

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1885-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1885.

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
DÉCRET fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo.....	345
ARRÊTÉ élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....	346
EXTRAIT du Rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne (<i>Caisse d'épargne postale</i>) pendant l'année 1884.....	347
INSTRUCTION n° 48. — Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n°s 106, 116 et 120.....	359
INSTRUCTION n° 49. — Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (art. 308 de l'Instruction n° 24).....	359

DEUXIÈME PARTIE.

ADDITIONS et modifications à divers documents de service.....	361
AVIS relatif à la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.....	362
NOTIFICATIONS concernant le service télégraphique international.....	363
PUBLICATIONS du bureau international de Berne.....	364
CIRCULAIRES relatives aux locaux affectés au service.....	365
ENTRÉE dans l'Union de l'État indépendant du Congo.....	365
TAXES applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.....	366
OMISSION du timbre T dans les rapports avec l'étranger.....	366
CORRESPONDANCES originaires de Monaco.....	366
LETTRES fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....	367
RÉTABLISSEMENT d'une franchise postale.....	367
PAQUEBOTS-POSTE français. — Lignes du Brésil et de la Plata — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne.....	367
PAQUEBOTS-POSTE français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1 ^{er} janvier au 21 juillet 1886.....	372
NOTIFICATION d'un arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes.....	372
VÉRIFICATION de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. — Rapport à établir sur formule n° 915. — Suppression du certificat modèle n° 122.....	375
TABLEAU des opérations effectuées par le service de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1885.....	375

PREMIÈRE PARTIE.

DÉCRET fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu la loi du 19 décembre 1878;

Vu les décrets du 27 mars 1879 et du 7 septembre 1881 rendus en exécution de cette loi;

Vu la Convention de l'Union postale universelle signée à Paris le 1^{er} juin 1878,
Vu la communication du Département des Postes suisses notifiant l'admission
de l'État indépendant du Congo dans l'Union postale universelle;
Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Les taxes à acquitter en France, en Algérie, en Tunisie et dans les bureaux français à l'étranger sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo, seront perçues conformément au tarif annexé au décret susvisé du 7 septembre 1881.

Les dispositions des articles 6, 7 et 8 du décret susvisé du 27 mars 1879 seront, en outre, applicables aux correspondances dont il s'agit.

ART. 2. Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 1^{er} janvier 1886.

ART. 3. Toutes dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

ART. 4. Le Ministre des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 16 décembre 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

SARRIEN.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

ARRÊTÉ élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.

LE MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu l'article 5 de la loi du 9 avril 1881 portant création d'une Caisse d'épargne postale;

Vu les articles 9 et 10 du décret du 31 août 1881 portant règlement d'administration publique sur le mode de gestion et de contrôle de la Caisse d'épargne postale;

Vu l'article 447 de l'instruction ministérielle du 31 octobre 1881,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Les remises allouées aux receveurs des postes, pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne sont ainsi fixées :

50 centimes par mille francs sur les versements de toute nature;

25 centimes par livret ouvert, à charge de remettre 15 centimes aux facteurs pour chaque demande de livret, recueillie par l'intermédiaire de ces sous-agents;

2 centimes par opération de versement ultérieur ou de remboursement.

ART. 2. Le paiement des remises a lieu par voie d'imputation sur les ressources spéciales de la Caisse nationale d'épargne.

ART. 3. Les dispositions qui précèdent sont applicables à partir du 1^{er} janvier 1886.

Fait à Paris, le 16 décembre 1885.

SARRIEN.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

EXTRAIT DU RAPPORT

À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne (Caisse d'épargne postale),
pendant l'année 1884.

Paris, le 23 novembre 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le succès de la Caisse nationale d'épargne, que mon prédécesseur vous signalait dans son rapport sur l'année 1883, n'a fait que s'accroître en 1884. Les résultats de cet exercice que j'ai l'honneur de vous soumettre ne laissent aucun doute sur l'importance prise par cette institution nouvelle, ni sur l'avenir qui lui est réservé.

Créée en 1882, la Caisse d'épargne postale est aujourd'hui en plein développement. De jour en jour, sa clientèle devient plus nombreuse, son cercle d'action plus étendu; les services variés qu'elle rend au public, dans près de 7,000 bureaux de poste, sont plus généralement appréciés.

La période d'organisation et de début peut être considérée comme close. Affranchie de sa dette envers l'État qu'elle a entièrement remboursée, la Caisse nationale vit désormais sur ses propres ressources. Libre de toutes charges extérieures, elle peut consacrer ses revenus disponibles à l'amélioration incessante de toutes les parties de l'exploitation et à la constitution d'un fonds de dotation qui, joint à la réserve légale, la met à l'abri de toutes les éventualités.

Les tableaux suivants vous permettront d'apprécier les résultats obtenus pendant l'année 1884.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1884.

Versements.

Il a été effectué, dans le cours de 1884, 917,131 versements, dont le montant total s'est élevé à 94.113,815^f 88^c

Ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

1°	222,159 premiers versements représentant une somme de.....	46,788,639 ^f 82 ^c
2°	694,972 versements ultérieurs pour une somme de.....	47,316,475 ^f 00 ^c
3°	221 solde des opérations internationales (franco-belges).....	16,224 ^f 81 ^c
4°	Arrérages perçus sur les inscriptions de rentes laissées en dépôt.	476 ^f 25 ^c
<hr/>		<hr/>
Soit.	917,352 opérations représentant au total. . .	94,113,815 ^f 88 ^c

Remboursements.

D'autre part, il a été opéré 215,891 remboursements de toute nature dont le montant a été de..... 58,953,250 11

Savoir :

1°	156,556 remboursements partiels pour une somme de.....	35,609,619 ^f 30°	
2°	56,674 remboursements intégraux représentant une somme de.....	20,416,372 56	
3°	2,661 achats de rente pour lesquels il a été employé une somme de....	2,927,258 25	
<hr/>			
Soit.	215,891 opérations représentant au total...	58,953,250 11	

Excédent des recettes.

L'excédent net des versements sur les remboursements a été, pendant l'année 1884, de..... 35,160,565 77

TOTAL ÉGAL au montant des versements... 94,113,815 88

Avoir des déposants.

Au 31 décembre 1883, le compte général des déposants était créditeur de..... 77,431,414^f 91°

Pour connaître le montant des sommes dues aux déposants au 31 décembre 1884, il convient d'ajouter :

1° L'excédent net des recettes au 31 décembre 1884..... 35,160,565^f 77°

2° Les intérêts capitalisés au profit des déposants, savoir :

a) Pendant le cours de l'année 1884.....	237,449 ^f 45°	} 2,810,053 46
b) Au 31 décembre 1884....	2,572,604 01	

TOTAL..... 37,970,619 23 37,970,619 23

Le compte général des déposants est crédité, au 31 décembre 1884, de..... 115,402,034 14

Placement des fonds.

On sait que, conformément aux prescriptions de la loi organique du 9 avril 1881, la Caisse nationale d'épargne doit verser intégralement ses excédents de recette journaliers à la Caisse des dépôts et consignations, qui en fait emploi dans les conditions suivantes :

Les 4/5 sont convertis en valeurs de l'État français; le dernier cinquième est placé en compte courant à la Caisse des dépôts et consignations et rapporte 3 fr. 25 p. o/o d'intérêt annuel à la Caisse nationale d'épargne.

Au 31 décembre 1884, la Caisse nationale d'épargne possédait, en inscriptions

de rentes 3 p. o/o perpétuelles et 3 p. o/o amortissables, un capital de 91,988,699^f 01^c

Les placements de cette nature se sont élevés :

En 1882, à..... 37,393,057^f 90^c

En 1883, à..... 24,667,412 16

En 1884, à..... 29,928,228 95

TOTAL ÉGAL..... 91,988,699 01

Le solde des capitaux en compte courant s'élevait, au 31 décembre 1884, à..... 22,385,673 97

TOTAL des placements..... 114,374,372 98

SITUATION FINANCIÈRE.

Les profits de la Caisse nationale d'épargne, pour l'année 1884, se sont élevés à 3,684,021^f 66^c

Savoir :

1° Intérêts servis par la Caisse des dépôts sur les capitaux placés en compte courant..... 612,240^f 16^c

2° Arrérages des rentes achetées pour le compte de la Caisse nationale d'épargne (avril, juillet, octobre 1884, janvier 1885)..... 3,042,997 00

3° Primes d'amortissement sur le 3 p. o/o..... 28,489 45

4° Divers (vente de documents, etc.)..... 295 05

TOTAL ÉGAL..... 3,684,021 66

Il convient d'en déduire les intérêts capitalisés au profit des déposants en 1884, soit..... 2,810,053 46

RESTE comme revenu applicable aux frais d'administration.. 873,968 20

Frais d'administration.

Les frais d'administration, pour l'année 1884, se sont élevés à..... 679,454^f 00^c

Savoir :

Dépenses de personnel..... 494,104^f 48^c

Dépenses de matériel..... 180,349 52

Dépenses accidentelles..... 5,000 00

TOTAL ÉGAL..... 679,454 00

Il y a lieu d'ajouter à cette somme le montant du versement fait en 1884 au Trésor, pour amortir les avances consenties précédemment à la Caisse nationale au titre de frais de premier établissement, soit..... 129,677 66

TOTAL des dépenses..... 809,131 66

Et comme les revenus applicables aux frais d'administration ont été arrêtés à..... 873,968 20

Il en résulte que le boni réalisé pendant l'année 1887 s'élève à 64,836 54

Conformément aux prescriptions de l'article 16 de la loi du 9 avril 1881, ce boni a été porté au crédit du compte de la dotation.

Modifications et améliorations apportées dans le fonctionnement de la Caisse nationale d'épargne.

La loi organique du 9 avril 1881 a doté la Caisse nationale d'épargne de puissants éléments de prospérité :

En plaçant l'institution sous la garantie immédiate et absolue de l'État, elle l'a investie de la confiance qu'inspire le crédit même de la France;

Les déposants ont trouvé à leur portée, dans plus de 6,000 bureaux de poste, des agences ouvertes toute la journée et toujours prêtes à recevoir les épargnes ;

Enfin, les personnes qui changent de résidence n'ont plus été exposées à subir les lenteurs qu'entraînent inévitablement les transferts : munies d'un livret national, elles ont pu désormais effectuer, d'un point à l'autre de la France, leurs opérations de versement ou de retrait de fonds, par l'intermédiaire de l'un quelconque des bureaux de poste.

Cependant, il a paru à l'Administration que d'autres avantages pourraient être encore offerts au public : pour répondre aux besoins variés de l'épargne, la Caisse nationale d'épargne s'est préoccupée d'améliorer et d'étendre à des branches nouvelles son mode de fonctionnement, en faisant profiter plus complètement ses déposants de l'organisation du double service des postes et des télégraphes.

C'est ainsi qu'elle a été conduite à organiser successivement : un service de remboursements à vue, à Paris; un service international entre la France et la Belgique; à créer le bulletin d'épargne, les timbres-épargne; les remboursements par la voie télégraphique, les remboursements par mandats-poste, les remboursements par versements à la Caisse des retraites, etc., etc.

L'exposé qui va suivre permet d'apprécier la nature et l'importance de chacune de ces innovations.

Remboursements à vue.

Aux termes du décret du 31 août 1881, portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse, toute demande de remboursement, avant d'être autorisée, doit être rapprochée, pour examen de la signature, de la demande de livret conservée à Paris par la Direction centrale.

Dès le 16 janvier 1882, un service de remboursements à vue était organisé dans le bureau de poste établi rue de Grenelle, n° 103, dans les bâtiments du Ministère des postes et des télégraphes.

Les remboursements opérés dans ces conditions sont devenus de jour en jour plus nombreux.

Au 31 décembre 1884, on comptait 55,005 remboursements à vue représentant une somme de 7,852,062 fr. 74 cent.

Mais il a semblé que cet avantage du remboursement à vue pouvait être étendu en dehors du seul bureau de la rue de Grenelle. C'est dans cet ordre d'idée qu'utilisant le réseau des tubes pneumatiques, l'Administration a mis en vente, dans tous les bureaux de poste et de télégraphe de Paris, des cartes-télégrammes spéciales, du prix de 60 centimes, sur lesquelles les déposants peuvent rédiger leurs demandes de retrait de fonds.

Sans déplacement de leur part, le jour même et dans un délai qui n'excède pas en moyenne deux heures, les déposants reçoivent l'autorisation qui leur permet de toucher, au bureau de leur quartier, les fonds dont ils ont demandé le remboursement.

Service international.

En vertu d'un arrangement conclu, le 31 mai 1882, entre la Belgique et la France, les déposants à la Caisse nationale d'épargne qui viennent à fixer leur résidence en Belgique peuvent obtenir, sans frais, le transfert de leur compte à la Caisse générale d'épargne et de retraite belge.

Ils ont encore la faculté, en prévision de leur retour en France, de conserver leur livret français et de se faire rembourser, pendant leur séjour en Belgique, tout ou partie de leurs économies par l'intermédiaire des bureaux de poste belges.

Les mêmes avantages sont assurés, en France, aux titulaires de livrets émis par la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

Le service international d'épargne a été inauguré le 1^{er} août 1882. Au 31 décembre 1884, 410 opérations, représentant un mouvement de fonds de 170,928 fr. 18 cent., avaient été réalisées.

Le solde créditeur en faveur de la France a été :

En 1882, de.....	1,735 07
En 1883, de.....	4,130 76
Et en 1884, de.....	16,224 81

Cette branche de service n'a pas pris encore toute l'extension qu'on était en droit d'attendre. Cependant elle se développe chaque année et l'Administration ne négligera rien pour en faire mieux connaître les avantages aux intéressés.

Dans tous les cas, la France et la Belgique auront eu l'honneur de prendre l'initiative des relations d'épargne internationales qui paraissent devoir s'établir sur une grande échelle entre les principaux États de l'Europe.

D'une part, en effet, le service international d'épargne s'étendra vraisemblablement, à bref délai, aux relations de la France avec l'Italie et l'empire d'Autriche-Hongrie. L'adhésion de ces deux pays sera sans doute prochainement donnée aux projets d'arrangement qui leur ont été soumis et qui ont déjà fait l'objet d'études approfondies et de négociations officieuses.

D'autre part, il serait désirable que toutes les caisses d'épargne d'État formassent une Union à l'exemple de l'Union postale et de l'Union télégraphique universelles. Dans cet ordre d'idées, le délégué français a proposé au congrès postal tenu à Lisbonne, en 1885, de réunir en conférence les Directeurs des différentes caisses d'épargne publiques. Cette motion a été adoptée et l'on pense que la conférence pourra se réunir en 1886. Elle aura pour mission d'établir et d'unifier, pour les pays adhérents, les règles qui devront régir le service international des Caisses d'épargne postales.

Bulletins d'épargne.

La loi du 9 avril 1881 a fixé à 1 franc le minimum des dépôts à la Caisse nationale d'épargne.

Pour faciliter à tous la pratique journalière de l'épargne, le décret du 30 novembre 1882 a créé le *bulletin d'épargne*. C'est une formule que le public peut se procurer gratuitement dans tous les bureaux de poste et sur laquelle les économies les plus minimes sont représentées, à mesure qu'elles sont réalisées, par des timbres-poste. Lorsque la valeur des timbres-poste apposés sur un bulletin atteint la somme de un franc, le bulletin est reçu dans les agences de la Caisse nationale d'épargne comme un versement en numéraire.

Au 31 décembre 1884, le montant des versements effectués en bulletins d'épargne s'élevait à 182,542 francs.

Les départements où cette innovation a rencontré le plus de faveur sont : la Seine, les Vosges, la Charente-Inférieure, le Pas-de-Calais, le Calvados, le Loiret et les Ardennes.

C'est aussi dans ces départements que l'on constate un nombre particulièrement important de caisses d'épargne scolaires.

Timbres-épargne.

Dès les premiers jours du fonctionnement de la Caisse nationale d'épargne, des réclamations nombreuses étaient parvenues au Ministère des postes et des télégraphes, soit directement, soit par la voie de la presse, contre l'obligation imposée aux déposants de se dessaisir, pendant plusieurs jours, de leur livret, à la suite de chaque versement.

Pour assurer la constatation exacte de ces versements, le Conseil d'État et le Ministère des finances avaient, en effet, jugé indispensable de les faire inscrire sur les livrets, non par le receveur qui encaissait les fonds, mais par le receveur principal des postes du département.

Cette situation a disparu depuis l'application de la loi du 3 août 1882 qui a créé les timbres-épargne.

Cette amélioration importante, inaugurée depuis le 1^{er} avril 1883, outre qu'elle laisse aux titulaires la disposition constante de leurs livrets, les dispense de se rendre deux fois au bureau de poste à l'occasion de chaque versement.

Nul doute qu'elle n'ait eu pour effet d'attirer à la Caisse nationale d'épargne un grand nombre de clients que les formalités imposées jusque-là avaient pu en écarter. Ainsi s'expliquent aussi les accroissements considérables d'opérations que nous avons déjà constatés, à propos des versements ultérieurs.

Extension du service à l'Algérie et à la Tunisie.

Un décret en date du 22 décembre 1883 a rendu applicables à l'Algérie et à la Tunisie les dispositions de la loi du 9 avril 1881 portant création de la Caisse nationale d'épargne.

Déjà, la Caisse avait pris des mesures pour que les titulaires de livrets pussent recevoir des remboursements de fonds par l'intermédiaire des bureaux de poste algériens.

Le service complet a été inauguré le 1^{er} avril 1884 et, dans une période de neuf mois seulement, 19,445 opérations représentant un mouvement de fonds de 1,271,605 fr. 02 cent. ont été effectuées : ces résultats témoignent que, pour la colonie aussi bien que pour la métropole, l'institution répond à un besoin réel du public.

C'est dans le département d'Alger que les résultats les plus élevés ont été atteints; ils entrent pour plus de la moitié dans les chiffres susmentionnés.

Si l'on tient compte de la faible densité de la population européenne; de la difficulté des communications; des habitudes invétérées des indigènes et de leur répugnance marquée pour les placements de fonds à intérêt, on doit s'applaudir des débuts de l'institution en Algérie et dans la Tunisie.

Les résultats connus de 1885 prouvent d'ailleurs que la progression des recettes et du nombre des opérations a été cette année plus rapide encore qu'en 1884.

Conservation, sur la demande des déposants, des titres de rentes achetées pour leur compte.

Pour répondre à un désir fréquemment exprimé, la Caisse nationale d'épargne

se charge de conserver, à titre gratuit, les inscriptions de rentes achetées en leur nom, par ceux des déposants qui en font la demande.

La garde de ces inscriptions est confiée à la Caisse des dépôts et consignations qui en perçoit les arrérages et les reverse au crédit du compte courant ouvert aux titulaires par la Caisse nationale d'épargne.

C'est une facilité très appréciable pour un certain nombre de personnes dont les occupations ne sont pas sédentaires et qui se transportent souvent d'un lieu à un autre. Elles sont heureuses de mettre en sûreté les valeurs d'État qu'elles possèdent, alors surtout que la Caisse d'épargne en reçoit régulièrement les arrérages et les fait fructifier immédiatement.

Au 31 décembre 1884, la Caisse avait perçu 718 fr. 75 cent. d'arrérages de rentes pour le compte de ses déposants, savoir :

En 1882.....	12 ^f 50 ^c	} 718 ^f 75 ^c
En 1883.....	230 00	
En 1884.....	476 25	

Remboursements par mandats-poste.

Tout titulaire d'un livret émis par la Caisse nationale d'épargne peut demander le remboursement d'une somme, à valoir sur son compte, à son profit ou au profit d'une autre personne, au moyen d'un mandat-poste dont il acquitte les frais d'envoi.

Les déposants qui voyagent dans un pays étranger avec lequel la France a conclu une convention pour l'échange des mandats-poste peuvent ainsi disposer constamment du crédit de leur compte, soit qu'ils se fassent délivrer à leur nom même un mandat, soit que le mandat soit émis au profit de toute autre personne par eux désignée.

Depuis le 1^{er} juin 1884, date à laquelle ce nouveau service a commencé à fonctionner, jusqu'au 31 décembre de la même année, 63 remboursements, représentant une somme de 14,741 fr. 06 cent., avaient eu lieu par mandat-poste.

Transmission par la voie télégraphique des demandes et des autorisations de remboursement.

La question des remboursements à vue qui a été, jusqu'à un certain point, résolue pour Paris, est toujours à l'étude en ce qui concerne les déposants de la province, de l'Algérie et de la Tunisie.

En attendant une solution définitive, un premier pas a été fait dans cette voie.

Depuis le mois de mai 1884, les déposants ont la faculté de retirer leurs fonds dans les vingt-quatre heures; à cet effet, leur demande de remboursement et l'autorisation délivrée par la direction centrale de la Caisse nationale d'épargne sont transmises au moyen de télégrammes dont la taxe est acquittée par les déposants.

Jusqu'à nouvel ordre, les remboursements autorisés par la voie télégraphique ne peuvent dépasser 300 francs; mais une somme supérieure peut être demandée par télégramme, l'autorisation correspondante continuant à être expédiée par la poste.

Pour les huit derniers mois de l'année, on a compté 1,384 autorisations délivrées par la voie télégraphique, représentant une somme de 168,111 francs de

remboursements, dont 215 autorisations, s'élevant à 29,077 francs, s'appliquent à l'Algérie et à la Tunisie.

Dans la même période de temps, 115 autorisations ont été envoyées par la poste, à la suite de demandes télégraphiques. Elles représentaient une somme de 57,742 francs.

En réunissant ces chiffres, on voit que le nouveau service a donné lieu à 1,499 opérations pour une somme de 225,853 francs.

Le public apprécie donc largement le bienfait de cette innovation; il se plaint seulement du prix élevé des télégrammes, en ce qui touche particulièrement l'Algérie et la Tunisie.

L'administration s'est préoccupée de donner satisfaction à ces plaintes dans la mesure du possible et elle recherche le moyen d'accorder une réduction de taxe, sous une forme ou une autre, aux déposants qui demandent des remboursements par la voie rapide. La question est à l'étude.

Versements à la Caisse des retraites pour la vieillesse.

En vertu d'une instruction, préparée en 1884 et dont les dispositions ont été appliquées au début de 1885, la Caisse nationale d'épargne, à l'exemple des caisses privées, sert d'intermédiaire entre ses déposants et la caisse des retraites pour la vieillesse, soit pour opérer des versements, soit pour la transmission des pièces relatives à la liquidation des rentes viagères, soit, enfin, pour la remise aux titulaires des inscriptions de rente de cette nature qui leur sont délivrées.

Les résultats connus à ce jour permettent d'espérer que, dans un avenir prochain, cette branche d'opérations prendra un développement appréciable.

Pour compléter ce tableau des améliorations et des innovations réalisées par la Caisse nationale d'épargne, il est utile d'indiquer que par décret, en date du 18 mars 1885, dont les dispositions ont été appliquées à partir du 1^{er} juillet suivant, une succursale de la Caisse nationale d'épargne a été établie dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.

Au moment du paiement de la solde, le marin embarqué, quel que soit son grade, peut mettre à la caisse d'épargne une partie de la somme qu'il touche, retirer tout ou partie de celle qui est inscrite à son crédit, faire parvenir de l'argent à sa famille, acheter des rentes ou opérer des versements à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Il peut encore recevoir de l'argent de France, car des mesures sont prises pour que toute personne puisse verser dans un bureau de poste, au compte d'un marin titulaire d'un livret, une somme pouvant comporter même des centimes. (Décret du 27 avril 1885.)

Enfin, un décret du 29 octobre 1885 autorise la création de succursales dans les villes à l'étranger où il existe des bureaux de poste français (1).

Très prochainement, les dispositions de ce décret seront d'abord appliquées aux bureaux de Constantinople et d'Alexandrie, pour être étendues ultérieurement à d'autres bureaux.

(1) Ces bureaux sont : Alexandrie (Égypte); Beyrouth (Syrie); Constantinople, Salonique (Turquie d'Europe); Smyrne (Turquie d'Asie); Shang-Hai (Chine).

Il y aura lieu, d'ailleurs, de revenir avec plus de détail sur ces créations nouvelles, lors de la publication du rapport relatif à l'année 1885.

Vous venez de le voir, Monsieur le Président, les efforts de l'Administration des postes et des télégraphes pour donner satisfaction au public sous toutes les formes, pour aller même au-devant de ses désirs, ont été couronnés de succès.

Le nombre des déposants à la Caisse d'épargne de l'État atteint environ, à l'heure actuelle, le chiffre de 700,000, et il s'accroît chaque mois de plus de 15,000 adhérents nouveaux.

Il est permis de penser qu'en 1887, à moins de circonstances imprévues, ce nombre s'élèvera à près d'un million et que le chiffre des dépôts ne sera pas inférieur à 230 millions de francs.

Mais il ne suffit pas de constater de pareils résultats et de s'en réjouir. Il faut les justifier par de nouveaux progrès, et l'organisation actuelle, bonne dans son ensemble, peut recevoir encore plus d'une modification heureuse. Je m'en préoccupe sans cesse et j'apporte tous mes soins à assurer de plus en plus dans ce service la simplicité, la promptitude et la sécurité du travail.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

SARRIEN.

Résultats généraux, par nature d'opérations, des années 1883 et 1884 comparés aux résultats généraux des années antérieures.

PÉRIODES COMPARÉES.	DÉPÔTS REÇUS.						DÉPÔTS REMBOURSÉS.						EXCÉDENT des VERSEMENTS sur les rembour- sements.	OPÉRATIONS DE TOUTE NATURE. (Versements et remboursements.)			
	PREMIERS VERSEMENTS.		VERSEMENTS ULTÉRIEURS.		TOTAL.		REMBOURSEMENTS partiels.		REMBOURSEMENTS intégraux.		ACHATS DE RENTES.			TOTAL.		Nombre.	Montant.
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.		Nombre.	Montant.		
Année 1882....	227,438	47,606,879 75	245,717	17,027,502 06	473,155	64,634,381 81	36,682	9,591,522 74	15,858	6,819,295 16	1,416	1,399,622 25	53,956	17,810,440 15	46,823,941 66	527,111	82,444,821 96
Année 1883....	207,827	40,440,833 07	489,606	32,594,938 13	697,433	73,035,771 20	102,365	24,773,575 44	43,569	17,481,408 21	2,877	2,889,452 10	148,811	45,044,435 73	27,991,335 45	846,244	118,080,206 95
Année 1884....	222,159	46,780,639 82	694,972	47,316,475 00	917,131	94,097,114 82	156,556	35,609,619 30	56,674	20,416,372 56	2,661	2,927,258 25	215,891	58,953,250 11	35,143,864 71	1,133,022	153,050,364 93
TOTAUX GÉNÉ- RAUX depuis le 1 ^{er} janvier 1882.	657,424	134,828,352 64	1,430,295	96,938,915 19	2,087,719	231,767,267 83	295,603	69,974,717 48	116,101	44,617,075 93	6,954	7,216,332 60	418,658	121,868,126 01	109,959,141 57	2,506,377	353,575,393 84
COMPARAISON des années 1883 et 1884 avec les antérieures.																	
1883 comparé à 1882.	En plus..	"	243,889	15,567,436 07	224,278	8,401,389 39	65,683	15,182,052 40	27,711	10,562,113 35	1,461	1,489,829 85	94,855	27,233,995 60	18,832,105 96	319,133	35,635,384 99
	En moins	19,611	7,166,046 68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1884 comparé à 1883.	En plus..	14,332	6,339,806 75	205,366	14,721,536 87	219,698	21,061,343 62	54,191	10,836,043 86	13,105	3,034,964 35	"	37,806 15	67,080	13,908,814 36	286,778	34,970,157 98
	En moins	"	"	"	"	"	"	"	"	"	216	"	"	"	"	"	"
1884 comparé à 1882.	En plus..	"	"	449,255	30,288,972 94	443,976	29,462,733 01	119,874	26,018,096 26	40,816	13,597,077 00	1,245	1,527,636 00	161,935	41,142,809 96	605,911	70,605,542 97
	En moins	5,279	826,239 93	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,680,076 95	"	"

Résumé général des opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1884.

ANNÉES.	NOMBRE DE BUREAUX DE POSTE correspondants de la Caisse nationale d'épargne.	MOYENNE DES DÉPÔTS.	INTÉRÊTS CRÉDITÉS aux déposants.				FRAIS D'ADMINIS- TRATION.		NOMBRE de comptes ouverts. de comptes soldés. 31 dé- cembre.	NOMBRE de comptes restant ouverts au 31 dé- cembre.	NOMBRE de comptes restant ouverts au 31 dé- cembre.	MOYENNE PAR BUREAU du nombre des comptes restant ouverts au 31 décembre.	SOMMES DUES aux déposants au 31 décembre. (Intérêts compris.)	MOYENNE DU CRÉDIT DE CHAQUE COMPTE au 31 décembre.	RAPPORT P. 100 DES FRAIS D'ADMINISTRATION au montant des sommes dues aux déposants au 31 décembre.	SOLDE au 31 DÉCEMBRE des capitaux placés en compte courant à la Caisse des dépôts et consignations.	INTÉRÊTS SERVIS à la Caisse d'épargne sur le capital placé en compte courant.	CAPITAL EMPLOYÉ à l'acquisition de rentes pour le compte de la Caisse d'épargne.	ARRÉRAGES PERÇUS sur les inscriptions appartenant à la Caisse nationale d'épargne.	PRIMES D'AMORTIS- SEMENT.	SOMMES au CRÉDIT du compte de dotation.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.													
1882.....	6,024	136 60	775,949 68	12 50	330 10	364,245 22	0 69	227,438	15,858	211,580	35	47,601,633 91	224 97	0 76	9,547,768 13	179,337 00	37,393,057 90	943,495 75	517 30	"	
1883.....	6,193	104 72	1,831,120 44	230 00	302 69	481,036 50	0 58	207,827	43,569	375,838	60	77,431,414 91	205 05	0 62	15,197,341 90	409,150 60	24,667,412 16	1,932,662 00	47,511 41	"	
1884.....	6,478	102 59	2,810,053 46	476 25	273 07	679,454 00	0 50	222,159	56,674	541,323	83	115,402,034 14	213 21	0 55	22,385,673 97	612,240 16	29,928,228 95	3,042,997 00	28,489 45	64,836 54	
TOTAUX ou moyennes gé- nérales..	111 01	5,417,123 58	718 75	290 95	1,524,735 72	0 61	657,424	116,101	"	"	"	"	"	"	1,200,727 76	91,988,699 01	5,969,151 75	76,518 16	61,836 54	

Bilan de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1884.

ACTIF.

Valeurs françaises appartenant à la Caisse nationale d'épargne..	91,988,699 ^f 01 ^c
Caisse des Dépôts et Consignations, <i>S/C</i> courant à intérêts.....	22,385,673 97
Receveurs des Postes, <i>L/C</i> de versements.....	8,535,776 26
Frais d'administration. Exercice 1884.....	473,068 17
Envois au Caissier du Trésor.....	2,370,606 55
Envois aux Receveurs des Postes.....	91,816,792 72
Divers.....	173,211 52
TOTAL.....	217,743,828 20

PASSIF.

Compte général des déposants.....	112,829,430 ^f 13 ^c
Receveurs des Postes, <i>L/C</i> de remboursements.....	5,286,170 75
Intérêts en compte courant. Exercice 1884.....	2,593,750 41
Remises du Caissier du Trésor.....	38,988,734 04
Remises des Receveurs des Postes.....	55,818,218 45
Trésor, <i>S/C</i> de fonds.....	2,183,372 79
Divers.....	44,151 63
TOTAL.....	217,743,828 20

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

INSTRUCTION N° 48 (1).

Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n° 106, 116 et 120.

Plusieurs directeurs ont fait ressortir, dans leurs rapports généraux, que les dispositions actuelles du registre n° 120 ne leur permettent pas de contrôler suffisamment les déclarations portées par les receveurs sur l'état n° 105 résumant la consommation et la situation de l'approvisionnement des timbres-épargne à la fin de chaque mois. Ils ont demandé que le registre n° 120 fût complété par l'adjonction de colonnes pour la description, en nombre, de chacune des catégories de timbres-épargne.

D'un autre côté, il a paru utile, pour diminuer le nombre des formules en usage, d'assimiler la comptabilité-matières de l'entrepôt départemental des timbres-épargne à la comptabilité d'un bureau de poste.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier prochain, les formules modèles 106, 116 et 120 (1^{re} et 2^e parties) seront supprimées et remplacées, savoir :

La formule n° 106 par la formule n° 105;

Les formules n° 116 et 120 par des formules n° 119.

Le libellé des formules n° 105 et 119, employées au lieu et place des formules n° 106 et 116, recevra, à la main, les modifications nécessaires.

Pour remplir la seconde partie de la formule n° 119, affectée au compte d'entrée et de sortie de l'entrepôt départemental, les directeurs totaliseront successivement, sur les formules n° 112, les envois faits par le receveur principal dans le courant de chaque mois.

Les chefs de service sont invités à demander à la direction centrale de la Caisse nationale d'épargne, avant le 15 décembre prochain, le nombre de formules qui leur est nécessaire pour l'application des dispositions qui précèdent; ils renverront, en même temps, tous les exemplaires des formules supprimées qui n'auront pas été employés.

Paris, le 8 décembre 1885.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

SARRIEN.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

INSTRUCTION N° 49.

Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (Art. 308 de l'instruction n° 24).

I. — Le carnet n° 10 des versements ultérieurs pourra recevoir l'inscription

(1) Notifiée par lettre circulaire et insérée pour ordre au Bulletin mensuel.

de sommes inférieures à un franc ou composées de francs et de fractions de franc dans les cas spécifiés ci-après :

1° Demande de transfert accompagnée d'un versement en numéraire.

Le versement en numéraire sera traité comme un premier versement ordinaire et donnera lieu à l'émission d'un livret; les fonds provenant du transfert seront considérés comme constituant un versement ultérieur lors même qu'ils comprendront des fractions de franc; le receveur qui les aura encaissés constatera ce versement sur le livret préalablement établi et qui aura été transmis avec la demande de transfert.

2° Titulaire possédant deux ou plusieurs livrets.

Le reversement au premier compte ouvert du montant des livrets de dates postérieures sera toujours traité comme versement ultérieur, qu'il comprenne ou non des centimes.

3° Virement à un compte individuel déjà ouvert d'un versement attribué à tort à un autre compte ou porté au compte « divers » par suite d'omission ou d'inexactitude dans l'inscription du numéro du livret.

Le montant de l'autorisation de virement, qui comprend fréquemment des centimes par suite de la capitalisation des intérêts, sera toujours repris à titre de versement ultérieur.

II. — MODE D'INSCRIPTION AU CARNET N° 10 DES VERSEMENTS ULTÉRIEURS COMPRENANT DES CENTIMES.

Le chiffre du versement sera inscrit intégralement sur le carnet n° 10 dans les colonnes comprises sous la rubrique « sommes versées », puis la valeur des centimes, qui ne peut être représentée par des timbres-épargne, sera portée dans une colonne n° 26 bis à ouvrir au même carnet. La somme des totaux des colonnes 26 et 26 bis devra ainsi égaler le total des versements.

Il sera tenu, dans la forme indiquée ci-dessus, un compte à part de la valeur des centimes dans tous les documents de comptabilité relatifs aux consommations de timbres-épargne; les formules correspondantes seront modifiées en conséquence lors de leur réimpression.

III. — MODE DE CONSTATATION SUR LES LIVRETS DES DÉPOSANTS DES VERSEMENTS ULTÉRIEURS COMPRENANT DES CENTIMES.

Le montant intégral du versement sera inscrit en chiffres sur le livret dans la colonne réservée à cet effet; la partie entière, en francs, sera constatée dans la forme ordinaire au moyen de timbres-épargne.

Les centimes seront décrits sur le livret *en toutes lettres*, au-dessous des timbres-épargne appliqués; cette constatation sera appuyée de la signature du receveur et du timbre à date du bureau.

Les dispositions de la présente instruction seront exécutoires à partir du 1^{er} janvier 1886.

Paris, le 16 décembre 1885.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

SARRIEN.

DEUXIÈME PARTIE.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Modifications et annotations à l'Instruction n° 24.

Art. 309. Remplacer le premier alinéa de cet article par le texte ci-après :
Le versement en numéraire est traité comme un premier versement ordinaire.

Il est pris en charge immédiatement par le receveur sur le carnet n° 4 et sur le bordereau n° 5 et donne lieu à l'établissement d'un livret national par le directeur suivant les règles tracées par l'article 88.

Ajouter au second alinéa la phrase ci-après :

Le livret national est envoyé au receveur chargé d'encaisser les fonds, en même temps que deux exemplaires de la demande de transfert.

Art. 310. Remplacer comme suit le texte de cet article :

Les fonds provenant du transfert sont considérés comme constituant un versement ultérieur.

Art. 347, 348, 349, 350, 351, 354, 357, 375 et 385, aux mots : « *Compte n° 116* » ou « *Compte (modèle n° 116)* » ou « *Registre n° 116* » substituer les suivants « *Compte n° 119 de l'entrepôt départemental* ».

Art. 364, 366, 368, 369, 377, 385. Remplacer les mots : « *Registre n° 120* » ou « *Compte n° 120* » par ceux-ci : « *Compte n° 119* ».

Art. 351, 371. Remplacer « *106* » par « *105* ».

Art. 371. Biffer à la 3^e ligne les mots : « *la ligne 1 de* ».

Art. 131. Entre le 1^{er} et le 2^e alinéa, intercaler l'alinéa : « *La formule de remboursement peut être remplie par le receveur sur le désir exprimé par le titulaire du livret, mais elle doit toujours être signée par ce dernier, sauf dans les cas déterminés par la présente Instruction.* »

Art. 379 bis. Ajouter au 1^{er} alinéa : « *Les mêmes renseignements sont portés sur la demande de livret.* »

Art. 373. A la fin du 2^e alinéa, après les mots : « *existant réellement dans son entrepôt* » ajouter les mots : « *et pour contrôler la gestion de cet entrepôt.* »

Biffer le 3^e alinéa et le remplacer par le texte ci-après :

« *Les résultats de cette constatation et de ce contrôle sont consignés sur un rapport, modèle 915 de la poste, conformément aux prescriptions des articles 1542, 1544 et 1545 de l'Instruction générale sur le service des Postes.* »

Art. 374. Biffer cet article et le remplacer par le texte suivant :

« *Lorsqu'une différence en plus ou en moins est constatée dans la situation des timbres-épargne, une copie du rapport de vérification est adressée à la Direction centrale de la Caisse nationale d'épargne.* »

Art. 375. 3^e ligne. Remplacer les mots : « *Le certificat n° 122* » par les mots : « *Le rapport de vérification modèle 915.* »

Modifications à l'Instruction n° 33, insérée au Bulletin mensuel n° 23 de novembre 1884.

Art. 2. Biffer l'alinéa 3^e : « *Les opérations de versements ultérieurs accom-*

pagnant une demande de transfert de caisse d'épargne privée. (Art. 308 de l'Instruction n° 24.)»

Art. 3. — Biffer le troisième et le quatrième alinéas.

Art. 7. — Biffer le deuxième et le troisième alinéas.

Modifications à l'Instruction n° 44, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1885.

Art. 7. Biffer les trois paragraphes numérotés : 1°, 2° et 3°, substituer aux cinq alinéas ainsi supprimés le texte suivant :

« Dans les cas énoncés aux 1^{er}, 2^e et 3^e paragraphes du renvoi 2 de la formule 13 *sexies*, le versement par virement est inscrit au carnet n° 10 et au bordereau n° 11 avec la mention prescrite par le troisième paragraphe de l'article 5 de l'Instruction n° 33. Des timbres-épargne d'une valeur correspondante sont appliqués sur le bordereau n° 11 et annulés par la signature du receveur et l'empreinte du timbre à date. Si le montant du virement comprend des centimes, l'inscription au carnet n° 10 a lieu suivant les dispositions du titre II de l'Instruction n° 49. »

« S'il s'agit d'un transfert effectué au profit d'un déposant au nom duquel un livret national a déjà été ouvert, ou d'un virement opéré dans le cas déterminé par le cinquième paragraphe du renvoi 2 de la formule 13 *sexies*, le montant du transfert ou du virement est également inscrit au carnet 10 et au bordereau n° 11. Des timbres-épargne d'une valeur correspondante sont appliqués sur le livret émis antérieurement. Si le montant du transfert ou du virement comprend des centimes, l'inscription au carnet 10 et la constatation du versement sur le livret ont lieu conformément aux dispositions des titres II et III de l'Instruction n° 49. »

Biffer l'indication 4° placée au commencement du dernier paragraphe maintenu à l'article 7.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Corrections à divers documents de service.

BULLETIN MENSUEL DE JANVIER 1885.

Liste des bureaux de Paris :

En regard de Paris 71, col. 3 et 5, biffer « place d'Eylau » et remplacer par « place Victor-Hugo ».

DIRECTION DU PERSONNEL.

Avis relatif à la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.

MM. les Directeurs départementaux sont priés de faire connaître exactement, à l'avenir, la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire en transmettant leurs dossiers à l'Administration.

Ce renseignement devra être consigné sur la première page de la formule n° 886, immédiatement après les « Renseignements réglementaires ».

DIRECTION DU SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU.

Notifications concernant le service télégraphique international.

Pérou.

Par suite des troubles politiques, les télégrammes à destination de *Piura* doivent être rédigés seulement en langage clair et en langue espagnole.

Au delà de Mollendo, les communications télégraphiques avec l'intérieur du Pérou fonctionnent d'une manière très incertaine.

Nicaragua.

Le Gouvernement du Nicaragua ayant établi la censure pour la correspondance télégraphique échangée avec ce pays, les télégrammes pour le Nicaragua ne doivent être acceptés qu'aux risques et périls des expéditeurs.

Bolivie.

Les lignes terrestres argentines ont été étendues jusqu'à la Bolivie où les bureaux de Tupiza, Cotagaita, Huanchaca, Potosi, Sucre ou Chuquisaca et la Paz, viennent d'être ouverts à la correspondance télégraphique internationale.

La taxe applicable aux correspondances échangées avec ces bureaux est fixée à 16 fr. 05 cent. par mot, par la voie Galveston.

Les agents devront, par suite, modifier comme suit les indications relatives à la Bolivie, portées à la page 117 du Tarif :

	2	VOIE GALVESTON. 3
Bolivie.....	Tous les bureaux.....	16^f 05^c

et biffer le renvoi (2) du bas de la page.

Chine.

Des bureaux télégraphiques ouverts au trafic international viennent d'être créés à Paoting-Foo et à Fung-Hwang-Ting avec une taxe spéciale.

Le tableau des taxes de la Chine, qui figure à la page 119 du Tarif, devra être complété comme suit :

Entre Taku et Newchwang, intercaler :

2	3	4	5	6
<i>Paoting-Foo.....</i>	12^f 05^c	12 ^f 30 ^c	12 ^f 30 ^c	12 ^f 30 ^c

Au-dessous de Newchwang, inscrire :

2	3	4	5	6
<i>Fung-Hwang-Ting.....</i>	12^f 75^c	13 ^f 00 ^c	13 ^f 00 ^c	13 ^f 00 ^c

Corée.

Quatre nouvelles stations télégraphiques, ouvertes au trafic international, viennent d'être établies à Ichow, Binchong, Séoul ou Han-Yang (capitale) et Jenchuan, avec des taxes spéciales qui modifient les renseignements insérés à la page 658 du Bulletin mensuel de février 1884.

En conséquence, les agents devront biffer les indications relatives à la Corée qui ont dû être portées à la page 97 du Tarif, ainsi que le renvoi (2) de la page 120, et inscrire à cette même page, entre la Cochinchine et l'Indo-Chine :

	2	3	4	5	6
Corée.....	Ichow.....	11^f 95^c	12 ^f 30 ^c	12 ^f 30 ^c	12 ^f 30 ^c
	Buchong.....	12 15	12 50	12 50	12 50
	Séoul ou Han-Yang.....	12 35	12 70	12 70	12 70
	Jenchuan.....	12 55	12 90	12 90	12 90
	Chusan et Tsushima.....	16 85	17 10	17 10	18 10

DIRECTION DU SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU.

Publications du bureau international des Administrations télégraphiques, à Berne.

Le bureau international des Administrations télégraphiques, à Berne; vient de publier une nouvelle édition de la carte générale des communications télégraphiques du monde (petit format).

Cette carte, dont l'Administration a approvisionné les bureaux principaux, n'est pas seulement destinée à faciliter l'exécution du service; elle peut également servir à l'instruction des agents auxquels la connaissance des lignes générales du réseau électrique du globe est indispensable.

Les agents qui désireraient se procurer un ou plusieurs exemplaires de ce document, dont le prix est de 0^f 30^c, devront s'adresser directement au bureau international.

L'Administration appelle également l'attention du personnel sur le *Journal télégraphique*.

Cette publication, effectuée par les soins du bureau international, contient, outre les articles de fond sur les questions administratives ou techniques concernant les télégraphes, des renseignements utiles sur les modifications des tarifs, les ouvertures, interruptions ou rétablissements de lignes, en un mot sur tous les faits se rapportant au service télégraphique.

Le journal paraît une fois par mois, le prix de l'abonnement est de 5 francs par an.

DIRECTION DU SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU.

Circulaires relatives aux bureaux affectés au service.

CIRCULAIRE.

Monsieur le Directeur, les nombreuses communications qui vous ont été adressées au sujet de l'installation des bureaux, et notamment les circulaires du 20 septembre 1882 et du 17 janvier 1884, ont dû vous démontrer toute l'importance que l'Administration attache à ce que ces installations soient satisfaisantes, surtout en ce qui concerne l'organisation du service.

J'appelle de nouveau toute votre attention sur ce point et je vous recommande tout particulièrement, à l'occasion des études que vous allez entreprendre pour les locaux dont les baux prennent fin en 1886 et 1887, de ne soumettre que des propositions qui, tout en procurant des aménagements convenables, sauvegardent en même temps les intérêts du Trésor.

Je dois vous faire observer à ce sujet que le nombre des anciennes installations doit être aujourd'hui bien peu considérable et que, par suite, il doit être possible, pour la plupart des bureaux dont le déplacement ne s'impose plus impérieusement, d'obtenir le renouvellement des traités à des conditions sinon plus avantageuses, du moins aussi favorables que celles d'aujourd'hui.

Dans tous les cas, il est de votre devoir le plus strict de défendre avec énergie et persistance les intérêts de l'État, de résister aux exigences des propriétaires et de ne proposer de nouvelles augmentations de loyer que lorsque vous en aurez constaté la nécessité absolue.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,
SARRIEN.

DIRECTION DU SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU.

CIRCULAIRE.

Monsieur le Directeur, il importe que l'Administration soit exactement renseignée sur la valeur locative des nouveaux immeubles proposés pour l'installation des bureaux.

Je désire en conséquence que toutes vos propositions de déplacement de bureaux soient à l'avenir complétées par l'indication précise du prix des loyers antérieurement payés pour les immeubles dont l'acceptation est demandée. Vous aurez à réclamer ces renseignements aux receveurs de l'enregistrement et des domaines, qui pourront vous indiquer le chiffre du loyer tel qu'il ressort d'actes enregistrés ou de déclarations verbales.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

SARRIEN.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.

— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo.

L'État indépendant du Congo qui vient d'être constitué, sous la souveraineté du Roi de Belgique, sera admis dans l'Union postale à partir du 1^{er} janvier 1886. Un décret en date du 16 décembre courant, qui figure au présent bulletin mensuel, étend aux correspondances à destination ou provenant de cet État les taxes et conditions d'envoi applicables dans les rapports de la France avec les autres Pays de l'Union postale.

Les timbres-poste émis pour l'affranchissement des correspondances dans l'État indépendant du Congo présentent la même effigie que les timbres-poste belges. Toutefois, les premiers se distinguent des seconds par la mention « État ind. du Congo », qui est reproduite, au lieu du mot « Belgique », sur chaque figurine.

Les correspondances de l'État indépendant du Congo pour la France sont passibles des taxes suivantes :

Lettres, 50 centimes par 15 grammes.

Cartes postales, 15 centimes.

Papiers d'affaires, 10 centimes par 50 grammes, avec minimum de 30 centimes.

Échantillons, 10 centimes par 50 grammes, avec minimum de 15 centimes.

Imprimés de toute nature, 10 centimes par 50 grammes.

Droit de recommandation, 50 centimes.

Avis de réception, 25 centimes.

Sauf indication d'une autre voie sur l'adresse, les correspondances à destination de l'État indépendant du Congo seront, jusqu'à nouvel ordre, acheminées à découvert par voie de Lisbonne.

Les possessions françaises et portugaises dans les mêmes parages bénéficiant déjà du régime de l'Union postale, un seul et même tarif, celui de l'Union, sera désormais applicable aux correspondances adressées de France dans toute la région du Congo.

Un décret spécial, daté du 18 décembre, étend, à partir du 1^{er} janvier 1886 également, le tarif de l'Union postale aux correspondances échangées entre les colonies françaises et l'État du Congo.

Les agents devront opérer les rectifications suivantes sur le Tarif international :

Page 49, en regard du Congo, substituer dans la colonne 2, le chiffre 2 au chiffre 38 ;

Page 57, ajouter *l'État indépendant du Congo* à la nomenclature des Pays étrangers qui figure à la colonne 2;

Page 78, biffer *Congo* dans la colonne 2.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Taxes applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.

Des doutes se sont élevés récemment au sujet de la taxe dont sont passibles les correspondances non affranchies ou insuffisamment affranchies nées en France ou en Algérie, et adressées primitivement dans un pays étranger faisant partie de l'Union postale universelle, lorsque ces correspondances font retour en France, par suite de changement de résidence des destinataires ou de renvoi aux expéditeurs.

L'Administration rappelle que ces objets doivent dans tous les cas être considérés comme des correspondances *internationales* et traités comme tels. Par suite, les taxes qui leur sont applicables restent fixées à 50 centimes par 15 grammes pour les lettres non affranchies, et au double de l'insuffisance d'affranchissement pour les objets insuffisamment affranchis. Ces taxes sont exigibles des destinataires (objets réexpédiés) ou des expéditeurs (objets renvoyés comme rebus).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.

Certains offices étrangers, et celui de Suisse notamment, se plaignent de ce que les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, originaires de France, ne sont pas toujours frappées du timbre T.

L'Administration rappelle aux agents que l'affranchissement des correspondances doit être vérifié au bureau même d'origine et qu'il est formellement prescrit d'apposer le timbre T sur les lettres non affranchies et sur les correspondances de toute nature insuffisamment affranchies à destination de l'étranger.

Les bureaux de passe ou de sortie sont tenus de réparer à cet égard les omissions des bureaux d'origine et de signaler le fait par procès-verbal à la charge des services en cause.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES.

Correspondances originaires de Monaco.

A partir du 1^{er} janvier 1886, les timbres-poste à l'effigie du prince de Monaco pourront *seuls* être employés pour l'affranchissement des correspondances déposés dans les boîtes de la principauté (1).

En conséquence, tout objet de correspondance originaire du territoire de Monaco, à l'exception des cartes postales, des enveloppes et des bandes timbrées, et revêtu de timbres-poste français, devra être taxé (2) comme non affranchi, mais il sera fait déduction de la valeur du timbre.

(1) Il n'y a pas de cartes postales, de bandes et d'enveloppes timbrées *spéciales* pour Monaco, et les cartes, bandes et enveloppes *actuelles* continueront à être utilisées.

(2) 30 centimes par 15 grammes.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3° BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.*Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.*

Des lettres se glissent parfois, accidentellement, en cours de service, à l'intérieur d'enveloppes contenant des imprimés ou d'autres objets affranchis à prix réduit.

Il est recommandé aux agents, surtout dans les bureaux d'arrivée, d'exercer une surveillance toute particulière sur les objets circulant sous enveloppes ouvertes, de manière à parer aux conséquences de ces accidents.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3° BUREAU. —
FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.*Rétablissement d'une franchise postale.*

La franchise concernant l'envoi des budgets départementaux et des comptes rendus des Préfets adressés par les Préfets à leurs collègues, dans toute la République ou aux fonctionnaires de leur département, sous contrescoring valable, supprimée par arrêté du 4 juillet 1885 (Bull. Mens. n° 7, page 250, § 22) a été rétablie par décision du 2 décembre 1885.

Les agents sont invités à reporter cette franchise au Manuel des franchises postales, art. 8, § 22, de l'ordonnance du 17 novembre 1844.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
SERVICES MARITIMES.*Paquebots-poste français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne.*

Les paquebots-poste français de la Compagnie des Messageries maritimes, desservant les lignes du Brésil et de la Plata, reprendront la pratique des escales de Vigo et de la Corogne, momentanément supprimées des itinéraires de ces lignes.

L'escale de Vigo sera comprise dans la traversée de retour des paquebots partant de Bordeaux le 5 de chaque mois, et elle figurera dans les traversées d'aller et de retour des paquebots expédiés de Bordeaux le 20.

Cette disposition sera appliquée à dater du départ de Buenos-Ayres pour Bordeaux du 12 janvier prochain, correspondant à la traversée d'aller, entreprise de Bordeaux le 5 décembre (Ligne J, n° 1), et à dater du départ de Bordeaux pour Buenos-Ayres du 20 janvier (Ligne J, n° 2).

L'escale de la Corogne sera également reprise à la traversée d'aller des paquebots partant de Bordeaux le 5 de chaque mois, à dater du départ de Bordeaux du 5 janvier (Ligne J, n° 1).

(Voir les itinéraires ci-après):

Modification au tableau n° 332 : Mouvement des paquebots-poste français pour 1886.

En regard de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres 2°, colonne des stations desservies, inscrire *Vigo* avant *Lisbonne*.

Distances à parcourir :
Par voyage... 4,148 lieues marines.
Annuellement. 49,776 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse }
réglementaire. }
effective moyenne. }

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
ALLER.										
Bordeaux.....	"	"	"	"	"	"	20	11 m.	"	
Vigo.....	165	495	42	22	5 m.	9	22	2 s.	51	
Lisbonne.....	81 2/3	245	21	23	11 m.	7	23	6 s.	28	
Dakar.....	515	1,545	130	29	4 m.	10	29	2 s.	140	
Pernambouc...	569 2/3	1,709	144	5	2 s.	27	6	5 s.	171	
Bahia.....	126 2/3	380	36	8	5 m.	10	8	3 s.	46	
Rio de Janeiro.	244 2/3	734	63	11	6 m.	35	12	5 s.	98	
Montevideo...	341 1/3	1,024	87	16	8 m.	12	16	8 s.	99	
Buenos-Ayres..	39 1/3	118	11	17	7 m.	"	"	"	11	
TOTAUX...	2,083 1/3	6,250	534	110	644	Ou 26 j. 20 h.

SÉJOUR..... 275 heures ou 11 jours 11 heures.

Les dates et heures de départ de Bordeaux et de Buenos-Ayres sont seules impératives. Pour les voyages compris dans le mois de février de chaque année, le départ de Buenos-Ayres peut être retardé d'un jour ou deux pour compenser les jours en moins dans la durée de ce mois. — La durée de séjour dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée maximum que la compagnie conserve la faculté d'abrèger, de concert entre le commandant, l'agent local de la compagnie et l'agent des postes embarqué. — Au retour de la Plata, le départ de Rio de Janeiro pour l'Europe a lieu, au plus tôt, le 6, à 3 heures du soir.

9 nœuds 5 entre Bordeaux et Rio de Janeiro.
8 nœuds 5 entre Rio de Janeiro et Buenos-Ayres.
11 nœuds 7 à l'aller.
11 nœuds 3 au retour.

du 5 juin 1885. Mis à exécution à dater du 5 juillet 1885.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
RETOUR.										
Buenos-Ayres..	"	"	"	"	"	"	12	6 s.	"	
Montevideo...	39 1/3	118	11	13	5 m.	59	15	4 s.	70	
Rio de Janeiro.	341 1/3	1,024	91	19	11 m.	28	20	3 s.	110	
Bahia.....	244 2/3	734	66	23	9 m.	11	23	8 s.	77	
Pernambouc...	126 2/3	380	34	25	6 m.	11	25	5 s.	45	
Dakar.....	569 2/3	1,709	146	1 ^{er}	7 s.	17	2	Midi,	163	
Lisbonne.....	515	1,545	143	8	11 m.	6	8	5 s.	140	
Vigo.....	81 2/3	245	22	9	3 s.	3	9	6 s.	25	
Bordeaux.....	165	495	41	11	11 m.	"	"	"	41	
TOTAUX...	2,083 1/3	6,250	554	135	689	ou 28 j. 17 h.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 620 h.
Séjour..... 275
Retour..... 689

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,584 h. soit 66 j.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DU BRÉSIL ET DU

Distances à parcourir :
Par voyage... 4,148 lieues marines.
Annuellement. 49,776 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse { réglementaire...
effective moyenne.

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	5	11 m.	"	
La Gorgone . . .	138 2/3	416	37	6	Minuit.	10	7	10 m.	47	
Lisbonne	116	348	29	8	3 s.	21	9	Midi.	50	
Dakar	515	1,545	129	14	9 s.	15	15	Midi.	144	
Rio de Janeiro.	914 1/3	2,743	234	25	6 m.	27	26	9 m.	261	
Montevideo . . .	341 1/3	1,024	89	30	2 m.	18	30	8 s.	107	
Buenos-Ayres . .	30 1/3	118	11	1 ^{er}	7 m.	"	"	"	11	
TOTAUX	2,064 2/3	6,194	520			91			620	Ou 25 j. 20 h.

SÉJOUR 275 heures ou 11 jours 11 heures.

Les dates et heures de départ de Bordeaux et de Buenos-Ayres sont seules impératives. Pour les voyages compris dans le mois de février de chaque année, le départ de Buenos-Ayres peut être retardé d'un jour ou deux pour compenser les jours en moins dans la durée de ce mois. — La durée de séjour dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée maximum que la Compagnie conserve la faculté d'abréger, de concert entre le commandant, l'agent local de la compagnie et l'agent des postes embarqué. — Au retour de la Plata, le départ de Rio de Janeiro pour l'Europe a lieu, au plus tôt, le 20, à 3 heures du soir.

LA PLATA. (BORDEAUX À RIO DE JANEIRO ET À BUENOS-AYRES.) (J. — N° 2.)

9 nœuds 5 entre Bordeaux et Rio de Janeiro.
8 nœuds 5 entre Rio de Janeiro et Buenos-Ayres.
11 nœuds 7 à l'aller.
11 nœuds 3 au retour.

du 5 juin 1885. Mis à exécution à dater du 20 juillet 1885.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Buenos-Ayres . .	"	"	"	"	"	"	28	6 s.	"	
Montevideo . . .	39 1/3	118	11	29	5 m.	59	1 ^{er}	4 s.	70	
Rio de Janeiro .	341 1/3	1,024	91	5	11 m.	28	6	3 s.	119	
Dakar	914 1/3	2,743	236	1	11 m.	22	17	9 m.	258	
Lisbonne	515	1,545	146	23	11 m.	7	23	6 s.	153	
Vigo	81 2/3	245	22	24	4 s.	3	24	7 s.	25	
Bordeaux	165	495	41	26	Midi.	"	"	"	41	
TOTAUX	2,056 2/3	6,170	547			119			666	Ou 27 j. 18 h.

RECAPITULATION.

Aller 644 h.
Séjour 275
Retour 666
DURÉE TOTALE d'un voyage 1,585 soit 66 j. 1 h.

Paquebots-poste français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1^{er} janvier au 21 juillet 1886.

Les agents trouveront ci-après la liste des départs du Havre des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York, du 1^{er} janvier au 21 juillet 1886 :

DÉPARTS DU HAVRE POUR NEW-YORK.			DÉPARTS DU HAVRE POUR NEW-YORK.		
JOURS.	DATES.	HEURES effectives.	JOURS.	DATES.	HEURES effectives.
		h. min.			h. min.
Samedi.....	9 janvier.....	10 " m.	Samedi.....	8 mai.....	10 " m.
	23	9 30 m.		15.....	6 " m.
	6 février.....	9 " m.		22	10 " m.
	20	9 h m.		29.....	6 " s.
	6 mars.....	8 " m.		5 juin	9 30 m.
	20.....	8 " m.		12	5 " s.
	3 avril.....	7 " m.		19.....	9 30 m.
	10	11 30 m.		26.....	3 " s.
	17	7 " m.		3 juillet.....	8 " m.
	24.....	11 " m.		10.....	3 30 s.
1 ^{er} mai.....	6 " m.	17.....	8 30 m.		

Indépendamment des voyages réglementaires qui figurent dans ce tableau, la Compagnie exécute, en janvier, février et mars, des voyages *supplémentaires* dont les départs auront lieu du Havre les samedis 2, 16 et 30 janvier, 13 et 27 février, 13 et 27 mars.

Les départs auront lieu chaque semaine :

Du Havre, le samedi;

De New-York, le mercredi.

Les arrivées au Havre auront lieu le dimanche de chaque semaine.

Les dépêches de Paris à acheminer par ces paquebots sont expédiées au moyen de trains spéciaux organisés par la Compagnie générale transatlantique et qui correspondent, à leur arrivée au Havre, avec le paquebot en partance.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Notification d'un Arrêté élevant le taux des remises allouées aux Receveurs des Postes.

Aux termes d'un arrêté en date du 16 décembre 1885, les receveurs des postes toucheront, à partir du 1^{er} janvier prochain, deux centimes par opération de versement ultérieur ou de remboursement. Cette rémunération s'ajoutera aux allocations précédemment accordées pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.

Les receveurs continueront, jusqu'à épuisement du modèle n° 127, à utiliser pour le décompte à fournir en fin de trimestre les imprimés actuellement en usage. Ces comptables porteront sur ces imprimés, conformément au modèle reproduit à la suite de la présente notification, en deux lignes séparées, le nombre des versements ultérieurs et le nombre des remboursements partiels et intégraux; ils réuniront ces deux nombres en un seul total et inscriront en regard le montant des remises attribuées.

Les Directeurs, lors de la liquidation de chaque trimestre, joindront aux pièces dont l'envoi à l'Administration est prescrit par l'Instruction n° 43, une récapitulation des décomptes n° 127 établie sur formule n° 127 bis (voir modèle ci-après.)

MINISTÈRE
DES POSTES
ET
DES TÉLÉGRAPHES.

MODÈLE N° 127.

Instruction n° 43.
art. 4 et 6.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

DIRECTION
d _____

TRIMESTRE
d _____ 188 .

DÉCOMPTÉ des remises allouées au Receveur des postes du bureau d _____ pour les opérations de la Caisse nationale d'épargne.

DATES des OPÉRATIONS. 1	RÉPARTITION DES REMISES. 2	TOTAUX DONNANT DROIT à remises. 3	TAUX des REMISES. 4	MONTANT DES REMISES. 5	
Du 1 ^{er} janvier au dernier jour du trimestre.	Montant des dépôts (premiers et ultérieurs) reçus.....	}	0 fr. 50 c. par 1,000 fr. (1)		
	Nombre des livrets ouverts....		0 fr. 25 c. par livret.		
	Nombre des versements ultérieurs.....		}		0 fr. 02 c. par opération.
	Nombre des remboursements...				
TOTAL du montant des remises					
A déduire le montant des remises attribuées depuis le commencement de l'année jusqu'au dernier jour du trimestre précédent.....					
RESTE pour le trimestre courant					

CERTIFIÉ le présent état s'élevant à la somme de
passée en écriture à l'article 14 du sommier 8-11 bis.

A _____, le dernier jour du mois d _____ 188 .

Le Receveur,

VÉRIFIÉ et ARRÊTÉ à la somme
de

*Le Directeur des Postes
et des Télégraphes,*

(1) Dans le calcul des remises, toute fraction de 1,000 francs doit être négligée.

DIRECTION
d

Récapitulation des décomptes des remises allouées, pendant le trimestre de l'année 188 , aux Receveurs
des postes du département d , pour les opérations de la Caisse nationale d'épargne.

BUREAUX DE POSTE.	MONTANT TOTAL des versements.		NOMBRE de LIVRETS.	NOMBRE D'OPÉRATIONS.			MONTANT DES REMISES				LIQUIDATION DUS REMISES.		OBSERVA- TIONS.
	Unités de mille francs.	Fractions de mille francs.		Ver- sements ultérieurs.	Rembour- sements partiels et intégraux	TOTAL.	0 ^f 50 ^c par mille francs.	0 ^f 25 ^c par livret.	0 ^f 02 ^c par opé- ration.	TOTAL.	Tri- mestres pré- cédents.	Trimestre courant.	
		fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
TOTAUX.....													

CERTIFIÉ EXACT.

A

, le

188

Le Directeur des Postes et des Télégraphes,

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Vérification de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. Rapport à établir sur formule n° 915. Suppression du certificat modèle n° 122.

L'article 373 de l'Instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne dispose que le Directeur ou l'Inspecteur délégué par lui vérifie une fois au moins par mois l'entrepôt départemental des timbres-épargne géré par le receveur principal et constate sur un certificat modèle n° 122 les quantités de figurines représentées.

A partir du 1^{er} janvier 1886, cette vérification s'effectuera suivant les prescriptions des articles 1542, 1544 e. 1545 de l'Instruction générale sur le service des Postes et au moyen de la formule modèle n° 915 (ancien 390) de la Poste.

La situation des timbres-épargne sera décrite au tableau D qui figure à la quatrième page. Lorsqu'une différence en plus ou en moins dans le nombre des figurines sera constatée, une copie du rapport sera adressée à la Direction centrale et les prescriptions des articles 375, 376, 379 et 379 bis de l'Instruction n° 24 recevront, suivant le cas, leur application.

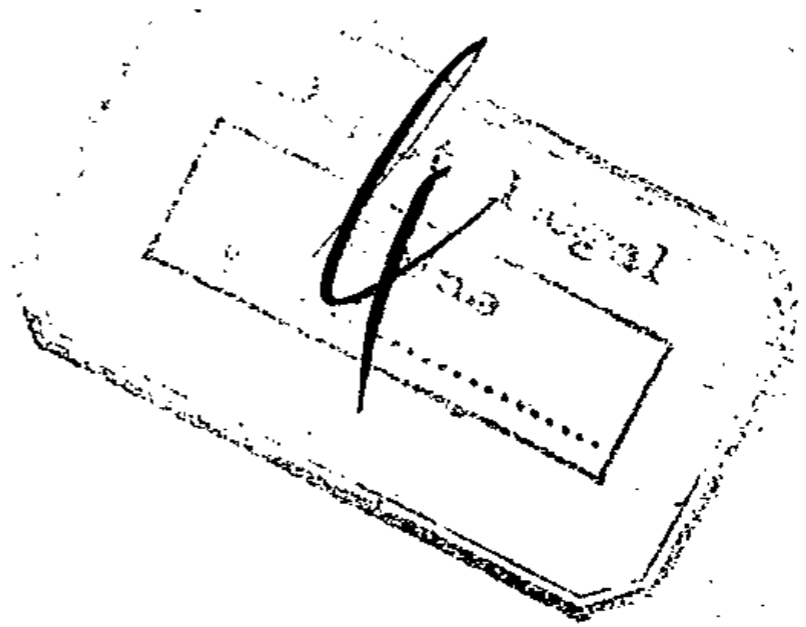
Le certificat modèle n° 122 est supprimé.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1885.

Versements reçus de 80,198 déposants, dont 16,866 nouveaux....	9,418,739 ^f 26 ^c
Remboursements à 25,333 déposants, dont 6,271 pour solde.....	6,911,072 ^f 24 ^c
Rentes achetées à 338 déposants pour un capital de.....	416,531 40
	7,327,603 64
EXCÉDENT de recettes.....	2,091,135 62

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1885 : 679,121.



TABLES
DU BULLETIN MENSUEL.

MAI 1878 À DÉCEMBRE 1885.

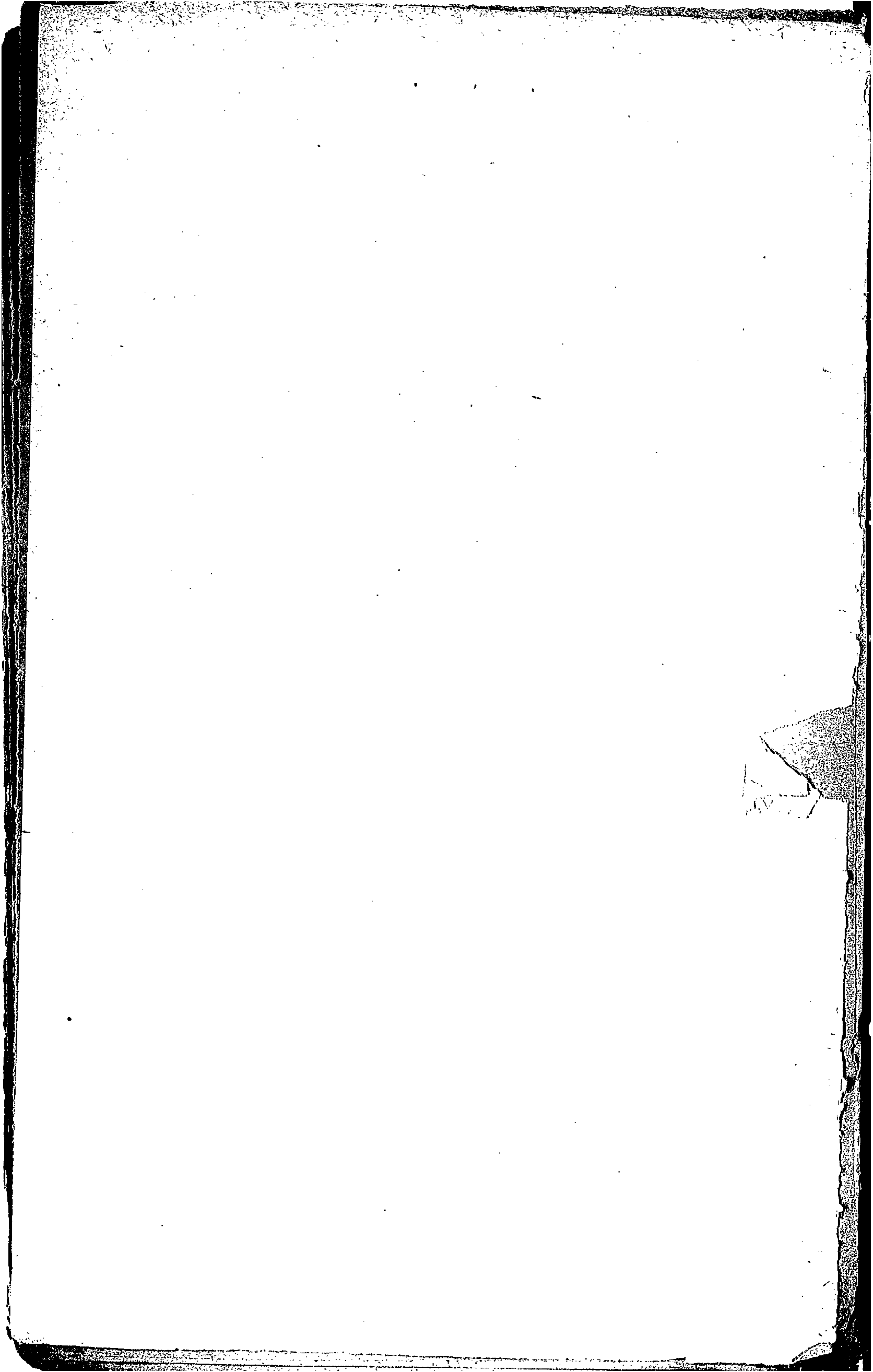


TABLE CHRONOLOGIQUE DES BULLETINS.

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1878	Mai.	1	1	1 à 48..	1 ^{er}
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	1 supplémentaire ...	49 à 94..	
<i>Idem.</i>	Juin	3	2	95 à 132..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	2 supplémentaire. ...	133 à 140..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5	2, 2 ^e supplément.	141 à 148..	
<i>Idem.</i>	Juillet.	6	3	149 à 180..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	3 supplémentaire.	181 à 188..	
<i>Idem.</i>	Août.	8	4	189 à 236..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9	4 supplémentaire.	237 à 260..	
<i>Idem.</i>	Septembre	10	5	261 à 288..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11	5 supplémentaire.	289 à 306..	
<i>Idem.</i>	Octobre	12	6	307 à 364..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	6 supplémentaire. ...	365 à 376..	
<i>Idem.</i>	Novembre.	14	7	377 à 408..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	15	7 supplémentaire. ...	409 à 420..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	16	7, 2 ^e supplément.	421 à 432..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	17	7, 3 ^e supplément.	433 à 444..	
<i>Idem.</i>	Décembre.	18	8	445 à 474..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	8 supplémentaire. ...	475 à 478..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	20	8, 2 ^e supplément.	479 à 543..	
1879.....	Janvier.	1	9	1 à 38..	2 ^e
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	9 supplémentaire.	39 à 60..	
<i>Idem.</i>	Février.	3	10	61 à 92..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	10 supplémentaire. ...	93 à 100..	
<i>Idem.</i>	Mars.	5	11	101 à 128..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	6	11 supplémentaire ..	129 à 264..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	11, 2 ^e supplément. ...	265 à 274..	
<i>Idem.</i>	Avril.	8	12	275 à 318..	
<i>Idem.</i>	Mai.	9	13	319 à 366..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10	13 supplémentaire. ...	367 à 408..	
<i>Idem.</i>	Juin	11	14	409 à 460..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.	
(Suite.)						
1879.....	Juin.....	12	14 supplémentaire...	461 à 470..	2°	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	14, 2° supplément...	471 à 492..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	14	14, 3° supplément...	493 à 496..		
<i>Idem.</i>	Juillet.....	15	15.....	497 à 528..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	16	15 supplémentaire...	529 à 540..		
<i>Idem.</i>	Août.....	17	16.....	541 à 582..		
<i>Idem.</i>	Septembre.....	18	17.....	583 à 620..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	17 supplémentaire...	621 à 636..		
<i>Idem.</i>	Octobre.....	20	18.....	637 à 666..		
<i>Idem.</i>	Novembre.....	21	19.....	667 à 714..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	22	19 supplémentaire...	715 à 728..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	23	19, 2° supplément...	729 à 760..		
<i>Idem.</i>	Décembre.....	24	20.....	761 à 790..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	25	20 supplémentaire...	791 à 792..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	26	20, 2° supplément...	793 à 804..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	27	20, 3° supplément...	805 à 814..		
1880.....	Janvier.....	1	21.....	1 à 40..		3°
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	21 supplémentaire...	41 à 56..		
<i>Idem.</i>	Février.....	3	22.....	57 à 96..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	22 supplémentaire...	97 à 108..		
<i>Idem.</i>	Mars.....	5	23.....	109 à 220..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	6	23 supplémentaire...	221 à 268..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	23, 2° supplément...	269 à 282..		
<i>Idem.</i>	Avril.....	8	24.....	283 à 386..		
<i>Idem.</i>	Mai.....	9	25.....	387 à 430..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10	25 supplémentaire...	431 à 438..		
<i>Idem.</i>	Juin.....	11	26.....	439 à 492..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	12	26 supplémentaire...	493 à 536..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	26, 2° supplément...	537 à 664..		
<i>Idem.</i>	Juillet.....	14	27.....	665 à 724..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	15	27 supplémentaire...	725 à 732..		
<i>Idem.</i>	Août.....	16	28.....	733 à 760..		
<i>Idem.</i>	Septembre.....	17	29.....	761 à 808..		
<i>Idem.</i>	Octobre.....	18	30.....	809 à 836..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	30 supplémentaire...	837 à 848..		
<i>Idem.</i>	Novembre.....	20	31.....	849 à 894..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	21	31 supplémentaire...	895 à 904..		
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	22	31, 2° supplément...	905 à 982..		
<i>Idem.</i>	Décembre.....	23	32.....	983 à 1040.		

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1881	Janvier.....	1	33	1 à 48.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2	33 supplémentaire...	49 à 92.	
<i>Idem</i>	Février.....	3	34	93 à 128.	
<i>Idem</i>	Mars.....	4	35	129 à 186.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	5	35 supplémentaire...	187 à 208.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	6	35, 2° supplément...	209 à 210.	
<i>Idem</i>	Avril.....	7	36	211 à 284.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	8	36 supplémentaire...	285 à 358.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	9	36, 2° supplément...	359 à 442.	
<i>Idem</i>	Mai.....	10	37	443 à 496.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	11	37 supplémentaire...	497 à 544.	
<i>Idem</i>	Juin.....	12	38	545 à 612.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	13	38 supplémentaire...	613 à 626.	
<i>Idem</i>	Juillet.....	14	39	627 à 682.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	15	39 supplémentaire...	683 à 744.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	16	39, 2° supplément...	745 à 770.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	17	39, 3° supplément...	771 à 778.	4°
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	18	39, 4° supplément...	779 à 780.	
<i>Idem</i>	Août.....	19	40	781 à 882.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	20	40 supplémentaire...	883 à 906.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	21	40, 2° supplément...	907 à 938.	
<i>Idem</i>	Septembre.....	22	41	939 à 982.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	23	41 supplémentaire...	983 à 1062.	
<i>Idem</i>	Octobre.....	24	42	1063 à 1120.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	25	42 supplémentaire...	1121 à 1412.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	26	42, 2° supplément...	1413 à 1452.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	27	42, 3° supplément...	1453 à 1470.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	28	42, 4° supplément...	1471 à 1472.	
<i>Idem</i>	Novembre.....	29	43	1473 à 1510.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	30	43 supplémentaire...	1511 à 1524.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	31	43, 2° supplément...	1525 à 1530.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	32	43, 3° supplément...	1531 à 1534.	
<i>Idem</i>	Décembre.....	33	44	1535 à 1630.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	34	44 supplémentaire...	1631 à 1664.	
1882	Janvier.....	1	1	1 à 52.	
<i>Idem</i>	Février.....	2	2	53 à 82.	
<i>Idem</i>	Mars.....	3	3	83 à 166.	
<i>Idem</i>	Avril.....	4	4	167 à 212.	
<i>Idem</i>	Mai.....	5	5	213 à 246.	
<i>Idem</i>	Juin.....	6	6	247 à 302.	
<i>Idem</i>	Juillet.....	7	7	303 à 318.	5°
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	7 sup.	7 supplémentaire...	319 à 426.	
<i>Idem</i>	Août.....	8	8	427 à 534.	
<i>Idem</i>	Septembre.....	9	9	535 à 570.	
<i>Idem</i>	Octobre.....	10	10	571 à 596.	
<i>Idem</i>	Novembre.....	11	11	597 à 680.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	11 sup.	11 supplémentaire...	681 à 718.	
<i>Idem</i>	Décembre.....	12	12	719 à 798.	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1883	Janvier	1	1	1 à 60	6°
<i>Idem</i>	Février	2	2	61 à 152	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	153 à 296	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	297 à 326	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	327 à 364	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	365 à 396	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	397 à 434	
<i>Idem</i>	Août	8	8	435 à 496	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	491 à 504	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	505 à 536	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	537 à 564	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	565 à 594	
1884	Janvier	13	13	595 à 646	7°
<i>Idem</i>	Février	14	14	647 à 666	
<i>Idem</i>	Mars	15	15	667 à 698	
<i>Idem</i>	Avril	16	16	699 à 722	
<i>Idem</i>	Mai	17	17	723 à 756	
<i>Idem</i>	Juin	18	18	757 à 786	
<i>Idem</i>	Juillet	19	19	787 à 828	
<i>Idem</i>	Août	20	20	829 à 868	
<i>Idem</i>	Septembre	21	21	869 à 900	
<i>Idem</i>	Octobre	22	22	901 à 940	
<i>Idem</i>	Novembre	23	23	941 à 992	
<i>Idem</i>	Décembre	24	24	993 à 1015	
1885	Janvier	1	1	1 à 76	8°
<i>Idem</i>	Février	2	2	77 à 130	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	131 à 150	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	151 à 162	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	165 à 184	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	185 à 234	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	235 à 266	
<i>Idem</i>	Août	8	8	267 à 284	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	285 à 308	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	309 à 329	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	331 à 344	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	345 à 375	

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e ET 8^e VOLUMES

DU

BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

(De mai 1878 à décembre 1885 inclusivement.)

Les documents parus dans le Bulletin des Postes, pendant les quatre premiers mois de l'année 1878, ont été introduits dans la table générale qui résume toutes les matières de ce Bulletin, de juillet 1868 à avril 1878 inclusivement.

INDICATION

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13	"	320	2 ^e
13	57	321 à 323	2 ^e
3 sup.	60	389	2 ^e
14	"	435	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e

Abonnements.

Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....

Décret et instruction à ce sujet.....

Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Interdiction aux receveurs d'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....

Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....

Abonnements. (Suite.)

Interprétation des dispositions de l'instruction n° 57 concernant les abonnements aux journaux. — Le droit de 3 p. o/o ne doit être perçu que sur les mandats d'abonnement exclusivement.

Rédaction des mandats d'abonnement. — Indication du nom et du domicile de l'abonné.

Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France. — Décret et instruction à ce sujet.

Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats d'abonnement pour la France et l'Algérie.

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service des abonnements aux journaux.

Recommandation aux directeurs pour la prompt transmission de la statistique des mandats d'abonnement.

Irrégularités commises dans le service des abonnements aux journaux.

Participation des bureaux français du Levant au service des mandats d'abonnement.

Statistique des abonnements.

Erreurs commises dans la perception du droit de 3 p. o/o sur le montant des abonnements au *Journal officiel* et au *Bulletin français*.

Abonnements au *Bulletin des lois* et au *Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes*.

Réduction du droit d'abonnement aux journaux par l'intermédiaire de la poste.

Transmission irrégulière de mandats d'abonnement pour les journaux italiens.

Abonnements aux journaux. (Service international.)

Belgique.

Suisse.

Pays-Bas.

Danemark.

Italie.

Suède.

Norvège.

Portugal.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e
15	69	499 à 501	2 ^e
16	73	546 et 547	2 ^e
17	74	589	2 ^e
19	"	688	2 ^e
19	"	689	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	759	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	760	2 ^e
22	"	75 et 76	3 ^e
25	"	404 et 405	3 ^e
34	"	103 et 104	4 ^e
44	"	1574	4 ^e
27 sup.	121	728 à 730	3 ^e
31	"	873	3 ^e
20, 2 ^e sup.	86	793 à 802	2 ^e
24	104	313 à 320	3 ^e
25	108	390 à 397	3 ^e
29	122	762 à 771	3 ^e
29	123	771 à 778	3 ^e
31	127	850 à 857	3 ^e
35	149	143 à 149	4 ^e
40	185	807 à 813	4 ^e

Abonnements. (Suite.)

Service des abonnements. — Mandats à délivrer au profit des journaux qui ne figurent pas au carnet 217...

Application sur les mandats d'abonnement des timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....

Avis de ne plus délivrer de mandats au profit du *Bulletin français*, ce journal ayant cessé sa publication...

Recommandations de faire figurer les mandats d'abonnement, à la fin de chaque quinzaine, sur l'état n° 1421 (ancien 662).....

Abonnements internationaux. — Instruction résumant toutes les instructions antérieures sur cette matière....

Modifications apportées aux statistiques des abonnements aux journaux.....

Service des abonnements aux journaux.....

Liste d'abonnements aux journaux belges.....

Rappel des dispositions de l'instruction n° 187.....

_____ aux journaux suisses.....

_____ aux journaux suédois.....

Abus de franchise.

Dispositions relatives aux abus de franchise télégraphique.....

Avis concernant les abus de franchise télégraphique..

Abus de franchise postale.....

Accidents sur les voies ferrées.

Les avis à donner par le télégraphe, relativement aux accidents survenus sur les voies ferrées, sont limités aux cas où le service télégraphique est intéressé.

Adjudications et marchés.....

Administration centrale.

Attributions des différents services de l'Administration centrale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Arrêté modifiant l'organisation des services de l'Administration centrale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
33	"	20	4°
33	"	20 et 21	4°
37	"	466	4°
22	"	929	7°
39, 2° sup.	177	765 à 770	4°
44	"	1574 et 1576	4°
6	"	297	5°
23 sup.	"	255 à 260	3°
30	"	827	3°
34	"	114	4°
37	"	466	4°
12	"	780	5°
32	"	1029	3°
34	"	114	4°
36	"	244 à 249	4°
37	"	466 et 467	4°
68	"	593	4°
38 sup.	"	622	4°
40	"	850	4°
41	"	963	4°
42	"	1084	4°
43	"	1486	4°
33	"	34	4°
3	21	183 et 184	1°
sup.	"	311	1°
6	"	38	5°
1	"	65	5°
2	"	160	8°
4	"		
6	"	311	1°
3	"	270	6°
1	"	5 à 15	1°
17	"	621	2°
sup.	"		

Administration centrale. (Suite.)

Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions

Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations, à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes

Arrêté déterminant la répartition des services de la division supprimée

Réunion au service de l'agent comptable de la fabrication des timbres-poste, du magasin central des timbres-poste et du magasin général des formules de mandats d'articles d'argent

Admission.

Conditions d'admission à l'École supérieure de télégraphie et aux cours préparatoires

Conditions d'âge pour l'admission à l'École supérieure

Publication d'un arrêté rapportant celui du 23 octobre 1878 et déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire; 2° à l'emploi de commis titulaire; 3° à divers emplois supérieurs

Arrêté modifiant les conditions d'admission à certains emplois du Ministère des postes et des télégraphes

Arrêté fixant les conditions d'admission des contrôleurs aux fonctions de sous-ingénieur

Arrêté modifiant les conditions d'admission des ouvriers stagiaires et des ouvriers d'équipe de 1^{re} et de 2^e classe

Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire

Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents

Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de contrôleurs du service technique

Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes

Arrêté modifiant les conditions d'admission à une recette de début

Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat

Adresses convenues ou abrégées.

Abonnement applicable à la remise des télégrammes internationaux avec adresse convenue ou abrégée

Avis concernant les adresses de télégrammes abrégées ou convenues

Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
35 sup.	"	189 à 198	4 ^e
43, 3 ^e sup.	"	1532	4 ^e
43, 3 ^e sup.	"	1533	4 ^e
2	"	129	8 ¹
2, 2 ^e sup.	"	145	1 ^{er}
3	"	158	1 ^{er}
6	"	310	1 ^{er}
19 sup.	"	715 à 721	2 ^e
43	"	1474 et 1475	4 ^e
44 sup.	"	1654 et 1655	4 ^e
3	"	104	5 ^e
4	"	174	5 ^e
6	"	257	5 ^e
7	"	304	5 ^e
9	"	538	5 ^e
12	"	769	5 ^e
12	"	771	5 ^e
31	"	326	8 ^e
1	"	866	3 ^e
10	"	30	5 ^e

Affranchissement.

Insuffisance d'affranchissement pour des lettres provenant de pays qui appliquent la progression par demi-once

Affranchissement des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Avis relatif à l'affranchissement des lettres pour l'étranger.....

Conditions d'admission au tarif réduit des circulaires et avis obtenus par la chromographie, la polygraphie, etc.

Interdiction d'admettre à l'affranchissement à prix réduit les « Relevés de facture » portant l'indication d'une date de paiement.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....

Fixation au 1^{er} octobre de la date à partir de laquelle la taxe applicable aux objets de correspondance de toute origine, non affranchis ou insuffisamment affranchis, devra être exclusivement représentée par des chiffres-taxes.

Affranchissement en numéraire. — Fusion en une seule formule des trois formules n^o 29, 46 et 262, et du registre n^o 26 D servant à la constatation des perceptions.

Communications faites aux agents par des industriels, en vue de les intéresser aux placements de leurs produits.....

Affranchissement des journaux à expédier en dernière limite d'heure.....

Arrêté relatif aux conditions d'admission des objets affranchis à prix réduit.....

Affranchissement des correspondances pour l'Australie

Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en

Turquie.....

Agent judiciaire du Trésor.

Contrôle des créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....

Agents secondaires.

Création d'emplois d'agents secondaires des postes et télégraphes. (Arrêté du 29 juin 1878.).....

Allocations. (Voir INDEMNITÉS.)

Appareils télégraphiques.

Emploi des appareils à transmission rapide.....

Remplacement, réparation des appareils, augmentation du nombre des appareils dans un bureau.....

La manœuvre des appareils télégraphiques ne doit pas être abandonnée par des receveurs à des personnes inexpérimentées.....

Allocations de primes aux employés qui font le service des appareils à miroir.....

Soins à apporter à l'entretien des appareils télégraphiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2 sup.	"	136	1 ^{er}
4	"	215	1 ^{er}
6	"	315	1 ^{er}
22 sup.	"	101 et 102	3 ^e
26	115	454 à 456	3 ^e
3	229	121	5 ^e
9	"	552	5 ^e
11	"	260 à 624	5 ^e
5	"	362	6 ^e
19	"	823	7 ^e
1	"	3	8 ^e
2	"	122	8 ^e
7	"	256	8 ^e
9	253	548	5 ^e
2, 2 ^e sup.	16	141 à 143	1 ^{er}
1	2	21	1 ^{er}
5 sup.	30	298 et 299	1 ^{er}
6	31	308	1 ^{er}
25	"	397 et 398	3 ^e
25	"	406 et 407	3 ^e
35	148	133	4 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Archives.				
Classement, délais de conservation et destruction...	1	222	8	5°
Notification faisant suite à l'instruction n° 222.....	3	"	137	5°
Extrait d'une circulaire relative à la remise aux do- maines de divers documents.....	4	"	202	5°
Arrangements. (Voir CONVENTIONS.)				
Articles d'argent.				
Attributions du bureau des articles d'argent (3° bu- reau de la direction de la comptabilité).....	1	"	14 et 15	1 ^{er}
Articles d'argent. — Mandats français.				
Délai de validité des mandats de poste.....	2	"	122	1 ^{er}
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	3	"	169	1 ^{er}
Réorganisation du service des mandats coloniaux. — Modification des règlements antérieurs.....	4	26	208 et 209	1 ^{er}
Emploi simultané, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'en- voyeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.	9	48	2 à 6	2°
	9	"	6 à 12	2°
	10 sup.	"	94	2°
	16	73	546 à 547	2°
	17	"	593	2°
	17	"	593	2°
	19	"	689	2°
	22 sup.	"	105	3°
	23 sup.	"	250	3°
	24	"	359	3°
	26	"	477	3°
	28	"	740	3°
	31	"	873	3°
	32	"	1018	3°
	42	"	1074	4°
	4	"	202	5°
	11 sup.	"	713	5°
Service des mandats coloniaux, minimum du droit proportionnel.....	9	"	24	2°
Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers dans les bureaux français du Levant.....	10	50	64	2°
Suppression du droit de timbre sur les mandats de poste français. — (Loi et instruction à ce sujet.).....	11, 2° sup.	"	265 à 269	2°

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.).....	11, 2° sup.	" 266 à 269	2°
Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662.	13	" 347	2°
Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....	13 sup.	59 386 à 388	2°
Usage à faire de la nomenclature n° 453 ter pour la direction des avis d'émission de mandats supérieurs à 300 francs à destination de Paris.....	14	" 435	2°
Précautions à prendre dans la délivrance des mandats bleus.....	14, 3° sup.	" 495	2°
Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats-cartes pour la France et l'Algérie.....	16	73 546 et 547	2°
Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur les mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....	17	" 593	2°
Mandats de poste à destination des bureaux français de l'Égypte. — Formule n° 16.....	19	" 697	2°
Participation du bureau de Galata, à Constantinople, au service des articles d'argent.....	19, 2° sup.	" 759	2°
	24	" 370	3°
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.	21	91 6 et 7	3°
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	" 405	3°
Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses n° 16 par l'application du timbre à date.....	22 sup.	" 105	3°
Émission des mandats de pécule à délivrer aux condamnés libérés de l'établissement pénitentiaire de l'Harrach.....	23 sup.	" 249	3°
Addition à la nomenclature des comptables coloniaux chargés du service des mandats.....	25	" 405 et 406	3°
Les bordereaux comparatifs de l'émission des mandats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant être conservés dans les archives des directions.....	28	" 739 et 740	3°
Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie) est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limitation de somme.....	31	" 873	3°

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Payement des mandats supérieurs à 300 francs, pour lesquels l'avis de versement n'a pas été reçu.....

Mandats-cartes français et internationaux.....

Précautions à prendre dans l'émission des mandats d'articles d'argent.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Modifications apportées dans les conditions de paiement des mandats d'articles d'argent destinés aux officiers de marine en service à terre et résidant dans l'un des cinq arrondissements maritimes.....

Les bordereaux statistiques n^{os} 15 et 15 bis, ainsi que le relevé des avis de paiement de mandats fournis jusqu'à présent chaque quinzaine, ne seront plus établis désormais que chaque mois.....

Emploi exclusif des mandats roses n^o 16 portant un numéro de série en outre du numéro de mandat. — Rappel des dispositions des articles 1032 et 887 de l'Instruction générale.....

Le bureau de Lambesc est substitué à celui de Batna pour l'émission des mandats de pécule au profit des condamnés sortant, par libération, de la maison centrale de Lambesc.....

Précautions à prendre pour empêcher les vols de formules de mandats. — Obligation d'apposer immédiatement les timbres horizontaux du bureau sur chaque formule reçue en approvisionnement.....

Interdiction de modifier les mandats et de rattacher les chiffres latéraux.....

Substitution du bureau de Berroughia à celui de Médéah pour l'émission de mandats de pécule.....

Modification apportée aux formules n^o 16 (mandats roses).....

Participation de nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n^o 16 octiès.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33	"	19 et 20	4 ^e
39, 3 ^e sup.	179	773 et 774	4 ^e
44	"	1577	4 ^e
1	220	2	5 ^e
5	"	228	5 ^e
9	"	554	5 ^e
2	"	115	
2	"	121	
4	277	308	
6	287	388	
6	"	394	6 ^e
5	"	362	
6	"	395	
9	"	505	
13	"	607	
14	"	663	
16	"	713	
17	"	748	
18	"	782	
20	"	861	
21	"	396	
1	"	74	
2	"	124	
4	"	162	8 ^e
9	"	296	
11	"	341	

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Instruction n° 305. — Suppression du minimum de 50 centimes fixé pour l'émission des mandats d'articles d'argent. — Droits à percevoir pour les mandats inférieurs à 1 franc ou composés de francs et de centimes.

Instruction n° 306. — Suppression des comptes sommaires 51, 52, 51 bis et 52 bis des articles d'argent.

Instruction n° 308. — Envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État.....

Instruction n° 320. — Avis de versement concernant les mandats-cartes français de 50 francs et au-dessus. — Obligation de mettre en lieu sûr les avis de versement n° 1413 ancien 736, ainsi que les avis d'émission n° 1452 et 1452 bis.....

Participation du bureau de distribution de Tripoli de Barbarie au service des articles d'argent.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats d'articles d'argent.....

Instruction n° 332. — Envoi de fonds au moyen des formules n°s 1401, 1401 bis et 1402 aux marins et militaires du corps expéditionnaire de Madagascar. — Extension à ces marins et militaires opérant à Madagascar du système d'envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, actuellement employé par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État. — Exemption du droit de 1 p. o/o sur les mandats ne dépassant pas 50 francs adressés aux marins et militaires faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar.....

Délais de prescription de mandats d'articles d'argent, fixés par la loi du 15 juillet 1882.....

Articles d'argent. — Mandats internationaux.

Additions, suppressions ou modifications opérées sur la nomenclature des bureaux autorisés à échanger des mandats internationaux :

Bureaux allemands.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
14	305	671	6°
14	306	672	7°
17	308	725	
22	"	919	
2	"	129	8°
7	"	258	
8	"	270 et 328	
11	"	340	
3	"	164 à 166	1 ^{er}
6	"	317 à 320	1 ^{er}
9	"	20 à 22	2°
16	"	558 à 561	2°
19	"	700 à 703	2°
21 sup.	"	53 et 54	3°
25	"	415 à 417	3°

Articles d'argent.— Mandats internationaux. (Suite.)

Bureaux allemands. (Suite.).....

Bureaux austro-hongrois.....

Bureaux belges.....

Bureaux britanniques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	28	749 à 752	3 ^e
	31	883 à 887	3 ^e
	33 sup.	73 et 74	4 ^e
	36	236 et 237	4 ^e
	40	840 à 847	4 ^e
	6	316	1 ^{er}
	7,	434	1 ^{er}
	3 ^e sup.		
	10	72 et 73	2 ^e
	12	292 et 293	2 ^e
	15	511	2 ^e
	19	703 et 704	2 ^e
	21	28	3 ^e
	24	371 et 372	3 ^e
	29	795 à 797	3 ^e
	33	31 à 33	4 ^e
	38	591 et 592	4 ^e
	44	1591 à 1594	4 ^e
	3	146	5 ^e
	2	119	1 ^{er}
	3	163	1 ^{er}
	5	270	1 ^{er}
	7	385	1 ^{er}
	7,	426	1 ^{er}
	2 ^e sup.		
	14	447 et 448	2 ^e
	15	511	2 ^e
	17	599	2 ^e
	20	779	2 ^e
	21	28	3 ^e
	24	371 et 372	3 ^e
	26	478	3 ^e
	28	752 et 753	3 ^e
	33	33 et 34	4 ^e
	37	467 et 468	4 ^e
	42	1082 et 1083	4 ^e
	6	294	5 ^e
	32	1029	5 ^e
	36	238 à 244	3 ^e
	38	592 et 593	4 ^e
	41	959 à 962	4 ^e
	1	32	5 ^e
	3	143	5 ^e
	4	202	5 ^e
	5	236	5 ^e
	6	292	5 ^e
	12	792	5 ^e

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Instruction n° 328. — Echange des mandats avec la Bulgarie.	5	328	202
	8	"	281
	2	"	119
	4	"	219
	6	"	322
Bureaux danois.	11	"	109
	13	"	340
	14	"	470
	sup.	"	562
Mandats-poste pour l'Égypte.	16	"	259
	7	"	119
	2	"	163 et 164
	3	"	220
	4	"	372
	6	"	372
Bureaux italiens.	sup.	"	426 et 427
	7,	"	456 et 457
	2° sup.	"	73
	8	"	294
	10	"	340
	12	"	599 et 600
	13	"	
17	"		
Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, Règlement et Instruction y relatifs.	2	"	77
	5	"	182
Mandats avec le Japon.	7	"	259
	9	"	297
	4	"	220
	6	"	322
	8	"	456
Bureaux néerlandais.	12	"	295
	14,	"	486
	2° sup.	"	562
	16	"	66
Loi, Convention, Règlement et Instruction concer- nant l'échange des mandats de poste entre la France et le Pérou.	2	"	66
	5	328	163

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Bureaux roumains.....	20	" 779	2 ^e
Bureaux suélois.....	9 sup.	" 44	2 ^e
Bureaux suisses.....	3	" 166	1 ^{er}
Bureaux norvégiens.....	27 sup.	" 732	3 ^e
	8	" 522	5 ^e
Bureaux américains.....	25 27	" 417 à 420 715	3 ^e 3 ^e
	2	" 66	5 ^e
	5	" 240	5 ^e
Bureaux luxembourgeois.....	33	" 34	4 ^e
Émission et paiement des mandats internationaux. — Mise au courant des instructions n ^{os} 244 et 253.....	2 sup.	" 133 à 135	1 ^{er}
Emploi simultané, pour les envois à l'étranger, de mandats internationaux expédiés dans une lettre par l'expéditeur au destinataire, et de mandats directement transmis à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination. — Modèle du mandat-carte international. — Modèle du bordereau des mandats internationaux..	3	19 150 à 157	1 ^{er}
Avis concernant l'adresse des destinataires de man- dats-cartes internationaux circulant à découvert.....	4 sup.	" 245	1 ^{er}
	6	" 315 et 316	1 ^{er}
Direction à donner aux avis d'émission des mandats à destination de l'Autriche-Hongrie.....	7 33 42	" 385 18 1074	1 ^{er} 1 ^o 4 ^o
Extension à tous les bureaux de recette de l'usage simultané, pour le service international, des mandats- cartes expédiés à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination et des mandats expédiés dans une lettre par l'expéditeur au destinataire.....	8, 2 ^e sup.	47 484 et 485	1 ^{er}
Publication de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste. — Notification de la loi portant approbation et du décret d'exécution. — In- structions à ce sujet.....	11 sup.	54 223 à 263	2 ^e
Recommandation d'éviter tout ce qui pourrait susciter des plaintes fondées de la part du public à l'occasion du paiement des mandats internationaux.....	12	56 282	2 ^e

INDICATION

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

	du numéro du Bulletin	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Régularisation des mandats internationaux : envoi direct du titre par le bureau payeur au bureau d'émission.	12	2 ^e	289	2 ^e
Irrégularités dans la rédaction des mandats internationaux à destination	de la Grande-Bretagne	13	397 et 398	2 ^e
		sup.		
		du Luxembourg	12	3 ^e
	des États-Unis	36	4 ^e	4 ^e
Transmission des mandats-cartes internationaux à découvert comme des correspondances ordinaires	14	62	425 à 427	2 ^e
Avis relatif au service des amendes (France et Belgique) à convertir en mandats internationaux	15 sup.	"	530	2 ^e
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination de la Grande-Bretagne. — Envoyer sans exception au bureau de Londres tous les avis d'émission	17	"	592	2 ^e
Publication d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis, et du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette convention. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet	23 sup.	99	222 à 246	3 ^e
Indications à porter sur les avis d'émission n ^o 16 <i>quater</i> des mandats internationaux français	23 sup.	"	249	3 ^e
Annotations aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Égypte	24	"	377	3 ^e
Statistique des mandats-cartes recommandés	25	"	405	3 ^e
Conditions d'émission aux États-Unis des mandats pour la France	26	"	477	3 ^e
Transmission des mandats-cartes et des avis d'émission de mandats clos à destination de l'Autriche-Hongrie.	29	"	786	3 ^e
Réclamations d'avis d'émission de mandats dans les rapports avec les États-Unis	29	"	786 et 787	3 ^e
Délai de prescription indéfini pour les mandats de poste créés aux États-Unis	29	"	787	3 ^e
Mandats sur Alexandrie, Port-Saïd, Suez, payables par les bureaux français	31	"	873 et 874	3 ^e
Les avis d'émission relatifs à des mandats tirés sur les États-Unis doivent porter le nom de l'État dans lequel est situé le bureau destinataire	31	"	874	3 ^e
Mandats internationaux irrégulièrement libellés	32	"	1018	3 ^e
Taxe des mandats internationaux dans le grand-duché de Luxembourg	33	"	17	4 ^e

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Mandats allemands. — Taux de conversion des monnaies.....

Mandats sur les États-Unis. — Modification du taux de conversion des monnaies.....

Mandats portugais. — Taux de conversion des monnaies.....

Mandats-cartes français et internationaux.....

Échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles. — Décret y relatif.....

Rappel des prescriptions de l'instruction n° 54 sur l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....

Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission et le paiement des mandats français et internationaux.....

Prescription des mandats de poste norvégiens.....

Délivrance des mandats d'articles d'argent jusqu'à la somme de 500 francs au bureau de Port-Saïd (Égypte).

Inscription sur les mandats ou avis d'émission de mandats à destination de divers pays étrangers, du nom de l'État ou province dans lequel se trouve le lieu de destination du bureau payeur.....

Admission des bureaux français de Tunisie à l'émission et au paiement des mandats.....

Instruction n° 267, relative à l'échange des mandats-poste, entre la France et l'Angleterre.....

Somme à porter sur les mandats tirés de France et d'Algérie sur la Roumanie.....

Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination des Indes orientales néerlandaises.....

Note relative au tableau synotique résumant les principales règles du service des mandats internationaux.....

Recommandation au sujet de l'indication de la date manuscrite d'émission de mandats d'articles d'argent..

Participation du bureau de distribution de Tanger (Maroc) au service des articles d'argent.....

Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission n° 16 quater.....

Mandats de l'Égypte pour la France.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33 sup.	"	71	4 ^e
38	"	566	4 ^e
38 sup.	168	621	4 ^e
8	"	519	5 ^e
39, 3 ^o sup.	179	773 et 774	4 ^e
44	210	1538 à 1541	4 ^e
4	"	1577	4 ^e
4	"	199	5 ^o
8	"	522	5 ^o
8	"	520	5 ^o
10	"	595	5 ^o
11	"	641	5 ^o
12	267	729	5 ^o
3	"	276	
4	"	325	
7	"	432	
10	"	524	6 ^o
10	"	527	
11	"	553	
14	"	663	

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Rappel des dispositions de la circulaire insérée au bulletin mensuel n° 11 de novembre 1883, page 553, concernant la transmission des avis d'émission n° 16 *quater*.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, Règlement de détail et d'ordre et Instruction n° 321 y relatifs.

Mandats de poste échangés entre la France et l'Inde britannique.....

Articles d'argent. — Mandats télégraphiques.

Émission de mandats télégraphiques sans signature de l'expéditeur.....

Avis aux receveurs concernant les mandats télégraphiques adressés à Paris.....

Avis au sujet de la taxe applicable aux mandats télégraphiques expédiés par la poste ou déposés poste restante.....

Modification et extension du service des mandats télégraphiques.....

Modifications apportées dans le service des mandats télégraphiques.....

Mandats télégraphiques destinés aux militaires et marins faisant partie du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Mandats télégraphiques. — Avis d'émission n° 736 *sexies*. — Rappel des prescriptions de l'instruction n° 158.....

Précautions à prendre pour les distributions au guichet des avis d'arrivée de mandats télégraphiques. (Mod. D.)

— Justification d'identité à exiger pour le paiement des mandats télégraphiques adressés à des personnes qui ne sont pas connues des agents payeurs.....

Émission de mandats télégraphiques au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres des 7°, 8° et 15° corps d'armée.....

Avis, par dépêche télégraphique, d'une procuration déposée permettant de payer les mandats d'articles d'argent à un fondé de pouvoirs.....

La statistique des mandats télégraphiques ne sera plus fournie que trimestriellement.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1884.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
14	"	663	7°
22	321	902	
23	"	989	
6	"	322 et 323	1 ^{er}
9	"	13	°
14	"	442	2°
19	81	222 à 224	2°
2° sup.			
36	158	3 à 76	4°
37	"	454	4°
38	"	583	4°
9	255	549	6°
8	"	455	
14	"	661	
14	"	662	7°
20	"	858	

Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'un Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Instruction n° 319. — Émission des mandats internationaux. — Établissement et transmission des avis d'émission concernant ces mandats.....

Modifications à l'instruction n° 317 sur le service des mandats télégraphiques internationaux.....

Instruction n° 325. — Délai de validité de mandats télégraphiques adressés aux militaires en Algérie et en Tunisie.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats télégraphiques.....

Attributions.

Définition des attributions respectives des fonctionnaires de l'exploitation et du service technique....

Avances.

Remboursement, par les services publics ou les compagnies, des avances faites à ces services pour cession de matériel télégraphique ou pour exécution de travaux.....

Idem.....

Suppression du certificat n° 253 des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....

Recommandations relatives à la régularisation des avances autorisées.....

Avis au public.

Réimpression.....

Bandes. (Voir JOURNAUX.)

Bandes timbrées. (Voir ENVELOPPES TIMBRÉES.)

Baux.

Les baux entrent dans les attributions du service central, 2^e section.....

Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de bail de location sous seing privé.....

Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
21	317	870	
21	318	882	
21	319	889	7 ^e
22	317	925	
24	325	1001	
7	"	258	
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
4	23	191	1 ^{er}
5 sup.	30	303	1 ^{er}
33 sup.	"	70	1 ^{er}
3	"	142	4 ^e
3	"	146	8 ^e
1	"	6	1 ^{er}
30 sup.	"	842 à 846	3 ^e
33	"	15	4 ^e

Boîtes aux lettres.

Arrêtés autorisant l'installation de boîtes aux lettres supplémentaires chez les débiteurs de tabac, aux frais des municipalités.....

Boîte aux lettres des bureaux de poste. Appareil indicateur des levées.....

Portes de boîtes aux lettres rurales et supplémentaires. — Addition d'un 3^e cadran indicateur du nombre de levées quotidiennes.....

Clés de boîtes aux lettres.....

Constatation de la levée des boîtes rurales par les courriers à pied.....

Recommandations au sujet de l'encaissement du prix des boîtes supplémentaires concédées aux communes..

Boîtes chargées.

Réduction de 50 à 25 centimes du droit applicable aux boîtes chargées, avec déclaration de valeurs.....

Boîtes mobiles.

Fonctionnement des boîtes mobiles transportées par les courriers en voitures.....

Bons de caisse.

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale par bons de caisse.....

Bons de poste.

Loi relative à la création des bons de poste de somme fixe.....

Création du service des bons de poste.....

Décret relatif aux bons de poste de somme fixe.....

Décret portant émission de bons de poste.....

Mise à la disposition du public de bons de poste de 20 francs.....

Modification apportée à l'emploi du registre n° 1538 (service des bons de poste).....

Bons de poste sans nom de destinataire. — Insertion dans des lettres non recommandées. — Contravention à la loi du 4 juin 1859.....

Recommandation au service, concernant l'émission et le paiement des bons de poste.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	44	1 ^{er}
1	"	58	1 ^e
sup. 2	"	116	1 ^{er}
3	"	160	1 ^{er}
4	"	216	1 ^{er}
6	"	303	1 ^{er}
33	143	53 à 85	4 ^e
sup.			
3	"	141	5 ^e
8	"	533	5 ^e
4	"	326	6 ^e
3	"	150	8 ^e
8,	44	80	1 ^{er}
2 ^e sup.			
38	"	581 et 582 714	4 ^e 5 ^e
11 ^e sup.			
23	100	269 à 282	3 ^e
sup.			
8	"	436	5 ^e
11	257	601	5 ^e
11 sup.	"	682	5 ^e
12	"	732	5 ^e
1	"	5	6 ^e
1	"	5	6 ^e
12	"	778	5 ^e
23	"	988	7 ^e
2	"	115	6 ^e
2	"	116	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Bons de poste. (Suite.)			
Émission de carnets de 25 bons.....	2	117	6 ^e
Recommandations relatives au service des bons de poste.....	4	311	
Paiement des bons de poste de sommes fixes par les payeurs du corps d'occupation de Tunisie.....	6	394	
Instruction n° 298. — Avis de paiement à donner, moyennant un droit de 10 centimes, aux expéditeurs de bons de poste de sommes fixes.....	11	298	
Suppression de la deuxième expédition des certificats de recette et de dépense des bons de poste. (Formules 68 et 69.) — Modifications aux paragraphes 47, 48 et 50 de l'instruction 257.....	11	552	
Budget.			
Préparation des budgets des dépenses fixes.....	5 sup.	30 303	1 ^{er}
Avis concernant les renseignements à fournir sur la situation des crédits de la ligne 75 du budget (Entretien des lignes aériennes).....	20	101 772	2 ^e
Opérations de comptabilité applicables aux budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spé- ciales.....	24	" 287 à 303	3 ^e
Bulletin des lois.			
Abonnements au Bulletin des lois. — Opérations de trésorerie.....	25	" 404 et 405	3 ^e
Bulletin mensuel.			
Création d'un Bulletin mensuel unique des postes et télégraphes, et suppression du Bulletin mensuel des postes.....	1	" 1	1 ^{er}
Abonnements au Bulletin mensuel. — Opérations de trésorerie.....	25 34	" " 404 et 405 " 103 et 104	3 ^e 4 ^e
Documents, extraits des Bulletins mensuels de 1858 à 1868 et devenus sans intérêt, à traiter comme imprimés hors d'usage.....	44 26 sup.	" " 1574 " 501	3 ^e 4 ^e
Abonnements à l'Extrait du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes.....	7	" 311	5 ^e
Abonnements au Bulletin mensuel souscrit par des particuliers.....	11	" 641	5 ^e
Annotations et corrections au Bulletin mensuel :			
N° 14 (ancien).....	11, 2 ^e sup.	" 270	2 ^e
29.....	8, 2 ^e sup.	" 480 et 481	1 ^{er}

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^o 45.....
 46 supplémentaire.....
 59.....
 60 supplémentaire.....
 72.....
 72 supplémentaire.....
 78 supplémentaire.....
 79 supplémentaire.....
 86.....
 92.....
 100.....
 101 supplémentaire.....
 103.....
 105.....
 109.....
 1 (nouveau).....
 2.....
 4.....
 5.....
 5 supplémentaire.....
 6.....
 7, 3^e supplément.....
 8, 2^e supplément.....
 9.....
 11.....
 11 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11, 2 ^o sup.	"	270	2 ^o
8, 2 ^o sup.	"	481	1 ^{er}
12	"	289	2 ^o
4	"	211	1 ^{er}
25	"	405	3 ^o
2	"	122	1 ^{er}
8	"	451	1 ^{er}
20	"	773	1 ^{er}
8 sup.	"	478	1 ^{er}
38	"	548	4 ^o
6	"	315	1 ^{er}
9	"	20	2 ^o
2	"	111	1 ^{er}
4	"	194 et 195	1 ^{er}
38	"	548	4 ^o
4	"	195	1 ^{er}
13	"	340	2 ^o
13	"	340	2 ^o
1 sup.	"	57	1 ^{er}
3	"	169	1 ^{er}
11	"	110	2 ^o
5	"	270	1 ^{er}
6	"	316	1 ^{er}
6	"	314	1 ^{er}
7	"	385	1 ^{er}
8	"	476	1 ^{er}
6 sup.	"	314	1 ^{er}
20	"	773	2 ^o
7	"	387	1 ^{er}
33	"	18	4 ^o
8	"	457	1 ^{er}
9	"	19 et 30	2 ^o
11	"	111	2 ^o
13	"	388	2 ^o
26 sup.	"	500	3 ^o
12	"	289, 290 et 292	2 ^o
13	"	340	2 ^o
14	"	426 et 427	2 ^o
16	"	554	2 ^o
32	"	1002	3 ^o
39	"	645	4 ^o

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^{os} 13.....

13 supplémentaire.....

14.....

14 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13	"	396	2 ^e
sup.	"	442	2 ^e
14	"	507	2 ^e
15	"	552	2 ^e
16	"	598	2 ^e
17	"	688 et 695	2 ^e
19	"	107	3 ^e
22	"	369	3 ^e
sup.	"	1575 et 157	4 ^e
24	"	442	2 ^e
44	"	477 et 486	2 ^e
14	"	507	2 ^e
14	"	552	2 ^e
15	"	598	2 ^e
16	"	626	2 ^e
17	"	643	2 ^e
17	"	683, 688	2 ^e
17	"	et 696	2 ^e
sup.	"	758	2 ^e
18	"	25	3 ^e
19	"	107	3 ^e
2 ^e sup.	"	310, 311	3 ^e
21	"	et 368	3 ^e
22	"	747	3 ^e
sup.	"	793	3 ^e
24	"	826	3 ^e
28	"	872 et 882	3 ^e
29	"	1009 et 1010	3 ^e
30	"	221 et 222	4 ^e
31	"	937	4 ^e
31	"	1575 et 1567	4 ^e
32	"	486	2 ^e
36	"	532	2 ^e
40	"	552	2 ^e
2 ^e sup.	"	598	2 ^e
44	"	648	2 ^e
14	"	52	3 ^e
2 ^e sup.	"	368	3 ^e
15 sup.	"	368 et 369	3 ^e
16	"	747	3 ^e
17	"	552 et 562	2 ^e
18	"	1010	3 ^e
21 sup.	"		
24	"		
24	"		
28	"		
16	"		
32	"		

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
N ^{os} 14, 2 ^e supplément.....	36	221 et 222	4 ^e
14, 3 ^e supplément.....	16	552	2 ^e
	16	532	2 ^e
	15 sup.	552	2 ^e
	16	25	3 ^e
	21	52	3 ^e
15.....	21 sup.	476	3 ^e
	26	826	3 ^e
	30	548	4 ^e
	38	882	3 ^e
17 supplémentaire.....	31	1010	3 ^e
18.....	32	221 et 222	4 ^e
	36	107	3 ^e
	22 sup.	820	3 ^e
	30		
19.....	31,	979 et 981	3 ^e
	2 ^e sup.		
	44	1576	4 ^e
19 supplémentaire.....	25	414	3 ^e
19, 2 ^e supplément.....	24	370	3 ^e
	28	739	3 ^e
21.....	28	747	3 ^e
21 supplémentaire.....	26	476	3 ^e
22 supplémentaire.....	37	451	4 ^e
23.....	24	352	3 ^e
	20	787	3 ^e
23 supplémentaire.....	38	566	4 ^e
	25	402	3 ^e
	26	476	3 ^e
	26 sup.	499	3 ^e
24.....	30	826	3 ^e
	34	112	4 ^e
	35	171	4 ^e
	38 sup.	621	4 ^e
	44	1576	4 ^e
25.....	26	476	3 ^e
	28	748	3 ^e
25 supplémentaire.....	26	457	3 ^e
	26 sup.	501	3 ^e
26.....	27 sup.	731	3 ^e
	26	793	3 ^e
26 supplémentaire.....	39	222	4 ^e
	32	1014	3 ^e
26, 2 ^e supplément.....	33	14	4 ^e
	3	277	6 ^e
27.....	28	748	3 ^e
29.....	30	817	3 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Bulletin mensuel. (Suite.)			
Annotations et corrections au Bulletin mensuel :			
N ^{os} 31.....	32	" 1017 et 1029	3 ^e
	37	" 469	4 ^e
31 supplémentaire.....	32	" 1014 et 1015	3 ^e
	33	" 14	4 ^e
	32	" 1013	3 ^e
31, 2 ^e supplément.....	33	" 18	4 ^e
	34	" 110	
	36	" 230	
32.....	33	" 26	
	43	" 1484	
	34	" 110 et 111	
33.....	35	" 164	
	38	" 581	
	38	" 589	
33 supplémentaire.....	39	" 646	
	35	" 170	
34.....	38	" 589	
	39	" 653	
	36	" 227 et 232	
35.....	37	" 452	
	38	" 589	
35 supplémentaire.....	36	" 224	
	37	" 452	
	37	" 461	4 ^e
36.....	38	" 589 et 590	
	41	" 948	
	44	" 1576	
36, 2 ^e supplément.....	39	" 641	
37.....	38	" 581	
	38	" 590	
37 supplémentaire.....	38	" 581	
37 supplémentaire.....	40	" 817	
39.....	"	"	
39, 2 ^e supplément.....	44	" 1576	
40, 2 ^e supplément.....	41	" 952	
	44	" 1571	
42 supplémentaire.....	44	" 1659	
	sup.	"	
44.....	44	" 1663	
	sup.	"	
43.....	4	" 188	5 ^e
3.....	4	" 188	5 ^e
44 supplémentaire.....	3	" 148	5 ^e
3.....	5	" 224	5 ^e
3.....	5	" 225	5 ^e
5.....	6	" 281	5 ^e
6.....	7	" 314	5 ^e

Bulletin mensuel (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel.....

Bureaux ambulants.

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de l'Ouest.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Tarascon et Cette.....

Modifications dans l'organisation du service des bureaux ambulants.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant de Mâcon à Marseille.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur la ligne de Lyon.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de la Méditerranée.....

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants.....

Arrêté élevant de 3,600 francs à 4,000 francs le maximum du traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants.....

Création et suppression de services de bureaux ambulants.....

Création de nouveaux services de bureaux ambulants.

Création sur la ligne de Lyon de trois nouveaux services de bureaux ambulants.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
10	"	587 à 588	5°	
12	"	36		
2	"	113	6°	
3	"	277		
4	"	317		
6	"	391		
4	268	321		
7	"	425		
8	"	453		
10	"	516		
12	"	582		
13	"	654		7°
17	257	743		
18	"	773 et 776		
20	"	857		
21	"	891		
22	"	922		
24	"	005 et 1006		
2	"	115	8°	
4	"	155		
5	"	179		
8	"	278		
10	"	321		
11	"	337		
12	"	362		
2	"	115	1 ^{er}	
2	"	133	1 ^{er}	
3	"	159	1 ^{er}	
6	"	312	1 ^{er}	
7	"	381	1 ^{er}	
8,	2 ^e sup.	486	1 ^{er}	
sup.				
14	"	443	2°	
19	"	690	2°	
24	"	354	3°	
24	"	359	3°	
31 sup.	"	899	3°	
33	"	23	4°	

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Bureaux ambulants. (Suite.)				
Création de quatre nouveaux services ambulants....	34	"	106 et 107	4 ^e
Création, sur les lignes des Pyrénées et du Sud-Ouest, de nouveaux services de bureaux ambulants...	38	"	590	4 ^e
Création d'un service de bureaux ambulants entre Paris et Dunkerque.....	44	"	1573	4 ^e
Prolongement jusqu'à Clermont-Ferrand du parcours du bureau ambulant de Paris à Moulins.....	44	"	1574	4 ^e
	7,	"	437	1 ^{er}
	3 ^e sup.	"		
Dispositions exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.....	20	"	772	2 ^e
	32	"	1015	3 ^e
	44	"	1573	4 ^e
Création d'un nouveau service ambulant.....	8	"	533	5 ^e
	10	"	596	5 ^e
Suppression d'un service de bureau ambulant.....	2	"	122	8 ^e
Bureau central météorologique.				
Note circulaire sur le service des avertissements agricoles.....	44	"	1646	4 ^e
	sup.	"		
Bureaux d'échange.				
Corrections à faire sur les documents spéciaux à l'usage des bureaux d'échange.....	20	"	792	2 ^e
	sup.	"		
	21	"	27	3 ^e
Bureau international.				
Publications du bureau international des postes....	15	"	687	7 ^e
	10	"	327	8 ^e
	12	"	364	8 ^e
Bureaux télégraphiques.				
Rappel de nuit des bureaux télégraphiques. — Circulaire y relative.....	28	"	735 et 736	3 ^e
Fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	31	"	898	3 ^e
	sup.	"		
Conditions auxquelles doit rester subordonné tout changement essentiel dans l'installation des bureaux télégraphiques.....	35	148	134	4 ^e
Avis concernant les suspensions ou modifications de service dans les bureaux télégraphiques municipaux...	38	"	578	4 ^e
Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305 concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....	38	"	580 et 581	4 ^e
Changements d'indicatifs des bureaux télégraphiques de Paris.....	38	"	613 à 616	4 ^e
	sup.	"		
Dénominations nouvelles à donner aux bureaux télégraphiques.....	42,	"	1444	4 ^e
	2 ^e sup.	"		
Arrêté fixant les conditions auxquelles les bureaux télégraphiques municipaux peuvent être raccordés avec les gares correspondantes.....	42,	"	1461 à 1466	4 ^e
	3 ^e sup.	"		
Clôture et bureaux gardés pour télégrammes déposés à l'approche de l'heure de la clôture.....	44	217	1636 à 1638	4 ^e
	sup.	"		

Bureaux télégraphiques. (Suite.)

Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....

Additions et corrections à l'instruction n° 268.....

Cabinet du Ministre.

Fusion des deux services des postes et des télégraphes.....

Demande de propositions aux directeurs départementaux, en vue de la fusion des services des postes et des télégraphes.....

Recommandation aux chefs de service de n'user du télégraphe que pour les communications présentant un caractère d'urgence absolue.....

Réorganisation de l'enseignement supérieur de la télégraphie.....

Rappel des prescriptions relatives aux abus de franchise télégraphique.....

Frais attribués aux agents des postes et des télégraphes pour frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur, en dehors des limites de leurs circonscriptions. (Arrêté du 31 juillet 1878.).....

Attributions des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes.....

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances et à celles des inspecteurs du contrôle.....

Circulaire aux préfets touchant la concession de recettes simples des postes aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense.....

Cahier des charges.

Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport des dépêches.....

Circulaire aux préfets concernant les avantages à stipuler pour le service des postes et des télégraphes dans les cahiers des charges pour concession de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways.....

Recommandation relatives aux dispositions additionnelles à introduire dans les cahiers des charges des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.....

Addition à l'article 6 du cahier des charges des services par entreprise.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	268	19	6°
2	268	107	6°
1	1	15 à 20	1 ^{er}
1	5	28 et 29	1 ^{er}
1 sup.	8	53	1 ^{er}
2, 2 ^o sup.	"	143 à 146	1 ^{er}
3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}
4 sup.	"	237 à 239	1 ^{er}
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
13	"	329 et 330	2°
14, 2 ^o sup.	"	482 et 483	2°
1	6	34 et 35	1 ^{er}
40, 2 ^o sup.	"	926 à 933	4°
42	"	1070	4°
7 sup.	"	4119	5°

Caisses d'assurances.

Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs départementaux.....

Tableaux concernant les caisses d'assurances.....

Caisse nationale d'épargne.

Loi portant création d'une caisse d'épargne postale..

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 1 pour l'exécution de la loi et du décret concernant la création et le contrôle de la caisse d'épargne postale (avec une table des matières et une table des modèles).....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Avis d'une décision ajournant, en ce qui concerne les établissements des facteurs-boîtiers, l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la caisse d'épargne postale...

Correspondance relative au service de la caisse d'épargne postale. — Précautions à prendre pour en assurer la transmission régulière. — Additions à l'instruction n° 1 et à l'instruction générale.....

Circulaire aux préfets concernant l'organisation et le fonctionnement de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 2. Numéros d'ordre à porter en tête des formules 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 17. Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77). Suppression des bordereaux journaliers négatifs.

Modifications à l'instruction n° 1 concernant le service de la caisse d'épargne postale.....

Additions à la liste des bureaux de poste ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 3. Transferts. — États mensuels 23 et 24. — Récapitulation des opérations sur l'avis n° 9....

Circulaire explicative concernant le but et les avantages de la caisse d'épargne postale.....

Circulaire concernant le renvoi des pièces justificatives aux receveurs pour régularisation.....

Circulaire concernant la publicité à donner aux notions générales sur le service de la caisse d'épargne postale.

Instruction n° 4. Versements faits par un tiers pour le compte des mineurs. — Concours des instituteurs. —

Caisses d'épargne scolaires. — Remboursements aux mineurs. — Donation à un mineur. — Transferts de livrets à remboursement déferé.....

Achats de rente pour le compte des déposants à la caisse d'épargne postale.....

Modification à apporter à l'Instruction n° 1.....

Demandes de formules imprimées pour le service de la caisse d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	58	6°
3	"	288 à 290	6°
42 sup.	"	1121 à 1126	4°
42 sup.	"	1126 à 1138	4°
42 sup.	1 ^{er}	1138 à 1411	
43, 3 ^e sup.	"	1531 et 1532	
43, 3 ^e sup.	"	1533	
44	"	1569 et 1570	
44	"	1570 et 1571	4°
44	"	1571 et 1572	
44 sup.	2 ^e	1646 à 1653	
44 sup.	"	1648 et 1649	
44 sup.	"	1659	
1	3	5 à 7	
1	"	24 et 25	
1	"	25 et 26	
1	"	26 à 28	
2	4 ^e	56 à 59	5°
2	"	59	
2	"	59	
2	"	64	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté fixant la rémunération accordée aux facteurs pour la participation au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 5. — Comptabilité et mode de paiement de l'indemnité accordée aux facteurs pour les livrets ouverts par leur intermédiaire.....

Instruction n° 6 : Concours des facteurs au service de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 7 : Transferts. — Renvoi des bordereaux n° 17. — Donations par un bienfaiteur inconnu. — Modifications à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 8 : Arrêtés de vérification pour rectifier les erreurs reconnues dans les comptes de recette et de dépense.....

Notification de décisions diverses concernant le service de la caisse nationale d'épargne.....

Errata au bulletin n° 44 supplémentaire.....

Errata au bulletin n° 2 de 1882.....

Instruction n° 9. — Premiers versements faits à la caisse d'épargne postale pour le compte de personnes majeures. — Dispense accordée à la partie versante de présenter l'autorisation de l'intéressé.....

Modifications apportées aux instructions nos 3 et 7 sur le service de la caisse d'épargne postale et à l'envoi de pièces relatives aux transferts.....

Note relative aux remboursements de fonds déposés à la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 10. — Indication du nombre et du montant des premiers versements opérés par l'intermédiaire des facteurs à fournir à la Direction centrale de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 11. — Faculté donnée aux receveurs de déléguer un agent pour toucher les fonds transférés à la caisse d'épargne postale.....

Modifications et additions aux instructions sur le service de la caisse d'épargne postale. — Modifications dans l'envoi des pièces relatives aux transferts.....

Dispositions d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis nos 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....

Rappel à l'exécution de l'article 79 de l'instruction n° 1 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	"	93 et 94	
	"	94 et 95	
3	"	104 et 105	
	5 ^{em}	105 à 110	
	6 ^{em}	111 et 112	
	7 ^{em}	112 à 116	
3	8 ^{em}	116 et 119	
3	"	140 et 141	
3	"	148	
3	"	148	
4	9 ^{em}	176 et 177	5 ^e
4	"	182 et 183	
4	"	196	
5	10 ^{em}	222	
5	11 ^{em}	223	
5	"	226 et 227	
5	"	235 et 236	
6	"	283	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Création de la formule n° 1 bis pour le service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 12 concernant le transfert et le remboursement international des fonds déposés soit à la caisse d'épargne postale de France, soit à la caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.....

Modifications et additions aux instructions sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Changement de gestion de receveurs principaux. Renvoi des avis d'émission des autorisations de remboursement non présentées dans le délai réglementaire.

Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements des livrets de la caisse d'épargne postale.....

Addition à l'instruction n° 12, concernant le service des transferts et des remboursements internationaux...

Modifications à apporter aux tableaux n° 8 et 9 du bordereau n° 12 bis.....

Instruction n° 13 : Centimes à rembourser dans un département autre que celui où le transfert a été effectué.....

Inscriptions des sommes remboursées sur les livrets de caisse d'épargne postale.....

Emploi non motivé de la formule n° 22 pour le cas de remboursement intégral.....

Demandes de livrets faites par des femmes.....

Modification à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 14 : Pièces justificatives de paiements effectués pour le compte de la caisse d'épargne.....

Emploi de journaux à souche des premiers versements non épuisés en fin d'année. — Modifications à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 15 relative aux versements en timbres-poste à faire à la caisse nationale d'épargne.....

Rectifications au bulletin mensuel n° 7 supplémentaire.....

Décret du 30 novembre 1882 portant autorisation de faire des versements en timbres poste.....

Avis concernant l'inscription des versements à la caisse d'épargne postale.....

Autorisation accordée aux comices agricoles d'effectuer des versements à la caisse d'épargne postale.....

Publication d'une note émanant du Ministère de l'instruction publique. (Caisses d'épargne scolaires.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
7	"	317	
7 sup.	12 ^{em}	320 à 364	
7 sup.	"	420 et 421	
7 sup.	"	422 et 423	
7 sup.	"	423	
8	"	433	
8	"	527 et 528	
8	"	528	
9	13 ^{em}	551 et 552	5 ^e
9	"	568	
9	"	568	
9	"	568	
9	"	568	
10	14	577	
10	14	579	
12	15 ^{em}	736 à 761	
10	"	588	
12	"	735	
12	"	779	
12	"	779	
2	"	144	6 ^e

Caisse nationale d'épargne (Suite.)

Addition à l'article 16 de l'instruction n° 15 (*Bull. mens. n° 12*) concernant le service des versements en timbres-poste.....

Envois par les directeurs départementaux de relevés n° 96 négatifs à la Direction centrale.....

Demandes de versement à la Caisse nationale d'épargne présentées par des cercles ou réunions d'officiers

Avis relatif à la rédaction des demandes d'achat de rente.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Tableaux présentant les tarifs détaillés de la caisse d'assurances en cas de décès et de la caisse d'assurances en cas d'accidents.....

Irrégularités commises dans la constatation des versements ultérieurs. — Rappel à l'exécution des dispositions de l'instruction n° 16 relative à l'emploi des timbres-épargne.....

Avis divers concernant le service des remboursements de fonds déposés à la Caisse d'épargne postale. — Remboursements après décès.....

Instruction n° 17. — Mode de justification dans les écritures des receveurs principaux, de certaines opérations relatives à la Caisse nationale d'épargne.....

Modifications à des instructions concernant la Caisse nationale d'épargne.....

Erratum au modèle 119 dont l'emploi est prescrit par l'instruction n° 16.....

Livrets entièrement remplis à remplacer. Remise au titulaire d'un bulletin de dépôt n° 21.....

Additions à l'Instruction n° 16.....

Instruction n° 18 : Pièces à fournir par les sociétés de secours mutuels, de coopération, de bienfaisance, etc., qui déposent leurs fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

Rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne en 1882.....

Instruction n° 19 concernant l'échange entre la France et la Belgique des livrets de caisse d'épargne à régler.

Avis relatif à l'établissement des demandes d'achat de rentes.....

Instruction n° 20 : Pièces à fournir par les sociétés commerciales qui déposent des fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2	"	146	
2	"	146	
2	"	147	
2	"	147	
3	16 ^e	154	
3	"	288	
4	"	318	
4	"	319	
5	17 ^e	337	6 ^e
5	"	341	
5	"	348	
5	"	352	
5	"	352	
6	18 ^e	390	
7	"	398	
7	19 ^e	423	
7	"	434	
8	20 ^e	451	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Erratum relatif aux demandes de timbres-épargne..

Suppression d'une des trois expéditions du bordereau n° 11 des versements ultérieurs

Instruction n° 21 concernant le mode de constatation des opérations d'épargne sur le nouveau modèle de livret.

Demandes de livret faites par des femmes mariées.— Exécution des articles 21, 23, 24, 78 et 79 de l'instruction n° 1.....

Instruction n° 22. — Remboursement, en Algérie, du montant des livrets de la Caisse nationale d'épargne.

Instruction n° 23. — Création d'un registre des remboursements (modèle n° 99) à l'usage des receveurs. — Mode d'emploi de ce registre.....

Modifications apportées au carnet d'ordre n° 7. — Envoi à la Direction centrale de la deuxième expédition du bordereau n° 17.....

Addition à l'article 19 de l'instruction n° 16.....

Griffe indiquant le nom du département à apposer sur les livrets de la Caisse nationale d'épargne. — Numérotage des bordereaux n° 5, 11 et 17.....

Modifications apportées aux états mensuels 23, 24, 25 et 27.....

Envoi à la Direction centrale des états n° 81.....

Modifications à l'instruction n° 5.....

Rappel aux dispositions de l'article 57 de l'instruction n° 16. — Griffes à apposer par les receveurs principaux, sur les timbres-épargne.....

Communication aux journaux du résultat mensuel des opérations.....

Désignation, sur les bordereaux 11, des nom et prénoms des receveurs forcés en recette.....

Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie et de la Tunisie le service de la Caisse nationale d'épargne.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs des postes pour les opérations effectuées pendant l'année 1883, pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.

Modification à l'instruction n° 1 sur la Caisse nationale d'épargne.....

Le carnet des versements ultérieurs n° 10 bis sera dorénavant désigné sous le n° 10.....

Instruction n° 25. — Inscriptions de rentes déposées à la Caisse nationale d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
	8	"	454
	9	"	504
	10	21 ^o	507
	11	"	554
	12	22 ^o	571
	12	23 ^o	572
	12	"	579
	12	"	582
	12	"	590
	12	"	591
	12	"	592
	12	"	592
	13	"	608
	13	"	609
	13	"	610
	14	"	648
	14	"	653
	14	"	654
	14	"	654
	15	25 ^o	674

6°

7°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements.	15	"	675
Conservation par les receveurs des registres 4 et 10. — Mode de renvoi des avis d'émission périmés. — Signature des femmes mariées.	15	"	676
Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.	15	"	696
Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne.	15	"	697
Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs.	16	26	700
Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement.	16	27	701
Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883.	16	"	717
Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste.	17	28°	727
Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne.	17	29°	733
Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.	17	24	738
	17	24	743
Modifications et annotations à l'instruction n° 24.	18	24	777
Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne.	18	"	783
Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884.	18	"	784
Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5)	18	"	784
Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17	18	"	785
Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123).	18	"	785
Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37).	18	"	786
Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements.	19	30°	810
Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale.	19	31°	813

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements.

Conservation par les receveurs des registres 4 et 10.
— Mode de renvoi des avis d'émission périmés. —
Signature des femmes mariées.

Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.

Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne.

Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs.

Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement.

Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883.

Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste.

Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne.

Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.

Modifications et annotations à l'instruction n° 24.

Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne.

Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884.

Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5)

Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17

Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123).

Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37).

Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements.

Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale.

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Additions et modifications à l'instruction n° 24.....	19	"	818
Modifications à l'instruction n° 27.....	19	"	819
Recommandations aux agents d'inviter les déposants à ne pas demander, autant que possible, le rembourse- ment intégral de leur compte.....	19	"	824
Caisse nationale d'épargne. — Opérations effectuées pendant les mois de mai et de juin 1884..	19	"	824
Conditions de vente de l'instruction n° 24 sur le ser- vice de la Caisse nationale d'épargne.....	19	"	824
Légalisation gratuite, en Tunisie, de la signature des déposants par le consul de France à Tunis.....	20	"	858
Opérations effectuées pendant le mois de juillet 1884.	20	"	861
Mode d'envoi des mandats-poste délivrés pour acqui- sition d'exemplaires de l'instruction n° 24.....	21	"	896
Erratum au bulletin mensuel n° 18 de juin 1884...	21	"	896
Opérations effectuées pendant le mois d'août 1884..	21	"	897
Instruction n° 32. — Remplacement des livrets de la Caisse nationale d'épargne déclarés perdus.....	22	32°	921
Modifications à l'instruction n° 24.....	22	"	923
Opérations effectuées pendant le mois de septembre 1884.....	22	"	932
Rapport au Président de la République sur les opé- rations de la Caisse nationale d'épargne. Année 1883..	23	"	942
Instruction n° 33. — Création d'un compte <i>divers</i> pour les opérations en suspens.....	23	33°	974
Instruction n° 34. — Renvoi des livrets à régler....	23	34°	975
Instruction n° 35. — Transmission par la voie des tubes pneumatiques des demandes et autorisations de remboursement à Paris.....	23	35°	979
Additions à l'instruction n° 24.....	23	"	984
Imprimés du service de la Caisse nationale d'épargne. — Approvisionnement des directions.....	23	"	989
Opérations effectuées pendant le mois d'octobre 1884.	23	"	989
Instruction n° 36. — Mode d'inscription des autori- sations de remboursement sur le bordereau n° 17.....	24	36°	1002
Instruction n° 37. — Constatation, avant payement, de l'identité des personnes qui réclament un rembour- sement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épar- gne.....	24	37°	1003
Suppression de la mention: <i>service des rembour- sements sur les enveloppes destinées aux déposants....</i>	24	"	1004
Opérations effectuées pendant le mois de novembre 1884.....	24	"	1015

7°

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Instruction n° 38. — Versements effectués à la Caisse des retraites pour la vieillesse, pour le compte des déposants à la Caisse nationale d'épargne.....

Opérations effectuées pendant le mois de décembre 1884.....

Instruction n° 39. — Assimilation des syndicats ou associations professionnelles aux sociétés de secours mutuels.....

Arrêté fixant les remises accordées aux receveurs pour les opérations effectuées pendant l'année 1884.....

Modifications à l'instruction n° 32 relatives aux livrets perdus.....

Instruction n° 40. — Modifications apportées au journal des premiers versements (modèle n° 4) et aux bordereaux nominatifs (modèle n° 5). — Suppression de la fiche de renvoi (modèle n° 8).....

Instruction n° 41. — Renvoi des livrets de caisse d'épargne à régler.....

Modifications à l'instruction n° 24.....

Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1884.....

Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 42. — Retrait des timbres-épargne à 3, 4, 30, 40, 400 et 1,000 francs.....

Modifications à l'instruction n° 24.....

Instruction n° 43. — Liquidation des remises accordées aux agents des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 44. — Création d'une formule 13 *seriès* pour l'établissement des demandes et des autorisations de virement.....

Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....

Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....

Instruction n° 45 concernant l'institution de succursales navales et les opérations effectuées dans les bureaux de poste sur des livrets de séries marines.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	38 ^{ca}	12	
1	"	76	
2	39	113	
2	"	113	
2	"	116	
3	40 ^{ca}	136	
3	41	137	
3	"	138	
3	"	147	
4	"	154	8 ^e
4	42 ^e	154	
4	"	156	
5	43 ^{ca}	171	
5	44 ^{ca}	176	
6	"	198	
6	"	201	
6	45 ^{ca}	214	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction.	de la page.	du volume.
	6	223	
Additions à l'instruction n° 24.....			
Instruction n° 46. — Modification des formules n° 13 et 14. — Suppression de l'avis d'émission. — Conditions de validité d'une autorisation de remboursement.....			
8	46	275	
8	"	279	
Additions et modifications à l'instruction n° 24.....			
Suppression de l'avis des expéditions du relevé des timbres-épargne à expédier par les receveurs principaux (modèle n° 112). — Suppression de l'avis n° 114 des quantités de timbres-épargne expédiées par les receveurs principaux.....			
8	"	283	
Instruction n° 47. — Versements à la Caisse nationale d'épargne des retenues exercées sur les salaires des cantonniers.....			
9	47	291	
Additions et modifications aux articles 379 à 384 de l'instruction n° 24 relatifs aux forçements pour perte de timbres-épargne.....			
9	"	293	
Approvisionnement en fin d'année et comptabilité des timbres-épargne.....			
11	"	344	
Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....			
12	"	346	8°
Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne (Caisse d'épargne postale) pendant l'année 1884			
12	"	347	
Instruction n° 48. — Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n° 106, 116 et 120.....			
12	48	359	
Instruction n° 49. — Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (art. 308 de l'instruction n° 24).....			
12	49	359	
12	"	361	
Modifications et annotations à l'instruction n° 24...			
Modifications à l'instruction n° 33, insérée au Bulletin mensuel n° 23 de novembre 1884.....			
12	"	361	
Modifications à l'instruction n° 44, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1885.....			
12	"	362	
Notification d'un arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes.....			
"	"	372	
Vérification de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. — Rapport à établir sur formule n° 915. — Suppression du certificat modèle n° 122.....			
12	"	375	

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.		
Caisse nationale d'épargne. (Suite.)					
Tableau des opérations effectuées en 1885 par le service de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de.....	Janvier.....	2	"	130	} 8°
	Février.....	3	"	150	
	Mars.....	4	"	162	
	Avril.....	5	"	184	
	Mai.....	6	"	234	
	Juin.....	7	"	264	
	Juillet.....	8	"	284	
	Août.....	9	"	308	
	Septembre.....	10	"	329	
	Octobre.....	11	"	344	
	Novembre.....	12	"	375	
	Caisses publiques.				
Décision portant désignation des caisses sur lesquelles doivent être acquittés les paiements.....	38	"	574 et 575	4°	
Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la Caisse centrale du Trésor à Paris.....	9	"	553	5°	
Candidatures. (Voir ADMISSION.)					
Carnets à souche.					
Carnets à souche des mouvements de matériel et de mobilier.....	5 sup.	} 30	302	1 ^{er}	
Carnets à souche des bons pour réponse internationale payée.....	23, 2 ^e sup.				
Cartes d'état-major.					
Les cartes d'état-major provenant des bureaux administratifs des anciens fonctionnaires des télégraphes doivent rester aux mains du service technique.....	4	"	214	1 ^{er}	
Cartes-lettres. — Admission au timbrage.....	15	"	670 et 689	7°	
Cartes postales et télégraphiques.					
Émission de cartes postales timbrées à 10 et à 15 centimes.....	4	"	221		
Fabrication des cartes postales par l'industrie privée. — Conditions qu'elles devront remplir pour être admises à circuler à découvert et à prix réduit.....	2	11	96 et 97	1 ^{er}	
Émission de cartes postales à 10 et à 15 centimes... Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....	4	"	221	1 ^{er}	
Établissement du service des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté et instruction à ce sujet.....	14	} 65	434	2°	
Suppression du relevé spécial du nombre des cartes postales débitées.....	14 sup.				
Vente de cartes postales au guichet des bureaux télégraphiques.....	18	"	644	2°	
	24	107	351 et 352	3°	

Cartes postales et télégraphiques. (Suite.)

Règlement sur la comptabilité des cartes postales et télégraphiques fabriquées dans les ateliers du Ministère des postes et des télégraphes

Cartes postales avec réponse payée échangées avec :

- les colonies néerlandaises
- l'Autriche-Hongrie
- la Turquie
- la Serbie
- Libéria
- l'Uruguay
- les États-Unis de Colombie
- le Honduras
- la République dominicaine
- la Barbade
- le Danemark, les Antilles danoises et Costa-Rica
- la Grèce et la colonie britannique de Lagos
- divers pays étrangers
- la Guyane anglaise et Tabago
- le Canada
- l'Inde britannique
- le Brésil et Haïti
- la Bulgarie
- le Pérou
- la république du Nicaragua
- le Japon et l'Équateur
- l'Égypte
- l'Égypte
- les colonies françaises
- Siam
- Arrêté concernant les conditions d'envoi et de circulation des cartes postales
- Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté à ce sujet
- Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée
- Retrait des cartes postales à 15 et 30 centimes
- Timbrage des cartes postales
- Échange de cartes postales hors d'usage
- Échange contre de nouvelles cartes-télégrammes des cartes-télégrammes hors d'usage avant emploi
- Instruction n° 324. — Admission pour les départements, l'Algérie, la Tunisie et l'étranger des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés qui ne pouvaient circuler que dans l'intérieur de Paris

Cartes de visite.

- Mentions non autorisées

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	26	" 456 et 457	2°
	16	" 542 et 543	3°
	29	" 780	4°
	33	" 17	4°
	39	" 644	4°
	40	" 819	4°
	42	" 1064 et 106	5°
	4	" 195	5°
	5	" 235	5°
	6	" 297	5°
	5	" 328	
	6	" 382	
	8	" 466	6°
	9	" 501	
	10	" 525	
	11	" 551	
	12	" 586	
	13	" 597	
	14	" 649	
	15	" 670 et 692	
	16	" 711	7°
	18	" 780	
	21	" 894	
	21	" 889 et 894	
	9	" 296	8°
	10	" 319 et 237	8°
	11	" 540	6°
	34	" 101 et 102	4°
	5	" 328 à 341	6°
	34	" 170	4°
	9	" 296	8°
	42	193 1065 à 1068	4°
	42	" 1074	4°
	12	265 772	5°
	5	281 336	6°
	23	324 971	7°
	4	" 325	6°
	8	" 554	6°

Cautionnements.

Cautionnements des receveurs des postes en Algérie. (Décret du 25 novembre 1878.)
 Décret fixant les cautionnements des receveurs.....
 Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....

Chargements de toute nature.

Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....
 Réduction du droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclarations de valeurs et pour les lettres recommandées. — Loi du 26 décembre 1878. — Instructions à ce sujet.....
 Réduction du droit fixe applicable aux lettres recommandées et aux valeurs déclarées pour l'étranger. — Instruction et décret y relatifs.....
 Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....
 Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....
 Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....
 Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....
 Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..
 Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....
 Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....
 Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..
 Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....
 Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....
 Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....
 Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....
 Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
8	"	446	1 ^{er}
17	"	584 et 585	2 ^o
33	"	2 et 3	4 ^o
6	"	315	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	44	480 et 481	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	45	481	1 ^{er}
9	"	19	2 ^o
11 sup.	53	194 à 222	2 ^o
13	"	332 et 333	2 ^o
13	"	330	2 ^o
13 sup.	"	368	2 ^o
13 sup.	58	382	2 ^o
13 sup.	"	397	2 ^o
14 sup.	15	463 et 464	2 ^o
16	"	554	2 ^o
19	"	697	2 ^o
20, 2 ^o sup.	"	803	2 ^o
21	91	6 et 7	3 ^o
25	"	403	3 ^o

Chargements. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	# 405	3 ^e
Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....	29	# 785 et 786	3 ^e
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....	31	# 874 à 875	3 ^e
Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étran- ger.....	33	# 19	4 ^e
Distribution des chargements ou des lettres recom- mandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales.....	33 sup.	142 52	4 ^e
Demandes d'avis de réception des chargements for- mulées postérieurement à leur dépôt.....	37	# 448 à 450	4 ^e
Publication de la Convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Loi portant approbation et décret d'exécution de la Convention.....	38	166 549 à 563	4 ^e
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	# 582	4 ^e
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup. 4	# 616 à 620 184	4 ^e 5 ^e
Objets chargés ou recommandés adressés à des desti- nataires momentanément absents et mis en instance en vertu des dispositions de l'article 622 de l'instruction générale. — Avis de l'existence de ces objets à déposer au domicile des destinataires.....	3	230 125	5 ^e
Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....	3	# 143	5 ^e
Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....	6	239 264	5 ^e
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour l'étranger.....	6	# 295	5 ^e
Avis de réception des envois de valeurs déclarées...	6	# 296	5 ^e
Signe de recommandation en Belgique.....	8	# 523	5 ^e
Suppression du registre n° 19.....	9	# 545	5 ^e
Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.....	16 11 sup.	# 707	5 ^e
Décret portant extension du service des valeurs dé- clarées aux bureaux français établis en Tunisie. — In- struction n° 264 y relative.....	12	264 734	5 ^e
Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....	12	# 777	5 ^e
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés...	2	# 119	6 ^e
Valeurs déclarées pour l'Italie.....	2	# 120	6 ^e
Valeurs déclarées de la Tunisie et <i>vice versa</i>	2	# 120	6 ^e
Mise en usage du système polygraphique pour la ré- ception des chargements au guichet et pour l'inscription des mêmes objets sur les feuilles n° 105 dans les bu- reaux composés.....	3	# 283	6 ^e

Chargements. (Suite.)

Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante».....

Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés poste restante.....

Carnets d'expédition n° 18 *quater* à remettre à certains expéditeurs.....

Inscription au registre n° 18 *bis* des lettres de convocation pour le règlement des ordres.....

Soins à donner aux valeurs déclarées boîtes.....

Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Établissement des feuilles de chargement n° 105... 10

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction n° 304 y relative..... 14

Instruction n° 309. — Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction..... 18

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie, instruction n° 313 y relative..... 19

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour la France..... 19

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie..... 20

Participation des bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées..... 21

Valeurs déclarées pour la Turquie..... 22

Tenue du carnet des chargements n° 19..... 23

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés... 22

Rappel des prescriptions destinées à assurer la sécurité des valeurs confiées à la poste..... 24

Nomenclature des bureaux espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées..... 8

Modification des avis de réception n° 514 (ancien 103). — Indemnités en cas de perte d'objets recommandés.. 11

Chiffres-taxes.

Emploi abusif..... 2

Modification à la couleur des chiffres-taxes à 1 franc, 2 francs et 5 francs..... 4

Service des colis postaux..... 36 sup. 159

Règlement concernant l'exécution par les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux..... 36 sup. #

Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes..... 36 sup. 39 #

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
3	"	286	6°
6	"	394	6°
7	290	420	6°
8	"	465	6°
8	"	466	6°
9	"	502	6°
10	"	529	6°
14	304	650	
18	309	758	
19	313	801	
19	"	821	
20	"	844	7°
21	"	895	
22	"	925	
23	"	987	
22	"	990	
24	"	1013	
8	"	281	8°
11	"	340	8°
2	"	121	6°
4	"	313	6°
36 sup.	159	285 à 293	4°
36 sup.	#	293 à 309	4°
36 sup.	#	310 à 357	4°
39 sup.	#	683 à 744	4°

Colis postaux.

Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....

Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Règlement concernant la suppression des limites de dimension et de volume imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement, sur les chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.....

Annexe n° 1. — Avis d'arrivée d'un colis postal.....

Annexe n° 2. — Loi du 25 juillet 1881.....

Annexe n° 3. — Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis sur les réseaux des compagnies de chemins de fer signataires de la Convention du 2 novembre 1880.....

Annexe n° 4. — Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservis par les paquebots-poste français.....

Extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse et à divers pays étrangers.....

Convention, arrangements et décrets relatifs à l'extension du service des colis postaux. (Voir les mots CONVENTIONS et DÉCRETS.).....

Tableau indiquant les taxes à percevoir sur les colis postaux de ou pour l'intérieur de la Corse.....

Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises pour l'affranchissement des colis postaux à destination des pays étrangers.....

Ouverture du service des colis postaux à l'intérieur de Paris. Règlement, convention et décret à ce sujet.....

Livraison à domicile, dans les ports de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, des colis postaux transportés par les paquebots-poste français (avec décrets et tableau annexes).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
39 sup.	"	683 à 688	4 ^e
40 sup.	186	884 à 887	4 ^e
40 sup.	"	888 à 892	4 ^e
40 sup.	"	893 et 894	4 ^e
40 sup.	"	895 et 896	4 ^e
40 sup.	"	896 à 898	4 ^e
40 sup.	"	898 à 900	4 ^e
40 sup.	"	901 et 906	4 ^e
41 sup.	192	983 à 986	4 ^e
41 sup.	"	"	4 ^e
41 sup.	192	989 à 993	4 ^e
41 sup.	192	995 à 1,035	4 ^e
42, 2 ^e sup.	197	1,127 à 1,142	4 ^e
43 sup.	"	1,511 à 1,522	4 ^e

Colis postaux. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
[Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays-Bas.....	3	" 95	5°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....	3	" 96	5°
Traitement des colis postaux franco-allemands renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....	3	228 120	5°
Extension du service des colis postaux dans les relations avec les Pays-Bas. — Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises, pour l'affranchissement des colis postaux à destination des Pays-Bas. — Annexe au tableau A inséré au Bulletin n° 43 supplémentaire de novembre 1881, page 1517.....	3	223 130	5°
Expédition et dimensions des coli postaux dans les relations internationales.....	6	238 259	5°
Instruction relative à l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....	8	247 446	5°
Instruction fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....	9	" 536	5°
Instruction et décret relatifs à l'extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie.....	10	255 572	5°
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....	11 sup.	261 683	5°
Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....	11 sup.	262 700	5°
Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....	12	266 773	5°
Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.....	12	" 762	5°
Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....	12	" 767	6°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.	2	" 67	6°
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....	2	269 68	6°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Antilles danoises. — Instruction y relative.	4	" 298	6°
Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination des ports de la Corse.....	4	275 300 à 304	6°
	8	292 437	6°

Colis postaux. (Suite.)

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Convention et instruction y relatives.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....

Extension du service des colis postaux aux relations avec Massouah.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....

Instruction n° 329. — Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Espagne.....

Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Communes. (Voir MUNICIPALITÉS.)

Communications postales. (Voir aussi LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.)

Communications télégraphiques. (Voir aussi LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.)

Moyens de remédier à l'insuffisance des communications télégraphiques.....

Décision ministérielle fixant le droit à percevoir pour l'usage des communications télégraphiques d'intérêt privé destinées à la transmission de l'heure à des horloges publiques.....

Conditions d'établissement de communications électriques entre les bureaux secondaires municipaux et les gares.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8	293	438	6°
13	"	597	7°
13	"	598	
21	"	888	
21	"	896	
22	"	916	
4	"	151	8°
4	"	160	
6	"	187	
6	"	188	
6	"	193	
7	"	235	1°
6	"	329	
6	"	228	
1	2	21	1°
36	"	225	4°
42, 3° sup.	201	1,455 à 1,466	4°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Communications télégraphiques internationales.				
33	"	14 et 15	4 ^e	
34	"	99	4 ^e	
35	"	165	4 ^e	
36	"	226 et 227	4 ^e	
37	"	452	4 ^e	
38	"	577	4 ^e	
Rétablissement et interruptions des lignes télégraphiques internationales.....	39	642 et 643	4 ^e	
	40	818	4 ^e	
	41	949	4 ^e	
	42	1072 et 1073	4 ^e	
	43	1,478	4 ^e	
	44	1,556	4 ^e	
	3	135 à 137	5 ^e	
	5	235	5 ^e	
	6	281	5 ^e	
Communications téléphoniques.				
Avis relatif aux autorisations d'établissement de communications téléphoniques.....	17	585 à 588	4 ^e	
Décision ministérielle relative aux droits d'usage des communications téléphoniques établies par les compagnies de chemins de fer.....	42	1,071	4 ^e	
Comptabilité. (Voir CRÉDITS, DÉPENSES et EXERCICES.)				
Constitution et attributions de la division de la comptabilité.....	1	13 à 15	1 ^{er}	
Recommandations relatives à la rédaction et à la transmission des documents de comptabilité.....	19	79	677 et 678	2 ^e
Rappel aux dispositions de l'article 1455 de l'Instruction générale concernant la confection des paquets de pièces de comptabilité.....	20	"	775	2 ^e
Recommandation au sujet de l'envoi des pièces de comptabilité mensuelle.....	10	256	583	5 ^e
Comptabilité-deniers.				
Pièces de comptabilité des dépenses du service télégraphique à transmettre mensuellement.....	3	"	168 et 169	1 ^{er}
Budgets, devis, liquidation et mandatement des dépenses, avances aux services publics.....	5	30	303	1 ^{er}
Réformes apportées à la comptabilité télégraphique.....	7,			
Date d'envoi des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....	9	"	24	2 ^e
Modifications à la tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....	19	78	668 à 676	2 ^e
	31,		978 et 979	3 ^e
Modifications apportées à la comptabilité mensuelle. — Nouvelle classification des recettes. — Budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. — Prolongation des délais pour l'envoi de la comptabilité. — Création et suppression de formules.....	24	101	287 à 303	3 ^e

Comptabilité-deniers. (Suite.)

Mise à exécution du règlement en date du 15 octobre 1880, sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des dépenses de la télégraphie privée, avec annexes.....

Application du règlement sur la comptabilité du Ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses du service technique.....

Établissement des situations n° 800 B.....

Comptes télégraphiques internationaux. — Participation des stations en relation directe avec l'étranger à l'établissement de ces comptes.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. Modification dans les écritures de caisse.....

Dispositions relatives à l'application des articles 59, 60, 127 et 130 du règlement du 15 octobre 1880.....

Suppression du bordereau C bis (316 bis) relatif à la comptabilité et au mouvement des télégrammes taxés.....

Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....

Contrôle des mouvements de fonds.....

Annotations au Bulletin mensuel n° 11 de novembre 1882. — Instruction n° 257.....

Création d'un bordereau des valeurs existant en caisse et d'une situation des écritures à la date du 15 de chaque mois, au soir.....

Instruction n° 322. — Réduction du format des journaux A¹. — Création d'un carnet de récépissés A^{1v}. — Modifications apportées aux états D, O et O bis et au registre D.....

Modification des sommiers de recettes et de dépenses.....

Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques.....

Justifications à donner sur le livre-journal de caisse des réserves de numéraire excédant le maximum réglementaire.....

Obligation d'appliquer les timbres horizontaux sur les formules n° 1114 et 1118 dès leur arrivée au bureau.....

Recommandation aux chefs de service de contrôler les avis de recettes des comptables et de transmettre les avis récapitulatifs dans les délais réglementaires.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
31, 2 ^e sup.	129	906 à 914	3 ^e
31, 2 ^e sup.	130	915 à 950	3 ^e
31, 2 ^e sup.	131	951 à 976	3 ^e
32	132	992 à 998	3 ^e
35	152	157	4 ^e
1	225	15	5 ^e
3	229	121	5 ^e
7	244	308	5 ^e
9	"	554	5 ^e
6	286	385	6 ^e
10	"	520	6 ^e
11	"	548	6 ^e
20	"	859	
23	322	966	7 ^e
23	"	988	
1	"	11	8 ^e
5	"	183	8 ^e
5	"	183	8 ^e
10	"	594	5 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Comptabilité-matières.			
Avis au sujet de la production des comptes régionaux et départementaux.....	37	453	4 ^e
Le service de l'exploitation est responsable de son matériel. — Inventaires généraux, mouvements, carnets. — Compte rendu annuel.....	5 sup. 11 sup.	30 712	1 ^{er} 5 ^e
Circulaire relative à la comptabilité-matières.....			
Comptabilité publique.			
Extrait du règlement sur la comptabilité publique du 26 décembre 1866, à l'usage des receveurs principaux.	1	29 à 33	1 ^{er}
Prolongation des délais accordés pour l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique) du bordereau n° 12 bis.....	7, 3 ^e sup. 24	437 288	1 ^{er} 3 ^e
Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique sur une nouvelle classification des produits des postes et des produits des télégraphes.....	24	293 à 303	3 ^e
Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes pour le compte des trésoriers-payeurs généraux et par délégation de ces comptables, dans les localités où il n'existe pas de percepteur.....	31, 2 ^e sup.	980 et 981	3 ^e
Encaissement par les comptables des droits de poste recouvrés pour le compte du Ministère par les agents des diverses régies financières.....	32	135 1,002 à 1,005	3 ^e
Remplacement, dans les pièces à produire à l'appui de la comptabilité départementale, du certificat n° 253 par un exemplaire de l'état F, G des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....	36	229 et 230	4 ^e
Création d'un bordereau mensuel n° 12 quater; suppression de l'avis de recette n° 24 ter.....	3	232 128	5 ^e
Disposition d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n° 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....	5	" 235	5 ^e
Exécution du décret du 5 août 1882 concernant les créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....	9	253 548	5 ^e
Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la caisse centrale du Trésor à Paris.....	9	" 553	5 ^e
Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs.....	1	" 58	6 ^e
Modifications apportées à l'article 42 du règlement du 15 octobre 1880 sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes concernant les adjudications et marchés passés au nom du Gouvernement.....	3	" 270	6 ^e

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Comptabilité publique. (Suite.)				
Instruction n° 300. — Délai d'envoi de la comptabilité mensuelle au Ministère des finances.....	12	366	570	6°
Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique au sujet des débits des comptables, de l'établissement et de la transmission de certaines pièces de comptabilité.....	12	"	574 à 578	6°
Extrait d'une circulaire de la direction générale de la comptabilité publique relative aux reversements de sommes retenues à tort pour le service des pensions civiles.....	2	"	128	8°
Concours. (Voir ADMISSION.)				
Conducteurs spéciaux. (Voir FILS.)				
Conférence.				
Documents relatifs à la conférence télégraphique internationale de Londres.....	23	98	109 à 220	3°
Conférences.				
Ouverture de conférences entre les directeurs-ingénieurs et ingénieurs, d'une part, et les directeurs départementaux, d'autre part, pour délibérer en commun sur les affaires intéressant à la fois le service technique et le service de l'exploitation.....	5 sup.	30	290, 291, 292 et 304	1 ^{er} "
Congés avec retenue. — Rappel aux dispositions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....	5	"	181	8°
Congrès.				
Rapport au Président de la République concernant l'ouverture d'un congrès international des électriciens et d'une exposition internationale d'électricité. — Décrets y annexés.....	30, sup.	"	837 à 841	3°
Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....	2	"	102	6°
Conseil d'administration.				
Constitution des conseils d'administration de la poste et du télégraphe. (Décret du 20 mars 1878.).....	1	"	15 et 16	1 ^{er}
Contraventions postales.				
Recommandations relatives à l'expédition sous étiquette 118 d'objets présentant des contraventions.....	33 sup.	"	70	4°

Contraventions postales. (Suite.)

Objets présumés expédiés en contravention aux lois de timbre, de douane ou d'octroi. — Précautions à prendre pour le signalement de ces objets.....

Rappel aux dispositions concernant l'avance des frais de justice et le recouvrement des amendes pour contraventions postales.....

Rappel à l'observation des règlements sur les contraventions:

Mode de communication des dossiers à l'administration centrale.....

Mode de perception de la double taxe prévue par le décret du 2 messidor an XII.....

Taxation des paquets de service suspectés de fraude.

Signalement et constatation des contraventions.....

Cartes de visite. — Mentions imprimées ayant le caractère de correspondance. — Rappel aux dispositions de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.....

Suppression du chargement d'office pour certains envois de procès-verbaux de contravention.....

Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Constatation.....

Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Exécution de l'instruction n° 294.....

Contraventions. — Factures d'avoir.....

Billets de loterie.....

Cartes circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....

Instruction n° 311. — Transactions sur procès-verbaux. — Suppression et modification de formules.....

Contrôle.

Organisation du service du contrôle.....

Rapports à fournir au service du contrôle.....

Contrôle à exercer sur les dépêches télégraphiques de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.....

Vérifications de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres de dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
36	154	216 et 217	4°
39, 3° sup.	"	777	4°
42	194	1069 et 1070	4°
1	221	3	5°
2	271	100	6°
2	271	100	
2	"	127	
4	"	325	
5	280	335	6°
8	294	450	
11	"	551	
12	"	588	
14	"	661	
17	"	748	7°
18	311	763	
12	"	283	2°
22	95	58 à 62	3°
29	"	781	3°
33 sup.	141	50 à 52	4°
42, 3° sup.	202	1467 et 1468	4°

Contrôleurs.

Les contrôleurs des postes attachés aux directions départementales prennent le titre d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs de l'exploitation.....

Les chefs de transmission des télégraphes attachés au service technique prennent le titre de contrôleurs des lignes.....

Attribution des contrôleurs.....

Conventions et Arrangements.

Les conventions internationales concernant les télégraphes ressortissent au service central (3^e section). (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Convention pour l'échange de mandats de poste entre la France et)
 la Norvège.....
 l'Autriche-Hongrie.....

Convention de Paris pour l'Union postale universelle.....

Arrangement concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Convention entre l'État et la ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes et l'exécution de diverses opérations de voirie aux abords.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. (Voir ABONNEMENTS.).....

Arrangement concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre)
 la France et l'Angleterre.....
 les États-Unis d'Amérique.....
 la Belgique.....
 la Grèce.....

Convention de Saint-Petersbourg. — Annexes à la Convention. — Revision de Londres.....

l'Espagne.....

l'Italie.....

la Grande-Bretagne.....

le grand-duché de Luxembourg.....

la Belgique.....

la Suisse.....

l'Espagne et le Portugal.....

la France et

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
35	148	133 et 134	4 ^e
1	"	6	1 ^{er}
2	14	101 à 112	1 ^{er}
4	24	195 à 197	1 ^{er}
11 sup.	"	158 à 168	2 ^e
11 sup.	"	06 à 210	2 ^e
11 sup.	"	242 à 245	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	731 à 733	2 ^e
"	"	"	"
21 sup.	"	42	3 ^e
32	"	1,000	3 ^e
43 sup.	"	1523 et 1524	4 ^e
44 sup.	"	1637	4 ^e
23	"	129 à 204	3 ^e
23	"	206 et 207	3 ^e
23	"	208 et 209	3 ^e
23	"	210 et 211	3 ^e
23	"	212 et 213	3 ^e
23	"	214 et 215	3 ^e
23	"	216 à 218	3 ^e
23	"	218 à 220	3 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
23 sup.	"	232 à 234	3°
"	"	"	"
25 sup.	"	432 à 434	3°
25 sup.	110	435	3°
32	"	1008	3°
36	"	213 et 214	4°
36	"	215	4°
36 sup.	"	323 et 324	4°
36 sup.	"	324 et 325	4°
36 sup.	"	327 à 330	4°
36 sup.	"	331 à 338	4°
38	"	567 et 568	4°
39 sup.	"	730 à 733	4°
40 sup.	"	896 à 898	4°
41 sup.	192	986 à 988	4°
41 sup.	"	1036 et 1037	4°
41 sup.	"	1,037 à 1,039	4°

Conventions et Arrangements. (Suite.)

Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc. (Voir RECouvreMENTS.).....

Convention télégraphique entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas.....

Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant les échantillons échangés par la poste.....

Arrangement entre la France et la principauté de Monaco concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce.....

Convention télégraphique entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et de Barcelone.....

Arrangement entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Arrangement entre la France, l'Allemagne et la Belgique concernant les colis postaux.....

Arrangement entre la France et le Luxembourg concernant les colis postaux.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'État, d'une part, les compagnies de chemins de fer et les compagnies maritimes subventionnées, d'autre part.....

Convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les divers États composant l'Union postale.....

Arrangement entre la France et le Portugal concernant l'échange des échantillons.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes d'une part, les Compagnies de chemins de fer algériens et la Compagnie générale transatlantique d'autre part.....

Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis.....

Convention concernant le service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège.....

INDICATION					
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Conventions. (Suite.)					
Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède	41 sup.	"	1039 et 1040	4 ^e	
Convention concernant le transport des colis postaux dans Paris, conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes et la Compagnie des messageries nationales.)	42, sup.	"	1,435 à 1,439	4 ^e	
Arrangement concernant les échantillons échangés par la poste entre la France et et	} la Suisse.....	5	267	217	5 ^e
		1	223	12	5 ^e
		1	226	20	5 ^e
Convention règlement de détail et d'ordre relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Angleterre	12	267	721	5 ^e	
Convention relative au prolongement du câble du Sénégal et loi d'approbation y relative.....	9	"	285	8 ^e	
Correspondances.					
Avis relatifs aux correspondances administratives....	1 sup. 5 sup.	} 30	55	1 ^{er}	
			305	1 ^{er}	
Observations sur la fermeture des enveloppes de service.....	2	"	125	8 ^e	
Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....	12	"	307	8 ^e	
Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt. — Avis à donner à l'Administration	8	41	449 et 450	1 ^{er}	
Mise en liasse des correspondances. — Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres ...	20	83	762 et 763	2 ^e	
Délai de garde de correspondances adressées à des destinataires décédés.....	3	231	126	5 ^e	
Correspondances adressées sous des initiales.....	7	"	312	5 ^e	
Recommandations concernant la fermeture des dépêches.....	8	"	532	5 ^e	
Surveillance à exercer sur le service de la distribution et sur le personnel des facteurs.....	11	"	259	5 ^e	
Fermeture des coffres à dépêches et mesures relatives aux boîtes mobiles des courriers en voiture.....	11 sup.	} "	714	5 ^e	
Mesures à prendre pour assurer la complète sécurité les dépêches dans les entrepôts des gares.....	11 sup.		"	715	5 ^e
Billets de loterie.....	14	"	661	7 ^e	
Cartes-circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....	17	"	748	7 ^e	
Instruction n° 314. — Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	18 10	314 "	803 326	7 ^e 8 ^e	
Correspondances étrangères.					
Entrée dans l'Union générale des postes	} du Canada.....	2	13	98 à 101	1 ^{er}
		5	29	263 et 264	1 ^{er}
		7 sup.	38	413 et 414	1 ^{er}
		2	"	121	1 ^{er}

Correspondances étrangères. (Suite.)

Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....

Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....

Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....

Relations avec Cuba.....

Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....

Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....

Relations avec Curaçao par voie française.....

Relations avec Chypre.....

Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....

Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....

Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Voie d'Espagne fermée aux lettres recommandées pour le Mexique.....

Communications avec Constantinople.....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Statistique des correspondances internationales.....

Correspondances pour Siam.....

Correspondances pour le Brésil et la Plata. — Ligne de Southampton au Brésil et à la Plata. — Ligne de Hambourg à Buenos-Ayres.....

Lettres recommandées et lettres de valeurs déclarées pour le Luxembourg.....

Taxes adoptées dans les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique, des îles Falkland et du Honduras britannique.....

Ajournement de l'entrée du Pérou dans l'Union postale.

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Chypre assimilé, au point de vue postal, à Gibraltar et à Malte.....

Valeurs déclarées pour l'extérieur. — Réduction du droit fixe applicable à ces valeurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
2 sup.	"	136	
2 sup.	"	136	
3	"	163	
3	"	167	
3 sup.	22	184 à 186	
3 sup.	"	187	
4	"	220	
4	"	221	
4	"	221	
5	"	271 et 272	
6	"	314 et 315	1 ^{er}
6	"	315	
6 sup.	"	372	
7	"	387	
7	"	421 à 423	
2 ^e sup.	"	427	
7, 2 ^e sup.	"	427	
7, 2 ^e sup.	"	427	
7, 3 ^e sup.	"	436	
8	42	451	
8	"	456	
8 sup.	43	475 et 476	
8 sup.	"	477	
8 sup.	"	478	
8, 2 ^e sup.	45	481	

Correspondances étrangères. (Suite.)

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.

Lettres recommandées, non affranchies, réexpédiées d'Allemagne en France.

Modification dans la correspondance avec Halifax et Terre-Neuve.

Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord.

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.

Spoliation des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances originaires de l'étranger.

Transmission, pendant la saison de pêche, des correspondances de ou pour les pêcheurs français en station sur les côtes de Terre-Neuve.

Publication de la Convention de l'Union postale universelle, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette Convention. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'Arrangement. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.

Dimensions des échantillons pour l'étranger.

Correspondance avec les îles Philippines.

Suppression de distributions de postes françaises à l'étranger.

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées.

Livres et imprimés de toute nature à destination des États-Unis.

Correspondances pour le Vénézuéla.

Correspondances pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon.

Création d'un bureau annexe à Constantinople, quartier de Galata.

Relations avec Constantinople.

Publication d'un décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union. — Instructions à ce sujet et tarifs.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8, 2 ^o sup.	"	482 et 483	1 ^{er}
9	"	19	2 ^o
9	"	20	2 ^o
9 sup.	49	40 et 41	2 ^o
9 sup.	"	42 et 43	2 ^o
9 sup. 12	"	44 292	2 ^o 2 ^o
11	"	115	2 ^o
11 sup.	52	131 à 193	2 ^o
11 sup.	53	194 à 222	2 ^o
12	"	291	2 ^o
12	"	2 5	2 ^o
12	"	295	2 ^o
13	"	339	2 ^o
13	"	339 et 340	2 ^o
13	"	344	2 ^o
13 sup.	"	344	2 ^o
13 sup.	"	398	2 ^o
13 sup.	"	398 et 399	2 ^o
14	61	410 à 424	2 ^o

Correspondances étrangères. (Suite.)

Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....

Établissement du service des cartes postales avec réponse payée.....

Entrée dans l'Union de plusieurs colonies anglaises, et décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de ces colonies.....

Adhésion de la Bulgarie à la Convention de Paris....

Arrêté relatif à l'échange des cartes postales avec réponse payée entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies néerlandaises des Indes orientales, de la Guyane et de Curaçao, d'autre part.....

Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union.....

Échantillon de liquides ou corps gras admis par les postes étrangères.....

Notification de taxes étrangères à inscrire sur les documents de service.....

Tarif appliqué en Bulgarie.....

Correspondances pour les îles Samoa.....

Communication de l'Office anglais concernant la situation du port d'Addah (côte occidentale d'Afrique)....

Echantillons dépareillés.....

Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....

Mandats de poste à destination de l'Égypte.....

Tarif appliqué à l'île Maurice.....

Correspondance avec la Réunion et Maurice par la voie du Cap.....

Entrée des États-Unis du Venezuela dans l'Union postale. — Décret et instructions.....

Relations avec les régences de Tunis et de Tripoli..

Obligation d'indiquer le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Relations avec le Gabon.....

Correspondance avec l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.....

Correspondances pour le Transwaal et l'état d'Orange.

Correspondances pour Massouah, possession égyptienne en Abyssinie.....

Correspondance avec l'Arabie.....

Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....

Suppression du bureau de poste français de Yokohama.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
14	"	434	2°
14 sup.	65	461 à 464	2°
14, 2° sup.	"	472 et 473	2°
15	"	510	2°
16	"	542	2°
16	"	554	2°
16	"	554	2°
16	"	554 à 556	2°
16	"	557	2°
16	"	557	2°
17	"	599	2°
18	77	639	2°
19	"	697	2°
19	"	697 et 698	2°
19	"	698	2°
19	"	705	2°
19 sup.	80	721 à 723	2°
20	"	791 et 792	2°
20, 2° sup.	"	803	2°
20, 2° sup.	"	803	2
21	"	26 et 27	3
21	"	27	3°
21	"	28	3°
22	"	85 et 86	3°
23 sup.	"	250	3°
23 sup.	"	260	3°

Correspondances étrangères. (Suite.)

Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.

Emballage des échantillons de liquides, etc.

Relations avec Constantinople

Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.

Correspondance avec Saint-Pierre et Miquelon.

Publication de l'Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant l'échange des échantillons de marchandises par la poste. — Instructions à ce sujet.

Entrée de l'Équateur, de l'Uruguay et des îles Bahama dans l'Union postale. — Publication de deux décrets fixant les taxes applicables : 1° aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay ; 2° aux correspondances à destination ou provenant des îles de Bahama.

Correspondances pour Assinie et Grand-Bassam.

Taxes des correspondances adressées de colonie à colonie.

Entrée de la République dominicaine dans l'Union postale. — Décret et instructions

Cartes postales avec réponse payée pour l'Autriche-Hongrie. — Arrêté y relatif.

Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.

Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés.

Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.

Arrangement entre la République française et les États-Unis d'Amérique concernant les poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés par la poste entre les deux pays.

Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.

Nouvelle nomenclature des bureaux britanniques.

Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.

Cartes postales avec réponse payée pour la Turquie. — Arrêté y relatif

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.

Entrée de plusieurs colonies anglaises des Antilles dans l'Union postale.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	333 et 334	3 ^e
24	"	356	3 ^e
24	"	372	3 ^e
24	"	376	3 ^e
25	"	420 et 421	3 ^e
25 sup.	110	435 et 436	3 ^e
26	111	440 à 443	3 ^e
26	"	478	3 ^e
26 sup.	"	499 et 500	3 ^e
29	124	778 à 780	3 ^e
29	"	780	3 ^e
29	"	785 et 786	3 ^e
30	"	819	3 ^e
31	"	874	3 ^e
31	"	875	3 ^e
32	"	1000	3 ^e
32	134	1001 et 1002	3 ^e
32	"	1029	3 ^e
33	"	16	4 ^e
33	"	17	4 ^e
33	"	19	4 ^e
33 sup.	146	61 et 62	4 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	" 62 et 63	4 ^e
Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	34	" 101	4 ^e
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Honduras, le Salvador et les colonies portugaises.....	34	1 102	4 ^e
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico.....	35	" 170 et 171	4 ^e
Entrée du Chili dans l'Union postale.....	35 sup.	" 199 et 200	4 ^e
Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pendant la saison de pêche.....	36	" 250	4 ^e
Expéditions pour l'Australie.....	36	" 250 et 251	4 ^e
Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale.....	36 sup.	" 339 à 357	4 ^e
Publication de la convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	38	166 549 à 563	4 ^e
Entrée des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay dans l'Union postale. — Notification d'un décret y relatif.....	38	167 563 à 565	4 ^e
Échantillons échangés avec le Portugal.....	38	169 566 et 567	4 ^e
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	" 582	4 ^e
Relations avec le Tonkin.....	38	" 594	4 ^e
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup.	" 616 à 620	4 ^e
Entrée du Guatemala dans l'Union postale.....	39	" 628 et 629	4 ^e
Tableau des taxes applicables aux télégrammes échangés entre la France et l'Amérique.....	39	" 636 à 640	4 ^e
Communications du bureau télégraphique international de Berne.....	39	" 641 et 642	4 ^e
Extension à la Serbie de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....	39	" 644	4 ^e
Indemnités admises par Ceylan et Terre-Neuve pour la perte d'objets recommandés.....	39	" 645	4 ^e
Échanges avec l'Espagne par bâtiments de commerce.	39	" 645	4 ^e
Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....	39	" 652 et 653	4 ^e
Entrée de la Barbade et Saint-Vincent dans l'Union postale. — Décret y relatif.....	40	183 798 et 799	4 ^e
Extension à la République de Libéria de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	40	" 819	4 ^e

Correspondances étrangères. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....

Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....

Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Honduras, le Salvador et les colonies portugaises.....

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico.....

Entrée du Chili dans l'Union postale.....

Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pendant la saison de pêche.....

Expéditions pour l'Australie.....

Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale.....

Publication de la convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Entrée des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay dans l'Union postale. — Notification d'un décret y relatif.....

Échantillons échangés avec le Portugal.....

Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....

Relations avec le Tonkin.....

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....

Entrée du Guatemala dans l'Union postale.....

Tableau des taxes applicables aux télégrammes échangés entre la France et l'Amérique.....

Communications du bureau télégraphique international de Berne.....

Extension à la Serbie de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....

Indemnités admises par Ceylan et Terre-Neuve pour la perte d'objets recommandés.....

Échanges avec l'Espagne par bâtiments de commerce.

Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....

Entrée de la Barbade et Saint-Vincent dans l'Union postale. — Décret y relatif.....

Extension à la République de Libéria de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....

Correspondances étrangères. (Suite.)

Acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud.....

Manière de compter le nom du bureau de destination dans l'adresse des télégrammes pour l'Amérique du Sud, voie du Sud.....

Échantillons de liquides et corps gras pour l'extérieur.

Suppression des surtaxes maritimes.....

Admission pour l'Uruguay des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....

Complément à la note relative à l'acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud, insérée dans le Bulletin mensuel n° 41.....

Établissement d'une nouvelle communication avec l'état libre d'Orange-River.....

Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....

Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....

Entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale. — Décret y relatif.....

Communications du bureau télégraphique international de Berne.....

Objets réintégrés dans le service après rectification ou complément d'adresse.....

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....

Mode d'échange des avis de réception de ou pour l'étranger.....

Échantillons de marchandises échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....

Échantillons de marchandises échangés avec le Portugal

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Paraguay et la République Dominicaine.....

Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination des États-Unis de Colombie.

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....

Direction à donner aux correspondances pendant la saison de pêche sur les côtes d'Islande.....

Communications avec Saint-Pierre et Miquelon, le Canada et Terre-Neuve.....

Poids et dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et la Suisse.....

Cartes réponses originaires de Honduras.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
41	"	948	4°
41	"	948 et 949	4°
41	"	959	4°
41	"	43	4°
42	"	1064 et 1065	4°
42	"	1072	4°
42	"	1073	4°
42	"	1075	4°
42, 2° sup.	196	1414 à 1426	4°
43 sup.	206	1522 à 1524	4°
44	209	1536 à 1538	4°
44	"	1554 et 1555	4°
44	"	1590 et 1591	4°
44 sup.	214	1632 et 1633	4°
44 sup.	215	1634 et 1635	4°
1	223	12	5°
1	226	20	5°
1	"	22	5°
3	"	143	5°
4	235	171	5°
4	"	176 et 193	5°
4	"	184	5°
4	"	205	5°
4	"	206	5°
5	"	217 et 218	5°
5	"	235	5°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.	
Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....	6	"	264	5°
Cartes réponses de la République dominicaine.....	6	"	297	5°
Correspondances adressées sous des initiales.....	7	"	312	5°
Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur le Sénégal et l'Amérique du Sud.....	7	"	316	5°
Cartes réponses originaires de la colonie néerlandaise de Curaçao.....	7 sup.	"	421	5°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Chili.....	8	"	449	5°
Correspondance avec le Brésil et la Plata par les pa- quebots anglais partant de Southampton.....	10	"	595	5°
Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Austra- lie, de la Nouvelle-Zélande ou de la Tasmanie.....	11 sup.	"	699	5°
Correspondance pour Maurice, la Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.	11 sup.	"	709	5°
Décret portant extension du service des valeurs dé- clarées aux bureaux français établis en Tunisie.....	12	"	733	5°
Entrée de la République de Costa-Rica dans l'Union..	12	"	777	5°
Envoi supplémentaire par voie française, pour Mau- rice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..	12	"	782	5°
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspon- dances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.....	1	"	4	6°
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. — Noti- fication y relative.....	1	"	18	6°
Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur l'Amérique par paquebots anglais.....	2	"	117	6°
Cartes postales avec réponse payée pour Malte et Gibraltar.....	2	"	118	6°
Correspondance pour Pékin et Tien-Tsin.....	3	"	276	6°
Cartes postales avec réponse payée à destination de la Suède.....	3	"	282	6°
Journaux et imprimés pour l'étranger.....	3	"	282	6°
Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspon- dances à destination ou provenant de Madagascar. — Instruction n° 276 y relative.....	4	276	305	6°
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Suède.....	4	"	307	6°
Cartes postales avec réponse payée à destination de la Barbade.....	5	"	328 et 341	6°
Publication de l'arrangement réglant les échanges avec l'Australie.....	5	"	329	6°
Cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica..	6	"	382 et 393	6°
Relations par la voie de terre avec Constantinople..	7	"	393	6°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
Correspondance pour l'Australie occidentale.....	7	"	429
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	"	436 et 466
Correspondances originaires de Cuba.....	8	"	464
Lettres des ou pour les ouvriers employés dans les arsenaux aux Colonies.....	8	"	466
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de com- merce.....	10	"	530
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Canada.....	11	"	539 et 551
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.....	9	"	494 et 501
Correspondances pour le Maroc.....	9	"	502
Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....	9	"	502
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Guyane britannique et Tabago.....	10	"	506 et 525
Correspondances pour Mozambique.....	10	"	526
Relations postales par la voie de terre avec Constan- tinople.....	10	"	529
Correspondances pour la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Maurice, l'Australie et la Nouvelle- Calédonie.....	11	"	555
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Inde britannique.....	12	"	566 à 586
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Brésil et Haïti.....	13	"	597 et 611
Correspondances pour le Sénégal et la Plata; Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance, et pour Punto-Arenas.....	13	"	611
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Bulgarie.....	14	"	649
Lettres de valeurs déclarées de ou pour le Tonkin. — Instruction y relative.....	14	304	650
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspon- dances échangées avec différents pays étrangers. — No- tification y relative.....	15	313	668 et 689
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Pérou.....	15	"	670 et 692
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. — Composition de la division navale de Terre-Neuve....	15	"	691
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	15	"	691
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la République de Nicaragua.....	16	"	700 et 711
Courriers pour la Nouvelle-Zélande.....	16	"	711
Correspondances pour Sarawak.....	16	"	712
Objets recommandés pour l'Australie.....	16	"	712
Expéditions pour la Guyane.....	16	"	712

6°.

7°

6°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondances pour Assab.....	17	"	749
Valeurs à recouvrer en Roumanie.....	18	"	780
Taxe des lettres en Perse.....	17	"	749
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Japon et l'Équateur.....	17	"	750
Correspondances pour la Corée.....	18	"	758 et 780
Dates de départ pour Saint-Hélène et Saint-Maurice par la voie du Cap.....	18	"	780
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	"	781
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction n° 313 y relative.....	19	313	800
Correspondances pour Obock.....	19	"	822
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	19	"	803
Valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....	20	"	844
Envoi d'échantillons pour la République Argentine. — Instruction y relative.....	20	315	853
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Égypte.....	21	"	889 et 894
Échange des mandats de poste } le Luxembourg....	21	317	870
par la voie télégraphique avec... } la Suisse.....	21	318	882
Envoi de modèles de dessins en relief pour l'étranger.	21	"	894
Correspondances pour la Patagonie.....	21	"	895
Participations de bureau lures à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....	21	"	895
Valeurs déclarées pour la Turquie.....	22	"	925
Courriers pour la côte occidentale d'Afrique.....	22	"	928
Affranchissement obligatoire.....	22	"	930
Mandats de poste échangés avec l'Inde britannique..	23	"	989
Clichés à destination de l'étranger.....	10	"	326
Affranchissement des correspondances pour l'Australie.....	2	"	122
Correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin.....	2	"	123
Correspondance pour la Nouvelle-Zélande.....	2	"	124
Saison de pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.....	3	"	145
Correspondances pour Pernambuco et le Japon....	3	"	145
Manque de timbres-poste à Colon et à Panama.....	4	"	160
Correspondances de ou pour Massouah.....	4	"	161
Correspondances pour le Transvaal.....	4	"	161
Dates des départs pour Mozambique.....	4	"	162
	5	"	182
Mandat avec le Japon.....	7	"	259
	9	"	297
Échange de mandats avec la Bulgarie.....	6	"	202

7°

8°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondances étrangères. (Suite.)			
Entrée du royaume de Siam dans l'Union.....	6	"	224
Courriers pour les Antilles et l'Amérique centrale..	6	"	225
Journaux et imprimés pour les pays d'outremer....	8	"	281
Acheminement de correspond ^{ces} p ^r la Guyanne franç ^{se} .	8	"	282
Bureau de poste anglais à Tanger.....	9	"	297
Distinction à faire entre «Buenos-Ayres» et «la Plata».....	9	"	297
Imprimés à destination des États-Unis.....	9	"	297
Relations avec l'Extrême-Orient par la voie des États-Unis.....	9	"	298
Clichés à destination de l'Étranger.....	10	"	326
Correspondances pour Bahia par voie d'Angleterre..	10	"	327
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	"	327
Cartes postales avec réponse payée pour Siam.....	10	"	327
Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo.	12	"	365
Taxes applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.....	12	"	366
Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.	12	"	366
Correspondances originaires de Monaco.....	12	"	366
Correspondances télégraphiques.			
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, 2 ^e sup.	160	371 à 441
Corrections à faire à l'instruction 160 sur les règles de service concernant la correspondance télégraphique..	44	"	1557 à 1569
Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....	1	268	19
Conventions relatives au câble du Sénégal.....	19	"	788
Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 13 novembre 1884, entre la France et la Grèce. — Arrangement et décret y relatifs.....	24	"	998
Décret portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie, en Tunisie et au Sénégal pour les télégrammes en provenance ou à destination du Sénégal.....	24	"	1000
Mesures à prendre pour assurer la transmission rapide des dépêches.....	3	"	158
Correspondances télégraphiques internationales.			
Application des tarifs et du règlement de service arrêtés par la conférence de Londres, ainsi que des arrangements particuliers conclus entre la France et la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse.....	23	"	3

Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale, par bons de caisse.....

Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne.....

Publication d'une Convention fixant les tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas. — Loi portant approbation desdits tarifs. — Décret d'exécution.....

Règles de service et tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.....

Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Italie.....

Taxes à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Amérique.....

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.....

Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Espagne.....

Communication avec l'Égypte.....

Rectifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales.....

Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale publiés dans.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
23 sup.	100	269 à 282	3°
24	"	285	3°
24	"	286 et 287	3°
25 sup.	109	431 à 434	3°
26, 2° sup.	117	537 à 664	3°
5	"	230	5°
5	"	231	5°
7	"	304	5°
7	"	314	5°
8	"	525	5°
9	"	564	5°
27	"	666 et 667	3°
30	"	815 à 817	3°
31	"	871 et 872	3°
31 sup.	"	895 à 897	3°
32	"	1014 et 1015	3°
33	"	14	4°
34	"	98 et 99	4°
35	"	161 et 164	4°
36	"	225 et 226	4°
40	"	392	4°
41	"	656	4°
3	"	684	5°
8	"	523	6°
2	"	113	6°
4	"	321	6°
6	"	818	6°
14	"	948	
15	"	135	
16	"	709	7°
17	"	746	
18	"	779	

Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)

Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale

Arrêté réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur le câble de Cadix à Saint-Louis-du-Sénégal.....

Arrêtés réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur les lignes de l'*Eastern extension Telegraph Co* au sud de Hong-Kong.....

Cours.

Cours préparatoires pour l'entrée à l'École supérieure de télégraphie. — Conditions pour y être admis.

Cours d'instruction. — Marche à suivre pour organiser en province un cours d'instruction théorique et pratique.....

Avis concernant l'examen pour les cours préparatoires de l'École supérieure de télégraphie.....

Avis concernant le concours pour l'admission aux cours préparatoires.....

Cours de la Bourse.

Arrêté relatif à la transmission des cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.....

Cours et tribunaux. (Voir JURISPRUDENCE.)

Crédits.

Crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1878 ouvert au Ministère des finances pour la pose d'un câble télégraphique direct entre la France continentale et la Corse. (Loi du 9 avril 1878.).....

Annulation, au chapitre 41 du budget du Ministère des finances, d'un crédit de 427,500 francs rattaché au chapitre 86 bis.....

Recommandations concernant les demandes et la vérification des crédits de délégation.....

Ouverture des crédits sur les lignes 69, 75, 76 et 77 de la nomenclature des dépenses de l'exercice 1880 ...

Ouverture d'un crédit supplémentaire par décret pendant la prorogation des Chambres.....

Recommandations relatives à la rédaction de l'état 732 des crédits réservés ou disponibles sur les ordonnances ministérielles de délégation.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
19	"	820	7°
20	"	860	
21	"	892	
22	"	924	
23	"	984	
24	"	1007	
2	"	116	8°
3	"	144	8°
3	"	131	8°
3	"	133	8°
2, 2° sup.	"	144 à 145	1°
5 sup.	30	303 à 304	1°
6	"	310	1°
16	"	548	2°
10 sup.	"	93 et 94	2°
1 sup.	"	50	1°
1 sup.	"	51	1°
21	89	4 et 5	3°
29	"	782 et 783	3°
30 sup.	"	841	3°
44	212	1549 et 1550	4°

Décrets.

Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes

Décret portant annulation, au budget du Ministère des finances, d'un crédit inscrit au chapitre 41 et le rattachant au chapitre 86 bis; instituant les directeurs départementaux des postes et télégraphes ordonnateurs secondaires du Ministère des finances

Décret portant création d'un Ministère des postes et des télégraphes

Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes

Décret fixant les cautionnements des receveurs

Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes

Décret portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du Ministère des postes et télégraphes

Décret concernant les ordonnateurs secondaires du Ministère des postes et des télégraphes

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 24 de la loi du 23 août 1871 relatif aux timbres des quittances, en ce qui concerne : 1° l'établissement d'un nouveau modèle de timbre mobile de dix centimes; 2° le droit de timbre auquel sont soumis les états d'emargement

Décret portant règlement d'administration publique concernant la perception du droit de timbre de 10 centimes. (19 avril 1881.)

Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes

Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878

Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	35	1 ^{er}
1 sup.	"	51 et 52	1 ^{er}
10	"	62	2 ^e
10	"	62	2 ^e
17	"	584 et 585	2 ^e
33	"	2 et 3	4 ^e
30 sup.	"	841	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	905	3 ^e
35 sup.	"	188	4 ^e
38	"	570 et 571	4 ^e
39 sup.	"	722 à 724	4 ^e
43, 3 ^e sup.	"	1532	4 ^e
1	"	3	1 ^{er}
1	"	4	1 ^{er}
2	"	99 à 101	1 ^{er}
3 sup.	"	186	1 ^{er}

Décrets. (Suite.)

Décret relatif au service des mandats coloniaux

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale

Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'extérieur

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises

Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle

Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées

Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste

Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques

Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste

Décret, avec tableau annexe, portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de diverses colonies anglaises

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Vénézuéla

Décret concernant les abonnements aux journaux entre la France et la Belgique

Décret élevant de 500 à 1,000 francs le maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste

Décret pour l'exécution d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
4	"	211 et 212	1 ^{er}
5	"	263 et 264	1 ^{er}
7, 2 ^o sup.	"	421 à 423	1 ^{er}
8	"	446	1 ^{er}
8 sup.	"	477	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	"	482 et 483	1 ^{er}
9 sup.	"	42 et 43	2 ^o
11 sup.	"	189 à 191	2 ^o
11 sup.	"	218 à 222	2 ^o
11 sup.	"	261 à 263	2 ^o
13	"	320	2 ^o
15	"	499	2 ^o
13 sup.	"	369 et 370	2 ^o
14, 2 ^o sup.	"	473 et 474	2 ^o
15	"	498	2 ^o
14	"	411 à 424	2 ^o
14, 2 ^o sup.	"	472 et 473	3 ^o
19 sup.	"	721 et 722	3 ^o
20, 2 ^o sup.	"	801 et 802	3 ^o
21	"	8	3 ^o
23 sup.	"	240 et 241	3 ^o

Décrets. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret étendant à l'Algérie le service des recouvrements des effets de commerce par la poste	24	" 311	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suisse..	24	" 319 et 320	
Décret relatif à l'apposition et à l'oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.	24	" 333 et 334	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.	25	" 396	
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.	26	" 442	
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des îles Bahama	26	" 442	
Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste.	26 sup.	" 494 et 495	
Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française.	26 sup.	" 500	
Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recouvrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.	27 sup.	" 727	3°
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.	29	" 770 et 771	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie. . . .	29	" 777 et 778	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine.	29	" 779 et 780	
Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.	30 sup.	" 841 et 842	
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.	31	" 856 et 857	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.	33 sup.	" 62 et 63	

Décrets. (Suite.)

Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....

Décret relatif au service postal en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux).....

Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt.....

Décret fixant la date d'exécution du service des protêts.....

Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatémala.....

Décret portant extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux colonies françaises.....

Décret concernant l'entrée de la Barbade et de Saint-Vincent-de-Paul dans l'Union postale.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Portugal.....

Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Décret supprimant les surtaxes maritimes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
35	"	148 et 149	
35	"	158 et 159	
35 sup.	"	200 et 201	
36 sup.	"	310 à 316	
36 sup.	"	317 à 319	
36 sup.	"	319 à 323	
37	"	446	
37	"	499 à 503	
37 sup.	"	503 et 504	
37 sup.	"	561 à 563	4
38	"	565	
39	"	629	
39 sup.	"	734 à 739	
39 sup.	"	740 à 744	
40	"	798 et 799	
40	"	812 et 813	
40 sup.	"	898 à 900	
40 sup.	"	901 à 906	
41	"	243	

Décrets. (Suite.)

Décret portant extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec divers pays étrangers. . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne postale

Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris

Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage

Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale

Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale

Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles

Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle

Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris

Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé

Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France

Décret portant : 1° exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2° fixation des taxes télégraphiques internationales.

Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
41 sup.	"	1041 à 1043	4°
41 sup.	"	1044 à 1053	4°
41 sup.	"	1055 à 1062	4°
42 sup.	"	1126 à 1138	4°
42, 2° sup.	"	1440 à 1442	4°
43 sup.	"	1513 et 1514	4°
43 sup.	"	1515 et 1516	4°
43 sup.	"	1517 à 1521	4°
43, 3° sup.	"	1531 et 1532	4°
44	"	1537 et 1538	4°
44	"	1541	4
4	"	170	5°
10	"	63	2°
13 sup.	"	371 et 372	2°
18	"	638	2°
23	"	111 à 114	3°
24	"	285	3°

Décrets. (Suite.)

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale.....

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Grande-Bretagne, acheminés par la voie normale.....

Décret portant réduction du prix des dépêches télégraphiques circulant par la voie des tubes pneumatiques

Décret réglant l'exécution de la convention conclue entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques.....

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Décret relatif à l'ouverture d'un congrès international d'électriciens.....

Décret instituant sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes une commission consultative qui sera appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité; règlement y annexé.....

Décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux du palais de l'industrie affectés à l'exposition internationale.....

Décret déterminant les règles applicables à la correspondance télégraphique intérieure.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique....

Décret relatif à l'établissement, à Paris, d'un laboratoire central d'électricité.....

Décret relatif à la part contributive des communes, dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la caisse d'épargne.....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
	24	"	286	3°
	24	"	287	3°
	25	"	434	3°
	26 sup.	"	666 et 667	3°
	27	"	666 et 667	3°
	28	"	734 et 735	3°
	30 sup.	"	840	3°
	32	"	984 à 992	3°
	36	"	216	4°
	36, } 2° sup. }	"	360 à 370	4°
	37	"	445	4°
	44 sup.	35	1654	4°
	3	"	87	5°
	3	"	88	5°
	3	"	94	5°
	3	"	95	5°
	3	"	96	5°
	3	"	96	5°

Décrets. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	de numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret portant entrée de la République du Nicaragua dans l'Union postale universelle.	4	170	5°
Décret concernant les médailles d'honneur décernées par le Ministre des postes et des télégraphes. — Arrêté y relatif.	4	172	5°
Décret portant réduction de la taxe à percevoir par mot, en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie.	5	214	5°
Décret concernant les lettres-valeurs déclarées à destination de l'Espagne et des colonies portugaises.	6	248	5°
Décret portant suppression, dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux.	6	249	5°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquets français, entre la Tunisie d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire d'autre part.	6	250	
Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.	6	256	
Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.	7	304	
Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	371	
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	376	
Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	247	378
Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.	8	437	5°
Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.	8	442	
Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.	8	442	
Décret fixant au 1 ^{er} septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.	8	247	446
Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.	9	536	
Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.	10	255	572
Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.	11	598	

Décrets. (Suite.)

Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.

Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes.

Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative.

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.

Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.

Décret portant autorisation de faire à la caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Décret fixant les taxes applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.

Décret affranchissant des droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'Administration.

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.

Décret portant émission de bons de poste de 1 franc et de 10 francs à partir du 8 janvier 1883.

Décret portant émission de bons de poste de 2 francs à partir du 22 janvier 1883.

Décret portant abaissement des taxes à percevoir en France et en Algérie pour les télégrammes à destination de l'Autriche et la Roumanie. — Déclarations y relatives.

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11	"	599	
11 sup.	"	682	
11 sup.	261	3	
11 sup.	"	699	
11 sup.	262	700	
11 sup.	11	707	
12	"	732	5°
12	264	733	
12	15	735	
12	"	761	
12	"	767	
12	"	768	
1	"	4	
1	"	5	
1	"	6	6°
2	"	62	
2	"	67	

Décrets. (Suite.)

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.....

Décret portant extension du service des protêts à certaines îles du littoral. — Instruction n° 270 y relative..

Décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État. — Circulaire y relative.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial aux colis postaux à destination des Antilles danoises.....

Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspondances à destination ou provenant de Madagascar.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...

Décret concernant la suppression de la franchise postale du corps d'occupation de Tunisie. — Instruction n° 283 y relative.....

Décret concernant la franchise postale du corps expéditionnaire du Tonkin. — Instruction n° 284 y relative.....

Décret étendant à la Tunisie le service du recouvrement des effets de commerce.....

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée, dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux, provenant ou à destination de la Corse.....

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Conventions et instructions y relatives.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les correspondances à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour le Canada.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2	269	68	
2	270	85	
2	"	89	
2	16	154	
3	273	269	
4	"	298	
4	275	300	
4	"	305	
4	"	306	
6	283	378	
6	284	380	6°
6	"	381	
6	"	382	
8	"	436	
8	292	437	
8	293	450	
11	"	538	
11	"	539	

Décrets. (Suite.)

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Bulgarie. — Instruction n° 296 y relative.....

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.....

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Guyane britannique et Tabago.....

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination de l'Inde britannique.....

Décret portant extension du service des protêts à l'Algérie.....

Décret relatif à l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique de Paris.....

Décret autorisant l'expédition des cartes postales avec réponse payée de France pour le Brésil et Haïti.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie....

Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie le service de la Caisse nationale d'épargne....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour la Bulgarie.....

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction y relative.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Pérou.....

Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour la République de Nicaragua.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Japon et l'Équateur.

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction y relative.....

Décret sur l'organisation du service de la télégraphie militaire.....

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....

Décret portant organisation du service de la télégraphie militaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
9	296	492	6°
9	"	494	
10	"	506	
12	"	566	
12	"	567	
13	"	596	
13	"	597	
13	"	597	
13	"	598	
14	"	648	
14	"	649	
14	304	650	
15	"	668	
15	"	670	
15	"	670	
16	"	700	
18	"	758	
19	313	800	7°
20	"	830	
20	"	844	
20	"	831	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....	21	"	888
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour l'Égypte.....	21	"	889
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....	22	"	916
Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances publiques et pour les communications téléphoniques.....	1	"	1
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....	4	"	151
Décret relatif aux taxes des correspondances pour le Transvaal.....	4	"	153
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances de ou pour le royaume de Siam.....	6	"	186
Décret concernant les mandats de poste échangés avec la Bulgarie.....	6	"	186
Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....	6	"	187
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....	6	"	188
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....	6	"	193
Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....	6	"	198
Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....	6	"	201
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....	7	"	235
Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....	8	"	267
Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre leurs téléphones à la disposition de leurs membres ou clients...	8	"	268
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée dans les rapports avec les colonies françaises.....	9	"	291
Décret portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination de Siam.....	10	"	319
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo.....	12	"	345

Décrets. (Suite.)

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour l'Égypte.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....

Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances publiques et pour les communications téléphoniques.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....

Décret relatif aux taxes des correspondances pour le Transvaal.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances de ou pour le royaume de Siam.....

Décret concernant les mandats de poste échangés avec la Bulgarie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....

Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....

Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....

Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....

Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre leurs téléphones à la disposition de leurs membres ou clients...

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée dans les rapports avec les colonies françaises.....

Décret portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination de Siam.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Délégués sénatoriaux.			
Journaux et objets de correspondance adressés aux délégués sénatoriaux sans indication de nom propre....			
6 sup.	"	371	3 ^e
Demande.			
Instruction des demandes d'emploi formées par d'anciens militaires.....			
43	"	1477	4 ^e
Dépêches télégraphiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)			
Dépenses. (Voir COMPTABILITÉ.)			
Établissement des bordereaux de dépenses remboursables.....			
21 sup.	94	5 et 6	3 ^e
Liquidation de dépenses sur le chapitre <i>Matériel</i> par le service de l'exploitation télégraphique.....			
21 sup.	"	43 à 47	3 ^e
Payement des dépenses publiques. — Échange des pièces de dépenses acquittées par les percepteurs contre les fonds en numéraire dont peuvent disposer les receveurs des régies financières.....			
22	"	48 à 50	3 ^e
Mandats de dépenses publiques non recouvrables par la poste.....			
27	"	74	3 ^e
Payement de dépenses publiques par les receveurs des postes.....			
31, 2 ^e sup.	"	980 et 981	3 ^e
Liquidation des dépenses afférentes au service de la réparation des dérangements.....			
35	148	132	3 ^e
Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....			
37	161	447 et 448	4 ^e
Dépôts régionaux.			
Les dépôts régionaux sont dans les attributions des directeurs-ingénieurs.....			
1	4	26	1 ^{er}
Dérangements.			
Constataction, recherche et réparation des dérangements.....			
1 5 sup.	2 30	22 296 à 298	1 ^{er} 1 ^{er}
Dérangements sur les lignes et dans les postes.....			
Expériences et avis de service relatifs aux dérangements. — Réparation de dérangements. — Surveillants de garde. Rapports de tournées. — Liquidation des dépenses. — Registre des dérangements et rapports sur la marche du service.....			
35	148	130 à 132	4 ^e
Relèvement de dérangement.....			
1	"	65	8 ^e
Recherche des dérangements.....			
5	330	203	8 ^e
Devis.			
Devis des dépenses en matière de travaux à exécuter.....			
5 sup.	30	291 295 et 303	1 ^{er}
Dictionnaire des postes et des télégraphes.			
Instruction n° 323. — Publication d'un nouveau dictionnaire des postes et des télégraphes.....			
23	323	969	7 ^e
Annotations à faire au dictionnaire des postes et des télégraphes.....			
24	"	1006	7 ^e

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Directeurs départementaux des postes et télégraphes.				
Dénomination nouvelle des chefs de l'exploitation dans les départements.....	1	1	15 à 20	1 ^{er} .
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des télégraphes.....	1	2	20 à 22	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des postes.....	1	3	23	1 ^{er}
Indication des points qui font l'objet de leur service.	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
Création d'une direction des postes et des télégraphes de la Seine (hors Paris).....	32	"	1011	3 ^e
Arrêté supprimant la direction de la Seine (hors Paris).	3	"	136	8 ^e
Directeurs-ingénieurs de région.				
Dénomination nouvelle des chefs de région technique.	1	1	15 à 20	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires.....	1	4	25 à 28	1 ^{er}
Idem.....	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
Direction technique.				
Création et attributions de la direction technique de lignes télégraphiques. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	6 et 7	1 ^{er}
Nouvelles attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	4	25 à 28	1 ^{er}
Décision qui attribue aux directeurs-ingénieurs et à leurs adjoints le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et des anciens inspecteurs départementaux des télégraphes.....	2	8	114	1 ^{er}
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....	4	23	191	1 ^{er}
Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique.....	6	32	309	1 ^{er}
Télégraphie militaire : application de l'instruction n° 30. — Envoi des renseignements pour la tenue des contrôles du personnel de l'exploitation.....	8	40	447 à 449	1 ^{er}
Circulaire modifiant la division du territoire en régions télégraphiques.....	21	"	10 et 11	3 ^e
Arrêté transférant de Paris à Lille le siège de la direction régionale de Paris-Nord.....	1	"	22	5 ^e
Discipline. (Voir PUNITIONS.)				
Distribution.				
Service extraordinaire de la distribution à domicile des correspondances circulant par la poste et des télégrammes, et de la levée des boîtes supplémentaires dans les localités où se produit temporairement une grande affluence de visiteurs.....	1	224	13	5 ^e
Surveillance du service de la distribution.....	11	259	623	5 ^e
Commissions de vaguemestres militaires.....	3	"	288	6 ^e
Distribution du Bulletin des communes.....	16	"	716	6 ^e

Distribution. (Suite.)

Instruction n° 26. — Renvoi aux expéditeurs des objets de correspondance dont la livraison n'a pas été opérée pour une cause quelconque.....

Suppression du Bulletin des communes et création « Journal officiel, édition des communes ».....

Boîtes à distribution.....

Instruction n° 333. — Dispositions réglementaires concernant l'affranchissement, l'expédition et la distribution des publications relatives aux élections.....

Échantillons.

Dimensions des échantillons pour l'étranger.....

Avis concernant les échantillons de liquides ou corps gras.....

Admission, à titre d'échantillons, d'objets dépareillés à destination de l'étranger.....

Poids et dimensions des échantillons échangés avec l'Angleterre.....

Emballage des échantillons de liquides à destination de l'étranger.....

Échantillons échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....

Soins à prendre pour éviter la détérioration des échantillons et autres objets de correspondance.....

Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.....

Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....

Poids et dimensions des échantillons échangés entre la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord....

Echantillons échangés avec le Portugal.....

Echantillons de matières liquides colorantes, etc. — Modification des conditions d'envoi spécifiées pour ces objets.....

Échantillons de liquides et corps gras pour l'étranger.....

Arrêté déterminant le maximum du poids et de la dimension des échantillons circulant par la poste à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	326	12	8°
1	"	74	8°
6	"	233	8°
8	"	272	8°
12	"	291	2°
16	"	554	2°
18	77	639	2°
21 sup.	93	42	3°
24	"	356	3°
25 sup.	110	435 et 436	3°
30	"	818	3°
30	"	819	3°
31	"	875	3°
32	133	999 et 1000	3°
38	"	566	4°
39, 3° sup.	180	775	4°
41	"	959	4°
42, 2° sup.	198	1442 et 1443	4°
43 sup.	206	1522 à 1524	4°

Echantillons. (Suite.)

Échantillons pour les colonies françaises.....
 Poids et dimensions des échantillons à destination de
 la Grèce. — Arrangement.....
 Échantillons de marchandises } le Grand-Duché de
 échangés avec..... } Luxembourg....
 } le Portugal.....
 } la Suisse.....
 Échantillons réintégrés dans le service après distri-
 bution et sans affranchissement.....
 Instruction concernant le poids et les dimensions des
 échantillons échangés par la poste entre la France et
 l'Espagne. — Arrangement y relatif.....
 Échantillons de liquides, etc., pour l'extérieur.....
 Arrangement concernant l'envoi des échantillons
 pour la République Argentine.....
 Instruction n° 315. — Échantillons pour la Répu-
 blique Argentine.....
 Conditions d'admission (arrêté du 20 janvier 1885).

Écoles.

Création de l'École supérieure de télégraphie.....
 Conditions exigées pour l'admission aux places d'élève
 de l'École supérieure de télégraphie.....
 Désignation de fonctionnaires chargés de cours ou de
 conférences à l'École supérieure de télégraphie.....
 Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans
 les écoles de télégraphie.....

Élections.

Élections générales de 1881 à la Chambre des dé-
 putés.....
 Relevés statistiques à produire à l'occasion des élec-
 tions générales à la Chambre des députés.....
 Élections générales de 1881 à la Chambre des dé-
 putés.....
 Circulaire concernant la neutralité à observer dans
 les élections par les agents des postes et des télégra-
 phes.....
 Dispositions réglementaires concernant l'affranchisse-
 ment, l'expédition et la distribution des publications
 relatives aux élections.....
 Suppression des congés pendant la période électorale.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
44	"	1590	4 ^a
44 sup.	214	1632 à 1633	4 ^e
1	223	12	5 ^e
1	226	20	5 ^e
5	"	217	5 ^e
1	"	35	5 ^e
8	248	450	5 ^e
8	"	532	5 ^e
20	"	852	7 ^e
20	"	853	7 ^e
1	"	3 à 11	8 ^e
2,	17	143 et 144	1 ^{er}
2 ^o sup.	"	145 et 146	1 ^{er}
2 ^o sup.	"	681	2 ^o
19	"	84	8 ^o
2	"		
39,	178	771 à 773	4 ^o
3 ^o sup.	"	777	4 ^o
39,	"		
3 ^o sup.	178 bis	779 et 780	4 ^o
39,	"	814	4 ^e
4 ^o sup.	"	270	8 ^e
40	"		
8	"	272	8 ^e
8	"	280	8 ^e
8	"	293	8 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Émoluments. (Voir TRAITEMENTS.)				
Encres.				
Obligation pour les receveurs des postes de se pour- voir, chez les fournisseurs indiqués par l'Administration, des encres grasses nécessaires à leur service.....	25	"	407 et 408	5 ^e
Encres oblitérantes.....	26	"	465	5 ^e
Encres à oblitérer. — Oblitération des timbres- poste.....	9	"	564	5 ^e
	4	278	312	6 ^e
	12	"	588	6 ^e
Enquêtes. (Voir STATISTIQUE.)				
Enseignement. (Voir aussi ÉCOLES.)				
Arrêté attachant le service de l'enseignement à la Direction du personnel.....	43	"	1533	4 ^e
Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie.....	2	"	184	8 ^e
L'enseignement fait partie des attributions de la 1 ^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.)..	1	"	12 et 13	1 ^{er}
Entrepreneurs de transport de dépêches. (Voir TRANSPORT DES DÉPÊCHES.)				
Enveloppes et bandes timbrées.				
Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.....	4	"	169	5 ^e
Décret relatif au prix des enveloppes et bandes tim- brées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.....	8	"	442	5 ^e
Arrêté ministériel concernant les enveloppes et bandes timbrées.....	9	"	540	5 ^e
Instruction relative aux enveloppes et bandes tim- brées.....	9	251	542	5 ^e
Décret fixant le prix de vente des enveloppes re- vêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes...	11	"	599	5 ^e
Arrêté et instruction relatifs à la vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.	11	253	599	5 ^e
Échange contre des timbres-poste, des enveloppes et cartes postales mises hors d'usage avant emploi.....	12	265	772	5 ^e
Émission de bandes timbrées à 3 centimes.....	3	"	283	6 ^e
	4	"	307	6 ^e
Erratum au Bulletin mensuel n ^o 12 du mois de dé- cembre 1882.....	1	"	36	6 ^e
Émission d'enveloppes blanches à 5 centimes.....	17	"	748	7 ^e
Erreurs.				
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	1	"	169	1 ^{er}

Établissements de poste ou de télégraphe.

Arrêté portant admission des communes non situées sur le passage des courriers, ou n'ayant pas une gare de chemin de fer, à concourir à la concession d'établissements de facteur-boîtier.—Modèle de convention avec les communes et circulaire aux préfets.....

Arrêté concernant la concession de recettes simples aux communes. — Modèle de convention avec les communes, et circulaire aux préfets.....

Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Interdiction de l'emploi de lampes à pétrole ou à essence minérale dans les bureaux de poste.....

Avis concernant les fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Aménagement des salles d'attente réservées au public dans les bureaux.....

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux mixtes.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Décision concernant la suppression des bureaux de distribution en Algérie et la conversion de ces établissements en recettes de plein exercice de 4^e classe.....

Attributions des bureaux français de Tunisie.....

Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe; vérification mensuelle de la caisse dans les recettes principales et dans les autres bureaux situés aux chefs-lieux du département.....

Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....

États. (Voir FORMULES.)

Examens.

Examens d'admission aux cours préparatoires à l'École supérieure de télégraphie.....

Examens d'admission à l'École supérieure de télégraphie.....

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. (Arrêté du 23 octobre 1878.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
12	"	276 à 281	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	479 à 482	2 ^e
19 sup.	"	724 et 725	2 ^e
20	"	767 et 768	2 ^e
23 sup.	"	248 et 249	3 ^e
31 sup.	"	898	3 ^e
38	"	579	4 ^e
44	"	1572	4 ^e
1	220	2	5 ^e
10	"	576	5 ^e
11	"	641	5 ^e
13	302	600 à 601	7 ^e
1	"	66	8 ^e
2, 2 ^e sup.	"	145	1 ^{er}
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
6 sup.	"	366 et 367	1 ^{er}

Examens. (Suite.)

Programme modifié de l'examen dit *supérieur*, pour l'admission aux emplois supérieurs. (Arrêté du 23 octobre 1878.).....

Programmes des examens à subir pour le surnuméraire des postes et des télégraphes et arrêté y relatif..

Programme des examens dits «du second degré» pour l'admission aux emplois supérieurs.....

Résultats des examens du second degré en 1880....

Énumération des matières qui constituent la partie scientifique, géographique et administrative du programme pour les examens du second degré.....

Attribution d'une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....

Examen des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.

Résultats des examens du second degré. . { en 1881.
en 1882.
en 1883.
en 1884.

Résultats des examens d'aptitude aux fonctions de contrôleur.....

Rappel aux prescriptions de l'article 1214 de l'Instruction générale.....

Examens d'aptitude aux recettes de début.....

Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....

Obligation d'écrire lisiblement.....

Exercices.

Mandatement de termes de loyer imputables sur deux exercices ou de créances imputables sur deux lignes de la même nomenclature.....

1879.....

1880.....

Dispositions relatives à la clôture de l'exercice.....

1881.....

1882.....

1883.....

1884.....

Dispositions nouvelles concernant les comptes de gestion et les procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....

Exploitation.

Attributions de la division de l'exploitation télégraphique. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Divisions et bureaux de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
sup.	"	368 à 370	1 ^{er}
19 sup.	"	716	2 ^e
19 sup.	"	717 et 718	2 ^e
24 sup.	"	354	3 ^e
32	"	1013	3 ^e
26	"	459 à 464	3 ^e
38	"	576	4 ^e
38	"	577 et 578	4 ^e
43, 2 ^e sup.	"	1527	4 ^e
12	"	793	5 ^e
12	"	593	6 ^e
1	"	75	8 ^e
8	"	488	6 ^e
15	"	687	7 ^e
17	"	746	7 ^e
20	"	861	8 ^e
8	"	269	8 ^e
3	"	122	8 ^e
26	113	452	3 ^e
26	114	452 à 454	3 ^e
38	172	572 et 573	4 ^e
6	242	276	5 ^e
5	"	338	6 ^e
18	312	764	7 ^e
7	231	237	8 ^e
6	242	276	5 ^e
1	"	8 et 9	1 ^{er}
1	"	9 à 12	1 ^{er}

Exploitation. (Suite.)

Réunion des services de l'exploitation de la poste et du télégraphe sous l'autorité d'un chef unique dans chaque département.....

Attributions des directeurs départementaux de l'exploitation.....

Partage d'attributions et relations à établir entre le service de l'exploitation et le service technique.....

Relations du service de l'exploitation avec le service technique.....

Circulaire relative à la nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique.....

Exposition.

Rapport et décrets concernant l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité.....

Nomination, par décret, de la commission consultative appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité.....

Exprès.

Payement de frais d'express avancés par les receveurs. Demandes de distance pour le transport de télégrammes par express.....

Retards à éviter dans la liquidation des frais d'express.....

Frais d'express.....

Taxe d'express pour la remise d'un télégramme.....

Express, recommandations diverses.....

Facteurs.

Modification à la coiffure des facteurs de la poste.....

Participation des facteurs du télégraphe à la réparation des dérangements.....

Avis relatif aux mutations de facteurs : article 1222 de l'Instruction générale à modifier.....

Interdiction aux facteurs d'opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont régulièrement chargés par les receveurs.....

Liquidation des frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....

Réunion sous un même émargement de la haute paye et du traitement des facteurs.....

Élévation du maximum de traitement des facteurs-chefs dans les départements.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	1	15 à 20	1 ^{er}
1	2 et 3	20 à 24	1 ^{er}
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
21	"	15 à 17	3 ^e
31	"	867 et 868	3 ^e
30 sup.	"	837 à 840	3 ^e
32	"	984 à 987	3 ^e
4	"	222 et 223	1 ^{er}
29	"	784	3 ^e
31 sup.	"	898	3 ^e
44 sup.	219	1643 et 1644	4 ^e
7	"	316	5 ^e
8	"	520	5 ^e
2	"	115	1 ^{er}
5 sup.	30	296	1 ^{er}
11	"	103 et 104	1 ^{er}
13 sup.	"	381	2 ^e
15	70	501	2 ^e
19	"	682	2 ^e
23 sup.	"	248	3 ^e

Facteurs. (Suite.)

Modifications dans le costume obligatoire des facteurs locaux et ruraux.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Frais de remplacement de facteurs. — Création d'une formule de mandats n° 316 *quinquiès*.....

Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs et calculées d'après des dépêches portées à domicile.....

Allocation de frais de séjour à tous les facteurs des postes, à Paris, sans distinction.....

Surveillance du service des facteurs.....

Avis à donner par les directeurs départementaux :
 1° des changements survenus dans le personnel des facteurs locaux et ruraux, lorsque ces changements sont de nature à entraîner des modifications dans la fixation des traitements; 2° des réductions à opérer sur les traitements des facteurs titulaires d'une tournée à traitement réductible, lorsque ces sous-agents préfèrent subir la réduction sur place, plutôt que d'être appelés à une autre tournée à traitement égal ou supérieur.....

Facteurs-boîtiers. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)

Factures.

Relevés de factures portant l'indication d'une date de paiement.....

Factures avec correspondance.....

Fils télégraphiques.

Nombre de fils nécessaires pour assurer les communications.....

Pose ou suppression de fils.....

Affectation d'un fil spécial à la transmission des dépêches officielles entre deux bureaux reliés par plusieurs conducteurs.....

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage électrique... Arrêté fixant les conditions auxquelles pourront être autorisées l'installation et l'exploitation, dans l'intérieur de Paris, des fils destinés à la transmission des cours de la Bourse et des marchés, ainsi que du résumé des débats parlementaires.....

Mesures électriques des fils et des piles.....

Décret instituant une Commission chargée de préparer un règlement spécial pour l'installation des conducteurs affectés à la transmission de la lumière ou au transport de la force par l'électricité.....

INDICATION.			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
24	"	355	3°
7	"	313	5°
25	"	401 et 402	3°
25	"	405	3°
34	147	94 à 96	4°
40	"	816	4°
11	259	623	5°
12	"	579	6°
26	115	454 à 456	3°
7	"	261	8°
7	"	261	8°
1	2	21	1°
5 sup.	30	291 et 292	1°
31	"	869	3°
32	"	1010 et 1011	3°
33 sup.	"	65 à 69	4°
35	148	132 et 133	4°
23	11	964	7°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Fils. (Suite.)			
Mesures de précaution à prendre pour l'installation des appareils d'éclairage au gaz dans le voisinage des conducteurs électriques.....	23	11	897
Installation des fils de sonnerie pour le service des bureaux principaux.....	24	"	1011
Fonds de concours.			
Versement des sommes souscrites par les communes à titre de participation aux frais du service postal et télégraphique.....	14	64	429 et 430
Versement dans les caisses des receveurs des finances des sommes provenant de sous-locations.....	17 sup.	76	624
Mesures à prendre pour assurer la rentrée régulière des fonds de concours.....	25	"	404
Recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	"	464 et 465
Changements apportés dans le mode de recouvrement des fonds de concours.....	42, 3 ^e sup.	200	1453 à 1455
Fonds de concours pour dépenses du service télégraphique. — Envoi direct des déclarations de versement au Ministère.....	43	"	1477
Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....	2	227	54
Fonds de concours. — Modifications à l'Instruction n° 200 et rappel aux dispositions de l'Instruction n° 227.....	4	236	179
Fonds de subvention.			
Modification de l'article 1070 de l'Instruction générale.....	26	"	737 et 738
Visa des demandes de fonds pour les dépenses du service technique.....	31, 2 ^e sup.	129	912
Extension des dispositions de l'article 1070 de l'Instruction générale relatives aux demandes de subvention.	33	"	19
Demandes de fonds de subvention pour le paiement sans retard des mandats.....	40, 2 ^e sup.	"	935
Demandes de fonds de subvention. — Modification des articles 1070 et 1073 de l'Instruction générale....	42, 2 ^e sup.	"	1445 et 1446
Bordereau détaillé des valeurs à joindre aux envois de fonds de subvention.....	13	"	607
Formules, états, registres, etc.			
La formule de salutation est supprimée, à la fin des lettres, dans le service des postes aussi bien que dans celui des télégraphes.....	1	"	44

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Formules, modèles 31 et 32, du règlement de la comptabilité publique.....

Les indications de la formule de secours n° 573 doivent être remplies avec soin et précision.....

L'état statistique n° 62 du service rural est supprimé.....

Modification ou création de divers états, registres et formules pour les opérations de la comptabilité télégraphique : — État n° 303 bis (D). — Bordereau n° 316 (C). — Bordereau n° 316 bis (C bis). — Tableau n° 255 bis. — Registre n° 255 ter. — Registre n° 248. — Lettre d'envoi n° 237 bis. — État modifié n° 321, remplaçant l'ancien état n° 321 (J). — Formule spéciale n° 214.....

État n° 15 à intercaler entre les pages 804 et 805 du Manuel des franchises.....

Modification du registre n° 717 bis (2^e partie).....

Suppression du registre n° 195, tenu dans les directions départementales.....

Mandat-carte modèle n° 16 octiès; registre n° 16 octiès et enveloppe n° 16 noniès. — Avis n° 126 relatif au paiement d'un mandat-carte; formule n° 36 bis pour régularisation d'un mandat-carte. — Certificat n° 81 en échange d'un mandat-carte déposé.....

Suppression des formules 247 et 247 bis.....

État remplaçant l'état n° 37, à intercaler entre les pages 870 et 872 du Manuel des franchises.....

Avis de paiement modèle n° 101 (mandats français).....

Suppression de l'emploi de la feuille d'avis n° 694 pour la correspondance directe des facteurs-boîtiers avec les recettes dont ils ne relèvent pas.....

Modification apportée à la formule n° 80 bis.....

Carnet n° 217 destiné à indiquer les conditions d'abonnement aux journaux et recueils. — Registre n° 16 déciès affecté à la délivrance des mandats ayant pour objet une demande d'abonnement. — Enveloppe spéciale n° 16 undéciès pour le mandat n° 16 déciès.....

Tenue du registre n° 135 des changements de résidence.....

Enveloppe spéciale n° 12 bis et bordereau n° 212 concernant les valeurs à recouvrer. — Enveloppe 214 bis et bordereau 214 relatifs aux valeurs recouvrées.....

Registre n° 215 affecté à la description des opérations de recouvrement. — État n° 215 bis contenant le relevé des opérations de recouvrement effectuées pendant la quinzaine. — État 215 ter pour le résumé général des opérations de recouvrement effectuées dans le département.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	33	1 ^{er}
1 sup.	10	55	1 ^{er}
7	36	378	1 ^{er}
7, 2 ^e sup.	39	424 à 426	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	443	1 ^{er}
8	"	458	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	46	483	1 ^{er}
9	48	2, 3 et 4	2 ^e
11	"	109	2 ^e
11	"	124	2 ^e
11, 2 ^e sup.	"	267 et 268	2 ^e
12	"	285	2 ^e
12	"	290	2 ^e
13	57	321 et 322	2 ^e
13	"	331 et 332	2 ^e
13 sup.	58	337, 338 et 382	2 ^e
13 sup.	"	385 et 386	2 ^e

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13 sup.	59	386 à 388	2°
14, 2° sup.	67	477 et 478	2°
14, 2° sup.	"	479 à 482	2°
15	"	502	2°
15	"	503	2°
17	"	592 et 593	2°
19	78	668 à 671	2°
19	78	672 à 676	2°
19	"	682	2°
19, 2° sup.	81	734 et 735 754 à 756	2°
19, 2° sup.	81	750 à 753	2°
19, 2° sup.	81	754	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
20	"	773	2°
20, 3° sup.	"	805 à 814	2°
21 sup.	94	45	3°
21 sup.	94	46	3°
21 sup.	94	47	3°
22	95	61	3°

Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.

Modèle de convention avec les communes relativement à la concession de recettes simples des postes.

Modèle de quittance pour les frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.

Modèle de relevé pour les frais de remplacement des mêmes agents.

Registres de mandats n° 16 (blanc et bleu) réunis en un seul registre imprimé sur papier rose.

Modifications apportées, à partir du 1^{er} janvier 1880, à la tenue du livre-journal de caisse (n°s 28-797) et des sommiers de recettes (7-11) et de dépenses (8-11 bis).

Spécimen des sommiers de dépouillement des recettes et des dépenses, ainsi que du livre-journal de caisse du comptable.

Formule nouvelle n° 1006 *ter* pour traitement et haute paye des facteurs.

Registres n° 16 *ter* (départ) et n° 150 (arrivée) pour mandats télégraphiques. — Page modèle de ces registres.

État 662 *ter*, imprimés n° 736 *septiès*, n° 736 *sexiès* et n° 16 *quinqüiès* (mandats télégraphiques).

Formule modèle C et formule modèle D (mandats télégraphiques).

Formule n° 216 *bis* (remises sur les valeurs commerciales).

Suppression des extraits de relevés de fonds de subvention (n° 80 *quater*) destinés à l'Administration centrale.

Écritures à tenir dans les bureaux télégraphiques. — Modèle A, procès-verbaux; modèle B, rôle de départ; modèles C et D, rôles d'arrivée; modèle E, état hebdomadaire des retards.

État des sommes dues pour indemnités de guêtres et de chaussures allouées aux facteurs des télégraphes.

État de décompte des sommes dues pour frais de déplacement aux agents et sous-agents de l'exploitation pour recherche de dérangements ou pour l'instruction des receveurs.

Tableaux n° 1 et n° 2 concernant les tarifs applicables aux agents ou sous-agents de l'exploitation chargés de l'instruction télégraphique des receveurs ou envoyés à la recherche des dérangements.

Relevé, modèle F, des irrégularités et incidents survenus dans le service postal.

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Compte rendu, modèle G, des opérations de vérification des bureaux 22

État relatif aux avis de recettes..... 22

Formules 428 bis, 428 ter, 428 quater, 558 bis et 558 ter, 331 bis, 334, 226 bis (adjudication des services de transport de dépêches)..... 22 sup.

Formule 1122 pour le paiement des frais de missions spéciales et extraordinaires..... 22 sup.

Rappel d'un avis antérieur relatif à la suppression de la formule de salutation..... 22 sup.

Formules à employer pour les mandats à destination des États-Unis 23 sup.

Modèles du mandat et de l'avis d'émission américains. 23 sup.

Carnet des bons pour réponse internationale payée et modèle de ce carnet..... 23, 2° sup.

États O et O bis pour le relevé des bons internationaux délivrés ou reçus en paiement. — Modèles de ces états..... 23, 2° sup.

Création du bordereau n° 12 ter, de l'extrait du bordereau n° 12 bis et d'un état, modèle n° 68, résumant divers certificats de recette et de dépense qui ne seront plus joints à la comptabilité; suppression du bordereau n° 80 quater..... 24

Modifications à faire sur diverses pages des bordereaux mensuels n° 12 bis. 24

États, modèles A et B, pour la liquidation et le paiement des frais de route et d'intérim..... 24

Registre n° 215 supplémentaire, imprimé sur papier jaune, pour les recouvrements de valeurs d'origine étrangère. — État spécial n° 215 ter pour le résumé général des recouvrements d'origine étrangère 24

Création d'une formule de mandat n° 316 quinquies pour avances de frais de remplacement de facteurs. ... 25

Comptes sommaires n° 51 bis et 52 bis..... 27

Formules pour la liquidation des indemnités de services supplémentaires et de nuit..... 31, 2° sup.

Formules pour la liquidation des dépenses de la télégraphie privée 31, 2° sup.

Tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses..... 31, 2° sup.

Création d'une formule portant le n° 346 ter, destinée à justifier les remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office..... 32

Formules pour la liquidation mensuelle des frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs..... 33

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
	95	62	3°
	"	65 à 70	3°
	96	98 à 100	3°
	"	103 et 104	3°
	"	105	3°
	"	230 et 231	3°
	"	243 à 246	3°
	100	271, 277	3°
	100	{ 272 et 273, } { 279 à 282 }	3°
	101	290	3°
	"	298 à 303	3°
	"	305 à 308	3°
	105	326 et 327	3°
	"	405	3°
	"	706	3°
	130	923 à 950	3°
	131	959 à 976	3°
	"	978 et 979	3°
	"	1018 à 1020	3°
	138	5 à 8	4°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Suppression ou modification de divers registres et formules concernant le service des mandats français et internationaux.....

Modifications apportées à la formule n° 593.....

Modifications apportées dans le libellé des formules n°s 299 *bis* et 299 *ter*. — Établissement de ces formules en triple expédition.....

Annulation au registre n° 135 des avis de changement de résidence dont le délai est expiré.....

Registre spécial, modèle D, pour l'enregistrement des incidents de ligne.....

États, modèles A, B et C, et registre, modèle D, concernant les dérangements sur les lignes.....

État et registre, modèle E, présentant le relevé trimestriel des déviations prises sur les fils.....

Suppression des formules suivantes, concernant les recouvrements : 1° du bordereau 212, 2° partie; 2° du bordereau 214; 3° du relevé 215 *bis*. — Mise en service de la formule 215 *quater*.....

Mandats télégraphiques; suppression de l'avis de paiement n° 736 *septiès*. — Avis émission n° 736 *sexiès* adressé directement au bureau payeur sous une enveloppe nouvelle n° 736 *septiès*.....

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Nouvelle formule n° 299 *octiès* concernant le nouveau mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des postes.....

Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305, concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....

Revision des formules de mandats de dépenses publiques en usage. — Création de nouvelles formules... 2° sup.

Suppression de l'état sommaire des mandats télégraphiques, modèle n° 151.....

Création, modification et suppression de formules pour les transports de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce..... 2° sup.

Formules pour servir à l'établissement de procurations.....

Création d'une formule spéciale n° 390 *quinqüiès* fournissant un extrait des procès-verbaux de vérification des bureaux.....

État, modèle n° 262, des retenues effectuées sur les salaires des ouvriers commissionnés.....

Notification relative à la formule n° 803.....

Réimpression d'avis au public.....

Suppression ou modification de formules.....

Modification et réduction des formules de demandes de timbres-poste, chiffres-taxes, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33	140	10	4°
33	"	18	4°
34	"	100 et 101	4°
34	"	101	4°
35	148	132	4°
35	148	135 à 141	4°
35	148	142	4°
36	157	220 et 221	4°
36	158	222 à 224	4°
37	"	457	4°
38	165	546 et 547	4°
38	"	580	4°
40, } 2° sup.	188	916 à 925	4°
42	"	1073	4°
42, } 2° sup.	196	1415 à 1422	4°
43	"	1479	4°
44	211	1544 à 1547 et 1548	4°
44	213	1551 et 1553	4°
3	"	143	8°
3	"	146	8°
2	"	121	8°
6	"	229	8°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

État 215 *quater* à l'usage des receveurs et d'un état 215 *quinquiès* à l'usage des directeurs, pour le résumé des opérations de recouvrement du trimestre.....

Formule n° 776 *bis* pour les procès-verbaux des irrégularités télégraphiques.....

Carnet, modèle n° 345 *bis*, pour réponses payées intérieures.....

Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77) exclusivement relatives au service de la caisse d'épargne. — Suppression des bordereaux journaliers négatifs.....

Carnet de sortie et de rentrée, modèle n° 78, des registres de versements à l'usage de la caisse d'épargne..

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.....

Demandes de formules imprimées pour la caisse d'épargne postale.....

Modification à la formule n° 215 télégraphique.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n° 24 *ter*.....

Addition à la formule n° 156.....

Création de deux nouvelles formules portant les numéros 347 *bis* et 1143 *quinquiès*. — Remaniement de la formule n° 1176. — Emploi de ces formules.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. — Création de nouvelles formules et modifications à apporter aux formules actuellement en usage jusqu'au moment de leur réimpression.....

Suppression du registre n° 19.....

Suppression des états n° 50 *bis* annexes roses, des comptes sommaires n° 51 *bis* roses et des certificats annexes n° 263 *bis* et 275 *bis* roses.....

Délai de garde dans les bureaux de poste des feuilles d'avis n° 2 et 3.....

Renvoi des feuilles d'avis n° 8 et 8 *quater* aux bureaux d'origine.....

Envoi des relevés de vérification n° 389.....

Classement des formules d'avis.....

Suppression de la formule n° 234.....

Fournisseurs. (Voir *Tarifs*). Changement apporté au tarif des fournisseurs de l'administration.

Frais. (Voir aussi INDEMNITÉ.)

Les agents du service de l'inspection n'ont droit à des frais spéciaux pour missions extraordinaires que dans des cas déterminés.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
44	"	1575	4°
44 sup.	218	1639 à 1641	4°
44 sup.	219	1642	4°
44 sup.	2	1647, 1648, 1650, 1651 et 1652.	4°
44 sup.	2	1648 et 1653	4°
1	"	28	5°
2	"	64	5°
2	"	149	5°
3	232	128	5°
3	"	142	5°
5	237	220	5°
7 sup.	246	366	5°
9	"	545	5°
12	"	781	5°
2	272	101	6°
3	274	271	
10	"	530	
6	"	231	8°
10	"	325	8,
4	"	215	1°

Frais. (Suite.)

INDICATION.			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
4	"	222 et 223	1 ^{er}
4 sup.	"	237 à 239	1 ^{er}
8	"	453	1 ^{er}
6	32	309	1 ^{er}
13 sup.	"	396 et 397	2 ^e
15	"	501	2 ^e
17	"	821	7 ^e
19	"	325	8 ^e
17	"	591	2 ^e
21	88	4	3 ^e
22	"	74	3 ^e
22 sup.	"	103 et 104	3 ^e
24	102	304 à 308	3 ^e
24	"	354	3 ^e
27	"	705	3 ^e
30	"	814	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	977	3 ^e
33	138	4 à 8	4 ^e
35, sup.	"	202	4 ^e
36	"	227	4 ^e
38	165	546 à 548	4 ^e
3	"	152	5 ^e
1	"	64	8 ^e
7	"	315	5 ^e
9	"	295	8 ^e
10	"	325	8 ^e
5	"	182	8 ^e
2	"	107	6 ^e
3	"	287	6 ^e

Frais de route.

Frais de premier établissement.....

Frais de route. (Suite).

Rappel des instructions relatives à la liquidation des indemnités pour frais de *remplacements et d'intérim*...

Frais de régie et de loyer.

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Franchises postales.

Attributions du bureau des franchises, tarifs et conventions.....

Concession de franchise au Ministre de la guerre pour la correspondance de service avec les archevêques et évêques. — 46^e supplément au Manuel des franchises.

Conditions mises à l'échange de publications en franchise entre les sociétés savantes.....

Concession de franchise à des ministres du culte réformé, pour leur correspondance de service. — 48^e supplément au Manuel des franchises.....

Concessions et suppressions de franchises relatives au service de l'Algérie. — 49^e supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise pour la correspondance du Ministre des travaux publics avec divers fonctionnaires du service des bâtiments civils et palais nationaux. — 50^e supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise pour la correspondance relative à la reconstitution des formalités hypothécaires du bureau de Tulle. — 51^e supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise : 1^o pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Algérie; 2^o pour la correspondance relative à l'exécution des lignes de chemin de fer de Pau à Oloron, Puyôo à Saint-Palais et embranchements. — 52^e supplément au Manuel des franchises.....

Franchises postales accordées au sous-secrétaire d'État du Ministère des travaux publics. — 53^e supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée. — 54^e supplément au Manuel des franchises.....

Franchises postales militaires. — Publication d'un relevé de ces franchises et d'un 55^e supplément au Manuel des franchises. — Modifications à apporter à ce document.....

Erratum au Manuel des franchises.....

Création d'une griffe pour la franchise postale, à l'usage du Ministre des postes et des télégraphes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
19	"	821	7 ^e
37	"	456 et 457	3 ^e
1	"	10 et 11	1 ^{er}
1	"	46 et 47	1 ^{er}
1 sup.	"	63	1 ^{er}
1 sup.	"	66 et 67	1 ^{er}
1 sup.	"	68 à 93	1 ^{er}
2 sup.	"	138 et 139	1 ^{er}
2 sup.	"	138 et 139	1 ^{er}
7	"	402 a 405	1 ^{er}
7 sup.	"	418 et 419	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	442 et 443	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	"	513 à 543	1 ^{er}
9	"	36	2 ^e
9 sup.	"	43	2 ^e

Franchises postales. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Concession de franchise pour la correspondance de service du Ministre de l'agriculture et du commerce avec les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures. — Publication d'un 56 ^e supplément au Manuel des franchises.	10	"	88 et 89	2 ^e
Extension de la circonscription dans laquelle la correspondance des intendants militaires entre eux peut circuler en franchise.	11	"	124	2 ^e
État indiquant les circonscriptions des inspections générales des ponts et chaussées.	11	"	124	2 ^e
Objets assimilés à la correspondance de service pendant une période déterminée pour l'exécution de la loi du 22 décembre 1878, portant réduction du droit de timbre des effets de commerce.	11, 2 ^e sup.	"	271 et 272	2 ^e
Modification d'une franchise postale. — Publication d'un 57 ^e supplément au Manuel des franchises.	11, 2 ^e sup.	"	272 et 273	2 ^e
Contraventions en matière de franchise postale. — Avis d'envois de fonds transmis par les receveurs particuliers des finances aux trésoriers-payeurs généraux. — Insertion de billets de banque dans les dépêches expédiées en franchise.	13	"	331	2 ^e
Modification au Manuel des franchises en ce qui concerne les circonscriptions des sous-inspecteurs du service des enfants assistés du département de la Seine. . .	15	"	523	2 ^e
Abus en matière de franchises postales. — Mesures à prendre en vue de leur répression.	16	71	543 et 544	2 ^e
Publication d'un 58 ^e supplément au Manuel des franchises postales. — Service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance en Algérie.	17	"	614 et 615	2 ^e
Rectifications à apporter au Manuel des franchises. . .	17	"	614 et 615	2 ^e
Suppression et concession de franchises postales concernant le service de la marine et des colonies. — Publication d'un 59 ^e supplément au Manuel des franchises.	18	"	662 et 663	2 ^e
Franchise postale pour le service des enfants assistés de l'Algérie. — Publication d'un 60 ^e supplément au Manuel des franchises.	19	"	708 et 709	2 ^e
Franchise postale accordée au sous-secrétaire d'État des finances. — Publication d'un 61 ^e supplément au Manuel des franchises.	21	"	34 et 35	3 ^e
Changement de dénomination d'un fonctionnaire militaire. — Transfert de droits de franchise postale. . .	21 sup.	"	55 et 56	3 ^e
Franchises accordées aux greffiers des cours et tribunaux pour le service du recouvrement des condamnations judiciaires. — Publication d'un 62 ^e supplément au Manuel des franchises postales.	22	"	92 et 93	3 ^e

Franchises postales. (Suite.)

Franchise accordée à la correspondance de service des rapporteurs près les conseils de guerre avec les maires. — Publication d'un 63^e supplément au Manuel des franchises postales

Modifications à apporter à l'état n^o 12 figurant aux pages 796 à 801 du Manuel des franchises postales et présentant les circonscriptions des directions d'artillerie.

Concession de franchise au sous-secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères. — Publication d'un 64^e supplément au Manuel des franchises

Franchise postale pour les lettres concernant le corps expéditionnaire de Tunisie

Avis relatif aux abus de franchise

Correspondance officielle des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département de la Seine. — Publication d'un 65^e supplément au Manuel des franchises

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département du Doubs. — 66^e supplément au Manuel des franchises

Franchise postale de l'intendante de la maison d'éducation des Loges. — Modifications au Manuel des franchises

Publication d'un 67^e supplément au Manuel des franchises postales

Arrêté complétant l'état général des franchises B

Franchise postale de l'intendante de la maison d'Écouen. — Modifications au Manuel des franchises

Franchise postale conférée à la correspondance officielle provenant ou à destination des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger

Maximum de poids des paquets circulant en exemption de port

Publication d'un 68^e supplément au Manuel des franchises

Publication d'un 69^e supplément au Manuel des franchises

Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70^e supplément au Manuel des franchises

Franchises postales du Ministre du commerce. 71^e supplément au Manuel des franchises

Modification au Manuel des franchises

Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72^e supplément au Manuel des franchises

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	380 et 381	3 ^e
33 sup.	"	77	4 ^e
34	"	120 et 121	4 ^e
35 sup.	"	209 et 210	4 ^e
1	"	38	6 ^e
36	"	227 et 228	4 ^e
36	"	229	4 ^e
36	"	256 et 257	4 ^e
36	"	258 et 259	4 ^e
37	"	473	4 ^e
40	"	854 et 855	4 ^e
41	"	947	4 ^e
42	"	1095	4 ^e
43	204	1474	4 ^e
43, 2 ^e sup.	207	1525 et 1526	4 ^e
1	"	43	5 ^e
2	"	63	5 ^e
3	"	151	5 ^e
4	"	185	5 ^e
5	"	224	5 ^e
6	"	284	5 ^e

Franchises postales. (Suite.)

Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....

Usage de la griffe à contrescing.....

Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée.....

Publication d'un 73° supplément au Manuel des franchises et d'un 1^{er} supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 74° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippiques de Suippes-haras en Algérie.....

Publication d'un 75° supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....

Publication d'un 76° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....

3° supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....

Publication d'un 77° supplément au Manuel des franchises postales.....

Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :

Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....

Erratum à l'annexe du Manuel.....

Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78° supplément au Manuel et 4° supplément à l'annexe.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79° supplément au Manuel.....

Addition à l'état général des franchises.....

Franchises. — Ministre de l'Agriculture — Service hydraulique agricole. — 80° supplément au Manuel...

Franchises postales. — Payeur général et préposés payeurs en Tunisie. — 81° supplément au Manuel....

Service sanitaire et service de l'artillerie de marine. — Publication d'un 82° et d'un 83° suppléments au Manuel des franchises postales.....

84° supplément au Manuel des franchises. — Inspecteurs généraux des forêts en tournée.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
10	"	587	5°
10	"	589	5°
1	"	38	
1	"	40 à 57	
1	"	42	
2	"	129	
2	"	136 à 139	
2	"	136 à 143	
3	"	291	
3	"	294	
			6°
5	"	345	
5	"	345	
5	"	353	
7	"	427 et 428	
7	"	433	
8	"	455	
8	"	482	
8	"	484	
10	"	532	
16	21	714	
17	"	743	

Franchises postales. (Suite.)

Suppressions au Manuel des franchises postales. —
 Reconstitution des actes de l'état civil de Paris.....

Franchises postales. — Établissements hippiques de
 la division de Constantine et de la Tunisie. — Publica-
 tion d'un 85° supplément au Manuel des franchises
 postales et d'un 5° supplément à l'annexe de ce Ma-
 nuel.....

Franchises postales. — Trésoriers-payeurs dans les
 colonies. — Publication d'un 86° supplément au Ma-
 nuel des franchises postales.....

Concession et suppression de franchises postales. —
 Service de la marine. — 87° supplément au Manuel des
 franchises; 6° supplément à l'annexe de ce Manuel...
 Nouvel état n° 1 bis.....

Franchises postales. — Corps expéditionnaire de Ma-
 dagascar.....

Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et mo-
 difications de franchises.....

Corrections au Manuel des franchises.....

Franchises postales des agents consulaires et diplo-
 matiques de France à l'étranger.....

Objets assimilés à la correspondance de service.
 (Décision du 11 juillet 1885.).....

Publication d'un 88° supplément au Manuel des
 franchises (Tunisie).....

Modifications au Manuel.....

Suppressions de franchises postales.....

Publication d'un 89° supplément au Manuel des
 franchises postales et d'un 7° supplément à l'Annexe
 de ce Manuel.....

Modifications au Manuel des franchises postales. —
 Correspondance officielle des Ministres pour les sénate-
 urs et les députés.....

Franchise postale du président de la commission de
 reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Pro-
 longation d'une année.....

Rétablissement d'une franchise postale.....

Franchises télégraphiques.

Dispositions propres à supprimer les abus de fran-
 chise télégraphique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
18	"	776	7°
20	"	862	
21	"	898	
22	"	932	
5	"	180	
6	"	230	
7	"	237	
7	"	239	
7	"	257	
7	"	257	
7	"	259	8°
8	"	278	
8	"	279	
9	"	304	
9	"	306	
9	"	306	
9	"	306	
12	"	367	
3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}

Franchises télégraphiques. (Suite.)

Avis relatif aux abus de franchise télégraphique.....

Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875.....

Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875.....

Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.....

Télégraphie officielle et franchises télégraphiques... 40, 2^e sup.

Concession de franchise télégraphique à l'administrateur apostolique de la Tunisie..... 44, 2^e sup.

Copie des dépêches visées signalées pour abus ou contraventions..... 1

Modifications à apporter à l'état général des franchises télégraphiques..... 4, 5

Décision déterminant les franchises des fonctionnaires de la marine en Algérie..... 5

État général des franchises télégraphiques. — Réimpression. — Approvisionnement du service..... 10, 11 sup.

Modifications à l'état des franchises télégraphiques... 6, 7, 8, 10

Franchises télégraphiques. — Rappel des dispositions de l'Instruction n° 187..... 12

Franchises télégraphiques. — Corps d'occupation de Tunisie..... 1

Franchises télégraphiques. — Guerre, finances et travaux publics..... 1

Franchises télégraphiques pour le service du contrôle de l'administration de l'armée..... 1

Franchises télégraphiques pour les opérations ou mise en marche des jeunes soldats..... 2

Franchise télégraphique pour le service des haras en Algérie..... 2

Franchises télégraphiques pour le service des gendarmeries franco-belges et pour les questions relatives à l'hygiène des troupes..... 3

Franchises télégraphiques. — Service de la justice en Tunisie..... 5

Franchise télégraphique accordée à l'inspecteur général permanent de cavalerie en Tunisie..... 6

Modifications à l'état général des franchises télégraphiques..... 7

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
	"	311	1 ^{er}
	"	381	1 ^{er}
	"	13	2 ^e
	"	2 et 3	3 ^e
	187	907 à 915	4 ^e
	216	1686	4 ^e
	"	44	5 ^e
	"	185	5 ^e
	"	229 à 230	5 ^e
	"	229	5 ^e
	"	589	5 ^e
	"	713	5 ^e
	"	224	8 ^e
	"	238 et 239	8 ^e
	"	278	8 ^e
	"	324	8 ^e
	"	780	5 ^e
	"	38 et 39	
	"	40	
	"	40 et 41	
	"	128	
	"	129	6 ^e
	"	291 et 296	
	"	353	
	"	395	
		428	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Franchises télégraphiques. (Suite.)			
Addition à l'état général des franchises télégra- phiques.....	8	455	6°
Franchises télégraphiques. — Limites de ces fran- chises.....	16	7077	
Erratum à l'état général des franchises télégra- phiques et à l'annexe d'un bulletin mensuel.....	8	486	7°
Télégrammes officiels. — Visa.....	10	516	
Modifications à l'état général des franchises télégra- phiques.....	11	550	
Annotations à l'état général.....	13	604	
	16	707	8°
Concessions de franchises télégraphiques.....	2	116	
	3	139	
	6	224	
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.....	6	231	8°
Télégrammes officiels abusifs.....	9	307	
	7	237	8°
	10	328	
Fusion des deux services de la poste et du télégraphe.			
Circulaires n° 1 à 5, ayant pour objet d'indiquer le but de la fusion des deux services et les moyens de la réaliser.....	1	15 à 29	1°
	18	641	2°
	20	775	2°
	22	76	3°
	23	251	3°
Liste des départements où la réunion dans un même local des services des postes et des télégraphes est effec- tuée ou entièrement décidée.....	sup.	251	3°
	24	356	3°
	25	408	3°
	26	466	3°
	28	740	3°
	30	820	3°
	32	1021	3°
Gares de contrôle.			
Obligations des employés détachés dans les gares de contrôle.....	6	34	1°
Circulaire relative au contrôle à exercer sur les dé- pêches de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.....	sup.		
	29	781	3°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Gendarmerie.				
Remise entre les mains de la gendarmerie des certi- ficats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....	4	"	214	1 ^{er}
Gestions. — Comptes de séparation de gestion.....	15	6	687	6 ^e
Habillement.				
Circulaire relative à l'habillement des sous-agents... Modification de la formule n° 215 télégraphique... Instruction n° 297 relative à l'habillement des sous- agents.....	11 2 9	" " 297	630 149 495	5 ^e 6 ^e
Mode d'envoi des effets d'habillement.....	17	"	739	7 ^e
Rappel aux instructions concernant l'habillement...	17	"	740	
Notification relative à l'habillement.....	23 5	" "	986 182	6 ^e 8 ^e
Haute paye.				
Réunion, sous un même émargement, de la haute paye et du traitement des facteurs.....	19	"	682	2 ^e
Décision du 15 mai 1880 portant allocation de haute paye pour service de nuit à la recette principale des postes de la Seine.....	25	"	398	3 ^e
Décision accordant une haute paye aux agents trieurs de la recette principale de la Seine.....	5	"	224	5 ^e
Hierarchie.				
Indépendance du service de l'exploitation et du ser- vice technique, au point de vue de la hiérarchie.....	5 sup.	30	290	1 ^{er}
Hygiène.				
Nomination d'une commission d'hygiène.....	33	"	13	4 ^e
Imprimés.				
Transport par la poste des imprimés du service télé- graphique.....	3	"	168	1 ^{er}
Marche à suivre pour l'approvisionnement et la dis- tribution des imprimés nécessaires au service de l'explo- itation télégraphique.....	5 sup.	30	299 et 300	1 ^{er}

Imprimés. (Suite.)

Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer

Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger

Assimilation aux imprimés des reproductions polygraphiques

Impressions polygraphiques. — Assimilation aux imprimés ordinaires

Transmission par le service postal des caisses contenant les imprimés télégraphiques

Impression sur papier bleu clair de la formule n° 41-887

Transmission des imprimés urgents

Déplacement du dépôt des imprimés télégraphiques. Soins à apporter à la distribution des imprimés. — Indication des causes de non distribution avant renvoi de ces objets aux expéditeurs

Journaux et imprimés pour l'étranger

Cartes-circulaires expédiées sans bandes

Communications faites aux agents par des industriels en vue de les intéresser au placement de leurs produits

Renvoi aux expéditeurs, par les bureaux de destination des imprimés affranchis à prix réduits, dans le corps desquels figurent le nom et l'adresse de ces expéditeurs

Billets de loterie non admis comme imprimés

Refus d'admission dans le service de prospectus ou de réclames commerciales imitant les formules de télégrammes

Conditions d'admission. (Arrêté du 20 janvier 1885.)

Arrêté relatif aux avertissements par les trésoriers-payeurs généraux aux parents des élèves des écoles du Gouvernement pour le recouvrement du prix de la pension de ces élèves

Formules de prix courants. — Annotations autorisées. — Décision du 16 novembre 1885

Indemnités. (Voir FRAIS.)

Liquidation des indemnités de chaussures et de guêtres allouées aux facteurs des télégraphes

Liquidation des indemnités de déplacement attribuées aux agents de l'exploitation pour la recherche des dérangements ou pour l'instruction télégraphique des receveurs

Arrêté portant allocation de primes au profit des employés qui participent à la manœuvre des appareils à miroir

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
23 sup.	"	250	3°
32	134	1001 à 1002	3°
36	155	217 et 218	4°
37	163	450 et 451	4°
37	"	454	4°
38	"	582 et 583	4°
38	"	591	4°
40	"	817	4°
41	191	946 et 947	4°
5	"	282	6°
5	"	351	6°
17	"	748	7°
5	"	362	6°
8	295	451	7°
14	"	661	7°
5	"	181	8°
1	"	3 à 11	8°
5	"	202	8°
11	"	337	8°
21 sup.	94	43 à 45	3°
21 sup.	94	43 à 47	3°
25	"	397 et 398	3°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.	25	398 et 399	3 ^e	
Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.	31, 2 ^e sup.	130	3 ^e	
Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris.	35	151 à 156	4 ^e	
Indemnité de séjour dans le département de la Seine.	35	160	4 ^e	
Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.	37	453	4 ^e	
Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.	38	576	4 ^e	
Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphes nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.	40	816	4 ^e	
Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.	2	60	5 ^e	
Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.	2	60	5 ^e	
Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.	8	44	5 ^e	
Indemnité pour frais de premier établissement.	3	287	6 ^e	
Au sujet de l'application de la décision du 2 février 1883 concernant les indemnités pour travaux en égout ou sur les maisons.	24	1015	7 ^e	
Indemnité de déplacement allouée aux agents du service ambulancier.	2	64	8 ^e	
Inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation.				
Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation.	2, 2 ^e sup.	146	1 ^{er}	
Inspecteurs-ingénieurs du service technique.				
Attributions de ces fonctionnaires.	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
Inspecteurs du contrôle.				
Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle.	13	329 et 330	2 ^e	
Inspection générale du contrôle.				
Vérification de l'inspection générale du contrôle. — Constatacion de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.	33 sup.	141	50 à 52	4 ^e

Indemnités. (Suite.)

Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.

Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris.

Indemnité de séjour dans le département de la Seine.

Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.

Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.

Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphes nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.

Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.

Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.

Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.

Indemnité pour frais de premier établissement.

Au sujet de l'application de la décision du 2 février 1883 concernant les indemnités pour travaux en égout ou sur les maisons.

Indemnité de déplacement allouée aux agents du service ambulancier.

Inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation.

Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation.

Inspecteurs-ingénieurs du service technique.

Attributions de ces fonctionnaires.

Inspecteurs du contrôle.

Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle.

Inspection générale du contrôle.

Vérification de l'inspection générale du contrôle. —
Constatacion de divers faits ou irrégularités de service. —
Recommandations y relatives.

Inspection générale des finances.

Recommandations adressées aux chefs de service à l'occasion de la tournée annuelle de l'inspection générale des finances.....

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances.....

Instruction générale.

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1 sup.	7	52 et 53	1 ^{er}
13	"	329 et 330	2 ^e
1	"	34 et 35	1 ^{er}
1	"	44	1 ^{er}
2	"	110	1 ^{er}
2	"	115	1 ^{er}
3	"	169	1 ^{er}
4	"	193	1 ^{er}
4	"	210	1 ^{er}
4	"	222	1 ^{er}
7, 3 ^o sup.	"	437	1 ^{er}
8	"	450	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	"	480 et 481	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	"	484	1 ^{er}
10	"	70 et 71	2 ^e
11	"	102	2 ^e
11	"	104	2 ^e
11	"	109	2 ^e
11, 2 ^o sup.	"	269 et 270	2 ^e
12	"	285	2 ^e
12	"	290	2 ^e
14	"	429	2 ^e
14	"	432 à 434	2 ^e
16	"	547	2 ^e
18	"	644	2 ^e
19	78	671	2 ^e
20	"	764	2 ^e
20	"	765	2 ^e
20	"	773	2 ^e
22 sup.	"	100 et 101	3 ^e
23 sup.	"	249	3 ^e
24	"	290 à 292	3 ^e
25	"	401 et 402 407	3 ^e
27	"	713 et 714	3 ^e
28	"	738	3 ^e
29	"	784	3 ^e
31	"	873 et 874	3 ^e
31, 2 ^o sup.	"	977 et 978 979, 988 et 981 0	3 ^e

Instruction générale. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
32	"	1003 à 1005, 1016 et 1017	3 ^e
33	"	19	4 ^e
33 sup.	"	52 et 53	4 ^e
33 sup.	"	55 et 56	4 ^e
33 sup.	"	59 à 61	4 ^e
34	"	101	4 ^e
35	"	150 et 151	4 ^e
36	"	220	4 ^e
36	"	236	4 ^e
36 sup.	"	293	4 ^e
37	"	451	4 ^e
38	"	548	4 ^e
38	"	571	4 ^e
38	"	573	4 ^e
38	"	582	4 ^e
39	"	645	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	775	4 ^e
40	"	816 et 817	4 ^e
41	"	950	4 ^e
42	"	1070	4 ^e
42, 2 ^e sup.	"	1422	4 ^e
42, 2 ^e sup.	"	1428	4 ^e
42, 2 ^e sup.	"	1443	4 ^e
42, 2 ^e sup.	"	1446	4 ^e
43	"	1476	4 ^e
44	"	1545 et 1546	4 ^e
44	"	1571	4 ^e
44 sup.	"	1635	4 ^e
5	"	224	5 ^e
7	"	313	5 ^e
9	"	556	5 ^e
10	"	587	5 ^e
10	"	586	5 ^e
2	"	109	
3	"	272	
4	"	314	
6	"	392	
8	"	453	6 ^e
9	"	500	
10	"	516	
11	"	549	
12	"	580	

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

Instruction générale. (Suite.)

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'instruction générale. (Suite.)

Instruction T.

Note circulaire n° 23 au sujet de la nouvelle instruction à l'usage des bureaux télégraphiques

Décision ministérielle de 1884 réglant les conditions de vente et de livraison des brochures de l'Instruction T.

Annotations et modifications de l'Instruction T.

Inventaires.

Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de cessions de matériel.

Idem,

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13	"	604	7 ^e
14	"	654	
15	"	677	
17	"	742	
18	"	771	
19	"	814	
20	"	857	
22	"	922	
23	"	981	
24	"	1003	
9 sup.	"	44	
13	"	331	2 ^e
13	"	332	2 ^e
20	"	775	2 ^e
29	"	783 et 784	3 ^e
12	"	587	6 ^e
20	"	857	7 ^e
23	"	990	
24	"	1003	8 ^e
1	"	59 à 63	
3	"	138	
1	"	588	6 ^e
11	"	337	
12	"	584	
15	"	688	
15	"	681	
16	"	707	
17	"	745	
18	"	779	
19	"	815	
20	"	891	
22	"	923	
23	"	981	
24	"	1004	7 ^e
1	"	59 à 63	
2	"	114	
5	"	157	
6	"	179 et 180	
7	"	223	
8	"	238	
5	"	277	
10	"	322	
11	"	337	
1	4	26	
5 sup.	30	293 et 302	1 ^{er}

Itinéraires. (Voir SERVICES MARITIMES ET TRANSPORTS.)

Journaux.

Timbrage des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

Suppression du relevé trimestriel du nombre des journaux politiques distribués.....

Abonnements aux journaux par la poste. (Voir ABONNEMENTS.)

Application des taxes postales aux journaux et écrits périodiques s'imprimant hors du département où est le siège de leur administration.....

Journaux réunis en volume. — Taxe.....

Journaux. — Mode d'envoi.....

Journaux et imprimés pour l'étranger.....

Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes, et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. — Avis du Conseil d'État.....

Journal l'Union Postale.....

Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Journaux à réexpédier par suite de changement de résidence.....

Instruction n° 316. — Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Extrait de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.....

Conditions d'admission (Arrêté du 20 janvier 1885).

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
4	"	215	1 ^{er}
6	"	314 et 315	1 ^{er}
11	"	109	2 ^e
33 sup.	144	56 à 58	4 ^e
4	234	178	5 ^e
7 sup.	245	365	5 ^e
3	"	282	6 ^e
8	"	281	8 ^e
7	288	415	6 ^e
8	"	562	6 ^e
22	"	930	
19	"	823	7 ^e
19	"	823	
20	316	854	8 ^e
23	"	990	
1	"	3 à 11	8 ^e

Jurisprudence des cours et tribunaux.

Outrages, voies de fait ou injures à des agents ou sous-agents dans l'exercice de leurs fonctions.....

Jugements de tribunaux.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	63	1 ^{er}
sup.	"		
2	"	122	1 ^{er}
7	"	396	1 ^{er}
4	"	228	1 ^{er}
5	"	278	1 ^{er}
8	"	465	2 ^e
9	"	30	2 ^e
14	"	453	2 ^e
16	"	573	2 ^e
16	"	573	2 ^e
16	"	573	2 ^e
22	"	94	3 ^e
24	"	385	3 ^e
25	"	427	3 ^e
26	"	489	3 ^e
26	"	489	3 ^e
29	"	804	3 ^e
30	"	833	3 ^e
31	"	893	3 ^e
31 sup.	"	903	3 ^e
32	"	1038 et 1039	3 ^e
33	"	40	3 ^e
33 sup.	"	78	4 ^e
34	"	120 et 121	4 ^e
35	"	177	4 ^e
36	"	263	4 ^e
39	"	658	4 ^e
40	"	859	4 ^e
42	"	1102	4 ^e
44	"	1604	4 ^e
44 sup.	"	1664	4 ^e
1	"	44	5 ^e
3	"	158	5 ^e
4	"	207	5 ^e
5	"	240	5 ^e
6	"	298	5 ^e
8	"	533	5 ^e
9	"	569	5 ^e
10	"	596	5 ^e
11	"	793	5 ^e
2	"	149	6 ^e
3	"	296	6 ^e
5	"	363	6 ^e
6	"	396	6 ^e
8	"	488	6 ^e
10	"	536	6 ^e
14	"	665	7 ^e
18	"	786	7 ^e

INDICATION

	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Jugements de tribunaux. (Suite.).....	2	"	130	8°
	7	"	261	8°
	8	"	368	8°
Laboratoire central d'électricité.				
Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....	3	"	85	5°
Arrêté portant nomination des membres de la com- mission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....	5	"	219	5°
Légion d'honneur.				
	7	"	381	1 ^{er}
	10	"	67	2°
	16	"	548	2°
	17	"	591	2°
	19	"	681	2°
	22	"	73	3°
	23 sup.	"	248	3°
	27	"	703 à 705	3°
	33	"	12 et 13	4°
	38	"	576	4°
	40	"	814 à 816	4°
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur	44 sup.	"	1656 à 1659	4°
	1	"	48	5°
	3	"	164	5°
	7 sup.	"	423	5°
	1	"	60	6°
	13	"	646	7°
	17	"	756	7°
	19	"	826	7°
	1	"	74	8°
	5	"	184	8°
	7	"	264	8°
	9	"	308	8°
Lettres.				
Lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	"	136	1 ^{er}
Affranchissement des lettres pour l'étranger.....	6	"	315	1 ^{er}
Lettres recommandées pour le Mexique.....	6 sup.	"	372	1 ^{er}
Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires in- suffisamment affranchies.....	7 sup.	37	409 à 412	1 ^{er}
Lettres trouvées en mauvais état.— Mesures à prendre.	14	63	427 à 429	2°
Lettres trouvées dans le service scellées de plusieurs cachets en cire.— Rappel aux prescriptions de l'instruc- tion n° 223.....	14	"	431	2°

Lettres. (Suite).

Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres

Lettres levées à la boîte des bureaux après la fermeture des dépêches et à insérer dans les boîtes mobiles ou sacoches-boîtes des courriers de nuit

Nouvelles recommandations au sujet des lettres détériorées ou non fermées trouvées dans le service.

Lettres cachetées ouvertes aux deux extrémités et affranchies à prix réduit. — Avis du Conseil d'État.

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.

Lignes télégraphiques.

La construction et l'entretien des lignes est dans les attributions du service technique.

Avis relatif à l'état des lignes.

Travaux de construction ou de démolition de lignes. — Établissement des lignes municipales. — Entretien des lignes. — Réparation des dérangements.

Circulaire relative à la revision des lignes, aux travaux d'entretien et à l'organisation d'un service spécial par département.

Rapport au Président de la République relatif à la part contributive des communes dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. — Décret y annexé.

Circulaire aux préfets pour l'exécution du décret ci-dessus.

Circulaire aux directeurs des postes et télégraphes et relative au décret du 11 février 1881.

Installation de fils de terre.

Lignes télégraphiques d'intérêt privé.

Conditions de paiement des sommes dues à titre d'abonnement par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé. (Arrêté du 1^{er} août 1878.)

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Décret et arrêté y relatifs.

Constitution d'un service distinct pour la construction des lignes télégraphiques souterraines.

Lignes d'intérêt privé appartenant aux sociétés de tir.

Lignes d'intérêt privé reliant un établissement industriel à un réseau municipal d'incendie.

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage public.

Arrêté fixant les conditions auxquelles les concessionnaires de lignes d'intérêt privé dont les fils aboutissent à un même bureau télégraphique peuvent être autorisés à correspondre entre eux par l'intermédiaire de ce bureau.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
20	83	762 et 763	2 ^e
30	126	811 et 812	3 ^e
35	"	165	4 ^e
7	"	263	8 ^e
12	"	367	8 ^e
5 sup.	30	290	1 ^{er}
35	148	130	4 ^e
5 sup.	30	291 à 298	1 ^{er}
1	"	23	5 ^e
3	"	88	5 ^e
3	"	91	5 ^e
4	"	189	5 ^e
14	"	660	7 ^e
4	"	190	1 ^{er}
13 sup.	"	371 à 376	2 ^e
8	"	641	2 ^e
26 supp.	"	499	3 ^e
30	"	812 et 813	3 ^e
32	"	1010 et 1011	3 ^e
33	"	11 et 12	4 ^e

Lignes d'intérêt privé. (Suite.)

Décision relative au paiement, par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, de la redevance annuelle pour droits d'usage

Décisions concernant : 1° l'établissement du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de droits d'usage; 2° la liquidation de la part contributive des concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé aux frais de premier établissement; 3° le rétablissement, aux crédits du budget des postes et des télégraphes, du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de frais d'entretien; 4° la fixation de la part contributive aux frais d'établissement des lignes d'intérêt privé souterraines en tranchée ou sous galerie.

Décision ministérielle modifiant des droits d'abonnement applicables à des lignes d'intérêt privé.

Décision ministérielle fixant les droits à percevoir pour l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé reliant les établissements industriels aux réseaux municipaux d'incendie.

Décision assimilant aux réseaux télégraphiques d'intérêt municipal les communications électriques établies pour le service des expositions ou concours organisés par les villes ou départements.

Mode d'établissement des demandes de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Conditions réglant la concession et l'établissement des lignes télégraphiques d'intérêt privé.

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé dans les départements. — Avis à donner aux préfets. . .

Arrêté fixant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé.

Rectification au texte de l'arrêté du 24 février 1882.

Arrêté modifiant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé. Règlement y relatif.

Installation et entretien par l'État des postes d'intérêt privé.

Modifications apportées au règlement sur les lignes télégraphiques dont l'usage est concédé aux particuliers.

Travaux d'établissement de lignes d'intérêt privé. . .

Arrêté portant unification du tarif des frais d'entretien des lignes aériennes d'intérêt privé.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33	"	12	
33 sup.	"	64 et 65	4°
35 sup.	"	201	4°
36	"	224	
37	"	451	4°
40	181 et 182	783 à 798	4°
42, 2° sup.	199	1443	4°
3	"	98	
5	"	224	5°
1	"	7	5°
2	"	127	6°
16	"	704	6°
1	"	65	7°
11	"	331	8°

Lignes télégraphiques internationales. (Voir COMMUNICATIONS télégraphiques internationales.)

Lignes téléphoniques.

Décision modifiant le taux de l'abonnement pour entretien de lignes téléphoniques d'intérêt privé établies dans l'intérieur de Paris.....

Décision ministérielle fixant le montant de la part contributive aux frais d'établissement des lignes téléphoniques de Paris.....

Locaux.

Choix, appropriation, entretien des locaux.....

Déplacement, fusion, aménagement, location des locaux.....

Remise à l'exploitation des locaux appropriés par le service technique.....

Versement des sommes provenant de sous-locations.

Nouvelles pièces à produire à l'appui des demandes de déplacement de bureaux.

Échelle à adopter pour l'établissement des plans de locaux.

Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de location sous seing privé.

Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....

Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.

Dispositions à prendre concernant la fermeture des bureaux de poste. — Délibération des conseils municipaux à faire revêtir du visa de l'autorité préfectorale. — Enregistrement des baux conclus par les receveurs avec les propriétaires des locaux qu'ils habitent.....

Rappel concernant : 1° l'obligation de placer, chaque soir, en sûreté toutes les valeurs dont les receveurs ont la responsabilité; 2° l'interdiction d'admettre dans l'intérieur des bureaux des personnes étrangères au service, les agents du contrôle exceptés.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
31	"	867	3 ^e
43	"	1475	4 ^e
1	1	18	1 ^{er}
5	30	292 et 293	1 ^{er}
sup.			
5	30	293	1 ^{er}
sup.			
17	76	624	2 ^e
sup.			
25	"	406	3 ^e
25	"	406	3 ^e
30	"	842 à 845	3 ^e
sup.			
33	"	15	4 ^e
37	"	447	4 ^e
4	"	195	5 ^e
2	"	585	8 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Plan des immeubles affectés au service.....	23	985	7°
Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et des télégraphes.....	1	2	}
Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux.....	6	395	
Défense de fumer dans les bureaux de poste et de télégraphe.....	1	562	
Intruction n° 299 sur les études relatives aux déplacements et installations de bureaux.....	11	546	
Nouvelles recommandations aux receveurs de ne laisser pénétrer dans les bureaux que les agents vérificateurs munis de leur commission ou d'un ordre de service régulier.....	1	525	
Interdiction de laisser pénétrer dans les bureaux des personnes étrangères au service. — Nouvelles recommandations à ce sujet.....	18	782	7°
Paiement des loyers.....	24	1009	7°
Entretien des locaux affectés au service.....	1	64	8°
Circulaires relatives aux locaux affectés au service...	12	564	8°
Lois.			
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste.....	2	105	1 ^{er}
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste.....	4	198	1 ^{er}
Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées.....	8, } 2° sup.	44 } 480	1 ^{er}
Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle.....	11 } sup.	189	2°
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle..	11 } sup.	218	2°
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats.....	11 } sup.	261	2°
Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.....	11 } 2° sup.	265	2°

Lois. (Suite.)

Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français.....

Loi concernant: 1° le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste; 2° la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc.....

Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes.

Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse.....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu le 21 mars 1881 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Belgique concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Roumanie concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11 2 ^e sup.	"	266	2 ^e
13 sup.	"	368 et 369	2 ^e
19 2 ^e sup.	"	729 à 731	2 ^e
20, 2 ^e sup.	"	801	2 ^e
1 sup.	"	50	1 ^{er}
36	"	214	4 ^e
23 sup.	"	240	3 ^e
24	"	319	3 ^e
24	"	333	3 ^e
24	"	350	4 ^e
25	"	396	3 ^e
26	"	451	3 ^e
27	"	675	3 ^e

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas pour l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et l'Allemagne concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.

Loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce, valeurs, etc., soumis au protêt; 2° d'abaisser le droit proportionnel d'encaissement; 3° de réduire le droit d'abonnement par l'intermédiaire de la poste.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le Danemark concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et l'Italie concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Norvège relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation des Conventions conclues pour l'organisation en France, et dans les relations internationales, du service des colis postaux.....

Loi concernant le recouvrement, par la poste, des valeurs et effets de commerce soumis au protêt.....

Loi portant approbation de la Convention, conclue le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

Loi du 24 juillet 1881 relative aux colis postaux....

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales.....

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et écrits périodiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	688	3°
27	"	701	3°
27 sup.	"	725 et 726	3°
9	"	770	3°
29	"	777	3°
31	"	856	3°
31	"	865	3°
35	"	148	4°
36 sup.	"	325 à 327	4°
37 sup.	"	497 et 498	4°
38	"	561	4°
39 sup.	"	724	4°
40	"	806	4°
40	"	812	4°

Lois. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
40 sup.	"	895 et 896	4°	
42 sup.	"	1121 à 1126	4°	
Loi concernant la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....				
Loi portant création d'une caisse d'épargne postale...				
Loi portant approbation des tableaux des taxes télégraphiques arrêtées par la conférence de Londres le 28 juillet 1879.....	23	128	3°	
Loi portant approbation des tarifs télégraphiques entre	la France et l'Espagne.....	23	206	3°
	l'Italie.....	23	208	3°
	la Grande-Bretagne.....	23	209	3°
	le grand-duché de Luxembourg ..	23	211	3°
	la Belgique.....	23	213	3°
	la Suisse.....	23	215	3°
	l'Espagne et le Portugal.....	23	218	3°
	la Belgique et les Pays-Bas.....	23 sup.	432	3°
	Loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....	26 sup.	494	3°
Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue le 4 novembre 1880 entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille à Barcelone.....	36	212	4°	
Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.....	4	169	5°	
Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu le 13 juillet 1882 entre la France et la Grèce.....	8	429	5°	
Loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, pour l'établissement de lignes téléphoniques.....	8	431	5°	
Loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 90,000 francs sur l'exercice 1882 pour les dépenses se rapportant à la réunion des conférences internationales d'électriciens pour l'unité électrique, la propriété des câbles sous-marins, etc.....	8	432	5°	
Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements sur les livrets de la Caisse d'épargne postale.....	8	433	5°	
Loi portant réduction du délai de conservation des valeurs confiées à la poste.....	8	434	5°	
Loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.....	8	435	5°	
Loi relative à la création de bons de poste de sommes fixes.....	8	436	5°	
Loi portant approbation de la convention conclue le 8 décembre 1882 entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats-poste.....	12	720	6°	

Lois. (Suite.)

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et télégraphes.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.....

Loi portant approbation de la convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Inde-Britannique. — Convention, règlements et instruction n° 282 y relatifs.....

Loi portant approbation de l'arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le grand-duché de Luxembourg. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation de l'arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, Règlement et Instruction y relatifs.....

Loi, Convention, Règlement de détail et d'ordre, et Instruction relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.....

Loi concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques. — Instruction n° 334 y relative.....

Mandats divers. (Voir ARTICLES d'argent, abonnements et recouvrements.)

Matériel.

Le matériel télégraphique est placé dans les attributions de la direction technique.....

Le matériel postal forme les attributions du 2° bureau de la 2° division de l'exploitation postale.....

Dépôts de matériel de rechange.....

INDICATION			
du NUMÉRO du Bulletin.	du NUMÉRO de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	2	
1	"	3	
1	"	3	6°
6	282	366	
21	317	870	
21	318	882	7°
22	321	902	
2	327	77	8°
5	328	163	8°
10	334	309	8°
1	"	7	"
1	"	12	1 ^{er}
1,	"	26 et 27	1 ^{er}
5 sup.	30	298 et 299	1 ^{er}

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Matériel. (Suite.)				
Comptes, inventaires, mouvements de matériel....	5 sup.	30	302	1 ^{er}
	39	174	630 à 636	4 ^e
Additions et modifications à la nomenclature générale du matériel télégraphique.	44	"	1584	4 ^e
	2	"	125 à 127	7 ^e
	13	"	610	7 ^e
	23	"	983	7 ^e
Rappel aux instructions concernant le matériel postal.	17	"	740	6 ^e
Mécaniciens.				
Organisation et répartition du travail des mécaniciens.	5 sup.	30	291	1 ^{er}
<i>Idem</i>	6	"	314	1 ^{er}
Mesures disciplinaires.....	10	"	325	8 ^e
Ministère des postes et des télégraphes.				
Création d'un Ministère des postes et des télégraphes.	10	"	62	2 ^e
Nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....	10	"	62 et 63	2 ^e
Nomination du chef du cabinet du Ministre des postes et des télégraphes.....	10	"	65	2 ^e
Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet.....	16	"	548	2 ^e
Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....	1	"	35	1 ^{er}
Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes....	39	"	628	4 ^e
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....	35 sup.	"	188	4 ^e
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	3, sup.	"	1531	4 ^e
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes...	35 sup.	"	188	4 ^e
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....	5 sup.	"	189 à 198	4 ^e
Décret portant nomination du Ministre des Postes et des Télégraphes.....	4	"	152	8 ^e
Arrêté portant nomination du chef du cabinet, du sous-chef du cabinet et du secrétaire particulier du Ministre.....	4	"	153	8 ^e
Arrêté portant acceptation de la démission du directeur du cabinet et du service central.....	4	"	153	8 ^e
Arrêté rattachant provisoirement la direction du service central à la direction du personnel.....	4	"	153	8 ^e
Missions. (Voir FRAIS de missions.)				

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	
Mobilier.				
Le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et anciens inspecteurs des télégraphes est attribué aux directeurs-ingénieurs.....	2	"	114	1 ^{er}
Fourniture, réparation et remplacement du mobilier des bureaux.....	5 sup.	30	298	1 ^{er}
Mouvements du mobilier.....	5 sup.	30	302	1 ^{er}
Monnaie.				
Admission dans les caisses publiques de pièces d'or frappées à l'effigie du prince de Monaco.....	5	"	273	1 ^{er}
Les pièces de 1 et de 2 centimes doivent être acceptées dans les paiements pour l'appoint de la pièce de 5 francs	8	"	458	1 ^{er}
Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles, à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....	15	"	529 et 530	2 ^o
Retrait des monnaies italiennes de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, ainsi que des anciennes pièces d'argent divisionnaires françaises et étrangères. au titre de 900 millièmes.....	17 sup.	75	622 et 623	2 ^o
Prescriptions relatives à la circulation des monnaies d'or et d'argent.....	20	"	774	2 ^o
Interdiction renouvelée aux comptables d'accepter des pièces de billon étrangères.....	30 sup.	"	846 et 847	3 ^o
Échange de monnaies.....	30 sup.	"	847	3 ^o
Nouvelles recommandations au sujet de la circulation en France des pièces de monnaies étrangères.....	12	"	778	5 ^o
	24	"	1014	7 ^o
Municipalités.				
Négociations avec les municipalités qui introduisent des demandes de création de bureau.....	5 2 ^o sup.	30	293 et 294	1 ^{er}
Fonds de concours des communes pour subvenir aux frais du service postal et télégraphique. — Mesures concernant leur versement dans la caisse du Trésor.....	14	64	429 et 430	2 ^o
Concession de recettes simples aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense..	14, 2 ^o sup.	"	479	2 ^o
Logement à fournir par les communes qui demandent la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal ou d'une recette municipale.....	16	"	549	2 ^o
Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....	20	"	766 et 767	2
Réduction des obligations imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....	26 sup.	"	494	3 ^o
Création de communes.....	34	"	110	4 ^o
Changement de dénomination de communes.....	35	"	170	4 ^o

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Nomenclatures.			
Rectification à la nomenclature n° 453 <i>ter</i> des rues de Paris.....	18	" 644	2°
Erratum dans l'annexe récapitulative n° 3 à la nomenclature des bureaux télégraphiques de l'étranger.	43	" 1478 et 1479	4°
Ouverture de deux voies nouvelles à Paris.....	14	" 664	7°
Vente de la nouvelle édition de la nomenclature des bureaux télégraphiques de la France et de l'étranger avec tarifs et instruction.....	14	" 556	
Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.....	23	" 983	8°
Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....	1	" 66	
Notices.			
Des notices individuelles, modèles 52 et 52 bis, servent à l'échange des renseignements relatifs à la situation des agents soumis à la loi du recrutement.....	8	40 447 à 449	1°
Circulaire rappelant les prescriptions relatives à l'échange des notices concernant les promotions et mutations du personnel.....	34	" 97	8°
	1	" 63	8°
	5	" 179	8°
	6	" 224	8°
Notification concernant le service télégraphique international.....	7	" 256	8°
	8	" 279	8°
	9	" 295	8°
	10	" 324	8°
	11	" 340	8°
Numéraire.			
Réserves de numéraire. — Versements. — Surveillance des caisses. — Extraits des rapports de vérification.	44	211 1542 à 1548	4°
Numérotage.			
Avis sur le numérotage des circulaires et instructions insérées au Bulletin mensuel.....	1 sup.	" 56	1°
Erratum au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.....	9 sup.	" 43	2°
Erratum au numérotage des instructions.....	21	" 18	3°
Opposition.			
Instruction aux payeurs concernant les oppositions, saisies-arrêts et significations de transports.....	41	" 949 et 950	4°
Règle à suivre en cas d'opposition dont la demande en validité n'a pas été dénoncée au receveur par le saisissant.....	6	243 279	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	13 et 14	1 ^{er}
10	"	574	5 ^e
3	"	281	6 ^e
19	"	825	7 ^e
21	89	4 et 5	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	905 à 914	3 ^e
38	"	575	4 ^e
2	"	60	5 ^e
5 sup.	30	297	1 ^{er}
1	"	8	9

Ordonnancement.

Attributions du bureau de l'ordonnancement (1^{er} bureau de la division de la comptabilité).....

Arrêté conférant au gouverneur général de l'Algérie le droit de disposer, par voie d'ordonnances de délégation, des crédits relatifs aux création et transformation d'emplois ou de services à effectuer dans l'intérêt de la colonisation.....

Arrêté conférant à M. Durieu, secrétaire général du Gouvernement à Alger, le droit d'émettre des ordonnances de délégation pour les dépenses du service postal et télégraphique en Algérie, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général.....

Arrêté conférant à M. Fournier, conseiller de gouvernement à Alger, le droit de signer les ordonnances de délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général et de M. Durieu, secrétaire général...

Ordonnateurs secondaires.

Les ordonnateurs secondaires sont invités à signaler sans retard les insuffisances qui pourraient exister dans les crédits qui leur sont délégués.....

La qualité d'ordonnateur secondaire est attribuée aux directeurs-ingénieurs et aux directeurs de l'exploitation ; l'article 2 du décret du 13 mai 1878 est rapporté ; conditions du service d'ordonnancement dans le département de la Seine et en Tunisie.....

Ouvriers.

Arrêté relatif aux ouvriers stagiaires et commissionnés du service télégraphique.....

Décision fixant l'indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....

Ouvriers spéciaux.

Réparation des dérangements par des ouvriers spéciaux convenablement choisis dans les villes éloignées des centres de surveillance.....

Papier d'affaires.

Conditions d'admission (arrêté du 20 juin 1885)...

Paquebots. (Voir SERVICES MARITIMES.)

Péage.

Circulaire relative aux concessions de ponts à péage, bacs et bateaux de passage public.

Personnel.

Attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Arrêté modifiant les attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes.....

Décrets nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....

Constitution du personnel de l'Administration centrale, des directions départementales et du service technique.....

Vérifications de l'inspection générale des finances.....

Rédaction de la formule de secours n° 573.....

Suppression des retenues de traitement par mesures disciplinaires.....

Création d'agents secondaires dans le service des postes et télégraphes.....

Création des titres d'inspecteurs, de sous-inspecteurs de l'exploitation, de contrôleurs des lignes, etc.....

Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....

Interprétation de l'arrêté du 31 juillet 1878, relatif aux frais de route et de séjour.....

Circulaire du Ministre de la guerre relative à l'appel des volontaires d'un an, en 1879.....

Imputation du traitement des commis titulaires, chargés de la gestion de bureaux télégraphiques.....

Avis interdisant aux chefs de service de quitter leur circonscription sans autorisation spéciale du Ministre..

Avis rappelant que les demandes de congé ou de prolongation d'absence doivent suivre la voie hiérarchique.....

Invitation aux directeurs départementaux de tenir les directeurs-ingénieurs au courant des mutations de leur personnel.....

Récompenses honorifiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
43, 2 ^o sup.	"	1527	4 ^o
8	"	530	5 ^o
1	"	5	1 ^{er}
10 sup.	"	94	2 ^o
1	"	35	1 ^{er}
1	"	35 à 43	1 ^{er}
1 sup.	7	52 et 53	1 ^{er}
1 sup.	10	55	1 ^{er}
2	15	112	1 ^{er}
2, 2 ^o sup.	16	141 à 143	1 ^{er}
2, 2 ^o sup.	"	146 et 147	1 ^{er}
4	"	214	1 ^{er}
8	"	453	1 ^{er}
11	"	104 et 105	2 ^o
11, 2 ^o sup.	"	271	2 ^o
12	"	284	2 ^o
14, 2 ^o sup.	"	483	2 ^o
17	"	591	2 ^o
3	"	179	1 ^{er}
6	"	361	1 ^{er}
7	"	407	1 ^{er}
16	"	580	2 ^o
19	"	714	2 ^o
1	"	74	8 ^o

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction.	de la page.	du volume.
24	"	354	3°
25	"	401	3°
32	"	1011	3°
39	"	628	4°
43	"	1476	4°
1	"	30	5°
8	"	437	5°
9	"	538	5°
12	"	769	5°
12	"	771	5°
17	307	724	7°
17	"	747	
21	"	897	
23	"	985	
24	"	1009	
3	"	118	8°
3	"	143	8°
3	"	136	8°
5	"	181	8°
11	"	332	8°

Personnel. (Suite.)

Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)

Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..

Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....

Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non-disponibles.....

Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes..

1° Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..

Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....

Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....

Instruction n° 307. — Établissement dans chaque bureau d'un dossier spécial contenant des renseignements succincts sur les antécédents administratifs des agents et sous-agents.....

Demandes de mise à la retraite.....

Programme des conditions exigées des postulantes pour obtenir un emploi dans les bureaux télégraphiques des grands centres, et dans les services administratifs du Ministère, à Paris.....

Conditions de candidature pour les emplois d'agent trieur.....

Suppression du bulletin de renseignement concernant un candidat à l'emploi d'auxiliaire des télégraphes....

2° Modifications apportées dans la délivrance des congés aux sous-agents.....

Suppression de la formule 890 (ancien 201 T.) — Procès-verbal de prestation de serment.....

Arrêté portant suppression de la direction de la Seine (hors Paris).....

Rappel aux prescriptions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et vice versa.....

Personnel. (Suite.)

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie, et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien.

Avis relatif à la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.

Pétrole.

Interdiction de l'emploi des lampes à pétrole ou à essence minérale dans les locaux affectés au service. . .

Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole. . .

1° Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.

2° Erratum au Bulletin mensuel n° 23 concernant le traitement maximum des agents trieurs.

Suppression du registre n° 145.

Poste restante.

Mesures prescrites pour hâter la remise des télégrammes adressés poste restante.

Service de la poste restante. — Surveillance à exercer sur ce service.

Lettres originaires d'Allemagne adressées «Poste restante».

Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante».

Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés «Poste restante»

Préséance.

De la préséance dans les réunions ou conférences et dans les cérémonies publiques.

Primes. (Voir INDEMNITÉS.)

Procès-verbaux.

Procès-verbaux de conférence.

Procès-verbal de remise de locaux.

Procès-verbal d'inspection spéciale pour constater la situation de la caisse et les écritures de comptabilité. . .

Avis relatif aux procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.

Procès-verbaux n° 112. — Communication à l'Administration avant enregistrement, lorsqu'il s'agit de valeurs de 5 francs et au-dessous.

Procès-verbaux de vérification. — Interprétation de l'instruction n° 30.

Procès-verbaux 697 bis. — Exécution des articles 1302 et 1305 de l'Instruction générale.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction,	de la page.	du volume.
11	"	333	8°
12	"	362	8°
23 sup.	"	248 et 249	3°
24	"	355	3°
4	9	174	5°
24	"	1006	7°
1	"	64	8°
5	"	266	1 ^{er}
30	125	810 et 811	3°
6	"	291	5°
3	"	286	6°
6	"	394	6°
5 sup.	30	290	1 ^{er}
5 sup.	30	290 et 291 292 et 304	1 ^{er} 1 ^{er}
5 sup.	30	293 et 295	1 ^{er}
5 sup.	30	300	1 ^{er}
12	"	290 et 291	2°
20	84	767	2°
20	"	772 et 773	2°
32	"	1017	3°

Produits.

La vérification des produits des postes est dans les attributions du 2^e bureau de la division de la comptabilité, et la vérification des produits des télégraphes dans les attributions du 3^e bureau de cette division. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Date d'envoi à l'Administration des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....

Extrait des états n^{os} 330 et 331 F et G à envoyer à la division de la comptabilité (vérification des produits).....

Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....

Avis mensuels des recettes n^{os} 24 et 25 *ter*. — Nouvelle date fixée pour l'envoi de ce dernier document...

Modifications apportées à la contexture des avis de recettes. — Recommandation itérative de transmettre ces avis dans les délais fixés par les articles 1418 et 1473 de l'Instruction générale.....

Autorisation de faire usage, dans des conditions déterminées, de la voie télégraphique pour l'envoi du chiffre des recettes mensuelles ou de quinzaine.....

Envoi des duplicata des déclarations d'encaissement de recettes accidentelles.....

Nouvelle classification des produits des postes et des télégraphes.....

Changement dans les indications à consigner au tableau n^o 1 du compte n^o 25 du produit de la taxe des correspondances.....

Encaissement par les comptables des droits de poste recouverts pour le compte du Ministère des postes et des télégraphes par les agents des diverses régies financières.....

Relevés pour la direction de la comptabilité (vérification des produits) des circulaires, bulletins de vote et des journaux expédiés à l'occasion du renouvellement par tiers du Sénat.....

Création d'un bordereau mensuel n^o 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n^o 24 *ter*.....

Instruction n^o 303. — Suppression de l'état annuel n^o 304 (L) des sommes non recouverts pour télégrammes mis en rebut.....

Instruction n^o 310. — Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

Protêts. (Voir RECouvreMENTS).

Publications.

Recommandation concernant la transmission des publications illustrées relatives aux arts, aux sciences, à l'architecture, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	14	1 ^{er}
9	"	24	2 ^e
17	"	592	2 ^e
19	"	682	
20	85	765	2 ^e
22	"	63 à 70	3 ^e
22	"	75	3 ^e
22	"	75	3 ^e
24	101	287 à 303	3 ^e
28	"	738	3 ^e
32	135	1002 et 1003	3 ^e
44	"	1573	4 ^e
3	232	128	5 ^e
13	303	601	7 ^e
18	310	760	
18	"	641 et 642	4 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Punitions.				
Mesures disciplinaires à l'égard de dix agents du bureau télégraphique d'Angers.	23 sup.	"	248	3°
Mesure disciplinaire contre un directeur départemental.	35	"	160	4°
Suppression de l'état mensuel des peines disciplinaires.	37	"	453	4°
Rapports.				
Circulaire concernant les rapports sur la marche du service à fournir aux fonctionnaires du service technique.	42, 3° sup.	"	1468 et 1469	4°
Extraits des rapports de vérification à fournir à la direction de la comptabilité.	44	211	842	4°
Rapports annuels.				
Avis relatif au rapport général annuel que les directeurs devront faire parvenir avant le 1 ^{er} décembre de l'année courante.	30 sup.	"	1543	3°
Rapports mensuels.				
Un rapport mensuel sur la marche du service est établi par le directeur départemental et transmis par l'inspecteur-ingénieur au directeur-ingénieur, qui dresse un rapport d'ensemble.	5 sup.	30	300	1 ^{er}
Rapports généraux annuels.	11	"	340	8°
Rebuts.				
Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt et tombées en rebut.	8	41	449 et 450	1 ^{er}
Correspondances originaires des pays de l'Union postale et tombées en rebut en France.	11 sup.	52	153 et 154	2°
	13 sup.	"	397	2°
Récépissés.				
Conditions auxquelles sont délivrés des récépissés de télégrammes. (Décret du 16 avril 1878.)	1	"	4	1 ^{er}
Récépissé de frais d'express payés par un receveur des postes pour le compte d'un préposé de bureau télégraphique.	4	"	223	1 ^{er}
Recettes.				
Vérification des recettes simples ou composées. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.) (Voir PRODUITS.)	1	3	24	1 ^{er}
Receveurs.				
Les chefs de transmission et les commis principaux des télégraphes chargés de la gestion d'un bureau prennent le titre de receveurs.	2, 2° sup.	"	146	1 ^{er}

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Receveurs. (Suite).				
Mesures à prendre par les receveurs en cas de dérangement sur les lignes télégraphiques ou dans les postes.	5 sup.	30	296 à 298	1 ^{er}
Établissement par le receveur et transmission à l'ingénieur d'un état des lignes quotidien.....	5 sup.	30	298	1 ^{er}
Le matériel entreposé dans les bureaux pour parer aux besoins urgents de l'exploitation est sous la responsabilité des receveurs.....	5 sup.	30	299	1 ^{er}
Service des receveurs dans les bureaux simples.	6	31	308	1 ^{er}
Entrée en jouissance du traitement déterminée par les arrêtés de nomination.....	24	"	354	3 ^e
Obligation, pour les receveurs originaires de la poste et chargés de la gestion de bureaux mixtes, de s'initier promptement à toutes les opérations du service télégraphique.....	33	"	15 et 16	4 ^e
Séparation de gestion des receveurs principaux. — Modification apportée au certificat de prise en charge.	35	150	149 et 150	4 ^e
Réclamations.				
Attributions du bureau des réclamations (2 ^e bureau de la 1 ^{re} division mixte).....	1	"	13	1 ^{er}
Décision fixant les règles à suivre pour l'instruction de réclamations.....	4	"	181	5 ^e
Recommandation (Formalité de la). (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)				
Récompenses honorifiques. (Voir PERSONNEL.)				
Reconstruction de l'Hôtel des postes.				
Loi et convention avec la Ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes.....	19, 2 ^e sup.	"	731 à 733	2 ^e
Recouvrements.				
Encaissement par la poste des factures, quittances, effets de commerce et valeurs diverses payables sans frais. — Loi, décret, arrêté et instruction à ce sujet.....	13 sup.	58	368 à 371 et 377 à 386	2 ^e
Extension donnée au service des recouvrements. — Interprétations de certaines dispositions de l'instruction n ^o 58. — Décret et instruction à ce sujet.....	14, 2 ^e sup.	66	473 à 477	2 ^e
Exécution du service des recouvrements à Paris.....	14, 3 ^e sup.	68	493 à 495	2 ^e

Recouvrements. (Suite.)

Extension à toute la France continentale et à la Corse du service des recouvrements.....

Avis concernant les valeurs payables à date fixe.....

Admission des facteurs dans les casernes pour le service des recouvrements. — Les enveloppes n° 214 bis ne doivent pas être scellées de cachets en cire.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service du recouvrement des effets de commerce.....

Irrégularités commises dans l'exécution du service des recouvrements.....

Renvoi aux déposants des valeurs à recouvrer présentant des contraventions aux lois sur le timbre.....

Rappel aux prescriptions des instructions n°s 58 et 66, qui interdisent aux facteurs de faire des recouvrements en dehors de ceux dont ils sont chargés par les receveurs.....

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats de recouvrement. — Modifications concernant la statistique des recouvrements.....

Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....

Statistique des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Règles à observer pour l'établissement de la statistique des recouvrements. — Recommandation d'y faire figurer les valeurs de 500 à 1,000 francs.....

Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements à établir par les receveurs.....

Extension à l'Algérie du service du recouvrement des valeurs. — Conditions spéciales déterminées pour l'exécution de ce service en Algérie. — Décret et arrêté y relatifs.....

Apposition de timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Avis concernant le recouvrement des effets de commerce en Belgique.....

Réception dans certains bureaux français du Levant des valeurs commerciales à recouvrer en France et en Algérie. — Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
15	"	498 à 505	2°
15	"	505	2°
16	"	551	2°
17	74	588 et 589	2°
18	"	642 et 643	2°
19	"	682 à 687	2°
19	"	687	2°
19	"	688	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
19, 2° sup.	"	759 et 760	2°
21	92	7 et 8	3°
21	"	9 et 19	3°
22	"	76	3°
24	103	309 à 311	3°
24	105	333 et 334	3°
25	"	402	3°
26 sup.	116	496 à 499	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	705 et 706	3°
27 sup.	121	728 à 730	3°
28	"	739	3°
30	"	819	3°
31	128	872	3°
31	"	321 à 333	3°
24	105	621	3°
39			
24	106	335 à 350	4°
26	112	444 à 451	
27	118	668 à 675	3°
27	119	676 à 688	
27	120	689 à 701	
6	240	267	5°
31	128	858 à 865	3°
32	"	1005 à 1008	
40	184	799 à 806	4°
32	137	1008 et 1009	3°
32	"	1017	3°
36	157	220	4°
37	"	456	4°
37	164	504 à 543	4°
sup.			
39,	176	745 à 764	4°
2° sup.			
40,	"	934 et 935	4°
2° sup.			
40,	"	936 et 937	4°
2° sup.			
44	"	1574 et 1576	4°
1	"	28	5°
6	241	256 et 276	5°
7	"	315	5°
7,	"	421	5°
sup.			

Recouvrements. (Suite.)

Le recouvrement des mandats de dépenses publiques ne peut être effectué par la poste.

Réduction du droit à percevoir pour la conversion en mandats de poste du montant des valeurs recouvrées..

Bordereaux des remises allouées sur les recouvrements à joindre au compte mensuel n° 12 bis.....

Recouvrements pour le compte de l'Allemagne. — Avis.

Acceptation comme valeurs à recouvrer des factures revêtues d'annotations qui ne sont pas de nature à empêcher leur affranchissement à prix réduit.....

Recouvrements des valeurs à destination ou provenant de :

La Suisse.....

La Belgique.....

Le Luxembourg.....

La Roumanie.....

Les Pays-Bas.....

L'Allemagne.....

La Suède.....

La principauté de Monaco.....

Le Portugal.....

Modifications apportées au service des recouvrements.....

Recouvrements pour le compte de la Suède. — Avis.

Modifications apportées dans le service des recouvrements.....

Avis constatant la statistique des recouvrements.

Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt.

Recouvrements internationaux.....

Valeurs dont l'échéance tombe un dimanche ou un jour férié. — Valeurs protestables dont le destinataire est décédé, absent, etc.....

Modifications au service des recouvrements.....

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs.....

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.....

Recouvrements relatifs à des loteries étrangères....

Remplacement du bordereau journalier n° 216 bis par un bordereau mensuel portant le même numéro...

Recouvrements. (Suite.)

Admission au recouvrement par la poste des valeurs protestables à destination ou provenant de la Belgique, et articles additionnels au règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'arrangement concernant le recouvrement des effets de commerce conclu entre la France et la Belgique.....

Élévation du maximum des mandats de recouvrement franco-suisse.....

Élévation du maximum des valeurs à recouvrer dans les rapports avec la Belgique.....

Instruction sur le service des recouvrements.....

Déclaration autorisant l'élévation du maximum des mandats émis à la suite de recouvrements dans les relations franco-belge.....

Extension du service des protêts à certaines îles du littoral.....

Désignation de l'envoyeur sur les coupons des mandats-cartes.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.....

Admission des valeurs protestables de l'Allemagne et de la Belgique à destination de certaines îles du littoral.

Addition à l'Instruction n° 273.....

Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer provenant de l'étranger.....

Décret et Arrêté concernant le service des recouvrements des effets de commerce en Tunisie. — Instruction n° 285 y relative.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs.....

Instruction n° 291, relative aux enveloppes n° 212 bis affectées au service du recouvrement. — Totalisation des colonnes du registre n° 215.....

Recouvrements internationaux. — Tunisie.....

Instruction n° 301. — Extension du service des protêts à l'Algérie.....

Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

Conservation des fonds provenant des recouvrements de valeurs.....

Valeurs à recouvrer accompagnées de lettres ou de notes tenant lieu de correspondance.....

Recueil.

Suppression du Recueil administratif des télégraphes par suite de la création du Bulletin des postes et télégraphes et de l'extrait de cette publication.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8	249	452	5°
8	"	519	5°
8	"	519	5°
8	250	459	5°
9	"	537	5°
2	270	85 à 88	6°
2	"	124	6°
3	273	269	6°
3	"	286	6°
4	"	316	6°
4	"	322	6°
6	285	381, 383, 385	6°
7	289	417 à 420	6°
7	291	422 et 425	6°
7	"	430	6°
12	301	567	6°
18	309	758 à 760	7°
18	310	160 à 762	
24	"	1015	8°
6	"	231	
1	"	1	1 ^{er}
7	"	303	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volu me.
Régie.			
Dépenses faites en régie.....	1 5 sup.	" 30 303	1 ^{re} 1 ^{re}
Registres. (Voir FORMULES.)			
Règles.			
Règles d'ordre général à observer par le personnel..	5 sup.	30 305	1 ^{er}
Règles de service concernant la correspondance télé- graphique.....	36, 2 ^e sup.	160 371 à 441	4 ^e
Remboursement.			
Télégrammes pouvant seuls donner lieu à rembour- sement. (Décret du 16 avril 1878.).....	1	" 4	1 ^{er}
Remboursement des avances faites aux services pu- blics et aux compagnies.....	4	23 191	3 ^{er}
Justification des remboursements de taxes télégra- phiques effectués d'office.....	31	" 1018 à 1020	3 ^e
Remises.			
Remises au facteur et au receveur sur le montant des valeurs recouvrées.....	13 sup.	58 380 et 381	2 ^e
Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....	19, 2 ^e sup.	82 757 et 758	2 ^e
Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements.....	22	" 76	3 ^e
Les bordereaux n° 216 bis des sommes allouées à titre de remises sur les recouvrements doivent être joints au compte mensuel n° 212 bis.....	27	" 730	3 ^e
Remises à prélever par les facteurs-boîtiers sur le montant des valeurs recouvrées. — Pièces de comptabi- lité à fournir pour cet objet.	33	139 9	4 ^e
Rappel à l'exécution de l'arrêté du 14 juillet 1876...	33 sup.	" 71	4 ^e
Mode de recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	" 94 à 96	3 ^e
Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs, et calculées d'après le nombre des dépêches portées à domicile.....	34	147 464 et 465	4 ^e
Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la Caisse d'épargne postale..	44	" 1569 et 1570	4 ^e
Droit aux remises proportionnelles sur les produits de la télégraphie privées accordées aux receveurs de bu- reaux de Tunisie.....	4	" 207	5 ^e
Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribu- tion accordée aux agents de la métropole pour les opé- rations télégraphiques.....	8	" 148	5 ^e
Décision ministérielle relative aux remises sur les re- cettes télégraphiques.....	1	" 11	5 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Réponses payées.			
Rappel aux prescriptions concernant la mention « Réponse payée » à transmettre avant l'adresse des dépêches.....	21 sup.	48	3 ^e
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale.....	23, 2 ^e sup.	100	269 à 282
Prescriptions réglementaires sur les réponses payées.	44 sup.	219	1642 et 1643
Retenues.			
La suppression des retenues de traitement est applicable aux agents et sous-agents des télégraphes.....	2	15	112
Retenues pour congés imposés aux surnuméraires et auxiliaires.....	9	"	296
Sacs.			
Usage abusif des sacs à dépêches réservés au service ambulat.....	34	"	103
	1	"	56
	23	"	987
	4	"	159
	6	"	233
Salles d'attente.			
Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....	19 sup.	"	724
Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	20	"	768
Salubrité.			
Nomination d'une commission chargée d'examiner la salubrité des bâtiments affectés à la recette principale des postes de la Seine.....	33	"	13
Secours.			
Rédaction de la formule n° 573 de secours.....	1 sup.	10	55
Recommandations relatives au paiement des secours.....	21	89	4 et 5
Sécurité.			
Précautions à prendre pour assurer la sécurité de la caisse, des chargements et des dépêches.....	42 4 ^e sup.	203	1471 et 1472

Serment. (Voir PERSONNEL.)

Service central.

Attributions du service central. (Arrêté du 15 avril 1878.)
 Suppression de l'emploi de chef du service central ;
 ce service est rattaché au cabinet.

Service de nuit.

Avis au sujet des états mensuels n° 649 du service
 de nuit.

Service local et rural.

Attributions du 2° bureau de la 1^{re} division de l'ex-
 ploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.)

Services maritimes.

Service des paquebots entre San-Francisco et Yoko-
 hama
 Paquebots-poste français de Bordeaux à Buenos-
 Ayres. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro
 Les services maritimes sont rattachés au bureau de la
 correspondance étrangère par arrêté du 18 juillet 1878. }
 Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application,
 pendant la première période de la campagne d'instruc-
 tion de 1878-1879
 Paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-
 York. — Départs supplémentaires de 1878.
 Paquebots-poste français. — Modification de la date
 de départ des paquebots de la ligne de Saint-Nazaire à
 Colon-Aspinwall. — Ligne du Brésil et de la Plata. —
 — Suppression momentanée de l'escale de Rio-de-
 Janeiro. — Modifications à opérer sur les tableaux-
 affiches n°s 484 et 484 quinquies. — Modification à la
 nomenclature G. — Tableaux-itinéraires des lignes de
 Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Fort-de-France
 à Cayenne
 Paquebots-poste français du Havre à New-York. —
 Suppression des voyages supplémentaires du mois de
 décembre 1878. — Mouvement des paquebots pendant
 l'année 1879
 Paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine.
 — Tableau du mouvement des paquebots des lignes de
 la Chine, du Japon, des Indes et de la Réunion, pour
 l'année 1879

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	6	1 ^{er}
16	"	548	2 ^e
37	"	454	4 ^e
1	"	10	1 ^{er}
2	"	121	
2	"	121	
3 sup.	"	187	
5	"	272	
5	"	273	
6	"	323 à 327	1 ^{er}
7, 2 ^e sup.	"	428 et 429	
7, 2 ^e sup.	"	430 et 431	

Services maritimes. (Suite.)

Introduction de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Ligne mensuelle de paquebots entre Hambourg et Buenos-Ayres, avec escale à Bordeaux.....

Modification dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne directe de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Paquebots-poste français. — Remaniement des lignes du Mexique et des Antilles. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall (A); — de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B); — de Fort-de-France à Cayenne (C); — du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall (D); — de Saint-Thomas à Fort-de-France (E); — de Saint-Thomas à la Jamaïque (F); — de Fort-de-France au Vénézuéla (ligne facultative); — de Marseille à la Havane (ligne facultative).....

Tableaux-affiches n° 484 (Paris) et n° 484 quinquies (départements) du mouvement général des paquebots-poste français pour l'année 1879.....

Ligne de Hambourg et de Gênes à la Plata. — Suppression de l'escale de Bordeaux. — Ligne bimensuelle entre Gênes et la Plata avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).....

Prolongation jusqu'à la Nouvelle-Orléans de la ligne facultative de Marseille à la Havane. — Modification de l'itinéraire.....

Itinéraire de la ligne facultative de Marseille à la Nouvelle-Orléans.....

Paquebots français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall, escale facultative à Funchal (île de Madère).....

Paquebots allemands desservant les côtes de l'Amérique du Sud avec escale à Lisbonne.....

Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application, pendant la deuxième période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....

Paquebots-poste français. — Ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall. — Tableau-itinéraire....

Ligne de paquebots allemands de Hambourg au Mexique.....

Ligne bimensuelle de paquebots entre Naples et Batavia.....

Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5). — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller.....

Itinéraire des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
7, 3 ^e sup.	"	436	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	436	
8, 2 ^e sup.	"	487	
8, 2 ^e sup.	"	488 à 505	
8, 2 ^e sup.	"	506	
9 sup.	"	44	
11	"	111	
11	"	112 et 113	
11	"	114	
11	"	114	
11, 2 ^e sup.	"	271	2 ^e
13	"	340 et 341	
13	"	344	
13	"	344	
13 sup.	"	398	
14 sup.	"	470	

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Paquebots allemands desservant la Havane. — Escale à la Havane.....	15	" 510	
Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz et de Saint-Thomas à Kingston.....	16	" 563	
Tableaux-itinéraires de la ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B) et de la ligne de Saint-Thomas à la Jamaïque (F).....	16	" 564 à 567	
Modification dans l'itinéraire des paquebots de la <i>Pacific steam navigation Company</i>	17	" 600	
Modification à l'itinéraire des paquebots de la Société générale des transports maritimes.....	17	" 601	2°
Acheminement des correspondances pour le Gabon par voie anglaise.....	17	" 601	
Modification de l'itinéraire de la ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall.....	17 sup.	" 627 à 629	
Paquebots français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janciro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	18	" 650	
Correspondance avec le Brésil par voie anglaise....	18	" 650	
Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1880....	19 sup.	" 727 et 728	
Mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1880.....	20	" 779	
Arrêté élevant de 3,600 à 4,000 francs le traitement des agents du service maritime des dépêches.....	24	" 354	
Paquebots français. — Ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....	24	" 372 à 375	
Acheminement des correspondances pour Mayotte et Nossi-Bé.....	24	" 376	
Ligne d'Angleterre à l'Australie par le Cap de Bonne-Espérance.....	24	" 376 et 377	
Paquebots français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janciro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.	25 sup.	" 436	3°
Services anglais sur le Brésil et la Plata.....	25 sup.	" 436 et 437	
Paquebots français. — Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la côte de Barbarie et sur le littoral algérien. — Organisation et itinéraires.....	26	" 479 à 482	
Paquebots allemands. — Correspondances pour la République Argentine et l'Uruguay.....	26	" 483	
Paquebots français. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Barbarie et du littoral algérien.....	26 sup.	" 501 à 535	

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*. — Correspondance avec la côte occidentale d'Afrique..
 Paquebots français. — Lignes d'Algérie. — Modification d'heures de départ.....
 Paquebots anglais. — Correspondances pour les îles Falkland.....
 Paquebots espagnols. — Service entre Barcelone et Manille.....
 Paquebots allemands. — Ligne de l'Amérique du Sud.....
 Paquebots anglais. — Départs pour le Gabon.....
 Études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie..
 Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janciro aux traversées d'aller. — Départ le 5 de chaque mois.....
 Paquebots allemands. — Modifications dans l'itinéraire de la ligne de Hambourg au Mexique.....
 Paquebots anglais. — Modifications dans la marche des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....
 Paquebots-poste français. — Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Suppression de l'escale de Barcelone. — Itinéraire de la ligne de Port-Vendres à Oran.....
 Paquebots français. — Départs du Havre pour New-York pendant l'année 1881.....
 Tableau du mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....
 Rémunération du transport de correspondances par bâtiments du commerce.....
 Paquebots-poste français. — Modification du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....
 Paquebots-poste français. — Lignes de l'Algérie. — Suppression de l'escale de Barcelone du parcours de Port-Vendres à Alger.....
 Paquebots anglais. — Correspondances pour l'île de Cariatou. — Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....
 Paquebots français. — Suppression de la ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....
 Paquebots français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janciro.....
 Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins-truction.	de la page.	du volume.
26 sup.	"	536	
27	"	716	
28	"	753	
28	"	753	
29	"	798	
29	"	798	
30 sup.	"	841 et 842	
30 sup.	"	848	3 ^e
31	"	887	
31	"	887	
31 sup.	"	899 à 901	
31 sup.	"	902	
32	"	1030 à 1032	
33 sup.	145	58 et 59	
33 sup.	"	74 à 76	
34	"	111	4 ^e
34	"	111 et 112	
35	"	171	
36	"	253	
37	"	468	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
37	"	468 et 469	
40	"	851	
40,	"	937	
2 ^o sup.	"		
41	189	940 et 941	
41	"	964	
42	"	1085	
42	"	1085	
42	"	1086 à 1091	4 ^o
42	"	1092	
42	"	1092	
42,	"	1451 et 1452	
2 ^o sup.	"		
43	"	1485	
43	"	1485 et 1486	
44	"	1595 et 1596	
44	"	1596 à 1598	
4	"	188	
4	"	207	
5	"	227	5 ^o
6	"	282	
7	"	313	
13	"	602 à 604	7 ^o
3	"	148	
4	"	206	5 ^o
5	"	227	

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots anglais. — Ligne de Singapore à Brisbane.
— Ligne de Liverpool et Bordeaux à Valparaiso. —
Ligne de Southampton à la Plata.....

Paquebots anglais. — Fermeture de la voie de Brin-
disi et d'Aden aux correspondances pour Natal, le Trans-
vaal et le cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots anglais. — Nouveau service entre Southamp-
ton et le Brésil.....

Suppression de la surtaxe maritime.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Itinéraire de la division navale d'instruction.....

Itinéraire de *la Flore* pendant la campagne de 1881-
1882.....

Paquebots-poste français. — Création de nouveaux
services entre la France, la Tunisie et l'Algérie. —
2 tableaux. — Itinéraire.....

Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro
aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-
Ayres.....

Nouveau service pour la ligne de Marseille au Brésil
et à la Plata.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire
de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Paquebots français. — Les paquebots français de la
ligne de Bordeaux à Colon ne doivent plus relâcher à
Curaçao.....

Paquebots anglais. — Modification dans les jours de
départ pour Saint-Pierre et Miquelon.....

Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne
du Havre à New-York pendant l'année 1882.....

Paquebots-poste français. — Mouvement des lignes
de l'Indo-Chine pour 1882.....

Rectification à la nomenclature G.....

Modifications à la nomenclature des ports desservis
par les paquebots-poste français.....

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de
Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bor-
deaux à Buenos-Ayres.....

Modifications apportées dans l'itinéraire des paque-
bots.....

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots-poste. — Ligne de Marseille à Nouméa.
 — Premier voyage préparatoire.....

Paquebots-poste. — Remaniement des lignes entre la France, l'Algérie et la Tunisie.....

Paquebots-poste. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Envoi supplémentaire, par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..

Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Substitution de l'escale de Carthagène à celle de Valence....

Mouvements des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1883.....

Paquebots-poste français. — Mouvement général des lignes des Indes, de la Chine et du Japon pendant l'année 1883.....

Contrôle des obligations imposées aux bâtiments du commerce.....

Suppression de l'escale de Bordeaux dans l'itinéraire des paquebots allemands de la ligne de la Plata.....

Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Service des lignes anglaises de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Marche des services anglais sur la ligne de la Plata..

Paquebots allemands de la ligne du Havre à New-York.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire des lignes entre le Continent et la Corse, le 1^{er} août 1883.....

Paquebots de la ligne de Marseille à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à Nouméa. — Mouvement pendant l'année 1884.....

Suppression d'un des deux départs de la ligne de Marseille à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Mouvements des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'exercice 1884.....

Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de commerce.....

Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11	"	641	5°
11	"	643	5°
11	"	688	5°
12	"	782	5°
12	"	783	5°
12	"	786	5°
12	"	787	5°
2	"	122	6°
4	"	321	6°
4	"	322	6°
4	"	323	6°
5	"	342	6°
7	"	431	6°
8	"	467	6°
8	"	466	6°
11	"	557	6°
11	"	562	6°
11	"	563	6°
10	"	530	6°
10	"	530	6°

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Mouvement des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1884	12	" 589	6°
Paquebots allemands de la ligne de New-York.....	14	" 664	
Ligne libre de Bordeaux à la Vera-Cruz.....	15	" 692	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio de Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	16	" 713	7°
Paquebots-poste français et étrangers. — Modifications dans les itinéraires.....	17	" 750	
Ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....	18	" 781	
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	" 781	8°
Mouvements des paquebots-poste français.....	23	" 991	
Paquebots français. — Modifications des itinéraires des lignes du Brésil et de la Plata.....	1	" 69	
Service des paquebots-poste français.....	2	" 124	
Note relative aux paquebots-poste français.....	3	" 146	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio de Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.	11	" 162	
Service des paquebots de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	7	" 260	
Mouvements des paquebots français.....	7	" 261	
Paquebots-poste français. — Introduction de l'escale de Kobé (Japon) dans l'itinéraire de la ligne annexe de Hong-Kong à Yokohama.....	9	" 298	
Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et <i>vice versa</i>	11	" 332	
Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie et <i>vice versa</i> , ainsi que sur le littoral algérien et tunisien..	11	" 333	
Paquebots-poste français. — Mouvement, pendant l'année 1886, des lignes de l'Indo-Chine et de la ligne de Marseille à Nouméa.....	11	" 341	
Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Escale à Ténériffe.....	11	" 341	
Paquebots-poste français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne.....	12	" 367	
Paquebots-poste français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1 ^{er} janvier au 21 juillet 1886	12	" 372	

Service postal.

Irrégularités et incidents de service postal à signaler au Ministre. — Rapports sommaires à fournir à la suite des vérifications des établissements de poste et de télégraphe.....

Service technique.

Constitution du service technique des télégraphes.
 Attributions du service technique.....
 Partage d'attributions et relations à établir entre le service technique et celui de l'exploitation.....
 Tableau des nouvelles régions du service technique.....

Service télégraphique.

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....
 Décision relative aux heures d'ouverture du service télégraphique dans certains bureaux.....
 Arrêté réglant les vacations des bureaux télégraphiques de l'État.....
 Avis de service à expédier aux bureaux télégraphiques qui doivent être retenus après la clôture.....
 Rapport au Président de la République concernant le service télégraphique par les tubes pneumatiques dans Paris.....
 Circulaire relative au rappel de nuit des bureaux télégraphiques.....
 Mesures à prendre pour que les changements qui s'opèrent dans le personnel à certaines heures de la journée n'amènent aucune interruption dans les transmissions télégraphiques.....
 Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....
 Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....
 Mention des remboursements télégraphiques à inscrire au dos des souches du livre A.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
22	95	58 à 62	3 ^e
1	1	16 à 19	1 ^{er}
1	4	25 à 28	1 ^{er}
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
21	"	12 à 14	3 ^e
20	"	766 et 767	2 ^e
20	"	767	2 ^e
22 sup.	"	102 et 103	3 ^e
22 sup.	"	105	3 ^e
25	"	388 et 389	3 ^e
28	"	735 et 736	3 ^e
38	"	578	4 ^e
6	286	385	6 ^e
7	"	289	6 ^e
12	"	587	6 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
32	"	1015	3 ^e
1 sup.	"	578	1 ^{er}
24	"	352	3 ^e
1	"	12 et 13	1 ^{er}
4 ^e sup.	28	243 et 244	1 ^{er}
7	36	378	1 ^{er}
7 sup.	37	409 à 412	1 ^{er}
16	72	544 et 545	2 ^e
24	"	355	3 ^e
26 sup.	"	498	3 ^e
44	"	1574 à 1576	4 ^e
25	"	405	3 ^e
30	"	818	3 ^e

Sinistres.

Transmission des dépêches concernant les avis de sinistres, demandes de secours, etc.....

Sociétés savantes.

Conditions mises à l'échange de paquets en franchise entre les sociétés savantes, sous le couvert et le contre-seing du Ministre de l'Instruction publique.....

Sonneries électriques.

Décision modifiant les conditions d'abonnement pour droit d'usage sur les fils télégraphiques d'intérêt privé qui sont destinés à relier les sonneries électriques.....

Statistique.

La statistique générale fait partie des attributions de la 1^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature de et pour l'intérieur, du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1878.....

Suppression de l'état statistique n° 62 du service rural.....

Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies, nées et distribuables en France et en Algérie.....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature, du 6 au 15 et du 21 au 30 septembre 1879.

Modification dans l'établissement de la statistique des recouvrements que les directeurs ont à fournir à l'expiration de chaque quinzaine.....

Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs et des abonnements aux journaux....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Enquête à effectuer du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1880 sur le mouvement des correspondances ..

Statistique. (Suite.)

Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés..... }
 Relevés statistiques des transmissions télégraphiques. }
 Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1881..... }
Idem en 1882..... }
Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1883..... }
Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1884.... }
Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1885... }
 Renouvellement des statistiques postales, n° 417, des communes, à la suite du dénombrement de la population de la France opéré en 1881..... }
 Circulaire relative à la statistique des coups de foudre..... }
 Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes..... }
 Notification relative à la formule n° 803. — Suppression de l'une des deux expéditions du tableau récapitulatif n° 1304 (ancien 685), concernant les chargements et les objets recommandés..... }

Surnumérariat.

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes..... }

Surveillants (Chefs) et surveillants.

Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique..... }
 Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation..... }

Surveillants-facteurs.

Les surveillants-facteurs, quoique relevant du service technique, coopèrent au service d'exploitation pour la distribution des télégrammes..... }
 Ils doivent être dressés à la réparation des dérangements dans les bureaux..... }

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
39, 3 ^e sup.	"	777	4 ^e
41	190	944 à 946	4 ^e
42	"	1071 et 1072	4 ^e
9	"	565	5 ^e
9	"	503	6 ^e
22	"	931	7 ^e
10	"	320	8 ^e
8	"	516	5 ^e
2	"	102	6 ^e
7	289	417	6 ^e
10	"	328	8 ^e
6 sup.	"	366 et 367	1 ^{er}
5 sup.	30	291	1 ^{er}
1	"	18	1 ^{er}
5 sup.	30	291	1 ^{er}
5 sup.	30	296	1 ^{er}

Table de conversion.

Annotations à la table de conversion avec les États-Unis.....

Tarifs.

Vente au public du Tarif général des dépêches télégraphiques.....

Tarifs annexés au décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Tarif annexé au décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....

Tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger.....

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
44	"	1540 et 1541	4°
2	12	97	1 ^{er}
11 sup.	"	192 et 193	2°
14	"	413 à 424	2°
42	"	1075	4°
26, 2° sup.	117	597 à 664	3°
30	"	815 à 817	3°
31	"	871 et 872	3°
44	"	1554	4°
4	"	197	5°
12	"	292 à 295	
13	"	340 et 341	
14	"	447 et 448	
14 sup.	"	470	
14, 2° sup.	"	486	
15	"	511 et 512	
16	"	543	
16	"	554 à 562	2°
17	"	599 et 600	
18	"	639 et 640	
18	"	649 et 650	
19	"	698 à 705	
19 sup.	"	723	
20	"	779	
20 sup.	"	792	
21	"	26 à 28	
21 sup.	"	42	
22	"	85 et 86	
23	"	231	3°
23 sup.	"	250	
23 sup.	"	260	
24	"	356	

Tarifs. (Suite.)

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	376 et 377	3°
25	"	403	
25	"	421	
26	"	441 et 442	
26	"	477 à 479	
27	"	715	
28	2	748	
29	"	779	
29	"	794 et 795	
31	"	874 et 875	
32	"	999 et 100	
32	"	1002	
32	"	1029	
33	"	17	
sup. 33	"	62	
sup. 33	"	72 et 73	
34	"	102	
34	"	112	
34	"	113 et 114	
35	"	170	
36	156	218 et 219	
36	"	252 et 253	
37	"	470	
38	"	564	
38	"	566	
38	"	569	
38	"	582	
38	"	594	
38	"	617	
sup. 38	"	622	
sup. 39	"	628 et 629	
39	"	645	
39	"	646	
40	"	848 à 850	
40	"	851	
41	"	962	
42	"	1083	
43	"	1486	
43	"	1543	
sup. 44	"	1537	
44	"	1539 et 1540	
44	"	1590	
44	"	1594 et 1595	
44	"	1635	
sup.	"		

4°

Tarifs. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	31	5°
2	"	66	5°
3	"	143	5°
4	"	184	5°
5	"	224	5°
6	"	281 et 282	5°
9	"	563	5°
10	"	588	5°
4	"	313	
4	"	321	
4	"	323	
5	"	342	6°
6	"	391	
7	"	427	
8	"	454	
13	"	602 à 604	
16	"	708	
19	"	823	7°
22	"	922	
24	"	1006	
1	"	63	
2	"	115	
5	"	179	8°
6	"	223	
10	"	324	
11	"	340	
2	"	115 et 116	1 ^{er}
12	"	295	2°
17	"	602	2°
19	"	727	2°
sup. 22	"	108	3°
sup. 25	"	407 et 408	3°
29	"	788	3°
5	"	362	6°
9	"	564	6°
41	"	942 et 943	4°
4	234	178	5°
4	"	313	6°
7	"	415	6°
8	"	465	6°

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

Modifications au tarif des fournisseurs.....

Taxes postales.

Décret portant abaissement des taxes postales. —
 Tarif de ces taxes.....
 Journaux réunis en volumes. — Taxe.....
 Formation dans les dépêches d'une liasse spéciale
 comprenant toutes les correspondances à taxer par le
 bureau destinataire.....
 Journaux imprimés en dehors du département où ils
 sont publiés et des départements limitrophes et ex-
 pédiés du lieu d'impression à destination de ces dépar-
 tements. Avis du Conseil d'État.....
 Tarif postal en Grèce.....

Taxes postales. (Suite.)

Systeme polygraphique. — Rappel aux prescriptions du Bulletin mensuel n° 3 de mars 1883.....

Journaux réexpédiés par suite de changements de résidence; surtaxes à appliquer.....

Affranchissement des journaux à expédier et dernière limite d'heure.....

Modèles de dessin en relief.....

Recommandations au sujet de la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis.....

Annotations autorisées sur les formules de prix courants

Taxes télégraphiques.

L'application des taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878 est fixée au 1^{er} mai par décret du 16 avril.....

Taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie (ou la Tunisie) et la France.....

Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales. — Instruction y relative.....

Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne....

Réduction de la taxe des dépêches télégraphiques circulant par les tubes dans Paris.....

Décrets portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Taxes applicables aux dépêches échangées entre les bureaux de France, d'Algérie et de Tunisie et ceux de la principauté de Monaco.....

Tableau des taxes applicables aux télégrammes entre la France et l'Amérique.....

Taxe d'affranchissement des papiers d'affaires dans les échanges internationaux.....

Télégrammes.

Recommandation de n'envoyer de télégrammes pour affaires de service qu'en cas d'absolue nécessité.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
12	"	590	6°
19	"	823	7°
19	"	823	7°
21	"	894	7°
22	"	927	7°
11	"	336 et 337	8°
1	"	3	1 ^{er}
10	"	63	2°
18	"	638	2°
19	"	682	2°
23	98	110 à 128	
24	"	285	
24	"	286 et 287	3°
25	"	388 à 390	
27	"	666 et 667	
28	"	734 et 735	
28	"	740	
39	"	636 à 640	4°
5	"	231	5°
7	"	314	5°
10	"	590	5°
3	"	146	8°
1 sup.	8	53	1 ^{er}
5	"	266	1 ^{er}

Télégrammes. (Suite.)

Retards subis par les télégrammes privés. — Renseignements quotidiens à fournir au sujet de ces retards...

Télégrammes adressés poste restante.....

Dépôt par l'intermédiaire des facteurs ruraux, au bureau télégraphique de leur résidence, des télégrammes à expédier.....

Télégrammes présentés dans les bureaux de poste simples, avant l'heure où commence le service télégraphique.....

Fixation du prix des télégrammes destinés à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction du prix des télégrammes circulant par tubes dans Paris.....

Circulaire recommandant aux directeurs départementaux de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour assurer la prompte expédition des télégrammes, dans les cas d'affluence exceptionnelle.....

Interdiction des abréviations dans la transmission du texte des télégrammes.....

Remise des télégrammes internationaux par l'intermédiaire de la poste.....

Demande de distances pour le transport de télégrammes par exprès.....

Abonnement à percevoir pour l'enregistrement des adresses abrégées dans les télégrammes internationaux.

Nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique pour assurer la transmission aussi complète que possible des télégrammes.....

Transmission des télégrammes relatifs aux avis de sinistres, demandes de secours.....

Avis à afficher près des guichets de dépôt des télégrammes pour recommander aux expéditeurs d'en écrire lisiblement les minutes.....

Libellé obligatoire de l'adresse des télégrammes qui doivent être remis au destinataire dans l'intérieur du bureau d'arrivée.....

Organisation du service de la distribution des télégrammes d'arrivée dans les localités pourvues d'un bureau télégraphique à service municipal.....

Règle de taxation des télégrammes en langage secret, chiffré ou convenu.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres du dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

Télégrammes portant avis du décès de militaires ou marins sous les drapeaux.....

Dépôt aux guichets du télégraphe des télégrammes insérés dans des enveloppes fermées.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
3 sup.	"	181 à 183.	1 ^{er}
5	20	266	1 ^{er}
6	33	309	1 ^{er}
7	"	381	1 ^{er}
10	"	63	2 ^e
25	"	388 à 390	3 ^e
20	"	768 et 769	2 ^e
22	"	73 et 74	3 ^e
25	"	402	3 ^e
29	"	784	3 ^e
31	"	866	3 ^e
31	"	867 et 868	3 ^e
32	"	1015	3 ^e
34	"	100	4 ^e
39	"	643	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	775 et 776	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	776 et 777	4 ^e
42, 3 ^e sup.	202	1467 et 1468	4 ^e
43	"	1475	4 ^e
2	"	60	5 ^e
43, 2 ^e sup.	208	1526 et 1527	4 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Télégrammes. (Suite.)			
Rappel des dispositions relatives à l'enregistrement des adresses convenues ou abrégées.....	44	" 1555 et 1556	4°
Procès-verbaux n° 776 bis des irrégularités relevées dans les télégrammes.....	44, sup.	218 1639 à 1641	4°
Note circulaire présentant des recommandations diverses concernant les télégrammes.....	44, sup.	" 1645	4°
Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...	44, sup.	" 1654	4°
	4	" 306	6°
	23	" 964	7°
Décret autorisant une nouvelle forme de télégramme à expédier par les tubes pneumatiques à l'intérieur de Paris.....	1	" 2	8°
Télégraphie militaire.			
Les questions se rattachant à la télégraphie militaire sont du ressort du service technique, qui en conserve entièrement la direction.....	1	4 25 à 27	1 ^{er}
Indications relatives aux rôles respectifs du service technique et du service de l'exploitation dans les opérations de la télégraphie militaire.....	5 sup.	30 304 et 305	1 ^{er}
Prescriptions de détail pour l'application des règles posées par l'instruction n° 30, relativement au service de la télégraphie militaire.....	8	40 447 à 449	1 ^{er}
Circulaire relative au port de l'uniforme de la télégraphie militaire.....	29	" 781	3°
Agents de la télégraphie militaire blessés ou malades en Tunisie.....	43	" 1476 et 1477	4°
Circulaire du Ministre de la guerre concernant la procédure à suivre pour les modifications au réseau télégraphique militaire.....	7	" 431	6°
Rapport au Président de la République française, sur l'organisation du service de la télégraphie militaire. — Décret y relatif.....	20	" 830	7°
Remboursement des travaux d'organisation du réseau télégraphique militaire.....	24	" 1010	7°
Organisation et fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les régiments de cavalerie.....	2	" 118	8°
Télégraphie sous-marine.			
Loi concernant la répression des infractions à la Convention internationale du 14 mars 1884, relative à la protection des câbles sous-marins.....	24	" 994	7°
Téléphones.			
Nomination d'une commission chargée d'examiner les demandes de concession de réseaux téléphoniques.....	19	" 827	7°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
Arrêté concernant l'établissement et l'exploitation par l'industrie privée du réseau téléphonique dans certaines villes spécialement déterminées.....	20	"	845 7°
Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances par cabines téléphoniques publiques et pour les communications téléphoniques à distance.....	1	"	1 8°
Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....	8	"	267 8°
Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre les téléphones à la disposition de leurs membres ou clients.....	8	"	268 8°
Arrêté fixant les conditions d'exécution du décret du 28 juillet 1885 (abonnements aux cabines téléphoniques publiques.).....	8	"	268 8°
Timbrage.			
Soins à apporter au timbrage des correspondances...	3	18	150 1 ^{er}
	8	"	528 5°
Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....	4	"	215 1 ^{er}
Timbrage des correspondances.....	29	"	784 et 785 3°
Timbrage des cartes postales.....	42	"	1074 4°
Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....	8	"	528 5°
Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....	15	"	670 7°
	15	"	671 7°
	15	"	689 7°
Timbre.			
Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....	19	"	683 à 687 2°
Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....	24	"	333 et 334 3°
Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....	33	"	16 4°
Application sur les mandats d'abonnement de timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....	33	"	20 et 21 4°
Droit de timbre des quittances ou reçus délivrés sur états d'emargement. — Création de nouveaux timbres mobiles de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. — Recommandation au sujet de l'application du décret du 29 avril 1881 y relatif. — Texte de ce décret.....	38	171	569 à 571 4°

Téléphones. (Suite.)

Arrêté concernant l'établissement et l'exploitation par l'industrie privée du réseau téléphonique dans certaines villes spécialement déterminées.....

Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances par cabines téléphoniques publiques et pour les communications téléphoniques à distance.....

Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....

Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre les téléphones à la disposition de leurs membres ou clients.....

Arrêté fixant les conditions d'exécution du décret du 28 juillet 1885 (abonnements aux cabines téléphoniques publiques.).....

Timbrage.

Soins à apporter au timbrage des correspondances...

Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....

Timbrage des correspondances.....

Timbrage des cartes postales.....

Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....

Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....

Arrêté concernant le timbrage des cartes-lettres....

Timbre.

Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....

Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....

Application sur les mandats d'abonnement de timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....

Droit de timbre des quittances ou reçus délivrés sur états d'emargement. — Création de nouveaux timbres mobiles de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. — Recommandation au sujet de l'application du décret du 29 avril 1881 y relatif. — Texte de ce décret.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Timbre. (Suite.)				
Suppression des timbres spéciaux en usage dans les bureaux de passe des départements.....	11	"	716	5°
Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....	12	"	773	5°
Retrait des timbres et griffes de taxes.....	12	"	780	5°
Timbre à date.				
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..	24	"	355	3°
Recommandation au sujet des timbres et cachets à l'usage des bureaux.....	6	"	291	5°
Unification des timbres à date.....	2	"	122	8°
Timbres-poste.				
Rémunération des sous-agents chargés de coller les timbres-poste sur les objets circulant à prix réduit....	1 sup.	9	54	1 ^{er}
Émission de timbres-poste à 3 et à 35 centimes....	4	"	221	1 ^{er}
Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.....	4	25	207 et 208	1 ^{er}
	14 sup.	67	477 et 478	2 ^e
Retrait partiel des timbres-poste à 25 centimes.	4 sup.	27	239 à 242	1 ^{er}
Vente de timbres-poste et de cartes postales aux débi- tants de tabac.....	8	"	453	1 ^{er}
Vente de timbres-poste au guichet des bureaux télégraphiques.....	24	107	351 à 352	2°
Spoliation des timbres servant à l'affranchissement des correspondances de l'étranger, rappel aux dispo- sitions de l'article 568 de l'Instruction générale.....	9	"	44	2°
	sup. 12	"	292	2°
Payement mensuel aux commis et surnuméraires des postes de la part qui leur est attribuée, par la décision du 30 mars 1878, sur la remise des timbres-poste vendus directement aux particuliers aux guichets des recettes composées.....	11	51	102	2°
Espacement des timbres-poste sur les valeurs décla- rées.....	13	"	339	2°
Modification de la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes.....	15	"	512	2°
Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot timbre-poste.....	19 sup.	"	727	2°
Règlement sur la comptabilité des timbres-poste fabriqués dans les ateliers du Ministère.....	26	"	456 et 457	3°
	29	"	784 et 785	3°
Oblitération des timbres-poste.....	1	"	37	6°
	4	278	312	6°
Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 0 ^f 30 ^e .	33	"	228	4°
Nouveau type de timbres-poste en usage dans les Colonies françaises.....	38	170	568 et 569	4°
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....	3	229	121	5°

INDICATION					
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Timbres-poste. (Suite.)					
Annulation des timbres-poste des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles.....	11 sup.	"	176	5°	
	1	"	37	6°	
Oblitération. — Nouvelles recommandations.....	4	278	312	6°	
	16	"	713	7°	
Emploi abusif de timbres-poste.....	2	"	121	6°	
Procès-verbal n° 478 (ancien n° 1052). — Sup- pression.....	22	"	926	7°	
Émission de timbres-poste à l'effigie du prince de Monaco.....	6	"	229	8°	
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....	7	"	256	8°	
Titres.					
Invitation aux agents de prendre les titres qui leur sont officiellement attribués.....	40	"	817	4°	
Traitements.					
Élévation du maximum du traitement	des commis principaux du service de l'ex- ploitation.....	22 sup.	"	104	3°
	des facteurs-chefs dans les départements.	23 sup.	"	248	3°
	des chefs de brigade des bureaux ambu- lants et des agents du service maritime des dépêches.....	24	"	354	3°
	des commis ordinaires du service actif et des agents de l'Administration centrale.	33 sup.	"	69	4°
		3	"	142	5°
	de divers sous-agents.....	2	"	99	6°
	Entrée en jouissance du traitement des agents comp- tables et non comptables.....	24	"	354	3°
	Transmission des mandats de traitement destinés à des agents éloignés de leur résidence.....	27	"	705	3°
	Formalités à remplir pour le payement, au moyen de fonds de subvention, des émoluments des agents changés de département. — Annotation à l'Instruction générale réduite.....	35	"	166	4°
	Décompte, par douzième et par jour, pour servir à la liquidation et au mandatement des traitements.....	37	"	455	4°
Recommandation au sujet de l'application de la loi du 23 août 1871.....	37	"	455 et 456	4°	
Mandatement du traitement des facteurs dits <i>de relais</i> .	41	"	950	4°	
Transmissions.					
Avis concernant certaines transmissions irrégulières qui ont pour objet de prévenir par le télégraphe un bureau correspondant de la visite d'un inspecteur.....	8	"	453	1 ^{er}	
Transports de dépêches.					
Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport de dépêches.....	1	"	34 et 35	1 ^{er}	

Transports de dépêches. (Suite.)

Nouvelles recommandations au sujet de la rédaction et de la transmission des états n^{os} 851 et 851 bis relatifs à des transports extraordinaires de dépêches

Adjudication des services de transport de dépêches. — Formes de l'adjudication et mode de soumissions

Adjudication des services de transport de dépêches en voiture et à cheval

Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce

Nouveau modèle de sacoche-boîte

Circulaire n^o 10 au sujet de formalités relatives aux adjudications de services de transport de dépêches

Circulaire n^o 11. — Indications à porter sur les parts des courriers d'entreprise

Avis relatifs aux états de frais de transports extraordinaires de dépêches n^{os} 851

Rappel à l'exécution des dispositions de l'article 477 de l'Instruction générale

Itinéraire des services par entreprise

Soumission des services en voiture et à cheval, dans la double hypothèse où le service des colis postaux serait ou non confié à l'adjudicataire

Mode d'emploi des brouettes servant au transbordement des dépêches dans les gares

Travaux.

Travaux neufs pour établissement de lignes et de bureaux télégraphiques

Travaux d'entretien des lignes et des locaux

Tubes pneumatiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)

Union postale. (Voir CORRESPONDANCES étrangères.)

Valeurs.

Mesures à prendre par les comptables pour garantir la sécurité des valeurs dont ils sont responsables

Tentatives de vol

Valeurs déclarées et à recouvrer. (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)

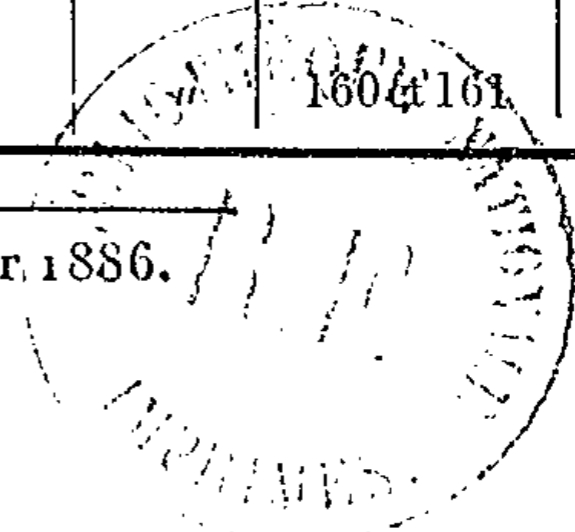
Vérifications.

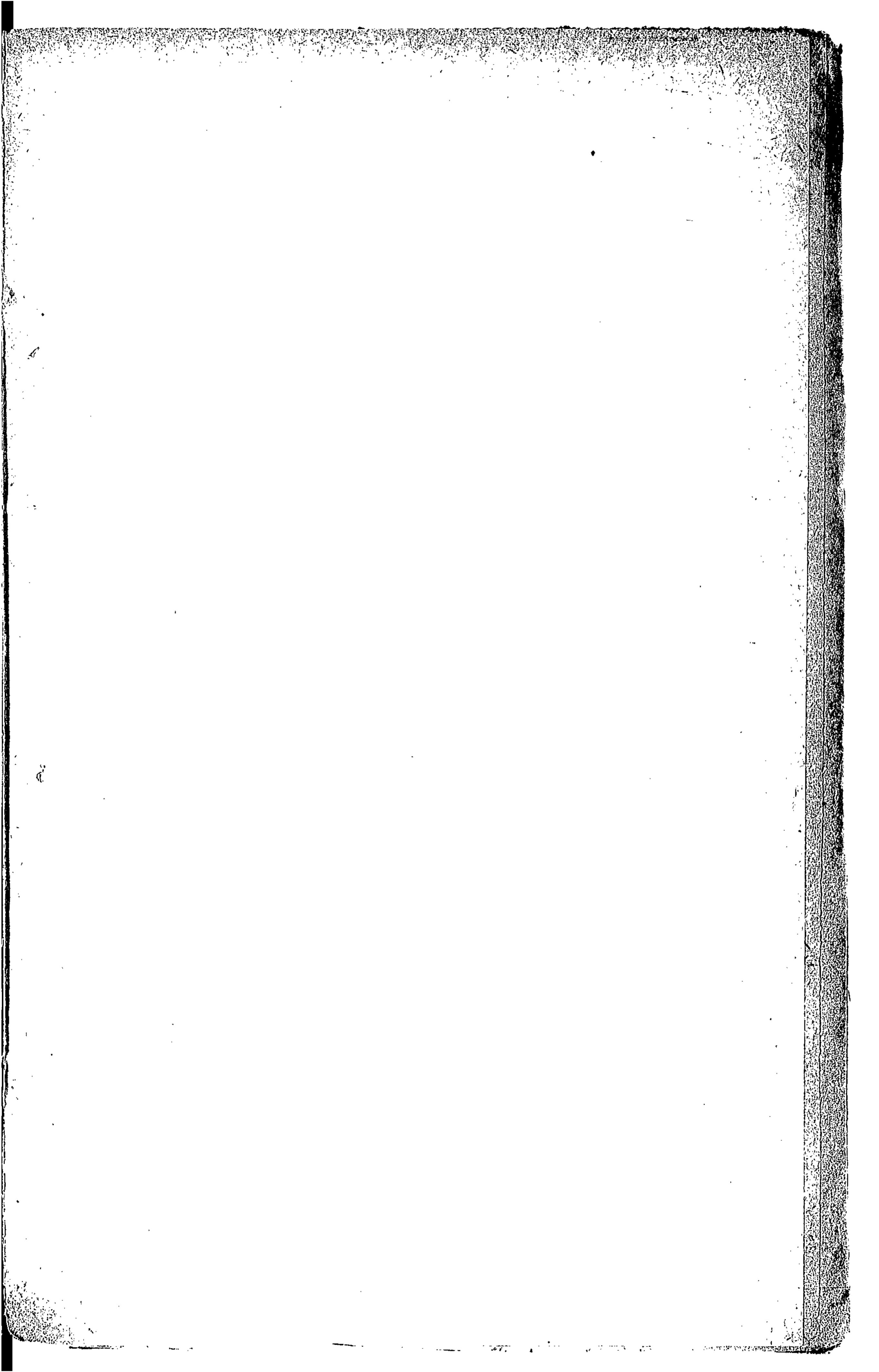
Instruction n^o 302. — Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe. — Vérification mensuelle de la caisse des recettes principales et des bureaux situés aux chefs-lieux de département

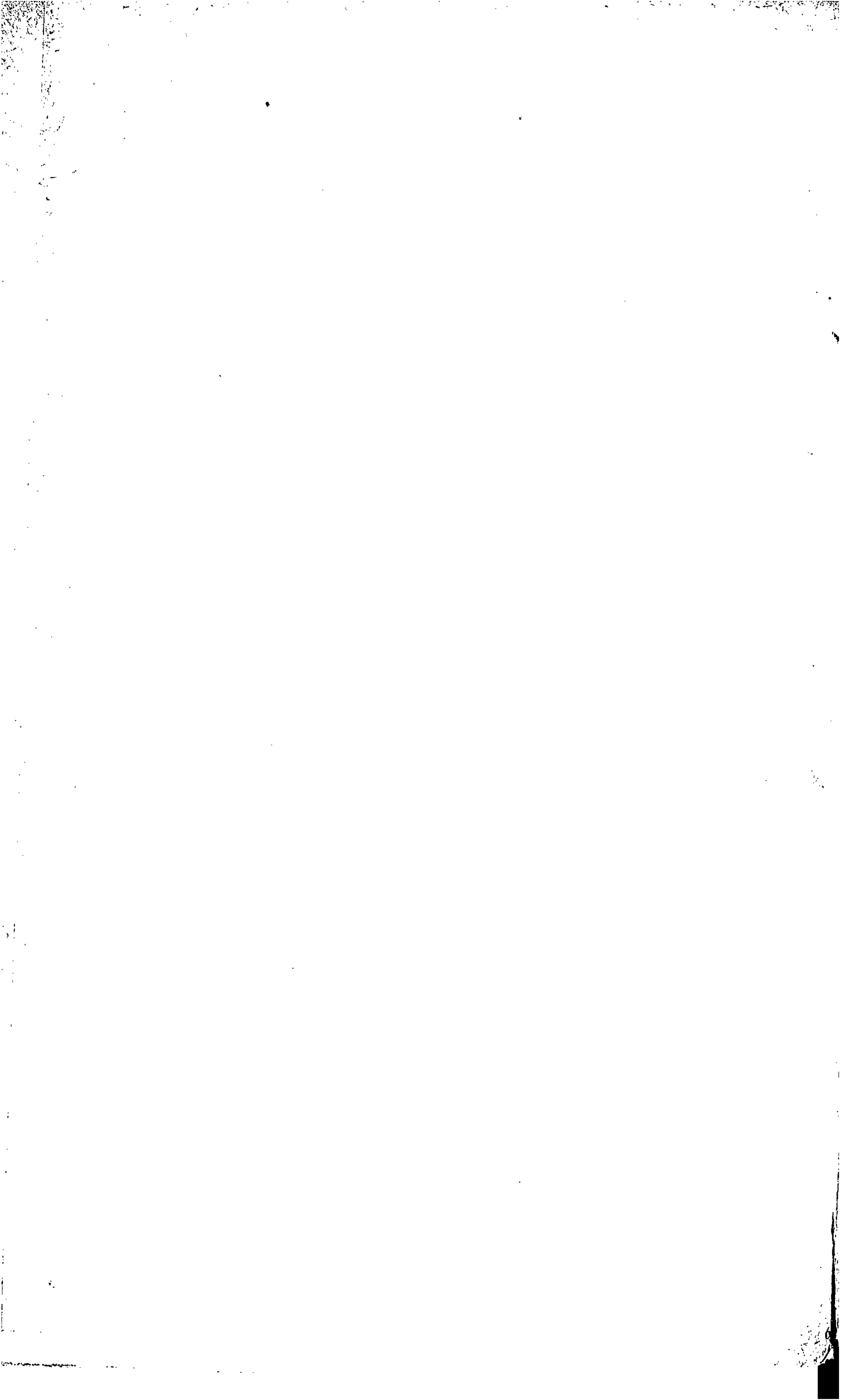
Volontaires.

Circulaire du Ministre de la guerre concernant les opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1881

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8, 2 ^o sup.	"	486 et 487	1 ^{er}
22 sup. 2	96 "	98 à 100 61	3 ^o 5 ^o
33 sup.	"	69	4 ^o
42, 2 ^o sup.	196	1414 à 1426	4 ^o
3	"	133	5 ^o
6	"	287	5 ^o
6	"	290	5 ^o
1	"	37	6 ^o
11	"	553	6 ^o
24	"	1011	7 ^o
1	"	68	8 ^o
3	"	145	8 ^o
5 sup.	30	291 à 299	1 ^{er}
11	"	335 et 334	8 ^o
36	"	219 et 220	4 ^o
2	"	150	6 ^o
13	302	600	7 ^o
35		160 et 161	







1885.

N° 1.

JANVIER.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 1.

SOMMAIRE.

NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques, italiens, canadiens et espagnols.....	1
LISTE des journaux belges.....	4
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	4
CRÉATION et modifications de bureaux de poste.....	6
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	7
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	8
BÂTIMENTS en partance.....	12
ARRÊTÉ portant transformation et concession de médailles d'honneur.....	14
FAITS DIVERS.....	18
NOMINATIONS et promotions.....	20
MODIFICATIONS de taxes.	

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Leyton, Lea Bridge Road. #	Rawlings Street, Chelsea. S. W.
Penge Lane, Anerley. . . . S. E.	Salmon's Lane, Limehouse. E.

Angleterre.

Backworth..... Newcastle-on-Tyne.	New Hall Lane..... Preston.
Baring Street..... South Shields.	North Hill Street..... Liverpool.
Bearpark Colliery..... Durham.	North Road (Whitby)... Whitby.
Earby..... Leeds.	Ocean Road..... South Shields.
High Street (Longton)... Stoke-on-Trent.	Romsey Road..... Winchester.
Longpool..... Kendal.	Thorner..... Leeds.
Monument Road..... Birmingham.	Waunllwyd..... Ebbw (Mon.).
Nechells Park Road..... Birmingham.	Waplode Drove..... Peterborough.

Écosse.

Cathcart Road..... Glasgow.	Paisley Road Toll..... Glasgow.
Drimmin..... Oban	Waterloo Street..... Glasgow.

Irlande.

Fenit. Tralee. | Smithborough. Monaghan.

MODIFICATIONS DE NOMS.

Londres.

Après Kilburn, | supprimer Manor Terrace.

Angleterre.

Après S° Margarets', | ajouter Road (Twickenham).
Après Dantrissant, | ajouter Pontyclown.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Clifton Road. Winchester. | Holywell (Northum-
berland). Newcastle-on-Tyne.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Campolieto.	Campobasso.	Ponticelli.	Napoli.
Caorle.	Venezia.	San Benedetto in Alpe. . .	Firenze.
Caresana	Novara.	Serralunga di Crea.	Alessandria.
Castel Madama	Roma.	Suno.	Novara.
Gosaldo.	Belluno.	Villa Fornaci (Gessate). . .	Milano.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

La nomenclature des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats, devra être complétée et rectifiée d'après les indications suivantes :

NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

Alma (Wellington).	Ontario.	Fort Mac Léod.	Alberta Territory.
Bayfield (Westmoreland). . .	Ontario.	Freelton (Wentworth). . .	Ontario.
Biscotasing (Algoma).	Ontario.	Gladstone (Marquette). . .	Manitoba.
Bolton Centre (Brome).	Québec.	Sainte-Genève de Ba-	
End of Track, Canadian		tiseau (Champlain). . .	Québec.
Pacific Railway.	Alberta Territory.	Scottstown (Compton). . .	Québec.
		Sudbury (Algoma).	Ontario.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Batiseau (Champlain).	Québec.	Nairn (Middlesex).	Ontario.
Mahone Bay (Lunenbrag) Nouvelle-Écosse		Point Edward (Lambton). . .	Ontario.
Maitland (Hants).	Nouvelle-Écosse	Princeton (Brant).	Ontario.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées.

Les agents sont invités à inscrire, à leur ordre alphabétique, les noms des bureaux espagnols désignés ci-après, sur la liste qui figure aux pages 98 bis et suivantes du tarif international.

Alaejos.....	Valladolid.	Ezcaray.....	Logrono.
Alar-del-Rey.....	Palencia.	Felanitx.....	Baléares.
Albaida.....	Valencia.	Flassa.....	Gerone.
Albarracin.....	Teruel.	Fregena-de-la-Sierra.....	Badojaz.
Alcala-de-Chisvert.....	Castellon.	Fregeneda.....	Salamanque.
Alcantara.....	Caceres.	Fuente-de-Cantos.....	Badojaz.
Alcanices.....	Zamora.	Fuentesanco.....	Zamora.
Alhama.....	Murcie.	Fuentiduena.....	Ségovie.
Almaras.....	Caceres.	Gallur.....	Saragosse.
Altea.....	Alicante.	Garrucha.....	Almeria.
Andraitx.....	Baléares.	Gibraleon.....	Huelva.
Archena.....	Murcie.	Grado.....	Oviédo.
Arenas-de-san-Pedro.....	Avila.	Guardia (la).....	Pontevedra.
Arganda.....	Madrid.	Guernica.....	Biscaye.
Arroyo-del-Puerco.....	Caceres.	Herencia.....	Ciudad-Réal.
Ayora.....	Valence.	Hiendelaencina.....	Guadalajara.
Azpeitia.....	Guipuscoa.	Hostalrich.....	Gerone.
Barco (El).....	Orense.	Huete.....	Cuença.
Bayona.....	Pontevedra.	Inca.....	Baléares.
Belchite.....	Saragosse.	Irurzun.....	Navarre.
Belmez.....	Cordoue.	Javea.....	Alicante.
Belmonte.....	Oviédo.	Jeres-de-los-Caballeros.....	Badajoz.
Belorado.....	Burgos.	Jumilla.....	Murcie.
Beznar.....	Grenade.	Lequeitio.....	Biscaye.
Briones.....	Logrono.	Lerma.....	Burgos.
Buitrago.....	Madrid.	Liria.....	Valence.
Bujaraloz.....	Saragosse.	Lodosa.....	Navarre.
Cantalapiedra.....	Salamanque.	Lucena-del-Cid.....	Castellon.
Carpio (El).....	Cordoue.	Malagon.....	Ciudad-Real.
Carril.....	Pontevedra.	Manacor.....	Balcares.
Carrío-de-los-Condes.....	Palencia.	Marquina.....	Biscaye.
Casas-Ibanez.....	Albacete.	Mayorga.....	Valladolid.
Castejon.....	Navarre.	Medina-de-Rioseco.....	Valladolid.
Castrogeriz.....	Burgos.	Mondragou.....	Guipuscoa.
Cenicero.....	Logrono.	Montalban.....	Teruel.
Cervera-del-Rio-Alhama.....	Logrono.	Montanchez.....	Caceres.
Cocentaina.....	Alicante.	Montblanch.....	Tarragone.
Colmenar.....	Malaga.	Montijo.....	Badajoz.
Comillas.....	Santander.	Mora-de-Ebro.....	Tarragone.
Coria.....	Caceres.	Moya.....	Barcelone.
Chiva.....	Valence.	Murias-de-Paredes.....	Léon.
Daimiel.....	Ciudad-Real.	Navahermosa.....	Tolède.
Ejea de-los-Caballeros.....	Saragosse.	Navalcarnero.....	Madrid.
Elda.....	Alicante.	Olmedo.....	Valladolid.
Elgoibar.....	Guipuscoa.	Olot.....	Gerona.

Onteniente.....	Valence.	Sanlucar-la-Mayor.....	Séville.
Oropesa.....	Tolède.	San-Martin-de-Provensals .	Barcelone.
Osorno.....	Palencia.	San-Mateo.....	Castellon.
Palanquinos.....	Léon.	San-Roque.....	Cadix.
Palma-del-Rio.....	Cordoue.	Santona.....	Santander.
Pampliega.....	Burgos.	Santos (los).....	Badajoz.
Pedroso (El).....	Séville.	Sedano.....	Burgos.
Penafiel.....	Valladolid.	Sitges.....	Barcelone.
Penara-de-Bracamonte..	Salamanque.	Sorbas.....	Almeria.
Pola-de-Labiana.....	Oviédo.	Sos.....	Saragosse.
Pola (la) (Siero).....	Oviédo.	Sueca.....	Valence.
Port-Bou.....	Gerone.	Tabeiros-o-Estrada (la)..	Pontevedra.
Posadas.....	Cordoue.	Tarazona.....	Saragosse.
Puebla-de-Frives.....	Oreuse.	Tarifa.....	Cadix.
Puenteareas.....	Pontevedra.	Tordesillas.....	Valladolid.
Puente-del-Arzobispo... .	Tolède.	Torredembarra.	Tarragone.
Puentedenme.....	Corogne.	Torrevieja.....	Alicante.
Puertollano.....	Ciudad-Real.	Valmaseda.....	Biscaye.
Quinto.....	Saragosse.	Vendrell.....	Tarragone.
Robla (la).....	Léon.	Vilches.....	Jacu.
Rua (la).....	Orense.	Villacastin.....	Ségovic.
Sabadell.....	Barcelone.	Villada.....	Palencia.
Salas.....	Oviédo.	Villa-de-la-Union.....	Murcie.
San-Clemente.....	Cuença.	Villa-Joyosa.....	Alicante.
San-Feliu-de-Llobregat..	Barcelone.	Villalon.....	Valladolid.
Sangarcia.....	Ségovic.	Villalpando.....	Zamora.
Sanguesa,.....	Navarre.		

Liste des journaux belges.

Les agents sont invités à modifier ainsi qu'il suit la liste des journaux belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DRUIT. 6	BS EVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNAL À AJOUTER À SON ORDRE ALPHABÉTIQUE :						
<i>La Cloche</i>	Bruxelles....	3 mois... 6 mois... 12 mois...	2 40 4 30 7 85	2 15 4 05 7 60	0 25 0 25 0 25	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

NOMENCLATURE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES.

1^o Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Saint-Vincent-de-Reims		Lupiac M ☒ (Gers).....	10 janv. 1885.
M ☒ R. G. (Rhône)... 30 déc. 1884.		Novalaise M ☒ (Savoie)..	<i>Idem.</i>

Pont-de-Beauvoisin M ☒
 (Savoie)..... 10 janv. 1885.
 Abriès M ☒ (Hautes-Alpes) 25 janv. 1885.
 Frétagne M ☒ R. G.
 (Haute-Saône)..... 25 janv. 1885.
 Ménéac M ☒ (Morbihan). 25 janv. 1885

Queyras Château-Ville-
 Vieille (commune de
 Château-Ville-Vieille)
 M ☒ R. G. (Hautes-
 Alpes)..... 25 janv. 1885.
 Trinité-Porhoët (La) M ☒
 R. G. (Morbihan)..... *Idem.*

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Aïn-Roua M (Constantine). 10 janv. 1885.
 Barika M (Constantine).. *Idem.*
 Oued-Amizour M. (Cons-
 tantine)..... *Idem.*
 Sidi-Brahim M. (Oran).. *Idem.*
 El-Méridj (commune de
 Tébessa) M. (Constan-
 tine) 25 janv. 1885.

Mailley M. R. G. (Haute-
 Saône)..... 25 janv. 1885.
 Meskiana M. (Constan-
 tine)..... *Idem.*

c) Bureaux militaires.

Métameur M^{ro} (Tunisie).. 10 janv. 1885.

d) Gares.

Briançon V. (Hautes-
 Alpes)..... 10 janv. 1885.
 Dugny, 1 kil. (Meuse).... 25 janv. 1885.
 Hôpital-du-Gros-Bois (L'),
 1 kil. (Doubs)..... *Idem.*

Saint-Julien-la-Vêtre, 1 kil.
 (Loire)..... 25 janv. 1885.

e) Bureaux d'intérêt privé.

Mont-Saint-Martin I P (1)
 (Meurthe-et-Moselle).

2° Fusions et transferts.

Sauve M ☒ (Gard).
 Aspiran M ☒ (Hérault).

Gasny M ☒ (Eure).
 Guâ (Le) ☒ (Charente-Inférieure).

3° Modifications et transformations.

Vieux-Salins-d'Hyères (Les) M (Var); ajouter l'indice ☒
 Tanlay, Ecl. (Yonne); ajouter la mention F. M^{al}.
 Amagne-Est, 2 kil. (Ardennes), lire : Amagne-Lucquy, pour Lucquy, 2 kil. (Ardennes).
 Mont-Saint-Martin. { pour village, 2 kil. (Meurthe-
 et-Moselle)..... } lire : Mont-Saint-Martin, 2 kil.
 { pour Aciéries, 1 kil. (Meurthe-
 et-Moselle)..... } (Meurthe-et-Moselle).
 Freigné V. (Maine-et-Loire), rayer V, y substituer l'indice D.
 Miniac-Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), lire : Miniac D. (Ille-et-Vilaine).
 Saint-Julien-des-Chazes V. D. (Haute-Loire), rayer V, D., y substituer la mention 1 kil.
 Vingthanaps V. (Orne), rayer V., y substituer l'indice D.
 Cumières M (Marne), ajouter le renvoi suivant : Du 1^{er} septembre au 15 octobre ce
 bureau est ouvert tous les jours sans exception, de 8 heures du matin à midi et de
 2 heures à 8 heures du soir.

Ajouter la mention R. G. pour les bureaux de :

Thomery M ☒ (Seine-et-Marne).
 Saint-Denis d'Anjou M ☒ (Mayenne).

Buironfosse M ☒ (Aisne).
 Saint-Porchaire M ☒ (Charente-Inférieure)

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Longwy-Bas pour la correspondance spéciale du personne
 des Aciéries du Mont-Saint-Martin.

Saint-Jean-de-Liversay M ☒ (Charente-Inférieure).

Croissanville M ☒ (Calvados).

Supprimer la mention R. G. après les bureaux de :

Signes M ☒ (Var).

Béthisy-Saint-Pierre M ☒ (Oise).

Moulins-la-Marche M ☒ (Orne).

Couterne M ☒ (Orne).

Ruelle M ☒ (Charente).

4° Réouvertures.

Rovigo M (Alger).

Saint-Jean-de-Barrou M (Aude).

5° Fermetures.

Ghardimaou ☒ (Tunisie).

Roquefort-des-Corbières M (Aude).

6° Errata.

Page 178 de la nomenclature, lire : Meurchin (Voir Bauvin-Meurchin), au lieu de : Beauvin.....

Annexe au Bulletin mensuel n° 24 (décembre), page 902, lire : Lavaldieu, pour Monthermé... etc. au lieu de Lavaldier.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les bureaux doivent être installés.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS d'ordre.
1	2	3	4
Bouches-du-Rhône.....	Vitrolles.....	18 décembre 1884.....	6822
Aude.....	Alet (1).....	27 décembre 1884.....	59
Doubs.....	Roche-lès-Beaupré.....	Idem.....	7328

(1) Conversion en recette simple des postes de 4^e classe de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette commune.

Par décision ministérielle en date du 27 décembre 1884, une recette municipale a été concédée, sur sa demande, à la ville d'Avignon, pour la section du Pontet (Vaucluse), en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879.

Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 6969 et la dénomination de « Le Pontet Vaucluse ».

Par décision ministérielle en date du 13 décembre 1884, le bureau de poste de Silvanès (Aveyron) a pris la dénomination de Fayet, commune dans laquelle il est installé.

Par décision ministérielle en date du 26 décembre 1884 :

1° Est transféré à Bou-Hanifia (Oran) le bureau de distribution-entrepôt créé à Merdja (Oran) par décision du 25 janvier 1884 ;

2° Est créé à M'léta (Oran) un établissement de distribution-entrepôt au lieu et place du bureau de même catégorie qui existait précédemment à El-Ancor (même département).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Allier.....	Voussac..... Target..... La Juche (com ^{ne} Voussac).	Chantelle..... <i>Idem</i> <i>Idem</i>	Voussac (1). <i>Idem</i> . Chantelle (Excep.).
Dordogne.....	Beauregard... Beluzic..... La Ressègue.. La Boule..... Mérigoux..... Sainte-Foix-des Vignes..... Commune Ginestet.	Laforce.....	Bergerac (Excep.).
Drôme.....	Serves.....	Tain.....	Saint-Vallier.
Eure.....	Gasny.....	La Roche-Guyon.....	Gasny (1).
<i>Idem</i>	Fourges.....	Bray et Lû.....	<i>Idem</i> .
Vosges.....	Humont (moulin de) com- mune Domèvre.....	Épinal.....	Thaon (Excep.).
Alger.....	Mekla (commune Fort-Natio- nal)	Tizou-Ouzou.....	Mekla (1).
<i>Idem</i>	Rivet.....	L'Arba.....	Rivet. (1).
<i>Idem</i>	Chabet-el-Ameur (commune Isserville).....	Bordj-Menaïël.....	Chabet-el-Ameur (1).
Constantine.....	Enchir-Saïd.....	Guelma.....	Enchir-Saïd (1).
<i>Idem</i>	Redjas (commune Zeraïa)..	Zeraïa.....	Redjas (1).
<i>Idem</i>	Aïn-Kercha (commune Aïn- M'lila).....	Aïn-M'lila.....	Aïn-Kercha (1).
Oran.....	Assi-Amour.....	Saint-Cloud.....	Assi-Amour.
<i>Idem</i>	Bedeau (commune Daya)..	Daya.....	Bedeau F. B. milit. (1).
<i>Idem</i>	Kalaa (commune l'Hillil)..	L'Hillil.....	Kalaa (1).
<i>Idem</i>	Arcole.....	Oran.....	Arcole.

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
86	3	Intercaler Beauregard (Dordogne), commune Ginestet. — Excep. Bergerac.
101	2	———— Beluzic (Dordogne), commune Ginestet. — Excep. Bergerac.
1102	2	———— La Ressègue, <i>idem</i> .
167	1	———— La Boule, <i>idem</i> .
826	2	———— Mérigoux, <i>idem</i> .
652	3	———— Humont (moulin de), commune Domèvre. — Excep. Thaon.
674	2	———— Juche (La) (Allier), commune Voussac. — Excep. Chantelle.
919	3	———— Naujac-sur-mer (Gironde), arrondissement et canton Lesparre, 858 h. — Lesparre.
929	1	Nizas (Hérault), biffer ce qui suit et mettre : « Voir Nizas ».
929	2	Intercaler : « Nizas (Hérault), arrondissement Béziers, canton Montagnac, 477 h. — Pezénas ».

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT			OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.		
1	2	3	4	5	6	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
NOUVEAUX JOURNAUX.						
<i>Annotations rectificatives gommées :</i>						
<i>(Éditeurs : MM. Oberthur, à Rennes.)</i>						
1° Au dictionnaire des Postes et des Télégraphes, édition de 1883...	1 an....	1 75	1 63	0 12		Biffer page 12 : Bulletins d'annotations rectificatives postales.
2° A l'instruction générale et bulletin mensuel y compris l'instruction n° 24. (Caisse nationale d'épargne).	1 an....	1 50	1 38	0 12		
3° Au manuel des franchises. Tarif n° 1185 et nomenclature des bureaux étrangers.....	2 ans....	2 25	2 12	0 13		
4° Aux listes des journaux étrangers et carnet n° 220. (Protêts.) ...	1 an....	2 00	1 88	0 12		
5° A la nomenclature des bureaux télégraphiques, tarifs, état général des franchises télégraphiques et instruction T.....	2 ans....	3 50	3 36	0 14		
6° A l'instruction T à l'usage des bureaux télégraphiques seulement	1 an....	1 00	0 89	0 11		
	2 ans....	1 50	1 38	0 12		
<i>Armée nationale (L'). 41, boulevard Barbès, à Paris.</i>						
France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20		
<i>Correspondance théâtrale (La), 26, rue des Martyrs, à Paris.</i>						
France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20		
<i>Écho de Paris (L'), 8, rue Drouot, à Paris.</i>						
France.....	3 mois..	10 00	9 80	0 20		
	6 mois..	19 00	18 71	0 29		
	1 an....	38 00	37 52	0 48		
<i>France nouvelle (La), 9, rue d'Aboukir, à Paris.</i>						
France.....	3 mois..	5 00	4 85	0 15		
	6 mois..	10 00	9 80	0 20		
	1 an....	20 00	19 90	0 30		
<i>Hygiène pratique (L'), 257, rue Saint-Honoré, à Paris.</i>						
France..	Abonnements nouveaux...	5 00	4 85	0 15		
	Réabonnements.....	3 00	2 87	0 13		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 dépôts.	
1	2	3	4	5	6
<i>Index bibliographique de la Presse et de la Librairie médicales</i> , 6, place Saint-Michel, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
France.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois.
Pris en même temps que la <i>Revue bibliographique universelle des sciences médicales</i> .					
Pour les deux journaux : France.....	1 an....	30 00	29 60	0 40	
<i>Indicateur des télégraphes</i> . (Éditeur : Oberthur, à Rennes.) Pour MM. les agents des Postes et des Télégraphes, édition mensuelle....	1 an....	2 50	2 37	0 13	
Pour le public, édition mensuelle....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
<i>Journal-Conseil du petit commerçant</i> , à Périgueux (Dordogne).					
France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
<i>Ligue (La)</i> , journal quotidien du matin, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.					
France.....	1 mois..	3 00	2 87	0 13	
	3 mois..	9 00	8 81	0 19	
	6 mois..	18 00	17 72	0 28	
	1 an....	36 00	35 54	0 46	
<i>Moniteur de la Haute-Vienne</i> , Limoges, (Haute-Vienne).					
France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Paris-Concours</i> , 31, rue Delambre, Paris					
France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
<i>Petit journal de la santé</i> , 40, rue Laflitte, à Paris.					
France.....	6 mois..	3 00	2 87	0 13	
<i>Petit Moniteur illustré (Le)</i> , 13, quai Voltaire, à Paris.					
France.....	6 mois..	4 00	3 86	0 14	
	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Question sociale (La)</i> , 52, rue Monge, à Paris.					
France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
<i>Républicain de l'Ouest (Le)</i> , à Niort (Deux-Sèvres).....					
France.....	3 mois..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois..	9 00	8 81	0 19	
	1 an....	18 00	12 72	0 28	
<i>Revue bibliographique universelle des sciences médicales</i> , 6, place Saint-Michel, à Paris.					Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier de chaque année.
France.....	1 an....	15 00	14 75	0 25	
Pris en même temps que l' <i>Index bibliographique de la Presse et de la librairie médicales</i> .					
Pour les deux journaux : France...	1 an....	30 00	29 60	0 40	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Revue de clinique médico-chirurgicale</i> , 14, rue Séguier, à Paris. France	1 an.	fr. c. 6 00	fr. c. 5 84	fr. c. 0 16	Cette revue remplace le journal « Répertoire médical » 5, rue Lamartine, qui devra être rayé du carnet n° 217.
<i>Revue-Gazette maritime et commerciale</i> , 13, quai Voltaire, à Paris. France	1 an.	20 00	19 70	0 30	
<i>Revue socialiste (La)</i> , 12, rue du Croissant, à Paris. France	6 mois .. 1 an.	6 00 12 00	5 84 11 78	0 16 0 22	
<i>Satire de l'Ouest (La)</i> , rue de la Pré- fecture, n° 6, à Tours (Indre-et- Loire). France	3 mois .. 6 mois .. 1 an.	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Bourse (Journal de la)</i> , 30, rue Saint- Georges, à Paris. France	1 an.	4 00	3 86	0 14	
Avec la prime dont le port est de 0 fr. 50 cent.	1 an.	4 50	4 35	0 15	
<i>Capitaliste (Le)</i> , 4, rue du Faubourg- Montmartre, à Paris. France	6 mois .. 1 an.	5 00 10 00	4 85 9 80	0 15 0 20	
Supplément séparé du <i>Capitaliste</i> . France	1 an.	4 00	3 86	0 14	
<i>Christianisme au XIX^e siècle (Le)</i> Pasteurs, instituteurs et institu- trices en exercice	1 an.	6 00	5 84	0 16	Page 66, modifier comme suit le tarif des abonnements de- mandés par les pasteurs, instituteurs.
<i>Chronique parisienne (La)</i> , rue du Faubourg-Poissonnière, n° 26, Paris. France.	3 mois .. 6 mois .. 1 an.	4 00 8 00 15 00	3 86 7 82 14 75	0 14 0 18 0 25	Pour les collections ou les albums, ajouter 85 centimes pour l'envoi à domicile par colis postal.
Grandes gravures (52) reliées en un riche album avec 52 textes. Phototypies de l'année 1883 ou de l'année 1884 reliées en un riche album avec 52 textes...	1 an.	22 00	21 68	0 32	
Phototypies noires ou photogra- vures.	1 an.	25 00	24 65	0 35	
Numéros extraordinaires parais- sant chaque mois	3 mois .. 6 mois .. 1 an.	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
COLLECTIONS.					
Collection de 52 phototypies sé- parées (année 1883 ou année 1884)		15 00	14 75	0 25	
Chaque phototypie de l'année 1883 ou de l'année 1884		0 50	0 39	0 11	
Collection de 100 grandes gra- vures		25 00	24 65	0 35	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décim.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Page 122, coller le tarif ci-dessous sur le tarif du journal <i>Espérance (L)</i> , 17 rue Turbigo, Paris.					
<i>Espérance (L)</i> . Les mandats doivent être adressés à M. Emile Bichenot, rue des Alpes, n° 68, à Valence (Drôme). France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	Tous les abonnements partent du 1 ^{er} janvier.
<i>Financier populaire (Le)</i> , 10, place de la Bourse. France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	Coller le tarif ci-contre sur l'ancien tarif du <i>Financier populaire</i> et ne plus recevoir d'abonnement pour ce journal au prix de 30 centimes.
<i>Moniteur de la Caisse générale d'épargne et de crédit</i> , 116, rue Lafayette, à Paris. France. { Édition mensuelle..... { Édition bi-mensuelle....	1 an.... 1 an....	1 00 2 00	0 89 1 88	0 11 0 12	
<i>Pays financier (Le)</i> , 30, rue Saint-Georges, à Paris. France..... Avec la prime dont le port est de 0 fr. 50 cent.....	1 an.... 1 an....	4 00 4 50	3 86 4 35	0 14 0 15	
Petit Moniteur universel, page 278, ajouter au tarif de ce journal le tarif ci-dessous.					
Abonnement au <i>Petit Moniteur universel</i> avec supplément hebdomadaire illustré. France.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	8 00 13 00 24 00	7 82 12 77 23 66	0 18 0 23 0 34	
<i>Progrès de la Somme (Le)</i> , 93, rue des Trois-Cailloux, à Amiens. Somme et départements limitrophes..	1 mois.. 3 mois.. 6 mois.. 1 an....	3 50 10 00 19 00 36 00	3 56 9 80 18 71 35 54	0 14 0 20 0 29 0 46	
Autres départements.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	12 00 24 00 48 00	11 78 23 66 47 42	0 22 0 34 0 58	
CHANGEMENTS D'ADRESSE.					
<i>Soleil (Le)</i> , biffer : rue Saint-Joseph, n° 10, à Paris, et remplacer par : rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 42, à Paris.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtimens.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtimens partant des ports de France pour les colonies françaises (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Pointe-à-Pître.....	1 ^{er} février.	Le Havre..	Ville-Palermo...	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Martinique.....	1 ^{er}	Idem.....	Fleur-de-Marie..	Voilier....	D. Augier.
3	Idem.....	23.....	Idem.....	Préfet - Paul - Féart.	Idem.....	H. Augier.
4	Pointe-à-Pître.....	10.....	Idem.....	Hélène-et-Geor- gina.	Idem.....	D. Augier.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Claire.....	Idem.....	H. Augier.
§ 2. — Bâtimens partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Bahia.....	2 février...	Le Havre..	Comte-d'Eu....	Vapeur....	Chargeurs réunis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos .	Idem.....	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	8.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	15.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	28.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
7	Curaçao, Porto-Rico.	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
8	Caracas et la Guayra	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
10	Les Cayes.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
11	Colon.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.

Les habitans de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
12	Colon	28 février..	Le Havre..	Saxonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
13	Jaemel	24	Idem.....	Bavaria	Idem.....	Idem.
14	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	E. Grosos.
15	Lisbonne.....	2	Idem.....	Comte-d'Eu...	Idem.....	Chargeurs réunis.
16	Idem	17.....	Idem.....	Ville - de - Ma - ranhao.	Idem.....	Idem.
17	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Idem.
18	Idem	8.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
19	Idem	15.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
20	Idem	28.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
21	Para	13.....	Idem.....	Céarento	Idem.....	Cunard.
22	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Allemania	Idem.....	Brostrom.
23	Idem	23.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
24	Pernambuco	2.....	Idem.....	Comte-d'Eu...	Idem.....	Chargeurs réunis.
25	Idem	17.....	Idem.....	Ville - de - Ma - ranhao.	Idem.....	Idem.
26	Progreso	5.....	Idem.....	Albingia	Idem.....	Brostrom.
27	Idem	18.....	Idem.....	Oxaca.....	Idem.....	Genistad.
28	Puerto-Plata.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
29	Rio-Junciro.....	2.....	Idem.....	Comte-d'Eu...	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Idem	17.....	Idem.....	Ville - de - Ma - ranhao.	Idem.....	Idem.
31	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
32	Idem	24.....	Idem.....	Bavaria	Idem.....	Idem.
33	Tampico	5.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
34	Idem.....	18.....	Idem.....	Oxaca.....	Idem.....	Genistad.
35	Ténériffe.....	15.....	Idem.....	Belgrana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem	28.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
37	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
38	Idem	24.....	Idem.....	Bavaria	Idem.....	Idem.
39	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	E. Grosos.
40	Idem	15.....	Idem.....	Constance	Voilier....	Pastel.
41	Vera-Cruz	5.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
42	Idem	18.....	Idem.....	Oxaca.....	Idem.....	Genistad.

ARRÊTÉS portant transformation et concession de Médaille d'honneur.

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 1^{er} janvier 1885, ont été transformées en médailles d'argent les médailles de bronze précédemment décernées aux sous-agents des postes et des télégraphes dont les noms suivent :

M. Binvignat (Louis), facteur rural à Oullins (Rhône); 12 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 1 an de services militaires; actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-80; blessé dans l'exercice de ses fonctions. Décoré de la médaille militaire.

M. Branlard (Simon), sous-chef facteur à Alger; 40 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à aucune plainte; s'est toujours fait remarquer par un dévouement exceptionnel à ses fonctions; 6 ans de services militaires.

M. Deschamps (Germain-Sévère), brigadier facteur à Chartres (Eure-et-Loir); 18 ans de bons et dévoués services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucune plainte; 13 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire. Services exceptionnels en 1870-71.

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 1^{er} janvier 1885, des médailles d'honneur de bronze ont été décernées aux sous-agents ou assimilés des postes et des télégraphes dont les noms suivent :

M. Abos (Toussaint-Ferdinand), facteur-boîtier à Puimoisson (Basses-Alpes); 42 ans de bons services dans l'Administration; s'est toujours fait remarquer par son dévouement à ses fonctions.

M. Aubanel (Louis-Joseph-Marie), facteur à Lourmarin (Vaucluse); 30 ans d'excellents services dans l'Administration, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de dévouement au service.

M. Barnaud (Jean-Rémy), surveillant à Valence (Drôme); 30 ans d'excellents services dans l'Administration, pendant lesquels il s'est toujours fait remarquer par son dévouement à ses obligations professionnelles.

M. Berger (Joseph), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon; 21 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucune plainte; a fait preuve de dévouement dans l'accident de chemin de fer survenu le 5 septembre 1881 à la gare de Charenton; 11 ans de services militaires.

M. Bergier (Jean-Baptiste-Isidore), courrier convoyeur à Marseille (Bouches-du-Rhône); 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Bernard (Jean-Louis), surveillant à Paris; 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire, a toujours fait preuve de dévouement au service; 7 ans de services militaires.

M. Bougucho (Étienne), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon; 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; contusionné cinq fois dans des accidents de chemins de fer survenus en service.

M. Bourdillon (Antoine-Abel), gardien de bureau à la recette principale de la Seine; 32 ans de très bons services dans l'Administration; a fait preuve d'intelligence et de dévouement exceptionnel dans l'exercice de ses fonctions; blessé deux fois dans des accidents de chemin de fer; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Bourgoigne (Dominique), facteur local à Gagny (Seine-et-Oise); 18 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1071; 13 ans de services militaires.

M. Canin (Joseph), facteur de ville à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 26 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru de mesure disciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871; 6 ans de services militaires.

M. Cassagne (Martial), facteur local à Duras (Lot-et-Garonne); 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'une plainte; s'acquitte de ses fonctions avec beaucoup d'intelligence.

M. Chalopin (Claude), facteur rural à Corbelles-du-Gâtinais (Loiret); 28 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son zèle et son dévouement au service.

M. Chastel (Alphonse-Joseph), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon; 24 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'une plainte; s'acquitte de ses fonctions avec intelligence et dévouement; 9 ans de services militaires.

M. Chouet (Joseph), facteur rural à Fayl-Billot (Haute-Marne); 23 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871; 6 ans de services militaires.

M. Combe (Amable), facteur rural à Combronde (Puy-de-Dôme); 29 ans de bons services dans l'Administration; s'est toujours signalé par son intelligence et son dévouement au service.

M. Corvaisier (Louis-Alexis), surveillant chef d'équipe à la région de Paris-Est; 25 ans de très bons services dans l'Administration; a toujours rempli ses fonctions avec intelligence, zèle et dévouement.

M. Damay (Eugène-Théophile), facteur chef à Saint-Quentin (Aisne); 25 ans d'excellents services dans l'Administration; s'acquitte de ses obligations avec beaucoup d'intelligence et de dévouement.

M. Dauvert (Auguste-Henri), facteur-chef à Lyon (Rhône); 19 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par un dévouement exceptionnel à ses fonctions; 11 ans de services militaires.

M. Delbost (Joseph), facteur local à Nontron (Dordogne); 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à la moindre plainte; s'est constamment fait remarquer par son dévouement au service.

M. Delétang (Claude), facteur rural à Châtillon-sur-Indre (Indre); 30 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions.

M. Delpéré (Jean), facteur local à la Magistère (Tarn-et-Garonne); 29 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à aucune plainte; actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

M. Descout (Charles-François-Marie), facteur local à Maisons-sur-Seine (Seine-et-Oise); 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son zèle et son dévouement au service.

M. Drousic (François-Joseph), facteur rural à Donchery (Ardennes); 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 11 ans de services militaires.

M. Dubois (François-Jacques), facteur rural à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne); 25 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à aucune plainte; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Dufour (Pierre-François), facteur local à Somain (Nord); 25 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru de mesure disciplinaire; s'est toujours acquitté de ses obligations avec zèle et intelligence; 7 ans de services militaires.

M. Étienne (Alexandre), gardien de bureau ambulant à la ligne du Sud-Ouest; 36 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucune mesure disciplinaire; a accompli un acte de dévouement en service.

M. Fabre (Michel), facteur rural à Châtillon-sur-Loing (Loiret); 32 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Faivre (Henri-Joseph), facteur de ville à Remiremont (Vosges); 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son zèle et son dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions; 7 ans de services militaires.

M. Fior (Jean-François), chef facteur à Paris; 30 ans de très bons services dans l'Administration; s'acquitte avec zèle et intelligence de ses obligations; 7 ans de services militaires.

M. Fombonne (Charles), facteur local à Cunhat (Puy-de-Dôme); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Foucher (Jules-Alfred), facteur rural à Vitry-aux-Loges (Loiret); 25 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Gabriel (Auguste), facteur chef à Lyon (Rhône); 21 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à aucune plainte; se fait remarquer par son zèle et son dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions.

M. Gautron (Joseph), entreposeur à Vierzon (Cher); 32 ans de bons services dans l'Administration; s'acquitte de ses obligations avec exactitude et intelligence; 7 ans de services militaires.

M. Godin (Jean-Louis-Antoine), courrier convoyeur à Chartres (Eure-et-Loir); 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucun redressement, s'est toujours acquitté de ses fonctions avec zèle et intelligence; 7 ans de services militaires.

M. Gouilly (Eugène), facteur local à Sainte-Menehould (Marne); 46 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Gribaut (Auguste), facteur local à Ornans (Doubs); 32 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucune mesure disciplinaire; a toujours accompli son service avec beaucoup d'intelligence et de soin.

M. Grouazel (Pierre-Marie-François), chef surveillant à Nantes (Loire-Inférieure); 29 ans de très bons et dévoués services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Guichard (Scipion), courrier convoyeur à Marseille (Bouches-du-Rhône); 21 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à aucune plainte; trois actes de courageux dévouement accomplis pour le service.

M. Guiralou (Jean), courrier convoyeur à Périgueux (Dordogne); 18 ans de très bons services dans l'Administration; s'est toujours bien acquitté de ses obligations; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871; 5 ans de services militaires.

M. Huguet (Rustique-Célestin), facteur rural à Épernay (Marne); 28 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours acquitté de ses fonctions avec intelligence et dévouement.

M. Jaume (Victor-Augustin), facteur local à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche); 30 ans de très bons et intelligents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses obligations.

M. Langonnet (Joseph-Théophile), facteur rural à Châtenois (Vosges); 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucune mesure dis-

ciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871 et pendant l'hiver de 1879-1880.

M. Lefebvre (Desiré-Jules), facteur auxiliaire à Chevilly (Loiret); 29 ans d'excellents services dans l'Administration; a toujours fait preuve de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions; 6 ans et demi de services militaires.

M. Légise (Jean), facteur local à Labrède (Gironde); 29 ans de très bons et intelligents services; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Marchand (Jean-Baptiste), surveillant, chef d'équipe à Épinal (Vosges); 28 ans d'excellents services dans l'Administration; s'est toujours acquitté de ses fonctions avec intelligence; 7 ans de services militaires.

M. Michel (Jean-Auguste), facteur chef à Saint-Étienne (Loire); 28 ans de très bons, intelligents et dévoués services; n'a jamais donné lieu à aucune plainte.

M. Moreau (Paul), facteur rural à Aulnay-de-Saintonge (Charente-Inférieure); 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve d'intelligence et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions.

M. Morin (Émile-Sthépalle), sous-chef facteur à Versailles (Seine-et-Oise); 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; se fait remarquer par son zèle et son intelligence; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Naudon (Dominique-Antoine), facteur rural à Précy-sous-Thil (Côte-d'Or); 19 ans de très bons et dévoués services; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Nivert (Jules), courrier convoyeur à Chaumont (Haute-Marne); 17 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871; 6 ans de services militaires.

M. Pelletier (Louis-Jérôme), facteur de ville à Noyon (Oise); 30 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; blessé dans l'exercice de ses fonctions; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Perrier (Victorien), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon; 24 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a fait preuve de dévouement dans trois accidents de chemin de fer; 7 ans de services militaires.

M. Perroux (Louis-Marie), facteur local à Évian (Haute-Savoie); 20 ans de très bons services dans l'Administration; se fait remarquer par son dévouement à ses fonctions; 5 ans de services militaires.

M. Perreaud (Édouard-Constantin), chef facteur à Paris; 30 ans d'excellents services dans l'Administration, pendant lesquels il a toujours fait preuve d'intelligence et de dévouement; 4 ans de services militaires.

M. Prout (Jean-Sébastien), facteur local à Bénévent (Creuse); 39 ans de très bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Remy (Jean), surveillant des télégraphes à l'école supérieure de télégraphie à Paris; 34 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; blessé dans l'exercice de ses fonctions; 7 ans de services militaires.

M. Roger (Jacques), courrier convoyeur au Mans (Sarthe); 30 ans de très bons, dévoués et intelligents services dans l'Administration, n'a jamais été l'objet d'une plainte; 7 ans de services militaires.

M. Ruin (Louis-Victor), facteur de ville à Beauvais (Oise); 26 ans d'excellents services dans l'Administration; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Sandre (Jean), facteur de ville à Voiron (Isère); 29 ans de très bons et dévoués services; 7 ans de services militaires.

M. Soubielle (Joseph), facteur en chef à Perpignan (Pyrénées-Orientales); 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions.

M. Taddéi (Sébastien), gardien de bureau à Bastia (Corse); 22 ans d'excellents services dans l'Administration, pendant lesquels il n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son zèle et son dévouement au service.

M. Thibaud (Jean), facteur chef à Saintes (Charente-Inférieure); 28 ans de très bons et dévoués services; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 3 ans de services militaires.

M. Tholose (Louis-Nicolas), chargeur à la recette principale de la Seine; 16 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'une mesure disciplinaire; a fait preuve de dévouement pendant le siège de Paris; 7 ans de services militaires.

M. Tromelin (Antoine-Marie), facteur rural à Guémené-Scorff (Morbihan); 27 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Tromp (Jacob), surveillant chef d'équipe à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 25 ans de très bons et dévoués services dans l'Administration; n'a jamais donné lieu à aucune plainte; 7 ans de services militaires.

M. Turpin (Louis-Henry), brigadier facteur à Laval (Mayenne); 33 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 3 ans de services militaires.

M. Vestit (Jean-Baptiste), chef facteur à Toulon (Var); 23 ans de très bons et dévoués services dans l'Administration; 4 ans de services militaires.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. PIERRE, courrier convoyeur à Avranches (Manche), a remis au receveur une pièce de 10 francs trouvée par lui sur la voie publique.

MM. CHENEAU (Émile) et **CHENEAU** (Julien), facteurs ruraux à Écouché (Orne), on fait le dépôt à la brigade de gendarmerie d'une somme de 10 fr. 30 cent. qu'ils avaient trouvée sur la voie publique.

M. DAVOUST, facteur local à Sillé-le-Guillaume (Sarthe), a remis à sa receveuse une pièce de 5 francs qu'il avait trouvée dans la boîte supplémentaire.

M. COUGOUL, facteur rural à Mussidan (Dordogne), a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 10 francs qu'il a déposée à la mairie de Saint-Géry.

M. PIERRONNET, facteur local à Villenauve (Aube), a remis entre les mains de son receveur un bijou en or trouvé par lui sur la voie publique.

M. PIQUÉE, facteur rural à Auberive (Haute-Marne), a rendu à la personne intéressée une somme de 150 francs en billets de banque, qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. FERRIÉ, facteur rural à Salvagnac (Tarn), a restitué à la personne intéressée une somme de 100 francs qui lui avait été donnée en trop dans un paiement.

M. GABIOT, commis auxiliaire à Auxonne (Côte-d'Or), s'est empressé de remettre entre

les mains de son receveur un portefeuille contenant un billet de banque de 500 francs qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. GUILLERAULT, facteur rural à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), a trouvé, en cours de tournée, un portemonnaie contenant 20 fr. 15, qu'il a déposé à la mairie.

M. PONCET, facteur rural à Vienné (Isère), s'est empressé de remettre entre les mains du sous-chef de gare un portefeuille contenant 500 francs, trouvé par lui sur le quai de la gare. Ce portefeuille a pu être restitué à son propriétaire.

M. MARTIN, surveillant facteur des télégraphes à Chartres, a remis à l'agent de service au guichet une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. BONNET, surveillant facteur des télégraphes à Cahors (Lot), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. JOLY, facteur des télégraphes à Paris-Bourse, a trouvé dans la salle d'attente deux lettres et un mandat de poste de 80 francs qu'il a déposés entre les mains du sous-chef de section de service.

M. HARENT, commis à Compiègne (Oise), a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 498 francs qui avait été oublié sur la tablette du guichet. Ce porte-monnaie a été restitué à son propriétaire.

M. TONNELIER, facteur à Paris (bureau n° 61), a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 22 fr. 75 cent. qu'il a remis à son receveur.

M. ARMAUD, facteur-boîtier à Baron (Oise), a rendu à la personne qui l'avait oublié sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 1/4 fr. 85 cent.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. ROGGY, facteur boîtier à l'Oued-Frarah, et COLIN, facteur boîtier intérimaire à Boudaroua (Constantine), ont sauvé d'un péril imminent un individu qui venait de tomber dans la rivière de la Seybouse.

M. LEROI, facteur rural à Haroué (Meurthe-et-Moselle), a donné ses soins à une femme subitement indisposée et privée de connaissance qu'il a ensuite transportée à son domicile.

M. SIDO, facteur à Olette (Pyrénées-Orientales), s'est porté au secours d'un individu blessé et égaré dans les neiges.

M. RÉAUX, facteur chargé du transport des dépêches de la gare de Valmy au bureau d'Auve (Marne), a surpris un malfaiteur en flagrant délit de vol et est parvenu, après une lutte assez longue, à l'arrêter.

M. COISY, facteur à Lille (Saint-Martin), s'est porté au secours d'un homme en danger de se noyer. M. Coisy s'est déjà distingué par un acte de même nature.

MM. ANGLADE, facteur à Villenouvelle (Haute-Garonne); XAVIER, facteur rural à Barenton-Bugny (Aisne); IMBERT et CONSTANT, facteurs ruraux à Saint-Pierre-Avez (Hautes-Alpes) et LEMARQUAND, facteur rural au Vast (Manche), se sont distingués dans des incendies.

MM. LEMOINE, facteur rural à Gévézé (Ille-et-Vilaine); PITET, facteur rural à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne) et MARTIN, facteur rural à Macau (Gironde), ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

M. COULSICK, facteur de ville à Marseille, a fait preuve du plus grand dévouement pendant la durée de l'épidémie cholérique.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT, fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT, fr.
MM. Raymond.....	Directeur-in- génieur.	Rouen.....	10,000	Directeur-in- génieur.	Direction régionale de Paris-Est....	10,000
Guérin.....	Inspect. ingé- nieur.	Le Mans.....	8,000	Inspect.-ingé- nieur.	Chargé des fonct. de d ^r ing ^r à Rouen.	8,000
Gerlier.....	Directeur dé- partem.	Guéret.....	6,000	Directeur dé- partem.	Blois.....	6,000
Vacherat.....	Inspecteur..	Moulins.....	4,500	<i>Idem</i>	Guéret.....	5,000
Lafon de La- duye.	<i>Idem</i>	Blois.....	4,500	Inspecteur..	Arras.....	4,500
Legent.....	<i>Idem</i>	Évreux.....	4,500	Sous-chef de bureau.	Direction de la caisse d'épargne.	4,500
Giroux.....	Agent du ser- vice mari- time.	Bordeaux.....	3,000	Sous-inspec- teur.	Blois.....	3,000
Etlicher.....	Commis prin- cipal.	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	4,000	Commis prin- cipal.	Direction de la caisse d'épargne.	4,000
Leverrier.....	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. séden- taires, 3 ^e bureau.	3,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500
Morgand.....	Commis ordi- naire.	Bureau des réclama- tions.	3,100	Commis ordi- naire.	<i>Idem</i>	3,100
Dupin.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Ailhaud.....	<i>Idem</i>	D ^{on} du cabinets et du serv. centr.	2,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800
Buguet.....	Commis.....	Paris 8.....	1,500	<i>Idem</i>	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	1,600
Laurent.....	<i>Idem</i>	Paris 33.....	1,500	<i>Idem</i>	Bureau des réclam.	1,600
Coutrest.....	Commis am- bulant.	Ligne de l'Ouest...	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,600
Pelizza.....	Commis auxi- liaire.	Paris 89.....	800	Expédition - naire.	D ^{on} des services sé- dent., 3 ^e bureau.	1,000
Dumolin.....	"	<i>Idem</i>	Bureau des réclam.	1,000
Deymarie.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000
Laurent.....	"	Surnuméraire	Dir ^{on} des corresp. post., 3 ^e bureau.	600
Turpin.....	"	<i>Idem</i>	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	600
Dambier.....	Receveur...	Paris 59.....	3,000	Receveur...	Paris 43.....	3,000
Ferry.....	<i>Idem</i>	Montmédy.....	2,400	<i>Idem</i>	Pantin 1 ^o	2,500
Mathet.....	Contrôleur..	Paris lignes souter- raines.	4,000	Contrôleur..	Melun.....	4,000
Lafon.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	Paris d ^{on} rég ^{is}	3,000
Alexandre.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	Limoges <i>idem</i>	3,000
Houzeau.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500	<i>Idem</i>	Vesoul.....	3,500
Gautret.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500	<i>Idem</i>	Nîmes.....	3,500
Soustelle.....	<i>Idem</i>	Nîmes.....	4,000	<i>Idem</i>	Poitiers.....	4,000
Butherin.....	Ch. de brig.	Lig. du Sud-Ouest	3,000	Ch. de brig.	Ligne du Nord....	3,000
Canavaggio..	Com. princ..	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Lig. du Sud-Ouest.	2,700
Delarivière..	Ch. de brig.	Ligne de Lyon....	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest..	3,000
Artigues.....	<i>Idem</i>	Lig. du Sud-Ouest.	2,700	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	2,700
Pegneaux.....	Com. princ..	Ligne du Nord....	2,700	<i>Idem</i>	Lig. du Sud-Ouest.	2,700
M ^{me} Goetz.....	"	Receveuse...	Iholdy.....	800
M ^{lle} Delafon.....	Receveuse...	Cesson.....	1,200	<i>Idem</i>	St-Aubin-sur-Mer..	1,200
M ^{me} Delcung - St- Martin.	"	<i>Idem</i>	Quérigut.....	800
M ^{lles} Vidal.....	"	<i>Idem</i>	Sainte-Croix-de-Vol- vestre.	800
Rouellat.....	"	<i>Idem</i>	Champigny-s-Yonne	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
M ^{me} veuve Troutot.	Receveuse...	Marcols.....	fr. 1,400	Receveuse...	Saint-Nazaire-du-Var.	1,400
M ^{lle} Contard.....	"	Idem.....	Marcols.....	800
M. de Lapierre..	Commis 1 ^{er} ou de 2 ^e pr ^{al} .	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Receveur....	ConstantineCoudiat	2 400
M ^{lles} Levrat.....	"	Receveuse...	Morzine.....	800
Diu.....	"	Idem.....	Sare.....	800
David.....	"	Idem.....	Plerguer.....	800
Aufan.....	"	Idem.....	Monmayant.....	800
M ^{me} Quelain.....	Receveuse...	Vernantes.....	1,400	Idem.....	Montreuil-Bell-y..	1,400
M ^{lles} Barbin.....	Idem.....	Montreuil-Bellay..	1,400	Idem.....	Vernantes.....	1,400
Migeat.....	Idem.....	Lucy-le-Bois.....	1,400	Idem.....	Lienais.....	1,400
MM. Pinfort.....	Receveur....	Chavanay.....	1,000	Receveur....	Vitrelles.....	1,000
Gray.....	Idem.....	Paulhaguet.....	1,400	Idem.....	Chavanay.....	1,400
Mamet.....	Brig. facteur.	Le Puy.....	1,400	Idem.....	Paulhaguet.....	1,400
M ^{me} Rayé.....	"	Receveuse...	Monchy-Lagache...	800
Berran.....	Receveuse...	Parentis-en-Born..	1,000	Idem.....	Garein.....	1,000
M ^{lle} Dubos.....	"	Idem.....	Parentis-en-Born..	800
M ^{me} veuve Morisset.	Receveuse...	Saint-Samson-de-Bon-Fossé.	1,200	Idem.....	Tessy-sur-Vire....	1,200
M. Hauryé.....	Commis.....	Tunis.....	1,800	Receveur....	Fériaux.....	1,800
M ^{me} veuve Vaisière.	Receveuse...	Veyre.....	1,200	Receveuse...	Saint-Jean-des-Olives.	1,200
M ^{lle} Chaffard.....	Idem.....	Châtelnay.....	1,000	Idem.....	Veyre.....	1,000
Dedet.....	Idem.....	Saint-Pardoux....	1,000	Idem.....	Châtelnay.....	1,000
M ^{me} veuve Hus.....	"	Idem.....	Villebaudon.....	800
M ^{me} Besse.....	Receveuse...	Les Ormes.....	1,400	Idem.....	Dangé.....	1,400
M ^{lles} Pichon.....	Idem.....	Dangé.....	1,400	Idem.....	Martigné, Briand..	1,400
M. Lapasque...	Receveur....	Saint-Aignan-sur-Cher.	2,000	Receveur....	Montmédy.....	2,000
M ^{lles} Laly.....	Receveuse...	Brassac-les-Mines..	1,400	Receveuse...	St-Aignan-sur-Cher.	1,600
Labataille...	Idem.....	Vico.....	800	Idem.....	Brassac-les-Mines..	800
M ^{me} Filippetti...	Idem.....	Pila-Canale.....	1,400	Idem.....	Vico.....	1,400
M. Vincenti.....	Anc. Recev..	"	Receveur....	Pila-Canale.....	1,200
M ^{me} veuve Mercier.	"	Receveuse...	Ivry-le-Temple....	800
M ^{lles} Lesassier...	"	Idem.....	Courgoins.....	800
Boissie.....	"	Idem.....	Saint-Pardoux....	800
Barre.....	"	Idem.....	Le Breuil.....	800
Amiot.....	"	Idem.....	Lucy-le-Bois.....	800
MM. Roussel.....	Commis.....	Paris, ministère de l'Intérieur.	2,760	Commis principal.	Paris 26.....	2,700
Pendarès....	Idem.....	Bordeaux central..	2,700	Idem.....	Blois R. P.....	2,700
Chrétien....	Com. princ..	Nevers.....	3,300	Idem.....	Bordeaux central..	3,300
Rémond.....	Receveur....	Tarare.....	1,000	Idem.....	Nevers.....	4,000
Godard.....	Com. princ..	Sidi-bel-Abbès....	3,000	Idem.....	Philippeville....	3,000
Serin.....	Commis 1 ^{er} ou de 2 ^e pr ^{al} .	Lig. du Nord-Ouest.	2,400	Commis 1 ^{er} ou de 2 ^e pr ^{al} .	Lig. du Sud-Ouest.	2,400
Sauterey....	Commis.....	Amb. lig. du Nord.	2,400	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,400
Renoux.....	Com. princ..	Grenoble R. P....	2,700	Commis pr ^{al} .	Marseille bourse...	2,700
Poggi.....	Receveur....	Saumur.....	4,000	Idem.....	Grenoble R. P....	4,000
Trollé.....	Commis principal.	Paris service du contrôle.	3,000	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	3,000
Pastrie.....	Idem.....	Cognac.....	2,700	Idem.....	Bourges.....	2,700
Marquiset...	Idem.....	Paris lignes souter.	4,000	Idem.....	Rennes central....	4,000
Gerné.....	Idem.....	Fontainebleau....	2,700	Idem.....	Nice R. P.....	2,700
Brunet.....	Idem.....	Melun.....	2,700	Idem.....	Fontainebleau....	2,700
Chauchard...	Idem.....	Paris central.....	3,000	Idem.....	Rodez.....	3,000
Rehm.....	Idem.....	Paris lignes souter-raines.	3,600	Idem.....	Paris central.....	3,600
Marichal....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 26.....	3,600
Levesque....	Commis 1 ^{er} ou de 2 ^e pr ^{al} .	Ligne du Sud-Ouest.	2,400	Commis 1 ^{er} ou de 2 ^e pr ^{al} .	Lig. de Nord-Ouest	2,400
Broual.....	Commis.....	Amb. ligne des Pyr.	2,400	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	2,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Quiez	Commis	Ambulant, ligne du Nord.	fr. 2,400	Cis. f. fous de C.P.	Même ligne	fr. 2,400
Randon	<i>Idem</i>	Paris 67	2,700	Com. princ..	Paris 57	2,700
Pastrie	Com. princ..	Bourges R. P.	2,700	<i>Idem</i>	Cognac	2,700
Bailly	<i>Idem</i>	Vesoul	3,000	<i>Idem</i>	Roanne	3,000
Valet	<i>Idem</i>	Poitiers	3,000	<i>Idem</i>	Bourges R. P.	3,000
Ponsot	Commis	Montbéliard	1,500	Commis	Besançon R. P.	1,500
Allier	<i>Idem</i>	Lyon, central	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500
Labouré	<i>Idem</i>	Amiens, central ..	1,500	<i>Idem</i>	Abbeville	1,500
Houzelot	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P.	2,100
Labie	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500
Quentin	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Voydeville	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,300
Chemel	<i>Idem</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Paquet	<i>Idem</i>	Béziers	1,800	<i>Idem</i>	Pezénas	1,800
Boscher	<i>Idem</i>	Paris 5	2,700	<i>Idem</i>	Paris 67	2,700
Carbasse	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 5	1,500
Pierrot	<i>Idem</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i>	Amb ^t , lig. du Nord.	1,500
Molines	<i>Idem</i>	Bayonne	1,500	<i>Idem</i>	Limoges, central ..	1,500
Bécam	<i>Idem</i>	Quimper	1,500	<i>Idem</i>	Brest, central	1,500
Morel	<i>Idem</i>	Mobilisé en Tunisie	2,400	<i>Idem</i>	Aleuçon	2,400
Hamelin	<i>Idem</i>	Reims, principal ..	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central	2,400
Derrey	<i>Idem</i>	Mobilisé en Tunisie	2,100	<i>Idem</i>	Reims, principal ..	2,100
Icart	<i>Idem</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud Ouest.	1,500
Marguet	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Marin	<i>Idem</i>	Paris 51	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Griffoul	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Bergerac	1,500
Balency-Béarn.	<i>Idem</i>	Bayonne	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, central ..	1,800
Vigroux	<i>Idem</i>	La Rochelle	1,500	<i>Idem</i>	Royan	1,500
Dubourdieu ..	<i>Idem</i>	Royan	1,500	<i>Idem</i>	La Rochelle	1,500
Delattre	<i>Idem</i>	Saint-Omer	2,400	<i>Idem</i>	Dunkerque	2,400
Roëls	<i>Idem</i>	Dunkerque	2,400	<i>Idem</i>	Saint-Omer	2,400
Garrigue	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500
Moulin	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,500
Claverie	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	Pau	2,400
Dumas	<i>Idem</i>	Pau	2,100	<i>Idem</i>	Marseille, central..	2,100
Charpentier ..	<i>Idem</i>	Paris 22	2,100	<i>Idem</i>	Paris 28	2,100
Joannès	<i>Idem</i>	Paris 28	1,500	<i>Idem</i>	Paris 13	1,500
Maschrez	<i>Idem</i>	Paris 13	2,100	<i>Idem</i>	Paris 22	2,100
Mussier	<i>Idem</i>	Paris 6	1,500	<i>Idem</i>	Paris 31	1,500
Montanard ..	<i>Idem</i>	Pontoise	1,500	<i>Idem</i>	Nice R. P.	1,500
Mottin	<i>Idem</i>	Paris, central	2,400	<i>Idem</i>	Rouen, central	2,400
Daunic	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	2,400	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	2,400
Duboc	<i>Idem</i>	Bourges	1,500	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	1,500
Boquillon	<i>Idem</i>	Laon R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Bourges	1,500
Mairel	<i>Idem</i>	Paris 6	1,800	<i>Idem</i>	Laon R. P.	1,800
Hurey	<i>Idem</i>	Paris 14	1,500	<i>Idem</i>	Paris 6	1,500
Braquet	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Decros	<i>Idem</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500
Lartigué	<i>Idem</i>	Paris 8	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Auxenelle	<i>Idem</i>	Cognac	1,800	<i>Idem</i>	Dreux	1,800
Lescure	<i>Idem</i>	Dreux	1,500	<i>Idem</i>	Cognac	1,500
Blanc	<i>Idem</i>	Lodève	1,500	<i>Idem</i>	Brive	1,500
Antonie	<i>Idem</i>	Paris 65	1,500	<i>Idem</i>	Paris 72	1,500
Debrach	<i>Idem</i>	Paris 42	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Nologues	Commis	Paris 74	1,800	Commis	Paris 42	1,800
Constant	Idem	Paris 19	1,500	Idem	Paris 74	1,500
Gourrin	Idem	Aix-les-Bains	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Grammont	Idem	Villefranche-s.-Saône	1,500	Idem	Aix-les-Bains	1,500
Bizet	Idem	En disponibilité	"	Idem	Villefranche-s.-Saône	1,800
Sarrus	Idem	Lyon, central	2,100	Idem	Nice, central	2,100
Rivat	Idem	Paris 13	2,700	Idem	Paris, central	2,700
Alizon	Idem	Paris 71	1,500	Idem	Paris 13	1,500
Dellon	Idem	Paris 2	2,400	Idem	Paris 71	2,400
Laymé	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Bourg	1,500
Guillaume	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris, central	1,800
Félix	Idem	Idem	"	Idem	Nice, central	1,500
Delort	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Gravin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Gras	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Monard	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Téchéné	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Vacher	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Marignac	Idem	Paris 16	1,800	Idem	Idem	1,800
Bouviel	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 16	1,500
Laurès	Idem	Amb ^t , lig. du Nord	1,500	Idem	Paris 7	1,500
Roger	Idem	Séd ^{ne} ligne du Nord	1,800	Idem	Amb ^t , même ligne	1,800
Arnardi	Idem	Sartène	1,500	Idem	Marseille R. P.	1,500
Mansis	Idem	Villefranche s.-Saône	1,500	Idem	Avignon	1,500
Parry	Idem	Paris 13	1,500	Idem	Paris 18	1,500
Durand	Idem	Paris 7	1,500	Idem	Paris 13	1,500
Boudot	Idem	Paris 67	2,100	Idem	Amb ^t , lig. de l'Est	2,100
Jurdieu	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 67	1,500
Bouland	Idem	Paris 50	1,500	Idem	Paris 39	1,500
Lamiguët	Idem	En disponibilité	"	Idem	Limoges, central	1,500
Cordeil	Idem	Idem	"	Idem	Amb ^t , lig. du Nord	1,500
Ferragut	Idem	Melun	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Duhois (Ch.)	Idem	En disponibilité	"	Idem	Melun	1,500
Champonnois	Idem	S ^t -Etienne, central	1,800	Idem	Nice, central	1,800
Teyssier	Idem	Beaune	1,500	Idem	S ^t -Etienne, central	1,500
Laparre	Idem	Bordeaux R. P.	1,800	Idem	Nice, central	1,800
Cicion	Idem	Evreux	1,500	Idem	Idem	1,500
Brandimarte	Idem	Monaco	1,500	Idem	Monte-Carlo	1,500
Robaut	Idem	Menton	1,800	Idem	Idem	1,800
Seity	Idem	Charenton-le-Pont	1,500	Idem	Provins	1,500
Poturat	Idem	Provins	1,500	Idem	Neufchâteau	1,500
Bouveron	Idem	Neufchâteau	1,800	Idem	Charenton-le-Pont	1,800
Huguet	Idem	Le Mans R. P.	1,500	Idem	Bergerac	1,500
Le Roch	Idem	Paris 2	1,500	Idem	Paris 79	1,500
Lesage	Idem	Paris 18	1,800	Idem	Orléans R. P.	1,800
Neyrial	Idem	Châteaubriant	1,500	Idem	S ^t -Valery-en-Caux	1,500
Durin	Idem	Pamiers	1,500	Idem	Feix	1,500
Bloise	Idem	Besançon R. P.	1,800	Idem	Nice, central	1,800
Bérenger-Gaston	Idem	Luxeuil	1,500	Idem	Besançon R. P.	1,500
Flory	Idem	Voiron	1,500	Idem	Le Puy-en-Velay	1,500
Jourdanet	Idem	Grenoble	1,500	Idem	Voiron	1,500
Toulouse	Idem	Marseille R. P.	1,500	Idem	Grenoble	1,500
Lecoïnte	Idem	Avranches	1,500	Idem	Cherbourg	1,500
Avril	Idem	Saint-Lô	1,500	Idem	Avranches	1,500
Cornet	Idem	Granville	2,700	Idem	Saint-Lô	2,700
Le Guillou-Creisquer	Idem	Quimper	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Quéméré	Idem	Blois, Denis-Papin	1,500	Idem	Quimper	1,500
Fourmentaux	Idem	Blois R. P.	1,800	Idem	Blois, Denis-Papin	1,800
Matringes	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Paris 1	1,500
Gladin	Idem	Paris 1	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Guillardelle	Idem	Châlons-sur-Marne R. P.	1,500	Idem	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. Fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. Fr.
MM. Varloteau	Commis	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle	2,100	Commis	Châlons-sur-Marne, R. P.	2,100
Roussillon	<i>Idem.</i>	Arcaehon	2,700	<i>Idem.</i>	Cognac	2,700
Vuillemot	<i>Idem.</i>	Dijon, central	2,400	<i>Idem.</i>	Auxerre	2,400
Carion	<i>Idem.</i>	Auxerre	1,500	<i>Idem.</i>	Dijon, central	1,500
Robert	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Germain	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Ormancey	<i>Idem.</i>	Rouen, central	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central	1,500
Rigaud	<i>Idem.</i>	Villefranche - de Lauragais.	1,500	<i>Idem.</i>	Toulouse, central	1,500
Jacob	Com. ordin ^{re}	Ad ^m centr., dir. de la comptabilité.	2,200	<i>Idem.</i>	Cochinchine	2,100
Bourgeac	Commis	Bayonne, serv. tech- nique.	1,800	<i>Idem.</i>	Pau	1,800
Roy	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Nevers	1,500
Dunezat	<i>Idem.</i>	Rochefort	1,500	<i>Idem.</i>	Pau	1,500
Jean	<i>Idem.</i>	En disponibilité	"	<i>Idem.</i>	Rochefort	1,800
Vasse	<i>Idem.</i>	La Rochelle	1,500	<i>Idem.</i>	Cannes	1,500
Perrissol	<i>Idem.</i>	Lyon R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Ard	<i>Idem.</i>	Verdun	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Gazan	<i>Idem.</i>	Marseille, central	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Espoullier	<i>Idem.</i>	Marseille R. P.	2,100	<i>Idem.</i>	Marseille, central	2,100
Ansaldi	<i>Idem.</i>	Paris 7	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille R. P.	1,500
Rebouillad	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 7	2,100
Nozeray	<i>Idem.</i>	Bourg	1,800	<i>Idem.</i>	Menton	1,800
Datard	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Duthu	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Delmotte	Receveur	Saint-Denis-du-Sig.	1,400	<i>Idem.</i>	Lille, d ^m régionale.	1,800
Hemmel	Commis	Caen, central	1,800	<i>Idem.</i>	Nice, pl. Grimaldi	1,800
Girard	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500	<i>Idem.</i>	Menton	1,500
Simonet	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500
Bayard	<i>Idem.</i>	En disponibilité	"	<i>Idem.</i>	Cannes	1,800
Perret	<i>Idem.</i>	Le Havre, central	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lagrille	<i>Idem.</i>	Falaise	1,500	<i>Idem.</i>	Le Havre, central	1,500
Boudet	<i>Idem.</i>	En disponibilité	"	<i>Idem.</i>	Monse-Garlo	1,500
Costamagno	<i>Idem.</i>	Nice, central	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Grignon	<i>Idem.</i>	Le Havre, central	1,500	<i>Idem.</i>	Nice, central	1,500
Sénéchal	<i>Idem.</i>	Fécamp	1,500	<i>Idem.</i>	Le Havre, central	1,500
Neyriul	<i>Idem.</i>	S ^t -Valéry-en-Caux	1,500	<i>Idem.</i>	Fécamp	1,500
Dubois	Com. princ.	Paris 20	2,700	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	2,700
Vernhet	Commis	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	2,400	<i>Idem.</i>	Ligne du Sud-Ouest.	2,400
Maratray	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne du du Nord.	1,500	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Boudet	<i>Idem.</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 38	2,100
Aubry	<i>Idem.</i>	Paris 69	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Witier	<i>Idem.</i>	Mobilisé en Tunisie	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 1	2,100
Houzelot	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	2,100	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Transb ^t	2,100
Lajoux	<i>Idem.</i>	Paris 16	2,400	<i>Idem.</i>	Bar-le-Duc	2,400
Goublin	<i>Idem.</i>	Paris 46	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 16	1,500
Girandon	Com. princ.	Paris 57	2,700	C ^h s. s. adem ^{dc}	Paris 46	2,700
Puget	Commis	Mantes	1,500	Commis	Paris 67	1,500
Metternich	<i>Idem.</i>	Bar-le-Duc R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Mantes-sur-Seine	1,500
Carrière	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Narbonne	1,500
Defontaine	<i>Idem.</i>	Paris 26	1,500	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.	1,500
Meunier	<i>Idem.</i>	Étampes	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 26	1,800
Jacquot	<i>Idem.</i>	Bar-le-Duc, gare de contrôle.	1,500	<i>Idem.</i>	Étampes	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Vidal.....	Commis.	Paris R. P. Transb ^t	2,100	Commis.	Carcassonne	2,100
Garry.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,400	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t	2,400
Larombe.....	Idem.....	Libourne.....	2,100	Idem.....	Lézignan.....	2,100
Blot.....	Idem.....	En disponibilité ..	"	Idem.....	Alger R. P.	1,800
Agan.....	Idem.....	Mobilisé en Tunisie	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Defrance.....	Idem.....	Nancy, central....	1,500	Idem.....	Vitry-le-François..	1,500
Daignan.....	Idem.....	Villeneuve-sur-Lot.	1,500	Idem.....	Agen, g ^{re} de contrôle	1,500
Gailhac.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t	2,100	Idem.....	Villeneuve-sur-Lot..	2,100
Bernard.....	Idem.....	Sédentaire, ligne da Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Macarry.....	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Huard.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Arles.....	2,400
André.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Paris, dir. régionale.	1,800
Cordier.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Lodève.....	1,800
Girard.....	Idem.....	Tunis.....	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Uzon.....	Idem.....	Marseille R. P.	1,500	Idem.....	Bourg.....	1,500
Garrigues.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Sauvère.....	Idem.....	Lyon Terreaux....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Perceval.....	Idem.....	Bayonne.....	2,400	Idem.....	Lyon-Terreaux....	2,400
Costedoat.....	Idem.....	Paris 83.....	2,100	Idem.....	Bayonne.....	2,100
Piétri.....	Receveur....	Férianne.....	1,800	Idem.....	Paris 83.....	1,800
Perrot.....	Commis.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,700	Idem.....	Nevers.....	2,700
Cheviet.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Hennoq.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,500	Idem.....	Vervins.....	1,500
Biguet.....	Idem.....	S ^t - Quentin, princip ^l	2,100	Idem.....	Lille R. P.....	2,100
Lutz.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	S ^t -Quentin, princip ^l	1,500
Dromzée.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Gife.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Paris 8.....	1,800
Costant.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Thourou.....	Idem.....	Montauban, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Montauban R. P....	2,400
Prevot.....	Idem.....	Montauban R. P....	1,800	Idem.....	Montauban, gare de contrôle.	1,800
Huet.....	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,400	Idem.....	Paris 1.....	2,400
Rolland.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Goupil.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Flers.....	2,400
Marchand.....	Idem.....	Fécamp.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central.	1,500
Auzenat.....	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	1,800	Idem.....	Fécamp.....	1,800
Dupy.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Montpellier, central	1,500
Baculard.....	Idem.....	Montpellier, central	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Allard.....	Idem.....	Orléans R. P.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Guérin.....	Idem.....	Versailles R. P.	1,500	Idem.....	Orléans R. P.	1,500
Bardon.....	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,400	Idem.....	Versailles R. P....	2,400
Arnaud.....	Idem.....	Perpignan.....	2,700	Idem.....	Lyon, central.....	2,700
Lauriol.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Picard.....	Idem.....	Cette.....	1,800	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Gabaudan.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Cette.....	1,500
Labonne.....	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,400	Idem.....	Lyon, central.....	2,400
Bonifassi.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Annecy.. ..	1,800
Charneau.....	Idem.....	Besançon-Chaprais.	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Macherey.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Besançon, Chaprais	1,800
Gaumartin.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Soullieu.....	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Bénazet.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Idem.....	Cette.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Vignol.....	Commis.....	Cette.....	fr. 1,500	Commis.....	Paris 26.....	fr. 1,500
Berger.....	Surnumér ^{re} ..	Lure.....	"	Idem.....	Toul.....	1,500
Rey.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	"	Idem.....	Lyon-Saint-Jean...	1,500
Cayré.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Paris 51.....	1,500
Hauric.....	Idem.....	Arcachon.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Gervais.....	Idem.....	Montereau.....	"	Idem.....	Pontoise.....	1,500
Simonet.....	Idem.....	Langres.....	"	Idem.....	Paris 14.....	1,500
Rodier.....	Idem.....	Ad ^{on} centr., bur. des réclamations.	"	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Fournié.....	Idem.....	Jonzac.....	"	Idem.....	Bordeaux, central.	1,500
Guillaume.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Même bureau....	1,800
Bastou.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Jaucourt.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Dussatour.....	Idem.....	Ad ^{on} centr., dir. du personnel.	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Farjas.....	Idem.....	Villefranche-s ^t -Saô ^{ne}	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Ansaldi.....	Idem.....	A ^{on} centr., dir. de la comptabilité.	"	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Goublin.....	Idem.....	Paris 16.....	"	Idem.....	Paris 46.....	1,500
Jacquière.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Audinot.....	Facteur aux ^{cr}	Mirecourt.....	"	Idem.....	Beaune.....	1,500
Garnier.....	Surnumér ^{re} ..	Angoulême.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Collin.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	Evreux.....	1,500
Dupy.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Guiraudon.....	Idem.....	Pezénas.....	"	Idem.....	Menton.....	1,500
Ayribier.....	Idem.....	Bordj-bou-Arréridj.	"	Idem.....	Gabès.....	1,500
Eomy.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Gautherot.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Blois R. P.....	1,500
François.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Péronne.....	1,500
Marzarit.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Chambouillat.	Commis aux ^{re}	Paris 89.....	"	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Laures.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 61.....	"	Idem.....	Même bureau....	1,500
Alaux.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,500
Delafre.....	Idem.....	Bressuire.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Gabert.....	Idem.....	S ^t -Etienne, central.	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Collet.....	Idem.....	Pauillac.....	"	Idem.....	Grasse.....	1,500
Guigon.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Menton.....	1,500
Meustel.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Falaise.....	1,500
Burcet.....	Idem.....	Ambert.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc, gare de contrôle.	1,500
Roussillon.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris R. P. Trans- bordement.	1,500
Dupond.....	Idem.....	Guingamp.....	"	Idem.....	Rennes R. P.....	1,500
Malgoire.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	"	Idem.....	Libourne.....	1,500
Felici.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Combes.....	Idem.....	Paris 15.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Hollard.....	Expédition ^{re}	Ad ^{on} centrale. (Or- donnement.)	"	Idem.....	Paris 82.....	1,500
Boquant.....	Surnumér ^{re} ..	Le Havre, central..	"	Idem.....	Même bureau....	1,500
Mouche.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Grenoble R. P....	1,500
Ferrier.....	Idem.....	Bourges.....	"	Surnumér ^{re} ..	Amiens, central...	"
Chopart.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lure.....	"
Halette.....	Aide.....	Caudry.....	"	Idem.....	Guise.....	"
Marchet.....	"	Idem.....	Dreux.....	"
Jouvent.....	Aide.....	Bourg.....	"	Idem.....	Même bureau....	"
Vaissié.....	"	Idem.....	Béziers.....	"
Gauchet.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Bességuier...	Aide.....	Montpellier R. P..	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	"
Babra.....	Surnumér ^{re} ..	Ruffec.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Arsaut.....	Aide.....	Pau.....	"	Idem.....	Jarnac.....	"
Carchon.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Tixier.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Darnaud.....	Aide.....	Saint-Gaudens.....	"	Idem.....	Jonzac.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Manavit.....	Aide.....	Toulouse R. P.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Toulouse, pl. Dupuy	fr.
Mailibas.....	"	Idem.....	Le Mans R. P.	"
Lacombe.....	Aide.....	Toulouse-Saint-Mi- chel.	"	Idem.....	Villefranche - de - Lauragais.	"
Bouilhères ...	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Christofle (G.)	Idem.....	Agde.....	"	Idem.....	Lodève.....	"
Lamplé.....	"	Idem.....	Moulius.....	"
Besquent.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Blanc.....	Aide.....	Veynes.....	"	Idem.....	La Tour-du-Pin... Paris 76.....	"
Vitrac (Franç.)	Idem.....	Souillac.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Rose.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Béziers.....	"
Gillan.....	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Ourse.....	Aide.....	Idem.....	"	Idem.....	Nice, central.....	"
Purguète.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Flour.....	"	Idem.....	Saint-Flour.....	"
Espagnon.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Sartène.....	"
Ricci.....	Idem.....	Bouifacio.....	"	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	"
Millaud.....	Aide.....	Nîmes R. P.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Thomas.....	Surnumér ^{re} ..	Poissy.....	"	Idem.....	Poissy.....	"
Jouanolou.....	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Bourdieu.....	Surnumér ^{re} ..	Royan.....	"	Idem.....	Royan.....	"
Héliès.....	Aide.....	Douville.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Escureyx.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Ferrier.....	Surnumér ^{re} ..	Auxerre.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Marchive.....	"	Idem.....	Montpellier, central	"
Brun.....	Surnumér ^{re} ..	Marseille, Bourse..	"	Idem.....	Nice, central.....	"
Vitasse.....	Idem.....	Nice, pl. Grimaldi.	"	Idem.....	Nice, place Grimaldi	"
Marie.....	Aide.....	Broil.....	"	Idem.....	Cavaillon.....	"
Servier.....	Idem.....	Pont-Saint-Espirit..	"	Idem.....	Autun.....	"
Deschamps... Pagès.....	Surnumér ^{re} ..	Montereau.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Durme (P.-A.)	Surnumér ^{re} ..	Nîmes R. P.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Durme (A.-D.)	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Nîmes R. P.....	"
Roubaud.....	Aide.....	Toulon.....	"	Idem.....	Draguignan.....	"
Costes.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Couybes.....	Aide.....	Villefranche - de - Rouergue.	"	Idem.....	Bordj-bou-Arréridj.	"
Parent.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Montpellier R. P..	"
Barrellet.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"
Martin.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Ollivier (J.)..	Aide.....	Digne.....	"	Idem.....	Vienne.....	"
Garraud.....	Idem.....	Bordeaux - Fondau- dège.	"	Idem.....	Arcachon.....	"
De Sainsbut - des - Garen- nes.	"	Idem.....	Fontainebleau....	"
Dubec.....	Aide.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Blois R. P.....	"
Saint-Affre	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Ricard.....	Surnumér ^{re} ..	Tunis.....	"	Idem.....	Sousa.....	"
Montet.....	Idem.....	Marvejols.....	"	Idem.....	Florac.....	"
Fournet.....	Idem.....	Biarritz.....	"	Idem.....	Condom.....	"
Banguel.....	Aide.....	Albi.....	"	Idem.....	Béziers.....	"
Glémet.....	Idem.....	Blaye.....	"	Idem.....	Bressuire.....	"
Bauzan.....	Idem.....	Martigues.....	"	Idem.....	Montbrison.....	"
Chicanaux.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Creuillot.....	Surnumér ^{re} ..	Auxonne.....	"	Idem.....	Troyes.....	"
Valette.....	Aide.....	Châteauneuf - de - Randon.	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Deflaccière..	Com. aux ^{ro} ..	Montargis.....	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Ducaud.....	Surnumér ^{re} ..	Limoges.....	"	Idem.....	Ambert.....	"
Duffort.....	"	Idem.....	Toulouse R. P.	"
Rolland.....	Surnumér ^{re} ..	Nantua.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Defuïdes.....	Idem.....	Chaumont.....	"	Idem.....	Nantua.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Nadal.....	Surnumér ^{re} ..	Limoges	fr.	Surnumér ^{re} ..	Pontoise.....	fr.
Rey J.....	"	Idem.....	Voiou.....	"
Rebreyend.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Laby.....	Surnumér ^{re} ..	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Gannat.....	"
Boulo.....	Aide.....	Quimper.....	"	Idem.....	Guingamp.....	"
Hazera.....	Surnumér ^{re} ..	Challans.....	"	Idem.....	Vimoutiers.....	"
Castanier.....	Idem.....	Havre, central.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Lefèvre.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Richard.....	Aide.....	Remiremont.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Gallin.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 16.....	"	Idem.....	Paris R. P. (Dép.)	"
Castéra.....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	"
Micao.....	Aide.....	Saint-Girons.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	"
Morel.....	Surnumér ^{re} ..	Anncy.....	"	Idem.....	Vienne.....	"
Giraud.....	Facteur.....	Paris.....	1,000	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Couraule.....	Agent trieur.	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Planson.....	Gardien de bureau.	Magasin cent. des timbres-poste.	1,000	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Doublet.....	Commis auxi- liaire.	Granville.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Breil.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Bonnifet.....	Gardien de bureau.	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Caminade.....	Idem.....	Lig. des Pyrénées.	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Bihouée.....	Commis auxi- liaire.	La Rochelle.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Lamouzie.....	Idem.....	Sarlat.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		4,500 ^f à 5,000 ^f .	
CHEFS DE BUREAU. 9,000 ^f à 10,000 ^f .		MM. Poffault-Delattour...	Franchises.
M. Ansault.....	Correspond ^{ce} étrangère.	Magnien.....	Articles d'argent.
	8,000 ^f à 9,000 ^f .	Recoing.....	Correspond ^{ce} étrangère.
M. Eschbaeher.....	Service central.	Leroy.....	Distribution.
	5,500 ^f à 6,000 ^f .	Chabert.....	Appareils.
M. André.....	Vérification des produits.	Mannoury.....	Vérification des produits.
SOUS-CHEFS DE BUREAU. 5,500 ^f à 6,000 ^f .		COMMIS PRINCIPAUX. 4,000 ^f à 4,500 ^f .	
M. Rolland.....	Correspond ^{ce} intérieure.	MM. Boucherot.....	Articles d'argent.
	5,000 ^f à 5,500 ^f .	Braive.....	Personnel.
M. Blanqué.....	Réclamations.	Charpentier.....	Caisse d'épargne.
			3,500 ^f à 4,000 ^f .
		MM. Foucault.....	Correspond ^{ce} étrangère.
		Silvy.....	Ordonnancement.
		Breban.....	Personnel.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
3,100 ^f à 3,500 ^f .		EMPLOYÉS.	
MM. Dintilhac	Vérification des produits.	1,300 ^f à 1,400 ^f .	
Marque	Ordonnancement.	M ^{lle} Dusart	D ^{on} de la comptabilité.
COMMIS.		1,200 ^f à 1,300 ^f .	
3,100 ^f à 3,500 ^f .		M ^{lles} Thiot	D ^{on} de la comptabilité.
MM. Raoult	Correspond ^{ce} étrangère.	Teillard	D ^{on} de la c ^{ss} e d'épargne.
Galtier	Articles d'argent.	Bréchoir	<i>Idem.</i>
Lecouvreur - Saint- Manvieu	Lignes aériennes.	1,100 ^f à 1,200 ^f .	
De Pydemarc	Vérification des produits.	M ^{lle} Gême	D ^{on} de la comptabilité.
Panessot	Cabinet.	M ^{me} Sobra	<i>Idem.</i>
Chassang	Réclamations.	M ^{me} Tribout	D ^{on} de la c ^{ss} e d'épargne.
Gin	Personnel.	M ^{lle} Tarault	<i>Idem.</i>
Huvier	Franchises.	1,000 ^f à 1,100 ^f .	
Belleville	Correspond ^{ce} intérieure.	M ^{lles} Thiobaud	D ^{on} de la comptabilité.
Faucher de Corn	Distribution.	Royer de Véricourt	<i>Idem.</i>
Magnien	Correspond ^{ce} étrangère.	Laurent	<i>Idem.</i>
Gérard	Caisse d'épargne.	Leman Émilie	<i>Idem.</i>
Blanc	<i>Idem.</i>	Lemañ Eva	<i>Idem.</i>
Le Do	<i>Idem.</i>	M ^{me} Bourgeois-Gavardin	<i>Idem.</i>
2,800 ^f à 3,100 ^f .		M ^{lles} Busse	<i>Idem.</i>
MM. Boulanger	Articles d'argent.	Lepage	<i>Idem.</i>
Dubus	Correspond ^{ce} étrangère.	M ^{me} Aygouï	<i>Idem.</i>
Diot	Réclamations.	M ^{lles} Cheuvreux	D ^{on} de la c ^{ss} e d'épargne.
Boudot	Distribution.	Reichling	<i>Idem.</i>
Laurot	Personnel.	M ^{me} Baudet	<i>Idem.</i>
Dupont	Services sédentaires.	900 ^f à 1,000 ^f .	
Larcher	Réclamations.	M ^{lles} Épinette	D ^{on} de la comptabilité.
Jaccottey	Cabinet.	Vuitonnet	<i>Idem.</i>
Richard	Articles d'argent.	Daguer	D ^{on} de la c ^{ss} e d'épargne.
Bostvironnois	Caisse d'épargne.	Pépin	<i>Idem.</i>
2,500 ^f à 2,800 ^f .		Pitrois	<i>Idem.</i>
MM. Vinciguerra	Articles d'argent.	SERVICE TECHNIQUE.	
Escande	Cabinet.	DIRECTEUR-INGÉNIEUR.	
Florentin	Services sédentaires.	9,000 ^f à 10,000 ^f .	
Roulant	Caisse d'épargne.	M. Caël	Région de Paris.
2,200 ^f à 2,500 ^f .		SOUS-INGÉNIEURS.	
MM. Bouguet	Service central.	3,000 ^f à 3,500 ^f .	
Picard	Vérification des produits.	MM. Tongas	Vér ^{on} et récept ^{on} du mat ^{el} .
Minot	Réclamations.	Thévenin	D ^{on} du matériel.
Ruby	Articles d'argent.	Rambaud	Tours.
Hurey	Caisse d'épargne.	Sueur	Lille.
1,900 ^f à 2,200 ^f .		Barbarat	Nevers.
MM. Fournial	Correspond ^{ce} intérieure.	2,500 ^f à 3,000 ^f .	
Pagès	Articles d'argent.	MM. Durègne	Bordeaux.
Aumont-Dumoutier	Personnel.	Schaeffer	Dijon.
Cayeux	Réclamations.	Thomas	Lyon.
Salar	Personnel.	Guillebot de Nerville	Paris.
Lefèvre	Réclamations.	SERVICE DE L'EXPLOITATION.	
Legrand	Distribution.	DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX.	
Vuil au ne	Personnel.	8,000 ^f à 9,000 ^f .	
François	Articles d'argent.	M. Delargille	Amiens.
Chépy	Appareils.		
Gesland	Personnel.		
1,600 ^f à 1,900 ^f .			
MM. Légier-Desgranges	Ordonnancement.		
Gonon	Caisse d'épargne.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
	7,000 ^f à 8,000 ^f .		3,000 ^f à 3,500 ^f .
MM. Vaucoix.....	Mézières.	MM. Deroye.....	Paris, bureau n° 77.
Thiroux.....	Poitiers.	Adam.....	Paris, bureau n° 75.
	6,000 ^f à 7,000 ^f .	Broqua.....	Montauban.
MM. Besse-Bergier.....	Moulins.	Hocquet.....	Avesnes.
Clinchard.....	Clermont-Ferrand.	Lavergne-Lavech...	Lyon-Vaise.
	5,000 ^f à 6,000 ^f .	Gottrant.....	Versailles, préfecture.
MM. Croiziers de Lacvivier	Périgueux.	Lesueur.....	Rouen-Cauchoise.
Mercier.....	Quimper.	Quercy.....	Villeneuve-sur-Lot.
	INSPECTEURS.	Dubousquet.....	Trouville.
	4,500 ^f à 5,000 ^f .	Lecherre.....	Granville.
MM. Laloy.....	Paris, direction régionale.	Delmas.....	Tunis.
Chevalier-Lemore...	Alençon.		2,500 ^f à 3,000 ^f .
	4,000 ^f à 4,500 ^f .	M. Delhomme.....	Saint-Lô.
MM. Bernière.....	Mont-de-Marsan.		2,200 ^f à 2,500 ^f .
Gaudinot.....	Châlons-sur-Marne.	M. Mingasson.....	Aubusson.
Savin.....	Auxerre.....		RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.
Rivaud.....	Ligne de la Méditerranée.		1 ^{re} classe.
	3,500 ^f à 4,000 ^f .		2,400 ^f à 2,700 ^f .
M. Lourme.....	Cochinchine.	MM. Crolard.....	Lamballe.
	CHEF DE SECTION.	Delsuc.....	Saint-Cloud.
	5,500 ^f à 6,000 ^f .	Quinefault.....	Le Tréport.
M. Apuril.....	Paris R. P.	Léger.....	Saint-Valery-en-Caux.
	SERVICES SPÉCIAUX ET DIRECTIONS.	Beautour.....	Givet.
	COMMIS PRINCIPAUX.	Brandstetter.....	Saint Claude.
	3,600 ^f à 4,000 ^f .	Cazals.....	Lourdes.
M. Garnier de la Vil-	Contrôle.		2,200 ^f à 2,400 ^f .
lesbret.		MM. Bès.....	Castelsarrazin.
	2,700 ^f à 3,000 ^f .	Bot.....	Challans.
MM. Cimoehowski.....	École supérieure.	Armand.....	Landerneau.
Le Laudais.....	Vérification du matériel.	Derny.....	Belleville-sur-Saône.
Ravaut.....	Arras, direction.	Gillon.....	Enghien.
	COMMIS.	Mathe.....	Rambouillet.
	2,400 ^f à 2,700 ^f .	Loppin.....	Sainte-Mencheould.
MM. Pierre.....	Nancy, direction.	Chevallier.....	Bergues.
Baby.....	Lignes souterraines.	Lebigot.....	Mortain.
	RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.	Moine.....	Bar-sur-Seine.
	5,000 ^f à 5,500 ^f .		2,000 ^f à 2,200 ^f .
M. Fischer.....	Orléans.	M. Buffet.....	Douarnenez.
	3,500 ^f à 4,000 ^f .	M ^{me} Davy.....	Auray.
MM. Renoir.....	Paris, bureau n° 81.	MM. Augé.....	Roye.
Pépin.....	Paris, bureau n° 44.	Brutillot.....	Bourgoin.
Paizot.....	Lyon-Terreaux.	Chardon.....	Luxeuil.
Aubertin.....	Seus.		2 ^e classe.
Moreau.....	Rouen-Saint-Sever.	M ^{lle} Gaignet.....	Sourdeval.
Anselmier.....	Montbéliard.	M. Grandmaitre.....	Mehun.
Louchez.....	Lille, rue de Tournai.	M ^{lles} Buré.....	Giromagny.
Hubault.....	Compiègne.	Cléroy.....	Saliès-de-Béarn.
		M. Royer.....	Conches-en-Ouche.
		M ^{me} Franchi.....	Corbie.
		MM. Péric.....	Decazeville.
		Courpron.....	Tonnay-Charente.
		Rampont.....	Étain.
		M ^{lles} Camescasse.....	Issy-sur-Seine.
		Maupin.....	Gaillon.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
	1,400 ^f à 1,600 ^f .	MM. Marlhens.....	Valence.
MM. Maclos	Lormes.	Abit.....	Troyes.
Oliva	Collioures.	Genet.....	Saint-Quentin.
	1,200 ^f à 1,400 ^f .	Debrun.....	La Rochelle.
M. Espitalié.....	Labastide-Rouairoux.	Martin.....	Marseille.
	1,000 ^f à 1,200 ^f .	Vergey.....	Elbeuf.
M ^{me} Lecouvreur.....	Beuzeval.	Guilméneau.....	La Rochelle.
	3 ^e classe.	Preutout.....	Le Havre.
	1,400 ^f à 1,600 ^f .	Routis.....	Marseille.
M ^{lle} Orliac.....	Bize.	Delalleau.....	Paris, gare Montparnasse.
	1,200 ^f à 1,400 ^f .		3,000 ^f à 3,300 ^f .
M ^{mes} Bertrand.....	Rouillac.	MM. Ribet.....	Toulouse.
Sansois.....	Champlemy.	Besoux.....	Marseille.
Gautier.....	Yffiniac.	Bertier.....	Périgueux.
M ^{lle} Lacombe.....	Plan-de-la-Tour.	Chaligny.....	Épernay.
M. Joly.....	Marchélepot.	Jacquet.....	Tourcoing.
M ^{mo} Sisco.....	Gruissan.	Siry.....	Albi.
M ^{lle} Roux.....	Gaël.	Le Ridant.....	Évreux.
M ^{mo} Mahé.....	Barjac.	Catelain.....	Arras.
	1,000 ^f à 1,200 ^f .	Lemarie.....	Nantes.
M ^{lle} Guillemot.....	Colpo.	Lehut.....	Lille.
M ^{mo} Cariven.....	Monclar-de-Quercy.	Brussaux.....	Nancy.
M ^{lles} Boivin.....	L'Épine.	Texier.....	Paris-Passy.
Bourgeois.....	Viarmes.	Langevin.....	Paris, Bourse.
M ^{mo} Lecler.....	Vauchassis.	Jacques (J.).....	Paris, bureau n° 54.
M ^{lle} Pichon.....	Loué.	George.....	Paris, M ^{re} de la marine.
M ^{me} Huguenin.....	Aillevillers.	Berthe.....	Paris, central.
M ^{lle} Bachelet.....	Mouchamps.	Gerbault.....	Paris, bureau n° 22.
M. Jambou.....	Montlouis-sur-Tet.	Jégo.....	Paris, Grand-Hôtel.
M ^{mes} Lartigue.....	Soumoulou.	Carlier.....	Paris, bureau n° 12.
Astier.....	Tavel.	Toulouse.....	Paris, bureau n° 8.
M. Dardalhon.....	Saint-Florent.	Leplus.....	Paris, rue Saint-Denis.
M ^{lle} Moog.....	Patay.	Jouette.....	Paris, central.
	800 ^f à 1,000 ^f .	Bellanger.....	Paris, M ^{re} des Aff. étrang.
M ^{mes} Testevnide.....	Perthes.	Sabardan.....	Paris, central.
Trouvé.....	Valdoie.	Connu.....	Idem.
Flécharde.....	Ciral.	Juveneton.....	Idem.
Larrieu.....	Saint-Cirq.	Treich.....	Idem.
M ^{lles} Wallez.....	Maretz.	Richard.....	Idem.
Prévost.....	Villers-Bocage (Somme).	Brocklé.....	Idem.
Silly.....	Lachapelle-Vendômoise.	Hamel.....	Paris, bureau n° 84.
	COMMIS PRINCIPAUX.	Michel (J.-N.).....	Paris, bureau n° 3.
	3,600 ^f à 4,000 ^f .	Legrand.....	Paris, bureau n° 1.
MM. Jully.....	Paris R. P.	Largouet.....	Paris, central.
Gaudichot dit Masson	Idem.	Vérité.....	Alger.
Mauduit.....	Nantes.		2,700 ^f à 3,000 ^f .
	3,300 ^f à 3,600 ^f .	MM. Roussel.....	Paris, bureau n° 26.
MM. Panerace.....	Lyon.	Gallerand.....	Paris, R. P.
Moulin.....	Grenoble.	Thiout.....	Paris, bureau n° 79.
Sauvageot.....	Dijon.	Xambeu.....	Paris, central.
Poggi.....	Ajaccio.	Rebout.....	Idem.
Perdoux.....	Orléans.	Minartz.....	Paris, service officiel.
		Sorel.....	Idem.
		Simon (J.-B.).....	Idem.
		Paul.....	Paris, Bourse.
		Ainaud.....	Montpellier.
			2,400 ^f à 2,700 ^f . (Régularisation.)
		MM. Pize.....	Ligne de la Méditerranée.
		Robert.....	Ligne des Pyrénées.
		Levesque.....	Ligne du Sud-Ouest.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Degay.....	Ligne de Lyon.	MM. Collin.....	Paris, central.
Princ.....	<i>Idem.</i>	Sottin.....	Paris, Bourse.
Baraude.....	<i>Idem.</i>	Chevalier.....	Paris, central.
Wagner.....	Ligne du Sud-Ouest.	Marcaillon.....	Paris, Bourse.
Marchandise.....	Ligne du Nord.	Millet.....	Paris, central.
Cassier.....	Ligne de l'Est.	2,100 ^f à 2,400 ^f .	
Martin.....	Ligne du Sud-Ouest.	MM. Garin.....	Tunis.
Vinot.....	Ligne de l'Est.	Durousseau de Coul-	Cochinchine.
Pereton.....	Tours R. P.	geam.	
COMMIS.		Saintenoy.....	<i>Idem.</i>
2,400 ^f à 2,700 ^f		Bellier.....	<i>Idem.</i>
MM. Campiglia.....	Bône.	Terrillon.....	Nouvelle-Calédonie.
Tarbouriech.....	Ligne de la Méditerranée.	de Lesquen.....	<i>Idem.</i>
Martin.....	Ligne des Pyrénées.	Commolet.....	Ligne de l'Ouest.
Perdrix.....	Ligne de Lyon.	Héquette.....	Ligne du Nord.
Allegret cadet.....	Montpellier.	Audebaud.....	Ligne du Sud-Ouest.
Marimon.....	Cette, gare.	Carol.....	Ligne de l'Ouest.
Chrétiennot.....	Château-Thierry.	Gral.....	Ligne du Sud-Ouest.
Tristan-les-Rois.....	Perpignan.	Berthuy.....	Ligne du Nord-Ouest.
Héliez.....	Bergerac.	Denape.....	Ligne de l'Est.
Guy.....	Annonay.	Hautot.....	Ligne du Nord Ouest.
Cros.....	Bordeaux R. P.	Régnier.....	Ligne de l'Est.
Promonet.....	Dijon, gare.	Biron.....	Ligne du Sud-Ouest.
Prud'homme.....	Grenoble.	Gaudfernau.....	Ligne de Lyon.
Vieilledent.....	Mende.	Monnory.....	Ligne du Nord.
Védrenne.....	Bordeaux, gare S ^t Jean.	Marty (Jean).....	Ligne du Sud-Ouest.
Collamb.....	Nico, Garibaldi.	Béranger.....	Nice.
Larrouy.....	Condom.	Morin.....	Le Mans.
Trial.....	Nîmes.	Sainte-Marie-Pricot.	Lyon.
Lepoujade.....	Agen.	Chapuis.....	<i>Idem.</i>
Gachic.....	Bordeaux.	Oddoz.....	Aix.
Guidon.....	Coutances.	Bricot.....	Lille, central.
Bézatat.....	Limoges, gare.	Jandot.....	Nice.
Rozet.....	Epernay.	Béranger.....	Lyon.
Batac.....	Tarbes.	Meliot.....	Bayeux.
Tixier.....	Guéret.	Lamy.....	Orléans-Colombier.
Marchand.....	Lons-le-Saunier.	Delatto.....	Rouen, R. P.
Ardourel.....	Saint-Gaudens.	Bouty.....	Nîmes.
Jullien.....	Marseille.	Pounade.....	Cannes.
Luc.....	Toulouse.	Devoynter.....	Maubeuge.
Trinquier.....	Béziers.	Massart.....	Amiens, central.
Boyer.....	Marseille.	Perré.....	Amiens.
Peytraud.....	Toulouse.	Défournel.....	Lyon, central.
Postel.....	Le Havre.	Gachet.....	Niort, gare.
Maugin.....	Nantes.	d'Arvisenet.....	Dijon, gare.
Roure.....	Bordeaux.	Dumas.....	Pau.
Constant.....	Marseille R. P.	Brochard.....	Modane, gare.
Rozaire.....	Paris, Bourse.	Arène.....	Toulon.
Butet.....	Paris, bureau n° 69.	Véno.....	Millau.
Billaudel.....	Paris, bureau n° 15.	Chambert.....	Nevers, gare.
Beteille.....	Paris, bureau n° 61.	Pitolet.....	Dijon, R. P.
Varoquier.....	Paris, bureau n° 75.	Oblin.....	Rouen, gare.
Capin.....	Paris, bureau n° 17.	Quiquandon.....	Marseille, chapitre.
Virez.....	Paris, Auteuil.	Langevin.....	Saint-Lô.
Prat-Galba.....	Paris, gare d'Orléans.	Leadou.....	Saint-Nazaire.
Quilliot.....	Paris, service officiel.	Pérjehost.....	Saint-Omer.
Letort.....	Paris, bureau n° 16.	Guillot.....	Lorient.
Bourgeois.....	Paris, central.	Peyron.....	Auxerre.
F l.....	Paris, bureau n° 17.	Fabin.....	Bordeaux.
Quantin.....	Paris, Bourse.	Descombes.....	Lyon.
Mongcot.....	Paris, R. P.	Froment.....	Avignon.
		Gelas.....	Lyon, Guillotière.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.
MM. Delfieu.....	Alais.	MM. Douville.....	Rouen.
Dupeux.....	La Rochelle.	Gervot.....	Nantes, central.
Panzani.....	Marseille, Chapitre.	Lafon-Miquen.....	Bordeaux.
Tourel.....	Nantes.	Loeffler.....	Rouen.
Prat.....	Greil, garo.	Michel (J.-M.)....	Nice.
Chanet dit Fageolles.	Aurillac.	Miollet.....	Nantes, central.
Péquignot.....	Eure.	Pétris.....	Marseille, Bourse.
Abadie.....	Tarbes.	Mosbach.....	Troyes.
Courtois.....	Remiremont.	Rabaisson.....	Bordeaux, Salinières.
Prevot.....	Bordeaux, R. P.	Fay.....	Amiens.
Massalvo.....	Tulle.	Fabre.....	Marseille, Chapitre.
Quééré.....	Rouen, Joanne-d'Arc.	Bernard.....	Grenoble.
Huet.....	Évreux.	Martin.....	Coutances.
Luccioni.....	Nice.	Morin.....	Tours, gare.
Gautier.....	Lyon.	Ferrand.....	Dijon R. P.
Brunellière.....	Marseille.	Fousseret.....	Besançon, Chaprais.
Falgayrac.....	Toulouse.	Frézou.....	Dôle.
Jandot.....	Nice.	Gerniche.....	Montpellier.
Pradier.....	Montpellier.	Hugues.....	Langres.
Rochet.....	Lyon.	Marchand.....	Le Havre.
Teisseire.....	Nice.	Paufert.....	Rennes, central.
Fayolle.....	Marseille.	Vasseur.....	Le Havre, central.
Auquin.....	<i>Idem.</i>	Clerbout.....	Amiens.
Boudet.....	Paris, central.	Marqués.....	Chartres.
Batut.....	Paris, Archives.	Rio.....	Rennes R. P.
Chardonnet.....	Paris 15.	Cros.....	Béziers.
Novel.....	Paris R. P.	Lançon.....	Mayenne.
Le Roy.....	Paris, central.	Le Roy.....	Guingamp.
Marchand.....	<i>Idem.</i>	Barthe.....	Toulouse.
François.....	<i>Idem.</i>	Baille.....	Bordeaux R. P.
Jeanmaire.....	<i>Idem.</i>	Covinhes.....	Bordeaux, gare Bastide.
Paquet.....	Paris 31.	Doutreix.....	Limoges.
Jannin.....	Paris R. P.	Céré.....	Villeneuve-sur-Lot.
Gailhae.....	<i>Idem.</i>	Labbé.....	Les Andelys.
Aubriot.....	<i>Idem.</i>	Thomassin.....	pinal.
Lemaire.....	Paris 1.	Vinas.....	Marscello.
Cerati.....	Paris R. P.	Hébrard.....	Bordeaux, Chartrons.
Pérés.....	<i>Idem.</i>	Fargues.....	Nîmes.
Blanchon.....	<i>Idem.</i>	Astié.....	Toulon.
Girard.....	Paris, central.	Hemmel.....	Caen.
Baume.....	<i>Idem.</i>	Tité.....	Cochinchine.
	1,800 ^f et 2,100 ^f .	Reix.....	<i>Idem.</i>
MM. Gal.....	Tunis.	Raux.....	La Guyane.
Stœcklin.....	Cochinchine.	Caron.....	Tlemcen.
Teffo.....	Nantes, central.	Bourdouloup.....	Bono.
Gibert.....	Saint-Flour.	Picard.....	Constantine.
Pietrie.....	Marseille.	Acquaviva.....	<i>Idem.</i>
Parran.....	Rodez.	Laborie.....	Alger, central.
Le Bourgeois.....	Cherbourg.	Bouche.....	Constantine.
Emin.....	Lyon, central.	Castan.....	Alger.
Conchon.....	Châteauroux.	Delaerolx.....	<i>Idem.</i>
Peyronnard.....	Montpellier.	Demoulin.....	<i>Idem.</i>
Euzière.....	Antibes.	Rollin.....	Alger, central.
Gourmelon.....	Brest.	Rimé.....	Ligne du Nord.
Le Drago.....	Nantes.	Bouveron.....	Ligne de Lyon.
Bailly.....	Lyon R. P.	Héquette.....	Ligne du Nord.
Claverie.....	Bordeaux.	Céred (C.).....	Ligne du Sud-Ouest.
Granier.....	Marseille.	Cemin.....	Ligne de Lyon.
Allaire.....	Le Havre.	Bourdaries.....	Ligne de l'Ouest.
Traimbourd.....	Marseille.	Rouvier.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bellard.....	Clermont-Ferrand.	Vernhet.....	<i>Idem.</i>
Bobin.....	Lyon.	Cathélineaud.....	<i>Idem.</i>
		Péchiné.....	Ligne de l'Est.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Vigne.....	Ligne de la Méditerranée.	MM. Geysse.....	Marseille, Bourse.
Gardon.....	<i>Idem.</i>	Lemaire.....	Bordeaux.
Bosc.....	Ligne de Lyon.	Romain.....	Caen.
Castel.....	Ligne du Nord.	Durand.....	Toulouse, central.
Lyon.....	<i>Idem.</i>	Viguiet.....	Toulouse.
Dalas.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bouquet.....	Nice.
Duval.....	<i>Idem.</i>	Dard.....	Le Havre.
Dosne.....	Ligne de l'Est.	Jamaux.....	Nantes, central.
Cottreau.....	Ligne du Sud-Ouest.	Jobert.....	Marseille.
Bardot.....	Ligne de l'Est.	Angeli.....	Paris R. P.
Bernard.....	Ligne du Sud-Ouest.	Lable.....	Paris, central.
Miquel.....	Ligne du Nord.	Pascal.....	Paris R. P.
Mondy.....	Ligne du Sud-Ouest.	Ducos.....	<i>Idem.</i>
Laussel.....	Ligne des Pyrénées.	Fromentin.....	Paris, Bourse.
Autrie.....	Ligne de l'Est.	Gaillard.....	<i>Idem.</i>
Le Roy.....	Ligne du Nord-Ouest.	Picot.....	Paris, boulevard Voltaire.
Liégeois.....	Ligne de l'Est.	Thomas.....	Paris, bureau n° 21.
Bonnot.....	Ligne du Nord.	Berceau.....	Paris, bureau n° 51.
Boutarel.....	Ligne du Sud-Ouest.	Paillière.....	Paris, central.
Court.....	Ligne de la Méditerranée.	Sabatier.....	Paris R. P.
Humbert.....	Ligne de l'Est.	Goirand.....	Paris, bureau n° 11.
Porte.....	Ligne de la Méditerranée.	Gras.....	Paris, Bourse.
Poupon.....	<i>Idem.</i>	Leduc.....	Paris, central.
Subra.....	Ligne du Sud-Ouest.	Nologues.....	Paris, bureau n° 42.
Leblanc.....	Chalon-sur-Saône.	Vidal.....	Paris, bureau n° 25.
Guichon.....	Calais.	Dimex.....	Paris, bureau n° 82.
Willems.....	Lille-Saint-Martin.	Sans.....	Paris, bureau n° 79.
Micas.....	Bordeaux, R. P.	Debrienne.....	Paris R. P.
Prunier.....	Lyon, R. P.	Bouffinier.....	Paris, central.
Sibot.....	Toulouse, central.	Herblot.....	Paris R. P.
Gardille.....	Clermont-Ferrand.	Buteau.....	<i>Idem.</i>
Fleury.....	Compiègne.	Thomas (L.)...	<i>Idem.</i>
Bouchoon.....	Pau.	Thuriet.....	Paris, bureau n° 1.
Luquet.....	Lyon, central.	Roy.....	Paris, central.
Metzinger.....	Nantes.	Favaron.....	<i>Idem.</i>
Chavagnol.....	Tulle.	Quémat.....	Paris R. P.
Le Jannou.....	Rennes.	Détaint.....	Paris, Bourse.
Pigot.....	Bastia.	Laroze.....	<i>Idem.</i>
Bergon.....	Moulins.	1,500 [¢] à 1,800 [¢] .	
Chaput.....	Calais.	MM. Lelandois.....	Cochinchine.
Toussaint.....	Lunéville.	Batteroze.....	Djerba.
Rebeiro.....	Marseille, Chapitre.	Morati.....	Stax.
Barroy.....	Soissons.	Conteville.....	Le Kef.
Bosviel.....	Mazamet.	Marret.....	Constantine.
Commeuge.....	Perpignan.	Blavot.....	Orléansville.
David.....	Orléans.	Moutte.....	Milianah.
Debonne.....	Ajaccio.	Pock.....	Sidi-bel-Abbès.
Guilhem.....	Castelnaudary.	Lalouet.....	<i>Idem.</i>
Hecquet.....	Lille, rue de Tournai.	Nouvelle.....	Saïda.
Lacroix.....	Vierzon.	Oudot.....	Orléansville.
Maléty.....	Périgueux, gare.	Chaignet.....	Relizane.
Prieur.....	Péronne.	Dujantieu.....	Bône.
Roy.....	Chalon-sur-Saône.	Guillaume.....	Alger.
Sirugue.....	Melun.	Labache.....	Ligne des Pyrénées.
Thibault.....	Dunkerque, gare.	Crautelle.....	Ligne du Sud-Ouest.
Thomasson.....	Guéret.	Gullroy.....	Ligne du Nord.
Combet.....	Bordeaux.	Gallen.....	Ligne du Sud-Ouest.
Lageste.....	Rouen.	Bediz.....	<i>Idem.</i>
Bernadini.....	Bastia, central.	Desgores.....	<i>Idem.</i>
Regnier.....	Cambrai.	Martin.....	Ligne de Lyon.
G'sell.....	Maubeuge.	Massias.....	Ligne du Sud-Ouest.
Godimus.....	Maubeuge, gare.	Frégière.....	Ligne de Lyon.
Longuet.....	Lisieux.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Ligier.....	Ligne de Lyon.	MM. Olivier.....	Valenciennes.
Golery-Lascombe...	<i>Idem.</i>	Audier-Merle.....	Marseille R. P.
Dupont.....	Ligne du Sud-Ouest.	Blache.....	Saint-Denis-sur-Seine.
Barbier.....	Ligne de l'Est.	Bonerandi.....	Bastia.
Prudhomme.....	<i>Idem.</i>	Beau-Long.....	Tarbes.
Boulant.....	Ligne du Nord.	Bullet.....	Laval.
Coutrest.....	Ligne de l'Ouest.	Bulté.....	Roubaix.
Bertrand.....	Ligne de la Méditerranée.	Burnel.....	Cherbourg.
Loidreau.....	Ligne du Nord.	Castan.....	Boulogne-sur-Seine.
Goujon.....	Ligne de Lyon.	Cazaux.....	Auch.
Magendu.....	Ligne du Sud-Ouest.	Cottard.....	Rouen.
Denis.....	Ligne du Nord.	Crochet.....	Vire.
Charles (A. G.)....	<i>Idem.</i>	Daignan.....	Villeneuve-sur-Lot.
Fourastié.....	Ligne des Pyrénées.	Delon.....	Saint-Étienne, gare.
Moret.....	Ligne du Nord.	Dubary.....	Angoulême.
Grignon.....	<i>Idem.</i>	Duprez.....	Besançon R. P.
Riols.....	Béziers.	Fauries.....	Dax.
Protat.....	Mâcon.	Febvre.....	Poitiers, gare.
Grandrup.....	Boulogne-sur-Mor.	Férat.....	Marseille.
Philippon.....	Lille.	Foncegrive.....	Périgueux.
Amiot.....	Lisieux.	George.....	Vouziers.
Molines.....	Limoges, central.	Girard.....	Chartres.
Vigroux.....	Royan.	Grandperrin.....	Angoulême.
Mangerel.....	Moulins.	Hébert.....	Rouen.
Grammont.....	Aix-les-Bains.	Lemercier.....	Le Havre, princioal.
Diemert.....	Épernay, gare.	Lorand.....	Le Havre.
Morize.....	Versailles, préfecture.	Mamet.....	Lyon, central.
Giber.....	Montargis.	Metternich.....	Valenciennes.
Achard.....	<i>Idem.</i>	Palvadeau.....	Blois R. P.
Quilichini.....	Marseille, Bourse.	Perrié.....	Marseille-République.
Gourrin.....	Nice, central.	Perrot.....	Le Mans.
Malzieu.....	Lyon-Perrache, gare.	Richette.....	Caen, central.
Vasseur.....	Valenciennes, gare.	Vercier.....	Limoges,
Macabey.....	Montbéliard.	Allary.....	Bordeaux, central.
Prost-Toulland....	Morez-du-Jura.	Berger.....	Châlons-sur-Marne.
Rigal.....	Provins.	Chagny.....	Mâcon.
Begon.....	Besançon.	Dargelos.....	Bordeaux-Salinières.
Segaud.....	Dijon.	De Coudé.....	Reims.
Émile.....	Carcassonne.	Gimarey.....	Lyon.
Godreau.....	Valence.	Goasdoué.....	Le Havre, central.
Christelle.....	Mézières.	Godrenil.....	Le Havre-Ingouville.
Cousin.....	Épinal.	Guyard.....	Autun.
Carema.....	Vienne.	Khranner.....	Boulogne-sur-Seine.
Couty.....	Lyon-Perrache.	Lacoste.....	Périgueux.
Dumas.....	Rouen-Saint-Sever.	Lauriol.....	Marseille.
Éloy.....	Le Havre.	Leautier.....	Romans.
Hamon.....	Saint-Brieuc.	Madec.....	Roubaix.
Otin.....	Le Gateau.	Marret.....	Chambéry.
Prat.....	Saumur.	Martin.....	Bordeaux, central.
Albert.....	La Rochelle.	Pleau.....	Chartres.
Jamme.....	Marseille, Bourse.	Prat.....	Tours, gare.
Rougemont.....	Béthune.	Thibault.....	La Rochelle, gare.
Félix.....	Le Havre.	Veyre.....	Annecy.
Barruet.....	Orléans.	Signard.....	Épernay.
Forgue.....	Libourne.	Pène (Pierre)....	Bordeaux R. P.
Louzon.....	Lyon, central.	Bacelon.....	Nice.
Blanc.....	Carpentras.	Bedfer.....	Rennes.
Lechevretel.....	Avranches.	Durand (E.).....	Lyon.
Balizet.....	Melun.	Grimaud.....	Bordeaux, central.
De Grivel.....	Chalon-sur-Saône.	Malitourne.....	La Rochelle.
Garnier.....	Dunkerque.	Manrot.....	Clermont-Ferrand.
Gorin.....	Vienne.	Coutaud.....	Moulins.
Lot.....	Brest, gare.	Carrière.....	Bordeaux R. P.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Chaufournier.....	Beauvais.	MM. Gégout.....	Paris, central.
Dubar.....	Lille.	Grapin.....	Paris, bureau n° 24.
Fontugne.....	Lyon, central.	Lalo.....	Paris R. P.
Langlois.....	Versailles R. P.	Riou.....	Paris, central.
Ricard.....	Toulouse.	Marchevet.....	Paris R. P.
Walter.....	Brest.	Abadie.....	<i>Idem.</i>
Gratias.....	Ageu.	Beaufils.....	Paris, bureau n° 16.
Polidori.....	Lyon R. P.	Bernard.....	Paris, bureau n° 25.
Boucheron.....	Paris, bureau n° 7.	Bonidan.....	Paris, bureau n° 1.
Flambard.....	Paris, central.	Fournier.....	Paris, bureau n° 74.
Robert.....	Paris R. P.	Latrace.....	Paris, central.
Chanier.....	Paris, bureau n° 77.	Lecubin.....	Paris, bureau n° 17.
Rodier.....	<i>Idem.</i>	Liotet.....	Paris, central.
Gaudry.....	Paris, central.	Maucourt.....	Paris R. P.
Riffaud.....	<i>Idem.</i>	Munier.....	Paris, central.
Lutz.....	Paris R. P.	Paunier.....	Paris, b. Richard-Lenoir.
Rivot.....	Paris, Clignancourt.	Pruvost.....	Paris, central.
Roumiguère.....	Paris, central.	Ribes.....	Paris R. P.
Rimboux.....	<i>Idem.</i>	Housson.....	<i>Idem.</i>
Villy.....	<i>Idem.</i>	Soulié.....	<i>Idem.</i>
Burle.....	Paris R. P.	Arrachart.....	Paris, bureau n° 54.
Layssac.....	Paris, bureau n° 11.	Clerc.....	Paris R. P.
Abit.....	Paris, central.	Menostrier.....	<i>Idem.</i>
Allet.....	Paris, bureau n° 50.	Tropenat.....	Paris, bureau n° 12.
Chaquer.....	Paris, bureau n° 24.	Auproux.....	Paris R. P.
Craissac.....	Paris, central.	Charlot.....	Paris, bureau n° 27.
Devisch.....	<i>Idem.</i>	Cottes.....	Paris, bureau n° 1.
Ferrière.....	Paris, bureau n° 1.	Destrnel.....	Paris R. P.
Gaodefroy.....	Paris, bureau n° 24.	Pillard.....	<i>Idem.</i>
Goyon.....	Paris, central.	Priou.....	Paris, bureau n° 1.
Moroni.....	<i>Idem.</i>	Puechmalbec.....	Paris R. P.
Curaté.....	Paris, bureau n° 35.	Ravelet.....	<i>Idem.</i>
Gazagnes.....	Paris R. P.	Vattaire.....	<i>Idem.</i>

(Voir la note placée au bas de la page.)

MODIFICATIONS DE TAXES.

Tableau des taxes de l'AMÉRIQUE DU NORD (1).

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXE par MOT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4
1	Îles S ^t -PIERRE ET MIQUELON	fr. c. 1 40	
2	AMÉRIQUE ANGLAISE (1).		
	Canada. (Territoires d'Ontario et de Québec.)...	2 00	
	Cap-Breton.....	2 00	
	Colombie anglaise.....	3 35	
	Manitoba (Territoire de).	2 85	
	Nouvelle-Écosse.....	2 00	
	Nouveau-Brunswick.....	2 00	
	Prince-Édouard (Île du).	2 00	
	Terre-Neuve.....	1 40	
	Vancouver (Île de).....	3 35	
	North Western territory..	3 35	
3	ÉTATS-UNIS (1)....		
	Alabama	2 55	
	Arizona	3 05	
	Arkansas	2 85	
	Californie.....	3 05	
	Caroline du Nord.....		
	Caroline du Sud	2 55	
	Colorado (Territoire de). { Denver et Leadville.....	2 55	
	Autres bureaux.	3 05	

(1) Voir la note (1) à la page 111.

NOTE: Tableaux de taxe rectifiés et mis au courant, à détacher et à coller à leur place respective sur les pages correspondantes du tarif annexé à la nomenclature des bureaux télégraphiques.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXE par NOR.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4
		fr. c.	
	Colombie (District de)...	2 20	
	Connecticut.....	2 00	
	Dakota.....	2 85	
	Delaware.....	2 20	
	Floride. { Lake City.....		
	{ Pensacola.....	2 55	
	{ Tallahassee....		
	{ Autres bureaux	3 90	
	Géorgie.....	2 55	
	Idaho (Territoire d').....	3 05	
	Illinois.....	2 30	
3	ÉTATS-UNIS (1).....		
	(Suite.)		
	Indien (Territoire).....	2 85	
	Indiana (Territoire d')...	2 30	
	Iowa.....	2 85	
	Kansas (Territoire de)...	2 85	
	Kentucky.....	2 30	
	Louisi- { New-Orléans ..	2 55	
	siane. { Autres bureaux.	2 85	
	Maine.....	2 00	
	Maryland.....	2 20	
	Massachusetts.....	2 00	
	Michigan.....	2 30	
	Minnesota.....	2 85	
	Mississippi.....	2 55	

(1) Voir la note (1) à la page 111.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXE par MOT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4
		fr. c.	
	Missouri. { Saint-Louis....	2 30	
	{ Autres bureaux.	2 85	
	Montana (Territoire de)..	3 05	
	Nebraska (Territoire de)..	2 85	
	Nevada (Territoire de)...	3 05	
	New-Hampshire.....	2 00	
	New-Jersey.....	2 20	
	New-Mexico.....	3 05	
	New-York. { New-York Ci-		
	ty (2).....	2 00	
	{ Autres bureaux.	2 20	
	Ohio.....	2 30	
3	ÉTATS-UNIS (1).....		
	(Suite.)		
	Orégon.....	3 05	
	Pensylvanie.....	2 20	
	Rhode-Island.....	2 00	
	Tennessee.....	2 55	
	Texas.....	2 85	
	Utah (Territoire d').....	3 05	
	Vermont.....	2 00	
	Virginie occidentale.....	2 30	
	Virginie orientale.....	2 30	
	Washington (Territoire de)	3 05	
	Wisconsin. { Millwaukee... .	2 30	
	{ Autres bureaux.	2 85	
	Wyoming.....	3 05	

(1) Voir la note (1) à la page 111.

(2) Les bureaux compris sous la dénomination de «New-York City» sont ceux de : Astoria, Brooklyn, Eushwick, Carmansville, Flatbush, Fordham, Fort-Hamilton, Fort-Washington, Governors - Island, Greenpoint, Harlem, Harlem-River, High-Bridge, Hunters-Point, Kings-Bridge, Long-Island-City, Manhattanville, Melrose, Morissania, Morris-Dock, Motthaven, Port-Morris, Ravenswood, Riverdale, Spuyten, Duyvil, Tremont, Van-Cortlandt, Williams-Bridge, Williamsburg, Woodlawn, Yorkville, Youkers.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT.				OBSERVA-TIONS.	
		VOIES EMPLOYÉES.					
		Voie du Nord.		Voie du Sud.			
		Voie Galveston.	Voie Jamaïque. (2)	Espagne-Lisbonne-Pernambouc-Valparaiso.	Marseille-Barcelone-Lisbonne-Pernambouc-Valparaiso.		
1	2	3	4	4	5	6	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
4	MEXIQUE.	Matamoras	2 95	16 60	"	"	
		Tampico	4 00	16 30	37 55	37 85	
		Vera-Cruz	4 50	16 30	36 70	37 00	
		Mexico et tous les bureaux du Gouvernement	4 70	16 60	"	"	
		Goatzacoalcos	5 25	16 30	36 45	36 75	
		Salina-Cruz	5 45	16 30	35 70	36 00	
		Bureaux provinciaux et des compagnies privées	5 45	16 60	"	"	

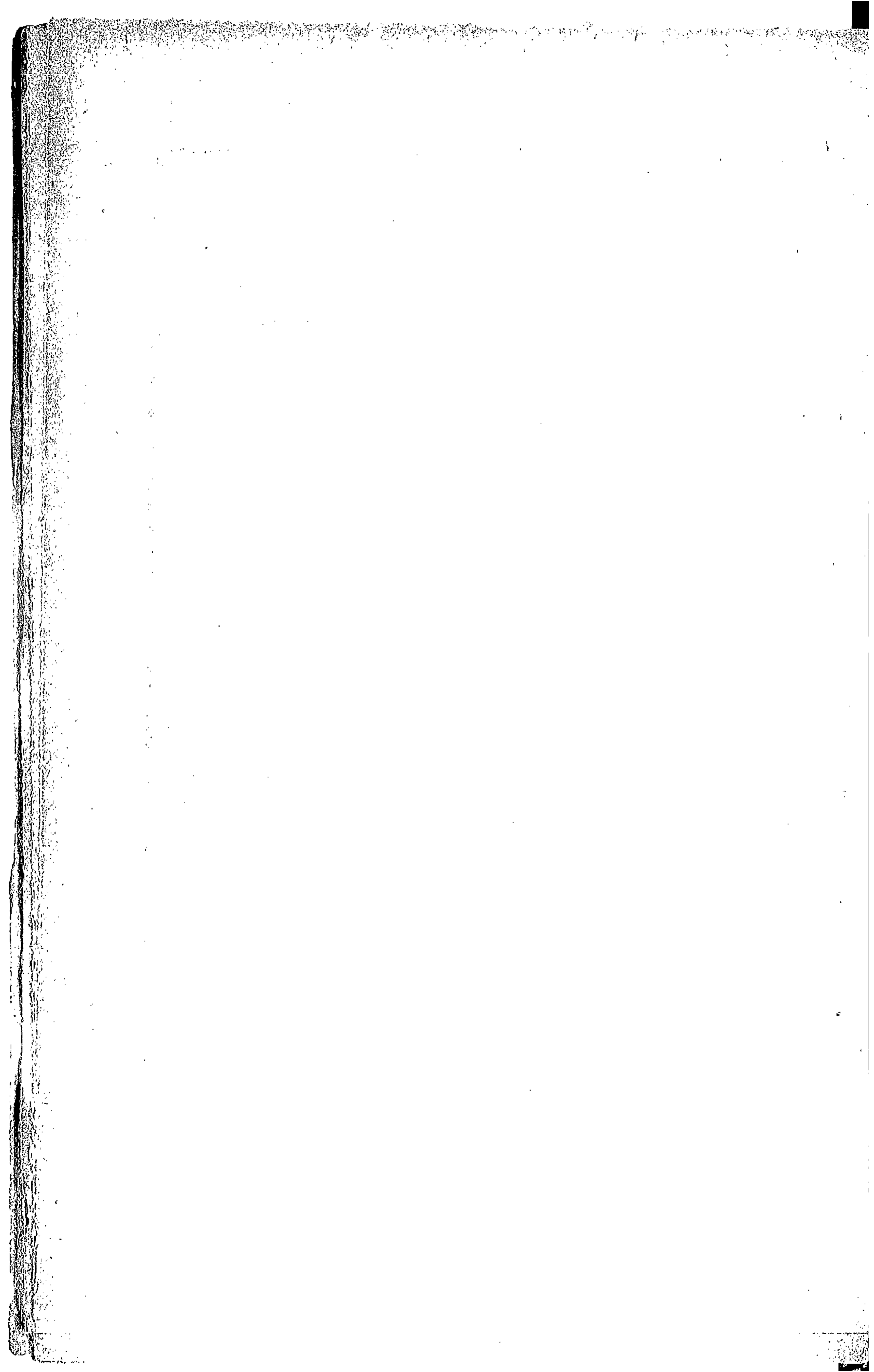
(1) Les COMPAGNIES TRANSATLANTIQUES ont établi, de commun accord, entre elles et avec la WESTERN UNION TELEGRAPH COMPANY, une liste des stations américaines pour lesquelles on peut accepter des télégrammes ne portant pas dans l'adresse le nom de l'État dans lequel elles sont situées.

Ces stations sont les suivantes :

Albany	New-York.	Lima	Pérou.	Pittsburg	Pensylvanie.
Baltimore	Maryland.	Louisville	Kentucky.	Providence	Rhode-Island.
Boston	Massachusetts.	Memphis	Tennessee.	Québec	Québec.
Brooklyn	New-York.	Mexico	Mexico.	Rochester	New-York.
Buffalo	New-York.	Millwaukee	Wisconsin.	Sacramento	Californie.
Charleston	Caroline du Sud.	Minneapolis	Minnesota.	Saint-Johns	Terre-Neuve.
Chicago	Illinois.	Mobile	Alabama.	Saint-Louis	Missouri.
Cincinnati	Ohio.	Montevideo	Uruguay.	Saint-Paul	Minnesota.
Cleveland	Ohio.	Montgomery	Alabama.	Saint-Thomas	Indes occident.
Denver	Colorado.	Montréal	Québec.	Salt Lake City	Utah.
Détroit	Michigan.	Nashville	Tennessee.	Sau-Francisco	Californie.
Galt	Ontario.	New-Orléans	Louisiane.	Savannah	Géorgie.
Galveston	Texas.	New-York	New-York.	Toronto	Ontario.
Halifax	Nouvelle-Écosse.	Newhaven	Connecticut.	Valparaiso	Chili.
Hartfort	Connecticut.	Omaha	Nebraska.	Washington	D ^{ct} de Colombie.
Havane	Cuba.	Ottawa	Ontario.	Vera-Cruz	Mexico.
Indianapolis	Indiana.	Panama	Panama.	Vicksburg	D ^{ct} de Colombie.
Jersey City	New-Jersey.	Philadelphie	Pensylvanie.		

Quant aux télégrammes pour des stations autres que celles qui sont indiquées ci-dessus, dans lesquelles l'indication de l'État destinataire serait omise, ils ne seront, dans le cas où le nom de la station destinataire serait indiqué avec celui d'autres stations, transmis qu'aux risques et périls de l'expéditeur.

(2) Les télégrammes dirigés par la voie Jamaïque doivent porter la mention *Voie Jamaïque*, qui n'est pas taxée.



III.

Tableau des taxes de l'AMÉRIQUE CENTRALE.

1^o VOIES DU NORD.

NUMÉROS D'ORDRE. 1	DESTINATIONS. 2	TAXE PAR MOT.		OBSERVA- TIONS. 5		
		VOIE des Indes occiden- tales. 3	VOIE Galveston. (4) 4			
		fr. c.	fr. c.			
1	ANTILLES ou INDES OCCIDENTALES (1).	Antigoa.....	14 50	18 05		
		Barbades.....	16 80	20 35		
		CUBA (2)	Havane.....	4 60	16 70	
			Cienfuegos....	5 55	16 70	
			Santiago.....	6 05	13 25	
			Guantanamo...	6 40	17 00	
			Manzanillo....	6 40	17 00	
			Bayama.....	6 40	17 00	
			Autres bureaux.	4 95	17 00	
		Dominique.....	15 25	18 80		
		Grenade.....	16 70	20 25		
		Guadeloupe.....	15 05	18 55		
		Jamaïque.....	9 00	12 00		
		Martinique.....	15 55	19 00		
		Porto-Rico.....	13 15	16 70		
		S ^t -Christophe (S ^t -Kitts)..	14 20	17 75		
		Sainte-Croix.....	13 55	17 10		
		Sainte-Lucie.....	15 85	19 40		
Saint-Thomas (3).....	13 25	16 80				
Saint-Vincent.....	16 20	19 70				
Trinité.....	17 30	20 85				

(1) Voir la note (1) à la page suivante.

(2) Les télégrammes pour Cuba peuvent être rédigés en langage convenu ou en chiffres ou en lettres secrètes; toutefois le Gouvernement cubain se réserve le droit d'exiger la traduction des télégrammes ainsi rédigés, avant qu'ils soient remis aux destinataires.

Les télégrammes pour Cuba autres que pour la Havane, Cienfuegos et Santiago ne doivent être acceptés qu'aux risques et périls de l'expéditeur.

(3) Voir la note (1) à la page 111.

(4) Les télégrammes dirigés par la voie Galveston doivent porter dans le préambule la mention *voie Galveston*, qui n'est pas taxée.

TARIFS,
VOIE GALVESTON. (1)

113

NUMÉROS D'ORDRE. 1	DESTINATIONS. 2	TAXE par MOT. 3	OBSERVATIONS. 4
		fr. c.	
1	PANAMA..... { Panama.....	7 20	Les télégrammes pour Panama et Colon à transmettre par la voie des États-Unis et du Mexique doivent porter en préambule « Voie Galveston ».
	Colon-Aspinwall.....	7 20	
2	GUATÉMALA.....	6 20	
3	SALVADOR..... { Libertad.....	5 95	
	Tous les autres bureaux..	6 20	
4	HONDURAS.....	6 20	
5	NICARAGUA..... { San-Juan-del-Sur.....	7 20	
	Tous les autres bureaux..	7 45	
6	COSTA-RICA.....	7 45	

(1) Les télégrammes à destination des colonies des Indes occidentales, où il y a plus d'une station télégraphique, doivent contenir dans l'adresse la double indication du nom de la station et de la colonie.

Toutefois les télégrammes qui ne porteront que la seule mention de la colonie seront transmis aux risques des expéditeurs qui auront à supporter éventuellement les conséquences de l'insuffisance de l'adresse.

VOIE DES INDES OCCIDENTALES (*Jamaïque*). (2)

NUMÉROS D'ORDRE. 1	DESTINATIONS. 2	TAXE par MOT. 3	OBSERVATIONS. 4
		fr. c.	
1	GUATÉMALA.....	15 75	
2	SALVADOR..... { Libertad.....	15 45	
	Tous les autres bureaux..	15 75	
3	HONDURAS.....	15 75	
4	NICARAGUA..... { San-Juan-del-Sur.....	15 05	
	Tous les autres bureaux..	15 35	
5	COSTA-RICA.....	15 35	
6	PANAMA (3)..... { Panama.....	7 20	
	Colon.....	7 20	

(2) Les télégrammes pour les destinations indiquées dans ce tableau, sauf Panama et Colon, dirigés par la voie des Indes occidentales, doivent porter en préambule la mention non taxée de « Voie Jamaïque ».

(3) En cas d'interruption de la voie « Galveston » les taxes à percevoir par la voie « Jamaïque » sont de 12 fr. 85 pour Colon et 13 fr. 90 pour Panama.

2° VOIE DU SUD (Lisbonne, Pernambouc, Valparaiso).

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT.					OBSER- VATIONS.
		VOIES EMPLOYÉES.					
1	2	3	4	5	6	7	8
		Espagne, Lis- bonne.	Mar- seille, Barce- lone, Lis- bonne.	Fal- mouth- Lis- bonne ou Lizard, Bilbao, Espagne Lis- bonne.	Fal- mouth- Vigo, Espagne Lis- bonne.	Mar- seille- Malte, Lis- bonne.	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1	PANAMA... {						
	Panama.....	35 05	35 35	35 65	35 85	36 00	
	Colon.....	35 30	35 60	35 90	35 10	36 25	
2	COSTA- RICA. {						
	Tous les bu- reaux.....	33 25	33 55	33 85	34 05	34 20	
3	NICARAGUA. {						
	San-Juan-del- Sur.....	33 00	33 30	33 60	33 80	33 95	
	Autres bureaux.	33 25	33 55	33 85	34 05	34 20	
4	HONDURAS {						
	Tous les bu- reaux.....	34 40	34 70	35 00	35 20	35 35	
5	SAN-SAL- VADOR. {						
	La Libertad..	34 15	34 45	34 75	34 95	35 10	
	Autres bureaux.	34 40	34 70	35 00	35 20	35 35	
6	GUATÉ- MALA. {						
	Tous les bu- reaux.....	34 40	34 70	35 00	35 20	35 35	

TARIFS.

IV.

Tableau des taxes de l'AMÉRIQUE DU SUD.

1° VOIE DU SUD (1).

1 NUMÉROS D'ORDRE.	2 DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT. VOIES EMPLOYÉES.					8 OBSER- VATIONS.
		ES- pagne, Lis- bonne.	Mar- seille- Bar- celone, Lis- bonne.	Fal- mouth- Lisbonne ou Lizard, Bilbao, Espagne, Lisbonne.	Fal- mouth- Vigo, Es- pagne, Lis- bonne.	Mar- seille- Malte, Lis- bonne.	
		3	4	5	6	7	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Voie des lignes terrestres brésiliennes.						
	Pernambouc. . . .	10 65	10 95	11 25	11 45	11 60	
	Régions du Nord et du Centre.(2)	11 65	11 95	12 25	12 45	12 60	
	Région du Sud.(2)	12 65	12 95	13 25	13 45	13 60	
	Voie des câbles Western.						
	Pernambouc. . . .	10 65	10 95	11 25	11 45	11 60	
1	BRÉSIL... Rio de Janeiro, Bahia et Ceara (Fortaleza) et les stations au nord de Rio de Janeiro.	11 65	11 95	12 25	12 45	12 60	
	Para.	16 15	16 45	16 75	16 95	17 10	
	Rio-Grande-do-Sul, Destero (Santa Catarina), Santos et les stations au sud de Rio de Janeiro.	12 65	12 95	13 25	13 45	13 60	

(1) Voir la note (1) à la page suivante.

(2) La nomenclature des bureaux étrangers indique dans quelle région se trouve chacun des bureaux brésiliens. Toutefois le bureau de Para (Belem), région du Nord, n'est pas encore relié par les lignes terrestres. Les télégrammes pour ce bureau sont donc nécessairement transmis par la voie des câbles «Western» et doivent acquitter la taxe spéciale indiquée au tarif par cette voie.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT.					OBSER- VATIONS.					
		VOIES EMPLOYÉES.										
		Es- pagne, Lis- bonne	Mar- seille- Bar- celone, Lis- bonne.	Fal- mouth- Lisbonne ou Fal- mouth, Bilbao, Espagne, Lisbonne.	Fal- mouth- Vigo, Espagne Lis- bonne.	Mar- seille- Malte, Lis- bonne.						
3	4	5	6	7	8							
1	2	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	(1)
1	URUGUAY... } Tous les bu- reaux	13	15	13	45	13	75	13	95	14	10	
	Voie des câbles.											
2	RÉPUBLIQUE ARGENTINE. } Tous les bu- reaux	12	35	12	65	12	95	13	15	13	30	
	Voie terrestre brésilienne.											
	Tous les bu- reaux	13	15	13	45	13	75	13	95	14	10	
3	CHILI } Tous les bu- reaux	13	20	13	50	13	80	14	00	14	15	
4	BOLIVIE } Autofagasta . . .	16	95	17	25	17	55	17	75	17	90	
	Région A. } Iquique	16	95	17	25	17	55	17	75	17	90	
	Région B. } Arica	18	85	19	15	19	45	19	65	19	80	
5	PÉROU. } Région C. } Mollendo, Is- lay, Puno et Arequipa. } 20 70 21 00 21 30 21 50 21 65	20	70	21	00	21	30	21	50	21	65	
	Région D. } Lima et Cal- lao } 24 45 24 75 25 05 25 25 25 40	24	45	24	75	25	05	25	25	25	40	
	Payta } 27 60 27 90 28 20 28 40 28 55	27	60	27	90	28	20	28	40	28	55	
6	ÉQUATEUR. } Santa-Elena et Guayaquil . . } 29 75 30 05 30 35 30 55 30 70	29	75	30	05	30	35	30	55	30	70	
7	COLOMBIE. } Buenaventura . . } 33 70 34 00 34 30 34 50 34 65	33	70	34	00	34	30	34	50	34	65	
	Autres bureaux. } 34 05 34 35 34 65 34 85 35 00	34	05	34	35	34	65	34	85	35	00	

(1) Les conditions d'acceptation des télégrammes sont celles de la convention internationale, sauf les exceptions suivantes :

L'emploi des lettres secrètes n'est autorisé que pour les télégrammes d'État. Le collationnement ne s'applique qu'aux télégrammes pour lesquels l'expéditeur l'aura demandé.

Les mots composés d'une manière contraire à l'usage de la langue dans laquelle est rédigé le télégramme ne sont pas acceptés. Les mots en abrégé et orthographiés incorrectement ne sont pas admis.

Les télégrammes multiples ne sont pas admis.

Les mots qui n'appartiennent pas à l'une des langues autorisées par le règlement général, de même que les noms de personnes et de places qui, dans le texte des télégrammes, ne sont pas employés dans leur signification véritable, sont taxés comme les groupes de chiffres, c'est-à-dire à raison de trois lettres pour un mot. Le nom du bureau de destination sera accepté pour un seul mot dans l'adresse, s'il ne contient pas plus de 10 caractères.

Il n'est pas organisé jusqu'à présent de service par exprès.

La surtaxe postale est fixée à 1 fr. 25 cent. à partir des bureaux de l'Amérique du Sud.

TARIFS.

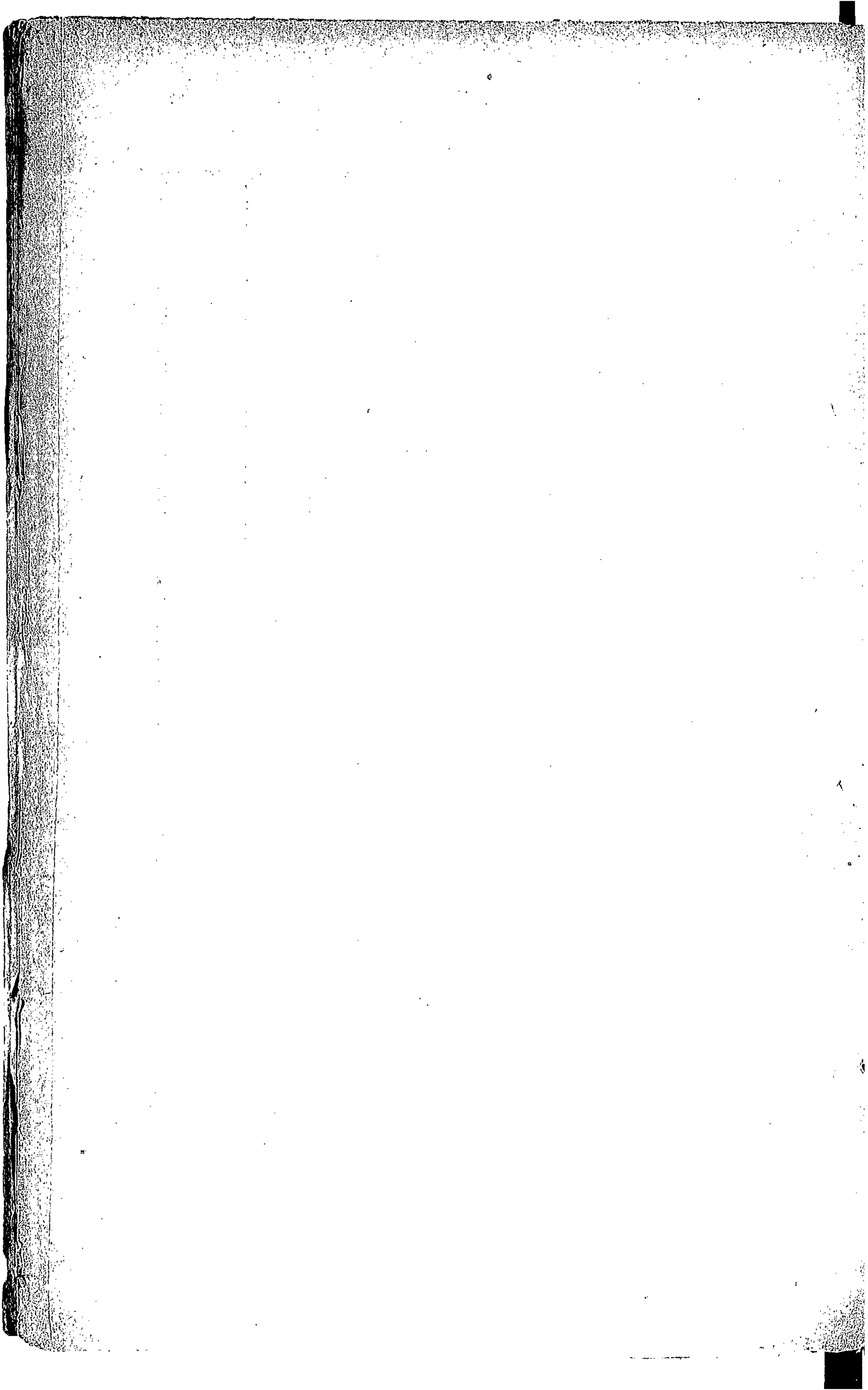
117

2° VOIES DU NORD.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXE PAR MOT.		OBSER- VATIONS.			
		VOIE Gal- veston. 3	VOIE des Indes occi- dentales, (1) 4				
1	2	3	4	5			
		fr. c.	fr. c.				
1	RÉPUBLIQUE ARGENTINE.	Buenos-Ayres.	10 75	"			
		Tous les autres bureaux					
2	BOLIVIE.	Autofagasta.	16 05	"			
		La Paz (2)	18 35	"			
		Ceara (Fortaleza)	17 30	"			
		Maranham, Natal.	22 55	"			
		Para, Parahyba	22 55	"			
		Pelotase	11 40	"			
		Pernambouc.	10 75	"			
3	BRÉSIL.	Rio de Janeiro, Bahia.	11 80	"			
		Rio-Grande-do-Sul.	12 85	"			
		Santos.	12 85	"			
		Desterro (<i>Santa-Catarina</i>) . . .	12 85	"			
		Autres bureaux. {	Nord de Rio de Janeiro.	11 80	"		
			Sud de Rio de Janeiro.	12 85	"		
		4	CHILI.	Cobija, Huanillos, Pabellon de Pica, Pisaqua, Tacna, Tocopilla.	16 70	"	
				Tous les autres bureaux	12 85	"	

(1) Les télégrammes dirigés par la voie des Indes occidentales doivent porter en préambule la mention non taxée de « Voie Jamaïque », sauf pour la Guyane anglaise.

(2) Les télégrammes pour *La Paz* ne peuvent être acceptés qu'aux risques des expéditeurs.



3° VOIES DU NORD (Suite).

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXE PAR MOT.		OBSER- VATIONS.	
		VOIE Gal- veston. 3	VOIES des Indes occiden- tales. 4		
1	2	3	4	5	
5	COLOMBIE.....	Buenaventura.....	7 85	15 45	
		Tous les autres bureaux....	8 15	15 75	
6	ÉQUATEUR.....		11 70	17 45	
7	GUYANE ANGLAISE (1).	Demerara.....	22 95	19 50	
		Berbice.....	23 05	19 60	
		Arica.....	15 05	"	
		Callao.....	11 05	19 00	
		Iquique.....	15 35	"	
		Lima.....	11 05	19 00	
		Mollendo.....	14 80	"	
8	PÉROU.....	Piura.....	12 20	18 15	
		Payta.....	12 00	17 95	
		Chancay, Chicha, Chosica, Huacho, Matucana, San Bartolome, San Mateo, Santa Clara, Supe, Surco.	11 70	"	
		Tous les autres bureaux....	15 85	"	
		Montevideo.....	13 35	"	
9	URUGUAY.....	Paysandu.....	13 80	"	
		Tous les autres bureaux....	13 35	"	
10	VÉNÉZUÉLA.....		8 15	15 75	

(1) Les télégrammes pour la Guyane anglaise dirigés par la voie Galveston doivent porter en préambule la mention non taxée « Voie Galveston ».

V.

Tableau des taxes de l'ASIE.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT.				OBSER- VATIONS.
		VOIE de Turquie.	VOIE de Malte.	VOIE DE RUSSIE.		
		Italie- Turquie- Faô. (Par Otrante- Vallona.)	Malte- (par Marseille) ou Italie- Otrante- Suez.	Calais-Fanô ou Allemagne ou Suisse-Autriche ou Italie-Autriche.	Djoulfa.	
1	2	3	4	5	6	7
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1	AFGHANISTAN	5 10	5 60	5 60	#	
2	ARABIE (1).....	#	#	#	#	
3	BELOUTCHISTAN.....	5 10	5 60	5 60	#	
4	BIRMANIE.....	5 55	6 05	6 05	#	
5	CHINE (2) { Hong - Kong , Shang-Hai, Amoy et Foochow (3).. Canton et Macao.. Ngouchow..... Tattschan..... Woochow et Hwei- chow..... Chiuchow..... Chinkiang, Ningpo Nanning, Nankin et Swatow..... Lingchow..... Chin-Kiang -Poo, Lanchee, Wu- chu et Ngaukin Chining, Puching et Kiukiang.... Tien-Tsin..... Taku..... Hankow..... Tungskow et Pékin	9 75	10 00	10 00	10 00	
		10 25	10 50	10 50	10 50	
		10 35	10 60	10 60	10 60	
		10 50	10 75	10 75	10 75	
		10 75	11 00	11 00	11 00	
		10 80	11 05	11 05	11 05	
		10 85	11 10	11 10	11 10	
		10 90	11 15	11 15	11 15	
		10 95	11 20	11 20	11 20	
		11 05	11 30	11 30	11 30	
		11 25	11 50	11 50	11 50	
		11 35	11 60	11 60	11 60	
		11 45	11 70	11 70	11 70	
		11 75	12 00	12 00	12 00	

(1) Voir les taxes de l'Arabie, page 96.

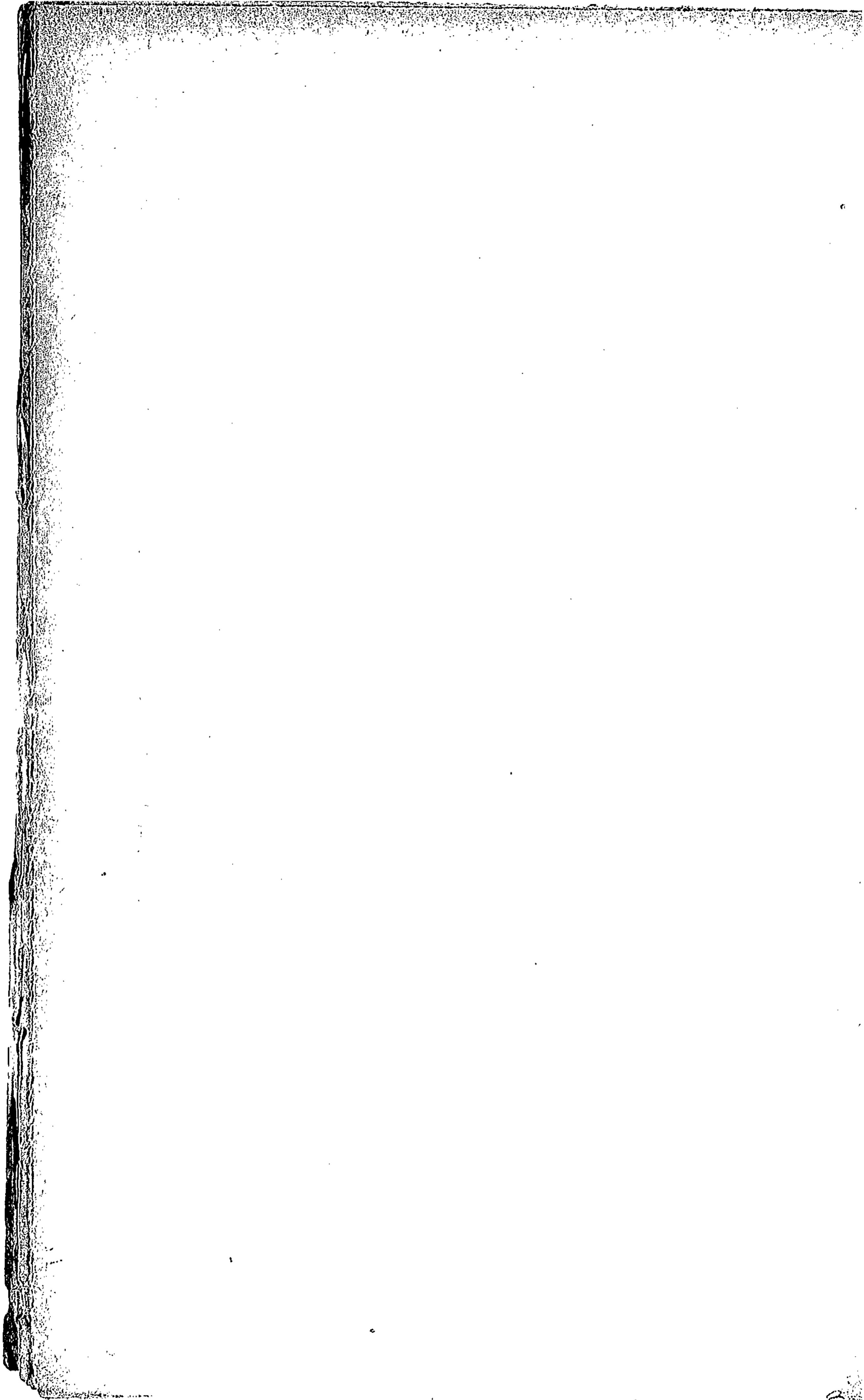
(2) Les télégrammes pour la Chine peuvent aussi être expédiés de Kiachta (Russie d'Asie, 1^{re} région), soit par la poste, les 5, 12, 19 et 26 de chaque mois, soit par estafette.

Les frais de poste à percevoir sur l'expéditeur sont de 2 fr. 20 cent. pour toutes les destinations.

Les frais d'estafette à percevoir sur l'expéditeur d'un télégramme à destination de Pékin ou Tien-Tsin sont de 392 francs pour un cheval et de 588 francs pour deux chevaux.

Les télégrammes pour la Chine, dirigés par la voie «Turquie-Faô», de «Malte» ou de «Russie-Djoulfa» peuvent, à partir des Indes, être acheminés par la voie de «Tavoy» aux conditions de taxes indiquées respectivement aux colonnes 3, 4 et 5. La mention de la voie de Tavoy dans le préambule est, dans ce cas, nécessaire.

(3) En cas d'interruption du câble de Foochow la taxe des dépêches à destination de cette ville doit être augmentée de 0 fr. 75 cent. par mot.



NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT.					
		VOIE de Turquie.	VOIE de Malte.	VOIE DE RUSSIE.		VOIE DE TAVOY (1).	
		Italie-Turquie-Faô. (Par Otrante-Vallona.)	Malte-(par Marseille) ou Italie-Otrante-Suez.	Calais-Fanô ou Allemagne ou Suisse-Autriche ou Italie-Autriche.		Italie-Turquie-Faô par Otrante-Vallona.	Malte par Marseille ou Calais-Fanô ou Allemagne ou Suisse. } Djoulfa.
1	2	3	4	Djoulfa. 5	Wladivostok. 6	7	8
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6	COCHINCHINE.....	8 50	8 75	8 75	13 00	4 75	5 00
7	CORÉE (2).....	"	"	"	"	"	"
8	INDO-CHINE. { Penang....	6 50	6 75	6 75	14 50	"	"
		{ Malacca... 7 25	7 50	7 50	14 00	"	"
		{ Singapore.. 7 50	7 75	7 75	13 50	"	"
9	IN-DOUSTAN. { Kurrachee et bureaux à l'ouest de Chittagong. } Bureaux à l'est de Chittagong et Ceylan....	5 10	5 60	5 60	"	"	"
		5 35	5 85	5 85	"	"	"
10	JAPON (3).....	"	"	"	"	"	"
11	PERSE (4).....	"	"	"	"	"	"
12	Golfe PERSIQUE { Bushire....	2 80	"	3 30	"	"	"
		{ Autres bureaux (5).. 4 45	"	4 95	"	"	"
13	RUSSIE D'ASIE (6)....	"	"	"	"	"	"
14	SIAM.....	9 10	9 35	9 35	13 60	4 40	4 65
15	ANNAM.....	9 40	9 65	9 65	13 90	5 65	5 90
16	TONKIN.....	9 90	10 15	10 15	14 40	6 15	6 40
17	TURQUIE D'ASIE (7)..	"	"	"	"	"	"

(1) Cette voie est actuellement fermée.

(2) Voir les taxes de la Corée, page 91.

(3) Voir les taxes du Japon, pages 98 et 99.

(4) Voir les taxes de la Perse, page 100.

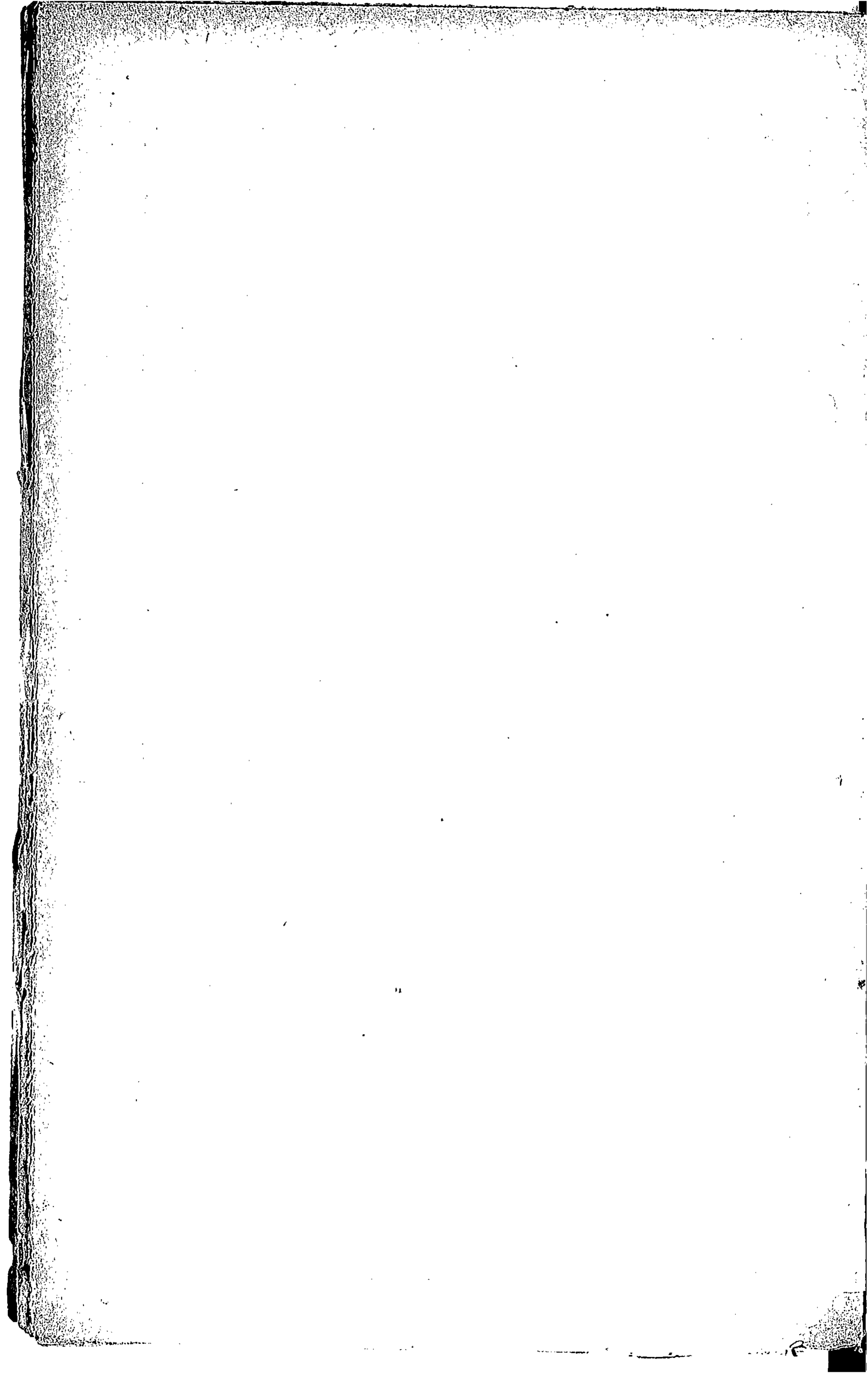
(5) L'Office indo-européen du Gouvernement britannique transporte, à partir de *Jask* (Bélouchistan) :

1° Les télégrammes à destination de *Bunder-Abbas*, *Lingah* et *Bassidore*, moyennant une taxe fixe d'expres de 40 francs pour *Bunder-Abbas* et de 60 francs pour *Lingah* et *Bassidore* ;

2° Les télégrammes à destination de *Mascate*, moyennant une taxe fixe d'expres de 90 francs. L'adresse de ces télégrammes devra porter la mention « *Expres payé Jask* ».

(6) Voir les taxes de la Russie d'Asie, page 101.

(7) Voir les taxes de la Turquie d'Asie, pages 85, 86, 87, et 88.



VI.

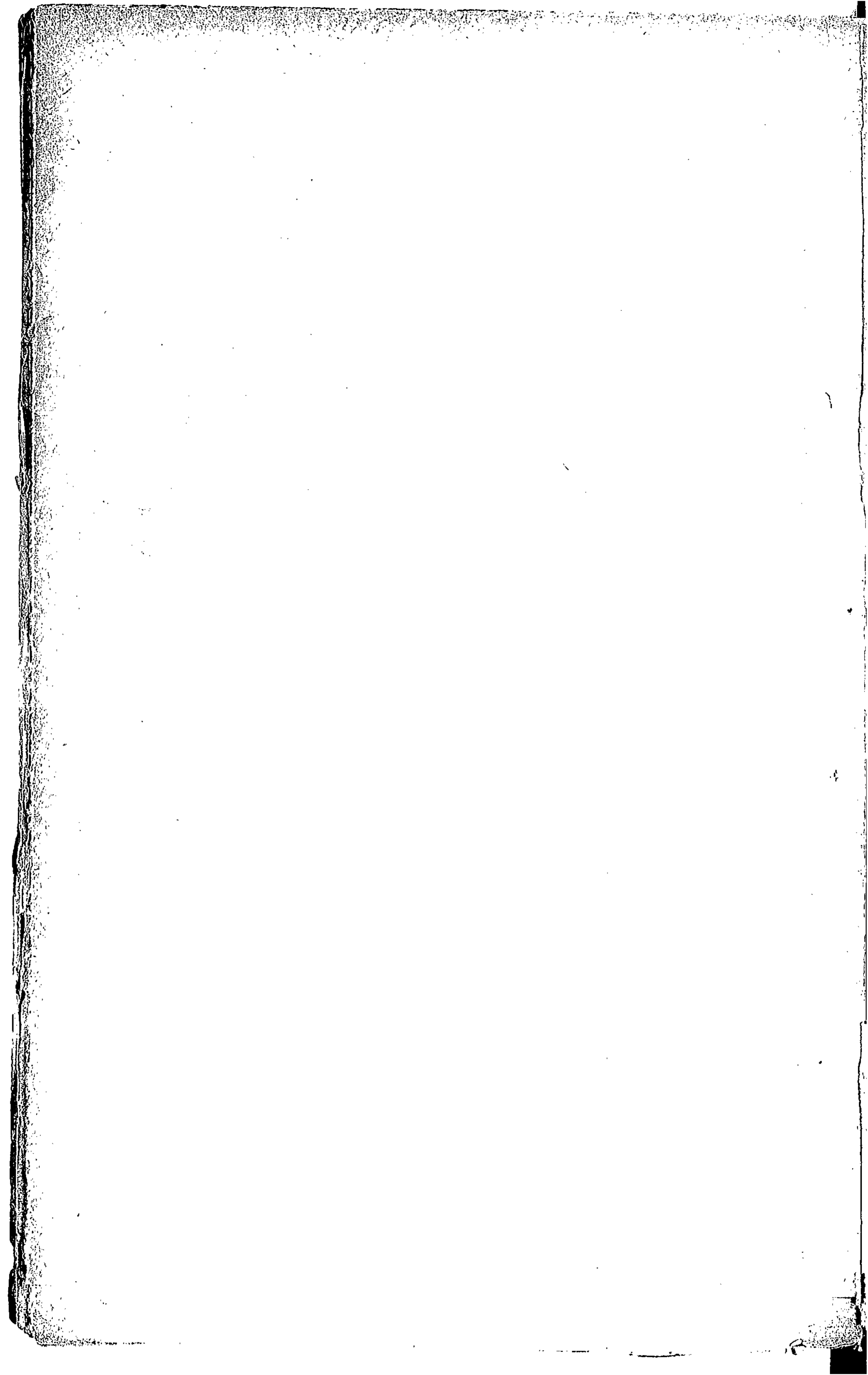
Tableau des taxes de l'OCÉANIE.

NUMÉROS D'ORDRE.	DESTINATIONS.	TAXES PAR MOT.				OBSER- VATIONS.
		VOIE de Turquie.	VOIE de Malte.	VOIE DE RUSSIE.		
		Italie- Turquie- Faô. (Par Otrante- Vallona.) 3	Malte (par Marseille) ou Italie- Otrante- Suez. 4	Calais-Fanô ou Allemagne ou Suisse-Autriche ou Italie-Autriche.	Djouïfa. 5	
1	2	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	7
1	AUS- TRALIE. } Port - Darwin , Australie méri- dionale et occi- dentale, Victo- ria et Tasmanie	12 65	12 90	12 90	19 65	
	Nouvelle-Galles du Sud et Queens- land.....	12 90	13 15	13 15	19 90	
2	INDES NÉERLAN- DAISES. } Java et Sumatra.	8 00	8 25	8 25	14 50	
3	Île de LUZON (3). } Manille.....	12 00	12 25	12 25	12 25	
4	NOUVELLE-CALÉDONIE (1)	"	"	"	"	
5	NOUVELLE-ZÉLANDE....	14 35	14 60	14 60	21 35	
6	TAÏTI (2).....	"	"	"	"	

(1) Les télégrammes sont transmis par poste de **Sydney** (Nouvelle-Galles du Sud). Ajouter 2 francs par télégramme pour transport postal.

(2) La taxe est celle de la Californie (États-Unis), à laquelle il faut ajouter 1 fr. 25 cent. par télégramme pour transport postal, à partir de San-Francisco.

(3) Les télégrammes pour l'île de Luzon dirigés par la voie de «Turquie Faô», de «Malte» ou de «Russie-Djouïfa» peuvent, à partir des Indes, être acheminés par la ligne de Tavoy, aux conditions de taxes indiquées respectivement aux colonnes 3, 4 et 5. La mention de la voie de Tavoy dans le préambule est, dans ce cas, nécessaire.

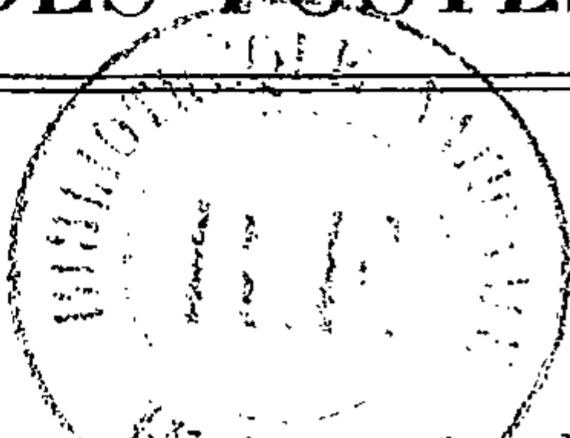


1885.

N° 2.
FÉVRIER.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



N° 2.

SOMMAIRE.

	Pages.
LETTRÉS adressées aux agents de l'Administration française à l'occasion du nouvel an.....	37
MODIFICATIONS à la nomenclature des bureaux de poste allemands.....	37
LISTE des bureaux suisses.....	38
LISTE des bureaux de poste britanniques.....	38
MODIFICATIONS à la liste des journaux suisses.....	39
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	40
ANNOTATIONS au carnet n° 220.....	41
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	41
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	44
ANNOTATIONS au Dictionnaire des postes.....	45
CREATIONS de recettes simples des postes.....	46
BÂTIMENTS en partance.....	47
FAITS DIVERS.....	49
NOMINATIONS et promotions.....	51

Lettres adressées aux agents de l'Administration française à l'occasion du nouvel an.

Les chefs de service et les employés de l'Administration centrale d'Espagne, d'Égypte, d'Italie, du Japon, du Mexique, de Norvège, de Perse, du Portugal, de Roumanie, de Turquie, de Bulgarie, des îles Canaries, de l'île de Cuba, de la colonie du Cap, des Indes anglaises, de Lagos, de la Nouvelle Galles du Sud, du Queensland, de Victoria, des bureaux de Birmingham, Cape town, New-York, Penang, Santiago de Cuba, Tampico et Vera-Cruz ont bien voulu adresser à l'Administration française leurs souhaits les plus cordiaux à l'occasion du renouvellement de l'année.

Le Ministre s'est empressé de les remercier, au nom du personnel, et de leur adresser des souhaits semblables.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la nomenclature des bureaux de poste allemands.

1^o CRÉATIONS DE BUREAUX.

Altenstadt, O. A. Geis-	Bernsbach.....	Saxe.
lingen.....	Wurtemberg.	Cade.....
Altranft.....	Prusse.	Donrath.....
Appeldorn.....	Idem.	Dümmerhütte.....
Basedow.....	Mecklembourg -	Schwerin.
	Schwerin.	Ehreshoven.....
		Prusse.

Genkingen.....	Wurtemberg.	Regisheim.....	Alsace-Lorraine.
Gertlauken.....	Prusse.	Rekau.....	Prusse.
Göttkendorf (Kr. Al-		Rheinau (Baden).....	Bade.
lenstein).....	<i>Idem.</i>	Rossgarten.....	Prusse.
Gühlen-Glienicke.....	<i>Idem.</i>	Runowo.....	<i>Idem.</i>
Hergenrath.....	<i>Idem.</i>	Sausheim.....	Alsace-Lorraine.
Hogendorf.....	<i>Idem.</i>	Sonthem O. A. Heil-	
Melchingen.....	<i>Idem.</i>	bronn.....	Wurtemberg.
Mintard.....	<i>Idem.</i>	Stahlhammer.....	Prusse.
Münsterberg (Ostpreus-	<i>Idem.</i>	Ulzburg.....	<i>Idem.</i>
sen).		Udingen.....	Wurtemberg.
Oberharmersbach.....	Bade.	Wahlscheid.....	Prusse.
Offstem.....	Hesse.	Willmandingen.....	Wurtemberg.
Püttelkow.....	Mecklenbourg -	Wilwisheim.....	Alsace-Lorraine.
	Schwerin.	Zechlinerhütte.....	Prusse.
Redingen (Lothringen).....	Alsace-Lorraine.	Zinskowo.....	<i>Idem.</i>

2° SUPPRESSIONS.

Bastei (Sächsische -		Heidelberg (Altes Sch-	
Schweiz).....	Saxe.	loss).....	Bade.
Boddin.....	Mecklenbourg -	Niederwald.....	Prusse.
	Schwerin.	Rabensteinfeld.....	Mecklenbourg -
Caderschleuse.....	Prusse.		Schwerin.
Feldberg (Taunus).....	<i>Idem.</i>	Stolzenbach.....	Prusse.
Freiersbach.....	Bade.	Wartburg.....	Saxe-Weimar.
Friedenhorst.....	Prusse.	Wilhelmshöhe (B. Z.	
		Cassel).....	Prusse.

3° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Mettre :</i>
Buchholz (Hannover),	Buchholz (Kr. Harburg),
Kröplin,	Kröpin.
Lindenau (Kr. Königsberg, Prussen),	Grosslindenau.
Neuenhof,	Höhscheid.
Strakholt,	Strackholt.

Liste des bureaux suisses.

Les agents sont invités à ajouter le nom du bureau de Bussigny (Vaud) à la liste des bureaux suisses admis à l'échange des mandats internationaux.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Chalk Farm Road.....	N. W.
Chiswick, West End Terrace.....	"
Eaton Terrace.....	S. W.

Angleterre.

Barford St. Martin....	Salisbury.	Blackmore.....	Ingatestone.
Barton-in-the-Clay....	Amphill.	Bridgman Street.....	Bolton.
Bell Bar.....	Hatfield (Herts).	Broad Street.....	Ely.
Belmont Road.....	Liverpool.	Bugbrook.....	Weedon.

Crosby	Maryport.	Milford Place	Leeds.
Edensor	Bakewell.	Monks Road	Lincoln.
Fratton Bridge	Portsmouth.	Pattingham	Wolverhampton.
Halberton	Tiverton.	Promenade Terrace	Ilfracombe.
Harbentonford	Devon.	Rawlinson Street	Barrow - in - Fur - ness.
Haughton Green	Manchester.	Riverside	Cardiff.
Hipperholme	Halifax.	Rode Heath	Stoke-on-Trent.
Hognaston	Ashbourne (Derby- shire).	Snake's Lane	Woodford Green.
Huyton Quarry	Liverpool.	South Lancing	Worthing.
Kendal Lane	Leeds.	Talsarnau	Merionethshire.
Langton Matravers	Wareham.	West Wellow	Romsey.
Llanarthney	Carmarthenshire.	Widmore	Bromley (Kent).
Looseley Row	Princes Risborough (Bucks).	William Street, Newark.	Newark.
Maison Dieu Road	Dover.	Winterbourne Gunner.	Salisbury.
Marsden Colliery	South Shields.	Winterbourne Road	Croydon.

Écosse.

Dennistoun	Glasgow.	Wilton Path	Hawick.
Mid Yell	Lerwick.		

Irlande.

Miltown	Killarney.
Quin	Newmarket-on-Fergus (Clare).

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Haverstock Hill, n° 67	N. W.
----------------------------------	-------

Angleterre.

Harbledown	Canterbury.
Lever Street	Bolton.

Modifications à la liste des journaux belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSEVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1° NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.						
<i>Épicerie (L')</i> . Éditeur ...	Verviers	3 mois	1 25	1 00	0 25	
		6 mois	2 25	2 00	0 25	
		12 mois	4 25	4 00	0 25	
<i>Lose Blätter aus Antwerpen.</i> R. Corneli, 6, avenue du Sud.	Anvers	8 mois	15 00	14 55	0 15	(1)
2° CHANGEMENT D'ADRESSE.						
<i>L'Organe de Stavelot.</i> L. J. Crouquet et fils, 2, place des Récollets, à Verviers.						
(1) Ce journal sera publié du 1 ^{er} février au 1 ^{er} octobre 1885. Il paraîtra deux fois par semaine et plus pendant la durée de l'Exposition universelle d'Anvers.						

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Avenir administratif (L')</i> , 35, rue Le-peletier, à Paris. France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	Abonnement unique.
<i>Bulletin gommé (Le)</i> . Annotations au Dictionnaire des postes et des télégraphes, édition de 1885; M. Laurent, éditeur, à Pithiviers. France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Bulletin rectificatif (Le)</i> . Annotations au Dictionnaire des postes et des télégraphes, édition de 1885; M. Laurent, éditeur, à Pithiviers. France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Dictionnaire des Postes et des Télégraphes</i> (service complet), comprenant le Bulletin rectificatif et un exemplaire du Dictionnaire, édition de 1885; M. Laurent, éditeur, à Pithiviers. France..... Ou 26 francs payables par trimestre, soit, à chaque terme, 6 fr. 50 cent.	1 an.... "	25 00 6 50	24 65 6 33	0 35 0 17	Payable en une seule fois.
<i>Pour et le Contre (Le)</i> , 53 bis, rue Saint-Lazare, à Paris. France.....	6 mois.. 1 an....	6 00 10 00	5 84 9 80	0 16 0 20	Journal financier paraissant le dimanche.
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Petit Caporal (Le)</i> , rue Saint-Marc, n° 30, à Paris. Paris.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	5 00 9 50 18 00	4 85 9 30 17 72	0 15 0 20 0 28	
Départements.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	5 50 10 50 20 00	5 34 10 29 19 70	0 16 0 21 0 30	
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Page 42, biffer : « Bulletin de l'Agence financière des Assurances ».					
Page 168, biffer le tarif du journal « Hygiène pour tous ».					
Page 228, biffer le tarif du journal « Le Moniteur des valeurs à lots ».					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations au carnet n° 220 (48^e liste).

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet (n° 220) des bureaux pour lesquels des huissiers ou des notaires se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable (*Bulletin mensuel* n° 8, août 1882, instruction n° 250, § 5.)

DÉPARTEMENT DE L' AISNE. — Page 6. — Entre le bureau de *Jaulgonne* et celui de *Longpont*, inscrire : *Lesquielles Saint-Germain*.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. — Page 11. — Remplacer *Aspres-les-Veynes* par *Aspres-sur-Buëch*.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE. — Page 33. — Bureau de *Montmoreau*, ajouter : moins la commune d'*Aignes-Puypéroux*.

DÉPARTEMENT DE L' ISÈRE. — Page 75. — Entre le bureau de *La Frette* et celui de *Gières*, inscrire : *Genas*.

DÉPARTEMENT DU LOT. — Page 91. — Entre le bureau de *Bagnac* et celui de *Castellanau-de-Montratier*, inscrire : *Carjac* (pour la commune de *Salvagnac-Carjac* (Aveyron) seulement).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE. — Page 93. — Entre le bureau de *Beauville* et celui de *Bouglon*, inscrire : *Bon-Encontre*.

DÉPARTEMENT DE L' OISE. — Pages 117 et 118. — Biffer les bureaux de *Élincourt*, *Gournay-sur-Aronde*, *Mouchy-Humières* *Ressons-sur-Martz*.

DÉPARTEMENT DE L' ORNE. — Page 119. — Bureau de *Mortrée*, biffer la commune de *Tanville*.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE. — Page 131. — Biffer le bureau de *Vénissieux*.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE. — Page 139. — Biffer le bureau d'*Aime*.

Entre le bureau de *Cevins* et celui de *La Chambre*, inscrire : *Challes-les-Eaux*.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE. — Page 167. — Entre le bureau de *Coussac-Bonneval* et celui de la *Meyze*, inscrire : *Laurière*.

Entre le bureau de *Saint-Mathieu* et celui de *Saint-Yriex*, inscrire : *Saint-Sulpice-Laurière*.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Cressensac M ☒ (Lot).. 10 févr. 1885.	M ☒ R. G. (Loir-et-Cher)..... 25 févr. 1885.
Iholdy M ☒ R. G. (Basses-Pyrénées)..... <i>Idem.</i>	Mougins M ☒ (Alpes-Maritimes)..... <i>Idem.</i>
Pessac M ☒ (Gironde)... <i>Idem.</i>	Prunay-le-Gillon M ☒
Vimry M ☒ (Loiret).... <i>Idem.</i>	R. G. (Eure-et-Loir).. <i>Idem.</i>
Bannegon M ☒ (Cher).. 25 févr. 1885.	Saint - Germain - de - Joux
Brinon-sur-Sauldre M ☒	M ☒ R. G. (Ain)..... <i>Idem.</i>
(Cher)..... <i>Idem.</i>	Sorigny M ☒ (Indre-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Champignelles M ☒	Thaumiers M ☒ (Cher).. <i>Idem.</i>
(Yonne)..... <i>Idem.</i>	Valette-du-Var (La) M ☒
Digoin M ☒ (Saône-et-Loire)..... <i>Idem.</i>	(Var)..... <i>Idem.</i>
Fressenneville M ☒ (Somme)..... <i>Idem.</i>	Vias M ☒ (Hérault).... <i>Idem.</i>
Mérignac M ☒ (Gironde). <i>Idem.</i>	Villeneuve-d'Ornon M ☒
Molineuf - Saint - Secondin	R. G. (Gironde).... <i>Idem.</i>

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Bou-Hadjar M (Constantine)	10 févr. 1885.	Boutenac M (Aude)	25 févr. 1885.
Haussonvillers M (Alger). <i>Idem.</i>		Castelnau-d'Aude M (Aude)	<i>Idem.</i>
Oued-Seguin M (Constantine)	<i>Idem.</i>	Coullens M. R. G. (Ariège)	<i>Idem.</i>

c) Bureau d'Écluses.

Saint-Germain-la-Ville Ecl. (Marne) 10 févr. 1885.

d) Bureaux d'intérêt privé.

Ucel I P (1) (Ardèche)

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Aubenas pour la correspondance spéciale de MM. Deydier et fils.

Lambezellec I P (2) (Finistère)

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Brest pour la correspondance spéciale de MM. Deshayes et fils.

Floirac (observatoire de), I P (3) (Gironde).

(3) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Bordeaux-Bastide (ville) pour la correspondance spéciale du personnel de l'Observatoire.

e) Gares.

Barbezieux V (Charente). 10 févr. 1885.	Roche-sur-Foron (La) V (Haute-Savoie)	10 févr. 1885.
Chadcuil D (Charente) . . <i>Idem.</i>	Viville D (Charente)	<i>Idem.</i>
Malaville D (Charente) . . <i>Idem.</i>	Briey D (Loiret)	25 févr. 1885.
Roche (La) V (Yonne) . . <i>Idem.</i>	Theil-de-Bretagne (Le) D (Ille-et-Vilaine)	<i>Idem.</i>
Marvejols V (Lozère) . . . <i>Idem.</i>		
Mende V (Lozère) <i>Idem.</i>		

N. B. Un bureau mixte succursale a été créé à Cherbourg-Val-de-Saire (Manche), le 16 février 1885.

L'ouverture de Meskiana (La) (Constantine) précédemment fixée au 25 janvier 1885 a été reportée au 25 février 1885.

2° Fusions et transferts.

Mézos M ☒ R. G. (Landes) 27 févr. 1885.

3° Modifications et transformations.

Laroche 3 kil. (Yonne), rayer 3 kil., y substituer la mention : Voir Roche (La) V (Yonne).

Pessac D (Gironde), rayer D, y substituer l'indice V.

Pont-de-Genne 1 kil. (Sarthe), Lire 2 kil. (Sarthe).

Digoin 1 kil. (Saône-et-Loire), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Subligny, 2 kil. (Yonne), substituer la rectification suivante :

Subligny-Villeroy . . . { pour Subligny, 1 kil. } (Yonne .
 { pour Villeroy, 2 kil. }

Vias, 1 kil. (Hérault), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Saint-Maurice (commune de Lille) M ☒ R. G. (Nord) : remplacer M ☒ R. G. par la

mention suivante : (Voir Lille-Saint-Maurice) et inscrire à son ordre alphabétique :
Lille-Saint-Maurice M ☒ R. G. (Nord).

Aspres-les-Veynes M ☒ (Hautes-Alpes); lire : Aspres-sur-Buëch, nom officiel de la commune.

Magescq M (Landes); ajouter l'indice ☒.

Cauterets M/B. L. ou B. C. (Hautes-Pyrénées); supprimer M.

Valbonne (La) 1 kil. (Ain), ajouter le renvoi (3) suivant :

(3) Les télégrammes à destination du camp et de l'École de tir de la Valbonne sont portés gratuitement par des plantons militaires. Ne pas percevoir, dans ce cas, de frais d'expès.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Abondant M ☒ (Eure-et-Loir).

Arjuzaux M ☒ (Landes).

Avenières (Les) M ☒ (Isère).

Bertry M ☒ (Nord).

Bourg-Saint-Maurice M ☒ (Savoie).

Brocas M ☒ (Landes).

Cap-Breton M ☒ (Landes).

Castets M ☒ (Landes).

Céaucé M ☒ (Orne).

Cerdon M ☒ (Ain).

Croissanville M ☒ (Calvados).

Escource M ☒ (Landes).

Francescas M ☒ (Lot-et-Garonne).

Geaune M ☒ (Landes).

Jujurieux M ☒ (Ain).

Lévignac M ☒ (Landes).

Linx M ☒ (Landes).

Lit-et-Mixc M ☒ (Landes).

Machine (La) M ☒ (Nièvre).

Mimbaste M ☒ (Landes).

Mimizan M ☒ (Landes).

Montpezat M ☒ (Ardèche).

Onesse M ☒ (Landes).

Parentis-en-Born M ☒ (Landes).

Pexiora M ☒ (Aude).

Pomarez M ☒ (Landes).

Pontoux M ☒ (Landes).

Rion M ☒ (Landes).

Sore M ☒ (Landes).

Saint-Julien-en-Orne M ☒ (Landes).

Saint-Martin-de-Seignaux M ☒ (Landes).

Saint-Vincent-de-Lyrosse M ☒ (Landes).

Thilh M ☒ (Landes).

Ucel M ☒ (Ardèche).

Villeneuve-de-Marsan ☒ (Landes).

4° Réouverture.

Roquefort-des-Corbières M (Aude).

5° Fermeture.

Ohain M (Nord).

6° Erratum.

Page 204 de la nomenclature, lire : Saint-Maurice-les-Charency M ☒ (Orne), au lieu de Saint-Maurice-les-Charency.

* DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Alpes (Basses)...	Segries, commune de Moustiers-Sainte-Marie	Moustiers-Sainte-Marie.	Riez (Excepté).
Ardennes	Faux	Saulces-Monelin	Amagne.
	Lucquy	Réthel	Amagne (Excepté).
Aveyron	Amagne (Sucerie d'), commune de Coucy		
	Fayet	Silvanès	Fayet (2).
	Montagnol		
Corse	Silvanès		
	Macinaggio, commune de Rogliano	Rogliano	Macinaggio (1).
Côtes-du-Nord	Tomino		
	Plumaugat	Saint-Jouan-de-l'Isle	Plumaugat (1).
Doubs	Émailloches, commune de Bulle	Pontarlier	Lavier (Excepté).
Eure	Garenne (La), commune de Tosny	Gaillon	Les Andelys (Excepté).
Indre	Gravette (La) } Commune	Châteauroux	Neuvy-Pailloux (Excepté).
	Las (Les) ... } de Montier-		
	Mézières (Le) ... } chaume.		
Lot-et-Garonne	Saint-Pierre-de-Clairac	Saint-Romain	Puymirol.
Marne (Haute) ...	Merrey	Clémont	Merrey (1).
	Choiseul		
	Bassencourt		
	Lenizeul		
Pyrénées-Orientales	Borde-Vieille (La), commune de Lesquerde	Saint-Paul-de-Fenouillet.	Latour-de-France (Excepté).
	Sainte-Foy-lès-Lyon	Lyon	Sainte-Foy-lès-Lyon.
Rhône	Sainte-Foy-lès-Lyon (Quai des Étroits, de 1 à 20, et chemin de la Fontanière, de 1 à 7), commune de Sainte-Foy-lès-Lyon	Lyon	Lyon (Excepté).
Saône (Haute) ...	Ray-sur-Saône	Lavencourt	Villexon.
Saône-et-Loire	Cronat-sur-Loire	Fours (Nièvre)	Cronat-sur-Loire (1).
Seine-et-Marne ...	Annet	Claye-Souilly	Annet (1).
	Carnelin		
	Fresnes		
	Précy		
	Charmentray		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

(2) Translation dans la commune de Fayet du bureau de poste de Silvanès.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Seine-et-Oise.....	Lormois, commune de Longpont..... Vallée-Goujon, commune de Médan..... Boissy-la-Rivière..... Mesnil-Girault, commune de Boissy-la-Rivière.....	Montlhéry..... Villennes..... Étampes..... Étampes.....	Saint-Michel-sur-Orge (Excepté). Triel (Excepté). Saclas. Étampes (Excepté).
Seine-Inférieure...	Saint-Germain-d'Étables...	Longueville.....	Torey-le-Grand.
Tarn.....	Saint-Pierre-de-Trivisy.... Massoulet.... Vialelles....	Vabre..... Vabre.....	S ^t -Pierre-de-Trivisy (1). Vabre (Excepté).
Vendée.....	Greffelière (La) Renaudière (La) Rivière (La)... Basse-Rous-sière (La)... Bassouillet....	Commune de Chaillé-les-Ormeaux. Saint-Florent-des-Bois (Excepté).....	Nesmy.
Vienne (Haute)...	Saint-Léger-Magnazeix.....	Arnac-la-Poste.....	S ^t -Léger-Magnazeix (1).
Alger.....	Djendel.....	Djendel (Entrepôt)....	Djendel (1).
Constantine.....	Rouached.....	Fedj-M'zala.....	Rouached (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
748	1	Intercaler « Lormois (Seine-et-Oise), commune de Longpont. — Exc. Saint-Michel-sur-Orge. »
1390	2	« Vallée-Goujon (Seine-et-Oise), commune de Médan. — Exc. Triel. »
604	2	« Gravette (La) (Indre), commune de Montierchaume. — Exc. Neuvy-Pailloux. »
709	3	« Las (La) (Indre), commune de Montierchaume. — Exc. Neuvy-Pailloux. »
813	3	« Méez (Le) (Indre), commune de Montierchaume. — Exc. Neuvy-Pailloux. »
1198	1	Silvanès (Aveyron), etc. Biffer : « T ».
1184	1	Intercaler « Segriès (Basses-Alpes), commune de Moustiers-Sainte-Marie. — Exc. Riez. »
1244	2	« Sainte-Foy-lès-Lyon (Quai des Étroits, de 1 à 20, et chemin de la Fontanière, de 1 à 7) (Rhône), commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. — Exc. Lyon. »
154	2	« Borde-Vieille (La) (Pyrénées-Orientales), commune de Lesquerde. — Exc. Latour-de-France. »
807	3	« Massoulet (Tarn), commune de S ^t -Pierre-de-Trivisy. — Exc. Vabre. »
13	3	« Amagne (Sucrerie d') (Ardennes), commune de Coucy. — Exc. Amagne. »
1244	2	A la suite de Sainte-Foy-lès-Lyon, ajouter « ou la Mulatière ».

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Seine-et-Oise.....	Garches.....	13 janvier 1885.....	7386
Finistère.....	Plougasnou.....	<i>Idem</i>	7450
Marne.....	Courtisols.....	<i>Idem</i>	7556
Aude.....	Peyriac-de-Mer.....	<i>Idem</i>	7582
Gard.....	Bezouce.....	<i>Idem</i>	7583
Haute-Marne.....	Roches-sur-Rognon.....	<i>Idem</i>	7584
Haute-Saône.....	Jonvelle.....	<i>Idem</i>	7585
Nord.....	Obain.....	<i>Idem</i>	7586
Puy-de-Dôme.....	Cellule.....	<i>Idem</i>	7587
Bouches-du-Rhône.....	Rognes.....	<i>Idem</i>	7588
Charente-Inférieure.....	Marsilly.....	<i>Idem</i>	7589
Oise.....	Morienval.....	<i>Idem</i>	7590
Drôme.....	Saint-Martin-en-Vercors.....	<i>Idem</i>	7591
Ardèche.....	Sarras.....	<i>Idem</i>	7592
Ariège.....	Signer.....	<i>Idem</i>	7593
Gers.....	Montpezat.....	<i>Idem</i>	7594
Corrèze.....	Perpezac-le-Noir.....	<i>Idem</i>	7595
Creuse.....	Peyrat-la-Nonière.....	<i>Idem</i>	7596
Orne.....	Saint-Cornier-des-Landes.....	<i>Idem</i>	7597
Calvados.....	Saint-Vigor-des-Mézereux.....	<i>Idem</i>	7598
Doubs.....	Labergement-Sainte-Marie (1).....	<i>Idem</i>	6647
Haute-Garonne.....	Buzet-sur-Tarn (2).....	<i>Idem</i>	6529
Aveyron.....	La Bastide-l'Évêque (2).....	<i>Idem</i>	6804
Meuse.....	Malancourt (1).....	24 janvier 1885.....	7484
Aube.....	Rilly-Sainte-Syre.....	<i>Idem</i>	7599
Charente.....	Roumazières.....	<i>Idem</i>	7600
Indre.....	Mers.....	<i>Idem</i>	7601
Indre-et-Loire.....	Huismes.....	<i>Idem</i>	7602
Landes.....	Luxey.....	<i>Idem</i>	7603
Haute-Loire.....	La Voûte-sur-Loire.....	<i>Idem</i>	7604
Loir-et-Cher.....	Avaray.....	<i>Idem</i>	7605
Lot-et-Garonne.....	Hautefage.....	<i>Idem</i>	7606
Saône-et-Loire.....	Dommarin-les-Cuisseaux.....	<i>Idem</i>	7607
Haute-Savoie.....	Meillerie.....	<i>Idem</i>	7608
Seine-Inférieure.....	Dieppedalle, section de Canteleu.....	<i>Idem</i>	7609
<i>Idem</i>	Isneauville.....	<i>Idem</i>	7610
Deux-Sèvres.....	Nueil-sous-Aubiers.....	<i>Idem</i>	7611
Somme.....	Feuquières.....	<i>Idem</i>	7612
Vendée.....	Breuzils.....	<i>Idem</i>	7613
Vienne.....	Jazeneuil.....	<i>Idem</i>	7614
Haute-Vienne.....	Marval.....	<i>Idem</i>	7615
Vosges.....	Le Clerjus.....	<i>Idem</i>	7616
Yonne.....	Courlon.....	<i>Idem</i>	7617

(1) Conversion en recette simple des postes de 4^e classe de la recette municipale existant dans cette localité.
(2) Conversion en recette simple des postes de 4^e classe du facteur-boîtier municipal existant dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 10 janvier 1885, le bureau de distribution entrepôt mixte de Djendel (Alger) est transformé en établissement de facteur-boîtier mixte; traitement, 1,000 francs.

Par décision ministérielle en date du 10 janvier 1885 :

Est supprimée, la recette créée à Ghardimaou (Tunisie), par décision du 27 février 1884;

Est créé, à Ghardimaou, un bureau de distribution entrepôt.

Par décision ministérielle en date du 21 janvier 1884, il est créé à Tamda (Alger), un bureau de distribution entrepôt au lieu et place de l'établissement de même catégorie supprimé à Littré (Alger).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NOMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} mars...	Le Havre..	Gaston-Auger...	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Emmanuel - Au- ger.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Intrépide-Corse.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Pointe-à-Pître.....	10.....	<i>Idem</i>	Préfet - Paul - Féart.	<i>Idem</i>	H. Auger.
5	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Louise-et-Mar- guerite.	<i>Idem</i>	D. Auger.
6	Réunion.....	15.....	<i>Idem</i>	Ville-d'Alger...	Vap. rég...	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i> (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Bahia.....	2 mars...	Le Havre..	Ville-de-Santos .	Vap. rég...	Chargeurs réunis.
2	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	Buenos-Ayros.....	8.....	<i>Idem</i>	Phoénician.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	<i>Idem</i>	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Dom-Pédro....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	Curaçao.....	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	Broström
8	Caracas et la Guayra	9.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Colon.....	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	Gonaïvos.....	29.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international,

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
12	Guayaquil.....	1 ^{er} mars...	Le Havre..	Junio.....	Voilier....	Hartog.
13	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Ville-de-Stras- bourg.	Vap. rég... Idem.....	E. Grosos.
14	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
15	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
16	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i>	Phœnician....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
17	<i>Idem</i>	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
18	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Dom-Pédro....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
19	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
20	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
21	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
22	Port-au-Prince.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
23	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
24	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
25	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
26	Rio-Grande-du-Sud.	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Conning.....	Voilier....	Fleury.
27	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	Vap. rég... <i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
28	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
29	Santo-Domingo (City).	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
30	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i>	Borussia....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
31	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
32	Tampico.....	5.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
33	<i>Idem</i>	18.....	<i>Idem</i>	Mexico.....	<i>Idem</i>	Genistad.
34	Savanilla.....	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
35	Ténériffe.....	15.....	<i>Idem</i>	Dom-Pedro....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
36	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
37	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Ville-de-Stras- bourg.	<i>Idem</i>	E. Grosos.
38	<i>Idem</i>	31.....	<i>Idem</i>	Constance....	Voilier....	Pastel.
39	Vera-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	Vap. rég... <i>Idem</i>	Brostrom.
40	<i>Idem</i>	18.....	<i>Idem</i>	Mexico.....	<i>Idem</i>	Genistad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. **POUGET**, facteur rural à Saint-Hyppolyte-du-Fort (Gard) ayant reçu, dans un paiement un billet de 500 francs pour un de 50 francs s'est empressé d'en faire la restitution.

M. **BALAUDIER**, facteur rural à Bains (Vosges), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 100 francs qu'il a restitué à son propriétaire.

M. **SOREL**, facteur des télégraphes au bureau de la Bourse, à Paris, a remis à l'employé de service au guichet, un portefeuille contenant deux billets de 100 francs, trouvé par lui dans la salle d'attente.

M. **GAYMARD**, gardien de bureau à Roanne, a déposé entre les mains de son receveur une chaîne en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. **PABAN**, facteur-boîtier à Méounes (Var), a trouvé, en cours de distribution, un effet de commerce de 158 fr. 50 cent., qu'il a restitué à la personne intéressée.

M. **MONTARGOT**, facteur local à Juniville (Ardennes), a déposé à la mairie une montre en argent, trouvée par lui en cours de tournée.

M. **BALAUD**, facteur des télégraphes à Vouziers (Ardennes) a trouvé, dans la salle d'attente une pièce de 10 francs qu'il a remise entre les mains du commis de service au guichet.

M. **LAFAY**, facteur local à Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire), a remis à la personne intéressée un porte-monnaie contenant 12 fr. 60 cent., trouvé par lui en cours de tournée.

M. **GAULARD**, facteur de ville à Montbéliard (Doubs), a restitué un billet de banque de 50 francs qui lui avait été remis en trop, par mégarde, dans un paiement.

M. **CADOT**, facteur à Paris, a rendu à son propriétaire un porte-monnaie contenant 15 fr. 50 cent., qu'il avait trouvé sur la tablette d'un guichet.

M. **JEANGÉRARD**, facteur à Puteaux (Seine), a remis entre les mains du chef de gare une montre en argent trouvée par lui sur le quai.

M. **PAILLET**, facteur des télégraphes à Coulommiers (Seine-et-Marne), a remis à son receveur un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. **FAGUIER**, facteur rural à Vitry-la-Ville (Marne), a déposé à la mairie de Coupetz une somme de 28 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. **ÉTIENNE**, facteur à Épinal, rue d'Arches (Vosges), a remis à son receveur un billet de banque de 100 francs trouvé par lui dans l'intérieur du bureau.

M. **BROSSARD**, facteur rural aux Grandes-Côtes (Marne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 11 francs, qu'il a déposé à la mairie.

M. **ROUVIER**, facteur rural à Saint-André-les-Alpes (Basses-Alpes), a trouvé en cours de tournée un ballot de marchandises d'une valeur de 200 francs qu'il a pu faire restituer à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. **RANNOU**, facteur des télégraphes à Douarnenez (Finistère), a remis au receveur un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. **CURNIER**, facteur des télégraphes à Lyon-central, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 60 francs, qu'il a remis entre les mains du receveur.

M. **MEYER**, facteur à Paris (bureau n° 24), ayant trouvé dans une boîte aux lettres deux certificats nominatifs d'actions de la compagnie des chemins de fer de l'Est s'élevant à la somme de 17,000 francs, s'est empressé d'en faire le dépôt entre les mains du receveur.

M. COULAIS, facteur-boîtier au Langon (Vendée), a rendu à la personne intéressée un billet de banque de 50 francs trouvé par lui en cours de tournée.

M. LACORELLE, courrier auxiliaire en résidence à Paray-le-Monial, a remis entre les mains du receveur principal de Mâcon une lettre chargée valeur déclarée 100 francs, qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. BOUDAILLE, facteur rural à Vienne-le-Château (Marne), a restitué une somme de 100 francs qui lui avait été remise en trop, par mégarde, dans un paiement.

M. LANGLOIS, facteur à Niort (Deux-Sèvres), a déposé entre les mains du chef de gare un porte-monnaie contenant 701 fr. 05 cent., trouvé par lui dans la salle d'attente de la gare.

M. TOURRE, facteur des télégraphes à Nîmes (Gard), a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 600 francs, qu'il s'est empressé de remettre à un agent du bureau.

M. HEURTELOUP, facteur local à Amboise (Indre-et-Loire), a rendu à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant 170 francs.

M. JAFFRY, commis à Rouen, s'est empressé de remettre entre les mains du receveur principal un portefeuille contenant 600 francs qui avait été oublié sur la tablette du guichet. Ce portefeuille a été restitué à son propriétaire.

M. COLLOMB, commis à Nice (Place Garibaldi), ayant trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant divers papiers et des valeurs, s'est empressé d'en faire la déclaration au commissariat de police.

M. MARS, facteur local à Vence (Alpes-maritimes), a rendu à la personne intéressée un billet de banque de 50 francs, trouvé par lui dans la salle d'attente.

M. COCHENET, facteur des télégraphes à Évreux (Eure), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs, il s'est empressé d'en faire la déclaration au commissariat de police.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. FOURNIER, facteur rural à Gy (Haute-Saône) et BOUDER, facteur local à Villeneuve-Maguelonne (Hérault), se sont particulièrement distingués dans des incendies.

MM. CHANU, facteur rural à Pont-de-Beauvoisin (Savoie) et CONTENSON, facteur à Paris, ont fait preuve d'énergie en arrêtant des individus en flagrant délit de vol.

M. MARIA, facteur rural à Bargemon (Var) a porté assistance à un voyageur égaré dans les neiges et qui eût infailliblement péri sans son intervention.

M. DUMONT, facteur intérimaire à Montataire (Oise), a fait preuve de dévouement en retirant de la rivière une jeune fille en danger de se noyer.

M. ALLIER, facteur bouilliste des télégraphes à Valence (Drôme), s'est porté au secours d'un enfant dont les vêtements étaient enflammés et a pu le sauver d'un grand danger.

M. DOUCET, facteur local à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT, fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT, fr.
MM. Guérin.....	Inspect.-ingé- nieur.	Chargé des fonct- dir.-ing. à Rouen.	8,000	Directeur-in- génieur	Même résidence, ré- gularisation.	8,000
Wünschendorff	<i>Idem</i>	Paris, lignes sou- terraines.	7,000	Inspecteur-in- génieur.	Paris, direction ré- gionale.	7,000
Couzy.....	Sous - ingé- nieur.	Détaché à Toulouse.	2,500	Sous - inspec- teur.	Même résidence, ré- gularisation.	2,500
Bigot de la Touanne.	<i>Idem</i>	Paris, direction ré- gionale.	3,000	<i>Idem</i>	D ^{ou} régionale de Pa- ris-Est.	3,000
Trevedy.....	Contrôleur..	Le Tonkin.....	3,000	Contrôleur..	Nîmes.....	3,000
Argaud.....	Directeur dé- partem.	Niort.....	6,000	Direct. départe- mentale.	Besançon.....	7,000
Bruni.....	Inspecteur..	Versailles.....	4,500	<i>Idem</i>	Niort.....	5,000
Lafon de La- duye.	<i>Idem</i>	Arras.....	4,500	Inspecteur..	Évreux.....	4,500
Hébert.....	<i>Idem</i>	Vannes.....	4,000	<i>Idem</i>	Arras.....	4,000
Grivet.....	Sous - inspec- teur.	A la disp. du mi- nistère de la mar.	3,000	Sous - inspec- teur.	Moulins.....	3,000
Philippot....	Com. princ. de direct.	Montpellier.....	3,000	<i>Idem</i>	Vannes.....	3,000
Borelli.....	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la Seine, hors Paris.	3,000	<i>Idem</i>	Versailles.....	3,000
Ainaud.....	Commis princ. pal.	Montpellier.....	3,000	Com. princ. de dir.	Montpellier.....	3,000
Lorrette.....	Commis ordi- naire.	Direction du per- sonnel.	3,100	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la Seine, hors Paris.	3,000
Laurot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	Commis ordi- naire.	Direction de la caisse d'épargne.	3,100
Viault.....	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	2,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800
Gauthier.....	<i>Idem</i>	D ^{ou} des serv. séden- taires, 3 ^e bureau.	2,800	<i>Idem</i>	Inspection générale du contrôle.	2,700
Chamclot....	<i>Idem</i>	D ^{ou} des corresp. pos- tales, 3 ^e bureau.	2,200	<i>Idem</i>	Direction de la caisse d'épargne.	2,200
Antoni.....	Commis de direction.	D ^{ou} des Postes de Paris.	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Magail.....	Commis ordi- naire.	D ^{ou} du personnel.	1,600	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,600
Parent.....	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	2,500	<i>Idem</i>	D ^{ou} du mat. et de la constr., 3 ^e bur.	2,500
Cassagnes....	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	2,500	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	2,500
Duchemin....	Commis....	La Roche-sur-Yon, direct. d part.	1,500	<i>Idem</i>	D ^{ou} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	1,600
Millot.....	Saint-Lô, direction départementale.	1,500	<i>Idem</i>	D ^{ou} des correspon- dances postales..	1,600
Raoul.....	Versailles, direction départementale.	1,500	<i>Idem</i>	Direction du per- sonnel-	1,600
Parrot - Laga- renne.	Paris, poste cen- trale.	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,600
De Bouët du Portal.	R. P. S., départ..	1,500	<i>Idem</i>	D ^{ou} des serv. séd. 3 ^e bureau.	1,600
André.....	Paris, direction ré- gionale.	1,800	<i>Idem</i>	D ^{ou} du mat. et de la construction..	1,900
Blanchet.....	En disponibilité..	1,600	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions-	1,600
Pernin.....	Com. de dir.	Tours.....	2,700	Com. de dir.	Lons-le-Saunier...	2,700
Perchenet ...	Commis....	Inspection techni- que, Châlons.	2,700	<i>Idem</i>	Châlons, direction départementale.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Picault.....	Commis de direction.	Nantes, direction départementale.	2,400	Commis de direction.	Rennes, direction départementale.	2,400
Archambeau..	Commis....	Tours, gare.....	2,100	Idem.....	Tours, direction départementale.	2,100
Sancé (Émile),	Idem.....	En disponibilité...	2,800	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	2,700
Sancé (Jules).	Idem.....	Idem.....	2,200	Idem.....	Saint-Lô.....	2,100
Thiébaud....	Com. de dir.	Lons-le-Saunier....	2,100	Idem.....	Paris, dir. départ.	2,100
Sartélet.....	Commis....	Versailles, préfecture.	2,100	Idem.....	Versailles.....	2,100
Burgué.....	Idem.....	Rennes, direction départementale.	1,800	Commis....	Nantes, direction départementale.	1,800
Gallen.....	Commis ambul.	Lig. du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	St-Brieuc, direction départementale.	1,800
Lescure.....	Commis principal.	Magasin central des timbres-poste.	3,300	Commis principal.	Fabrication des timbres-poste.	3,300
Montignault..	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Grépon.....	Commis....	Paris, bureau 66..	2,400	Idem.....	Mis à la disp. du minist. des fin.	"
Faucon.....	Surnumér ^{re} ..	D ^{on} des corres. post., 2 ^e bureau.	600	Surnumér ^{re} ..	Direction de la caisse d'épargne.	600
Bérard.....	Idem.....	Paris, bureau 22..	600	Idem.....	Direction du personnel.	600
Lochevalier..	"	Idem.....	D ^{on} du mat. et de la constr., 1 ^{er} bur.	600
Demontés....	"	Idem.....	D ^{on} des corresp. postales, 2 ^e bureau.	600
Dubois.....	"	Idem.....	Direction du personnel.	600
François.....	"	Idem.....	Direction de la caisse d'épargne.	600
Thouroude...	"	Idem.....	D ^{on} des corresp. postales, 2 ^e bureau.	600
Chaumette...	Commis auxiliaire.	Paris, bureau 1...	800	Expéditionnaire.	D ^{on} de la comptabilité, 1 ^{er} bureau.	1,000
Noël.....	"	Idem.....	Bureau des réclamations.	1,000
Machl.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Ponsardin..	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Legendre....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Candas.....	Receveur....	Paris, bureau 61..	3,500	Receveur....	Paris, bureau 32..	3,500
Biteau.....	Commis ordinaire.	D ^{on} des services sédentaires, 2 ^e bur.	3,100	Paris, bureau 61...	3,000
Boyer.....	Com. princ..	Le Mans.....	3,300	Issoudun.....	3,000
Raignard....	Receveur....	Gien.....	2,700	Vierzon.....	3,000
Baulande....	Loches.....	2,400	Chateaudun.....	2,500
Vignier.....	Thonon.....	2,100	Montbrison.....	2,500
Armand.....	Landerneau.....	2,400	Mayenne.....	2,500
Morin.....	Asnières.....	3,000	Paris, bureau 33..	3,000
M ^{lles} Marion.....	Receveuse...	Lussey.....	1,200	Receveuse...	Vibraye.....	1,200
Cordier.....	Idem.....	Arcey.....	800	Idem.....	Roche-les-Beaupré..	800
M ^{me} Depoit.....	Idem.....	Saint-André-les-Lille.	1,400	Idem.....	Templeuve.....	1,400
M ^{lles} Marula.....	Idem.....	Templeuve.....	800	Idem.....	Cantin.....	800
Moucheront..	Idem.....	Marquette-les-Lille.	800	Idem.....	Maing.....	800
M. Pi. Fort.....	Receveur....	Vireilles.....	1,000	Receveur....	Chavanny.....	1,000
M ^{me} veuve Troutel.	Receveuse...	Saint-Nazaire-du-Var.	1,400	Receveuse...	Marcols.....	1,400
M ^{lles} Contard....	Idem.....	Marcols.....	800	Idem.....	Le Pontet.....	800
Marty.....	Idem.....	Caylux.....	1,400	Idem.....	Saint-Nazaire-du-Var.	1,400
De Cassius...	Idem.....	En disponibilité...	1,600	Idem.....	Caylux.....	1,400
M ^{me} Marcet.....	"	Puy-le-Roque.....	800
M ^{lle} Baur.....	Receveuse...	Chambourg.....	800	Receveuse...	Russey.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
M ^{lle} Lavale.....	Receveuse...	Pierrefitte-sur-Loire	fr. 800	Receveuse...	Chambourg.....	fr. 800
M. Meunier.....	Commis pr ^{mi} .	Bureaux ambulants. Ligne de Lyon.	2,700	Receveur....	Crest.....	2,700
M ^{me} Allard.....	Receveuse...	Arques-la-Bataille..	1,200	Receveuse...	Cesson.....	1,200
veuve Garnier.	<i>Idem</i>	S ^t -Aubin-sur-Mer..	1,000	<i>Idem</i>	Arques-la-Bataille..	1,000
M ^{lle} Moiroud.....	"	<i>Idem</i>	Neully-le-Réal....	800
MM. Philibert....	Receveur....	Tarascon-sur-Ariège	1,600	Receveur....	Céret.....	1,600
Combes.....	<i>Idem</i>	Seix.....	1,400	<i>idem</i>	Tarascon-sur-Ariège	1,600
M ^{lles} Cassassolles..	"	Receveuse...	Seix.....	800
Merlet.....	"	<i>idem</i>	800
MM. Fabry.....	Receveur....	Oyonnax.....	2,000	Receveur....	Salins.....	2,200
Gazel.....	<i>Idem</i>	Cluses.....	1,600	<i>Idem</i>	Oyonnax.....	1,600
M ^{lles} Pelletier.....	"	Receveuse...	Lourmel.....	1,000
Caffet.....	"	<i>Idem</i>	Ain-et-Hadjar....	1,000
Poncelle.....	"	<i>Idem</i>	Arcey.....	800
Belot.....	Receveuse...	Bonny.....	1,400	<i>Idem</i>	Neuvy-sur-Loire...	1,400
M ^{me} veuve Joli- bois.	<i>Idem</i>	Saint-Julien-en- Beauchêne.	800	<i>idem</i>	Roches-sur-Rognon.	800
M ^{lle} Prève.....	<i>Idem</i>	Aiguilles.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Julien-en- Beauchêne.	800
M ^{lle} Honoré.....	Empl. auxi- liaire.	Barcelonnette.....	800	<i>Idem</i>	Aiguilles.....	800
M ^{me} ve Delgrange.	Receveuse...	Cantin.....	800	<i>Idem</i>	Ohain.....	800
M ^{lles} Regett.....	<i>Idem</i>	Genis.....	1,000	<i>Idem</i>	Sigoulès.....	1,000
Fleuriot.....	<i>Idem</i>	Le Grand-Auverné..	1,000	<i>Idem</i>	Issé.....	1,000
Boylot.....	<i>Idem</i>	Sigogne.....	800	<i>idem</i>	S ^t -Amand-de-Boixe.	1,000
M ^{me} ve Ponchal..	<i>Idem</i>	S ^t -Amand-de-Boixe.	1,400	<i>Idem</i>	Sigogne.....	1,400
M ^{lle} Carlhau.....	<i>Idem</i>	Clefs.....	1,000	<i>Idem</i>	Montjean.....	1,000
M ^{me} Préau.....	<i>Idem</i>	Villepieux.....	1,400	<i>Idem</i>	Villeneuve-la-Guy- ard.	1,400
M ^{lle} de Fourmes- treaux.	<i>Idem</i>	Regnière-Écluse...	800	<i>Idem</i>	Villepreux.....	800
M ^{me} Debonne.....	<i>Idem</i>	Froissy.....	1,600	<i>Idem</i>	Regnière-Écluse...	1,000
M ^{lles} Chaussy.....	<i>Idem</i>	Montmort.....	800	<i>Idem</i>	Froissy.....	800
Josset.....	<i>Idem</i>	Saint-Amand-sur- Fion.	800	<i>idem</i>	Montmort.....	800
Barbé.....	<i>Idem</i>	Castelnau-d'Auzan.	800	<i>Idem</i>	Saramon.....	800
M ^{me} Comajou.....	"	<i>Idem</i>	Castelnau-d'Auzan.	800
M ^{lle} Garros.....	Receveuse...	Ligardes.....	1,000	<i>Idem</i>	Montfort-du-Gers..	1,000
M ^{me} Bouillet.....	<i>Idem</i>	Thiais.....	1,000	<i>Idem</i>	Garches.....	1,000
M ^{lles} Debray.....	<i>Idem</i>	Héricy.....	800	<i>Idem</i>	Thiais.....	800
Ayroles.....	<i>Idem</i>	Authon-la-Plaine...	800	<i>Idem</i>	Héricy.....	800
Antigny.....	<i>Idem</i>	Fontgombault.....	800	<i>Idem</i>	Tournon-S ^t -Martin.	800
Bosc.....	"	<i>Idem</i>	Saint-André-de-Ma- jencoules.	800
M ^{mes} ve Teisseire..	Receveuse...	Voves.....	1,600	<i>Idem</i>	Lieurey.....	1,400
Vignon.....	<i>Idem</i>	Loriol.....	1,400	<i>Idem</i>	Saulieu.....	1,600
Chambon.....	<i>Idem</i>	Puisserguier.....	1,400	<i>Idem</i>	Loriol.....	1,400
veuve Affre ..	<i>Idem</i>	La Grand-Combe...	1,400	<i>Idem</i>	Puisserguier.....	1,400
MM. Moinié.....	Receveur....	Vergèze.....	1,600	Receveur....	La Grand-Combe...	1,600
Tixier.....	<i>Idem</i>	Mayet-de-Montagne	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Gérard-le-Puy	1,400
M ^{mes} Henry.....	Receveuse...	Saint-Ennemond...	1,000	Receveuse...	Mayet-de-Montagne.	1,000
ve Poulain...	<i>Idem</i>	Viplaix.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Ennemond...	1,200
veuve Louis.....	<i>Idem</i>	Gilly-sur-Loire...	1,200	<i>Idem</i>	Viplaix.....	1,200
M ^{lles} Prebay.....	Empl. auxi- liaire.	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Morienvil.....	800
Peruel.....	Receveuse...	Trainel.....	800	<i>Idem</i>	Allarmont.....	800
MM. Colonna-Cec- caldi.	Receveur....	Ammi-Moussa.....	1,200	Receveur....	Saint-Denis-du- Sig.	1,200
Maurin.....	<i>Idem</i>	Géryville.....	1,400	<i>Idem</i>	Ammi-Moussa.....	1,400
Doyen.....	"	<i>Idem</i>	Géryville.....	1,000
M ^{lles} Leymarie.....	"	Receveuse...	Genis.....	800
Milan.....	"	<i>Idem</i>	Courtisols.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
M ^{lles} Kieffer.			fr.	Receveuse...	Le Grand-Auverné..	800
Goyé.			"	Idem	Jouville.....	800
M. Boulon.....			"	Receveur...	Sarros.....	800
M ^{lles} Nouveau.....			"	Receveuse...	Marsilly.....	800
Gauthier.			"	Idem.....	Saint - Martin - en - Vercors,	800
Bourillet.....			"	Idem.....	Pierrefitte - sur - Loire,	800
Mournaud			"	Idem.....	Peyriac-de-Mer ...	800
M. Naves.....	Receveur...	Loudun.....	2,200	Receveur...	Landerneau.....	2,200
M ^{lles} Bellanger.....			"	Receveuse...	Plougasnon.....	800
Castelli.....			"	Idem.....	Peyrat-la-Nomère..	800
Descamps.....			"	Idem.....	Cellule.....	800
Laguzan.....			"	Idem.....	Ligardes.....	800
Dabrin.....			"	Idem.....	Montpezat.....	800
Paccot.....	Receveuse...	Abondance.....	1,000	Idem.....	La Meillerie.....	1,000
M ^{me} veuve Breton.....			"	Idem.....	Abondance.....	800
MM. Bodin.....	Receveur...	Commentry.....	2,000	Receveur...	Loches.....	2,200
Perrier.....	Idem.....	Crèches-sur-Saône..	1,400	Idem.....	Commentry.....	1,600
M ^{lle} Girard.....	Receveuse...	L'Isle-d'Yeu.....	1,600	Receveuse...	Doué-la-Fontaine..	1,600
M. Gautier.....	Receveur...	Doué-la-Fontaine..	1,600	Receveur...	Chantonnay.....	1,600
M ^{me} Salat.....	Receveuse...	Chantonnay.....	1,600	Receveuse...	Bouin.....	1,400
M. Gautier.....	Receveur...	Bouin.....	1,400	Receveur...	L'Isle-d'Yeu.....	1,400
M ^{lle} d'Aubert - de - Résic.	Receveuse...	Bernaville.....	1,200	Receveuse...	Conchil-le-Temple.	1,200
M ^{me} Carpentier.....	Idem.....	Conchil-le-Temple.	800	Idem.....	Bernaville.....	800
M ^{lle} Michon.....			"	Idem.....	Trainel.....	800
M. Ferrasson.....	Receveur...	Neuville-de-Poitou.	2,000	Receveur...	Loudun.....	2,200
M ^{me} Graulau.....	Receveuse...	Macau.....	1,400	Receveuse...	Neuville-de-Poitou.	1,600
M ^{lle} Le Besgue.....	Idem.....	Labrède.....	1,200	Idem.....	Macau.....	1,200
M. Bonnardol.....	Receveur...	Mamers.....	2,000	Receveur...	Gien.....	2,000
M ^{lles} Ortala.....			"	Receveuse...	Signer.....	800
Chausy.....	Receveuse...	Froissy.....	800	Idem.....	Montmort.....	800
Josset.....	Idem.....	Montmort.....	800	Idem.....	S'-Amand-sur-Fion.	800
Bélot.....	Idem.....	Neuville-sur-Loire..	1,400	Idem.....	Bonny.....	1,400
MM. Firigoule.....	Receveur...	Solliès-Pont.....	1,600	Receveur...	Castellanne.....	1,600
Arène.....	Idem.....	Castellanne.....	1,800	Idem.....	Solliès-Pont.....	1,800
M ^{me} Quézel.....	Receveuse...	Ygrande-d'Allier..	1,200	Receveuse...	Neuville-sur-Loire..	1,200
M ^{lles} Perrier.....	Idem.....	Theys.....	800	Idem.....	Saint-Georges-d'Es- péranche,	800
Cour.....			"	Idem.....	Theys.....	800
M ^{me} Robin.....	Receveuse...	Renève.....	800	Idem.....	Saint-Eunemond ..	800
v ^e Masson.....			"	Idem.....	Renève.....	800
Béhue.....	Receveuse...	Courville.....	1,600	Idem.....	Voves.....	1,800
M ^{lle} Lemareschal.....	Idem.....	Fontaine-le-Dun...	1,400	Idem.....	Froissy.....	1,400
M ^{me} veuve Lalo.....	Idem.....	Marseille-le-Petit..	1,200	Idem.....	Juvisy.....	1,200
M ^{lle} Martin.....	Idem.....	Escurolles.....	1,000	Idem.....	Marseille-le-Petit .	1,000
M ^{me} Bretagnon.....	Idem.....	Le Guétin.....	1,000	Idem.....	Escurolles.....	1,000
M ^{lles} Priez.....	Idem.....	Pont-en-Royans...	1,400	Idem.....	Voreppe.....	1,400
Prayer.....	Idem.....	Brié et Angones...	800	Idem.....	Pont-en-Royans...	800
Vernhet.....	Idem.....	Bozouls.....	800	Idem.....	La Bastide-l'Évêque	800
Rouche.....			"	Idem.....	Perpezac-le-Noir...	800
M ^{me} Leger.....			"	Idem.....	Huismes.....	800
M ^{lles} Billon.....			"	Idem.....	Isneauville.....	800
Courtin.....			"	Idem.....	Duppedale.....	800
Mougeot.....			"	Idem.....	Le Clerjus.....	800
Lanseigne.....			"	Idem.....	Fontgombault.....	800
Viel.....			"	Idem.....	Bezouze.....	800
Proust.....			"	Idem.....	Nueil-sous-les-Au- liers.	800
Bardou.....			"	Idem.....	Avaray.....	800
Pichot.....			"	Idem.....	Clévilliers-le-Mou- tiers.	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{lle} Rattier	Receveuse . . .	St-Ouen-des-Toits . .	800	Receveuse . . .	Bais	800
M. de Vouilt	Receveur	Châteaubriant	2,200	Receveur	Mamers	2,200
M ^{lle} Manhes	Receveuse	Abancourt	1,400	Receveuse	Labrousse	1,400
M ^{me} veuve Pariat	<i>Idem</i>	Ouroux-sur-Saône . .	1,200	<i>Idem</i>	Crèche s-sur-Saône .	1,200
M ^{me} veuve Mouchie	<i>Idem</i>	Limésy	1,000	<i>Idem</i>	Fontaine-le-Dun . . .	1,000
M ^{lles} Lavastre	<i>Idem</i>	Saugues-Saint-Ro- main	800	<i>Idem</i>	La Voûte-sur-Loire .	800
Auradou	<i>Idem</i>	Levignacq-de-Sey- ches	800	<i>Idem</i>	Hautefage	800
M ^{me} Piquand	"	<i>Idem</i>	Gilly-sur-Loire	800
M ^{lle} Gauthier	"	<i>Idem</i>	Rilly-Sainte-Syre . . .	800
M ^{me} Chavet	"	<i>Idem</i>	Dommartin-lès-Cui- seaux	800
M ^{lles} Martin	"	<i>Idem</i>	Courlon	800
Panconi	Receveuse	Ain-Abessa	1,000	<i>Idem</i>	Medjez-Sfa	1,000
M ^{me} Noirit	<i>Idem</i>	Saint-Aimé	1,000	<i>Idem</i>	Ain-Abessa	1,000
M ^{lle} Méliande	"	<i>Idem</i>	Saint-Aimé	1,000
M ^{me} Meunier	Receveuse	Montmélian	1,400	<i>Idem</i>	Cluses	1,400
M ^{lles} Cornu	<i>Idem</i>	Aiguebelle	1,400	<i>Idem</i>	Montmélian	1,400
Passet	<i>Idem</i>	Magland	1,200	<i>Idem</i>	Aiguebelle	1,200
M ^{me} veuve Collom- bet	<i>Idem</i>	Ruffieux	1,200	<i>Idem</i>	Magland	1,200
M ^{lle} Colnet	"	<i>Idem</i>	Feuquières	800
M ^{me} veuve Serny	"	<i>Idem</i>	Alet	800
M ^{lle} Ruelle	"	<i>Idem</i>	Azé	800
M ^{me} veuve Corbi- neau	"	<i>Idem</i>	Clefs	800
M ^{lle} Chardon	"	<i>Idem</i>	Bernot	800
M. Nanes	Receveur	Landerneau	2,200	Receveur	Sablé-sur-Sarthe . . .	2,200
M ^{me} veuve Kort	"	Receveuse	Labrède	800
M ^{lle} Petit-Gilles	"	<i>Idem</i>	Roumazières	800
M ^{me} veuve Gode- bout	"	<i>Idem</i>	Limézy	800
M ^{lles} Lefoulon	"	<i>Idem</i>	St-Ouen-des-Toits . .	800
Richelmy	"	<i>Idem</i>	Ruffieux	800
M ^{me} Bertot	"	<i>Idem</i>	Saint-Cornier-des- Landes	800
M ^{lles} Alary	"	<i>Idem</i>	Jazeneuil	800
Gillet	"	<i>Idem</i>	Mers	800
Labadio	"	<i>Idem</i>	Marval	800
Dauvois	"	<i>Idem</i>	Le Guétin	800
Barthe	"	<i>Idem</i>	Lévignac-de-Sey- ches	800
Petitain	"	<i>Idem</i>	Vitrolles	800
M ^{me} veuve Saurin	"	<i>Idem</i>	Rognes	800
MM. De Vouilt	Receveur	Mamers	2,200	Receveur	Châteaubriant	2,200
Béranger	<i>Idem</i>	Digny	1,000	<i>Idem</i>	Courville	1,000
M ^{lle} Pecquet	"	Receveuse	Digny	1,000
M. Mustel	Commis	Palaise	1,500	Receveur	Thury-Harcourt . . .	1,200
M ^{me} Simon	Receveuse	Saint-André-lès- Alpes	1,200	Receveuse	Vergèze	1,400
M ^{lle} Gibert	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-en Dévoluy	800	<i>Idem</i>	Saint-André-lès- Alpes	800
MM. Leclercq	Com. princ. . . .	Ligne du Nord	3,000	Chef de brig ^a	Même ligne	3,000
Pegnaux	Chef de brig ^a . .	Lig. du Sud-Ouest . .	2,700	<i>Idem</i>	Ligne du Nord	2,700
Andreux	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	3,000	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest . .	3,000
Joullié	<i>Idem</i>	Ligne de la Méditer .	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	3,000
Benielli	Com. princ. . . .	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	Même ligne	3,000
Malafosse	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	2,700	Com. princ. . . .	Ligne du Nord	2,700
Martin	Commis	Ambulant, ligne de Lyon	2,400	Ci ^s fais. fens de c ^{te} prin.	Même ligne	2,400
Roig	Com. princ. . . .	Paris, lignes sou- terraines	2,700	Com. princ. . . .	Grenoble R. P.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Alazard.....	Commis.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	C ^{is} fais. f ^{ous} de c ^{is} princip.	Même ligne.....	2,400
Thieriot.....	Com. princ.	Paris, lignes souterraines.	3,000	Com. princ..	Limoges R. P.....	3,000
Le Nouvel.....	Idem.....	Paris 48.....	3,600	Idem.....	Paris 58.....	3,600
Aubert.....	Idem.....	Paris 51.....	2,700	Idem.....	Paris 48.....	2,700
Lacombe.....	Commis.....	Toulouse R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 51.....	2,700
George.....	Com. princ..	Ministère de la marine.	3,000	Idem.....	Paris 89.....	3,000
Laurent.....	Idem.....	Paris, lignes souterraines.	2,700	Idem.....	Grenoble.....	2,700
Kernabon.....	Idem.....	Ad ^{ou} centr., dir. du mat. et de la const.	3,300	Idem.....	Paris, central.....	3,600
Trinquier.....	C ^{is} f ^{ais} f ^{ous} de C ^{is} p ^{at} .	Béziers.....	2,400	Idem.....	Même bureau.....	2,700
Bouchède.....	Com. princ..	Paris, lignes souterraines.	2,400	Idem.....	Paris 16.....	2,400
Guélon.....	Agent du service maritime.	Saint-Nazaire, ligne du Mexique et des Antilles.	3,000	Agent du service maritime.	Bordeaux, ligne du Brésil et de la Plata.	3,000
Méhouas.....	Idem.....	Marseille, ligne de l'Indo-Chine et de la N ^{lle} -Calédonie.	3,300	Idem.....	Saint-Nazaire, ligne du Mexique et des Antilles.	3,300
Sebire.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Com. princ..	Paris R. P.....	3,300
Briand.....	C ^{is} , fais ^t f ^{ous} de com. pr.	La Rochelle.....	2,700	Idem.....	Même bureau.....	2,700
Irécy.....	Idem.....	Lyon Terreaux.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Delbouis.....	Idem.....	Cahors.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Bouguéon.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Adde.....	Idem.....	Angers.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Bournet.....	Idem.....	Besançon R. P.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Clavier.....	Com. princ..	Brest, central.....	3,000	Idem.....	Brest, principal...	3,000
Denis.....	Idem.....	Le Mans, technique.	3,000	Idem.....	Tours, d ^{ou} régionale	3,000
Gautret.....	Contrôleur.	Nîmes.....	3,500	Idem.....	Paris, central.....	3,600
Roeh.....	Com. princ..	Carcaassonne, inspection technique.	2,700	Idem.....	Carcaassonne R. P..	2,700
Dumestre.....	Idem.....	Tarbes, inspection technique.	2,700	Idem.....	Tarbes R. R.....	2,700
Petitjean.....	Commis.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400	C ^{is} , fais. f ^{ous} de c ^{is} princ.	Ligne de Lyon....	2,400
Bocq.....	Com. princ..	Paris, lignes souterraines.	3,000	Com. princ..	Paris, central.....	3,000
Masson.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Simon.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,600
Fayolle.....	Idem.....	Magasin central des timbres-poste.	3,000	Idem.....	Paris R. P. Départ.	3,000
Oudin.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Binet.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Huré.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Cocheyrus.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Bonnin.....	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Grout de Beau- fort.	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,600
Oudot.....	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Tarbouriech..	Commis.....	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,400	C ^{is} , fais. f ^{ous} de c ^{is} princ.	Même ligne.....	2,400
Barbier.....	Com. princ..	Paris 37.....	3,000	Com. princ..	Limoges.....	3,000
Thieriot.....	Idem.....	Limoges.....	3,000	Idem.....	Paris 37.....	3,000
Auger.....	Commis.....	Paris, central.....	2,400	Commis.....	Chalon-sur-Saône..	2,400
Baby.....	Idem.....	Paris, lignes souterraines.	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Goublin.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Caud.....	Idem.....	Paris, lignes souter.	2,400	Idem.....	Paris 16.....	2,400

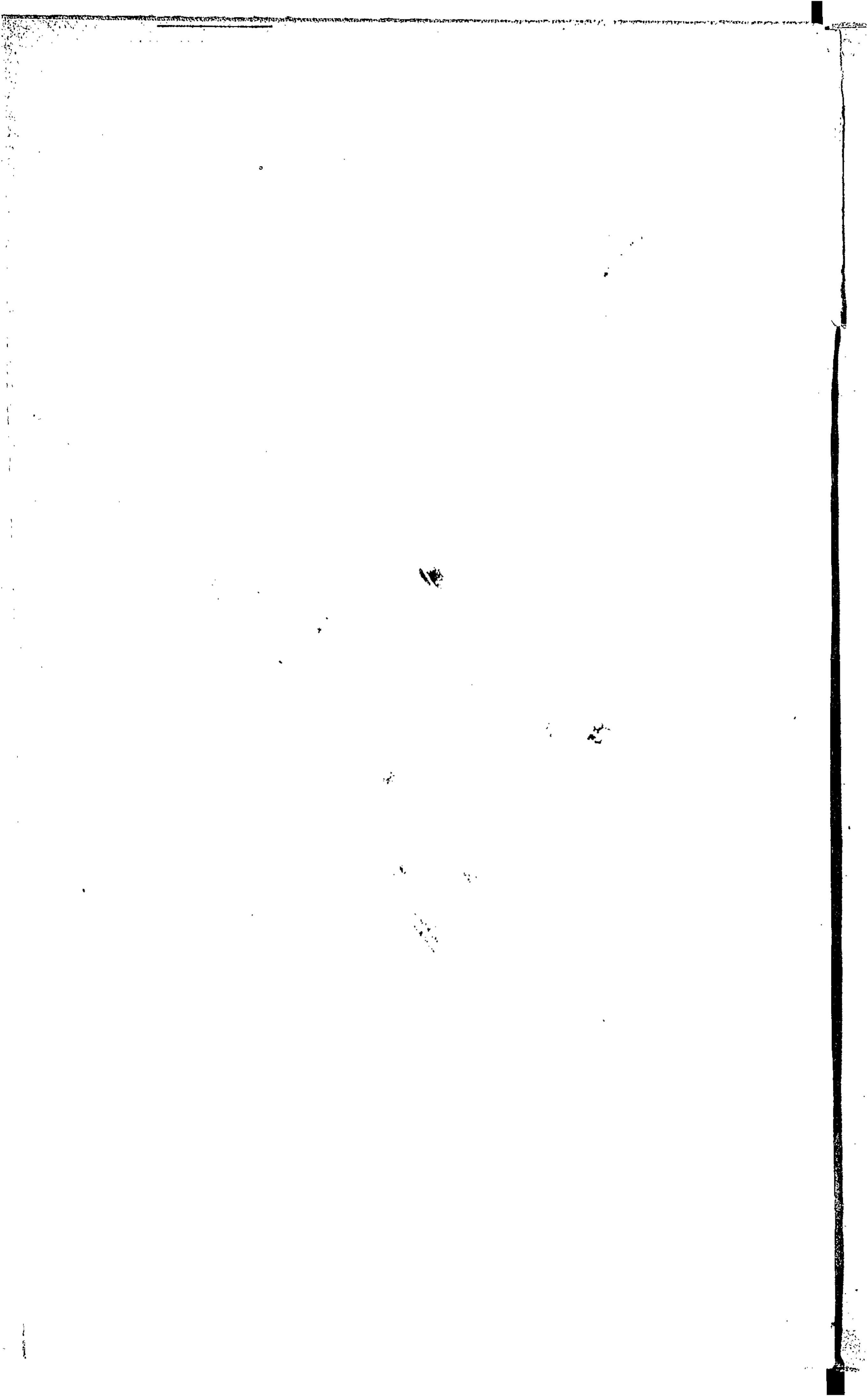
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M.M. Prengreber..	Commis....	Nice, Garibaldi...	2,400	Commis....	Nice, central....	2,400
Grimaldi.....	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,800	<i>Idem</i>	Nice, Garibaldi...	1,800
Galery - Las - combe.	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Ruelle.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
David.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100
Convers.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Remy.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	Nancy, gare.....	1,800
Busoni.....	<i>Idem</i>	Paris, lignes sou- terraines.	2,700	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,700
Boudet.....	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,500	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,500
Tarpin.....	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,500	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,500
Etiennot.....	<i>Idem</i>	Mobilisé en Tunisie	2,100	<i>Idem</i>	Nice, central....	2,100
Le Goff.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	1,500	<i>Idem</i>	Brest, central....	1,500
Brustier.....	<i>Idem</i>	Bordeaux - Bastide.	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse.	1,500
Abadie.....	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux-Bastide..	1,500
Majorel.....	Receveur...	Céret.....	2,000	<i>Idem</i>	Marseille, central..	2,400
Bley.....	Commis....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Lenogré.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Lepage.....	Com. princ..	Limoges R. P.	3,000	Com., sur sa demande.	Nantes R. P.	2,700
Pastor.....	Commis....	Angers.....	1,500	Commis....	Auch.....	1,500
Tulleau.....	<i>Idem</i>	Le Mans, central..	2,100	<i>Idem</i>	Le Mans R. P.	2,100
Dujardin.....	<i>Idem</i>	Le Mans R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Le Mans, central..	1,500
Lavit.....	<i>Idem</i>	Bressuire.....	1,500	<i>Idem</i>	Le Mans R. P.	1,500
Graveux.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,800	<i>Idem</i>	Bressuire.....	1,800
Mauham.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Graverand....	<i>Idem</i>	Paris 12.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 56.....	1,800
Cadilhac.....	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,500	<i>Idem</i>	Paris 12.....	1,800
Benoit.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Lazare-Lyon..	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Julien de Zéli- court.	<i>Idem</i>	Oran R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500
Lapauze.....	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500	<i>Idem</i>	Oran R. P.	1,500
Coldre.....	<i>Idem</i>	Béja.....	1,500	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500
Le Flécher... Dufour.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	2,400	<i>Idem</i>	Toulouse, central.	2,400
	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,800
Blayac.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,100	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Lapeyre.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	2,700	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	2,700
Albert.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Pontoise.....	1,500
Abbadie.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Ponderoux....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Doyambéhère.	<i>Idem</i>	Bayonne.....	1,800	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , lig. des Pyrén.	1,800
Moneau.....	<i>Idem</i>	Arcaehon.....	1,500	<i>Idem</i>	Bayonne.....	1,500
Ohlmann.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,800
Julle.....	<i>Idem</i>	Paris, ministère de la marine.	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400
Michel.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.)	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ.)	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Miossec.....	Commis.....	Ambulant, ligne du l'Ouest.	fr. 2,100	Commis.....	Paris R. P. (Arriv.)	fr. 2,100
Blanchet.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Butet.....	Idem.....	Paris 69.....	2,400	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,400
Berceau.....	Idem.....	Paris 51.....	1,800	Idem.....	Paris 69.....	1,800
Vilarem.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Paris 51.....	1,500
Suire.....	Idem.....	Paris 83.....	2,400	Idem.....	Paris 10.....	2,400
Bellard.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,800
Crocqueville.	Idem.....	Compiègne.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Grandrup.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500	Idem.....	Compiègne.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,500
Rémondet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500
Marty.....	Idem.....	Paris 60.....	1,500	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Poggioli.....	Idem.....	Paris 68.....	2,100	Idem.....	Paris 60.....	2,100
De Vigouroux.	Idem.....	Rodez.....	1,500	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Guibert.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,500	Idem.....	Rodez.....	1,500
Mecabies.....	Idem.....	Castelnaudary.....	1,500	Idem.....	Narbonne, gare de contrôle.	1,500
Maury.....	Idem.....	Narbonne, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Castelnaudary.....	1,800
Hollard.....	Idem.....	Paris 82.....	1,500	Idem.....	Paris 33.....	1,500
Seity.....	Idem.....	Provins.....	1,500	Idem.....	Charenton-le-Pont..	1,500
Vincens.....	Idem.....	Charenton-le-Pont..	2,100	Idem.....	Provins.....	2,100
Coasdoué.....	Idem.....	Le Havre, central.	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Delorieux.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,100	Idem.....	Le Havre, central..	2,100
Druilles.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Manceaux.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Annen.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Rigaud.....	Idem.....	Annonay.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Huo.....	Idem.....	Saint-Chamond... ..	1,500	Idem.....	Annonay.....	1,500
Schutz.....	Idem.....	En disponibilité... ..	"	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Arnaud.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Saint Etienne, cen- tral.	1,500
Cognet.....	Idem.....	Marseille, cours du Chapitre.	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Gastera.....	Idem.....	Bordeaux, c. d'Aqui- taine.	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800
Bouet.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Tulleau.....	Idem.....	Angers R. P.....	2,100	Idem.....	Le Mans R. P.....	2,100
Lavit.....	Idem.....	Le Mans R. P....	1,500	Idem.....	Angers R. P.....	1,500
Conorton.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Saint Chamond... ..	1,500
Quillien.....	Idem.....	Rouen-Saint-Sever.	1,500	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Robert.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,800
Thiry.....	Idem.....	Séd ^{te} ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Amb ^{te} , même ligne..	1,500
Bénézech.....	Idem.....	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	1,500	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500
Audibert.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Michel.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,800
Carlier.....	Idem.....	Fourmies.....	1,500	Idem.....	Tourcoing.....	1,500
Vandenvaero..	Idem.....	Lille-Saint-Martin.	1,500	Idem.....	Fourmies.....	1,500
Debia.....	Idem.....	Lille, central.....	1,500	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. François.....	Commis.....	Nancy R. P.....	1,500	Commis.....	Dunkerque.....	1,500
Mathieu.....	<i>Idem</i>	Lagny.....	1,500	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	1,500
Segret.....	<i>Idem</i>	Dunkerque.....	1,500	<i>Idem</i>	Lagny.....	1,500
Bosson.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500
Perrusson.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Guy.....	<i>Idem</i>	Le Mans, techni- que.	2,100	<i>Idem</i>	Tours, direction ré- gionale.	2,100
Crestey.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	1,500	<i>Idem</i>	Rouen, gare de con- trôle.	1,500
Champonnois.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	1,800
Hemmel.....	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	1,800	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800
Gérard.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.....	2,100
Marullaz.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Fontaine.....	<i>Idem</i>	Paris 61.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,400
Gustave-Mayer	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 61.....	1,800
Chaput.....	<i>Idem</i>	Mobilisé en Tunisie	2,100	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	2,100
Vauilly.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500
Gayraud.....	<i>Idem</i>	Chambéry.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500
Le Guiastrène- nec.	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Le Mans R. P.....	1,800
Monteil.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Lançon.....	<i>Idem</i>	Mayenne.....	1,800	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800
Perrigault.....	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc, di- rection.	2,400	<i>Idem</i>	Mayenne.....	2,400
Caumartin.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500
Luc.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	2,400
Caisso.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,500
Barbé.....	<i>Idem</i>	Paris 61.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 60.....	2,100
Poggioli.....	<i>Idem</i>	Paris 60.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 61.....	2,100
Bonore.....	<i>Idem</i>	Paris 62.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 66.....	2,100
Legrand.....	<i>Idem</i>	Paris 71.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 62.....	1,800
Pouliot.....	<i>Idem</i>	Paris 69.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 71.....	2,100
Vincens.....	<i>Idem</i>	Provins.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 69.....	2,100
Portalier.....	<i>Idem</i>	Bédarieux.....	1,500	<i>Idem</i>	Provins.....	1,500
Dupy.....	<i>Idem</i>	Montpellier, cen- tral.	1,500	<i>Idem</i>	Bédarieux.....	1,500
Savin.....	Receveur....	Sablé.....	2,400	<i>Idem</i>	Cochinchine.....	2,700
Fabre.....	Commis.....	Marseille-Chapitre	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, central.	1,800
Roudil.....	<i>Idem</i>	Versailles, g ^{re} de c ^{te} des Chantiers.	2,700	<i>Idem</i>	Versailles, préfec- ture.	2,700
Perrot.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 7.....	2,700
Montané.....	<i>Idem</i>	Sauvay.....	1,500	<i>Idem</i>	Capdenac, gare de contrôle.	1,500
Balmitgère.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Sauvay.....	1,500
Gallié.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.....	1,500
Lassus.....	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Lacombrade.....	<i>Idem</i>	Capdenac, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	2,700
Peyrou.....	<i>Idem</i>	Besançon R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 50.....	2,100
Macherey.....	<i>Idem</i>	Besançon-Chaprais.	1,800	<i>Idem</i>	Besançon R. P.....	1,800
Bonnet.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500	<i>Idem</i>	Le Tonkin.....	1,500
Hervy.....	<i>Idem</i>	Paris 4.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Guérin.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Hamon.....	<i>Idem</i>	Guingamp.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Florentin	Commis.	Paris, central.	1,800	Commis.	Le Tonkin	1,800
Flambard	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Daniel	<i>Idem.</i>	Brest, central.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Marignac	<i>Idem.</i>	Nice, central.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Sirugue	<i>Idem.</i>	Melun	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Lamézan	<i>Idem.</i>	Paris, central.	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Escudié	<i>Idem.</i>	Toulouse, central.	2,400	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,400
Miroglio	<i>Idem.</i>	Bône	2,100	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	2,100
Jaine	<i>Idem.</i>	La Calle	1,500	<i>Idem.</i>	Bône	1,500
Postolle	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 69	2,100
Juyon	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Labie	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Merland	<i>Idem.</i>	Paris 4	1,800	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Rideau	<i>Idem.</i>	Paris 24	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 4	1,800
Rebeiro	<i>Idem.</i>	Marseille, cours du Chapitre.	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 24	1,800
Madon	<i>Idem.</i>	Draguignan	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	1,500
Jeanjean	<i>Idem.</i>	Marseille, boule- vard Baille.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Guérin	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	2,100	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne.	2,100
Ducos	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,100	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	2,100
Lambinet	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500
Almiès	<i>Idem.</i>	Moulins	1,500	<i>Idem.</i>	Le Tonkin	1,500
Thomas	<i>Idem.</i>	Sablé	1,500	<i>Idem.</i>	Guingamp	1,500
Fabre	<i>Idem.</i>	Marseille, contral.	1,800	<i>Idem.</i>	Marseille-Chapitre.	1,800
Larchevêque	<i>Idem.</i>	Abbeville	1,500	<i>Idem.</i>	Laval	1,500
Renault	<i>Idem.</i>	Lille, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Abbeville	1,500
Lavaud	<i>Idem.</i>	Guéret	2,100	<i>Idem.</i>	Tours, gare.	2,100
Joly	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Guéret	1,800
Rodier	<i>Idem.</i>	Paris 77	1,500	<i>Idem.</i>	Toulouse, central.	1,800
Roy	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Paris 77	1,800
Morache	<i>Idem.</i>	Toulouse, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Toulouse-Matabiau, gare de contrôle.	1,500
Vienne	<i>Idem.</i>	Toulouse R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Toulouse, central.	1,800
Hugué	<i>Idem.</i>	Montauban	1,500	<i>Idem.</i>	Toulouse R. P.	1,500
Bonnet	<i>Idem.</i>	Perpignan	2,700	<i>Idem.</i>	Montauban	2,700
Vassal	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem.</i>	Perpignan	2,100
Hymon	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Durand	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Barrière	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 34	1,500
Mader	<i>Idem.</i>	Paris 34	1,500	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Nogarède	<i>Idem.</i>	Nîmes R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	1,800
Joran	<i>Idem.</i>	Paris 1	1,500	<i>Idem.</i>	Cochinchine	1,500
Tagnard	Surnumér ^{re}	Ligne de Lyon	"	<i>Idem.</i>	Sédentaire, même ligne.	1,500
Marullaz	<i>Idem.</i>	Lig. du Nord-Ouest.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Noguier	<i>Idem.</i>	Paris 37	"	<i>Idem.</i>	Même bureau	1,500
Debia	<i>Idem.</i>	Paris 28	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Jeanet	Com. aux ^{re}	Cette	"	<i>Idem.</i>	Saint-Chamond	1,500
Robin	"	Surnumér ^{re}	Montereau	"
Galbert	Surnumér ^{re}	Paniers	"	<i>Idem.</i>	Soukarras	"
Devalois	"	<i>Idem.</i>	Avignon	"
Lecomte	"	<i>Idem.</i>	Auxerre	"
Duverne	"	<i>Idem.</i>	Verdun	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
Poujol	Stagiaire . . .	Le Vigan	"	Surnumér ^{re} . .	Commentry	"
Sureau	Aide	Angers	"	Idem	Blois, Denis-Papin .	"
Labye	Surnumér ^{re} . .	Mantes-sur-Seine . .	"	Idem	Givet	"
Brivot	Idem	Bar-sur-Seine	"	Idem	Mantes-sur-Seine . .	"
Millange	Aide	Cahors	"	Idem	Sigeau	"
Petit	Surnumér ^{re} . .	Béthune	"	Idem	Amiens, central . . .	"
Raymond	Aide	Ceilhes-et-Rocozels .	"	Idem	Avignon	"
Chappat	Idem	Montauban, gare de	"	Idem	Besançon R. P. . . .	"
Rey	Aide	contrôle.	"	Idem	Perpignan	"
Isnard	Surnumér ^{re} . .	Monaco	"	Idem	Monte-Carlo	"
Genin	Idem	Lyon, central	"	Idem	Provins	"
Maury	Idem	Saint-Amand-Mont- Rond.	"	Idem	Bourges R. P.	"
Barès	Idem	Idem	"	Idem	Saint-Amand-Mont- Rond.	"
Couniot	Surnumér ^{re} . .	Aumale	"	Idem	Alger R. P.	"
Jamyot de la Haye	Idem	Brest, central	"	Idem	Versailles R. P. . . .	"
Doux	Idem	Montélimar	"	Idem	Carpentras	"
Blanc	Idem	Brest, central	"	Idem	Angers R. P.	"
Cayla	Idem	Idem	"	Idem	Mende	"
Clavel	Surnumér ^{re} . .	Vichy	"	Idem	Aix-les-Bains	"
Bouillot	Idem	Belley	"	Idem	Besançon-Chaprais .	"
Vacle	Aide	Mâcon	"	Idem	Belley	"
Giraud	Idem	Grasse	"	Idem	Draguignan	"
Jacquot	Surnumér ^{re} . .	Ligne de l'Est	"	Idem	Paris R. P. Arrivée .	"
Bustarret	Idem	Idem	"	Idem	Blois, Denis-Papin .	"
Marcel	Surnumér ^{re} . .	Rouen R. P.	"	Idem	Laon R. P.	"
Chambat	Idem	Coulommiers	"	Idem	Rouen R. P.	"
Vieljeux	C ^{is} auxiliaire	Saint-Hippolyte-du- Fort.	"	Idem	Belley	"
Bustarret	Surnumér ^{re} . .	Blois, Denis-Papin .	"	Idem	Blois R. P.	"
Roucel	Idem	Paris 47	"	Idem	Paris R. P. Départ .	"
Thomas	Idem	Eu	"	Idem	Paris 47	"
Salmon	Idem	Evreux	"	Idem	Eu	"
Sasias	Idem	Ad ^{on} centr., direct. du personnel.	"	Idem	Vernon	"
Couraule	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Denis	Courrier auxi- liaire.	Sedan	"	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Pernot	Idem	Idem	"	Idem	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Bataille	C ^{is} auxiliaire.	Bordeaux, direction régionale.	1,300	Idem	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,300
Tujague	Stagiaire	Tarbes	"	Idem	Idem	1,200
Marmet	Gardien de bureau.	Ad ^{on} centr., dir. du cabinet.	1,000	Idem	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Boucher	Idem	Paris R. P.	1,100	Idem	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Dornand	C ^{is} auxiliaire.	Carpentras	"	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Barrielle	Agent trieur.	Paris R. P. Départ .	1,400	Idem	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,400
Bazouin	Facteur	Paris 7	1,000	Idem	Paris R. P. Départ . .	1,200
Bourgoin	Idem	Vierzon	800	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200



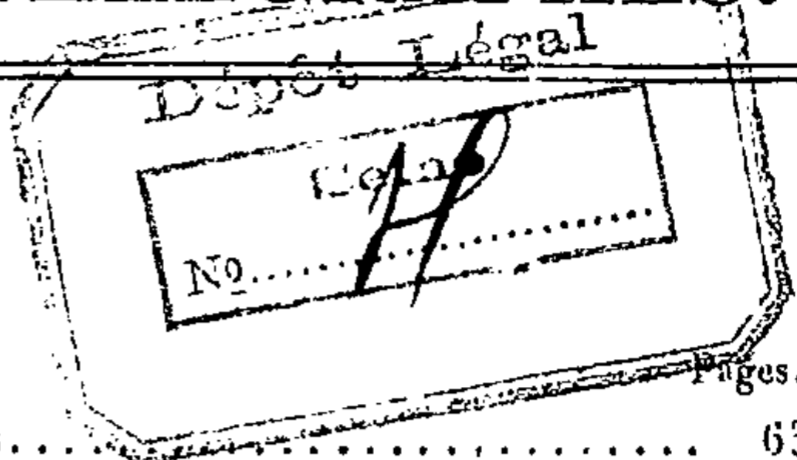
1885.

N° 3.
MARS.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 3.



SOMMAIRE.

NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques et italiens.....	63
LISTE des journaux suédois.....	64
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	65
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	67
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	70
ANNOTATIONS au Dictionnaire des postes.....	71
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	71
BÂTIMENTS en partance.....	72
FAITS DIVERS.....	74
NOMINATIONS et promotions.....	75

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Bedford Street, Strand.....	W. C.
Kingsland, High Street, n° 15.....	E.

Angleterre.

Aldwinkle St. Peters.....	Thrapston.	Nursery Terrace.....	Woking.
Bacton (Norfolk).....	North Walsham.	Regent Road.....	Great Yarmouth.
Burnley Wood.....	Burnley.	Rowe.....	Bodmin.
Cann Office.....	Welshpool.	Southall Green.....	Southall.
Clifford.....	Tadcaster.	Stanford Bridge.....	Worcester.
Earlsoham.....	Wickham Mar-	Steeple Ashton.....	Trowbridge.
	ket.	Stoke Golding.....	Hinckley.
Exeter Street.....	Brighton.	Sturton by Stow.....	Lincoln.
Greatford.....	Stamford.	Sutton (Linc).....	Alford.
Grittleton.....	Chippenham.	Thurgoland.....	Sheffield.
Hayton.....	Maryport.	Waldron.....	Hawkhurst.
Leycett.....	Newcastle, Staff.	Wellington (Herefordshire)	Hereford.
Market Square.....	Dover.	Woodborough Road.....	Nottingham.
Mutley.....	Plymouth.		

Écosse.

Maitland Street.....	Glasgow.	Nether Buckie.....	Buckie.
----------------------	----------	--------------------	---------

Irlande.

Ballynacally. Ennis. | Sandycove. Kingstown.
 Brosna. Abbeyfeale (Li-
 merick).

MODIFICATIONS DE NOMS.

Écosse.

Après : Buckie, supprimer : Fochabers.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Kingsland Green. E.

Angleterre,

Winterbourne Road. . . . Croydon.

Irlande.

Albert Road. Kingstown.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Besnate (Jerago). Milano.	Roma N° 10. Roma.
Carbonara di Po. Mantova.	Rosa. Vicenza.
Casaleone. Verona.	Sant' Oreste. Roma.
Castel di Lama. Ascoli Piceno.	Saracena. Cosenza.
Contrada. Avellino.	Seren. Belluno.
Enego. Vicenza.	Sgurgola. Roma.
Gallicchio. Potenza.	Spinetoli. Ascoli Piceno.
Macchia Valfortore. Campobasso.	Vazzola. Treviso.
Onano. Roma.	Villasalto. Cagliari.
Pedavena. Belluno.	Villata. Novara.
Possagno. Treviso.	Assab. Baie d'Assab
Pederobba. Treviso.	(mer Rouge).

Liste des journaux suédois.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie sué- doise. 6		
				fr. c.	fr. c. cou- ron ^s ore.		
MODIFICATIONS DE PRIX ET CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN JOURNAL.							
Aftonbladet. Éditeur, Otto Serrander.	Stockholm. . . .	1 mois. . . .	4 35	4 10	2 82	0 25	
		3 mois. . . .	13 05	12 63	8 71	0 42	
		6 mois. . . .	26 10	25 20	17 44	0 81	
		9 mois. . . .	39 15	37 95	26 17	1 20	
		12 mois. . . .	52 20	50 61	34 90	1 59	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
			fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Bulletin international des téléphones</i> , 4, rue de Sartine, à Paris. France.....	6 mois .. 1 an.....	5 50 10 00	5 34 9 80	0 16 0 20	
<i>Chronique financière (La)</i> , 20, rue Saint-Fiacre, à Paris. France.....	1 an.....	2 50	2 37	0 13	
<i>Écho universel (L')</i> , 54 bis, rue des Minimes, à Marseille. France.....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	Ce journal n'accepte que des abonnements d'un an.
<i>Forges et Fonderies</i> , 241, rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris. France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>Gagne-Petit (Le)</i> , 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris. Seine.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an.....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	
Autres départements.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an.....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Indicateur du capitaliste (L')</i> , 47, rue Vivienne, à Paris. France.....	1 an.....	3 00	2 87	0 13	
<i>Messenger d'Occident</i> , 9, rue Saint-Georges, à Paris. France.....	6 mois .. 1 an.....	20 00 40 00	19 70 39 50	0 30 0 50	
<i>Mistral (Le)</i> , 6, rue de Bausset, à Marseille. Bouches-du-Rhône et départements limitrophes..... Autres départements.....	1 an..... 1 an.....	8 00 10 00	7 82 9 80	0 18 0 20	
<i>Petit Var (Le)</i> , à Toulon (Var). Var et départements limitrophes.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an.....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	
Autres départements.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an.....	7 00 14 00 28 00	6 83 13 76 27 62	0 17 0 24 0 38	
<i>Réveil financier (Le)</i> , 4, rue de Choiseul, à Paris. France.....	1 an.....	1 00	0 89	0 11	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNEMENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Revue contemporaine</i> , 2, rue de Tournon, à Paris.					
Sur vélin ordinaire.	Seine 1 an Départements.. 1 an	20 00	19 70	0 30	
			22 00	21 68	0 32
Sur papier du Japon. — France	1 an	100 00	98 00	1 10	
Sur papier de Hollande. — France	1 an	60 00	59 30	0 70	
<i>Savonnerie (La)</i> , 18, rue de la Butte-Chaumont, à Paris.					
France	6 mois ..	25 00	24 65	0 35	
	1 an	50 00	49 40	0 60	
Pour un numéro seul	2 00	1 88	0 12	
<i>Soleil du Midi (Le)</i> , 15, rue de Noailles, à Marseille.					
France	3 mois ..	5 50	5 34	0 16	
	6 mois ..	11 00	10 79	0 21	
	1 an	21 00	20 69	0 31	
<i>Succès (Le)</i> , 13, rue de la Grange-Battelière, à Paris.					
France	3 mois ..	9 00	8 81	0 19	
	6 mois ..	16 00	15 74	0 26	
	1 an	30 00	29 60	0 40	
<i>Tirages (Journal des)</i> , 27, rue de Berlin, à Paris.					
France	1 an	4 00	3 86	0 14	
<i>Tribune du département de l'Yonne (La)</i> , à Laon.					
France	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	12 00	11 78	0 22	
	1 an	24 00	23 66	0 34	
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Courrier du Centre (Le)</i> , 6, rue Turgot, à Limoges (Haute-Vienne).					
Limoges	3 mois ..	4 50	4 35	0 15	
	6 mois ..	9 00	8 81	0 19	
	1 an	18 00	17 72	0 28	
Haute-Vienne et départements limitrophes	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	11 50	11 23	0 22	
	1 an	22 00	21 68	0 32	
Autres départements	3 mois ..	6 50	6 33	0 17	
	6 mois ..	13 00	12 77	0 23	
	1 an	25 00	24 65	0 35	
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Biller le tarif des journaux : <i>Journéo financière (La)</i> ; — <i>Courrier des Tirages financiers (Le)</i> ; — <i>Vérité (Le)</i> ; — <i>Petit XIX^e Siècle (Le)</i> ; — <i>Commerce et Finance</i> .					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Annet M ☒ (Seine-et-Marne)..... 10 mars 1885.	Baillargues-et-Colombiers M ☒ (Hérault)..... 25 mars 1885.
Boucoiran M ☒ R. G. (Gard)..... <i>Idem.</i>	Bassoues M ☒ R. G. (Gers)..... <i>Idem.</i>
Bulles M ☒ (Oise)..... <i>Idem.</i>	Beaumont R ☒ R. G. (Ardennes)..... <i>Idem.</i>
Calmont M ☒ (Haute-Garonne)..... <i>Idem.</i>	Besson M ☒ (Allier).... <i>Idem.</i>
Chalais M ☒ (Charente). <i>Idem.</i>	Bucy-lès-Pierrepont M ☒ (Aisne)..... <i>Idem.</i>
Cherves-de-Cognac M ☒ (Charente)..... <i>Idem.</i>	Castelnaud M ☒ R. G. (Lot-et-Garonne).... <i>Idem.</i>
Couthures-sur-Garonne M ☒ R. G. (Lot-et-Garonne)..... <i>Idem.</i>	Châtel-de-Neuvre M ☒ (Allier)..... <i>Idem.</i>
Gommegnies M ☒ R. G. (Nord)..... <i>Idem.</i>	Donges M ☒ (Loire-Inférieure)..... <i>Idem.</i>
Houga (le) M ☒ (Gers).. <i>Idem.</i>	Écommoy M ☒ (Sarthe). <i>Idem.</i>
Lèves-et-Thoumeyragues (les) M ☒ (Gironde).. <i>Idem.</i>	Entraigues M ☒ (Vaucluse)..... <i>Idem.</i>
Ligugé M ☒ (Vienne)... <i>Idem.</i>	Fiuhan M ☒ (Tarn-et-Garonne)..... <i>Idem.</i>
Montier-Malcard M ☒ (Creuse)..... <i>Idem.</i>	Grand-Champ M ☒ (Morbihan)..... <i>Idem.</i>
Navailles-Angos M ☒ R. G. (Basses-Pyrénées) . . . <i>Idem.</i>	Lemé M ☒ (Aisne)..... <i>Idem.</i>
Neffiès M ☒ (Hérault)... <i>Idem.</i>	Nogent-l'Artaud M ☒ R. G. (Aisne)..... <i>Idem.</i>
Plénée-Jugon M ☒ (Côtes-du-Nord)..... <i>Idem.</i>	Rieux-Minervois M ☒ R. G. (Aude)..... <i>Idem.</i>
Plouzévédé M ☒ (Finistère)..... <i>Idem.</i>	Riscle M ☒ R. G. (Gers). <i>Idem.</i>
Roissy M ☒ (Seine-et-Oise)..... <i>Idem.</i>	Saint-Florent-le-Vieil M ☒ R. G. (Maine-et-Loire). <i>Idem.</i>
Saint-Ouen-des-Toits M ☒ (Mayenne)..... <i>Idem.</i>	Saint-Jean-de-Braye M ☒ R. G. (Loiret)..... <i>Idem.</i>
Trois-Moutiers (les) M ☒ (Vienne)..... <i>Idem.</i>	Saint-Rambert M ☒ (Ain). <i>Idem.</i>
Vacquerie (la) M ☒ (Hérault)..... <i>Idem.</i>	Saint-Uze M ☒ (Drôme). <i>Idem.</i>
Angerville-l'Orcher M ☒ R. G. (Seine-Inférieure). 25 mars 1885.	Talmay M ☒ (Côte-d'Or). <i>Idem.</i>
Ayron M ☒ (Vienne).... <i>Idem.</i>	Viella M ☒ R. G. (Gers). <i>Idem.</i>
	Vieux-Marché M ☒ (Côtes-du-Nord)..... <i>Idem.</i>

b). Bureaux gérés par des agents des communes.

Chanas M R. G. (Isère).. 10 mars 1885.	Saint-Romain-de-Benet M R. G. (Charente-Inférieure)..... 25 mars 1885.
Margicourt M R. G. (Aisne) <i>Idem.</i>	Villemoustausou M (Aude)..... <i>Idem.</i>
Plombières-les-Dijon M R. G. (Côte-d'Or).... <i>Idem.</i>	
Tromblay M (Seine-et-Oise)..... <i>Idem.</i>	

c) *Gares.*

Brioux V (Deux-Sèvres).. 10 mars 1885.	Paizay-Naudoin D (Charente)..... 10 mars 1884.
Celles-sur-Belle V (Deux-Sèvres)..... <i>Idem.</i>	Prahecq V (Deux-Sèvres). <i>Idem.</i>
Chef-Boutonne V (Deux-Sèvres)..... <i>Idem.</i>	Touché-Mougou D (Deux-Sèvres)..... <i>Idem.</i>
Mazières-sur-Béronne D (Deux-Sèvres)..... <i>Idem.</i>	Villefagnan V (Charente). <i>Idem.</i>
Melle V (Deux-Sèvres)... <i>Idem.</i>	Pont-de-Briques, 1 kil. (Pas-de-Calais)..... 25 mars 1885.

2° Fusions et transferts.

Poitiers ☒ (Vienne)..... 1 ^{er} janvier 1885.	Beaumont - de - Lomagne M ☒ (Tarn-et-Garonne). 1 ^{er} mars 1885.
Dax ☒ (Landes),..... 20 février 1885.	Cany M ☒ R. G. (Seine-Inférieure)..... 6 mars 1885.
Longwy-Bas ☒ (Meurthe-et-Moselle)..... 1 ^{er} mars 1885.	Alet M ☒ (Aude). Réouverture..... 1 ^{er} mars 1885.
Brioux M ☒ (Deux-Sèvres)..... 24 février 1885.	

3° Modifications, transformations et additions.

- Chalais, 1 kil. (Charente), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Ligugé, 1 kil. (Vienne), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Trois-Moutiers (les), 1 kil. (Vienne), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Courlon, Écl. (Yonne), ajouter la mention F. M^{nl}.
- Rhétiers M ☒ (Ille-et-Vilaine), lire : Retiers M ☒ (Ille-et-Vilaine), et à reporter à l'ordre alphabétique.
- Villebrunier M ☒ (Tarn-et-Garonne), lire : Villebrumier, etc.
- Saint-Amand-des-Cots M ☒ (Aveyron), lire : Saint-Amans..... et reporter à l'ordre alphabétique.
- Jbâteauneuf-sur-Loire M ☒ (Loiret), ajouter le renvoi (2) suivant :
 (2) Ouvert tous les jours de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du soir.
- Villedieu (la) M ☒ (Ardèche), lire : Lavilledieu M ☒ R. G. (Ardèche), et reporter à l'ordre alphabétique.
- Alais (Forges d') ou Tamaris, 1 kil. (Gard), rayer 1 kil., y substituer l'indice D.
- Aunay-Tréon, 1 kil., (Eure-et-Loir), lire : { pour Tréon, 1 kil. (Eure-et-Loir), pour Aunay-Tréon } Aunay, 1 kil. (Eure-et-Loir).
- Ayron-Latillé D (Vienne), rayer D, y substituer l'indice V.
- Baillargues, 1 kil. (Hérault), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Bonneville (la) 2 kil. (Eure), lire 1 kil. au lieu de 2 kil.
- Chignin-les-Marches VD (Savoie), rayer V.
- Donges, 1 kil. (Loire-Inférieure), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Écommoy, 1 kil. (Sarthe), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Nogent-l'Artaud, 1 kil. (Aisne), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Riscle, 1 kil. (Gers), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Saint-Jean-de-Braye D (Loiret), rayer D, y substituer l'indice V.
- Saint-Rambert, 1 kil. (Ain), lire : Saint-Rambert-en-Bugey V (Ain).
- Talmay, 1 kil. (Côte-d'Or), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
- Tamaris, 1 kil. (Gard), rayer 1 kil., y substituer l'indice D.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Vaugneray M ☒ (Rhône).

Saint-Just-en-Chaussée M ☒ (Oise).

Barentin M ☒ (Seine-Inférieure).

Villers-Bocage M ☒ (Somme).

Castera-Verduzan M ☒ (Gers).

Choisy-en-Brie M ☒ (Seine-et-Marne).

4° Suppressions et fermetures.

Chadeuil D (Charente).

Page 214, Tracy-sur-Loire, voir Sancerre gare (Nièvre).

Bosc-Roger M (Eure).

5° Errata.

Annexe n° 2 (page 41), lire : Vimory M ☒ (Loiret), au lieu de Vimry.

———— (page 43), supprimer l'indice ☒ après le nom du bureau d'Ucel M (Ardèche), inscrit dans la liste des bureaux à pourvoir de la mention R. G.

———— (page 43), lire : Linxe M ☒ (Landes), et non Lix.

Lit-et-Mixte M ☒ (Landes), et non Mixe.

Tilh M ☒ (Landes), et non Thilh.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aisne	Bernot Hautville.....	Origny-Sainte-Benoîte .. Guise.....	Bernot (1).
Allier	Bois (Le) } Bois-de-la-Cure } Commune (Le) } de Sogne..... } S ^t -Désiré.	Vallon-en-Sully (Except ¹).	Saint-Désiré.
Alpes-Maritimes...	Patarast..... } C ^{nc} de Vallèttas (Les.) } Tourrettes.	Vence.....	Bar-sur-le-Loup (Except ¹).
Côte-d'Or.....	Heuilley-sur-Saône	Pontailleur-sur-Saône...	Taluy.
Gers	Cantiran } Cap ou Moulin- } d'Espas..... } Laramée } Liarin } Commune Liarial..... } d'Espas. Parisienné..... } Pinane..... } Pitrac } Pourcelier... } Rimbès..... } Tané..... } Peyrussé-Massas.....	Dému (Except ¹).....	Manciel.
Hérault.....	Premian Roquebrun	Auch..... Olargues..... Olargues.....	Sainte-Christie. Riols. Cessenon.
Meurthe-et-Moselle.	Veney.....	Pexonne.....	Baccarat.
Nièvre.....	Chaulgnes..... Champvoux.....	La Charité.....	Chaulgnes (1).
Pyrénées (Basses).	Lichos.....	Navarrenx.....	Mauléon.
Savoie.....	Rochefort..... Sainte-Marie-d'Alvey.....	Pont-de-Beauvoisin ... Novalaise.....	Saint-Gonix-sur-Guier. Saint-Genix-sur-Guier.
Vendée.....	Rortheau (Château), com- mune de Dompierre.....	La Roche-sur-Yon.....	Belleville-s ^t -Vie (Except ¹).
Vosges.....	Sapinière, commune de S ^{te} - Barbe.....	Rambervillers.....	Raon-l'Étape (Except ¹).
Alger.....	Camp-du-Maréchal, com- mune des Issers.....	Haussonviller.....	Camp-du-Maréchal (1).
Constantine.....	Sidi-Mesrich, commune de Robertville.....	Robertville.....	Sidi-Mesrich (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
967	1	Intercaler : Patarast (Alpes-Maritimes), commune de Tourrettes. — Exc. Bar-sur-le-Loup.
1135	3	———— Rorthéau (Cbâteau) (Vendée), commune de Dompierre. — Exc. Belle-ville-sur-Vie.
181	2	———— Boutinière (La) (Vienne), 3 h., commune de Thurageau. — Exc. Vendeuvre.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS d'ordre.
1	2	3	4
Cher	Blancfort	9 février 1885	7618
Gironde	Quinsac	<i>Idem</i>	7619
Vosge	Vicherey	<i>Idem</i>	7620
Dordogne	Trémolat	<i>Idem</i>	7621
Allier	Saint-Désiré (1)	<i>Idem</i>	7622
Hérault	Pomérols	3 mars 1885	7623
Isère	Anjou	<i>Idem</i>	7624
Loire	Izioux	<i>Idem</i>	7625
Basses-Pyrénées	Louire-Juzon	<i>Idem</i>	7626
Seine-et-Marne	Dammarie-les-Lys	<i>Idem</i>	7627
Vaucluse	Bédoin	<i>Idem</i>	7628

(1) Transformation en recette simple des postes de 4^e classe de l'établissement de facteur-boîtier municipal existant dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 13 février 1885, la commune d'Andryes (Yonne) a été, sur sa demande, dotée d'un établissement de facteur-boîtier municipal, en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 7622.

Par décision ministérielle en date du 21 février 1885, il est créé un établissement de facteur-boîtier à l'Oued-Tenira (Oran), en remplacement du bureau de même catégorie concédé à Saf-Saf (Oran) par décision du 25 janvier 1884.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamér ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i>						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} avril...	Le Havre..	Renée-Adrienne.	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Antoinette.....	<i>Idem</i>	H. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	<i>Idem</i>	Cécile-Auger...	<i>Idem</i>	D. Auger.
4	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Hélène-et-Geor- gina.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	Réunion.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Ville-d'Alger...	Vapeur....	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i>						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Bahia.....	2 avril....	Le Havre..	Ville-de-Céara..	Vap. rég....	Chargours réunis.
2	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Monté- vidéo.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Vic- toria.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	Curacao.....	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
7	Caracas et la Guayra	9.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Colon.....	9.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
10	Guayra.....	9 avril....	Le Havre..	Rhenania.....	Vap. rég...	Brostrom.
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Gonaïves.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Alphonse-Éliza.	Voilier....	Lucien (Géry).
13	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	Vapeur....	Brostrom.
14	Guayaquil.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Jupiter.....	Voilier....	Ch. Haim.
15	Jaemel.....	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	Vapeur....	Brostrom.
16	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Atlantique.....	<i>Idem</i>	E. Gras.
17	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
18	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
19	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Monté- vidéo.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
20	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
21	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
22	Port-au-Prince.....	9.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
23	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
24	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
25	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
26	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
27	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
28	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
29	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
30	Tampico.....	2.....	<i>Idem</i>	Tamaulipas....	<i>Idem</i>	Genistad.
31	<i>Idem</i>	5.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
32	Ténériffe.....	15.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Vic- toria.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
33	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
34	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Atlantique.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
35	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Fénelon.....	Voilier....	Pastel.
36	Vera-Cruz.....	18.....	<i>Idem</i>	Tamaulipas....	Vap. rég...	Genistad.
37	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Laguna.....	Voilier....	Veuve Oriot.
38	<i>Idem</i>	5.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	Vap. rég...	Brostrom.

FAITS DIVERS.

Témoignage de satisfaction.

Le Ministre a adressé l'expression de sa satisfaction à MM. Delmotte et Souffron, commis, et Vaillot, commis auxiliaire, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve, lors de l'inondation de Saint-Denis-du-Sig, en continuant à assurer le service des transmissions, particulièrement important à ce moment, dans un local inondé à 50 centimètres de hauteur.

Acte de dévouement.

Par décision en date du 21 février 1885, le Ministre de l'intérieur a décerné une médaille de 2^e classe, en argent, à M. Géraud (Joseph), commis principal au bureau télégraphique de la Présidence de la République, pour s'être distingué en plusieurs circonstances, et particulièrement dans la nuit du 13 décembre dernier, en se portant au secours d'une femme qui s'était jetée dans la Seine.

ACTES DE PROBITÉ.

M. GOUR, facteur de ville à Montpellier, a rendu à la personne intéressée une lettre contenant des valeurs, trouvée par lui en cours de distribution.

M. BRAU-LONG, commis à Tarbes, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant une somme assez importante, qu'il a remis aussitôt au commis principal de service.

M. COUPEAU, facteur à Paris, préposé à la vente des timbres-poste, a trouvé sur la tablette de son guichet un portefeuille contenant 700 francs en billets de banque, qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. MANNEVY, gardien de bureau à Nevers, a remis au receveur principal une pièce de 5 francs, trouvée par lui dans la salle d'attente.

M. GUÉRY, facteur local à Taverny (Seine-et-Oise), ayant trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs, s'est empressé de le rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. DELORME, surnuméraire à Reims (Marne), a remis à son receveur un titre du Crédit foncier, qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. GRANDAIS, commis auxiliaire à Vitré (Ille-et-Vilaine), a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 175 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GAROT, facteur rural à Couptrain (Mayenne), a restitué à la personne intéressée une somme de 700 francs en billets de banque, trouvée par lui dans une boîte aux lettres.

M. CHADELAUD, commis à Bourges (Cher), a restitué un billet de banque de 100 francs, trouvé par lui sur la voie publique.

M. PASQUALINI, facteur des télégraphes à Monte-Carlo (Alpes-Maritimes), a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant une somme assez importante, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. BRUNO, facteur rural à Luynes (Indre-et-Loire), a rendu à la personne qui l'avait perdu, un porte-monnaie contenant 74 fr. 25 cent., trouvé par lui dans la salle d'attente.

M. SÉJAUD, facteur auxiliaire des télégraphes au Blanc (Indre), s'est empressé de remettre entre les mains du receveur un portefeuille contenant 4,500 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. CAMUS, facteur rural à Gy (Haute-Saône), a restitué une somme de 450 francs qui lui avait été remise en trop, par mégarde, dans un paiement.

M. ORVAIN, facteur rural à Coutances (Manche), a remis à son receveur une montre en argent avec chaîne de même métal, trouvée par lui en cours de tournée.

M. BRAUDET, facteur des télégraphes à Cognac (Charente), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 42 francs, qu'il a remis à son receveur.

M. THOMAS, facteur de ville à Guéret (Creuse), ayant trouvé sur la voie publique une montre en or, s'est empressé de la restituer à la personne qui l'avait perdue.

M. BERTHOUD, facteur local à Frontenex (Savoie), a déposé entre les mains du chef de gare un porte-monnaie contenant 120 francs, trouvé par lui sur le guichet de la gare.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. GIBOU, facteur à Oran; GALLISSIAN-DOL, facteur rural à Sisteron (Basses-Alpes); BURNEL, facteur rural à Saint-Christol (Hérault); POINCEY, facteur rural à Égreville (Seine-et-Marne); COUSTIÉ, facteur de ville à Tarbes (Hautes-Pyrénées), et ROUSSEAU, facteur local à Selles (Loir-et-Cher), ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

M. DOYEN, facteur à Paris, a contribué à l'arrestation de deux individus surpris en flagrant délit de vol.

M. CAZES, facteur rural à Montréjeau (Haute-Garonne), a sauvé d'un péril imminent une personne atteinte par les flammes.

M. CHAMPEAUX, facteur rural à la Châtre (Indre), a réussi, non sans danger, à dégager un conducteur grièvement blessé, qui venait d'être renversé, avec sa voiture, dans un fossé plein d'eau.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Martin.....	Contrôleur..	Paris, lignes souter- raines.	4,000	Contrôleur..	Paris, direction ré- gionale.	4,000
Guillemard...	Com. princ. de dir.	Dijon, direction dé- partementale.	3,000	Sous-inspec- teur.	Anancy.....	3,000
Sane.....	Commis de direction.	La Roche sur-Yon.	2,700	Commis de direction.	Caen.....	2,700
Ducassé.....	Commis....	Agen R. P.....	2,400	Idem.....	Agen, direction dé- partementale.	2,400
Capelle.....	Idem.....	Paris 4 ^e	2,400	Idem.....	Clermont-Ferrand, dir. département.	2,400
Monigand....	Idem.....	Recette princip. de la Seine.	2,400	Idem.....	Lyon, direction dé- partementale.	2,400
Chabal.....	Commis de direction.	Grenoble, direction départementale.	2,100	Idem.....	Paris, direction dé- partementale.	2,100
Perrier.....	Commis....	Vienne.....	2,100	Idem.....	Grenoble, direction départementale.	2,100
Beccis.....	Idem.....	Châtelleraut.....	2,100	Idem.....	Rodez, direction dé- partementale.	2,100
Richard - Du- bois.	Commis de direction..	Caen, direction dé- partementale.	2,100	Idem.....	La Roche-sur-Yon, dir. département.	2,100
Normandin...	Commis ordi- naire.	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	2,200	Commis ordi- naire.	D ^{on} des serv. séden- taires, 3 ^e bureau.	2,200
Baraban.....	Commis....	Recette princip. de la Seine.	1,800	Idem.....	Bureau des récla- mations.	1,900
Domoy.....	Idem.....	Rodez, direction dé- partementale.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
David.....	Idem.....	Nancy.....	1,800	Commis....	Dijon, direction dé- partementale.	1,800
Dielez.....	Commis ordi- naire.	Bureau des réclama- tions.	1,600	Commis ordi- naire.	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	1,600
Blanchet.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	D ^{on} des services sé- dentaires, 1 ^{er} bur.	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Lacroix.....	Surnumér ^{re} .	Paris 15.....	fr. 600	Surnumér ^{re} .	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	fr. 600
Turpin.....	<i>Idem</i>	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	600	<i>Idem</i>	Paris 15.....	600
Ytasse.....	Commis....	Paris 48.....	1,500	Commis ordi- naire.	D ^{on} de la comptabi- lité, 5 ^e bureau.	1,600
Dazard.....	Expédition ^{re} .	D ^{on} du cabinet et du service central.	1,400	Expédition - naire.	Bureau des réclama- tions.	1,400
Guillaumin...	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	D ^{on} du cabinet et du service central.	1,000
Dutour.....	Receveur...	Le Vigan.....	3,000	Receveur....	Bonneville.....	3,000
M ^{lles} Denis.....	Receveuse...	Champsecret.....	1,200	Receveuse...	Loulay-l'Abbaye...	1,200
Deham.....	<i>Idem</i>	Miniac-Morvan...	1,400	<i>Idem</i>	Champsecret.....	1,400
Deflacieux.....	"	<i>Idem</i>	Brié-et-Angennes..	800
Farinez.....	"	<i>Idem</i>	Vicherey.....	800
M. Lancheney...	Receveur....	Bonneville.....	2,400	Receveur....	Thonon.....	2,400
M ^{lles} Flotta.....	Receveuse...	Chemin.....	1,000	Receveuse...	Labergement - S ^{te} - Marie.	1,000
Page.....	<i>Idem</i>	Labergement - S ^{te} - Marie.	1,000	<i>Idem</i>	Chemin.....	1,000
M ^{me} Jouffre.....	<i>Idem</i>	Sorges.....	800	<i>Idem</i>	Genis.....	800
M ^{lles} Leymarie....	<i>Idem</i>	Genis.....	800	<i>Idem</i>	Sorges.....	800
Guinet.....	"	<i>Idem</i>	Les Brouzils.....	800
Nardet.....	"	<i>Idem</i>	Blancafort.....	800
M ^{me} Guyon.....	Receveuse...	Angerville-l'Orcher.	1,000	<i>Idem</i>	Blainville-Crevon..	1,000
M. Carrière.....	Fact ^r boîtier.	Buzet-sur-Tarn....	850	Receveur...	Buzet-sur-Tarn....	1,000
M ^{lle} Folie-Dupart..	"	Receveuse...	Ticheville.....	800
M. Martin.....	Fact ^r boîtier.	Saint-Désiré.....	850	Receveur....	Saint-Désiré.....	1,000
M ^{me} veuve Fine...	"	Receveuse...	Saint-Etienne-en Dévoluy.	800
M. Vincenti.....	Receveur....	Pila-Canale (Corse).	1,200	Receveur....	Rognes.....	1,200
M ^{mes} Blondel.....	Receveuse...	La Commanderie..	800	Receveuse...	Lieurey.....	800
Hamelin.....	<i>Idem</i>	Cailly.....	1,400	<i>Idem</i>	La Commanderie..	1,400
M ^{lles} Sochaczowocki.	<i>Idem</i>	Mougou.....	1,000	<i>Idem</i>	Usson-du-Poitou... Pleumartin.....	1,000 800
Félix.....	"	<i>Idem</i>	Esquelbecq.....	1,000
M ^{me} veuve Rauwel.	Receveuse...	Wattignies.....	1,000	<i>Idem</i>	Wattignies.....	800
M ^{lle} Tison.....	<i>Idem</i>	Inchy.....	800	<i>Idem</i>	Inchy.....	800
M ^{me} v ^e Delgrango..	<i>Idem</i>	Ohain.....	800	<i>Idem</i>	Asnières.....	3,000
MM. Jacolin.....	Receveur....	Pithiviers.....	2,700	Receveur....	Pithiviers.....	2,000
Bonnardel.....	<i>Idem</i>	Gien.....	2,000	<i>Idem</i>	Gien.....	2,000
Cochard.....	<i>Idem</i>	Beaugency.....	1,800	<i>Idem</i>	Beaugency.....	2,000
M ^{me} Laurent.....	Receveuse...	Sully-sur-Loire..	1,800	Receveuse...	Sully-sur-Loire... Neuville-aux-Bois..	1,600 800
M ^{lle} Guillot.....	<i>Idem</i>	Neuville-aux-Bois..	1,400	<i>Idem</i>	Neuville-aux-Bois..	800
M ^{me} veuve Dubois..	<i>Idem</i>	Boynes.....	800	<i>Idem</i>	Boynes.....	800
M ^{lles} Hallouin.....	"	<i>Idem</i>	Arcey.....	800
Cordier.....	Receveuse...	Roche-les-Beaupré..	800	<i>Idem</i>	Solliès-Pont.....	1,600
MM. Firigoule....	Receveur....	Castellanne.....	1,600	Receveur....	Castellanne.....	1,800
Arène.....	<i>Idem</i>	Solliès-Pont.....	1,800	<i>Idem</i>	Djerba.....	1,600
Duvieux.....	<i>Idem</i>	El-Aïacha.....	1,600	<i>Idem</i>	El-Aïacha.....	1,800
Marchandeau..	Commis....	Gabès.....	1,800	<i>Idem</i>	Roche-les-Beaupré..	800
M ^{lles} Poncelle.....	Receveuse...	Arcey.....	800	Receveuse...	Mougou.....	800
Evenou.....	<i>Idem</i>	Puy de-Serre.....	800	<i>Idem</i>	Cailly.....	800
Dudan.....	<i>Idem</i>	Saint-Jouin.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Bris.....	800
Mathieu.....	<i>Idem</i>	Égriselles - le - Bo- cage.	800	<i>Idem</i>	Ponthierry.....	1,000
Feuillot.....	<i>Idem</i>	Chenoise.....	1,000	<i>Idem</i>	Chenoise.....	800
Amadiou.....	"	<i>Idem</i>	Fontenay - Rohan - Rohan.	1,400
Dubus.....	Receveuse...	Saint-Varent.....	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Varent.....	800
Hervé.....	<i>Idem</i>	Azay-sur-Thouet...	800 "	<i>Idem</i>	Ygrande.....	800
M ^{me} v ^e Barthiau...	"	<i>Idem</i>	Ouroux-sur-Saône..	800
M ^{lles} Laplace.....	"	<i>Idem</i>	Châtel-de-Neuvre..	1,200
Arnaud.....	Receveuse...	Besson.....	1,200	<i>Idem</i>	

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{lles} Granier.....	Receveuse...	Belesta.....	800	Receveuse...	Besson.....	800
Pillet.....	"	Idem.....	Quinsac.....	800
Tauzin.....	"	Idem.....	Luxey.....	800
Thorailler.....	"	Idem.....	Saint-Vigon-des- Mézerets.	800
Lehmann.....	Receveuse...	Saint-Aubert.....	1,000	Idem.....	Cysoing.....	1,000
Donguy.....	Idem.....	Poix.....	800	Idem.....	Saint-Aubert.....	800
Boutry.....	Idem.....	Maing.....	800	Idem.....	Poix.....	800
Moquot.....	Idem.....	Villard-de-Lans.....	800	Idem.....	Anjou.....	800
Thomas.....	Idem.....	Dieulouard.....	1,400	Idem.....	Badonviller.....	1,400
Brun.....	Idem.....	La Talandière.....	1,200	Idem.....	Izieux.....	1,200
Pauze.....	Idem.....	Saint-Just-en-Che- valet.	800	Idem.....	La Talandière.....	800
Allier.....	"	Idem.....	Saint-Just-en-Che- valet.	1,000
Labarreèr.....	Receveuse...	Lescar.....	1,400	Idem.....	Lavelanet.....	1,600
M ^{mes} v ^e Laurent.....	Idem.....	Arthez.....	1,200	Idem.....	Lescar.....	1,200
v ^e Maupomé.....	Idem.....	Irissarry.....	1,000	Idem.....	Arthez.....	1,000
Camajou.....	Idem.....	Castelnau-d'Auzan.	800	Idem.....	Irissarry.....	800
M ^{lle} Mastron.....	"	Idem.....	Castelnau-d'Auzan..	800
M ^{mes} Favreux.....	Receveuse...	Orchies.....	2,000	Idem.....	Nesle.....	2,000
v ^e Leclereq.....	Idem.....	Walincoust.....	2,000	Idem.....	Orchies.....	2,000
M ^{lles} Vercauher.....	Idem.....	Nieppe.....	1,200	Idem.....	Walincourt.....	1,200
Reboux.....	"	Idem.....	Nieppe.....	800
Estorges.....	Receveuse...	Langin.....	1,800	Idem.....	Bort.....	1,800
MM. Menginou - Bo- uette.	Receveur....	Saint-Palais.....	2,000	Receveur....	Langon.....	2,200
Jaurès.....	Nontron.....	1,600	Idem.....	Saint-Palais.....	1,600
M ^{lles} Blandin.....	"	Receveuse...	Grigneville.....	800
Duret.....	"	Idem.....	Puy-de-Serre.....	800
Brisorgueil.....	Receveuse...	Plumaugat.....	1,200	Idem.....	Caulnes.....	1,200
M. Berthet.....	Receveur....	Belley.....	2,000	Receveur....	Le Vigan.....	2,000
M ^{lle} Carton.....	Receveuse...	Miraumont.....	1,200	Receveuse...	Froissy.....	1,200
M. Donoys.....	Receveur....	Mont-de-Marrast..	1,000	Receveur....	Puycaquier.....	1,000
M ^{lle} Anceau.....	Empl. auxi- liaire.	La Plaine - Saint- Denis.	600	Receveuse...	Égriselles-le-Bocage	800
M ^{mes} veuve Burat	"	Idem.....	Lézennes.....	800
Chambon.....	Receveuse...	Loriol.....	1,400	Idem.....	Puisserguier.....	1,400
veuve Affre.....	Idem.....	Puisserguier.....	1,400	Idem.....	La Grand'-Combe..	1,400
Ducros.....	Idem.....	La Saucce - sur - Rhône.	800	Idem.....	Loriol.....	800
MM. Abadie.....	Receveur....	Pont-Saint-Esprit..	2,000	Receveur....	Gaillac-de-Tarn...	2,200
Meinié.....	Idem.....	La Grand'-Combe..	1,600	Idem.....	Pont-Saint-Esprit..	1,600
M ^{me} Fissiaux.....	Receveuse..	Berry-au-Bac.....	1,200	Receveuse...	Pierrepont-en-Laon- nois.	1,200
M ^{lles} Berthelemy...	Idem.....	Pierrepont-en-Laon- nois.	1,000	Idem.....	Berry-au-Bac.....	1,000
Hervé.....	Idem.....	Saint-Varent.....	800	Idem.....	Azay-sur-Thouët...	800
M ^{me} Vivon.....	Idem.....	Saint-Julien-de- Vouvantes.	1,400	Idem.....	Saint-Varent.....	1,400
MM. Naves.....	Receveur....	Sablé-sur-Sarthe...	2,200	Receveur....	Landerneau.....	2,200
Perlemoine...	Idem.....	Marans.....	1,800	Idem.....	Sablé-sur-Sarthe...	2,000
M ^{lles} De Foy.....	Receveuse...	Mansle.....	1,600	Receveuse...	Marans.....	1,800
De Fumel.....	Idem.....	Marcuil-sur-Belle..	1,200	Idem.....	Mansle.....	1,400
M ^{me} Nauge.....	Idem.....	La Tour-Blanche..	1,200	Idem.....	Marcuil-sur-Belle..	1,200
M. Préat (Pierre).	Facteur boit.	Lisle.....	850	Receveur....	La Tour-Blanche..	1,000
M ^{mes} Thibault de Pierreux.	Receveuse...	Champeix.....	1,400	Receveuse...	Aigueperse.....	1,600
v ^e Spanna.....	Idem.....	Saint-Nectaire.....	800	Idem.....	Champeix.....	800
M ^{lles} Fournier.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Saint-Nectaire...	1,400
Granier.....	Idem.....	Besson.....	800	Idem.....	Belesta.....	800
M ^{mes} Favreux.....	Idem.....	Nesle.....	2,000	Idem.....	Orchies.....	2,000
v ^e Leclereq.....	Idem.....	Orchies.....	2,000	Idem.....	Walincourt.....	2,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{mes} v ^e François...	Receveuse...	Somsois.....	1,000	Receveuse...	Tours-sur-Marne...	1,000
veuve Poillot...	<i>Idem</i>	Seclin.....	1,600	<i>Idem</i>	Nesle.....	1,800
Pollet.....	<i>Idem</i>	Estaires.....	1,400	<i>Idem</i>	Seclin.....	1,400
M ^{lle} Vercamer.....	<i>Idem</i>	Nieppe.....	1,200	<i>Idem</i>	Estaires.....	1,200
M ^{me} Martin.....	<i>Idem</i>	Gournay-sur-Aronde	1,200	<i>Idem</i>	Villers-Boroge.....	1,200
M. Dozeville.....	Commis.....	La Goulette.....	2,400	Receveur.....	Djerba.....	2,400
M ^{lle} Mailhet.....	"	Receveuse...	Saulce-sur-Rhône..	800
M ^{me} veuve Deval...	Receveuse...	Pontgibaud.....	800	<i>Idem</i>	Combronde.....	800
MM. Tarbouriech..	C ^{is} f ^{ons} de C ^{is} p ^{al} .	Ligne de la Méditer- ranée.	2,400	Com. princ..	Même ligne.....	2,700
Moreau.....	Com. princ..	Le Havre, principal.	3,000	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	3,000
Maillard.....	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	3,300	<i>Idem</i>	Le Havre, principal.	3,300
Raffaut.....	<i>Idem</i>	Paris, dét. au serv. de la vér. et réc. du matériel.	4,000	<i>Idem</i>	Même service, régu- larisation.	4,000
Duménil.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,300	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,300
Riche.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Videgrain.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000
Foret.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000
Le Landais...	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000
Demetz.....	<i>Idem</i>	Paris 36.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 12.....	3,000
Bouët.....	<i>Idem</i>	Paris 12.....	4,000	<i>Idem</i>	Paris 36.....	4,000
Goulu.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	3,000	<i>Idem</i>	Rouen, central....	3,000
Kromberg.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	3,000	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	3,000
Rofidal.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, gare	3,000	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, prin- cipal.	3,000
Briand.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	2,700	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	2,700
Favier.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	3,000
André.....	<i>Idem</i>	Alais.....	2,700	<i>Idem</i>	Dijon R. P.....	2,700
Gandré.....	C ^{is} , fais ^t f ^{ons} de com. pr.	La Roche-sur-Yon..	2,400	<i>Idem</i>	Bordeaux, R. P....	2,700
De Gastebois..	Com. princ..	Bordeaux R. P....	3,300	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon.	3,300
Grammont.....	Inspecteur..	Anancy.....	4,000	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	4,000
Maximin.....	Com. princ..	Aix.....	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000
Goulu.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	3,000	<i>Idem</i>	Toukin.....	3,000
Corré.....	Commis.....	Chartres.....	1,500	Commis.....	Melun.....	1,500
Pauté.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Chartres.....	1,500
Renard.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	2,100
Goiset.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest..	1,500
Virenque.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Marchand.....	<i>Idem</i>	Paris 50.....	2,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	2,100
Girod.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ.)	1,800	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,800
Postolle.....	<i>Idem</i>	Paris 69.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 65.....	2,100
Fric.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 69.....	1,500
Combes.....	<i>Idem</i>	Marseille, central..	2,400	<i>Idem</i>	Moulins.....	2,400
Thomas.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	1,500	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500
Duboy.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Rollin.....	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Alger, direction ré- gionale.	2,100
Treuilé.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	1,500
Roussel.....	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne, direction départ ^{le}	2,100	<i>Idem</i>	Alger, direction ré- gionale.	2,100
Fourié.....	<i>Idem</i>	Meaux.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 4.....	1,500
Loiseau.....	<i>Idem</i>	Neufchâteau.....	1,800	<i>Idem</i>	Meaux.....	1,800
Lagny.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ.)	1,500	<i>Idem</i>	Neufchâteau.....	1,500
Garel.....	<i>Idem</i>	Argentan, gare de contrôle.	2,400	<i>Idem</i>	Alençon.....	2,400
Villemain.....	<i>Idem</i>	Épinal, rue d'Ar- ches.	1,800	<i>Idem</i>	Paris, direction ré- gionale.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Belenfant	Commis	Paris 1	2,700	Commis	Paris, vérification et réception du ma- tériel.	2,700
Savin	<i>Idem</i>	Tours, gare	1,800	<i>Idem</i>	Tours, gare de con- trôle.	1,800
Souque-Ruffat	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ.)	1,500	<i>Idem</i>	Tours, gare	1,500
Barascud	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Plougoulm	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Burdei	<i>Idem</i>	Moulins	1,500	<i>Idem</i>	Tours, gare de con- trôle.	1,500
Laurent	<i>Idem</i>	Tours, gare de con- trôle.	1,800	<i>Idem</i>	Moulins	1,800
Munier	<i>Idem</i>	Laon, bureau prin- cipal.	1,800	<i>Idem</i>	La Fère	1,800
Georgen	<i>Idem</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem</i>	Paris 1	2,100
Goupil	<i>Idem</i>	Flers	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central	2,400
Gauchard	<i>Idem</i>	Argentan, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Flers	2,100
Pillard	<i>Idem</i>	Paris 24	2,100	<i>Idem</i>	Paris 1	2,100
Théron	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.)	1,500	<i>Idem</i>	Paris 24	1,500
Pichon	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.)	1,500
Royer	<i>Idem</i>	Paris 68	2,100	<i>Idem</i>	Paris 58	2,100
Raison	<i>Idem</i>	Paris 58	2,700	<i>Idem</i>	Paris 68	2,700
Coulon	<i>Idem</i>	Troyes	1,500	<i>Idem</i>	Châtons-sur-Marne.	1,500
Charles	<i>Idem</i>	Sens	1,800	<i>Idem</i>	Troyes	1,800
Quatre	<i>Idem</i>	Paris 24	1,500	<i>Idem</i>	Sens	1,500
Lecoanet	<i>Idem</i>	Levallois-Perret . . .	1,800	<i>Idem</i>	Paris 24	1,800
Debelle	<i>Idem</i>	Saumur	1,500	<i>Idem</i>	Levallois-Perret . . .	1,500
Bière	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Saumur	1,500
Rouquette	<i>Idem</i>	Paris, central	2,400	<i>Idem</i>	Paris, vérification et réception du ma- tériel.	2,400
Convers	<i>Idem</i>	Paris 5	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Mignon	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 5	1,500
Reynaud	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	2,100	<i>Idem</i>	Digne	2,100
Magaud	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	1,500
Passebois	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500
Philibert	<i>Idem</i>	Digne	2,700	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	2,700
Gaillard	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Saint-Affrique	1,500
Gros	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	2,400	<i>Idem</i>	S ^t -Amand-Montrond	2,400
Trasseno	Com. princ.	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau	2,700
Azière	Commis	Vesoul	1,500	<i>Idem</i>	Pontarlier	1,500
Dujardin	<i>Idem</i>	Auxerre	1,800	<i>Idem</i>	Fontainebleau	1,800
Blanc	<i>Idem</i>	Lyon, central	1,500	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière . . .	1,500
Huard	<i>Idem</i>	Arles	2,400	<i>Idem</i>	Gabès	2,400
Mouries	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	1,500	<i>Idem</i>	Draguignan	1,500
Chrétien	<i>Idem</i>	Draguignan	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	1,500
Augier	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 58	1,500
Vazeille	<i>Idem</i>	Paris 58	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Dép.)	1,500
Bailles	<i>Idem</i>	Montpellier, central	1,500	<i>Idem</i>	Lodève	1,500
Moyon	<i>Idem</i>	Rouen, central	1,500	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500
Auguste dit Brun	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500
Maurel	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,800
Le Bailleux	<i>Idem</i>	Lisieux	1,500	<i>Idem</i>	Falaise	1,500
Béthouille	<i>Idem</i>	Paris 76	1,800	<i>Idem</i>	Limoges, central . . .	1,800
Proux	<i>Idem</i>	Limoges, central . . .	1,500	<i>Idem</i>	Paris 76	1,500
Boutenil	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	1,800
Montagne	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée . . .	2,400	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Moulard	Commis	Constantine R. P..	1,500	Commis	Bône	1,500
Clarens	<i>Idem</i>	Bône	1,500	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500
Brochery	<i>Idem</i>	Paris 1	1,800	<i>Idem</i>	Fontainebleau	1,800
Charaux	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500	<i>Idem</i>	Paris 1	1,500
Jorry	<i>Idem</i>	Paris 25	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central	2,400
Lesage	<i>Idem</i>	Orléans R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 25	1,800
Barès	<i>Idem</i>	Avignon	1,800	<i>Idem</i>	Alais	1,800
Debusigne	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest .	1,800
Jaillet	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Même ligne	1,500
Duelou	<i>Idem</i>	Paris R. P. Trans bordement.	2,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100
Grasset	<i>Idem</i>	Paris 29	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Trans- bordement.)	1,800
Perrot	<i>Idem</i>	Paris 7	2,700	<i>Idem</i>	Paris 29	2,700
Jeunchomme	<i>Idem</i>	Paris 26	1,500	<i>Idem</i>	Paris 7	1,500
Bastide	<i>Idem</i>	Paris 17	1,500	<i>Idem</i>	Paris 26	1,500
Taquet	<i>Idem</i>	Tunis	1,500	<i>Idem</i>	Paris 17	1,500
Christol	<i>Idem</i>	Paris 1	1,500	<i>Idem</i>	Tunis	1,500
Viot	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 1	2,100
Hymon	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Courtois	<i>Idem</i>	Rouen, central	1,500	<i>Idem</i>	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,500
Canonne	<i>Idem</i>	Maubeuge, principal	1,500	<i>Idem</i>	Maubeuge, gare de contrôle.	1,500
Bourg	<i>Idem</i>	Paris, central	1,800	Commis mé- canicien.	Charleville	1,800
Heude	<i>Idem</i>	Laghounat	1,500	Commis	Relizane	1,500
Couturier	<i>Idem</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem</i>	Châtellerault	2,100
Clubert	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central	1,500
Tardos	<i>Idem</i>	Marseille, central	1,500	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500
Germain	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 12	1,800
Gaillard	<i>Idem</i>	Paris 12	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Lyon.	1,500
Dorrey	<i>Idem</i>	Reims, bureau prin- cipal.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 81	2,100
Delerue	<i>Idem</i>	Paris 81	1,500	<i>Idem</i>	Reims, bureau prin- cipal.	1,500
Barberet	<i>Idem</i>	Service du Haut- Sénégal.	2,100	<i>Idem</i>	Vincennes	2,100
Laurent	<i>Idem</i>	Alger R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Service du Haut- Sénégal.	1,800
Malsang	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ.)	1,500	<i>Idem</i>	Paris 4	1,500
Perdigal	<i>Idem</i>	Bougie	2,400	<i>Idem</i>	Agen	2,400
Cassagnou	<i>Idem</i>	Laghounat	1,500	<i>Idem</i>	Bougie	1,500
Lachaud	<i>Idem</i>	Pauillac	1,500	<i>Idem</i>	Libourne	1,500
Saint-Lannes	<i>Idem</i>	Paris 17	2,400	<i>Idem</i>	Paris 22	2,400
Ruelle	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.)	1,500	<i>Idem</i>	Paris 17	1,500
Honoré	<i>Idem</i>	Flers	1,500	<i>Idem</i>	Dieppe	1,500
Sabatier	<i>Idem</i>	Montpellier, central	1,500	<i>Idem</i>	Narbonne	1,500
Girod de No- villars	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 48	1,800
Ploucard	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Brisse	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Versailles R. P.	1,500
Nabrin	<i>Idem</i>	Paris 9	1,500	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, R. P.	1,500
François	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 9	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Sauvage	Commis.	Paris 1.	1,500	Commis.	Bar-sur-Aube.	1,500
Pouliot.	<i>Idem.</i>	Paris 71.	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 1.	2,100
Mondet.	<i>Idem.</i>	Amiens R. P.	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 71.	2,400
Dubois	<i>Idem.</i>	Versailles, gare de cont. des Chantiers	1,800	<i>Idem.</i>	Amiens R. P.	1,800
Roussel.	<i>Idem.</i>	Alger, direction ré- gionale.	2,100	<i>Idem.</i>	Oran, inspect. tech- nique.	2,100
Thomas.	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	2,400	<i>Idem.</i>	Constantine, insp. technique.	2,400
Vache	<i>Idem.</i>	Milianah.	1,500	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	1,500
Noble	<i>Idem.</i>	Riom.	1,500	<i>Idem.</i>	Coulommiers.	1,500
Perrin.	<i>Idem.</i>	Coulommiers.	1,500	<i>Idem.</i>	Riom.	1,500
Guers	Surnumér ^{re} ..	Marseille, central.	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.	1,500
Boiron	<i>Idem.</i>	Troyes	"	<i>Idem.</i>	Laon, bureau prin- cipal.	1,500
Lazare.	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	"	<i>Idem.</i>	Tours, gare.	1,500
Bonhomel.	<i>Idem.</i>	Angers	"	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	1,500
Boiteau.	<i>Idem.</i>	Chartres.	"	<i>Idem.</i>	Flers.	1,500
Hiard	<i>Idem.</i>	Milianah.	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.	1,500
Mercadier.	Commis aux ^{re} ..	Paris, central.	"	<i>Idem.</i>	Même service.	1,500
Julian.	<i>Idem.</i>	Constantine R. P.	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.	1,500
Cognet.	<i>Idem.</i>	La Calle.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Maublanc.	<i>Idem.</i>	Philippeville.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Boutin.	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité.	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 22.	"
Repiquet.	<i>Idem.</i>	Paris 65.	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	"
Orgeval.	<i>Idem.</i>	Domfront.	"	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	"
Labarbe.	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	"	<i>Idem.</i>	Domfront.	"
Jacotey.	<i>Idem.</i>	Paris 11.	"	<i>Idem.</i>	Paris, central.	"
Ricard.	"	<i>Idem.</i>	Paris 11.	"
Moreau.	Surnumér ^{re} ..	Rouen, central.	"	<i>Idem.</i>	Niort.	"
Figadère.	<i>Idem.</i>	Paris 45.	"	<i>Idem.</i>	Saint-Gaudens.	"
Spatz.	<i>Idem.</i>	S ^t - Quentin, prin- cipal.	"	<i>Idem.</i>	Paris 15.	"
Handouin.	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	"	<i>Idem.</i>	S ^t - Quentin, prin- cipal.	"
Reilly.	<i>Idem.</i>	La Flèche.	"	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	"
Bonnet.	<i>Idem.</i>	Neuilly-sur-Seine ..	"	<i>Idem.</i>	La Flèche.	"
Cotoni.	Aide.	Ajaccio.	"	<i>Idem.</i>	Sartène.	"
Debref.	Surnumér ^{re} ..	Amiens, central.	"	<i>Idem.</i>	Soissons.	"
Milland.	<i>Idem.</i>	Villefranche - sur - Saône.	"	<i>Idem.</i>	Alais.	"
Darnaud.	<i>Idem.</i>	Lyon, central.	"	<i>Idem.</i>	Villefranche - sur - Saône.	"
Castères.	<i>Idem.</i>	Château-Gontier.	"	<i>Idem.</i>	Segré.	"
Monard.	<i>Idem.</i>	Amiens, central.	"	<i>Idem.</i>	Chauny.	"
Ponsot.	<i>Idem.</i>	Luxeuil.	"	<i>Idem.</i>	Vesoul.	"
Coumoul.	<i>Idem.</i>	Lyon, central.	"	<i>Idem.</i>	Luxeuil.	"
Ayroles.	<i>Idem.</i>	Gaen R. P.	"	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	"
Achart.	<i>Idem.</i>	Saint-Omer.	"	<i>Idem.</i>	Lisieux.	"
Bergier.	"	<i>Idem.</i>	Avignon.	"
Coulomb.	Surnumér ^{re} ..	Nîmes, boulevard Gambetta.	"	<i>Idem.</i>	Nîmes R. P.	"
Quintard.	"	<i>Idem.</i>	Vesoul.	"
Devred.	Surnumér ^{re} ..	Saint-Omer.	"	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	"
Lapeyre.	<i>Idem.</i>	Mâcon.	"	<i>Idem.</i>	Hyères.	"
Lambert.	<i>Idem.</i>	Charleville.	"	<i>Idem.</i>	Mézières.	"
Casamarta.	<i>Idem.</i>	Constantine R. P.	"	<i>Idem.</i>	Laghouat.	"
Roux-Serret.	<i>Idem.</i>	Lyon-Terreaux.	"	<i>Idem.</i>	Saint-Chamond.	"
De Condé.	<i>Idem.</i>	Lyon, central.	"	<i>Idem.</i>	Lyon-Terreaux.	"
Philip.	<i>Idem.</i>	Lyon-Vaise.	"	<i>Idem.</i>	Belley.	"
Valadou.	<i>Idem.</i>	Lyon, central.	"	<i>Idem.</i>	Lyon-Vaise.	"
Legendre.	<i>Idem.</i>	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	"	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	"
Duffau.	<i>Idem.</i>	Bordeaux-Bastide.	"	<i>Idem.</i>	La Rochelle.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Coumoul.....	Surnumér ^{re} ..	Luxeuil.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Coulommiers.....	fr.
Souhaut.....	<i>Idem</i>	Montereau.....	"	<i>Idem</i>	Luxeuil.....	"
Blanpain.....	<i>Idem</i>	Calais.....	"	<i>Idem</i>	Beauvais.....	"
Le Page.....	<i>Idem</i>	Quimper.....	"	<i>Idem</i>	Angers.....	"
Castel.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Pauillac.....	"
Lallouette.....	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer..	"	<i>Idem</i>	Yvetot.....	"
Carillon.....	<i>Idem</i>	Fiers.....	"	<i>Idem</i>	Chartres.....	"
Dellajagoma..	<i>Idem</i>	Étampes.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Mihiel.....	"
Bontoux.....	Gardien de bureau.	Paris 5.....	1,200	Agent trieur.	Paris R. P. (Départ).	1,200
Rolland.....	C ^{is} auxiliaire.	Avignon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Granger.....	<i>Idem</i>	Saint-Julien.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Montil.....	Stagiaire....	Aurillac.....	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Lemaire.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Vasseur.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Quesnot.....	C ^{is} auxiliaire	Yvetot.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,300
Parisot.....	<i>Idem</i>	Saint-Mihiel.....	"	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , ligne de l'Est	1,200
Duffau.....	Agent secon- daire.	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	1,200
Juttel.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.).	1,400	<i>Idem</i>	Même service, régu- larisation.	1,400
Moge.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,300	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,400
Monnot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,300	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,300
Ricordeau....	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest	1,300	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,300
Rabourdin....	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,400

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 4.

SOMMAIRE.

Pages.

NOMENCLATURES des bureaux de poste allemands, britanniques, canadiens, italiens et ottomans	84
LISTE des journaux suisses	86
BUREAUX de poste temporaires	86
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217	87
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques	89
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste	91
ANNOTATIONS au Dictionnaire des postes	92
CRÉATIONS de recettes simples des postes	92
BÂTIMENTS en partance	93
FAITS DIVERS	95
NOMINATIONS et promotions	97

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Liste des bureaux de poste allemands.

1° CRÉATIONS.

Alt-Schwerin	Mecklembourg-Schwerin.	Max	Prusse.
Feilitzsch	Bavière.	Möllenhagen	Mecklembourg-Schwerin.
Geslau	Idem.	Mönchsroth	Bavière.
Gräfendorf	Idem.	Nussbach	Idem.
Heven	Prusse.	Ochenbruck	Idem.
Hutthurm	Bavière.	Passow (Mecklbg)	Mecklembourg-Schwerin.
Jockgrim	Idem.	Rom (Mecklbg)	Idem.
Kemnath-Neustadt	Idem.	Schweighausen (Baden)	Bade.
Kreimbach	Idem.	Sommersdorf	Bavière.
Lampertswalde	Saxe.	Weissig bei Grossenhain	Saxe.
Lischnitz (Pommern)	Prusse.	Winkelhaid	Bavière.
Louisenthal (Bz-Bromberg)	Idem.	Witzwort	Prusse.
Marin	Mecklembourg-Schwerin.	Wulkenzin	Mecklembourg-Schwerin.

2° SUPPRESSIONS.

Büttel	Prusse.	Strassburg (Kronenburg Elsass)	Alsace-Lorraine.
Döllnitz (Saalkreis)	Idem.		
Kleingatzno	Idem.		

3° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

<i>Au lieu de:</i>	<i>Mettre :</i>
Derenburg,	Derenburg (Harz).
Derneburg,	Derneburg (Hannover).
Eppstein in Bayern.	Flomersheim.
Flamersheim,	Flamersheim (Rheinland).
Hagen (Kr. Hannover)	Hagen (Bz. Hannover).
Limmer (Kr. Hannover),	Limmer.
Louisenthal,	Louisenthal (Kr. Saarbrücken).
Nussbach,	Nussbach (Baden).
Osterwald (Kr. Hannover),	Osterwald bei Wunstorf.
Rielasingen,	Arlen-Rielasingen.
Röm,	Röm (Schleswig).
Wikischken,	Wiekischken

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Brook Street, Lambeth.....	S. E.
Lee, Dacre Street.....	S. E.

Angleterre.

Arkholme.....	Carnforth.	Lodge Road.....	Southampton.
Armley Hall.....	Leeds.	Millbay.....	Plymouth.
Beaconsfield Street.....	Newcastle - on - Tyne.	Newport Street.....	Bolton.
Blessington Road.....	Liverpool.	North Lancing.....	Worthing.
Bocking Street.....	Braintree.	Ovingham.....	Prudhoe Station (Northumberland).
Brasshouse Lane (Smithwick).....	Birmingham.	Pontlanfraith.....	Newport, Mon.
Burnden.....	Bolton.	Redlands.....	Reading.
Chorley Old Road.....	Bolton	St. James's Terrace.....	Ilfracombe.
Compton.....	Wolverhampton.	St. Mary Bourne.....	Andover.
Daubhill.....	Bolton.	Segeford.....	Lynn.
Denaby Main.....	Rotherham.	Selborne.....	Alton (Hants).
Doultling.....	Shepton Mallet.	Shouldham.....	Downham (Norfolk).
East Harnham.....	Salisbury.	Stoke.....	Guildford.
Elsworth.....	St. Ives (Hunts).	Stoneyhurst.....	Blackburn.
Fornett St. Peter.....	Long Stratton.	Swalcliffe.....	Banbury.
Hedon Road.....	Hull.	Thornton Heath, High Street.....	Croydon.
High Street.....	Stockton - on - Tees.	Upper Freemantle.....	Southampton.
Holloway Head.....	Birmingham.	Westbury Leigh.....	Westbury.
Hurst.....	Twyford (Berks).	Wythall.....	Redditch.
Kirkless Street.....	Wigan.		

Écosse.

Bishopbriggs.....	Glasgow.	Inverkip.....	Greenock.
Dalry.....	Kirkcubright - shire.	Kirkoswald.....	Maybole.
		Portencross.....	Ardrossan.

MODIFICATIONS DE NOMS.

Londres.

<p>AU LIEU DE :</p> <p>King Street, Hammersmith, W,</p> <p>King William Place, Hammersmith, W,</p>	<p>INSCRIRE :</p> <p>King Street West, n° 148, Hammersmith, W.</p> <p>King Street West, n° 323, Hammersmith, W.</p>
--	---

Angleterre.

<p>AU LIEU DE :</p> <p>Thornton Heath, Croydon,</p>	<p>INSCRIRE :</p> <p>Thornton Heath, near the Pond, Croydon.</p>
---	--

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Bird Street, West Square S. E.

Angleterre.

<p>Bolton Road..... Darwen.</p> <p>Chapel Road North..... Worthing.</p>	<p>New Thornton Heath.... Croydon.</p> <p>Promenade Terrace..... Hfracombe.</p>
---	---

Écosse.

Wilton Path..... Hawick.

Nomenclature des bureaux canadiens.

La nomenclature des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats devra être complétée et rectifiée d'après les indications suivantes :

NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

<p>Belwood (Wellington).. Ontario.</p> <p>Maple Ridge (New-Westminster)..... Colombie britannique.</p> <p>Mc Gray (Shelburne)... Nouvelle-Écosse.</p> <p>Nicola Lake (Yale). Colombie britannique.</p> <p>North Saanick (Vancouver)..... Colombie britannique.</p>	<p>Point Edward (Lambton). Ontario.</p> <p>Saint Sylvester West (Lotbinière)..... Québec.</p> <p>Souris (Selkirk)..... Manitoba.</p> <p>Sturgeon Falls..... District de Nipissing.</p>
--	--

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

<p>Ballyduff..... Ontario.</p> <p>Calgary..... Alberta Territory</p> <p>Canfield..... Ontario.</p>	<p>Garafrata... Ontario.</p> <p>Neustadt..... Ontario.</p> <p>Saint Sylvester..... Québec.</p>
--	--

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

<p>Ateleta..... Aquila.</p> <p>Campolongo Maggiore... Venezia.</p> <p>Castel San Lorenzo..... Salerno.</p> <p>Clauzetto..... Udine.</p> <p>Monte Castello Vibio.... Perugia.</p> <p>Prata di Principato Ultra. Avellino.</p>	<p>Quarguento..... Alessandria.</p> <p>Samugheo..... Cagliari.</p> <p>Sospirolo..... Belluno.</p> <p>Velo d'Astico..... Vicenza.</p> <p>Massaua (<i>Massouah</i>).... Mer Rouge.</p>
--	--

Liste des bureaux de poste ottomans.

Les bureaux ottomans dont les noms suivent sont admis à l'échange des lettres avec valeurs déclarées :

Aïdos,	Kirdjali,	Stanimaca,
Anchialo ou Ahyolou,	Kizil-Aghadj,	Tchépélar,
Kavakli,	Panaghiouriste,	Tchirpan.
Kalofer,	Pestera,	

Il y a lieu d'ajouter les noms de ces bureaux sur la liste annexée, au mois de juillet 1884, au tarif international (page 98 *ter*).

Liste des journaux suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUS OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1° NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER À SON ORDRE ALPHABÉTIQUE.						
<i>Journal financier suisse</i>	Genève.....	6 mois.. 12 mois.	2 70 4 50	2 20 4 00	0 50 0 50	
2° CHANGEMENT DE PRIX.						
<i>Schweizerisches Handels et In- dustrieblatt.</i>	Bâle.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	2 15 3 50 6 00	1 65 3 00 5 50	0 50 0 50 0 50	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Bureaux de poste temporaires.

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison thermale, dans les localités désignées au tableau ci-dessous, des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les bureaux de poste permanents.

DÉPARTE- MENTS. 1	NOMS DES BUREAUX. 2	DATES		N ^{os} D'ORDRE. 5	OBSERVA- TIONS. 6
		D'OUVERTURE. 3	DE FERMETURE. 4		
Haute-Garonne...	Encausse.....	16 juin.....	15 octobre...	4480	Facteur-boîtier.
Puy-de-Dôme.....	Châteauneuf-les-Bains...	16 juin.....	15 septembre.	7422	
<i>Idem</i>	Royat.....	1 ^{er} juin.....	30 septembre.	1763	
Hautes-Pyrénées..	Barrèges.....	16 mai.....	15 octobre...	329	
<i>Idem</i>	S ^t -Sauveur-les-Bains.....	1 ^{er} juin.....	30 septembre.	6430	
Seine-Inférieure...	Petites-Dalles.....	1 ^{er} juin.....	30 septembre.	7514	
Loire-Inférieure..	Préfailles-la-Plaine.....	16 juin.....	30 septembre.	6639	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décidés.		
1	2	3	4	5	6	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
NOUVEAUX JOURNAUX.						
<i>Annales médico-chirurgicales</i> , 14, rue Séguier, à Paris. France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16		
<i>Bulletin (Le)</i> , Journal des questions ouvrières, 5, place Puy-Paulin, à Bordeaux. France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	Ce journal paraîtra tous les samedis à partir du 2 mai 1885.	
<i>Bulletin officiel des courses au trot</i> , 37, rue Vivienne, à Paris. France.....	1 an....	25 00	24 65	0 35	On ne reçoit pas d'abonnements de six mois.	
<i>Corporation (La)</i> , 262, boulevard Saint-Germain, à Paris. France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16		
<i>Correspondant (Le)</i> , Moniteur de la quincaillerie, 156, boulevard de Magenta, à Paris. France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16		
<i>Eclaireur (L')</i> , Journal de l'arrondissement de Dreux, à Dreux (Eure-et-Loir). Dreux (ville).....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	3 00 5 50 10 00	2 87 5 34 9 80	0 13 0 16 0 20	Les abonnements partent du 1 ^{er} et du 16 de chaque mois.	
Eure-et-Loir et départements limitrophes.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	3 25 6 00 11 00	3 11 5 84 10 79	0 14 0 16 0 21		
Autres départements.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	3 75 6 50 12 00	3 61 6 33 11 78	0 14 0 17 0 22		
<i>France chevaline (La)</i> , 37, rue Vivienne, à Paris. France.. { Édition sans photographies	6 mois.. 1 an....	15 00 28 00	14 75 27 62	0 25 0 38		Les abonnés à la France chevaline reçoivent sans augmentation de prix, la France hippique qui paraît le mercredi pendant la saison des courses.
France.. { Édition avec photographies	6 mois.. 1 an....	19 00 36 00	18 71 35 54	0 29 0 46		
Pris en même temps que le Bulletin officiel des courses au trot, pour les deux journaux réunis :						
France.. { Édition sans photographies	6 mois.. 1 an....	20 00 35 00	19 70 34 55	0 30 0 45		
France.. { Édition avec photographies	6 mois.. 1 an....	24 00 43 00	23 66 42 47	0 34 0 53		
<i>Maurienne (Journal de la)</i> , à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES. pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Moniteur de l'Aisne (Le)</i> , à Laon (Aisne).					
Aisne et départements limitrophes...	6 mois ..	3 00	2 87	0 13	
	1 an.	6 00	5 84	0 16	
Autres départements.....	6 mois ..	3 25	3 11	0 14	
	1 an.	6 50	6 33	0 17	
<i>Nouveaux remèdes (Les)</i> , 41, rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris.					
France.....	1 an.	7 50	7 32	0 18	
<i>Vie chrétienne (La)</i> , Revue protestante, 24, rue de la Fontaine, à Nîmes.					Les abonnements par- du 1 ^{er} janvier et du 1 ^{er} juillet.
France.....	1 an.	10 00	9 80	0 20	
CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie</i> , 7, rue de Médecis, à Paris.					L'adresse de ce journal était primitivement 41, rue du Bac,
France.....	1 an.	10 00	9 80	0 20	
<i>Corrézien (Le)</i> , à Tulle (Corrèze).					
Ville de Tulle, Brive et Ussel.....	3 mois ..	4 00	3 86	0 14	
	6 mois ..	8 00	7 82	0 18	
	1 an.	15 00	14 75	0 25	
Département de la Corrèze et autres départements.....	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	1 an.	20 00	19 70	0 30	
<i>Courrier du Centre (Le)</i> , 6, rue Turgot, à Limoges.					Ajouter les prix ci-dessous au tarif de ce journal.
Limoges.....	1 mois ..	1 50	1 38	0 12	
Haute-Vienne et départements limi- trophes.....	1 mois ..	2 00	1 88	0 12	
Autres départements.....	1 mois ..	2 25	2 12	0 13	
<i>Écho de Paris (L')</i> , 8, rue Drouot, à Paris.					
France.....	3 mois ..	12 00	11 78	0 22	
	6 mois ..	23 00	22 67	0 33	
	1 an.	45 00	44 45	0 55	
<i>Union républicaine de l'Eure</i> , à Évreux (Eure).					
France.....	3 mois ..	7 00	6 83	0 17	
	6 mois ..	13 00	12 77	0 23	
	1 an.	25 00	24 65	0 35	
JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Biffer le tarif du journal <i>La Dernière semaine financière</i> .					
CHANGEMENT D'ADRESSE.					
<i>Mémorial financier (Le)</i> , biffer : 55, rue des Petits-Champs, et remplacer par : 53, rue Sainte-Anne.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES, — 2^o BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Audeux M ☒ (Doubs)... 10 avril 1885.	Cercy-la-Tour M ☒ (Nièvre) 25 avril 1885.
Cérans-Foulletourte M ☒ (Sarthe)..... <i>Idem.</i>	Channay M ☒ (Indre-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Chantenay M ☒ (Nièvre). <i>Idem.</i>	Chanu M ☒ (Orne)..... <i>Idem.</i>
Chémery M ☒ R. G. (Ardennes)..... <i>Idem.</i>	Ladon M ☒ R. G. (Loiret). <i>Idem.</i>
Dizy-le-Gros M ☒ (Aisne). <i>Idem.</i>	Lauris M ☒ R. G. (Vaucluse)..... <i>Idem.</i>
Heyrieux M ☒ R. G. (Isère)..... <i>Idem.</i>	Mauduel M ☒ (Gard)... <i>Idem.</i>
Laugnac M ☒ (Lot-et-Garonne)..... <i>Idem.</i>	Missillac M ☒ (Loire-Inférieure)..... <i>Idem.</i>
Massegros M ☒ (Lozère). <i>Idem.</i>	Moirans M ☒ R. G. (Isère). <i>Idem.</i>
Monceaux-le-Comte M ☒ (Nièvre)..... <i>Idem.</i>	Nuaille M ☒ R. G. (Charente-Inférieure)..... <i>Idem.</i>
Montembœuf M ☒ R. G. (Charente)..... <i>Idem.</i>	Palikao M ☒ (Oran).... <i>Idem.</i>
Montmiral M ☒ (Drôme). <i>Idem.</i>	Remilly M ☒ (Nièvre)... <i>Idem.</i>
Nans-sous-S ^{te} -Aube M ☒ R. G. (Doubs)..... <i>Idem.</i>	Rillé M ☒ (Indre-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Nelay M ☒ R. G. (Côte-d'Or)..... <i>Idem.</i>	Scaër M ☒ R. G. (Finistère)..... <i>Idem.</i>
Ansauvillers M ☒ (Oise). 25 avril 1885.	Ségrie-Fontaine M ☒ (Orne)..... <i>Idem.</i>
Blainville M ☒ (Meurthe-et-Moselle)..... <i>Idem.</i>	S ^t -Jean-des-Officiers M ☒ (Puy-de-Dôme)..... <i>Idem.</i>
Bugeat M ☒ (Corrèze).. <i>Idem.</i>	S ^t -Rôme-de-Cernon M ☒ (Aveyron)..... <i>Idem.</i>
Castelfranc M ☒ R. G. (Lot). <i>Idem.</i>	Tricot M ☒ R. G. (Oise). <i>Idem.</i>

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Chemilly M (Allier)..... 10 avril 1885.	(Seine-Inférieure)..... 25 avril 1885.
Gipey M (Allier)..... <i>Idem.</i>	Saint-Victor M R. G. (Ardèche)..... <i>Idem.</i>
Comilhac-du-Plat-Pays M (Aude)..... 25 avril 1885.	Turbie (La) M (Alpes-Maritimes)..... <i>Idem.</i>
Puys-Neuville B M (1) R. G.	

c) Gares.

Mourmelon, par Mourmelon-le-Petit. 1 kil. (Marne)..... 10 avril 1885.
Seveux D (Haute-Saône)..... <i>Idem.</i>
Gilley D (Doubs). 25 avril 1885.

2^o Fusions et transferts.

Argueil M ☒ (Seine-Inférieure)..... 4 avril 1885.	Alpes)..... 1 ^{er} avril 1885.
Cerilly M ☒ (Allier).... <i>Idem.</i>	Frendah M ☒ (Oran).... 1 ^{er} nov. 1884.
Aiguilles M ☒ (Hautes-	M'sila M ☒ (Constantine). 16 octobre 1884.

3^o Modifications, transformations et additions.

Le bureau mixte secondaire de Denain (Nord) a été transformé en bureau mixte principal à service de jour complet, 16 avril 1885.

(1) Ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre.

Le bureau mixte secondaire de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) sera transformé en bureau mixte principal à service de jour limité, 1^{er} mai 1885.

Boisseron, 1 kil. (Hérault), rayer 1 kil., y substituer l'indice D.

Champvans, 1 kil. (Jura), lire: Champvans-lès-Dôle, 1 kil. (Jura).

Champvans, 1 kil. (Haute-Saône), lire: Champvans-les-Gray, 1 kil. (Haute-Saône).

Chantenay-Saint-Imbert { pour Chantenay, 2 kil. (Nièvre) } lire Chantenay-S^t-Imbert
 { pour S^t-Imbert, 2 kil. (Nièvre) } V (Nièvre).

Heyrieux, 4 kil. (Isère), rayer 4 kil., y substituer l'indice V.

Monthermé V (Ardenne), lire:

Monthermé-Château-Regnault- { pour Château-Regnault, 1 kil. }
Bogny..... { pour Bogny, 1 kil. } Ardenne.

Nolay, 1 kil. (Côte-d'Or), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Blainville, 1 kil. (Meurthe-et-Moselle), lire Blainville-la-Grande V. (Meurthe-et-Moselle).

Bugeat D (Corrèze), rayer D, y substituer l'indice V.

Castelfranc, 2 kil. (Lot), rayer 2 kil., y substituer l'indice V.

Cercy-la-Tour, 2 kil. (Nièvre), rayer 2 kil., y substituer l'indice V.

Ladon, 1 kil. (Loiret), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Lauris, 1 kil. (Vaucluse), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Moirans, 2 kil. (Isère), rayer 2 kil., y substituer l'indice V.

Poinson-Beneuvre V (Haute-Marne), rayer V, y substituer l'indice D.

Saint-Étienne-Nozay, 1 kil. (Aube), lire Saint- { pour Saint-Étienne, 1 kil. (Aube).
Étienne-Nozay..... { pour Nozay, 2 kil. (Aube).

Page 152, renvoi 5, lire: Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Milly pour la correspondance spéciale de M. le baron de Haber.

Page 205, renvoi 2, lire: Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Tournan pour la correspondance spéciale de M. de Rothschild.

Page 215, renvoi 1, lire: Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Montbéliard pour la correspondance des propriétaires: MM. Bovet, Chalas, Eissen, Fallot et Peugeot frères.

Ajouter la mention R G après les noms des bureaux suivants:

Alby-sur-Chéran M ☒ (Haute-Savoie).

Ballée M ☒ (Mayenne).

Berlaimont M ☒ (Nord).

Dunières M ☒ (Haute-Loire).

Gua (Le) M ☒ (Isère).

Guerlesquin M ☒ (Finistère).

Lanmeur M ☒ (Finistère).

Laons M ☒ (Eure-et-Loir.)

Lanildut M ☒ (Finistère).

Monteux M ☒ (Vaucluse).

Neuilly-Plaisance M ☒ (Seine-et-Oise).

Neuilly-sur-Marne M ☒ (Seine-et-Oise).

Tauves M ☒ (Puy-de-Dôme).

Varades M ☒ (Loire-Inférieure).

Villeurbanne M ☒ (Rhône).

4° Suppressions.

Clion (Le) D (Loire-Inférieure).

Grève (La) D (Charente-Inférieure).

Jouannet-Chavagnes D (Maine-et-Loire).

Médis D (Charente-Inférieure).

Moutiers (Les) D (Loire-Inférieure).

Rochefort, Orléans V (Charente-Inférieure).

6° Errata.

Annexe n° 3, page 68, gares, lire: Tauché-Mougou, au lieu de Touché.

Les deux gares de la Rochelle qui figuraient à la nomenclature sous les noms la Rochelle (Orléans) et la Rochelle (État), dépendent aujourd'hui du réseau des chemins de fer de l'État. La gare des voyageurs est seule ouverte au service de la télégraphie privée. En conséquence, supprimer à la nomenclature Rochelle (La) Orléans et laisser subsister Rochelle (La) État V (Charente-Inférieure).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. <small>1</small>	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. <small>2</small>	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. <small>3</small>	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. <small>4</small>
Charente.....	Gurat..... Vaux-la-Valette.....	Villebois-la-Valette....	Salles-Lavalette.
Drôme.....	Saint-Jalle..... Bellecombe..... Saint-Sauveur..... Bésignan..... Rochebrune..... Saint-Martin-en-Vercors... Saint-Julien-en-Vercors....	Buis-les-Baronnies.... La Chapelle-en-Vercors..	Les Pilles. St-Martin-en-Vercors (1).
Finistère.....	Plougasnou..... Saint-Jean-du-Doigt.....	Lanmeur.....	Plougasnou (1).
Loir-et-Cher.....	Avaray..... Courbouzon..... Lestiau.....	Mer.....	Avaray (1).
Marne.....	La Celle-sur-Chantemerle..	Anglure.....	Parcilly-sur-Seine.
Mourthe-et-Moselle.	Xeuilly.....	Vézelize.....	Pont-Saint-Vincent.
Nord.....	Ohain.....	Trelon.....	Ohain (1).
Oise.....	Montjavoult..... Morienvall..... Fresnoy-la-Rivière.....	Magny-en-Vexin (Seine- et-Oise). Crépy-en-Valois.....	Gisors (Eure). Morienvall (1).
Puy-de-Dôme.....	Sainte-Catherine.....	Saint-Germain-l'Herm...	Vernet-la-Varenne.
Pyrénées (Basses-).	Monassut-et-Audiracq..... Lussagnet-et-Lusson..... Gerderest.....	Simacourbe..... Lembeye.....	Monassut-et-Audiracq (1).
Seine.....	Alfortville, commune de Maisons-Alfort.....	Maisons-Alfort.....	Alfortville (1).
Vienne.....	Boutinière (La), commune de Thurageau.....	Mirebeau-en-Poitou....	Vendouvre (Except ^t).
Yonne.....	Sommecaise..... Andryes.....	Aillaat-sur-Tholon..... Coulanges-sur-Yonne...	La Ferté-Loupière. Andryes (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
368	1	« Comps (Puy-de-Dôme) », biffer ce qui suit, et mettre à la place : « Voir Ancizes-Comps (les) ».
16	2	« Ancizes (les) (Puy-de-Dôme) », biffer toute l'inscription, et mettre à la place : « Ancizes-Comps (les) (Puy-de-Dôme), arrondissement de Riom, canton de Manzat, 885 h., — Manzat. »
725	1	Intercaler : Léry (Loir-et-Cher), commune de Vineuil. — Exc. Saint-Claude-de-Disay.
48	3	———— Avrogne (Barrière d') (Ardennes), commune de Senue. — Exc. Monthois.
457	1	———— Egrevais (Les) (Loire), commune de Saint-Nizier. — Exc. Charlieu.
307	2	———— Chatelets (Les) (Loire), commune de Saint-Nizier. — Exc. Charlieu.
598	2	———— Grange-Jobin (Loire), commune de Saint-Nizier. — Exc. Charlieu.
302	3	———— Château-Boizet (Loire), commune de Saint-Nizier. — Exc. Charlieu.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS d'ordre.
1	2	3	4
Aisne.....	Villers-Saint-Christophe.....	27 mars 1885.....	7631
Corse.....	Sermano.....	<i>Idem</i>	7632
Ille-et-Vilaine.....	Médréac.....	<i>Idem</i>	7633
Var.....	Montauroux.....	<i>Idem</i>	7634
Haute-Vienne.....	Saint-Sornin-Leulac.....	<i>Idem</i>	7635

Concession de recettes municipales, en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS d'ordre.
1	2	3	4
Seine.....	Kremlin-Bicêtre, section de Gentilly.....	14 mars 1885.....	7629
Doubs.....	La Grand'Combe.....	21 mars 1885.....	7630

Par décision ministérielle en date du 11 mars 1885, l'établissement de facteur-boîtier existant à Palikao (Oran) est transformé en recette mixte municipale.

Par décision ministérielle en date du 21 mars 1885, l'établissement de facteur-boîtier d'Aboukir (Oran) est transformé en recette mixte municipale.

Par décision ministérielle en date du 25 mars 1885, le bureau annexe d'Orléans, rue du Colombier (Loiret), est érigé en recette composée, et géré par un receveur, à dater du 1^{er} avril 1885, sous la dénomination d'Orléans, rue du Colombier.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7

§ 1^{er}. — *Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).*

(Section 1 du Tarif international.)

1	Martinique.....	5 mai.....	Le Havre..	Intrépide-Corse.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	25.....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	H. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	Idem.....	Angèle.....	Idem.....	D. Auger.
4	Idem.....	30.....	Idem.....	Hélène-et-Geor- gina.	Idem.....	Idem.

§ 2. — *Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).*

(Sections 1 et 2 du Tarif international.)

1	Halifax.....	2 mai.....	Le Havre..	Damara.....	Vap. rég....	E. Fiquit.
2	Idem.....	19.....	Idem.....	Olympia.....	Idem.....	Idem.
3	Baltimore.....	2.....	Idem.....	Damara.....	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	19.....	Idem.....	Olympia.....	Idem.....	Idem.
5	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Chargeurs réunis.
6	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Idem.
7	Buenos-Ayros.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	15.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
12	Colon.....	9.....	Idem.....	Alloumania.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	29.....	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	Idem.
14	Curacao.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Cap Haïtien	9 mai	Le Havre . .	Allemania	Vap. rég. . .	Brostrom.
16	Idem	29	Idem	Silesia	Idem	Idem.
17	Gonaïves	29	Idem	Silesia	Idem	Idem.
18	Guayaquil	1 ^{er}	Idem	Jupiter	Voilier	Ch. Halon.
19	La Guayra	9	Idem	Allemania	Vap. rég. . .	Brostrom.
20	Idem	24	Idem	Albingia	Idem	Idem.
21	Lima	1 ^{er}	Idem	Pacifique	Idem	E. Grosos.
22	Lisbonne	2	Idem	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem	Chargeurs réunis.
23	Idem	17	Idem	Ville-de-Pernam- buco.	Idem	Idem.
24	Idem	21	Idem	Clément	Idem	Currie.
25	Maragnan	21	Idem	Clément	Idem	Idem.
26	Montévidéo	8	Idem	Ville-de-Rosario.	Idem	Chargeurs réunis.
27	Idem	15	Idem	Pampa	Idem	Idem.
28	Idem	30	Idem	Uruguay	Idem	Idem.
29	Para	21	Idem	Clément	Idem	Currie.
30	Port-au-Prince	9	Idem	Allemania	Idem	Brostrom.
31	Idem	29	Idem	Silesia	Idem	Idem.
32	Porto-Cabello	9	Idem	Allemania	Idem	Idem.
33	Puerto-Rico	3	Idem	Asia	Idem	Couvert.
34	Idem	24	Idem	Albingia	Idem	Brostrom.
35	Pernambuco	2	Idem	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem	Chargeurs réunis.
36	Idem	17	Idem	Ville-de-Pernam- buco.	Idem	Idem.
37	Rio-Grande-du-Sud	1 ^{er}	Idem	Rosita	Voilier	Fleury.
38	Rio-Janeiro	2	Idem	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Vap. rég. . .	Chargeurs réunis.
39	Idem	17	Idem	Ville-de-Pernam- huco.	Idem	Idem.
40	Santander	3	Idem	Asia	Idem	Couvert.
41	Idem	30	Idem	Mexico	Idem	Genestald.
42	Santo-Domingo	24	Idem	Albingia	Idem	Brostrom.
43	Saint-Thomas	9	idem	Allemania	Idem	Idem.
44	Idem	24	Idem	Albingia	Idem	Idem.
45	Tampico	30	Idem	Mexico	Idem	Genestald.
46	Ténériffe	15	Idem	Pampa	Idem	Chargeurs réunis.
47	Idem	30	Idem	Uruguay	Idem	Idem.
48	Valparaiso	1 ^{er}	Idem	Pacifique	Idem	E. Grosos.
49	Vera-Cruz	30	Idem	Mexico	Idem	Genestald.

FAITS DIVERS.

ACTE DE DÉVOUEMENT.

Le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder une médaille d'argent de 2^e classe à M. ESCANDE, commis de 1^{re} classe au cabinet du Ministre des Postes et des Télégraphes, pour s'être signalé à Puy-l'Évêque (Lot), en travaillant à l'extinction de deux incendies et en sauvant une femme sur le point de périr dans un de ces sinistres.

ACTES DE PROBITÉ.

M^{lle} Fanny LABBÉ, employée à la direction de la Caisse nationale d'épargne, s'est empressée de remettre à M. Martin, sous-chef, un billet de banque de 100 francs qu'elle avait trouvé dans un livret.

M. MOUGENOT, facteur tubiste à Paris n^o 18, a trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie contenant 25 fr. 20 cent., qui a pu être remis à la personne intéressée.

M. RICHARD, facteur des télégraphes à Lorient (Morbihan), a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 395 fr. 10 cent., trouvé par lui sur la voie publique. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

M. ARRACHAT, commis à Paris n^o 54, a remis au receveur un porte-monnaie contenant 186 fr. 50 cent., qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. VRIGNAULT, commis auxiliaire à Parthenay (Deux-Sèvres), a restitué à la personne intéressée un porte-monnaie contenant 54 francs, trouvé par lui sur la tablette du guichet.

M. CHABRIER, facteur rural au Donjon (Allier), a remis à sa receveuse une montre avec chaîne en argent, qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. SERRE, commis à Saint-Flour (Cantal), a rendu à son propriétaire un porte-monnaie contenant 660 francs, qui avait été oublié sur la tablette du guichet. M. Serre a refusé la récompense qui lui était offerte.

M. ESPEIL, facteur rural à Vézénobres (Gard), a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 10 francs qu'il a remise à sa receveuse.

M. PARGUEL, facteur rural à Belmont (Aveyron), s'est empressé de remettre à sa receveuse un portefeuille contenant, outre divers papiers importants, un billet de banque de 100 francs, qu'il avait trouvé en cours de tournée. Ce portefeuille a été rendu à son propriétaire.

M. DUBOST, facteur rural à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), a remis à son propriétaire un bijou d'une valeur de 150 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. AYASSE, gardien de bureau à Constantinople, s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur une traite de 836 fr. 75 cent. trouvée par lui dans la salle d'attente.

M. LELIÈVRE, facteur rural à Noailles (Oise), a rendu à la personne intéressée un porte-monnaie contenant 38 fr. 60 cent., qu'il avait trouvé en cours de tournée.

Le jeune facteur des télégraphes WOLLENSCHNEIDER, attaché au bureau de la rue d'Allemagne, à Paris, ayant trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 267 fr. 20 cent., s'est empressé d'en faire la remise entre les mains du receveur.

M^{me} FOURCAUD, receveuse à Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire), a rendu à son propriétaire un portefeuille contenant 200 francs et divers papiers importants, qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. BONNECAZE, facteur surveillant des télégraphes à Saint-Dizier (Haute-Marne), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs, qu'il a restitué à la personne intéressée.

M. MONDIN, facteur rural à la Guerche-sur-l'Aubois (Cher), a remis à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant 45 francs.

M. GODY, gardien de bureau à Saint-Omer (Pas-de-Calais), a trouvé dans la boîte aux lettres du bureau un billet de banque de 100 francs, qu'il s'est empressé de remettre à l'agent de service au départ.

M. GANTOIS, facteur rural à Coulonges (Aisne), a trouvé, en cours de tournée, une somme de 47 francs, qu'il a remise à la personne qui l'avait perdue.

M. LHUILLIER, facteur à Paris, ayant trouvé, dans la salle d'attente du bureau n° 41, une pièce de 10 francs, s'est empressé d'en faire le dépôt au commissariat de police du quartier.

M. GICQUEL, facteur chef à Paris (bureau du Luxembourg), a restitué une somme de 20 francs qui lui avait été donnée en trop dans un paiement.

M. SIGNIAT, facteur local à Astaffort (Lot-et-Garonne), a trouvé, en cours de tournée, trois billets de banque de 100 francs, qu'il a pu restituer à la personne intéressée.

M. CHALET, facteur rural à Launois-sur-Vence (Ardennes), a restitué une somme de 20 francs qu'il avait reçue en trop, par mégarde, dans un paiement.

Le jeune facteur ARFEUX, attaché au bureau de la Bourse, à Paris, a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 12 fr. 25 cent., qu'il a déposé au commissariat de police du quartier.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. COMBEFORT, commis, et LINARIS, surnuméraire à Bordeaux (central), et PERROT, facteur rural à Dinan, ont fait preuve de courage en opérant l'arrestation de malfaiteurs.

M. SORRO, facteur rural à Noves (Bouches-du-Rhône), a porté assistance à un voyageur égaré dans les neiges, et a pu, par des soins intelligents, le sauver d'un péril imminent.

MM. BERRY, facteur rural au Blanc (Indre); ROGGY, facteur-boîtier à l'Oued-Frarah (Constantine); LABOISSE, facteur à Creil (Oise), et GAMBIER, facteur local à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), se sont portés au secours de personnes en danger de se noyer.

MM. CHARAY, facteur rural à Saint-Marcel-d'Ardèche; WANÈQUE, facteur rural à Ribemont (Aisne); GROSBOS, facteur rural à la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), et M^{lle} DAUVOIS, receveuse au Guélin (Cher), se sont particulièrement distingués dans des incendies.

MM. HIRCHENHAM, facteur à Paris; LIBOUBAN, facteur rural à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord); GROSBON, facteur rural à Pont-d'Ain (Ain); LALLEMENT, facteur rural à Sedan (Ardennes); LOMBAUD, facteur à Paris; BROYER, facteur rural à Mouzon (Ardennes); FRANCHI, gardien de bureau à Perpignan (Pyrénées-Orientales); JACOB, facteur rural à Château-Thierry (Aisne); RENAUDIN, facteur rural à Corré (Haute-Saône), et CERNOU, commis à Sidi-bel-Abbès (Oran), ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux importés.

M. MERCIER, facteur à Bourogne (Haute-Saône), a porté secours à un conducteur dont l'attelage venait d'être précipité dans une rivière.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Maugars	Sous-chef de bureau.	Chargé du magasin central des timbres-poste.	5,000	Sous-chef de bureau.	Direction de la caisse nationale d'épargne.	5,000
Aubry	Commis ordinaire.	D ^o m du cabinet et du service central.	3,100	Commis ordinaire.	Direction du personnel.	3,100
Jaccottey	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	Service central, 1 ^{er} bureau.	3,100
Dehon	<i>Idem</i>	Bureau des réclamations.	1,900	Direction de la caisse d'épargne.	1,900
Petibon	Commis	Arras, direction départementale.	1,500	Bureau des réclamations.	1,600
Oüy	<i>Idem</i>	Blois, direction départementale.	1,500	Direction de la caisse d'épargne.	1,600
Bourbon	"	Surnumér ^{re} .	<i>Idem</i>	600
Berthommier	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	600
Lenoir	"	Expéditionnaire.	D ^o m du matériel et de la construction, 1 ^{er} bureau.	1,000
Cailleret	Com. princ.	Lille, central	3,300	Contrôleur . .	Brest	3,500
Constant	Contrôleur . .	Châlons-sur-Marne.	3,000	<i>Idem</i>	Paris, direction régionale.	3,000
Baradel	<i>Idem</i>	Tulle	2,500	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne.	2,500
Ziller	Commis ordinaire de 2 ^e classe.	Adm. centrale, dir. du matériel et de la construction.	2,500	<i>Idem</i>	Tulle	2,500
Gérardin	Com. princ.	Ligne de Lyon	3,000	Chef de brig.	Même ligne	3,000
La borde dit l'Invalide.	Commis	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400	C ^{is} , fais. P ^o m de C ^{is} princ.	Ligne de Lyon	2,400
Grout de Beaufort.	Com. princ.	Paris, central	3,600	Com. princ.	Paris 1	3,600
Ad le	<i>Idem</i>	Angers R. P.	2,700	<i>Idem</i>	Le Mans R. P.	2,700
Rose	<i>Idem</i>	Rouen, central	2,700	<i>Idem</i>	Angers R. P.	2,700
David	<i>Idem</i>	Dieppe	3,300	<i>Idem</i>	Rouen, central	3,300
Comard	C ^{is} princ., P ^o m de chef de dépôt.	Bastia	3,000	<i>Idem</i>	Dieppe	3,000
Faggianelli	Commis principal.	Constantine, inspection technique.	3,000	C ^{is} princ., P ^o m de chef de dépôt.	Bastia	3,000
Bernazais	Receveur	Redon	2,500	Receveur	Fontenay-le-Comte.	2,500
Margarita	Recev. princ.	Niort	3,500	<i>Idem</i>	Redon	3,500
Mercier - La-combe.	Chef de cent ^{re} de dépôt.	Limoges	4,000	Recev. principal.	Niort	4,000
Panardie	Receveur	Parthenay	2,400	Receveur	Millau	2,500
Davy	<i>Idem</i>	Berçay	3,500	<i>Idem</i>	Coutances	3,500
Lucas	<i>Idem</i>	Jonzac	2,700	<i>Idem</i>	Bernay	3,000
Boudes	<i>Idem</i>	Marseille, Arenc	3,000	<i>Idem</i>	Alais	3,500
Dalichour	<i>Idem</i>	Cognac	3,000	<i>Idem</i>	Pezéas	3,000
Petit	<i>Idem</i>	Tours, gare	3,500	<i>Idem</i>	Cognac	3,500
Laurent	<i>Idem</i>	Paris 65	3,000	<i>Idem</i>	Paris 50	3,000
Prévost	<i>Idem</i>	Lagny	2,500	<i>Idem</i>	Paris 65	2,500
Henry	<i>Idem</i>	Saint-Mihiel	2,700	<i>Idem</i>	Lagny	3,000
Vallée	<i>Idem</i>	Paris 39	4,000	<i>Idem</i>	Paris 8	4,000
Borde	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Seine.	3,000	<i>Idem</i>	Paris 39	3,000
Gillon	<i>Idem</i>	Enghien-les-Bains	2,400	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Seine.	2,500
Turonand	<i>Idem</i>	Bleis, Denis-Papin.	4,000	<i>Idem</i>	Paris 29	1,000
De la Salle de Rochemaure.	Recev. principal.	Mont-de-Marsan	3,500	<i>Idem</i>	Blois, Denis-Papin.	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Ducruzel.....	Receveur. . . .	Orléansville	3,000	Rec. princ. . . .	Mont-de-Marsan	3,000
Allou.....	Com. princ. . . .	Chargé de la gestion du bur. de la r. du Colombier, à Or- léans.	3,600	Receveur. . . .	Orléans, rue du Co- lombier.	3,500
M ^{lles} Siny.....	"	Receveuse. . . .	Siaugues-S ^t Romain.	800
Missonnier.....	"	Idem.	Abancourt.	800
Suisse.....	"	Idem.	Saint-Jouin.	800
Ville.....	"	Idem.	Bedoin	800
Aymé.....	Receveuse. . . .	Tavaux-du-Jura. . . .	1,000	Idem.	Orchamps.	1,000
Tissot.....	Idem.	Villers-Farlay.	800	Idem.	Tavaux-du-Jura	800
M ^{me} v ^e Boussard.....	"	Idem.	Gournay-sur-Aronde	800
M ^{lles} Le Ménélec.....	"	Idem.	Saint-Julien-de- Vouvantes.	800
Vacherat.....	"	Idem.	Besson.	800
M. Meunier.....	Receveur. . . .	Bretouil-sur-Iton. . . .	1,800	Receveur. . . .	Belley.	2,000
M ^{me} De Coëtlogon.....	Receveuse. . . .	S ^t -Jouan-de-l'Isle	1,200	Receveuse. . . .	Caulnes.	1,200
M ^{lles} Brisorgueil.....	Idem.	Caulnes.	1,200	Idem.	S ^t -Jouan-de-l'Isle	1,200
Arnaud de Sau- vecanne.	Idem.	Saint-Martin-de- Crau.	1,000	Idem.	Auriol.	1,000
Puel.....	Idem.	Campile	800	Idem.	S ^t -Martin-de-Crau. . . .	800
Acquaviva.....	"	Idem.	Campile	800
M. Luciani.....	Receveur. . . .	Ouled-Rahmon.	1,000	Receveur. . . .	Sari-di-Porto-Vec- chio.	1,000
M ^{lles} Meignié.....	Receveuse. . . .	Verdun-sur-Garonne	1,200	Receveuse. . . .	Coulonges-sur-l'Au- tize.	1,200
Sochaczewski.	Idem.	Coulonges-sur-l'Au- tize.	1,200	Idem.	Verdun-sur-Garonne	1,200
Remy.....	"	Idem.	Dieulouard.	800
Kesser (Marie).	Receveuse. . . .	Portieux.	1,400	Idem.	Cornimont	1,400
Monteil.....	Idem.	Sexcles	800	Idem.	Beaulieu-sur-Me- noire.	800
Joussot.....	"	Idem.	Villers-Farlay.	800
Le Cain.....	"	Idem.	Serra-di-Scopamène	800
M ^{me} Feltz.....	"	Idem.	Angerville-l'Orcher.	800
M ^{lle} Brunier.....	Receveuse. . . .	La Bourboule.	1,400	Idem.	Pontgibaud.	1,400
M ^{mes} Do Goulejac . .	Idem.	Saint-Pierre-de- Chignac.	1,200	Idem.	Sivrac-de-Belvès. . . .	1,200
veuve Lapeyre.	Idem.	Sivrac-de-Belvès. . . .	1,400	Idem.	Saint-Paul-Cap-de- Joux.	1,400
M. Quétier.....	Receveur. . . .	Puiseaux.	1,400	Receveur. . . .	Puiseaux.	1,600
M ^{me} Dordy.....	Receveuse. . . .	Saint-Paul-Cap-de- Joux.	1,200	Receveuse. . . .	Saint-Pierre-de- Chignac.	1,200
M ^{lles} Ruellan.....	"	Idem.	Plumaugat	800
Macó.....	"	Idem.	Miniac-Morvan.	800
Bégard.....	"	Idem.	Somsois.	800
Philip.....	"	Idem.	Mont-de-Marrast. . . .	800
M ^{me} v ^e Laxenaire	"	Idem.	Portieux.	800
M ^{lles} Vagogne.....	"	Idem.	Ohain.	800
Orliac.....	Receveuse. . . .	Daumazan.	1,200	Idem.	Saint-Laurent-de- Cerdans.	1,200
Lafontan.....	Idem.	Saint-Laurent-de Cerdans.	800	Idem.	Daumazan.	800
M ^{me} Pradelle.....	Idem.	Barbentane.	1,600	Idem.	Les Martigues	1,600
M. Guillaume.....	Receveur. . . .	Marseille-la-Rose	1,200	Receveur. . . .	Barbentane.	1,200
M ^{lle} Barthélemy.....	Receveuse. . . .	Aubagne.	1,600	Receveuse. . . .	Marseille-la-Rose	1,400
M ^{mes} Cervetti.....	Idem.	Les Peunes.	1,000	Idem.	Aubagne	1,000
Vidard.....	Idem.	Blet.	1,000	Idem.	Souigny.	1,000
M ^{lles} Grand.....	Idem.	Brinon-sur-Sauldre.	800	Idem.	Blet	800
Tissot.....	Idem.	Tavaux-du-Jura	800	Idem.	Villers-Farlay.	800
Joussot.....	Idem.	Villers-Farlay.	800	Idem.	Tavaux-du-Jura	800
Lhomme.....	"	Idem.	Souchez.	800
M ^{me} Franquelin.....	Receveuse. . . .	Fléchin.	800	Idem.	Ardres-en-Calaisis	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
M ^{me} Thabaud.....	Receveuse...	Channay.....	1,200	Receveuse...	Villedieu-de-l'Indre.	1,200
M ^{lles} Fiol.....	<i>Idem</i>	Reignac.....	800	<i>Idem</i>	Channay.....	800
Robert.....	<i>Idem</i>	Blainville-sur-l'Eau.	1,400	<i>Idem</i>	Faucogney.....	1,400
M ^{me} v ^o Tuailon...	<i>Idem</i>	Faucogney.....	1,400	<i>Idem</i>	Blainville-sur-l'Eure	1,400
M ^{lles} Fortin.....	<i>Idem</i>	Les Bordes.....	800	<i>Idem</i>	Brienon-sur-Sauldre	800
Juranville.....			"	<i>Idem</i>	Boynes.....	800
M ^{me} Malet.....	Receveuse...	Nonancourt.....	1,800	<i>Idem</i>	Bretcuil-sur-Iton...	1,800
Lemaitre.....	<i>Idem</i>	Bourgachard.....	1,400	<i>Idem</i>	Nonancourt.....	1,600
M ^{lle} Fabrègue.....	<i>Idem</i>	Ezy.....	1,400	<i>Idem</i>	Bourgachard.....	1,400
M ^{me} Roussel.....	<i>Idem</i>	Bucil.....	1,000	<i>Idem</i>	Ezy.....	1,000
M ^{lles} Petit.....	<i>Idem</i>	S ^t -Remy-sur-Avre..	1,000	<i>Idem</i>	Bucil.....	1,000
Halloin.....	<i>Idem</i>	Boynes.....	800	<i>Idem</i>	S ^t -Remy-sur-Avre..	800
M ^{me} Pujol.....	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi.....	1,000	<i>Idem</i>	Kremlin-Bicêtre...	1,000
Chini.....	<i>Idem</i>	Hauville.....	1,200	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi.....	1,200
M ^{lles} Guesde.....	Empl. aux ^{rs} .	Choisy-le-Roi.....	800	<i>Idem</i>	Hauville.....	800
Luiggi.....			"	<i>Idem</i>	Villard-de-Lans...	800
Amadien.....	Receveuse...	Chenois.....	800	<i>Idem</i>	Dammarié-les-Lys..	800
David.....			"	<i>Idem</i>	Chenoise.....	800
Deschamps.....	Receveuse...	Etrépilly.....	1,200	<i>Idem</i>	Trilport.....	1,200
Laudry.....			"	<i>Idem</i>	Etrépilly.....	800
Périer.....	Receveuse...	Aillas.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Germain-du- Puch.	800
Giraud.....			"	<i>Idem</i>	Aillas.....	800
MM. de Wouilt.....	Receveur...	Châteaubriant.....	2,200	Receveur...	Enghien-les-Bains..	2,200
Fodéré.....	<i>Idem</i>	Paimbœuf.....	1,800	<i>Idem</i>	Châteaubriant.....	1,800
M ^{lles} Dumas.....			"	Receveuse...	Sexcles.....	800
Cagniard.....			"	<i>Idem</i>	Villers-Saint-Chris- tophe.	800
Le Bret.....			"	<i>Idem</i>	Médérac.....	800
M ^{me} veuve Schutz..			"	<i>Idem</i>	Oued-Rahmoun...	1,000
Brahie.....			"	<i>Idem</i>	Oued-el-Hammoun..	1,000
Alloi.....			"	<i>Idem</i>	Palikao.....	1,000
M ^{lles} Périer.....	Receveuse...	Saint-Germain-du- Puch.	800	<i>Idem</i>	Aillas.....	800
Brunier.....	<i>Idem</i>	Pontgibaud.....	1,400	<i>Idem</i>	La Bourboule.....	1,400
Petit.....	<i>Idem</i>	Bucil.....	1,000	<i>Idem</i>	S ^t -Remy-sur-Avre..	1,000
Gitaud.....	<i>Idem</i>	Aillas.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Germain-du- Puch.	800
Houdain.....	<i>Idem</i>	Marœuil.....	800	<i>Idem</i>	Fléchin.....	800
Le Cain.....	<i>Idem</i>	Serra-di-Scopamène	800	<i>Idem</i>	Marœuil.....	800
Vincentelli.....			"	<i>Idem</i>	Serra-di-Scopamène.	800
Favé.....	Receveuse...	Ymonville.....	800	<i>Idem</i>	Bucil.....	800
Halloin.....	<i>Idem</i>	S ^t -Remy-sur-Avre..	800	<i>Idem</i>	Ymonville.....	800
M ^{me} veuve Collom- bet.	<i>Idem</i>	Magland.....	1,200	<i>Idem</i>	Ruffieux.....	1,200
M ^{lles} Richelmy.....	<i>Idem</i>	Ruffieux.....	800	<i>Idem</i>	Magland.....	800
Bridiau.....	<i>Idem</i>		"	<i>Idem</i>	Reignac.....	800
Foucard.....	Empl. auxi- laire.	Les Martigues.....	700	<i>Idem</i>	Les Pennes.....	800
Binaut.....	Receveuse...	Landas.....	800	<i>Idem</i>	Nieppe.....	800
Claverie.....	<i>Idem</i>		"	<i>Idem</i>	Louvie-Juzon.....	800
MM. Denis.....	Commis.....	Paris 58.....	1,500	Commis.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Lieutel.....	<i>Idem</i>	Paris 37.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 58.....	1,500
Sauget.....	<i>Idem</i>	Paris 55.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 37.....	1,500
Delmas.....	<i>Idem</i>	Paris 40.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 55.....	2,400
Granjon.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Transb ^t)	2,100	<i>Idem</i>	Paris 40.....	2,100
Charlot.....	<i>Idem</i>	Paris 27.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Transb ^t)	1,800
Jaubert.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 27.....	1,500
Larroque.....	<i>Idem</i>	Limoges, central..	1,500	<i>Idem</i>	Agen.....	1,500
Estage.....	<i>Idem</i>	Orléans R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Limoges, central..	1,500
Maire.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Orléans R. P.	1,500
Fath.....	<i>Idem</i>	Paris 81.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 44.....	1,500
Cazonave.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 81.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lalande.....	Commis.....	Versailles R. P.....	1,500	Commis.....	Paris R. P. Départ..	1,500
Guillou.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles R. P.....	1,500
Borin.....	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500	Idem.....	Nancy, gare.....	1,500
Dumilieu.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500
Pfister.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Angot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Portais.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500
Wintérec.....	Idem.....	Paris 16.....	1,800	Idem.....	Paris 32.....	1,800
Saupiquet.....	Idem.....	Paris 32.....	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Boutin.....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Touton.....	2,100
Racpin.....	Idem.....	Toulon.....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Tréal.....	Idem.....	Paris 51.....	2,400	Idem.....	Morlaix.....	2,400
De Jaegher.....	Idem.....	Morlaix.....	1,800	Idem.....	Paris 51.....	1,800
Bardon.....	Idem.....	Versailles R. P.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Daubié.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles R. P.....	1,500
Leroy.....	Idem.....	Abbeville.....	1,500	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Lefevre.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Abbeville.....	1,500
Querelle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Orléansville.....	1,500
Lantin.....	Idem.....	Argentan, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Alençon.....	2,100
Sallat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Rougerie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vienne.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prudent.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,100
Benoit.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Mussier.....	Idem.....	Paris 31.....	1,500	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Lamoure.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Guilton.....	Idem.....	Paris 18.....	2,400	Idem.....	Paris 10.....	2,400
Baptiste.....	Idem.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Semezies.....	Idem.....	Paris 69.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Bosredon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 69.....	1,500
Gallois.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500
Bonhommet.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Angers R. P.....	1,500
Piètri.....	Idem.....	Paris 85.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Maubon.....	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	1,500	Idem.....	Paris 83.....	1,500
Prat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	1,500
Humbert.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500
Frior.....	Idem.....	Paris 82.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Raux.....	Idem.....	Paris 24.....	2,100	Idem.....	Paris 82.....	2,100
Roqueplo.....	Idem.....	Paris 11.....	2,400	Idem.....	Paris 24.....	2,400
Portou.....	Idem.....	Paris 5.....	1,800	Idem.....	Paris 11.....	1,800
Rousseaux.....	Idem.....	Saint-Denis-sur- Seine.	2,100	Idem.....	Paris 5.....	2,100
Dales.....	Idem.....	Villefranche-sur- Saône.	2,100	Idem.....	Saint-Denis-sur- Seine.	2,100
Tachot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Vill-franche-s-Saône	1,500
Le Du.....	Idem.....	Evreux.....	1,500	Idem.....	Paris 58.....	1,500
Boucher.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,500	Idem.....	Evreux.....	1,500
Depierre.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,800
Oudart.....	Idem.....	Reims, bur. princip.	1,500	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Renvez.....	Idem.....	Fécamp.....	1,500	Idem.....	Reims, bur. princip.	1,500
Roger.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Fécamp.....	1,500
Guillaume.....	Idem.....	Vesoul.....	1,800	Idem.....	Paris 11.....	1,800
Azière.....	Idem.....	Pontarlier.....	1,500	Idem.....	Vesoul.....	1,500
Trouvé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Pontarlier.....	1,500
Fillol.....	Idem.....	Draguignan.....	2,100	Idem.....	Nice R. P.....	2,100
Barles.....	Idem.....	Nice R. P.....	1,500	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Peuquet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Finet.....	Idem.....	Poitiers.....	1,800	Idem.....	Nevers.....	1,800
Lalaune.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Poitiers.....	1,800
Godillon.....	Idem.....	Bordeaux, central..	2,700	Idem.....	Bordeaux, direction régionale.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Castera	Commis.	Bordeaux R. P.	1,800	Commis.	Bordeaux, central.	1,800
Dupouy	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500
Claudé	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i>	La Goulette	1,800
Petit	<i>Idem</i>	Tunis	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Dumas	<i>Idem</i>	Marseille, central.	2,400	<i>Idem</i>	Tunis	2,400
Puleion	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central.	1,500
Paire	<i>Idem</i>	Alger R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse.	1,800
Laquière	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Alger R. P.	1,500
Cazeaux	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	2,100	<i>Idem</i>	Versailles, préfec- ture.	2,100
Renaud	<i>Idem</i>	Calais.	1,500	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500
Roblot	<i>Idem</i>	Lille, central.	1,500	<i>Idem</i>	Calais	1,500
Cayré	<i>Idem</i>	Paris 51.	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Frindel	<i>Idem</i>	Noyon	2,100	<i>Idem</i>	Paris 51.	2,100
Lefèvre	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Noyon	1,500
Maratray	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500
Eley	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Morel	<i>Idem</i>	Rouen, direction dé- partementale.	2,100	<i>Idem</i>	Rouen, direction ré- gionale.	2,100
Lageste	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	2,100	<i>Idem</i>	Rouen, direction dé- partementale.	2,100
Daniel	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500
Brunellière	<i>Idem</i>	Marseille, central.	2,100	<i>Idem</i>	Rouen, direction ré- gionale.	2,100
Forest	<i>Idem</i>	Paris, central.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central.	1,500
Peytraud	<i>Idem</i>	Toulouse, central.	2,700	<i>Idem</i>	Toulouse, direction régionale.	2,700
Bernart	<i>Idem</i>	Nice, central.	2,100	<i>Idem</i>	Toulouse, central.	2,100
Touzaa	<i>Idem</i>	Bordeaux, central.	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux, direction régionale.	2,100
Rival	<i>Idem</i>	Niort.	2,400	<i>Idem</i>	Bordeaux, central.	2,400
Baudet	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Niort	1,500
Richard	<i>Idem</i>	Alger, place du Gou- vernement.	1,500	<i>Idem</i>	Alger R. P.	1,500
Martin	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Alger, place du Gou- vernement.	1,500
Ecarnot	<i>Idem</i>	Paris 5.	2,400	<i>Idem</i>	Paris 1.	2,400
Tournier	<i>Idem</i>	Mâcon.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 5.	1,800
O'Carrol	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Mâcon R. P.	1,500
Philippe	<i>Idem</i>	Paris 7.	2,400	<i>Idem</i>	Paris 10.	2,400
Typhaigno	<i>Idem</i>	Reims, bur. prin- cipal.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 7.	1,500
Verdier	<i>Idem</i>	Philippeville	2,400	<i>Idem</i>	Reims, bureau prin- cipal.	2,400
Boudou	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Philippeville.	1,500
Favier	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500
Durand	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 18.	1,500
Castex	<i>Idem</i>	Oran R. P.	2,100	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	2,100
Couret	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Oran R. P.	1,500
Français	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem</i>	Vitry-le-François	1,800
Guizard	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Ligne du Nord.	2,400
Tabart	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,800	<i>Idem</i>	Lig. du Sud-Ouest.	1,800
Sauvageot	<i>Idem</i>	Paris, central.	1,800	<i>Idem</i>	Troyes R. P.	1,800
Benoit	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.	1,500
Prudent	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest.	2,100
Petit	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Coulommiers.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Muret.....	Commis.....	Lille, central.....	fr. 1,800	Commis.....	Givet.....	fr. 1,800
Monseur de Ri- chemont.	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Rolland.....	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500
Quarante.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500
Fayolle.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	2,100	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	2,100
Bugey.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500
Lamiable.....	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 32.....	1,500
Lancelin.....	<i>Idem</i>	Paris 32.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500
Roy.....	<i>Idem</i>	Paris 77.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,800
Van-Parys.....	<i>Idem</i>	Angoulême.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 77.....	2,100
Dulin.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,700	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^l .	2,700
Daligault.....	<i>Idem</i>	Paris 71.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Gaillon.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 71.....	2,100
Mayoli.....	<i>Idem</i>	Grenoble R. P. ...	1,500	<i>Idem</i>	Gap.....	1,500
Achard.....	<i>Idem</i>	Dijon R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Grenoble R. P.....	2,100
Garcenot.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Dijon R. P.....	1,500
Dubief.....	<i>Idem</i>	Melun.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Pilat.....	<i>Idem</i>	Besançon R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Melun.....	1,500
Fleury.....	<i>Idem</i>	Compiègne.....	2,100	<i>Idem</i>	Besançon R. P....	2,100
Muller.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Compiègne.....	1,500
Maulum.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	1,500
Monier.....	<i>Idem</i>	Bourg.....	2,100	<i>Idem</i>	Pontarlier.....	2,100
Lepeltier.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	1,500	<i>Idem</i>	Nantes, préfecture..	1,500
Goasdoué.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	1,800
Méhoust.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central.	1,500	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500
Macé.....	<i>Idem</i>	Saint-Malo.....	2,400	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	2,400
Adam.....	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Malo.....	1,500
Menvielle.....	<i>Idem</i>	Saïda.....	1,800	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	1,800
Grignon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Saïda.....	1,800
Lefèvre.....	C ¹ ordin. de 2 ^e classe.	Adm. contr. bureau des réclamations.	2,200	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne, insp. technique.	2,100
Georges.....	Surnumér ^{ro} .	Paris, central.....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Couston.....	Commis aux ^{rc}	En disponibilité...	"	Surnumér ^{ro} ..	Fréjus.....	"
Le Lièvre de la Morinière.	Stagiaire...	Cannes.....	"	<i>Idem</i>	Antibes.....	"
Lambert.....	Surnumér ^{ro} ..	Mézières R. P.....	"	<i>Idem</i>	Versailles R. P....	"
Castérot.....	<i>Idem</i>	Le Blanc.....	"	<i>Idem</i>	Gournay-en-Bray..	"
Combos.....	Aide.....	Brassac.....	"	<i>Idem</i>	Royan.....	"
Tailleferro...	Surnumér ^{ro} ..	Brigoules.....	"	<i>Idem</i>	Nice, central.....	"
Purguète.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	"	<i>Idem</i>	Brignoles.....	"
Boucher.....	<i>Idem</i>	Rennes, central..	"	<i>Idem</i>	Étampes.....	"
Badérou.....	<i>Idem</i>	La Châtre.....	"	<i>Idem</i>	Le Vigan.....	"
Cubaynes.....	<i>Idem</i>	Albi.....	"	<i>Idem</i>	La Châtre.....	"
Fabre.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central.	"	<i>Idem</i>	Mortagne.....	"
Hooge.....	Com. aux ^{rc}	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Falaise.....	"
Viguiet.....	Surnumér ^{ro} .	Bédarieux.....	"	<i>Idem</i>	Toulouse, central..	"
Dupont.....	<i>Idem</i>	Paris 4.....	"	<i>Idem</i>	Creil.....	"
Vatier.....	<i>Idem</i>	Paris 11.....	"	<i>Idem</i>	Paris 4.....	"
Floguy.....	<i>Idem</i>	Paris 19.....	"	<i>Idem</i>	Creil.....	"
Charles.....	<i>Idem</i>	Paris 11.....	"	<i>Idem</i>	Paris 19.....	"
Huc.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières.	"
Harlé.....	Surnumér ^{ro} .	Rouen, central....	"	<i>Idem</i>	Neufchâtel-en-Bray.	"
Vigorie.....	<i>Idem</i>	Neufchâtel-en-Bray.	"	<i>Idem</i>	S ^t -Valéry-en-Caux..	"
Jacquelin.....	<i>Idem</i>	Châlon-sur-Saône..	"	<i>Idem</i>	Saint-Julien.....	"
Gaignard.....	<i>Idem</i>	Barbécieux.....	"	<i>Idem</i>	Ancenis.....	"
Barbé.....	Aide.....	Bagnères-de-Luchon	"	<i>Idem</i>	Ruffec.....	"
Roux.....	Surnumér ^{ro} ..	S ^t -Pol-sur-Ternoise	"	<i>Idem</i>	Le Mans, central..	"
Largnier.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"
Borlenave.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Perpignan.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lesnes.....	Surnumér ^{re} ..	Nancy R. P.	"	Surnumér ^{re} ..	Jussey.....	"
Petonot.....	<i>Idem</i>	Meaux.....	"	<i>Idem</i>	Vitré.....	"
Labye.....	<i>Idem</i>	Givet.....	"	<i>Idem</i>	Meaux.....	"
Reboul.....	<i>Idem</i>	Annonay.....	"	<i>Idem</i>	Mouthrisson.....	"
Granger.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	Agent trieur.	Paris R. P.	1,200
Tujagne.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Vilain.....	Gardien de bureau.	Paris 51.....	1,000	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,200
Bataille.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,300	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,300

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.			
SOUS-CHEFS DE BUREAU.			
5,000 ^f à 5,500 ^f .			
MM. Shetlington.....	Articles d'argent.		
Maupin.....	Correspond ^{ce} intérieure.		
Gentil.....	Distribution.		
4,500 ^f à 5,000 ^f .			
M. Lemaître.....	Correspond ^{ce} étrangère.		
3,500 ^f à 4,000 ^f .			
M. Varé.....	Chef du service intérieur.		
COMMIS PRINCIPAUX.			
4,000 ^f à 4,500 ^f .			
MM. Jacquez.....	Cabinet.		
Fourquier.....	Personnel.		
Chenu.....	Service sédentaire.		
Desmazières.....	Transmissions télégraph.		
3,500 ^f à 4,000 ^f .			
MM. Duval.....	Vérification.		
Lallement.....	Correspond ^{ce} intérieure.		
Boyer.....	Appareils.		
Beringer.....	Caisse d'épargne.		
3,500 ^f à 3,500 ^f .			
MM. Foucher de Corn...	Distribution.		
Ledo.....	Caisse d'épargne.		
3,100 ^f à 3,500 ^f .			
M. Depelley.....	Cabinet.		
COMMIS.			
3,100 ^f à 3,500 ^f .			
MM. Damiens.....	Vérification.		
Blanc.....	Articles d'argent.		
		2,800 ^f à 3,100 ^f .	
MM. Borrel.....	Cabinet.		
Lanaud.....	Correspond ^{ce} intérieure.		
Vaudange.....	Lignes aériennes.		
Chabot.....	Service sédentaire.		
Fauquembergue....	Caisse d'épargne.		
Carré.....	<i>Idem</i> .		
2,500 ^f à 2,800 ^f .			
MM. Crescitz.....	Appareils.		
Riffart.....	Transmissions télégraph.		
Altmayer.....	Correspond ^{ce} intérieure.		
Giron.....	Service central.		
2,200 ^f à 2,500 ^f .			
MM. Chamelot.....	Caisse d'épargne.		
Dhuez.....	Vérification.		
Laticleu.....	Correspond ^{ce} étrangère.		
Rublon.....	Réclamations.		
Rivière.....	Articles d'argent.		
Danton.....	Ordonnancement.		
1,900 ^f à 2,200 ^f .			
MM. Michelis.....	Service intérieur.		
Bezanson.....	Personnel.		
André.....	Appareils.		
Guichard.....	Service central.		
Brion.....	Articles d'argent.		
Petitpierre.....	Personnel.		
Martinet.....	Réclamations.		
Mabyre.....	Correspond ^{ce} étrangère.		
De Fenieu de Plai- sance.	Distribution.		
Forestier.....	Service central.		
Alexandre.....	Cabinet.		
Maury.....	Ordonnancement.		
Dehon.....	Caisse d'épargne.		
Dutoya.....	<i>Idem</i> .		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
	1,600 ^f à 1,900 ^f .		SOUS-INSPECTEUR.
MM. Ytasse	Articles d'argent.		3,000 ^f à 3,500 ^f .
Millot	Franchises.	M. Cressent	Beauvais.
Duchemin	Articles d'argent.		RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.
Parrot-Lagarenne	Personnel.		5,500 ^f à 6,000 ^f .
Raoul	<i>Idem</i> .		
De Bouet du Portal	Distribution.	MM. Armand	Lyon, R. P.
Huguet	Ordonnancement.	Dussourt	Lille, R. P.
Blanchet	Service sédentaire.		4,500 ^f à 5,000 ^f .
Laurent	Vérification.		
Diolez	Ordonnancement.	MM. Lacombe	Smyrne.
Vernier	Service central.	Évaux	Alexandrie.
	EXPÉDITIONNAIRES.		4,000 ^f à 4,500 ^f .
	1,400 ^f à 1,500 ^f .		
MM. Durand	Distribution.	MM. Faugier	Paris, bureau n° 22.
Suarez	Service sédentaire.	Dreux	Paris, bureau n° 11.
Leblanc	Cabinet.	Brunet (Eugène)	Paris, bureau n° 17.
Tagand	Transmissions télégraph.	Brunet (Louis)	Paris, bureau n° 7.
	1,300 ^f à 1,400 ^f .	Fabre	Toulouse, central.
MM. Guillaume	Lignes spéciales.	Bazin	Bordeaux, central.
Badie	Cabinet.	Deydier	Albi.
Noir	<i>Idem</i> .	Sajous	Bordeaux, cours St-Jean.
Guillot	<i>Idem</i> .	Mahéo	Alençon.
Gardaire	Appareils.		3,500 ^f à 4,000 ^f .
Warant	Cabinet.		
	1,100 ^f à 1,200 ^f .	MM. Farjanel	Paris, bureau n° 31.
MM. Alzas	Franchises.	Sebire	Paris, bureau n° 45.
Dezembre	Service sédentaire.	Radou	Paris, bureau n° 47.
	1,000 ^f à 1,100 ^f .	Gély	Paris, bureau n° 64.
MM. Girard	Réclamations.	Cottet	Paris, bureau n° 93.
Bourdon	Cabinet.	Bourdon	Charleville.
Bruillon	Réclamations.	Daniault	Angoulême.
Le Cizez	Correspond ^{co} étrangère.	Dhoudain	Cambrai.
Guérinet	Réclamations.	Prohom	Cette.
Noblecourt	<i>Idem</i> .	Berteloot	Fourcoing.
	DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX.	Douyau	Tarbes.
	8,000 ^f à 9,000 ^f .	Vandesmet	Douai.
M. Cheylus	Tunis.	Roesch	Bellort, ville.
	7,000 ^f à 8,000 ^f .	Masson	Lyon, Croix-Rouso.
M. Gréterin	Lille.	Chatras	Tulle, R. P.
	6,000 ^f à 7,000 ^f .	Lafosse	Marseille, Baïlle.
MM. Astorg	Aurillac.	Just	Clermont-Ferrand, central.
Coutard	Nevers.	Mauget	Vouziers.
Destais	Laval.	Pierre	St-Étienne-Badouillère.
	5,500 ^f à 6,000 ^f .	Magistry	Beyrouth.
M. Balmitgère	Mende.		3,000 ^f à 3,500 ^f .
	5,000 ^f à 6,000 ^f .	MM. Détang	Mâcon.
MM. Basque	Ligne du Sud-Ouest.	Servas	Chambéry.
Vaissière	Foix.	Blazart	Valenciennes.
	INSPECTEURS.	Le Muet	Morez.
	4,000 ^f à 4,500 ^f .	Quinet	Dôle.
MM. Dorgebray	Vesoul.	Derolin	Chauny.
Nazareth	Paris.	Perrot	Grenoble-Berriat.
Ézemar	Agen.	Rabasté	Dreux.
Euzière	Montpellier.	Sénéca	Saint-Omer.
		Lebrun	Ajaccio.
		Bosquier	Meaux.
		Rey	Beaune.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Joulin	Montereau.	MM. Grangeneuve	Baugé.
Corneau	Vendôme.	Landréau	Baume-les-Dames.
Cousin	Bar-sur-Aube.	Barrau	Gabès.
Ducros	Salonique.	2,000 ^f à 2,200 ^f .	
Champy	Paris 96.	MM. Parrot	Bellac.
Chauveau	Paris 99.	Bonnardel	Pithiviers.
Marchand	Paris 67.	2 ^e classe.	
Chevalier	Paris 40.	1,800 ^f à 2,000 ^f .	
Anbry	Paris 42.	MM. Clavé	Aire-sur-l'Adour.
Laurent	Paris 65.	Miquel	Sancoins.
Manneville	Paris 13.	Maillard	Grandvilliers.
2,500 ^f à 3,000 ^f .		M ^{me} Lafargue	Contras.
MM. Cossas	Condoin.	MM. Clamens	Luz-Saint-Sauveur.
Escudié	Aix les-Bains.	Lévy	Arzew.
Jan	Levallois-Perret.	1,600 ^f à 1,800 ^f .	
Bedel	Laigle.	M. du Pasquier	Montfort-sur-Meu.
Davous	Clamecy.	M ^{lles} Seymat	Les Vans.
Gruet	Setif.	Girard	Douc-la-Fontaine.
SOUS-CHEFS DE SECTION.		M ^{me} Olivier	Craon.
1,000 ^f à 4,500 ^f .		M ^{lles} Schiffmacher	Bonnétable.
MM. Chalendar	Paris, Bourse.	Geuble	Is-sur-Tille.
Sarault	Service officiel.	M ^{me} Mennequin	Bourbon-l'Archevêque.
COMMIS PRINCIPAUX DE DIRECTION.		M ^{lle} Turpin de Sausay	Brionne.
3,600 ^f à 4,000 ^f .		M ^{me} Langlois	Pouilly-sur-Loire.
MM. Binet	Paris, d ^{on} départem ^l .	M ^{lle} Valory	Plombières.
Laurent	Paris, d ^{on} régionale.	MM. Gabreaux	Château-Chinon.
3,300 ^f à 3,600 ^f .		Grappin	Kerouan.
MM. Jardin	Caen.	1,400 ^f à 1,600 ^f .	
Michel	Paris, d ^{on} régionale.	M ^{lles} Leroy	Annecullin.
3,000 ^f à 3,300 ^f .		Guevel	Damville.
MM. Bourguignon	Lons-le-Saunier.	1,200 ^f à 1,400 ^f .	
Jouany	Clermont-Ferrand, techn.	M ^{me} Prioleau	Le Bugue.
Païtro	Paris-Est.	M ^{lle} Roussel	Bray-sur-Seine.
Godard	Brest, technique.	M ^{me} Baillat	Pantin 2.
Bertruc	Paris, d ^{on} régionale.	3 ^e et 4 ^e classes.	
2,700 ^f à 3,000 ^f .		1,200 ^f à 1,400 ^f .	
MM. Jacques	Alger.	M ^{lle} Denis	Lonlay-l'Abbaye.
Genty	Oran.	M. Chimier	Solignac.
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.		M ^{mes} Villeneuve	Saint-Barthélemy.
1 ^e classe.		Saveste	Nérondes.
2,400 ^f à 2,700 ^f .		Bailleux	Gandelu.
MM. Nassieu	Mauléon-Soule.	M ^{lles} Poupinet	Passais-la-Conception.
Bourges	La Charité.	Petit	Onesse.
Bourgeois	Semur.	Raine	Étaules.
2,200 ^f à 2,400 ^f .		Labrousse	Cressensac.
MM. Tournier	Argenton-sur-Creuse.	Trouillet	Marssac.
Liau	Saint-Girons.	M ^{me} Dargaud	Saint-Désert.
Descaillaux	Bazas.	M ^{lle} Coigny	Saint-Trivier.
Louis	Nogent-sur-Seine.	M ^{me} Lavour	Villefranco-de-Queyran.
Dubois	Longwy.	M. Pradère	Le Boulou.
Bruneau	Sancerre.	M ^{me} Pons	Velluire.
Naudet	Barbezieux.	M ^{lle} Ferru	Baignes-S ^{te} -Radegondo.
Tabar	Clermont.	M ^{me} Tholer	Bondy.
Michelis	Monaco.	M ^{lle} Larré	Montréal.
		MM. Poncet	Andelot.
		Demorguy	Perregaux.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
1,000 ^f à 1,200 ^f .			
M ^{lle} Creveuil.....	Martinvast.	M ^{me} Garlandat.....	Vaux.
M ^{mes} Peirigi.....	Ancizan.	M ^{me} Guilhot.....	Villevoacque.
Dangeron.....	Bannegon.	M ^{me} Périer.....	Salles-d'Aude.
Albert.....	Saint-Joachim.	M ^{lles} Pierre.....	Jars.
M. Lamarque.....	Souprosse.	Daynès.....	Lévignac.
M ^{lle} Paturaud.....	Saint-Sébastien.	Boibessot.....	Les Gras.
M. Millot.....	Maranville.	Quantin.....	Dissay.
M ^{mes} Viraben.....	Auriac.	M ^{me} Hermenault.....	Monthizot.
Mourou.....	Maël-Carhaix.		
Vernet.....	Heyrieux.	CHEFS DE BRIGADE.	
M ^{lle} Burban.....	Ésvres.	3,600 ^f à 4,000 ^f .	
M. Delard.....	Dieupentale.	M. Vautrin.....	Ligne de l'Ouest.
M ^{lles} Avignon.....	Champigny-sur-Marne.		
Gazard.....	Marmanhae.	3,300 ^f à 3,600 ^f .	
M. Vole.....	Laqueuille.	MM. Genot.....	Ligne du Sud-Ouest.
M ^{me} Latour.....	Hourtin.	Bernard (J.).....	Ligne de Lyon.
M. Stève.....	Oaed-Zenati.		
		3,000 ^f à 3,300 ^f .	
		M. Raison.....	Ligne du Sud-Ouest.
800 ^f à 1,000 ^f .			
M ^{me} Guillot.....	Mervans.	COMMIS PRINCIPAUX.	
M ^{me} Deval.....	Pontgibaud.	3,600 ^f à 4,000 ^f .	
M ^{lles} Lesbats.....	Poyanne.	MM. Chenot.....	Nancy.
Alquier.....	Monthoumet.	Villeneuve.....	Alençon.
Durande.....	La Cambe.	Devivier.....	Paris H.
Lenormant.....	Epreville-Martainville.	Grout de Beaufort..	Paris, Bourse.
M ^{me} Moret.....	La Coucourde.	Kermabon.....	Paris, central.
M ^{lles} Larroque.....	Aigues-Vives.		
Mongrenier.....	Vendin-le-Viel.	3,300 ^f à 3,600 ^f .	
M ^{me} Berbey.....	Saint-Yan.	MM. Naudier.....	Lyon.
M ^{me} Hermet.....	Vingrau.	Le Jaenic de Kervizal	Brest.
M ^{lle} Samion.....	Batz.	Sudan.....	Lyon.
M ^{me} Teillaut.....	Saint-Saul.	Delbreil.....	Montpellier.
M ^{lle} Poincellier.....	Le Boupère.	Ardioson.....	Nice.
M ^{me} Isoard.....	Miribel-les-Échelles.	Larieu.....	Montpellier.
M ^{lle} Capron.....	Lestrem.	Courbin.....	Nîmes.
M ^{me} Puig.....	Castelnau.	Huguenin.....	Paris R. P.
M ^{lle} Serieys.....	Saignes.	Legon.....	Paris, central.
M ^{me} Joussain.....	Saint-Remy.	Lannelet.....	Paris R. P.
M ^{lles} Fraisse.....	Maleville.	Coudeloup.....	Paris 61.
La Plume.....	Port-Launay.	Fournier.....	Paris 66.
Lanna.....	S ^t -Germain-d'Esteuil.	Lombart.....	Paris R. P.
M ^{mes} Cauvin.....	L'Escarène.	Chastain.....	Paris R. P.
Lanson.....	Lifol-le-Grand.	Robert.....	Paris R. P.
M ^{lle} Longrais.....	Chavannes.	Sevrie.....	Idem.
M ^{me} Vézian.....	Bez-et-Esparon.	Maingot.....	Idem.
M ^{lle} Peillard.....	Douzère.	Hervé.....	Idem.
M ^{me} Balard.....	Saint-Thibéry.	Dodard.....	Paris S.
M ^{lles} Granier.....	Belesta.	Bri-edou.....	Paris R. P.
Viémont.....	Pamproux.		
M ^{me} Fabre.....	Les Trois-Moutiers.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
M ^{lles} Raffy.....	Arpajon.	MM. Berhet.....	Chambéry.
Moullin.....	Verigny.	Halluin.....	Valenciennes.
Ponsolle.....	Castelnau-Rivière-Basse.	Lesage.....	Bethune.
Viannay.....	Le Bourget-du-Lac.	Tachot.....	Dijon.
Arnou.....	Marchenoir.	Huchet.....	Lyon, gare Saint-Paul.
M ^{me} Delacroix.....	Septmoncel.	Bertrand.....	Marseille, gare.
M ^{lles} Pellautier.....	Boussel.	Schmitt.....	Moulins.
Abadie.....	Nailloux.	Archambault.....	Fort.
Boulard.....	Lanneur.	Bragard.....	Mont-Lerache.
Habert.....	Jasnes.	Palussière.....	Montbrison-sur-Yon.
M ^{me} Bellettre.....	Lignières-Chatelain.	Tenant de Latour...	Montbrison.
		Briaçon.....	Montbrison.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Bouzique.....	Clermont-Ferrand.	MM. Fenot.....	Paris. 14
Aymerich.....	Orléans.	Simonard.....	Paris, central.
Pradal.....	Laval.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Delaunay.....	Le Havre, central.	MM. Leclerc.....	Ligne de l'Ouest.
Caillat.....	Lyon	Fontaine.....	Ligne de l'Est.
Coulomb.....	Marseille, R. P.	Guizot.....	Ligne de l'Ouest.
Le Bourhis.....	Brest.	Bardet.....	Ligne de Lyon.
Parsy.....	Lille.	Le Pouliquen.....	Ligne de l'Ouest.
Farjou.....	Bordeaux.	Lefèvre.....	<i>Idem.</i>
Porée.....	Paris 22.	Daveluy.....	Ligne du Sud-Ouest.
Dufour.....	Paris R. P.	Fornari.....	Ligne du Nord-Ouest.
Berthier.....	<i>Idem.</i>	Ferrey.....	Ligne de l'Est.
Rubichon.....	Paris, cercle du Louvre.	Pallier.....	Ligne de Lyon.
Boisson.....	Paris, service officiel.	Laurans.....	Ligne du Nord.
Marcelle.....	Paris, Étoile.	Saint-Léger.....	Ligne du Sud-Ouest.
Signoret.....	Paris, Sainte-Cécile.	Biget.....	<i>Idem.</i>
Mouté.....	Paris, R. P.	Combescot.....	<i>Idem.</i>
Lassalle.....	<i>Idem.</i>	Broual.....	<i>Idem.</i>
Buisson.....	Paris, Bourse.	Durandau.....	Ligne de Lyon.
Perrault.....	Paris, Présidence.	Guillemard.....	Ligne de l'Est.
Boucherot.....	Paris, gare d'Orléans.	Plancassagno.....	Ligne du Sud-Ouest.
Millot.....	Paris 82.	Petillon.....	Le Mans.
Dubié.....	Paris, M ^{re} de l'Intérieur.	Cailhol.....	Blois, R. P.
Perrot.....	Paris R. P.	Boucherat.....	Troyes.
Petipas-Lavassalais.	Paris, M ^{re} des Aff. étrang.	COMMISS.	
Bertrand.....	Paris 1.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Chantocclair.....	Paris, R. P.	MM. Chardon.....	Constantine.
Baudrillard.....	<i>Idem.</i>	Arnold.....	Oran.
Goulmy.....	<i>Idem.</i>	Péjot.....	Bordeaux-Bastide.
Pauilliac.....	Paris, Bourse.	Saladin.....	Épinal.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Bruant.....	Corbeil.
MM. Gillardin.....	Alger, p. du Gouvernem ^t .	Pelle Desforges.....	Angors.
Clairot.....	Angers.	Cier.....	Agon.
Orto.....	Aix.	Girard de S ^t -Gérand.	Mâcon.
Cardot.....	Nevers.	Lelonge.....	Melun.
Ardant.....	Auch.	Bagnol.....	Nîmes.
Brosqua.....	Bordeaux.	Kihl.....	Moulins.
Renoux.....	Marseille., Bourse.	Dimiez.....	Lille, central.
Pozzo di Borgho.....	Rouen.	Héritier.....	Narbonne.
De Carné de Carnay ^{let}	Lorient.	Fiquenel.....	Lyon, central.
Briandet.....	Dijon.	Compagnet.....	Bayonne, gare.
Chazotte.....	Bordeaux, gare Bastille.	Giudicelli.....	Bastia.
Gerné.....	Nice, R. P.	Buet L.....	Nantes, gare.
Dumestre.....	Tarbos.	Blancher.....	Béziers.
Biros.....	Montauban.	Serède.....	Lyon, central.
Cochet.....	Paris, central.	Dubos.....	Marseille.
Blanc.....	Paris, R. P.	Méquinou.....	Arras.
Beaucourt.....	Paris, central.	Gozzi.....	Ajaccio.
Léard.....	Paris 16.	Cervonacci.....	Bastia.
Jollain.....	Paris, R. P.	Fourny.....	Orléans.
Giess.....	<i>Idem.</i>	Delaporte.....	Beauvais.
Dupuyrat.....	Paris, central.	Lemessier.....	Cannes.
Proux.....	Paris 17.	Arual.....	Aix.
Geissveiller.....	Paris, gare Saint-Lazare.	Faure.....	Limoges.
Vacquant.....	Paris, Passy 2 ^o .	Lommé.....	Dieppe.
Henry.....	Paris, central.	Vanlande.....	Lille.
Decorde.....	Paris, Bourse.	Santinggi.....	Béziers.
Blanc.....	Paris 25.	Debuc.....	Bordeaux.
Pouprier.....	Paris 24.	Chatelat.....	Lunéville.
Heuzé.....	Paris 83.	Blaise.....	Chaumont.
Gérardin.....	Paris 44.		
Marguerith Dupré..	Paris, central.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Chabert-Desnois . . .	Lyon-Perrache, gare.	MM. Huet	Paris 1.
Leymarie	Aurillac.	Bard	Paris, Courcelles.
Grenard	Tours.	Piard	Paris 32.
Mongear	Dijon.	Lapouge	Paris, R. P.
Caillet	Chaumont.	Guerard	Paris, halles centrales.
Collet	Alençon.	Pouquet	<i>Idem.</i>
Menard	Argentan.	Viard	Paris, central.
Landri	Toulouse.	Beyney	<i>Idem.</i>
Lavivière	Nancy.	Garnier	Paris, R. P.
Andréaz	Valenciennes.	Laresse	Paris 22.
Lepoitevin	Cherbourg.	Carles	Paris, R. P.
Rousselle	Troyes.	Munier	Paris, central.
Azéma	Toulouse.	Le Govic	<i>Idem.</i>
Simard	Lyon.	Arnol	Paris, Bourc.
Legny	Cahors.	Leboucher	<i>Idem.</i>
Reynaud	Avignon.	Petitperrin	<i>Idem.</i>
Saint-Martin	Vendôme.	Prot	Paris 65.
Cantinelli	Bastia.	Chautard	Paris, central.
Lallite	Angoulême.	Fournel	<i>Idem.</i>
Bloton	Moulins, gare.	Gambette	<i>Idem.</i>
Guerbert	Nancy.	Pons	Ligne du Sud-Ouest.
Jouan	Redon.	Petrulacci Stepho-	
Bargès	Rennes.	nopoli	Ligne de la Méditerranée.
Cesmat	Gap.	Dardé	Ligne des Pyrénées.
Chauvey	Belfort, gare.	Séréo	Ligne du Sud-Ouest.
Combes	Moulins.	Hugues de Valaurie .	Ligne de la Méditerranée.
Decq	Épernay, gare.		
Pourtalet	Tarbes, gare.	2,400 ^l à 2,400 ^l .	
Vidal	Perpignan.	MM. Pognon	Houffleur.
Droniou	Rennes.	Weinbron	Sétif.
Dupré	Nantes.	Corbière	Bône.
Le Bomin	Lille.	Estève	Alger.
Sarthou	Agen, gare.	Nougaret	Constantine.
Vidal	Brest.	Anselme	Bône.
Ferré	Le Mans.	Tozza	Alger.
Piel	Caen, gare.	Cobanes	Ligne du Sud-Ouest.
Pinaud	Saintes.	Debekker	Ligne du Nord.
Reboul	Marseille.	Dennes	<i>Idem.</i>
Rousselot	Cambrai.	Marouton	Ligne de l'Ouest.
Xoual	Épinal.	Brondeault	Ligne du Nord.
Maurel	Tours.	Jean-Pierre	Ligne de la Méditerranée.
Trouhet	Lille.	Meuls	Ligne du Sud-Ouest.
Chanu	Évreux.	Perrier	Ligne de Lyon.
Geoffrion	Angoulême.	Rives	Ligne du Sud-Ouest.
Maurin	Rive-de-Gier.	Favas	Ligne des Pyrénées.
Maucuer	Avignon.	Bacon	Ligne de l'Ouest.
Raissac	Lyon.	Ricueau	Ligne du Sud-Ouest.
Delmas (J)	Lyon.	Brouillet	Ligne des Pyrénées.
Debord	Angoulême.	Portet	Ligne de Lyon.
Eude	Le Havre.	Maurel	Ligne de la Méditerranée.
Méroc	Toulouse.	Renard	Ligne du Nord.
Fichet	Rennes.	Despeisse	Ligne de Lyon.
Lafaye	Bordeaux.	Lamouroux	Ligne de la Méditerranée.
Oubert	Alençon.	Compain	Ligne du Nord.
Aegonau	Marseille.	Chambe	Ligne de Lyon.
Charlaix	Marseille.	Branger	Ligne de l'Ouest.
Meilhon	Toulouse.	Siau	Ligne de la Méditerranée.
Faivre	Paris 33.	Baudouin	Ligne de Lyon.
Le Chais	Paris 48.	Amiel	<i>Idem.</i>
Braye	Paris, R. P.	Hamon	Ligne du Sud-Ouest.
De Giraud	Paris 70.	Fourrier	Ligne des Pyrénées.
Pâris	Paris 63.	Valroff	Ligne de l'Est.
Chatau	Paris 81.	Allain	Ligne du Nord.
Ottelatt	Paris, service officiel.	Brun	<i>Idem.</i>

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Marandet.....	Nord.	MM. Labrousse.....	Ligne de l'Ouest.
Flandrin.....	Méditerranée.	Girbelle.....	Ligne du Nord-Ouest.
Rouyer.....	Lyon.	Boussat.....	Ligne de Lyon.
Delmas.....	Mayenne.	Cros.....	Ligne du Sud-Ouest.
Grandsyre.....	Bar-le-Duc.	Vire.....	Ligne de Nord-Ouest.
Reynaux.....	Lyon, central.	Serre.....	Ligne de Lyon.
Giess.....	Marseille.	Bousquet.....	Ligne du Sud-Ouest.
Delacour.....	Laon.	Dubuet.....	Ligne de Lyon.
Mauranges.....	Angoulême.	Zigliara.....	<i>Idem.</i>
Dorey.....	Pont-Audemer.	Grosset-Janin.....	<i>Idem.</i>
Denans.....	Toulon.	Fréminet.....	Ligne de l'Est.
Constant.....	Cahors.	Griffoul.....	Ligne du Sud-Ouest.
De Glandières.....	Agen.	Labarde.....	<i>Idem.</i>
Guiraud.....	Carcassonne.	Lapoirie.....	Ligne de l'Est.
Alberti.....	Menton.	Chaissaing.....	Saint-Étienne.
Blanc.....	Boulogne-sur-Mer.	Oliver.....	Lyon.
Chassande-Baron.....	Marseille, Bourse.	Cazes.....	Rodez.
Laguerye.....	Lyon.	Guilhaumaud d'Ar-	Versailles, préfecture.
Favié.....	Castres.	feuilles.	
Lacret.....	Perpignan.	Milhomme.....	Lyon, central.
Payelle.....	Saint-Omer.	Pujade.....	Bayonne.
Théault.....	Avranches.	Cœffard.....	Le Mans.
Reynaud.....	Avignon.	Chevalier.....	Grenoble, gare.
Vausehoor.....	Épernay.	Marsault.....	La Rochelle.
Potelet.....	Senlis.	Girault.....	Alençon.
Gouillard.....	La Havre.	Morin.....	Chauny.
Tachot.....	Lyon.	Abribat.....	Angoulême.
Dunezat (E.).....	Pau.	Alessandri.....	Marseille-Baille.
Gauchard.....	Flers.	Vernhes.....	Bayonne.
Le Gros.....	Avranches.	Chavaribert.....	Clermont-Ferrand.
Antoino (L.).....	Besançon.	Pourrieux.....	Dijon.
Dureux.....	Meaux.	Vetter.....	Chaumont.
Frémont.....	Lisieux.	Queuche.....	Charenton-le-Pont.
Le Gangneux.....	Cherbourg.	Hénaut.....	Maubeuge.
Gaulou.....	Poitiers, gare.	Feuillet.....	Toulouse.
Martinet.....	Clermont-Ferrand.	Floch.....	Brest.
Riondel.....	Lyon, central.	Obin.....	Calais.
Sade.....	Le Havre.	Palancade.....	Toulouse.
Ghoblet.....	<i>Idem.</i>	Pélessier.....	Valence.
Cafel.....	Montargis.	Pinturault.....	Coutras, gare.
Chapel.....	Brest.	Thiébaud (G.).....	Orléans, gare.
Feltin.....	Marseille.	Vanel (A.).....	Marseille, bourse.
Gremeau.....	Dijon.	Vila.....	Castres.
Hoffmann.....	Saint-Brieuc.	Blancou.....	Montpellier.
Hostiou.....	Quimper.	Gondraud.....	Grenoble.
Interiag.....	Belfort, gare.	Angot.....	Orléans.
Levesque.....	Caen, gare.	Heim.....	Saint-Dié.
Merkel.....	La Rochelle.	Chopard.....	Lyon.
Vouton.....	Laigle.	Grand.....	Lyon, gare Perrache.
Parisse.....	Sedan.	Vigroux.....	Lyon, central.
Peyrache.....	Lyon, central.	Fève.....	Troyes.
Vallerot.....	Dijon.	Fabre.....	Saint-Jean-d'Augély.
Dauchez.....	Lille.	Valentini.....	Marseille, bourse.
Mansarrat.....	Libourne.	Dupuch.....	Bordeaux.
Badet.....	Biarritz.	Saint-Martin.....	Toulouse.
Rousseau.....	Trouville.	Asselin.....	Rennes.
Pinsard.....	Vendôme.	Blet.....	Troyes.
Espierre.....	Montereau.	Barberet.....	Vincennes.
Barrel.....	Limoges.	Rave.....	Creil, gare.
Leon.....	Nice-Gimaldi.	Rosso.....	Agen.
Vincent.....	Lorient.	Laroche.....	Riom.
Legros.....	Ligne de l'Est.	De la Poussardière (P)	Marseille.
Michel (J.).....	Ligne de l'Ouest.	Rastard.....	<i>Idem.</i>

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Jourdan	Marseille.	MM. Colonna d'Istria ...	Alger R. P.
Renaut	Bordeaux.	Berlier	Oran R. P.
Rochas	<i>Idem.</i>	Garric (E.)	Ligne du Sud-Ouest.
Ciais	Nice.	De Belleville	Ligne de l'Est.
Varnerot	Paris, central.	Mourand	Ligne de Lyon.
Chaix	Paris 1.	Petit-Robert	Ligne du Sud-Ouest.
Larrat	Paris R. P.	Boissel	Ligne du Nord.
Palmier	Paris 51.	Durand	Ligne du Sud-Ouest.
Prudhomme	Paris, central.	Houchard	Ligne du Nord.
Launay	Paris R. P.	Perrin	<i>Idem.</i>
Lesser	Paris 62.	Blin	Ligne du Sud-Ouest.
Poggioli	Paris 61.	Verdié	Ligne des Pyrénées.
Romand-Monnier	Paris R. P.	Perrin (J.)	Ligne de Lyon.
Phulpin	Paris, central.	Bogenez	Ligne de l'Est.
Raguct	Paris R. P.	Jouenard	<i>Idem.</i>
Lafay	<i>Idem.</i>	Martin	Ligne de Lyon.
Bonnetain	<i>Idem.</i>	Piard	<i>Idem.</i>
Cuchemet	Paris, central.	Armus	Ligne du Nord-Ouest.
Aubry	Paris 38.	Bouteuil	Ligne de la Méditerranée.
Bénazet	Paris, central.	Clavé	Ligne de Lyon.
Gaussin	<i>Idem.</i>	Piart	Ligne du Nord.
Toussaint	Paris, Bourse.	Prat-Roujot	Ligne des Pyrénées.
Michel	Paris 31.	Guelfucci	<i>Idem.</i>
Lecomte	Paris, R. P.	Issaly	Ligne de Lyon.
Boudeville	<i>Idem.</i>	Laurent	Ligne de l'Est.
Mèche	Paris, central.	Maurras	Ligne du Sud-Ouest.
André	<i>Idem.</i>	Prieux	Ligne du Nord.
Daval	<i>Idem.</i>	Laborie	Ligne du Sud-Ouest.
Cheviet	<i>Idem.</i>	Okenski	Ligne de l'Ouest.
Télégraphe	<i>Idem.</i>	Bertrand	Ligne du Nord.
Sauce	<i>Idem.</i>	Michelet	<i>Idem.</i>
Chardavoine	Paris R. P.	Lafon	Ligne du Sud-Ouest.
Alguié	Paris, central.	Roux	<i>Idem.</i>
Laxé	<i>Idem.</i>	Lacoste	<i>Idem.</i>
Maguin	Paris, 8.	Robert	Ligne des Pyrénées.
Fontugne	Paris, 19.	Garric (L.)	Ligne du Sud-Ouest.
Godin	Paris, 6.	Berthoz	Ligne de Lyon.
Picot	Paris R. P.	Vignardou	Ligne du Sud-Ouest.
Houzelot	<i>Idem.</i>	Martel	Ligne du Nord-Ouest.
Cattin	Paris, central.	Bourrouse	Ligne du Sud-Ouest.
Viot	Paris, 1.	Faure	Tunis.
Renard	Paris R. P.	Fortin	<i>Idem.</i>
Mallet	Paris, Bourse.	Vernant	Châteauroux.
Antoine (F.)	Paris, central.	Dabernat	Angers, gare.
Cade	<i>Idem.</i>	Valter	Nancy, gare.
Chelles	Toulouse.	Cendre	Montluçon.
Silvestres	Troyes, gare.	Gody	La Rochelle.
Bazin	Moulins.	Martinot	Le Mans.
1,800 ^f à 2,100 ^f .		Bethouille	Limoges.
MM. Coste	Philippeville.	Raibaud	Nice.
Arnaud	Alger.	Palinacci	Saint-Florent.
Boisserant	Constantine.	Ferrier	Châteauroux.
Olivier	Oran.	Auguste M.	Marseille, Bourse.
Ferrand	Constantine.	Goguy	Besançon.
Juvin	Alger R. P.	Rouvière	Nîmes.
Denave	Constantine R. P.	Restuit	Dôle.
Maignac	<i>Idem.</i>	Carlin	Châlons-sur-Marne.
Bouchet	Bône.	Dubos	Versailles.
Farinacci	Constantine R. P.	Gauber	Lorient.
Gélot	Alger.	Devaux	Bourges, gare.
Lehmann	<i>Idem.</i>	Allard	Armentières.
Recco	<i>Idem.</i>	Gary	Castelnaudary.
		Airault	Niort.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Bourgeac.....	Pau.	MM. Bastide.....	Bordeaux.
Lenoir de Mérocourt.	Amiens.	Bertaux.....	Rennes.
Brizet.....	Neuilly-sur-Seine.	Bros.....	Rodez.
Poggi.....	Bastia.	Raynaud.....	Saint-Gaudens.
Bertrand.....	Perpignan.	Borel.....	Port-la-Nouvelle.
Joanas.....	Dax.	Ouceval.....	Périgueux.
Sompayrac.....	Marsoille, Bourse.	Mathis.....	Toul.
Jacques.....	Amiens.	Becat.....	Montpellier.
Fouchard.....	Bordeaux, gare St-Jean.	Fenouillère.....	Le Havre.
Sivan.....	Toulon.	Grouazel.....	Bordeaux, Bourse.
Thomas.....	Nantes.	Maitel.....	Laon.
Latour.....	Tarbes.	Rieux.....	Marseille.
Thomas.....	Tours.	Bossavy.....	Toulon.
Petit.....	Roche fort-sur-Mer.	Graulière.....	Bordeaux, Fondaudège.
Vincentelli.....	Cannes.	Noiret.....	Béthune.
Pons (J.).....	Draguignan.	Teissier.....	Nîmes.
Fontanié.....	Limoges.	Bonbernat.....	Montpellier.
Jalinier.....	Sauraur.	Fabre.....	Nice.
Scovazzo.....	Nice.	Gibelin.....	Grenoble.
Bernadet.....	Saint-Florent.	Paroche.....	Avesnes.
Achard.....	Issoudun.	Stoll.....	Nancy.
Bernamonti.....	Rouen.	Vallage.....	Lille.
Artis.....	Tours.	Lorenzi.....	Nice.
Brouel.....	Périgueux.	Serra.....	Dieppe.
Coutello.....	Le Mans.	Lavarelli.....	Toulon.
Laurent.....	Moulins.	Flacheron.....	Angers.
Morgand.....	Marseille.	Garros.....	Bordeaux, Bourse.
Noël.....	Lille.	Grimaldi (L.).....	Nice, Garibaldi.
Comart.....	Tourcoing.	Renvoizé.....	Brest.
Ard.....	Cannes.	Salabartan.....	Bordeaux, c. d'Aquitaine.
Mourrier.....	Avignon.	Vamoé.....	Lille.
Trousselier.....	Montpellier.	Loubet.....	Paris, central.
Clerc.....	Chambéry.	Berlière (P.).....	Paris, R. P.
Thérouanne.....	Saint-Pierre-lès-Calais.	Eusèbe.....	Paris, central.
Bourel.....	Saint-Brieuc.	Ménélon.....	Idem.
Chevance.....	Guingamp.	Cherel.....	Paris, bureau n° 3.
Geffroy.....	Saint-Brieuc.	Francot.....	Paris, bureau n° 9.
Graillier.....	Grenoble.	Lehuic.....	Paris, bureau n° 2.
Harlon.....	Pau.	Longuet.....	Paris, central.
Lefebvre.....	Dieppe.	du Pac Marsoulies..	Paris, R. P.
Meliodon.....	Lyon, Guillotière.	Sauvageot.....	Paris, central.
Moreau.....	Luçon.	Airault (M.).....	Paris, R. P.
Parent (G.).....	Le Cateau.	Roux.....	Paris, bureau n° 1.
Poite.....	Lyon, Terreaux.	Cartailac.....	Paris, R. P.
Tounellot.....	Nevers.	Jollivet.....	Paris, bureau n° 22.
Trouilhé.....	Oloron.	Ruffel.....	Paris, Bourse.
Viscart.....	Béthune.	Plubeau.....	Paris, central.
Beaujon.....	Poissy.	Guillaume.....	Paris, bureau n° 11.
Sauvage.....	Nancy.	Bazin.....	Paris, central.
Cordier.....	Lodève.	Grozier.....	Idem.
Sourisseau.....	La Rochelle.	Haye.....	Idem.
Gand.....	Angers.	Guincet.....	Idem.
Naboulet.....	Libourne.	Terlier.....	Paris, R. P.
Combette.....	Limoges.	Prétot.....	Paris, Bourse.
Poulet.....	Sedan.	Labye.....	Paris, central.
Remy (P.).....	Mont-de-Marsau.	Ratel.....	Paris, 26.
Légrand.....	Bordeaux.	Jacques (G.).....	Paris, central.
Vergès.....	Perpignan.	Laurens (A.).....	Idem.
Garnier.....	Dijon.	Corvez.....	Idem.
Rusé.....	Lille.	Délépine.....	Idem.
Marlier.....	Remiremont.	Lenogré.....	Idem.
Pommier.....	Niort.	Lacassagne.....	Paris, 26.
Dominge.....	Monte-Carlo.	Gife.....	Paris, 8.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Lavergne.....	Paris, R. P.	MM. Pezet.....	Ligne du Nord.
Faure.....	Paris, Bourse.	Machuel.....	<i>Idem.</i>
Forin.....	Paris, central.	Prunac.....	Ligne des Pyrénées.
le Carlier de Veslud.	Paris, Bourse.	Soulagest.....	Ligne du Sud-Ouest.
Desmons.....	Paris, 25.	Bouget.....	Ligne de l'Ouest.
Maynard.....	<i>Idem.</i>	Denis.....	Ligne du Nord.
Guez.....	Paris, central.	Goizet.....	Ligne du Nord-Ouest.
Perrier.....	Paris, R. P.	Mousquès.....	Ligne des Pyrénées.
Jaulin.....	Paris, cours préparatoire.	Richer.....	Ligne du Sud-Ouest.
Lecourt.....	Péris, central.	Martin.....	Ligne de l'Est.
Charpentier.....	Paris, R. P.	Tarragnon.....	Ligne du Nord.
Cassier.....	Paris, Bourse.	Bessière.....	Ligne du Sud-Ouest.
Chartier.....	Paris, 12.	Coignet.....	Ligne de Lyon.
Delmolino.....	Paris, central.	Gap.....	Ligne du Sud-Ouest.
de Jaegher.....	Paris, 51.	Girard.....	Ligne de Lyon.
Trois Poux.....	Paris, Bourse.	Gravillon.....	Ligne du Sud-Ouest.
Lanicsse.....	Paris, central.	Grégoire.....	Ligne de la Méditerranée.
Viney.....	Paris, 10.	Humbert.....	Ligne de l'Est.
Bastide.....	Paris, R. P.	Malige.....	Ligne de l'Ouest.
Domart.....	<i>Idem.</i>	Marciat.....	Ligne de Lyon.
Hubert.....	Paris, 64.	Maynard.....	Ligne de la Méditerranée.
Maud'huy.....	Paris, 8.	Nègre.....	<i>Idem.</i>
Baudement.....	Paris, Bastille.	Pouyade.....	Ligne du Sud-Ouest.
Gonon.....	Paris, R. P.	Bru.....	<i>Idem.</i>
Giraud.....	<i>Idem.</i>	Gubily.....	Ligne du Nord.
Maugain.....	Paris, central.	Golse.....	Ligne des Pyrénées.
Barbier.....	<i>Idem.</i>	Jeanne.....	Ligne du Nord-Ouest.
Jubert (G.).....	Paris, Bourse.	Jonquet (P.).....	Ligne de la Méditerranée.
Lyvet.....	<i>Idem.</i>	Vignol.....	Ligne du Sud-Ouest.
Faure.....	Paris, central.	Lecrosnier.....	Ligne du Nord-Ouest.
George.....	<i>Idem.</i>	Saillet.....	Ligne de Lyon.
Gatinaud.....	Paris, 34.	Destot.....	Caen, R. P.
1,500 ^f à 1,800 ^f .		Barbin.....	Bourges, gare.
MM. Coldre.....	Tunis.	Crignon.....	Beauvais.
Denis.....	Constantine.	Madon.....	Marseille, central.
Maublanc.....	Philippeville.	Hotin.....	Neufchâtel-en-Bray.
Gaudéfroy.....	Oran.	Munier.....	Rouen, central.
de la Seiglière.....	Constantine.	Sibert.....	Valonce.
Rancurel.....	Blidah.	Grapin.....	Nice, central.
Vache.....	Alger, R. P.	Chaput.....	La Rochelle.
Burgun.....	Philippeville.	Garas.....	Lézignan.
Dubard.....	Alger.	Julien de Zélicourt.....	Bordaux, R. P.
Arcizet.....	Oran, R. P.	Berthet.....	Grenoble.
Gossolin.....	Ligne du Nord.	Maré.....	Rennes, central.
Maratray.....	Ligne de Lyon.	Thomas.....	Brest.
Durupt.....	Ligne de l'Est.	Leroy.....	Amiens.
Bonnet (P.).....	Ligne de l'Ouest.	Tarpin.....	Monte-Carlo.
Cestia.....	Ligne du Sud-Ouest.	Para.....	Lyon.
Castaing.....	Ligne des Pyrénées.	Siauve.....	Bordeaux, central.
Tardos.....	Ligne du Nord.	Boisse.....	Marseille, central.
Hugues.....	Ligne du Nord-Ouest.	Briand.....	Saint-Quentin.
Cabardos.....	<i>Idem.</i>	Chevallier.....	Pontoise.
Sarret.....	Ligne du Sud-Ouest.	Gourrier.....	Besançon, R. P.
Clarac.....	<i>Idem.</i>	Huguet.....	Bergerac.
Doublemart.....	Ligne du Nord.	Laloyer.....	Caen.
Barescut.....	Ligne de Lyon.	Vacher.....	Nice, central.
Duminil.....	Ligne du Nord-Ouest.	Magne.....	Nice, Garibaldi.
Dupant.....	Ligne du Nord.	Toissier.....	Montpellier.
Fabrigues.....	Ligne de Lyon.	Toubas.....	Arles.
Lavergne (B.).....	Ligne du Sud-Ouest.	Brunet (J.).....	Saint-Amand-Montrond.
Maurel.....	Ligne de l'Est.	Carles.....	Le Puy.
Mundtveiller.....	Ligne du Nord.	Isabey.....	Pontarlier.
		Briant.....	Niort.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Droniou.....	Le Havre-Ingouville.	MM. Badroux.....	Saint-Etienne.
Plauchon.....	Marseille.	Belliart.....	Saint-Pierre-lès-Calais.
Rodolphe.....	Lons-le-Saunier.	Belperche.....	Amiens.
Depuntis.....	Le Mans.	Boutolle.....	Calais.
Jallois.....	Montpellier.	Chanal.....	Lyon R. P.
Noorenberghe.....	Saint-Pierre-lès-Calais.	Falletti.....	Modane, gare.
Champalbert.....	Bourg.	Mougeot.....	Lunéville.
Ricoud.....	Tarare.	Sabathé.....	Bordeaux, central.
Tudescq.....	Alais.	Théron.....	Poitiers.
Giraud.....	Marseille, central.	Cluniet.....	Boulogne-sur-Mer.
Marcon.....	Lyon.	Cardinal (E.).....	Bayeux.
Lassiat.....	Montluçon.	Barutel.....	Toulouse, central.
Lascaud.....	Périgueux.	Chaumes.....	Bordeaux-Salinières.
Besson.....	Bordeaux R. P.	Demade.....	Maubeuge, gare.
Lelay.....	Le Havre, gare.	Gauder.....	Vannes.
Magand.....	Marseille, central.	Macabies.....	Narbonne, gare.
Roblot.....	Calais.	Maillan.....	Lyon, cours Saint-Jean.
Routier.....	Boulogne-sur-Mer.	Messié.....	Port-la-Nouvelle.
Simon.....	Saint-Quentin.	Reniez.....	Calais.
Touchard.....	Châlons-sur-Marne.	Serre (A.).....	Saint-Flour.
Nominé.....	Château-Thierry.	Sicard (J.).....	Bordeaux-Chartrons.
Biessy.....	Fontainebleau.	Théry.....	Elbeuf.
Giry.....	Béziers.	Thoran.....	Nice R. P.
Darrouzet.....	Tours.	Tromeur.....	Blois, Denis-Papin.
Biessy.....	Lyon-Terreaux.	Trouvé.....	Argentan.
Bouzard.....	Saint-Quentin.	Guiborel.....	Vernon.
Loques.....	Tarare.	Ganter.....	Vierzon.
Berteau.....	Bordeaux, central.	Leroy.....	Montdidier.
Cholle.....	Nancy R. P.	Levaillant.....	Morlaix.
Dufour.....	Bordeaux, central.	Verdot.....	Marseille R. P.
Esquier.....	Marseille, Bourse.	Lecœur (A.).....	Caen.
Farges.....	Tulle.	Castel.....	Melun.
Ferron.....	Rennes, gare.	Chilini.....	Nîmes.
Frayon.....	Calais.	Claverie.....	Agen.
Gachassin.....	Bagnères-de-Bigorre.	Dors.....	Montpellier.
Gez.....	Châtellerault.	Gégonne.....	Saint-Etienne.
Guérin.....	Orléans R. P.	Gontier.....	Lyon.
Guillier.....	Roanne.	Hamon.....	Brest.
Laborde-Lacoste.....	Bordeaux, Bourse.	Holmières.....	Mazamet.
Lacroix.....	Bordeaux.	Lenouvel.....	Pontivy.
Langry.....	Vervins.	Massoux.....	Reims, gare.
Laurent.....	Perpignan.	Moreau.....	Niort, gare.
Laymé.....	Bourg.	Reynaud.....	Marseille, Bourse.
Layyouse.....	Marseille, Bourse.	Thiébaud.....	Saint-Dié.
Magno.....	Sarlat.	Veyrat.....	Lyon.
Mazier.....	Lons-le-Saunier.	Zeir.....	Toulouse.
Michard.....	Saint-Etienne, central.	Maitret.....	Vouziers.
Pincemaille.....	Valenciennes.	Algrin.....	Rive-de-Gier.
Rey.....	Lyon, central.	Béraud.....	Marseille, Bourse.
Rigole.....	Bordeaux, gare St-Jean.	Carrat.....	Lyon, central.
Sauvaire.....	Marseille, central.	Clairin.....	Libourne.
Teissonnier.....	Meaux.	Combe.....	Bar-le-Duc.
Vincent.....	Fontainebleau.	Gallais.....	Le Havre.
Deleplace.....	Douai.	Menu.....	Bordeaux R. P.
Laracine.....	Anancy.	Savy.....	Quimper.
Mansuy.....	Marseille.	Legay.....	Fourmies.
Mazaleyrat.....	Elbeuf.	Mercadier.....	Paris, central.
Obeuf.....	Amiens R. P.	Cambriels.....	Paris 51.
Parpère dit Menu.....	Mâcon.	Verdun.....	Paris R. P.
Portalier.....	Provins.	Derrien.....	Paris 76.
Teule.....	Montpellier.	Guérin.....	Paris 84.
Abadie (Alphonse).....	Mont-de-Marsan.	Daligault.....	Paris 71.
Atgié.....	Périgueux.	Rouyer.....	Paris 15.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Jeanmasson	Paris 15.	MM. Anache	Paris, Bourse.
Lambert	Paris 22.	Falgayrettes	Paris R. P.
Payrière	Paris R. P.	Lancelin	Paris 32.
Taupin	Tonkin.	Klein	Paris, central.
Duchier	Paris 76.	Fath	Paris 44.
Lour	Paris 25.	Naudet	Paris 83.
Blanc	Paris 15.	Bouland	Paris 39.
Michon	Paris R. P.	Demange	Paris R. P.
Argelliès	Paris 55.	Bedaine	Paris 26.
Hayes	Paris 76.	Bertrand	Paris R. P.
Duboseq	Paris 5.	Chappuy	Paris 38.
Bourrel	Paris 7.	Choquer	Paris R. P.
Costet	Paris 2.	Ferrand	Paris, central.
Cormier	Paris, central.	Gleyes	Paris 24.
Dessus	<i>Idem.</i>	AGENTS TRIEURS.	
Héliodore	<i>Idem.</i>	1,400 ^f à 1,500 ^f .	
Joannès	Paris 13.	M. Beaucourt	Ligne du Nord-Ouest.
Menou	Paris 8.	1,300 ^f à 1,400 ^f .	
Ricau	Paris 50.	MM. Maurier	Saint-Étienne.
Bordy	Paris 7.	Bouclier	Ligne de Lyon.
Barrière	Paris, Bourse.	1,200 ^f à 1,300 ^f .	
Molinier	Paris, central.	MM. Bontoux	Paris R. P.
Durupt	Paris R. P.	Farnault	<i>Idem.</i>
Collignon	<i>Idem.</i>	Oizel	<i>Idem.</i>
Frasson	<i>Idem.</i>	Caminade	Ligne du Sud-Ouest.
Vidal	<i>Idem.</i>	Dublanc	Ligne de l'Est.
Clément	<i>Idem.</i>	Lesclaux	Ligne du Sud-Ouest.
Galibert	<i>Idem.</i>	Tonnerre	Ligne de l'Est.
Habert	Paris, Bourse.	Douin	Paris R. P.
Maury	Paris 17.	Eynard	Valence.
Roqueplo	Paris, rue Lafayette.	Ferry	Besançon.
Arestan	Paris, central.	Warnault	Amiens.
Long	Paris 81.		
Pierre (I.)	Paris, central.		
Pruvost	Paris, boulev. Belleville.		

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 5.

SOMMAIRE.

Pages.

NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques, italiens et suisses	115
LISTES des journaux suisses et belges	117
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	117
ÉTABLISSEMENTS de poste.....	119
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	120
ANNOTATIONS au Dictionnaire des postes.....	121
BÂTIMENTS en partance	122
FAITS DIVERS.....	124
NOMINATIONS et promotions.....	126

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Holloway Road, n° 338.....	N.
Wapping, Red Lion Street.....	E.

Angleterre.

Appleton-le-Moor.....	Pickering.	Haselbury Bryan.....	Shillingstone (Dorset).
Bomere Heath.....	Shrewsbury.	Kimberley Terrace.....	Great Yarmouth.
Cadoxton.....	Cardiff.	Llantwit Vardre.....	Pontypridd.
Castletown.....	Penrith.	Market Street.....	Lewes.
Cavendish.....	Sudbury (Suffolk).	Rhodes.....	Manchester.
County Road.....	Liverpool.	Roos.....	Hull.
Dullingham.....	Newmarket.	Saling.....	Braintree.
Easby Road.....	Liverpool.	Staple Hill.....	Fishponds (Glos).
East Street.....	Sittingbourne.	Stepaside.....	Begelly (Pembroke).
Eynsford.....	Dartford.	St. James' Place.....	Ilfracombe.
Farley Hill.....	Reading.	Tydfils Well.....	Merthyr Tydvil.
Great Finborough.....	Stowmarket.	Upham.....	Bishops Waltham (Hants).
Goldsworth Road.....	Woking.	Winston.....	Darlington.
Guildford Park.....	Guildford.		
Hatkin.....	Holywell (Flints).		

Écosse.

Chattan Place	Aberdeen.		Main Street (Bridgeton)..	Glasgow.
Juniper Green	Currie.		Union Place	Aberdeen.
Kinlochewe	Auchnasheen (Ross-shire).			

Irlande.

Cromac Street	Belfast.		Loughinisland	Newry.
-------------------------	----------	--	-------------------------	--------

MODIFICATIONS DE NOMS.

Londres.

Après Oxford Street W. remplacer 19 par 10.

Angleterre.

Au lieu de Beulah Road (Croydon) inscrire Beulah Road (Thornton Heath).

Au lieu de Stoneyhurst (Blackburn) inscrire Stonyhurst (Blackburn).

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Wapping, Near Old Gravel Lane E.

Angleterre.

Nursery Terrace Woking. | Promenade Terrace Ilfracombe.

Écosse.

Holburn Street Aberdeen.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Altivole	Treviso.		Galluccio	Caserta.
Carbone	Potenza.		Giove	Perugia.
Castell' Umberto	Messina.		Pressana	Verona.
Cinaglio	Alessandria.		Sovramonte	Belluno.
Fontanile	Idem.		Volpago	Treviso.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste suisses.

Les modifications suivantes devront être portées sur la nomenclature des bureaux de poste suisses admis à l'échange des mandats internationaux.

Bureau de nouvelle création à ajouter :

Erstfeld Uri.

Le bureau de Bironico (Tessin) prend la dénomination de Bironico-Rivera.

Le bureau de Saint-Saphorin (Vaud) prend la dénomination de Rivaz-Saint-Saphorin.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Listes des journaux suisses et belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER À LA NOMENCLATURE SUISSE.						
<i>Gerichtssaal (der)</i>	Zurich.....	3 mois.. 6 mois..	2 65 4 80	2 15 4 30	0 50 0 50	Journal hebdoma- daire.
<i>Graphischer Anzeiger</i>	Zurich.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	1 50 2 50 4 50	1 00 2 00 4 00	0 50 0 50 0 50	Journal bihebdo- madaire.
<i>Illustrierte Schweiz-Handwerker Zeitung.</i>	Saint-Gall...	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	3 10 5 60 10 60	2 60 5 10 10 10	0 50 0 50 0 50	Journal hebdoma- daire.
<i>Schweizerische Eisenbahnzei- tung.</i>	Zurich.....	3 mois.. 6 mois..	3 60 5 00	2 50 4 50	0 50 0 50	Journal hebdoma- daire.
<i>Stickerer Zeitung</i>	Saint-Gall...	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	2 00 3 50 6 50	1 50 3 00 6 00	0 50 0 50 0 50	
<i>La Vie domestique</i>	Genève	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	3 00 5 00 8 50	2 50 4 50 8 00	0 50 0 50 0 50	Journal hebdoma- daire.
NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER À LA NOMENCLATURE BELGE.						
<i>Revue universelle de la Brasse- rie et de la Malterie. — Directeur gérant : J.-P. Roux, 46, rue de l'Asso- ciation.</i>	Bruxelles....	12 mois.	18 00	17 46	0 54	
<i>Revue universelle de la Dis- tillerie. — Directeur gé- rant : J.-P. Roux, 46, rue de l'Association.</i>	Bruxelles....	12 mois.	18 00	17 46	0 54	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et Télégraphes.

Audenge M ☒ (Gironde). 10 mai 1885.
Calcatoggio M ☒ R G
(Corse)..... *Idem.*

Cambrin M ☒ R G (Pas- 10 mai 1885.
de-Calais)

Chaux-Neuve M ☒ R G *Idem.*
(Doubs).....

Colembert M ☒ R G (Pas-de-Calais)..... 10 mai 1885.
 Montalieu-Vercieu M ☒ (Isère)..... *Idem.*
 Morzine M ☒ (Haute-Savoie)..... *Idem.*
 Ouzouer-sur-Trézée M ☒ R G (Loiret)..... *Idem.*
 Pleubian M ☒ (Côtes-du-Nord)..... *Idem.*
 Tassin M ☒ (Rhône).... *Idem.*
 Villeneuve-la-Guyard M ☒ R G (Yonne)..... *Idem.*
 Bazoge (La) M ☒ (Sarthe). 25 mai 1885.
 Conlie M ☒ R G (Sarthe). *Idem.*
 Joncy M ☒ (Saône-et-Loire)..... *Idem.*
 Livernon M ☒ (Lot).... *Idem.*
 Magny-Cours M ☒ (Nièvre) *Idem.*
 Montestruc M ☒ R G (Gers)..... *Idem.*

Pont-de-Veyle M ☒ R G (Ain)..... 25 mai 1885.
 Pontet (Le) M ☒ (Vaucluse)..... *Idem.*
 Poyanne M ☒ (Landes).. *Idem.*
 St-André-de-Majencoules M ☒ R G (Gard)..... *Idem.*
 St-Chéron M ☒ (Seine-et-Oise)..... *Idem.*
 St-Quentin-sur-Isère M ☒ R G (Isère)..... *Idem.*
 St-Rémy-en-Rollat M ☒ (Allier)..... *Idem.*
 Sepfonds M ☒ (Tarn-et-Garonne)..... *Idem.*
 Tullins M ☒ R G (Isère). *Idem.*
 Venerque M ☒ R G (Haute-Garonne)..... *Idem.*
 Ventavon M ☒ (Hautes-Alpes)..... *Idem.*

b) *Bureaux gérés par des agents des communes.*

Redessan M R G (Gard). 10 mai 1885.
 Sidi-Chami M (Oran)... *Idem.*
 Bapeaume - Canteleu M (Seine-Inférieure).... 25 mai 1885.

Heippes M (Meuse)..... 25 mai 1885.
 Lagraulière M (Corrèze). *Idem.*
 Quiberville M R G (Seine-Inférieure)..... *Idem.*

c) *Gares.*

Levécourt, 1 kil. (Haute-Marne)..... 10 mai 1885.
 Mazeray, D (Charente-Inf^{re}), *Idem.*
 Notre-Dame-de-Riez, D (Vendée)..... *Idem.*

Pont-de-Braye (Le) 1 kil. (Sarthe)..... 10 mai 1885.
 St-Jouin - de - Marnes V (Deux-Sèvres)..... *Idem.*
 St-Just-en-Chaussée V (Oise) *Idem.*

d) *Bureaux militaires.*

Hadjeb-el-Aïoum M^{re}..... (Tunisie)
 Fozcur M^{re}..... (Tunisie)

e) *Bureaux d'intérêt privé.*

Bessèges I. P. (7)..... (Gard).

(7) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Alais pour la correspondance spéciale de la Compagnie des fonderies et forges de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges.

N. B. Un bureau télégraphique temporaire ne fonctionnant que les jours de courses est ouvert à l'Hippodrome de Vincennes (Seine)..... 18 mai 1885.

2° Fusions et transferts.

Tilly-sur-Seulles M ☒ (Calvados)..... 22 avril 1885.
 Buzet M ☒ (Haute-Garonne)..... 9 mai 1885.

Luc (Le) M ☒ (Var).... 11 mai 1885.
 Mustapha-Palais L ☒ (Algérie)..... 1^{er} juin 1885.
 (Supprimer le renvoi (1) correspondant).

3° Modifications et transformations.

Manduel-Redessan, D (Gard), rayer D, y substituer l'indice V.

Paris-l'Hôpital, V D (Saône-et-Loire), rayer V D, y substituer la mention 1 kil.

Villeneuve-la-Guyard, 1 kil. (Yonne), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Conlie, 1 kil. (Sarthe), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Pont-de-Veyle, 1 kil. (Ain), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

S^t-Cbéron, 1 kil (Seine-et-Oise), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Tullins, D (Isère), rayer D, y substituer l'indice V.

Page 191. Pompey B^{se} F M^{al} (Meurthe-et-Moselle), supprimer la mention F M^{al}.

Page 133. Renvoi (1) lire: (1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Givet pour la correspondance spéciale de MM. Delavallée, Poussin et C^{ie}.

Page 219, Villeneuve-sur-Yonne M ☒ (Yonne), lire M C ☒ (Yonne).

Ajouter la mention R G après les noms des bureaux suivants :

Bais M ☒ (Mayenne).

Bosc-le-Hard M ☒ (Seine-Inférieure).

Coulaures M ☒ (Dordogne).

Darnetal M ☒ (Seine-Inférieure).

Epehy M ☒ (Somme).

Quend M ☒ (Somme).

Le bureau mixte secondaire de Milah (Constantine) est transformé en bureau mixte principal à service de jour limité 16 mai 1885.

A dater du 12 mai et jusqu'à nouvel ordre le bureau de Marignane M ☒ (Bouches-du-Rhône) est pourvu d'un service de jour complet, de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

4° Réouvertures.

Barèges B M ☒ (Hautes-Pyrénées)..... 16 mai 1885.

St-Christau-Lurbe B M (Basses-Pyrénées)..... *Idem.*

Ussat-les-Bains-Ornolac B M (Ariège)..... 1^{er} juin 1885.

Royat B ☒ (Puy-de-Dôme). 1^{er} juin 1885.

Dalles (Petites) B M ☒ (Seine-Inférieure)..... *Idem.*

St-Sauveur-les-Bains B M ☒ (Hautes-Pyrénées)..... *Idem.*

5° Suppressions et fermetures.

St-Germain-l'Espinasse, 2 kil. (Loire).

Moulin-Rouge V D (Jura).

Pujet-de-Fréjus, 1 kil. (Var).

Terre-Noire I P (Gard) et le renvoi (3) correspondant.

Oued-Gilma (L) M^{re} ☒ (Tunisie).

Lisors M (Eure) (fermé temporairement).

6° Errata.

Annexe au *Bulletin* n° 4, page 89, lire Manduel au lieu de Mauduel.

Nomenclature page 217, Veullettes B M (2) (Seine-inférieure), rectifier le renvoi (3) ainsi qu'il suit: Bureau ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Etablissements de poste.

Par décision ministérielle en date du 22 avril 1885, la commune de Caldarello (Corse) a été dotée, sur sa demande, d'un établissement de facteur-boîtier municipal, en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879.

Par décision ministérielle en date du 10 avril 1885, est transféré à Taten-Yaya (Oran) le bureau de distribution-entrepôt qui fonctionnait à Oued-Tenira (Oran), et qui a été rendu disponible par décision du 21 février 1885.

Par décision ministérielle en date du 13 avril 1885, l'établissement de facteur-boîtier de Beni-Foudha (Constantine) prendra le nom de « Sillègue ».

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements, y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription des bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des Postes.


DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Chailouvre (commune de Chaneins).....	Montmerle.....	Châtillon-s ^r -Chalaronne (Exceptionnellement).
Allier.....	Chapelette (La).....	Viplaix.....	Saint-Désiré.
	Aubigny.....	Le Veudre.....	Villeneuve-sur-Allier.
	Magnet.....	Saint-Germain-des-Fossés	Saint-Géraud-le-Puy.
	Arras.....		
Ardèche.....	Eclassan.....	Saint-Vallier-sur-Rhône (Drôme).....	Sarras (1).
	Ozon.....		
	Sarras.....		
Ardennes.....	Avrogue (Barrière d') (commune de Senue)....	Grandpré.....	Monthois (Exceptionnellement).
Charente.....	Roumazières.....	Chabanais.....	Roumazières (1).
	Loubert.....	Saint-Claud-sur-le-Son..	<i>Idem.</i>
Gard.....	Fontanieu.. } commune de Devèze (La) } Saint-Jean de Valérisle.	Saint-Ambroix.....	Exceptionnellem ^t Saint-Florent-sur-Auzonnet.
Gers.....	Montpezat.....	Lombes.....	Montpezat (1).
	Saint-Lizier-du-Planté.....		
Hérault.....	Montlobre (commune Voilhauquez).....	Saint-Gély-du-Fesc (Exceptionnellement)....	Saint-Georges-d'Orgues.
	Avène.....	Lunas.....	Avène (1).
Indre-et-Loire.....	Reignac.....	Cornery.....	Reignac (1).
	Cigogne.....	Bléré.....	
Isère.....	Renage.....	Rives-sur-Fure.....	Renage (1).
	Cordeliers (Les) } com- Egrevais (Les) } mune Chatelets (Les) } de Grange-Jobin... } Saint- Château-Boizet... } Nizier.	Pouilly-sous-Charlieu...	Charlieu (Exceptionnellement).
Loir-et-Cher.....	Léry (commune Vineuil)...	Blois.....	Saint-Claude-de-Disay (Exceptionnellement).
Lot-et-Garonne....	Hautefage.....	Penne.....	Hautefage (1).
	Auradou.....		
Manche.....	Frespech.....	Villebaudon.....	Tessy-sur-Vire. (Exceptionnellement les correspondances pour la garnison seront dirigées sur le bureau de Lacroix-s ^r -Meuse.)
	Gouvets.....		
Meuse.....	Troyon (Fort de) (commune Troyon).....	Troyon.....	Saint-Amant-Tallende (Exceptionnellement).
Puy-de-Dôme.....	Chagourdat (commune Chanonat).....	Veyre.....	
	Chauvirey-le-Châtel.....		
Haute-Saône.....	Chauvirey-le-Vieil.....	Cintrey.....	Vitrey-sur-Mancé.
	Ouge.....		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Haute-Savoie	Meillerie.....	Saint-Gingolph.....	Meillerie (1).
Seine-et-Oise.....	Garches.....	Saint-Cloud.....	Garches (1).
	Brézin (Hospice) (commune Garches).....	Ville-d'Avray (Exceptionnellement).....	
Deux-Sèvres.....	Vaucresson.....	Ville-d'Avray.....	Nueil-s.-les-Aubiers (1).
Tarn.....	Nueil-sous-les-Aubiers.....	Aubiers (Les).....	
		Bagatelle (commune Parisot).....	Briatexte (Exceptionnellement).....
Vendée	Renaudière (La).....	Nesuy.....	Saint-Florent-des-Bois (Exceptionnellement).
	Rivière (La).....		
	Bassouillet.....		
	Roussière (La).....		
Haute-Vienne.....	Frelatière (La) (commune Aubigny).....	Idem.....	La Roche-sur-Yon (Exceptionnellement).
	Brouzils (Les).....	l'Herbergement.....	Brouzils (Les) (1)...
	Copechagnière (La).....		
	Grimaudie (La).....	La Meyze (Exceptionnellement).....	Nexon.
Plombart.....			
Lanternot.....			
Grenerie (La).....			
	Puy-Chéay.....		
	Monlins (Les) (commune Nexon).....		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.

PAGES	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
514	3	Intercaler : « Fontanieu (Gard), commune de Saint-Jean-Valerisole. — Exceptionnellement Saint-Florent-sur-Auzonne. »
436	1	« Devèze (Gard), <i>Idem.</i>
263	2	« Chagourdat (Puy-de-Dôme), commune Chanonat. — Exceptionnellement Saint-Amant-Tallende. »
1099	3	« Renaudière (La) (Vendée), commune Chaillé-les Ormeaux. — Exceptionnellement Saint-Florent-des-Bois. »
1117	1	« Rivière (La) (Vendée), <i>Idem.</i>
72	1	« Bassouillet (Vendée), <i>Idem.</i>
1145	1	« Roussière (La), <i>Idem.</i>
537	3	« Frelatière (La), (Vendée), commune Aubigny. — Exceptionnellement La Roche-sur-Yon.
1371	2	« Troyon (l'ort de) (Meuse), commune Troyon. — Exceptionnellement les correspondances pour la garnison seront dirigées sur le bureau de Lacroix-sur-Meuse. »
47	2	« Avesne (Hérault) », biffer ce qui suit et mettre à la place : « V. Avène ».
47	1	Intercaler : « Avène (Hérault), arrondissement Lodève, c ^{on} de Lunas 1121 h.  »
141	2	« Bois-Ronce (Le) (Pas-de-Calais), commune Clairmarais. — Exceptionnellement Arques.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
* § 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	10 juin ...	Le Havre..	Angèle.....	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	25.....	Idem.....	Hélène-et-Geor- gina.	Idem.....	Idem.
3	Pointe-à-Pître.....	5.....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	H. Auger.
4	Idem.....	20.....	Idem.....	Louise-et-Mar- guerite.	Idem.....	D. Auger.
5	Réunion.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Metz..	Vapeur....	E. Grossos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i> (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
6	Baltimore.....	16 juin ...	Le Havre..	Danara.....	Vap. rég...	Fiquet.
7	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
8	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
9	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	15.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
12	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
13	Caracas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
14	Cayes.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
15	Colon.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
16	Céarg.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Conard.
17	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Constance.....	Voilier....	Postel.
18	Gonaïves.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Vapeur...	Brostrom.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
19	Halifax.....	16 juin ...	Le Havre..	Damara.....	Vapeur....	E. Fiquet.
20	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
21	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
22	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
23	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	E. Grosos.
24	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
25	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
26	Idem.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
27	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
28	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
29	Maragnan.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
30	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Idem.....	15.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
33	Para.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	Cunard.
34	Porto-Cabello.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
35	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
36	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
38	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
39	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
40	Progreso.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Brostrom.
41	Idem.....	30.....	Idem.....	Tamaulipas....	Idem.....	Génestad.
42	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
43	Rio-Janeiro.....	1.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
45	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
46	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
47	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
49	Tampico.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	30.....	Idem.....	Tamaulipas....	Idem.....	Génestad.
51	Ténériffe.....	15.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	31.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
53	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	E. Grosos.
54	Vera-Cruz.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Brostrom.
55	Idem.....	30.....	Idem.....	Tamaulipas....	Idem.....	Génestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M^{me} JOLY, aide au bureau de Marchepot (Somme), s'est empressée de remettre au receveur un billet de banque de 50 francs et 2 pièces de 10 francs en or, trouvés par elle dans la salle d'attente. Ces valeurs ont été rendues à leur propriétaire.

M. CACALY facteur rural, à Eymoutiers (Haute-Vienne) a remis à sa receveuse un portefeuille contenant 1,130 francs de valeurs payables au porteur, qui a été restitué à son propriétaire.

M. LARTILLEY, facteur rural à Vanvillers (Haute-Saône), a rendu à la personne intéressée un billet de 100 francs qui lui avait été donné en trop.

M. NADAL, facteur rural à Séverac (Aveyron), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs qu'il a remis à son receveur et qui a été restitué au propriétaire.

M. LAFONT (Pierre-Paul), facteur à Paris, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant 11 fr. 85 cent., qui a été déposé au commissariat de police du quartier.

M. PETIT, facteur rural à Warmeriville (Marne), a restitué à sa receveuse une pièce de 10 francs que celle-ci lui avait donnée en trop.

M. DOUCET, facteur à Brain (Ille-et-Vilaine), a trouvé, en cours de tournée, des sacs, une bâche et plusieurs autres objets d'une valeur de 50 francs qui ont été remis par lui au propriétaire.

M. GOBILLAT, facteur des télégraphes à Besançon, a trouvé sur la tablette du guichet une somme de six francs. Le commissaire de police a été avisé.

M. VERGNE, facteur local à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), a remis à sa receveuse un portefeuille renfermant 450 francs en billets de banque, trouvé par lui sur le guichet du bureau, et qui a pu être remis à son propriétaire.

M. FATON, facteur local à Pernes (Vaucluse), a restitué à la personne intéressée la somme de cinq francs qu'il avait reçue en trop.

Le jeune facteur HAMM, attaché au bureau de Paris n° 51, a remis à son receveur un bracelet en or trouvé par lui sur la voie publique. Ce bracelet a pu être rendu à la propriétaire.

M. ARLLOT, facteur rural à Castillon-sur-Dordogne (Gironde), a trouvé, en cours de tournée, sur la voie publique, une pièce de 10 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. CHÂTELAIN, courrier chargé du service des dépêches de la gare de Verneuil à Chaumes (Seine-et-Marne), a trouvé, près de la gare, une montre en or qu'il s'est empressé de remettre au chef de station qui l'a fait parvenir au propriétaire.

M. GRAUD, commis à Paris, bureau n° 83, a trouvé sur la planchette du guichet un portefeuille contenant 3,700 francs en billets de banque, qu'il a remis à son receveur. Ce portefeuille a été restitué le jour même au propriétaire.

M. MARTIN, facteur rural à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il a pu après recherches restituer à son propriétaire.

M. THOMAS, facteur rural à Chalais (Charente), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 21 francs qu'il a remis à la mairie d'Yviers (Charente).

M. ESPARDEILLA, receveur à Laure (Aude), a trouvé dans la salle d'attente de son bureau un billet de banque de 100 francs qu'il a pu restituer au propriétaire, après recherches.

M. FOULET, facteur à Paris, bureau n° 54, a remis à son receveur un porte-monnaie renfermant 25 fr. 50 cent., oublié sur la tablette du guichet. Ce porte-monnaie a pu être rendu à la personne à laquelle il appartenait.

M. DEXTERAT, facteur rural à Cherveix (Dordogne), a remis à sa receveuse un porte-

feuille renfermant 2 billets de banque de 100 francs, qui a pu être restitué à la personne intéressée.

M. BOISHÉBERT, commis à Rouen central, a remis au receveur un portefeuille contenant 150 francs en billets de banque, oublié sur la table de la salle d'attente, qui a été rendu au propriétaire.

M. LARTIGUE, commis à Bordeaux-central, a remis au receveur un porte-monnaie contenant 44 fr. 50 cent, et deux billets de chemin de fer, oublié sur la planchette du guichet. Ce porte-monnaie a été rendu au propriétaire.

M. FOURCAULT, gardien de bureau à Lyon, a trouvé parmi les lettres, en faisant la levée de la boîte, un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du receveur principal.

Le jeune facteur BILLAN, attaché au bureau de Lille (rue de Tournai), a remis au propriétaire un billet de banque de 100 francs et différents papiers laissés sur la tablette du guichet.

M. FIOTTE, facteur des télégraphes à Marseille-bourse, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs et deux mandats-poste de 6 francs chacun, qui a été remis à la personne qui l'avait perdu.

M^{me} Françoise BAILLS, aide au bureau d'Arles-sur-Tech (Pyrénées Orientales), a trouvé sur la porte du bureau un billet de banque de 100 francs qu'elle a pu rendre au propriétaire.

M. BISSOUDRE, facteur rural à Sancergues (Cher), a trouvé sur la voie publique une bourse contenant 25 francs qu'il a remise au garde-champêtre et qui a été restituée à son propriétaire.

M. GACHON, gardien de bureau à Vesoul, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant un billet de banque de 100 francs qui a pu être rendu au propriétaire.

M. DAVENNE, facteur rural Maubert-Fontaine (Ardennes), a trouvé sur la voie publique une chaîne de montre qu'il a déposée à la mairie de Foubry. Cette chaîne a été rendue au propriétaire.

M. JUPPIN, facteur rural à Novion-Porcien (Ardennes), a restitué une somme de 50 francs qui lui avait été donnée en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. BERNARD, facteur de ville à Vienne (Isère), a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

M. FEYRIGNAC, facteur rural à Wallers (Nord), a fait preuve de courage en abattant un chien furieux qui s'était jeté sur une personne et l'avait renversée et mordue.

M. CRITOT, facteur rural à Formerie (Oise), a failli être victime de son dévouement en voulant arrêter un cheval emporté, attelé à une voiture. Il a été renversé et la voiture lui a passé sur les jambes.

M. GAMBIER, facteur à Toulouse, a arrêté un repris de justice qui venait de commettre une escroquerie.

M. SAJOUS, receveur à Arreau (Hautes-Pyrénées), a fait preuve de dévouement en portant secours à une personne sur le point de se noyer.

M. DESAUDRES, facteur rural au Perray (Seine-et-Oise), a sauvé une dame qui, précipitée d'un train en marche et traînée par terre, allait être écrasée.

M. GILBERT, facteur des télégraphes à Tourcoing (Nord), a arrêté deux chevaux emportés attelés à une voiture.

M. RICHARD, facteur à Poix (Somme), s'est particulièrement distingué dans un incendie.

M. DUPUY, facteur rural à Grancey-le-Château (Côte-d'Or), a porté secours à un gendarme qui arrêtait un malfaiteur et venait d'être blessé.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Hutin	Commis prin- cipal.	Fabrication des timbres-poste.	2,700	Commis	Direction de la caisse d'épargne.	2,800
Fil	Commis	Paris 17.....	2,700	Idem.....	Fabrication des tim- bres-poste.	2,700
Busoni	Idem.....	Paris, poste cen- tral.	2,700	Idem.....	Vérification et récep- tion du matériel.	2,700
Normandin...	Idem.....	D ^{on} des serv. séden- taires, 3 ^e bureau.	2,200	Idem.....	D ^{on} du mat. et de la constr., 1 ^{er} bur.	2,200
Seignour.....	Idem.....	Lyon, direction dé- partementale.	1,800	Idem.....	D ^{on} des services sé- dentaires, 3 ^e bur.	1,900
Ritter	Idem.....	Bordeaux R. P.	1,800	Idem.....	Bureau des récla- mations.	1,900
Dangeville ...	Idem.....	Mâcon, direction dé- partementale.	1,800	Idem.....	Direction de la caisse d'épargne.	1,900
Marignac.....	Idem.....	Recette princ. de la Seine. Transb ^t .	1,500	Idem.....	D ^{on} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	1,600
Delaporte	Surnumér ^{ro} ..	Alger, recette prin- cipale.	1,200	Surnumér ^{ro} ..	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	600
Peyre.....	"	Idem.....	Bureau des réclama- tions.	600
Chevron	Commis prin- cipal.	Orléans, R. P.	3,000	Com. princ. de direct.	Orléans, direction technique.	3,000
Goupil.....	Commis	Paris, poste cen- tral.	2,400	Commis de direction.	Paris, dir. rég., serv. technique.	2,400
Cabanon	Commis de direction.	Perpignan, direct. départementale.	2,400	Idem.....	Tours, direction dé- partementale.	2,400
Blanquet.....	Commis	Saint-Étienne-Ba- douillère.	2,400	Idem.....	Saint-Étienne, dir. départementale.	2,400
Magnien.....	Commis de direction.	Saint-Étienne, dir. départementale	2,100	Idem.....	Lyon, direction dé- partementale.	2,100
Thérouanne ..	Commis	Saint-Pierre-lès- Calais.	2,100	Commis	Arras, direction dé- partementale.	2,100
Leclerq.....	Idem.....	Recette princ. de la Seine. Départ.	2,100	Idem.....	Caen, inspection technique.	2,100
Fargues.....	Idem.....	Nîmes.....	2,100	Idem.....	Lyon, direct. tech- nique.	2,100
Gauthier.....	Idem.....	Chambéry, direction départementale.	2,100	Idem.....	Nevers, direction départementale.	2,100
Collin.....	Idem.....	D ^{on} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	2,200	Idem.....	Mâcon, direction départementale.	2,100
Marzello.....	Idem.....	Alençon, direction départementale.	1,800	Idem.....	Oran, inspect. tech- nique.	1,800
Perrot.....	Idem.....	Tours, direction dé- partementale.	1,800	Idem.....	Privas, direct. dé- partementale.	1,800
Bachès	Idem.....	Pezénas.....	1,800	Idem.....	Perpignan, direct. départementale.	1,800
Laparre.....	Idem.....	Nico, central.....	1,800	Idem.....	Usine de la Seyne..	1,800
Godechou....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Brest, insp. tech- nique.	1,800
Niel.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès	1,800	Commis de direction.	Constantine, insp. technique.	1,800
Berger.....	Idem.....	Nevers, direction dé- partementale.	1,800	Commis	Nevers, inspection technique.	1,800
Malaval.....	Idem.....	Nice, recette prin- cipale.	1,800	Commis de direction.	Chambéry, direction départementale.	1,800
Labadille	Idem.....	Vitry-le-François..	1,500	Commis	Alençon, direction départementale.	1,500
Trives.....	Idem.....	Moulins	1,500	Idem.....	Tours, dir. techn..	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Petitjean.....	Commis....	Lons-le-Saunier ...	1,500	Commis....	Blois, direction dé- partementale.	1,500
Lemont.....	<i>Idem</i>	Laon, gare.....	1,500	<i>Idem</i>	Rouen, direct. dé- partementale.	1,500
Turquand....	Receveur....	Paris 29.....	4,000	Receveur....	Blois, Denis-Pa- pin.	4,000
De la Salle de Rochemaure.	Recev. prin- cipal.	Blois, Denis-Papin.	3,500	Recev. prin- cipal.	Mont-de-Marsan...	3,500
Bure... ..	Receveur....	Paris 23.....	3,500	Receveur....	Paris 50.....	3,500
Baussain.....	<i>Idem</i>	Paris 58.....	3,500	<i>Idem</i>	Paris 23.....	3,500
Rachas... ..	Recev. princ.	Digne.....	3,500	<i>Idem</i>	Alais.....	3,500
Davy.....	Receveur....	Coutances.....	3,500	<i>Idem</i>	Bernay.....	3,500
Pirodon.....	Com. princ.	Alger.....	3,600	<i>Idem</i>	Mustapha-Palais...	3,500
Dueruzel.....	Recev. princ.	Mont-de-Marsan...	3,000	Rec. princ...	Digne.....	3,000
Boudes.....	Receveur....	Alais.....	3,500	Receveur....	Marseille-Arenc...	3,000
Morgand.....	Commis....	Direction de la caisse d'épargne.	3,100	<i>Idem</i>	Paris 29.....	3,000
Laurent.....	Receveur....	Paris 50.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 65.....	3,000
Lucas.....	<i>Idem</i>	Bernay.....	3,000	<i>Idem</i>	Coutances.....	3,000
Vié.....	<i>Idem</i>	Toulouse, place Du- puy.	2,700	<i>Idem</i>	Tonnerre.....	3,000
Grivet.....	S.-Inspecteur	Moulins.....	3,000	<i>Idem</i>	Salon.....	3,000
Prévost.....	Receveur....	Paris 65.....	2,500	<i>Idem</i>	Paris 58.....	2,500
M ^{me} Chatenet.....	"	Receveuse...	Saint-Sornin-Leu- lac.	800
M ^{lle} Gault.....	"	<i>Idem</i>	Les Bordes.....	800
Deleau.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Cirq-la-Po- pie.	800
Guicherd.....	Receveuse...	Villard-sur-Do- ron.	800	<i>Idem</i>	Saint-Jeoir-Chal- les.	800
M ^{me} Baucher.....	<i>Idem</i>	Tilly-sur-Seulles ..	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Laurent-de- Coudel.	1,400
M ^{lle} Bellery.....	<i>Idem</i>	Longraye.....	1,000	<i>Idem</i>	Tilly-sur-Seulles...	1,000
M. Larible.....	"	Receveur....	Longraye.....	800
M ^{lle} De Sambœuf..	Receveuse...	Gerbéviller.....	1,000	Employée...	Direction de la caisse d'épargne.	1,000
Evrard.....	<i>Idem</i>	Emberménil.....	1,200	Receveuse...	Gerbéviller.....	1,200
Cary.....	Employée...	Direction de la caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem</i>	Emberménil.....	1,000
M. Tixier.....	Receveur....	Saint-Gérard-le- Puy.	1,400	Receveur....	Néris.....	1,400
M ^{me} Rodde.....	Receveuse...	Lavoûts-Chillac... ..	1,400	Receveuse...	Mauris.....	1,400
M. Vincenti.....	Receveur....	Rognes.....	1,200	Receveur....	Pila-Canole.....	1,200
M ^{lle} Talin-d'Eyzac.	Receveuse...	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	1,000	Receveuse...	Donzenac.....	1,000
Tallet.....	<i>Idem</i>	Lourmarin.....	800	<i>Idem</i>	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	800
Blanchard.....	"	<i>Idem</i>	Lourmarin.....	800
Estorges.....	Receveuse...	Bort.....	1,800	<i>Idem</i>	Langon.....	1,800
Aymé.....	<i>Idem</i>	Orchamps.....	1,000	<i>Idem</i>	Tavaux-du-Jura...	1,000
MM. Duriolle.....	Receveur....	Mauriac.....	2,000	Receveur....	Bort.....	2,000
Menginou- Bouette.	<i>Idem</i>	Langon.....	2,000	<i>Idem</i>	Jonzac.....	2,200
M ^{me} Thionx.....	Receveuse...	Longchaumois.....	1,400	Receveuse...	Orchamps.....	1,400
M ^{lle} Jousot.....	<i>Idem</i>	Tavaux-du-Jura...	800	<i>Idem</i>	Longchaumois.....	800
Abadie.....	<i>Idem</i>	Castelnau-Magnoac.	1,400	<i>Idem</i>	Mauléon-Magnoac..	1,400
M ^{mes} v ^o Guillard... v ^o Detchebarne	<i>Idem</i>	Campan.....	1,000	<i>Idem</i>	Castelnau-Magnoac.	1,000
M. Beaudoïn....	Com. princ..	Ligne du Nord....	2,700	<i>Idem</i>	Campan.....	800
M ^{lle} Laterrière...	Employée...	Le Bugue.....	800	Receveur....	Mamers.....	2,400
M ^{me} Cante.....	"	Receveuse...	Trémolat.....	800
M. Dibon.....	"	Employée...	Le Bugue.....	600
M ^{lle} Trouttet.....	"	Receveur....	Rognes.....	800
				Receveuse...	La Grand'Combe...	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RESIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT.	GRADES.	RESIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT.
M ^{lle} Muselli			fr.	Receveuse...	Sermans	800
Barthélemy...	Receveuse...	Marseille-la-Ro-e ..	1,400	Idem.....	Aubagne.....	1,600
Houdain.....	Idem.....	Flechin.....	800	Idem.....	Marzeuil.....	800
M ^{me} Cervetti.....	Idem.....	Aubagne.....	1,000	Idem.....	Marseille-la-Rose..	1,000
M ^{lle} Le Cain.....	Idem.....	Marzeuil.....	800	Idem.....	Flechin.....	800
Galliot.....	Idem.....	Dortan.....	1,400	Idem.....	Pont-d'Ain.....	1,400
Trouttel.....	Idem.....	Vitrey-sur-Mance..	1,200	Idem.....	Dortan.....	1,200
Burlet.....	Idem.....	Pont-d'Ain.....	1,400	Idem.....	Vitrey-sur-Mance..	1,400
Lefebvre.....	Idem.....	Colembert.....	800	Idem.....	Rœux.....	800
M ^{me} v ^e Marceau...	Idem.....	Diou.....	1,200	Idem.....	St-Gérard-le-Puy..	1,200
M. Receveur.....	Commis....	Reims, central....	2,400	Receveur....	Tergnier, gare....	2,400
M ^{mes} v ^e Magnier...	Receveuse..	Saint-Féréol-d'Au- roure.	800	Receveuse...	La Voûte-Chilhac..	800
v ^e Lynet.....	Idem.....	Mézériat.....	1,400	Idem.....	Ceyzériat.....	1,400
M ^{lle} Vernadet.....	Idem.....	Confrançon.....	800	Idem.....	Mézériat.....	800
Thomassin.....	Idem.....	Arc-sous-Cicon....	1,200	Idem.....	Confrançon.....	1,200
Mougey.....			"	Idem.....	Arc-sous-Cicon....	800
Talin-d'Eyzac.	Receveuse..	Donzenac.....	1,000	Idem.....	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	1,000
Tallet.....	Idem.....	Châteauneuf-de-Ga- dagne.	800	Idem.....	Lourmarin.....	800
Blanchard.....	Idem.....	Lourmarin.....	800	Idem.....	Donzenac.....	800
Leducq.....			"	Idem.....	Laudas.....	800
M ^{me} Nicolas.....			"	Idem.....	Montauroux.....	800
M ^{lle} Carton.....	Receveuse..	Froissy.....	1,200	Idem.....	Miranmont.....	1,200
MM. Lapouzade...	Commis....	Aurillac.....	2,700	Receveur....	Mauriac.....	2,400
Duchaussoy...	Receveur....	Dol-de-Bretagne..	2,000	Idem.....	Parthenay.....	2,200
Petit.....	Idem.....	Mareuil-sur-Lay...	1,400	Idem.....	Painbœuf.....	1,600
M ^{lle} Camper.....	Receveuse..	L'Herbergement...	1,000	Receveuse..	Mareuil-sur-Lay...	1,000
Brossard.....	Idem.....	Les Lucs-sur-Bou- logne.	1,000	Idem.....	L'Herbergement...	1,000
Lalouette.....	Idem.....	La Neuville-en-Hez.	1,000	Idem.....	Froissy.....	1,000
M ^{me} v ^e Magnan...			"	Idem.....	La Neuville-en-Hez.	1,000
M ^{lle} Vaucois.....	Receveuse..	Batilly.....	800	Idem.....	Les Islettes.....	800
Marin.....			"	Idem.....	Batilly.....	800
Guicherd.....	Receveuse..	Saint-Jeoire-Chal- les.	800	Idem.....	Villard-sur-Do- ron.	800
Lagier.....	Idem.....	Saint-Pierre-d'En- tremont.	800	Idem.....	Saint-Jeoire-Chal- les.	800
Delainé.....			"	Idem.....	Colembert.....	800
Sébastien.....			"	Idem.....	Gréoubert.....	800
Lanfroy.....			"	Idem.....	Saint-Pierre-d'En- tremont.	800
MM. Menginou- Bouette.	Receveur....	Jonzac.....	2,200	Receveur....	Toulouse, place Du- puy.	2,200
Delluc.....	Idem.....	Belvès.....	1,400	Idem.....	Nontron.....	1,600
M ^{lle} Guiraud.....	Receveuse..	Daglan.....	800	Receveuse..	Belvès.....	800
M ^{me} Cadeot.....	Idem.....	Mauguio.....	1,400	Idem.....	St ^e -Genève-Petit- Fercourt.	1,400
M ^{lle} Chanffard....	Idem.....	Malzieu-Ville.....	800	Idem.....	Mauguio.....	800
M ^{me} Blanchet.....	Idem.....	Allanche.....	1,400	Idem.....	Malzieu-Ville.....	1,400
Girard.....	Idem.....	Saint-Gengoux-le- National.	1,000	Idem.....	Allanche.....	1,000
v ^e Belin.....	Idem.....	Uchizy.....	800	Idem.....	Saint-Gengoux-le- National.	800
M ^{lle} Labarrère... ..	Idem.....	Lavelanet.....	1,600	Idem.....	Lescar.....	1,400
M ^{me} v ^e Laurent... ..	Idem.....	Lescar.....	1,200	Idem.....	Arthez.....	1,200
M. Lassausaie... ..	Commis....	Paris 22.....	1,500	Receveur....	Saint-Fargeau....	1,400
M ^{me} v ^e Maupomé... ..	Receveuse..	Irissary.....	1,000	Receveuse..	Saint-Clair.....	1,000
M. Boulouys... ..	Receveur....	Ax-sur-Ariège....	1,600	Receveur....	Lavelanet.....	1,800
M ^{lle} Gaubert... ..	Receveuse..	St-Geniès-le-Bas... ..	1,400	Receveuse..	Ax-sur-Ariège....	1,400
M ^{me} v ^e Cadol... ..	Idem.....	Pellouailles.....	800	Idem.....	Combrée.....	800
Chanteur.....			"	Idem.....	Pellouailles.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{mes} Léger.....	Receveuse...	Huismes	800	Receveuse...	La Chapelle-s ^r -Loire	800
Thibault de Pierreux.	<i>Idem</i>	Aigueperse	1,600	<i>Idem</i>	Champaix.....	1,400
v ^e Spanna.....	<i>Idem</i>	Champaix.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Nectaire....	800
M ^{lle} Fournier.....	<i>Idem</i>	Saint-Nectaire....	1,400	<i>Idem</i>	Pontgibaud.....	1,400
M ^{me} v ^e Rudloff.....	<i>Idem</i>	Chaponost.....	1,400	<i>Idem</i>	Aigueperse.....	1,600
M ^{lle} Baizet.....	"	<i>Idem</i>	Chaponost.....	800
MM. Audhemar.....	Receveur....	Vaison.....	1,600	Receveur....	Saint-Raphaël....	1,600
Roux.....	<i>Idem</i>	Jonequières.....	1,400	<i>Idem</i>	Vaison.....	1,400
Michel (Eu- zèbe).	"	<i>Idem</i>	Jonequières.....	800
Robert.....	Receveur....	Brienne.....	1,600	<i>Idem</i>	Jussey.....	1,800
Seurre.....	<i>Idem</i>	Celles-sur-Ource..	1,200	<i>Idem</i>	Brienne.....	1,200
Jacob.....	<i>Idem</i>	Murat.....	2,000	<i>Idem</i>	Jonzac.....	2,000
Ricard.....	<i>Idem</i>	Aubin.....	1,800	<i>Idem</i>	Murat.....	2,000
M ^{lle} Montagné.....	Receveuse...	Digoin.....	1,600	Receveuse...	Aubin.....	1,600
M. Perrier.....	Receveur....	Commentry.....	1,600	Receveur....	Digoin.....	1,600
M ^{lle} Salaun.....	Receveuse...	Broons.....	1,400	Receveuse...	Dol-de-Bretagne,..	1,600
M ^{me} Pelhâte.....	<i>Idem</i>	Plougouven.....	1,000	<i>Idem</i>	Broons.....	1,000
MM. Perrier.....	Com. princ..	Paris 2.....	2,700	Com. princ..	Paris 35.....	2,700
Péreton.....	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Chartres.....	2,700
Cléroy.....	<i>Idem</i>	Nevers, inspection technique.	2,700	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	2,700
Kromberg.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	3,000	<i>Idem</i>	Rouen, central....	3,000
Feichter.....	<i>Idem</i>	Paris 67.....	3,000	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	3,000
Péhu.....	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 67.....	2,700
Sancé.....	Commis.....	Le Havre, principal.	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau.....	2,700
Cantaloup.....	<i>Idem</i>	Toulouse, central..	2,700	<i>Idem</i>	Saint-Chamond....	3,000
Guerrin.....	Com. princ..	Paris 5.....	2,700	<i>Idem</i>	Lille, central....	2,700
Denis.....	<i>Idem</i>	Versailles, gare de contrôle des Chan- tiers.	3,000	<i>Idem</i>	Beauvais.....	3,000
Aristide.....	<i>Idem</i>	Ligne de la Médit.	3,000	Chef de brig ^e .	Ligne de Lyon....	3,000
Ehret.....	Commis.....	Épinal, r. d'Arches.	2,700	Com. princ..	Orléans.....	2,700
Briquet.....	Com. princ..	Mende.....	3,000	<i>Idem</i>	Lyon, central....	3,000
Privat.....	Commis.....	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau.....	2,700
Curaté.....	<i>Idem</i>	Paris 35.....	1,800	Commis.....	Paris R. P. (Arriv.)	1,800
Ferrasse.....	<i>Idem</i>	Paris 6.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 35.....	1,800
Bessières.....	<i>Idem</i>	Paris 13.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 6.....	1,500
Belin.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.)	1,500	<i>Idem</i>	Paris 13.....	1,500
Albert - Mau- ric.	<i>Idem</i>	Pontoise.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.)	1,500
Guyot.....	<i>Idem</i>	Caen, gare de con- trôle.	1,500	<i>Idem</i>	Dieppe, gare de contrôle.	1,500
Hénot.....	<i>Idem</i>	Dieppe, gare de contrôle.	1,500	<i>Idem</i>	Pontoise.....	1,500
Berlier.....	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	1,800
Chabal.....	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	1,500
Fontugne.....	<i>Idem</i>	Paris 19.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,100
Fromentin.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 19.....	2,100
Ricau.....	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 60.....	1,500
Maumus.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500
Favier-Duper- ron.	<i>Idem</i>	Dijon, central....	2,700	<i>Idem</i>	Perpignan.....	2,700
Gaullat.....	<i>Idem</i>	Paris 11.....	2,400	<i>Idem</i>	Dijon, central....	2,400
Gonnettant.....	<i>Idem</i>	Bône.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,800
Berthod.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Bône.....	1,800
Nicod.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,100	<i>Idem</i>	Tunis.....	2,100
Peretti.....	<i>Idem</i>	Marseille R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,100
Dumas.....	<i>Idem</i>	Tunis.....	2,400	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	2,400
Vernhet.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Lafont.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADIS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADIS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Bigorgne.....	Commis. . . .	En disponibilité...	fr.	Commis. . . .	Paris 16.....	fr. 1,800
Debons.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Beurier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Cegonne.....	Idem.....	Saint-Etienne, cen- tral.	1,500	Idem.....	Saint-Etienne, gare de contrôle.	1,500
Fouque.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	S ^t -Etienne, central.	1,500
Briot.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Paris 71.....	1,500
Naudet.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Paris 60.....	1,500
Rodier.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Paris 69.....	1,500
Rapatel.....	Idem.....	Paris 82.....	1,800	Idem.....	Paris 8.....	1,800
François.....	Idem.....	Paris 9.....	2,100	Idem.....	Paris 45.....	2,100
Le Jannou.....	Idem.....	Rennes, central...	1,800	Idem.....	Rennes R. P.....	2,100
Bernadac.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Maré.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Labadille.....	Idem.....	Paris 32.....	1,500	Idem.....	Vitry-le-François..	1,500
Kranuer.....	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	1,800	Idem.....	Paris 32.....	1,800
Trébutien.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	1,500
Trouvé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Belfort, ville.....	1,500
Jacob.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Toulon.....	2,400
Simoni.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Grandvalet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Terlier.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800	Idem.....	Toulon.....	1,800
Debot.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100
Micheli.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Courty.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Fernel.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Marty.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 26.....	1,800
Labadesse.....	Idem.....	Château-Gontier...	1,600	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Perron.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Château-Gontier...	1,500
Bergerie.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700	Idem.....	Paris R. P. Trans- bordement.	2,700
Fontaine.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Rouault.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Humblot.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Mélin.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Boyer.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Pradelle.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bertrand (J.- F.)	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bourgeot.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Robert.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Vergne.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonahont.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
De Courson...	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Boissel.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Albert - Mau- rice.	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gibert.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Galibert.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Prugnaud.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Goujet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mader.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Daligault.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Vazeille.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Manceaux.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Soullieu.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gauwin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Quentin, bur. principal.	1,800
Lambert.....	Idem.....	Reims, porte Mars.	2,400	Idem.....	Paris 18.....	2,400
Larché.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Reims, porte Mars.	1,500
Maire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles; préfec- ture.	1,500
Jacquet.....	Idem.....	Paris 3.....	1,500	Idem.....	Paris 2.....	1,500

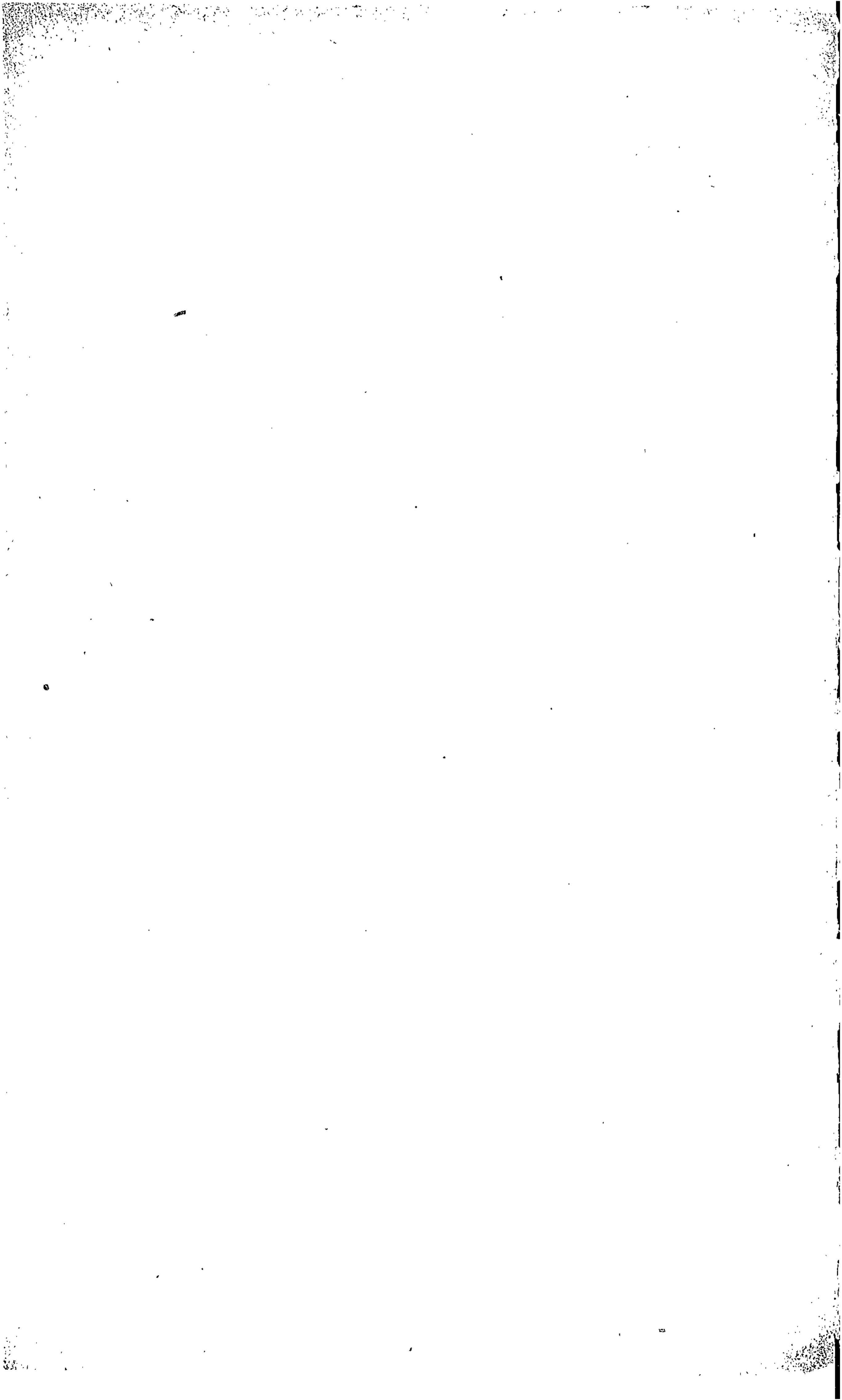
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Heitz	Commis.	Paris 63.....	1,500	Commis.....	Paris 3.....	1,500
Cantagrel.....	Idem.....	Millau.....	1,800	Idem.....	Paris 63.....	1,800
Burguière.....	Idem.....	Capdenac, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Millau.....	2,400
Roux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Capdenac, gare de contrôle.	1,500
Daburon.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Paris 68.....	1,800
Philippe.....	Idem.....	Le Havre, port....	1,500	Idem.....	Le Havre, principal.	1,500
Lefaise.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Havre, port....	1,500
Brustier.....	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,800	Idem.....	Toulouse, central..	1,800
Duboy.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,500
Simon.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100
Cavalier.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Magaud.....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Charneau.....	Idem.....	Nice, central.....	2,100	Idem.....	Besançon R. P....	2,100
Delaune.....	Idem.....	Laigle.....	1,500	Idem.....	Granville.....	1,500
Erbe.....	Idem.....	Alençon.....	1,500	Idem.....	Laigle.....	1,500
Poirier.....	Idem.....	Le Havre - Ingou- ville.	1,500	Idem.....	Alençon.....	1,500
Debia.....	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	1,500	Idem.....	Le Havre - Ingou- ville.	1,500
Vallage.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Lille, pl. S ^t -Martin.	1,800
Grandjean.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	Idem.....	Nancy, gare.....	1,500
Leleu.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Rousty.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Arles.....	1,800
Vandouvaero..	Idem.....	Fourmies.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Lofebvre.....	Idem.....	Lille, central.....	1,500	Idem.....	Fourmies.....	1,500
George.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Viltard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	1,500
Cauchie.....	Idem.....	Paris 31.....	2,400	Idem.....	Paris 5.....	2,400
Bordier.....	Idem.....	Paris 32.....	1,500	Idem.....	Paris 34.....	1,500
Cleugnet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Capeau.....	Idem.....	Valence.....	1,800	Idem.....	Avignon.....	1,800
Roux.....	Idem.....	Thiers.....	1,500	Idem.....	Valence.....	1,500
Lombart.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100	Idem.....	Thiers.....	2,100
Ibzon.....	Idem.....	Bourg.....	1,500	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Cavalier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Convers.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,500
Marcellin.....	Idem.....	Narbonne.....	1,500	Idem.....	Marseille, boule- vard Baille.	1,500
Baux (J.)....	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	1,500	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Brisset.....	Idem.....	Paris 71.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	1,500
Margerie.....	Idem.....	Châteauroux.....	2,100	Idem.....	Paris 71.....	2,100
Giudicelli....	Idem.....	Sfax.....	1,800	Idem.....	Châteauroux.....	1,800
Bailly.....	Idem.....	Car cassonne.....	1,800	Idem.....	Sfax.....	1,800
Baux (A.)....	Idem.....	Riom.....	1,800	Idem.....	Car cassonne.....	1,800
Gramont.....	Idem.....	Marseille, boule- vard Baille.	1,800	Idem.....	Riom.....	1,800
Bonnefond...	Idem.....	Périgueux, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Périgueux R. P....	1,800
Lacoste.....	Idem.....	Périgueux R. P....	1,800	Idem.....	Périgueux, gare de contrôle.	1,800
Eley.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Poumeyrol...	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	2,700	Commis mé- canicien.	Périgueux.....	2,700
Luchon.....	Idem.....	Bordeaux, central.	2,100	Commis....	Clermont-Ferrand, central.	2,100
Lagrave.....	Idem.....	Niger R. P.....	2,400	Idem.....	Bordeaux, centra..	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Turquois.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Alger R. P.....	1,500
Levéjac.....	Idem.....	Lyon-Vaise.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Lalouet.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,800	Idem.....	Lyon-Vaise.....	1,800
Hugoneng.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Bizet.....	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,800	Idem.....	Le Havre, central.	1,800
Faure.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Courtois.....	Idem.....	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Grèzes.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	2,400	Idem.....	Rouen, boulevard Cauchoise.	2,400
Monard.....	Idem.....	Lille, central.....	2,100	Idem.....	Le Havre, central.	2,100
Bosquet.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Houssin.....	Idem.....	Lille, central.....	1,500	Idem.....	Dunkerque.....	1,500
Godeau.....	Idem.....	Valenciennes.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Delbar.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,500	Idem.....	Cambrai.....	1,500
Simonot.....	Idem.....	Lille, central.....	2,400	Idem.....	Lille R. P.....	2,400
Louchez.....	Idem.....	Hazebrouck.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central.	1,500
Vitasse.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Carivenc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Monneret dit Sidony.	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,500	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Montalaut.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Luzy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Meaux.....	1,500
Vincent.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Prigent.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800	Idem.....	Nantes, inspection technique.	1,800
Palvadeau.....	Idem.....	Blois R. P.....	1,800	Idem.....	Nantes, R. P.....	1,800
Thibaudat.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Blois R. P.....	1,800
Arthaud.....	Idem.....	Roanne.....	1,500	Idem.....	Voiron.....	1,500
Alauze.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,800	Idem.....	Roanne.....	1,800
Fauvez.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Miquel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vierzon.....	1,800
Laborie.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,100	Idem.....	Oran R. P.....	2,100
Berger.....	Idem.....	Oran R. P.....	2,100	Idem.....	Alger R. P.....	2,100
Ricau.....	Idem.....	Paris 60.....	1,500	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Peyrou.....	Idem.....	Paris 50.....	2,100	Idem.....	Paris 60.....	2,100
Fernel.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Demougeot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Melun.....	1,800
Vigreux.....	Idem.....	Granville.....	1,800	Idem.....	Caen R. P.....	1,800
Le Bailloux.....	Idem.....	Falaise.....	1,500	Idem.....	Granville.....	1,500
Dujardin.....	Idem.....	Le Mans, central..	1,500	Idem.....	Falaise.....	1,500
Jugou.....	Idem.....	La Flèche.....	2,400	Idem.....	Le Mans, central..	2,400
Chevalier.....	Idem.....	Reunes, central..	1,500	Idem.....	La Flèche.....	1,500
Binetruy.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Bisens.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dousdebès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Marcilly.....	Idem.....	Bauge.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Grapin.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Melun.....	1,800
Anguiviel.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Fontainebleau....	1,500
Maitre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Corbeil.....	1,500
Blondeau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Poissy.....	1,500
Grignon.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	St-Germain-en-Laye	1,500
Gueit.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Cavaillon.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Poitiers.....	1,800	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,800
Garnier.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Prunier.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Delanay.....	Idem.....	Laval.....	1,800	Idem.....	Fécamp.....	1,800
Gargan.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Laval.....	1,500
Duno.....	Idem.....	Pontoise.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin, prin- cipal.	1,500
Delongles.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Pontoise.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Tardy	Commis	Lyon, central.....	1,500	Commis	Moulins-sur-Allier..	1,500
Gachet	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-Ba- douillère.	1,500
Molines.....	<i>Idem</i>	Limoges R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	1,800
Pellet	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Limoges R. P.....	2,100
Renard	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,100	<i>Idem</i>	Lons-le-Saunier...	2,100
Vidal.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Pezénas.....	1,500
Bernard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Vielledent....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Ghyzel	<i>Idem</i>	Nico, central.....	1,800	<i>Idem</i>	S ^t -Pierre-lès-Culais.	1,800
Neveux.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Laon, gare.....	1,500
Breda	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, gare	1,500	<i>Idem</i>	Nancy, gare.....	1,500
Grandjean....	<i>Idem</i>	Nancy, gare.....	1,500	<i>Idem</i>	S ^t -Quentin, gare..	1,500
Massabie....	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,500	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,500
Mignot	<i>Idem</i>	Paris 24.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 11.....	2,100
Caus.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 45.....	1,500
Teissier.....	<i>Idem</i>	Montpellier, central	1,500	<i>Idem</i>	Bedarieux.....	1,500
Peysson.....	<i>Idem</i>	Marseille, cours du Chapitre.	2,700	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	2,700
Dalbéra.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Marseille, cours du Chapitre.	1,500
Girard.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,400	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	2,400
Sarda dit Mar- quis.	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Challans.....	1,500
Gervot.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Sables-d'Olonne...	2,100
Lamaric	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,800
Vincent.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Sables-d'Olonne...	1,800
Quémat.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	2,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,100
Douslebès....	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Pau.....	1,800
Bisens.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Bailly.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Flers.....	1,800
Costes.....	<i>Idem</i>	Paris 58.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500
Langon.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 58.....	2,100
Lamarque....	<i>Idem</i>	Angoulême R. P...	1,500	<i>Idem</i>	Angoulême, gare ce contrôle.	1,500
Boutounet....	<i>Idem</i>	Angoulême, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Angoulême R. P...	2,100
Latour.....	<i>Idem</i>	Angoulême R. P...	1,800	<i>Idem</i>	Angoulême, gare de contrôle.	1,800
Herbouillé ..	<i>Idem</i>	Angoulême, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Angoulême R. P...	2,100
Vanlando	<i>Idem</i>	Lille, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Calais.....	1,500
Simon.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	<i>Idem</i>	Reims, bureau prin- cipal.	1,500
Robin.....	<i>Idem</i>	Tergnier, gare de contrôle.	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Monneret dit Sidony.	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Graveux.....	<i>Idem</i>	Bressuire.....	1,800	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,800
Roche.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Bressuire.....	1,500
Dubief.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Trou- bordement.	1,500
Albitreccia ...	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	2,400	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	2,400
Brignon	<i>Idem</i>	Pantin 1 ^o	1,500	<i>Idem</i>	Épinal, r. d'Arches.	1,500
Bourcet.....	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc, gare de contrôle.	1,500	<i>Idem</i>	Pantin 1 ^o	1,500
Perrier (J.) ..	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i>	Mende.....	1,800
Mialhe.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Bazin.....	<i>Idem</i>	Paris 27.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Lesage.....	Commis.....	Paris 25.....	fr. 1,800	Commis.....	Paris 27.....	fr. 1,800
Pépin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bourbonne-les-Bains	1,500
Laymé.....	Idem.....	Bourg.....	1,500	Idem.....	Annecy.....	1,500
Jouffrey.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Perret.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Asnières.....	1,500
Epalle.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	1,800
Pengrueber.....	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,400
Paccot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	St-Denis-sur-Seine.	1,500
Richette.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Eu.....	1,800
Joyeux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Boysel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Moissac.....	1,800
Thomassin.....	Idem.....	Epinal R. P.....	2,100	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.	2,100
Charpentier.....	Idem.....	Paris 28.....	2,100	Idem.....	Epinal R. P.....	2,100
Bonnol.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Paris 28.....	1,500
Delatte.....	Idem.....	Rouen R. P.....	2,400	Idem.....	Paris 16.....	2,400
Marion.....	Idem.....	Abbeville.....	2,700	Idem.....	Rouen R. P.....	2,700
Gérouille.....	Idem.....	Lille, central.....	2,400	Idem.....	Abbeville.....	2,400
Mosbach.....	Idem.....	Troyes, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Epinal, r. d'Arches.	2,100
Turbé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nouvelle-Calédonie.	1,800
Beray.....	Aide.....	Montauban.....	"	Surnumér ^{re}	Bedarieux.....	"
Roullier.....	Surnumér ^{re}	Melun.....	"	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	"
Sost.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Melun.....	"
Spatz.....	Idem.....	Paris 45.....	"	Idem.....	Paris 82.....	"
Maignet.....	Idem.....	Paris 49.....	"	Idem.....	Paris 9.....	"
Le Gall.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Tours R. P.....	"
Emily.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paimbœuf.....	"
Cinetière.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Cotton.....	"	Idem.....	Molun.....	"
Hébert.....	Surnumér ^{re}	Lagny.....	"	Idem.....	La Flèche.....	"
Darexy.....	Idem.....	Lougères.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vatier.....	Idem.....	Paris 4.....	"	Idem.....	Paris 19.....	"
Charles.....	Idem.....	Paris 19.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Lafont.....	Idem.....	Nîmes, boulevard Gambetta.	"	Idem.....	Nîmes R. P.....	"
Lauriol.....	"	Idem.....	Rodez.....	"
Baize.....	Aide.....	Epinal.....	"	Idem.....	Lagny.....	"
Guérillot.....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Duchateau.....	Commis aux ^{re}	Alger R. P.....	"	Idem.....	Même service.....	"
Texier.....	Surnumér ^{re}	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Baugé.....	"
Marchand.....	Idem.....	Dinan.....	"	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	"
Ruckebusch.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Hazebrouck.....	"
Sabaté.....	Aide.....	Toulouse R. P.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Tauleigne.....	Surnumér ^{re}	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Chenel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bell'y.....	"
Juvent.....	Idem.....	Bourg.....	"	Idem.....	Châteauroux.....	"
Chambon.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Nice, central.....	"
Rimbaud.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Draguignan.....	"
Pantoloni.....	Idem.....	Bastia, central.....	"	Idem.....	Bastia P.....	"
Ricci.....	Idem.....	Sartène.....	"	Idem.....	Corte.....	"
Guelfucci.....	Idem.....	Bastia, central.....	"	Idem.....	Sartène.....	"
Boulin.....	Idem.....	Saint-Mérique.....	"	Idem.....	Mende.....	"
Cassagnes.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Atrique.....	"
Prost.....	Aide.....	Lons-le-Saunier.....	"	Idem.....	Melun.....	"
Nadal.....	Surnumér ^{re}	Pontoise.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Etterlen.....	Idem.....	Orléans, rue du Co- lombier.	"	Idem.....	Lagny.....	"
Morizot.....	Aide.....	Arles.....	"	Idem.....	Digue.....	"
Labarrère.....	Surnumér ^{re}	Alger R. P.....	"	Idem.....	Bône.....	"
Charriéro.....	Idem.....	Tunis.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Isnard.....	Idem.....	Rombrantin.....	"	Idem.....	Tunis.....	"
Laplame.....	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	"
Sarcey.....	Surnumér ^{re}	Charolles.....	"	Idem.....	Villeneuve - sur - Yonne.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Lenté			"	Surnumér ^{re} ..	Laon R. P.	"
Valette	Surnumér ^{re} ..	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i>	Lyon, cours Saint- Jean.	"
Rebout	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Charenton-le-Pon ^t .	"
Fauvel.....	<i>Idem</i>	Lannion	"	<i>Idem</i>	Châteaubriant.....	"
Poumeau-Laffo- rest.	Aide.....	Payzac.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Prunet.....			"	<i>Idem</i>	Gap.....	"
Baldacci	Surnumér ^{re} ..	Marseille, central..	"	<i>Idem</i>	Sartène.....	"
Dartois.....	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc.....	"	<i>Idem</i>	Dinan.....	"
Michel.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i>	Mâcon.....	"
Gachie.....	Gardien de bureau.	Lig. du Nord-Ouest.	1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Duffau.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord.	1,300	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,300
Bompas.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,200	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Brosse.....	Stagiaire ...	Mâcon.....	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,200
Gimonet.....			"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Quesnot	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,300	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,300
Puysagur.....	Com. aux ^{re} ..	Céret.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Devaux	Fact ^r boîtier.	Thémoux	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Jacquemin....	Com. aux ^{re} ..	Tonneins	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,200
Capponi	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 6.

SOMMAIRE

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques, italiens et suisses	137-138
LISTES des journaux suisses, belges et italiens	139
ÉTABLISSEMENTS de poste	140
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	141
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	142
ANNOTATIONS à faire aux carnets n°s 217 et 220.....	145
BÂTIMENTS en partance	147
FAITS DIVERS.....	149
NOMINATIONS et promotions.....	152

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Acton, Uxbridge Terrace	W.
Leytonstone, Holloway Down.....	E.
Marlborough Road, n° 148, Upper Holloway	N.

Angleterre.

Accrington Road..... Burnley.	Lumb	Manchester.
Ash Vale..... Wokingham.	Middlegate.....	Penrith.
Barry..... Cardiff.	North Street.....	Lewes.
Bergh Apton	Old Town Street....	Plymouth.
Bolton Abbey.....	Pycbank.....	Sheffield.
Cambois.....	Queen's Road.....	Watford.
Carlisle Road.....	Raithby.....	Spilsby.
Chapel Road.....	Shirland.....	Alfreton.
Cheddleton	South Road.....	Eastbourne.
Christchurch.....	Streatley.....	Reading.
Cockfosters.....	Trafalgar Street....	Burnley.
Coppins Bridge....	Uxbridge Common..	Uxbridge.
East Street.....	Waterloo Road.....	Middlesbrough.
Godshill.....	Westbrook.....	Margate.
Grove Road.....	Willoughton	Kirton Lindsey (Lincolnshire).
Ham		
Hunny Hill.....		
Kent House.....		
London Road.....		
	Worlingworth.....	Framlingham (Suffolk).

Écosse.

Whitehouse Aberdeen.

Irlande.

Waterville Killarney.

Whitegate Limerick.

MODIFICATIONS DE NOMS.

Londres.

Au lieu de North End Road, Fulham, S. W., inscrire North End Road, n° 251, S. W.

Au lieu de Tabernacle Square, E. C., inscrire Tabernacle Street, E. C.

Angleterre.

Après Shillingstone, remplacer Blandfort par Dorset.

Après Stalbridge, remplacer Blandford par Dorset.

Après Sturminster Newton, remplacer Blandford par Dorset.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Hanley Road West, Upper Holloway N.

Angleterre.

Devonshire Park Eastbourne.

Market Street Lewes.

South Street Eastbourne.

Écosse.

Argyll Street Glasgow.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

BUREAUX.	PROVINCES.	BUREAUX.	PROVINCES.
Alano di Piave.....	Belluno.	Piozzo.....	Cuneo.
Alezio.....	Lece.	Ronca.....	Verona.
Buia.....	Udine.	Roncofreddo.....	Forli.
Casalvolone.....	Novara.	Rovito.....	Cosenza.
Castelnovo Bariano.....	Rovigo.	Sacco.....	Salerno
Cavasso Nuovo.....	Udine.	San Lorenzo.....	Reggio Calabria.
Cessalto.....	Treviso.	San Michele del Quarto..	Venezia.
Cismon.....	Vicenza.	Sant'Apollinare.....	Caserta.
Cornedo.....	Vicenza.	Schiguano.....	Como.
Firenze n° 2.....	Firenze.	Sequals.....	Udine.
Genova n° 4.....	Genova.	Susegana.....	Treviso.
Lamon.....	Belluno.	Tizzano.....	Firenze.
Lazise.....	Verona.	Tornimparte.....	Aquila.
Lusiana.....	Vicenza.	Torraco.....	Salerno.
Maser.....	Treviso.	Vanzago.....	Milano.
Pasian Schiavonesco.....	Udine.	Vetto.....	Reggio Emilia.
Pavia d'Udine.....	Udine.	Vodo.....	Belluno.

Nomenclature des bureaux de poste suisses.

Les agents sont invités à ajouter à son ordre alphabétique le nom de Wolfhalden (Appenzell) sur la liste des bureaux de poste suisses admis à l'échange des mandats internationaux.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Listes des journaux suisses, belges et italiens.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER À LA NOMENCLATURE SUISSE.						
<i>Rheinschnacken</i>	Zurzach.....	12 mois.	4 30	3 80	0 50	2 fois par semaine.
<i>Illustrirte Schweiz Volkszeitung.</i>	Zurich.....	3 mois..	2 30	1 80	0 50	1 fois par semaine.
		6 mois..	4 10	3 60	0 50	
<i>Thurgauer Volksfreund</i>	Kreuzlingen..	3 mois..	3 75	3 25	0 50	3 fois par semaine.
		6 mois..	7 00	6 50	0 50	
		12 mois.	13 50	13 00	0 50	
<i>Wehrmann der</i>	Zurich.....	3 mois..	3 50	3 00	0 50	2 fois par semaine.
		6 mois..	6 50	6 00	0 50	
		12 mois.	10 50	10 00	0 50	
<i>Zürcher Intelligenzblatt</i>	Zurich.....	3 mois..	3 50	3 00	0 50	3 fois par semaine.
		6 mois..	6 50	6 00	0 50	
		12 mois.	12 50	12 00	0 50	
<i>Anzeiger von Saanen und Ober- simmenthal. (Soul.)</i>	Gessenay....	3 mois..	2 10	1 60	0 50	1 fois par semaine.
		6 mois..	3 60	3 10	0 50	
		12 mois.	6 60	6 10	0 50	
<i>Geographische Nachrichten</i> ...	Bâle	1 an...	7 00	6 50	0 50	
<i>Thurgauer Tageblatt</i>	Weinfelden..	3 mois..	7 00	6 50	0 50	
		6 mois..	13 00	12 50	0 50	
		12 mois.	25 25	24 50	0 75	
JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE À BIFFER SUR LA LISTE SUISSE.						
<i>Thurgauer Volkszeitung</i>	Weinfelden..	
NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER À LA NOMENCLATURE BELGE.						
<i>Gazette de Liège</i>	Liège.....	3 mois..	11 61	11 25	0 36	
		6 mois..	23 19	22 50	0 69	
		12 mois.	46 35	45 00	1 35	
LE JOURNAL CI-APRÈS, QUI AVAIT CESSÉ DE PARAÎTRE, DOIT ÊTRE RÉTABLI SUR LA NOMENCLATURE BELGE.						
<i>Moniteur belge des Valcurs à lots.</i>	Bruxelles....	1 an...	5 00	4 75	0 25	Journal hebdoma- daire.
CHANGEMENT DE PRIX D'UN JOURNAL ITALIEN.						
<i>Le Rivista illustrata</i>	Milan	6 mois.	5 00	4 75	0 25	
		12 mois.	10 00	9 70	0 30	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Création d'un bureau mixte temporaire.

Une décision ministérielle, en date du 28 mai 1885, autorise l'ouverture d'un bureau mixte temporaire de plein exercice à la gare du Pas-des-Lanciers (Bouches-du-Rhône), pour le service spécial du camp. Le numéro 7638 sera attribué à ce bureau, qui prendra la dénomination de « Camp-du-Pas-des-Lanciers ».

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Nièvre.....	Saint-Parize-le-Châtel.....	6 juin 1885.....	7641
Loiret.....	Sennely.....	<i>Idem</i>	7642

Par décision ministérielle en date du 11 mai 1885, une recette municipale a été concédée, sur sa demande, à la commune de Choux (Loiret), en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879.

Par décision ministérielle en date du 29 mai 1885, une recette mixte a été créée à Montpellier, quartier de la gare. Ce nouveau bureau a pris la dénomination de « Montpellier, quartier de la gare » et le numéro d'ordre 7639.

Des décisions ministérielles en date des 28 mai et 6 juin 1885 autorisent la concession de bureaux temporaires de poste et de télégraphe à la Société générale des eaux d'Aulus (Ariège) et au directeur du casino de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Ces bureaux fonctionneront, cette année, le premier, du 16 juin au 15 septembre, sous la dénomination de « Parc d'Aulus », numéro d'ordre 7129, et le second, du 16 juin au 31 août, sous la dénomination de « Casino de Boulogne-sur-Mer », numéro d'ordre 7569.

Le bureau créé dans la section de Dieppedalle (Seine-Inférieure), commune de Cantelieu, prendra, à l'avenir, la dénomination de « Dieppedalle-Croisset ».

Par décision ministérielle en date du 7 mai 1885, le bureau de distribution-entrepôt d'Aïn-Sfissifa (Oran) s'appellera désormais « Les Saules ».

Par décision ministérielle en date du 7 juin 1885, le bureau télégraphique de Mustapha-Palais (Alger) sera transformé en recette mixte composée, et géré par un receveur à dater du 1^{er} juin 1885.

Par décision en date du 8 juin 1885, le bureau mixte qui fonctionnera à partir du 1^{er} juillet prochain, à Paris, dans l'intérieur du palais du Sénat, prendra le numéro d'ordre 85 et la dénomination de « Sénat ».

Corrections au Bulletin mensuel.

Janvier 1885. Page 66, biffer dans le tableau, colonnes 2, 3, 4, les indications 6, Sénat ⁽¹⁾, — Sénat ⁽¹⁾, — le renvoi, et page 67, colonnes 1, 2, 3, 5, les indications T, — 98, — Palais du Sénat, — Sénat.

Intercaler dans ce tableau, après le bureau n° 84, colonnes 1, 2, 3, 4, 5, les indications M, — 85, — Sénat, — Sénat, — Palais du Sénat.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aube.....	Rilly-Sainte-Cyre.....	Méry-sur-Seine.....	Rilly-Sainte-Cyre (1).
Bouches-du-Rhône .	Grandes-Chapelles (Les)...	Lambesc.....	Rognes (1).
Charente.....	Rognes.....	Idem.....	Puy-Sainte-Réparate.
Charente-Inférieure.	Saint-Estève-Janson.....	Ruelle-sur-Touvre.....	Champniers.
Cher.....	Brie-de-la-Rochefoucauld ...	Château-d'Oleron.....	Saint-Trojan (1).
Drôme.....	Saint-Trojan.....	Aubigny-sur-Nère.....	Blancafort (1).
Dordogne.....	Blancafort.....	Chabeuil.....	Saint-Jean-en-Royans.
	Léoncel.....		
	Trémolat.....	Saint-Alvère.....	Trémolat (1).
	Pézuls.....		
	La Roche-les-Beaupré.....		
	Novillars.....		
Doubs.....	Thise.....	Besançon.....	La Roche-les-Beaupré (1).
	Arcier.....		
	Vaire-le-Petit.....		
	Vaire-le-Grand.....		
	Bezouce.....		
Gard.....	Cabrières.....	Marguerittes.....	Bezouce (1).
	Lédenon.....		
	Saint-Gervasy.....		
	Mers.....	Neuvy-Saint-Sépulchre ..	
	Montipouret.....	Idem.....	
Indre.....	Chabotterie (La), commune de Mers.....	Saint-Août (Excep ^t).....	Mers (1).
	Magnet, commune de Mers.	Ardentes (Excep ^t).....	
	Bois-lionce (Le), commune de Clairmarais.....	Saint-Omer.....	Arques (Excep ^t).
Pas-de-Calais.....	Monchy-au-Bois.....	Arbret (L').....	Fonquevillers.
	Pommier.....		
	Chemin-de-Rueil, commune de Garches.....	Garches.....	S ^t -Cloud (Excep ^t).
Seine-et-Oise.....	Briqueteries (Les), commune de Garches.....		
Vaucluse.....	Pontet (La), commune d'Avi- gnon.....	Avignon.....	Pontet (Le) (1).
Haute-Vienne.....	Marval.....	La Chapelle-Montbrandeix	Marval (1).
Yonne.....	Milhaguet.....	Serbonnes.....	Courlon (1).
	Courlon.....		
	Vianeuf.....		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
322	3	Intercaler : « Chemin-de-Rueil (Seine-et-Oise), c ^{no} de Garches. — Exc. S ^t -Cloud. »
200	2	« Briqueteries (Les), idem. »
111	2	« Bezouce (Gard) », biffer ce qui suit, et mettre : « Voir Bezouce. »
117	3	Intercaler : « Bezouce (Gard), ar. de Nîmes, c ^{no} de Marguerittes, 831 habitants. ☒ »

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et Télégraphes.*

Aboukir M ☒ (Oran)	10 juin 1885.	Bannalec M ☒ (Finistère).	25 juin 1885.
Alfortville MC ☒ (Seine).	<i>Idem.</i>	Ligardes M ☒ R. G. (Gers).	<i>Idem.</i>
Chamoux M ☒ R. G. (Sa- voie)	<i>Idem.</i>	Montpont M ☒ (Saône-et- Loire)	<i>Idem.</i>
Ligné M ☒ (Loire-Infé- rieure)	<i>Idem.</i>	Quincy-Ségy M ☒ R. G. (Seine-et-Marne)	<i>Idem.</i>
Marigny-l'Église M ☒ (Niè- vre)	<i>Idem.</i>	Saint-Georges-de-Reintem- bault M ☒ R. G. (Ille- et-Vilaine)	<i>Idem.</i>
Miremont M ☒ (Haute- Garonne)	<i>Idem.</i>	Saint-Laurent-de-Mure M ☒ R. G. (Isère)	<i>Idem.</i>
Ploudiry M ☒ (Finistère).	<i>Idem.</i>	Saint-Pierre-de-Chartreuse M ☒ (Isère)	<i>Idem.</i>
Rieucros M ☒ (Ariège) . .	<i>Idem.</i>	Soubise M ☒ (Charente- Inférieure)	<i>Idem.</i>
Saint-Martin-du-Puits M ☒ (Nièvre)	<i>Idem.</i>	Voiteur M ☒ (Jura)	<i>Idem.</i>
Saacy-sur-Marne M ☒ R. G. (Seine-et-Marne)	<i>Idem.</i>		
Soulgé-le-Bruant M ☒ (Mayenne)	<i>Idem.</i>		

b) *Bureaux gérés par des agents des communes.*

Berthemont-les-Bains M (1) (Alpes-Maritimes)	10 juin 1885.	N'Gaous (commune des)	10 juin 1885.
(1) Ouvert du 10 juin au 30 septembre.		Oued-Soltan M (Cons- tantine)	25 juin 1885.
Couffé M (Loire-Inférieure)	<i>Idem.</i>	Palavas M R. G. (Hérault).	
Montagne (La) M (Loire- Inférieure)	<i>Idem.</i>		

c) *Gares.*

Besné-Pont-Château V. (Loire-Inférieure)	10 juin 1885.	Saint-Mars-du-Désert V. (Loire-Inférieure)	10 juin 1885.
Blain V. (Loire-Inférieure).	<i>Idem.</i>	Teillé-Mouzeil V. (Loire- Inférieure)	<i>Idem.</i>
Bouron V. (Loire-Infé- rieure)	<i>Idem.</i>	Treffieux V. (Loire-Infé- rieure)	<i>Idem.</i>
Campbon V. (Loire-Infé- rieure)	<i>Idem.</i>	Ambert V. (Puy-de-Dôme).	25 juin 1885.
Carquefou V. (Loire-Infé- rieure)	<i>Idem.</i>	Boursay D (Loir-et-Cher).	<i>Idem.</i>
Gâvre (Le) V. (Loire-In- férieure)	<i>Idem.</i>	Droué V. (Loir-et-Cher) . .	<i>Idem.</i>
Ligné V. (Loire-Inférieure)	<i>Idem.</i>	Mondoubleau V (Loir-et- Cher)	<i>Idem.</i>
Nozay V. (Loire-Inférieure)	<i>Idem.</i>	Sargé D (Loir-et-Cher) . .	<i>Idem.</i>
Pannecé-Riaillé V. (Loire- Inférieure)	<i>Idem.</i>	Savigny-sur-Braye V (Loir- et-Cher)	<i>Idem.</i>

2° Additions.

Boulogne-sur-Mer (Casino de) (1) ☒ (Pas-de-Calais).

(1) Ouvert au public de 9 heures du matin à 9 heures du soir, du 16 juin au 31 août.

Camp du Pas-des-Lanciers ☒ (1) (Bouches-du-Rhône).

(1) Bureau provisoire créé pour le service de la division de réserve campée en ce point.

3° Fusions et transferts.

Ohain M ☒ (Nord).....	16 mars 1885.	S ^t -Christophe-en-Bazelle M ☒ (Indre).....	6 juin 1885.
Courrières M ☒ (Pas-de- Calais).....	31 mai 1885.	Cervione M ☒ (Corse)...	8 juin 1885.
Caylar (Le) M ☒ (Hé- rault).....	4 juin 1885.	Roches - Bettaincourt ou Roche-sur-Rognon M ☒ (Haute-Marne).....	16 juin 1885.

Roches-sur-Rognon (1). Voir Roches-Bettaincourt (Haute-Marne).

(1) Le bureau télégraphique de Roches-Bettaincourt a été réuni au bureau de poste créé à Roches-sur-Rognon, le 16 juin 1885.

4° Modifications et transformations.

Affreville ☒ (Alger), lire Affreville M ☒ (Alger).
 Bannalec, 1 kil. (Finistère), rayer 1 kil.; y substituer l'indice V.
 Mas-des-Gardies V. (Gard), rayer V.; y substituer l'indice D.
 Maisons-Alfort L ☒ (Seine), supprimer L.
 Pauillac ☒ (Gironde), ajouter le renvoi suivant :

(1) Bureau ouvert de 5 heures du matin, en été; de 6 heures du matin, en hiver, jusqu'à 10 heures du soir (1^{er} juillet 1885).

Page 200 de la nomenclature, 2^e colonne, lire Sainte-Foy-l'Argentière, au lieu de Saint-Foy.

Page 191 de la nomenclature, lire Pompey, barrage (Meurthe-et-Moselle), et supprimer le renvoi (1) correspondant.

Un bureau mixte succursale est créé (1^{er} juillet) à l'intérieur du palais du Sénat et prend la dénomination « Sénat » avec numéro d'ordre 85, à inscrire page 229 de la nomenclature. — Supprimer à la page 230 le bureau télégraphique du Sénat (bureau intérieur) n° 98.

Le service exceptionnel, organisé au bureau de Marignane (Bouches-du-Rhône) (Annexe n° 5 au Bulletin mensuel, page 119), a cessé de fonctionner.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Champrenest M ☒ (Seine-et-Marne).	Coulonges M ☒ (Aisne).
Huppy M ☒ (Somme).	Cadaujac M ☒ (Gironde).
Pontcharra M ☒ (Isère).	Seine-Port M ☒ (Seine-et-Marne).
Chavignon M ☒ (Aisne).	

Supprimer la mention R. G. après les noms des bureaux de :

Romillé M ☒ (Ille-et-Vilaine).	Fresnaye (La) M ☒ (Sarthe).
--------------------------------	-----------------------------

5° Réouvertures.

Aulus (Parc d') B M ☒ (Ariège), le 16 juin.
 Bourboule (La) M ☒ (Puy-de-Dôme), limité jusqu'au 20 juin; complet à partir du 20 juin.
 Châteauneuf-les-Bains B M ☒ (Puy-de-Dôme), le 16 juin.
 Brides-les-Bains B M ☒ (Savoie), le 1^{er} juin.
 Mont-Dore (Le) B M ☒ (Puy-de-Dôme), limité jusqu'au 20 juin; complet à partir du 20 juin.
 Rosendaël B M ☒ (Nord), le 1^{er} juin.
 Saint-Sauveur-les-Bains B M ☒ (Hautes-Pyrénées), le 1^{er} juin.
 Veulettes B M (Seine-Inférieure), le 1^{er} juin.
 Amphion (Bains d') B M (Haute-Savoie), le 16 juin.
 Lovagny B M (Haute-Savoie).
 Montauvert (Le) B M (Haute-Savoie).
 Silvanès B M ☒ (Aveyron).

6° Fermetures.

Croissy M (Oise).

| Portets M (Gironde).

7° Suppressions.

Alfort (École d') (2) M (Seine) et le renvoi correspondant. | Levallois-Perret, barrage (Seine).

Bessèges I P (7) (Gard) et le renvoi correspondant.

Tamaris I P (7) (Gard) et le renvoi correspondant.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations au carnet n° 1517 (ancien 220.) (49° et 50° listes).

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet n° 1517 (ancien n° 220) des bureaux pour lesquels des huissiers ou des notaires se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable (*Bulletin mensuel* n° 8, août 1882, instruction n° 250, § 5.)

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE. — Page 33. — Bureau de *Salles-Lavallette*, après la commune *Nanteuil*, ajouter : (*Dordogne*), de *Gurat* et de *Vaux-la-Valette* (*Charente*).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE. — Page 40. — Entre le bureau de *Levie* et celui de *Monza*, inscrire : *Macinaggio*.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD. — Page 44. — Entre le bureau de *Plouguenast* et celui de *Quintin*, inscrire : *Plumaugat*.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME. — Page 51. — Bureau des *Pilles*, remplacer les mots : (moins la commune de *Chaudebonne*) par : (moins les communes de *Bellecombe*, *Bésignan*, *Chaudebonne*, *Bochebrune*, *Saint-Jalle* et *Saint-Sauveur*).

DÉPARTEMENT DE L'EURE. — Page 53. — Bureau de *Gisors*, après *Flavacourt*, ajouter : *Montjavoult*.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER. — Page 81. — Entre le bureau de *Blois* et celui de *Bracieux*, inscrire : *Avaray*.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. — Page 83. — Biffer le bureau de *Maclas*.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE. — Page 103. — Entre le bureau de *Maranville* et celui de *Millières*, inscrire : *Merrey*.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE. — Page 113. — Entre le bureau de *Châtillon-en-Bazois* et de celui de *Clamecy*, inscrire : *Chaulgnes*.

DÉPARTEMENT DU NORD. — Page 115. — Biffer le bureau de *Bavay*.

DÉPARTEMENT DE L'OISE. — Page 118. — Entre le bureau de *Montataire* et celui de *Mouy*, inscrire : *Morienvall*.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES. — Page 125. — Entre le bureau de *Mauléon* et celui de *Montaner*, inscrire *Monassut-Audiracq*.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE. — Page 131. — Entre le bureau *Saint-Bel* et celui de *Saint-Genis-Laval*, inscrire *Sainte-Foy-lès-Lyon*.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE. — Entre le bureau d'*Ancy-le-Franc* et celui d'*Appoigny*, inscrire : *Andryes*.

Annotations au carnet n° 1518 (ancien n° 220 bis).

DÉPARTEMENT D'ALGER. — Tableau n° 1. — Entre le bureau de *Boghari* et celui de *Bou-Medfa*, inscrire : *Bouffarick*.

Tableau n° 2. — Biffer le bureau de *Bouffarick*.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	de DROIT à porter au registre n° 16 décim. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Anti-Prussien (L')</i> , rue Hérold, n° 8, à Paris.	3 mois ..	3 00	2 87	0 13	
France	6 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
<i>Évolution sociale (L')</i> , rue de Médecis, n° 7, à Paris.	3 mois ..	2 00	1 88	0 12	
France	6 mois ..	3 50	3 36	0 14	
	1 an	6 00	5 84	0 16	
<i>Gardes champêtres (Journal des)</i> , rue du Bouloi, n° 15, à Paris.	6 mois ..	1 50	1 38	0 12	Journal devant paraître le 1 ^{er} juillet 1885.
France	1 an	3 00	2 87	0 13	
<i>Loire républicaine (La)</i> , rue des Jar- dins, n° 6, à St-Étienne (Loire).	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
Loire et départements limitrophes...	6 mois ..	9 50	9 30	0 20	
	1 an	18 00	17 72	0 28	
Autres départements	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	11 50	11 28	0 22	
	1 an	22 00	21 68	0 32	
<i>Moniteur industriel (Le)</i> , rue Milton, n° 8, à Paris.	1 an	25 00	24 65	0 35	Le Bulletin des adjudica- tions est servi gratui- tement aux abonnés.
<i>Ouvrier chapelier (L')</i> , rue des Rosiers, n° 25, à Paris.	3 mois ..	1 00	0 89	0 11	
France	6 mois ..	1 75	1 63	0 12	
	1 an	3 00	2 87	0 13	
<i>Radical de Saône-et-Loire (Le)</i> , à Cha- lon-sur-Saône (Saône-et-Loire).	3 mois ..	4 00	3 86	0 14	Les abonnements par- tent du 1 ^{er} et du 16 de chaque mois.
France	6 mois ..	8 00	7 82	0 18	
	1 an	16 00	15 74	0 20	
<i>Revue de Paris (La)</i> , rue du Helder, n° 14, à Paris.	1 an	6 00	5 84	0 16	
<i>Radical du Centre (Le)</i> , à Limoges (Haute-Vienne).	3 mois ..	4 50	4 35	0 15	
Haute-Vienne et départements limi- trophes	6 mois ..	9 00	8 81	0 19	
	1 an	18 00	17 72	0 28	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Réveil de l'Ain (Le)</i> , à Bourg-en-Bresse (Ain).	3 mois ..	6 50	6 33	0 17	
Bourg	6 mois ..	12 00	11 78	0 22	
	1 an	22 00	21 68	0 32	
Ain et départements limitrophes.....	3 mois ..	7 00	6 83	0 17	
	6 mois ..	13 00	12 77	0 23	
	1 an	25 00	24 65	0 35	
Autres départements.....	3 mois ..	8 00	7 82	0 18	
	6 mois ..	15 00	14 75	0 25	
	1 an	28 00	27 62	0 38	

CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.

<i>France militaire (La)</i> , place Saint-André-des-Arts, à Paris.	3 mois ..	3 00	2 87	0 13	
France, Corse, Algérie et Tunisie....	6 mois ..	5 50	5 34	0 16	
	1 an	10 00	9 80	0 20	
Colonies et étranger.....	3 mois ..	4 00	"	"	
	6 mois ..	7 00	"	"	
	1 an	13 00	"	"	
<i>Gazette du Rentier (La)</i> , rue de Châteaudun, n° 17, à Paris.	1 an	2 00	1 88	0 12	
<i>Presse (La)</i> , rue Baillif, n° 9, à Paris.	3 mois ..	9 00	8 81	0 19	L'adresse de ce journal était primitivement, 48, rue de Richelieu.
France	6 mois ..	18 00	17 72	0 28	
	1 an	36 00	35 54	0 46	
<i>Annotations rectificatives gommées.</i> Éditeur, OBERTHUR, à Rennes.	Supprimer l'article 6° et le remplacer par :				
6° A l'instruction T seulement, à l'usage des bureaux télégraphiques (abonnement particulier ou collectif).....	1 an	0 75	0 64	0 11	

CHANGEMENT D'ADRESSE.

Il est rappelé au service que, par la liste n° 200, du 25 octobre 1884, les agents ont été informés que les bureaux des journaux « *Le Français* », « *La Défense sociale et religieuse* », « *Le Journal des villes et des campagnes* » et « *La Gazette agricole* », qui étaient situés rue des Beaux-Arts, n° 6, ont été transférés rue Bergère, n° 20. C'est donc à cette dernière adresse, rue Bergère, n° 20, que doivent être adressés les mandats d'abonnement émis au profit des journaux précités.

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises</i> (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} juillet..	Le Havre..	Hélène-et-Geor- gina.	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Sully.....	<i>Idem</i>	H. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	10.....	<i>Idem</i>	Louise-et-Mar- guerite.	<i>Idem</i>	D. Auger.
4	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Panama.....	<i>Idem</i>	H. Auger.
5	Réunion.....	15.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Valence.	Vap. rég...	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale</i> (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} juillet..	Lo Havro..	Tafna.....	Vap. rég...	Chargeurs réunis.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Phœnician.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
9	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
15	Céara.....	9.....	<i>Idem</i>	Marahense.....	<i>Idem</i>	Cunard et C ^{ie} .
16	Caraçao.....	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.						

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
17	Guayaquil.....	10 juillet..	Le Havre..	Président - Ma- bire.	Voilier....	Postel.
18	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Vap. rég....	Brostrom.
19	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
20	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
21	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
22	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	E. Grosos.
23	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
24	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
25	Mayaguez.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
26	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
27	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Marahense.....	Idem.....	Cunard.
28	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
29	Idem.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	20.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
31	Para.....	9.....	Idem.....	Marahense.....	Idem.....	Cunard.
32	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
33	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
34	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
36	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
38	Progresso.....	2.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Brostrom.
39	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
40	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
42	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
43	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
44	Santo-Domingo....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
45	Savanilla.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
46	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
48	Tampico.....	2.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
49	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
50	Idem.....	20.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
51	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	E. Grosos.
52	Vera-Cruz.....	2.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Brostrom.
53	Idem.....	30.....	Idem.....	Oaxaca.....	Idem.....	Genestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. GRAS, facteur rural à Saint-Sauveur de Montagut (Ariège), a remis à son receveur un porte-monnaie trouvé par lui et contenant 6 fr. 85 cent.

M. MOREAU, facteur rural à Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne), s'est empressé de remettre à son légitime propriétaire un porte-monnaie contenant 22 fr. 35 cent.

M. CHARDIN, facteur rural à Marbache (Meurthe-et-Moselle), a remis à sa receveuse une bourse, contenant 7 fr. 50 cent., trouvée par lui en cours de tournée.

M. CROZEL, gardien de bureau à Valence (Drôme), a remis au receveur principal une pièce de 5 francs trouvée par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. POMMIER, facteur local à Bort (Corrèze), a remis à son receveur un petit sac en toile contenant 10 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. LARRUE, facteur local à Preignac (Gironde) a remis au chef de la station de Preignac un portefeuille contenant 2 billets de banque de 100 francs trouvé par lui dans la salle d'attente de la gare.

M. LARTILLEY, facteur rural à Vauvillers (Haute-Saône), a rendu à la personne qui les avait perdus, des papiers de commerce importants trouvés par lui en cours de tournée.

M. CUSSEY, facteur rural à Velleuxon (Haute-Saône), a remis à sa receveuse un porte-monnaie renfermant 5 francs trouvé par lui sur la voie publique.

M. ANDRÉ, facteur de ville à Chambéry (Savoie), a remis au receveur principal un billet de banque de 500 francs trouvé par lui sur la voie publique et qui a pu être rendu à son propriétaire.

Le jeune facteur CAUSIN, attaché au bureau de Paris n° 11, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 80 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. PAZOT, facteur rural à Rions (Gironde), a remis à sa receveuse une montre en argent trouvée par lui sur la voie publique.

M. PIONNIER, facteur à Lille-Saint-Maurice (Nord), a trouvé sur la voie publique une croix en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

Le jeune facteur BÉTRAUCOURT, attaché au bureau de Paris 51, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une canne d'une certaine valeur qui a été rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. RESTOUS, facteur rural à Villedieu-les-Poêles (Manche), a rendu un billet de 500 francs qui lui avait été remis pour un billet de 50 francs.

M. CHAILLOU, facteur intérimaire au Mans a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 5 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. GIRAUD, facteur rural à Valigny (Allier), a trouvé, en cours de tournée, une montre et une chaîne en argent qui ont pu être rendues à la personne qui les avait perdues.

M. THORSE, facteur rural à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie), a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 10 francs trouvé par lui sur la place publique.

M. TROCCAZ, facteur rural à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), a trouvé sur la voie publique un bracelet en or qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. GUICHARD, facteur rural à Puimoissan (Basses-Alpes), a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. VINOT, facteur rural à Removille (Vosges), a remis à sa receveuse un portefeuille renfermant 3 billets de banque de 100 francs, trouvé par lui sur la voie publique, qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. PAPOT, courrier-convoyeur, a trouvé, sur le quai de la gare de Velluire un porte-monnaie renfermant 7 fr. 60 cent., qu'il a remis au chef de gare.

M. BLANCAN, courrier-convoyeur à Agen, a trouvé dans la boîte mobile de Portets une lettre ordinaire portant la mention « valeur déclarée » 250 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal de Bordeaux.

M. BERTRAND, facteur-chef à Mende, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant environ 100 francs qu'il s'est empressé de restituer à son propriétaire.

M. THARAUD, facteur de ville à Limoges, a trouvé sur la voie publique une pièce de 10 francs et 6 pièces de 0 fr. 50 cent. Avis en a été donné au commissaire de police.

M. GILBERT, commis à Paris, bureau 65, a remis entre les mains de son receveur une pièce de 20 francs trouvée par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. CAMUS, facteur à Gy (Haute-Saône), s'est empressé de restituer à la personne intéressée une pièce de 10 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. GAUTHIER, facteur à Villers-Coterets a remis à son receveur une somme de 3,500 francs en billets de banque trouvée par lui sur la tablette du guichet. Cette somme a été rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. GROSSET, facteur à Mégèves (Haute-Savoie), a rendu, à la personne qui l'avait perdu, un billet de banque de 100 francs trouvé par lui.

Le jeune facteur LEBLANC, attaché au bureau de Paris, n° 50, a remis à son receveur un portefeuille contenant 250 francs, trouvé par lui dans la salle d'attente, et qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. LANTIÉ, facteur rural à Saint-Romain (Lot-et-Garonne), a trouvé sur la voie publique une lettre de change de 400 francs, qui a pu être rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. SALEIL, facteur-surveillant des télégraphes, à Rodez, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un carnet contenant un billet de banque de 100 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. COMTE, facteur rural à Saint-Egrève (Isère), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il a pu, après recherches, rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. RAMSER, facteur-releveur au bureau de Paris, n° 54, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 17 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. SOLEILLANT, stagiaire au bureau d'Ambert (Puy-de-Dôme), a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs et des papiers importants, qui a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. PROVOT, receveur à Verrières (Vienne), a déposé à la mairie une boucle d'oreille en or trouvée par lui sur la voie publique.

M. POLLET, facteur rural à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), a rendu, à la personne qui les avait perdus, 2 livrets de caisse d'épargne et un billet de banque de 500 francs trouvés par lui sur la voie publique.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. DELEAU, facteur du télégraphe à Neuilly (Seine), a fait preuve de courage en arrêtant un malfaiteur qui l'a blessé d'un coup de couteau-poignard.

M. HONZELOT, aide au bureau de Saint-Mihiel, a été blessé en voulant arrêter un cheval, attelé à une voiture.

M^{lle} BAREY, receveuse à Breuches (Haute-Saône), a fait preuve de courage en arrêtant deux bœufs attelés à une voiture au moment où le conducteur allait être écrasé.

M. KORDU, facteur rural à Bueil (Eure), a arrêté deux jeunes gens évadés d'une maison de correction.

M. MICHEAU, facteur rural à Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-Loire), a fait preuve de courage en se jetant à la tête d'un taureau furieux qui avait renversé une personne et la piétinait.

M. MONNET, facteur rural à Montluel (Ain), a fait preuve de dévouement en se jetant dans une rivière pour porter secours à une personne en danger de se noyer.

M. DUPEYRON, facteur rural à Barcelonne (Gers), a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes.

M. MOREAU, gardien de bureau à Reithel a sauvé un enfant qui se noyait.

M. ROBERT, facteur local à Sainte-Pazanne, a été blessé en voulant arrêter un bœuf furieux.

M. HURÉ, facteur rural à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), a arrêté un cheval attelé à une voiture et qui était sur le point de tomber dans la Loire.

M. BRION, facteur rural à Reithel, a fait preuve de dévouement en retirant d'un réservoir d'eau un enfant qui y était tombé et qui, s'étant cassé la jambe dans sa chute, allait infailliblement périr.

Le sieur SCHÉNER, courrier d'entreprise à Oued-Slissen (Algérie), surpris par une crue subite, au moment où il traversait à gué la Mekerra, a tenté, avec le plus grand dévouement, de sauver les dépêches qui lui étaient confiées, malgré le danger que présentait cette tentative.

Injures adressées à des agents des postes et des télégraphes dans l'exercice de leurs fonctions.

Par jugement du tribunal de paix de La Calle (Constantine), en date du 20 mai 1885, le sieur a été condamné à 10 francs d'amende pour avoir injurié publiquement un commis des postes et des télégraphes dans l'exercice de ses fonctions.

Par jugement du tribunal de Fontenay (Vendée), le sieur a été condamné, le 23 avril 1885, à 30 francs d'amende pour avoir injurié un facteur rural dans l'exercice de ses fonctions.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM.Rocher.	Com. princ. de direct.	Saint-Étienne, dir. départementale	fr. 3,000	Sous-inspec- teur.	Moulins-sur-Allier..	fr. 3,000
Maurel.	<i>Idem.</i>	Avignon, direction départementale.	3,000	<i>Idem.</i>	Bourg-en-Bresse...	3,000
Jolivet.....	Commis prin- cipal.	D ^o de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	3,500	Commis prin- cipal.	D ^o du mat. et de la constr., 3 ^e bur.	3,500
Lorrette (Mar- tin-Victor)..	Com. princ. de direct.	Dir. départementale de la Seine.	3,000	Commis	Direction de la caisse d'épargne.	3,100
Bergin.....	Commis prin- cipal.	Paris 69.....	3,000	Com. princ. de direct.	Saint-Étienne, dir. départementale.	3,000
Ternisien	Commis	Vérification et récep- tion du matériel.	2,700	<i>Idem.</i>	Orléans, direction technique.	2,700
Lisle.....	Commis de direction.	Mont-de-Marsan, dir. départem.	2,700	<i>Idem.</i>	Blois, direction dé- partementale.	2,700
Ouradou	<i>Idem.</i>	Lyon, direction dé- partementale.	2,700	<i>Idem.</i>	Avignon, direction départementale.	2,700
Morenvillle ...	<i>Idem.</i>	Lille, direction tech- nique.	2,700	<i>Idem.</i>	Même résidence ...	2,700
Bourdon	<i>Idem.</i>	Niort, direction dé- partementale.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Roux.....	<i>Idem.</i>	Nevers, inspection technique.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Perchenet....	<i>Idem.</i>	Châlons-sur-Marne, dir. départem.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Taurines.....	<i>Idem.</i>	Rouen, direction dé- partementale.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Broglic.....	<i>Idem.</i>	Laon, direction dé- partementale.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Vidal de Lirac.	Commis	Paris, boulevard S ^t . Denis.	2,100	Commis	Paris, vérification et récep. du matériel	2,100
Baradat.....	<i>Idem.</i>	Mont-de-Marsan R. P.	2,100	Commis de direction.	Mont-de-Marsan, di- rect. départem.	2,100
Baudement...	<i>Idem.</i>	Paris, Bastille	2,100	<i>Idem.</i>	Paris, direction ré- gionale.	2,100
Doby.....	<i>Idem.</i>	Recette princ. de la Seine. Départ.	2,100	Commis	Dir. départementale de la Seine.	2,100
Lotte.....	<i>Idem.</i>	Amiens, recette prin- cipale.	2,100	Commis de direction.	Lille, direction dé- partementale.	2,100
Seguin.....	<i>Idem.</i>	Draguignan.....	2,100	Commis	Lyon, direction dé- partementale.	2,100
Despierres....	Commis de direction.	Lille, direction dé- partementale.	1,800	<i>Idem.</i>	D ^o de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	1,900
Vigné.....	Commis	Paris 33.....	1,800	<i>Idem.</i>	Bureau des réclama- tions.	1,900
Gilloire.....	<i>Idem.</i>	Amiens R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Amiens, direction départementale.	1,800
Lecomte	Surnumér ^{re} .	Auxerre.....	600	Surnumér ^{re} ..	Direction du per- sonnel-	600
Bombars.....	"	Expédition - naire.	Bureau des récla- mations.	1,000
Faure.....	Inspecteur ..	Oran.....	4,000	Inspecteur ..	Le Tonkin.....	4,500
Maurel.....	Sous-inspec.	Bourg-en-Bresse...	3,000	Sous-inspec- teur.	<i>Idem.</i>	3,000
Berthelon....	Com. princ.	Bourg.....	3,000	Contrôleur..	Sénégal.....	3,000
Bourrel.....	Com. princ. de direct.	Au Tonkin.....	3,000	Sous-Inspec- teur.	Le Tonkin.....	3,000
Deramond....	Com. princ.	Paris, poste central.	3,000	Contrôleur..	<i>Idem.</i>	3,000
Connu.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,300	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Gras	Commis....	Service de la vérifi- cation et de la récep. du matériel	2,700	Com. princ. de direct.	Le Tonkin	2,700
Hamel.....	Com. princ.	Paris 84.....	3,300	Receveur....	<i>Idem.</i>	3,500
Lebrun.....	<i>Idem.</i>	Paris 78.....	3,000	Contrôleur..	<i>Idem.</i>	3,000
Champon....	Inspecteur..	Bourg-en-Bresse...	4,000	Receveur....	Tours, gare.....	4,000
Gal.....	Receveur....	Bagnères-de-Bigorre	3,500	Recev. princ.	Albi.....	4,000
Grenard.....	Receveur télé- gr.	Paris 98.....	3,500	R ^e des postes et télégr.	Paris 98.....	3,500
De Thierry...	<i>Idem.</i>	Paris 6.....	3,500	<i>Idem.</i>	Paris 6.....	3,500
Védère.....	Com. princ..	D ^{ou} des services sé- dentaires, 3 ^e bur.	3,500	Receveur....	Bagnères-de-Bigorre	3,500
Halluin.....	<i>Idem.</i>	Valenciennes.....	3,000	<i>Idem.</i>	Armentières	3,000
Champlou...	Receveur....	Relizane	3,000	<i>Idem.</i>	Orléansville	3,000
Viaque.....	<i>Idem.</i>	Saïda.....	2,700	<i>Idem.</i>	Relizane	3,000
M ^{lles} Richard.....	"	Receveuse...	Dion.....	800
Seigle.....	Receveuse...	Saint-Chef.....	1,000	<i>Idem.</i>	Meyzieux.....	1,000
Galle.....	<i>Idem.</i>	Laffrey	800	<i>Idem.</i>	Saint-Chef.....	800
Jouffroy.....	"	<i>Idem.</i>	Laffrey.....	800
M ^{mes} v ^e Trouttet.....	"	<i>Idem.</i>	Celles-sur-Ource...	1,000
v ^e Spanna.....	Receveuse...	Saint-Nectaire	800	<i>Idem.</i>	Chateldon.....	800
v ^e Molié.....	<i>Idem.</i>	Cléguère.....	800	<i>Idem.</i>	Quiberon.....	800
M ^{lles} Duret.....	<i>Idem.</i>	Puy-de-Serre	800	<i>Idem.</i>	Les Lucs-s ^r -Boulog ^{ne}	800
Duranthon ..	<i>Idem.</i>	Saint-Amand-Roche- Savine.	1,400	<i>Idem.</i>	Treignat.....	1,400
Kuecnemann.....	"	<i>Idem.</i>	Trosly-Loire.....	800
M ^{me} Laray.....	Receveuse...	Saint-Georges-d'O- léron.	1,600	<i>Idem.</i>	Le Château-d'Olé- ron.	1,600
M ^{lle} Gaurier.....	<i>Idem.</i>	Bourcefranc.....	1,200	<i>Idem.</i>	Saint-Georges-d'O- léron.	1,200
M ^{me} v ^e Dorguin ..	<i>Idem.</i>	Dournazac.....	800	<i>Idem.</i>	Bourcefranc.....	800
M ^{lles} Lapuelle.....	<i>Idem.</i>	Bujaleuf.....	1,200	<i>Idem.</i>	Dournazac.....	1,200
Laffage.....	"	<i>Idem.</i>	Uchizy.....	800
Boigey.....	"	<i>Idem.</i>	Saint-Nectaire.....	800
M ^{me} v ^e Laurent....	Receveuse...	Romanèche-Thorins	1,600	<i>Idem.</i>	Château-du-Loir...	1,600
M ^{lles} Degrav.....	"	<i>Idem.</i>	Preixan.....	800
Larasse.....	"	<i>Idem.</i>	Culoz.....	800
M. Martron.....	"	<i>Idem.</i>	Belpèch.....	800
M ^{lles} Populus.....	Receveuse...	Clefmont.....	800	<i>Idem.</i>	Vitrey-sur-Mance...	800
Burlet.....	<i>Idem.</i>	Vitrey-sur-Mance ..	1,400	<i>Idem.</i>	Clefmont.....	1,400
M. Astolfi.....	Receveur..	Bou-Media.....	1,000	Receveur....	Dra-el-Mizau	1,200
M ^{lle} Lacombe.....	"	Receveuse...	Bou-Medfa	1,000
M ^{mes} Baillet.....	Receveuse...	"	<i>Idem.</i>	Birtouta	1,000
v ^e Leroy.....	"	<i>Idem.</i>	Aboukir.....	1,000
M. Coussillan....	Commis....	Dir. du matériel et de la construc- tion, 3 ^e bureau.	2,200	Receveur....	Commentry.....	2,000
M ^{mes} Paris.....	Receveuse...	Vezius.....	1,200	Receveuse...	S ^t -Geniès-le-Bas...	1,200
Imberdis.....	<i>Idem.</i>	Coudes	1,000	<i>Idem.</i>	Vezius.....	1,000
M ^{lles} Portier.....	<i>Idem.</i>	Bizot.....	800	<i>Idem.</i>	Coudes	800
Dujarie.....	"	<i>Idem.</i>	Daglan	800
M. Guillaume....	Receveur....	Barbentane.....	1,200	Receveur....	Marseille-la-Rose..	1,200
M ^{me} Gervetti.....	Receveuse...	Les Pennes.....	1,000	Receveuse...	Barbentane.....	1,000
MM. Pavot.....	Receveur....	Civray.....	2,000	Receveur....	Loches.....	2,200
Digeon.....	<i>Idem.</i>	Prez-en-Pail	1,400	<i>Idem.</i>	Civray.....	1,600
M ^{lle} Bantquin.....	Receveuse...	Quelaines.....	1,200	Receveuse...	Guichen	1,200
M ^{me} v ^e Tricard.....	"	<i>Idem.</i>	Quelaines	1,000
M ^{lles} Béchet.....	"	<i>Idem.</i>	Annehault.....	800
Rigaud.....	"	<i>Idem.</i>	Lauris-sur-Durance.	800
Pehéaa.....	Receveuse...	Levie	800	<i>Idem.</i>	Saint-Ybars	800
M. Meneau.....	Receveur....	Saint-Ybars.....	1,000	Receveur....	Bize.....	1,000
M ^{me} Querrien.....	"	Receveuse...	Plougouev.....	800
M ^{lle} Dien.....	"	<i>Idem.</i>	Huisnes.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Delatte.....	Commis.....	Rouen R. P.....	2,400	Commis.....	Paris 16.....	2,400
Marion.....	Idem.....	Abbeville.....	2,700	Idem.....	Rouen R. P.....	2,700
Gérouilhe.....	Idem.....	Lille, central.....	2,400	Idem.....	Abbeville.....	2,400
Mosbach.....	Idem.....	Troyes, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Épinal, rue d'Ar- ches.	2,100
Turbé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nouvelle-Calédonie.	1,800
Poméon.....	Idem.....	Toulouse, central.	2,100	Idem.....	Eaux-Bonnes.....	2,100
Manarit.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Toulouse, central..	1,500
Maillard.....	Idem.....	Paris 29.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Lagrippe.....	Com. princ.	Paris 98.....	2,700	Idem.....	Paris 29.....	2,700
Buisson.....	Commis.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris 98.....	2,100
Roy.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Bastou.....	Idem.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
De Goujon-Du- verger.	Idem.....	Paris 41.....	2,700	Idem.....	Paris 2.....	2,700
Cauchie.....	Idem.....	Paris 5.....	2,400	Idem.....	Paris 41.....	2,400
Guerrin.....	Com. princ.	Lille, central.....	2,700	Idem.....	Paris 5.....	2,700
Lentilhac.....	Commis.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Roure.....	Idem.....	Bordeaux, central..	2,700	Idem.....	Les Eaux-Bonnes..	2,700
De Vendomois.	Idem.....	Dijon R. P.....	2,400	Idem.....	Cauterets.....	2,400
Patriarche.....	Idem.....	Paris 8.....	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Fabry.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Georges.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Ollivier.....	Idem.....	Paris 15.....	2,400	Idem.....	Paris 4.....	2,400
Laurens.....	Idem.....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Paris 15.....	1,800
Bastien.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Verdun.....	2,400
Decomberousse	Idem.....	Paris 3.....	2,400	Idem.....	Vichy.....	2,400
Bonnel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 3.....	1,800
Milloux.....	Idem.....	Paris 51.....	1,800	Idem.....	Vichy.....	1,800
Bertrand.....	Idem.....	Montpellier R. P..	1,500	Idem.....	Paris 51.....	1,500
Gaillard.....	Idem.....	Montpellier, central	1,500	Idem.....	Montpellier R. P..	1,500
Raynaud (F.).	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Vichy.....	1,800
Truphène.....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Givaudan.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	2,700	Idem.....	Le Mont-Dorc.....	2,700
Gourrin.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800
Girard.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Royat.....	1,800
Lorenzi.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, central.	1,800
Layuyouse.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Bacouard.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500
Latour.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,400	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,400
Larroussinic..	Idem.....	Poitiers.....	1,500	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Plumcreau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Poitiers.....	1,800
Prulière.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,800	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Reynes.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Bérenguier...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Guigon.....	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Delorieux.....	Idem.....	Le Havre, central.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Lecasse.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Le Havre, central.	1,800
Matringes.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Evian-les-Bains....	1,500
Le Gouarin...	Idem.....	Rennes, gare de contrôle.	1,500	Idem.....	Cherbourg, gare de contrôle.	1,500
Mazaleyrat...	Idem.....	Elbeuf.....	1,500	Idem.....	Bressuire.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Elbeuf.....	1,500
Debons.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Poiret.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Arnal.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Bessières.....	Idem.....	Paris B. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris 26.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Quarante.....	Commis.	Paris 26.....	fr. 1,500	Commis.....	Paris R. P. Départ..	fr. 1,500
Gal.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Roanne.....	2,100
Delaplanche.....	Idem.....	Philippeville.....	2,100	Idem.....	Nichy.....	2,100
Alauze.....	Idem.....	Constantine.....	1,800	Idem.....	Philippeville.....	1,800
Lhermite.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Luceau.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,100	Idem.....	Nantes R. P.....	2,100
Félix.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Paris 22.....	1,800
Debia.....	Idem.....	Le Havre-Ingouville.	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Ferreux.....	Idem.....	Dreux.....	1,500	Idem.....	Le Havre-Ingouville	1,500
Messau.....	Idem.....	Blois, direction...	1,800	Idem.....	Dreux.....	1,800
Camperos.....	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	1,500	Idem.....	Aurillac.....	1,500
Davezies.....	Idem.....	Issoire.....	2,100	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	2,100
Rebeirot.....	Idem.....	Paris 24.....	2,100	Idem.....	Paris 36.....	2,100
Louis.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 21.....	1,500
Prudière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Issoire.....	1,500
De Gislain.....	Idem.....	Bastia, central....	2,100	Idem.....	Nevers.....	2,100
Moulut.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,100	Idem.....	Vitry-le-François...	2,100
Prat.....	Idem.....	Saumur.....	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800
Dargelos.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,800	Idem.....	Saumur.....	1,800
Bouet.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500	Idem.....	Bordeaux-Salinières.	1,500
Cauviac.....	Idem.....	Troyes R. P.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Silvestre.....	Idem.....	Troyes, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Troyes R. P.....	2,100
Poisson.....	Idem.....	Nevers.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Frézou.....	Idem.....	Dôle.....	2,100	Idem.....	Nevers.....	2,100
Durot.....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Dôle.....	1,500
Tribut.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Valen.....	Idem.....	Paris 23.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Lancelin.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 23.....	1,500
Dupré.....	Idem.....	Paris 97.....	1,800	Idem.....	Paris 5.....	1,800
Pujol.....	Idem.....	Carcassonne.....	2,700	Idem.....	Paris 97.....	2,700
Van-Parys.....	Idem.....	Paris 77.....	2,100	Idem.....	Paris 50.....	2,100
Mongion.....	Idem.....	Paris 50.....	2,100	Idem.....	Paris 77.....	2,100
Lugarde.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Vichy.....	1,500
Hérodote.....	Idem.....	Brest, central....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Champonnois..	Idem.....	Nice, Grimaldi....	1,800	Idem.....	Caen R. P.....	1,800
Piel.....	Idem.....	Caen, gare.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Levesque.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Monié.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	2,100
Moal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Remy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 21.....	1,800
Podevin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Portet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Harel.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Honfleur.....	1,800
Ruelland.....	Idem.....	Evreux.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Bayard.....	Idem.....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Evreux.....	1,800
Choquer.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Trouville.....	1,800
Camou.....	Idem.....	Clermont-Ferrand,	1,500	Idem.....	Paris 21.....	1,500
Chanut.....	Idem.....	R. P. La Rochelle.....	2,400	Idem.....	Clermont-Ferrand,	2,400
Marchand.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	R. P. Trouville.....	2,400
Doumeng.....	Idem.....	Paris 37.....	2,700	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,700
Barberet.....	Idem.....	Vincennes.....	2,100	Idem.....	Paris 37.....	2,100
Heimel.....	Idem.....	Nice, central....	2,100	Idem.....	Vincennes.....	2,100
Mousnier-Des- champs.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Binétruy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dunkerque.....	1,800
Tardieu.....	Idem.....	Arras.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Maillox.....	Idem.....	Le Cateau.....	1,800	Idem.....	Arras.....	1,800
Bernard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Moissac.....	1,500
Depierre.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,800	Idem.....	Dunkerque.....	1,800
Vanlande.....	Idem.....	Calais.....	1,500	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT
			fr.			fr.
MM. Damailly.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Calais.....	1,500
Tagnard.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Bourrat.....	<i>Idem</i>	Montluçon.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,500
Metternich.....	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	1,800	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Dufour.....	<i>Idem</i>	Abbeville.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Desfaudais.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Abbeville.....	1,500
Grandperrin.....	<i>Idem</i>	Angoulême.....	1,800	<i>Idem</i>	Orthez.....	1,800
Robert (E.).....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	1,800	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	1,800
Angot.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	1,500
Richard.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Anancy.....	1,800
Monard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Michard.....	<i>Idem</i>	S ^t -Étienne, central.	1,500	<i>Idem</i>	Bonneville.....	1,500
Perceval.....	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux.....	2,400	<i>Idem</i>	S ^t -Étienne, central.	2,400
Tarpin.....	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux.....	1,500
Delaye.....	<i>Idem</i>	Valence.....	1,800	<i>Idem</i>	Évian-les-Bains...	1,800
Manquat.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Chamonix.....	1,800
Dessus.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500	<i>Idem</i>	Sallanches.....	1,500
Clerbout.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Abbeville.....	1,800
Bazin.....	<i>Idem</i>	Le Puy.....	1,500	<i>Idem</i>	Luxeuil.....	1,500
Mamet.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Le Puy.....	1,800
Audinot.....	<i>Idem</i>	Beaune.....	1,500	<i>Idem</i>	Mirecourt.....	1,500
Couty.....	<i>Idem</i>	Lyon - Perrache... (Etat.)	1,800	<i>Idem</i>	Beaune.....	1,800
Bellangreville.	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lyon-Perrache.... (Etat.)	1,800
Petitjean.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400
Beray.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500
Constant.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Roanne.....	1,800
Gimalac.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Perrissol.....	<i>Idem</i>	Cannes.....	1,500	<i>Idem</i>	Versailles R. P....	1,500
Lafont.....	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Gody.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,800
Gasiglia.....	<i>Idem</i>	Nice, pl. Garibaldi.	2,400	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	2,400
Giraud.....	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500	<i>Idem</i>	Le Mont-Dore.....	1,500
Vasse.....	<i>Idem</i>	Cannes.....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500
Giroir.....	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand, central.	1,500	<i>Idem</i>	Royat.....	1,500
Bellard.....	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand R. P.	2,100	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand, central.	2,100
Marchat.....	<i>Idem</i>	Gannat.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Verrouil.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, gare de contrôle.	1,500	<i>Idem</i>	Gannat.....	1,500
Bégé.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500
Tourreilles.....	<i>Idem</i>	Paris 59.....	2,100	<i>Idem</i>	Orthez.....	2,100
Chaput.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 59.....	2,100
Verdeaux.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500
Girard.....	<i>Idem</i>	Menton.....	1,500	<i>Idem</i>	Bourgoin.....	1,500
Chevallier.....	<i>Idem</i>	Grenoble, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Champanhet.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Nogent-le-Rotrou..	1,500
Guiraudou.....	<i>Idem</i>	Menton.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500
Thoreux.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Nogent-le-Rotrou..	1,800
Stivil.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,500	<i>Idem</i>	Nérac.....	1,500
Couralet.....	<i>Idem</i>	Paris 24.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 22.....	2,700
Grandrup.....	<i>Idem</i>	Compiègne.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 24.....	1,800
Gaudemard.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,800	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	1,800
Allard.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Ferron.....	Commis.....	Rennes, gare de contrôle.	1,500	Commis.....	Saumur.....	1,500
Petitpas.....	Idem.....	Bar-le-Duc, gare de contrôle.	2,400	Commis mé- canicien.	Bar-le-Duc R. P. . . .	2,400
Vaudey.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Commis.....	Paris 50.....	1,500
Filloi.....	Idem.....	En disponibilité... "	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500
Martin.....	Idem.....	Alger, place du Gou- vernement.	1,500	Idem.....	Blidah.....	1,500
Hancurel.....	Idem.....	Blidah.....	1,500	Idem.....	Alger, pl. du Gouv't..	1,500
Perrot.....	Idem.....	Paris 29.....	2,700	Idem.....	Paris 69.....	2,700
Derozier.....	Idem.....	En disponibilité... "	"	Idem.....	Saint-Cloud.....	2,100
Rampin.....	Idem.....	Marseille, central.	2,100	Idem.....	Marseille, Bourse..	2,100
Baculard.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Courty.....	Idem.....	Paris 68.....	1,500	Idem.....	Paris 29.....	1,500
Pelletier.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Le Tonkin.....	2,100
Lamy.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Durègne.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Chavanon.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Laracine.....	Idem.....	Anancy.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Puget.....	Idem.....	Paris 67.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Pénard.....	Idem.....	Châteaudun.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Brizard.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,800
Labat.....	Idem.....	Tarbes R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,800
Coutrent.....	Idem.....	Adm. cent., bur. des réclamations.	1,900	Idem.....	Idem.....	1,800
Reinert.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Nancy, gare.....	1,800
Fèvre.....	Idem.....	Epernay, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Châlons-sur-Marne, gare de contrôle.	2,400
Soudart.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Paris 91.....	1,800
Lailheuge.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Mont-de-Marsan... .	1,800
Prat.....	Idem.....	Creil.....	2,400	Idem.....	Draguignan.....	2,400
Liégeois.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,500	Idem.....	Épinal, r. d'Arches.	1,500
Victor.....	Idem.....	Epernay, bur. prin- cipal.	1,800	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,800
Decq.....	Idem.....	Epernay, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Epernay, bur. prin- cipal.	2,400
Dufour.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,100	Idem.....	Abbeville.....	2,100
Lefevre.....	Idem.....	Abbeville.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Caussé.....	Surnumér ^{re}	Corbeil.....	"	Idem.....	Paris 68.....	1,500
Dubousquet... .	Surnumér ^{re}	"	Surnumér ^{re}	Bar-le-Duc.....	"
Berthezene... .	Surnumér ^{re}	Paris 21.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"
Gustavo Mayer.	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Morizot.....	Idem.....	Digne.....	"	Idem.....	Manosque.....	"
Cornot.....	Idem.....	"	Idem.....	Gap.....	"
De Keruzec de Runambert.	Aide.....	Rennes R. P.....	"	Idem.....	Château-Gontier... .	"
Gaffori.....	Surnumér ^{re}	Bonifacio.....	"	Idem.....	Calvi.....	"
Cabot.....	Idem.....	Issoire.....	"	Idem.....	Troyes.....	"
Bonnet.....	Idem.....	"	Idem.....	Issoire.....	"
Cavé.....	Surnumér ^{re}	Gisors.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Boullart.....	Idem.....	Guise.....	"	Idem.....	Gisors.....	"
Goffori.....	Idem.....	Bône.....	"	Idem.....	Bonifacio.....	"
Delmas.....	Aide.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Nemours.....	"
Mirande.....	Surnumér ^{re}	Decize.....	"	Idem.....	Mamers.....	"
Chapulliot... .	Idem.....	Alger R. P.....	"	Idem.....	Laghouat.....	"
Coquelin.....	Aide.....	Montluçon.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Denis.....	Surnumér ^{re}	Paris 1.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Lauquin.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Roussel.....	Idem.....	Neufchâteau.....	"	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"
Grégoire.....	Commis aux ^{re}	Marmande.....	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Orognon.....	Surnumér ^{re}	Carcaassonne.....	"	Idem.....	Oloron-S ^{te} -Marie... .	"
Prémont.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Poujol.....	Surnumér ^{re} ..	Commentry.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Paris 17.....	fr.
Bataille.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	"	<i>Idem</i>	Bressuire.....	"
Lamouroux...	Com. aux ^{re} ..	Bordeaux-Chartrons	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	"
Glémet.....	Surnumér ^{re} ..	Bressuire.....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux-Chartrons	"
Dupin.....	<i>Idem</i>	Nérac.....	"	<i>Idem</i>	Niort.....	"
Leylavergne..	<i>Idem</i>	Caen R. P.	"	<i>Idem</i>	Beauvais.....	"
Vasselin.....	"	<i>Idem</i>	Fécamp.....	"
Schenneberg..	Surnumér ^{re} ..	Bar-le-Duc.....	"	<i>Idem</i>	Belfort, faubourg des Ancêtres.	"
Delorme.....	<i>Idem</i>	Reims, Dieu-Lu- mière.	"	<i>Idem</i>	Corbeil.....	"
Lhôte.....	<i>Idem</i>	Reims, bureau prin- cipal.	"	<i>Idem</i>	Creil.....	"
Bruillon.....	Expédition - naire.	Administration cen- trale, bureau des réclamations.	1,000	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Villanova.....	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Arriv.).	1,200
Courbet.....	Agent trieur.	Ambulant, ligne de l'Est.	1,300	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,300
Cassain.....	Com. aux ^{re} ..	Oloron-Sainte-Ma- rie.	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Bouvier.....	Agent secon- daire.	Mâcon.....	1,200	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Lefèvre.....	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	1,300	<i>Idem</i>	Même ligne.....	1,300
Pacheix.....	Gardien de bureau.	Paris R. P.	1,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 7.

SOMMAIRE.

	Pages.
ARRÊTÉS portant transformation et concession de médailles d'honneur.....	161
NOMENCLATURES des bureaux de poste canadiens, britanniques et allemands.....	164
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	168
CRÉATIONS d'établissements de poste.....	170
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	171
BÂTIMENTS en partance.....	174
FAITS DIVERS.....	176
NOMINATIONS et promotions.....	178

*ARRÊTÉS portant transformation et concession de Médailles d'honneur.***MÉDAILLE D'HONNEUR.**

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes en date du 10 juillet 1885, une médaille d'honneur d'argent a été décernée à :

M. **Bouvat**, courrier d'entreprise à Haussonvillers (Alger), a fait preuve de courage et de dévouement dans une agression pour sauver, quoique blessé, les dépêches confiées à ses soins et pour garantir la vie des voyageurs qui se trouvaient dans sa voiture.

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes en date du 10 juillet 1885, des médailles d'honneur d'argent et de bronze ont été décernées, à partir du 14 juillet 1885, aux sous-agents dont les noms suivent :

1° Médailles d'argent.

M. **N'Déné N'Diaye**, chef-surveillant des télégraphes au Sénégal (cadre colonial); 19 ans de bons et loyaux services, pendant lesquels il a construit et entretenu les lignes télégraphiques dans des circonstances exceptionnellement difficiles et en courant les plus grands dangers.

M. **Scherlin** (Antoine), chargeur à la ligne de l'Est; 14 ans d'excellents services dans l'Administration; a fait preuve d'énergie et de dévouement, quoique blessé grièvement, dans l'accident de chemin de fer qui a eu lieu sur la ligne de l'Est, dans la nuit du 6 ou 7 avril 1884; 7 ans et demi de services militaires. Décoré de la médaille militaire.

M. **Decamps** (Eugène-Auguste), facteur à Paris; 25 ans de bons services dans l'Administration, pendant lesquels il n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 9 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire.

M. **Durand**, courrier d'entreprise chargé du transport des dépêches de Villecomtal à Espalion; 20 ans de bons services; a fait preuve d'énergie et de courage, quoique blessé grièvement d'un coup de feu par un malfaiteur, en n'abandonnant pas les dépêches qui lui étaient confiées.

M. Diudonné (Charles-Édouard), facteur chef à Neuilly (Seine), 29 ans d'excellents services dans l'Administration pendant lesquels il s'est toujours fait remarquer par son zèle et son dévouement à ses obligations professionnelles; 2 ans de services militaires; décoré de la médaille militaire.

2° Médailles de Bronze.

M. Trimaille (Ulysse-Ernest), gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon; 7 ans de bons services dans l'Administration; a fait preuve d'énergie et de dévouement, quoique blessé, dans un accident de chemin de fer survenu le 8 octobre 1883.

M. Terria (Joseph), courrier d'entreprise chargé du transport des dépêches de Vallauris au golfe Juan (Alpes-Maritimes); a fait preuve de courage et de dévouement, le 13 septembre 1884, en n'abandonnant pas, quoique blessé grièvement dans une agression, les dépêches confiées à ses soins.

M. Monfort (François-Yves), surveillant des télégraphes à Alençon (Orne); 28 ans de bons services; a été blessé dans l'exercice de ses fonctions.

M. Boch (Nicolas), facteur rural à Sainte-Foy-Tarentaise (Savoie); 24 ans de bons services; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires; a accompli des actes de courage et de dévouement.

M. Berly (Antoine-Joseph), facteur rural à Delle (territoire de Belfort); 22 ans d'excellents services; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a fait preuve de dévouement pendant l'hiver 1879-1880.

M. Féchant (Pierre-Louis), maître au cabotage, capitaine du bateau qui effectue le transport des dépêches entre Quiberon et de Palais; 8 ans de services pendant lesquels il a toujours fait preuve de zèle, en assurant, malgré les difficultés de la navigation, le service postal entre Quiberon et Le Palais; 39 ans de services dans la marine.

M. Verdier (Antoine), facteur local à Bellegarde (Creuse); 40 ans d'excellents services, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Demongeot (Jean-Victor), facteur rural à Chaumont (Haute-Marne); 18 ans de bons services dans l'Administration; actes de courageux dévouement en 1870-1871; 6 ans de services militaires.

M. Baradat (Joseph-Simon), brigadier-facteur à Mont-de-Marsan; 35 ans de bons services pendant lesquels il s'est acquitté avec zèle et dévouement de ses obligations professionnelles.

M. Bour (Florentin), facteur-chef à Lille, 27 ans de bons services dans l'Administration pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de dévouement au service; 7 ans de services militaires.

M. Bantegnie (Désiré), facteur local à Vicsly (Nord); 18 ans de bons services dans l'Administration; actes de courageux dévouement pendant la guerre de 1870-1871; 6 ans de services militaires.

M. Gourdin (Jean), facteur local à Fleurance (Gers); 35 ans de services administratifs; s'est toujours fait remarquer par son dévouement à ses fonctions; 6 ans de services militaires.

M. Martin (René), facteur rural à Chauvigny (Vienne); 26 ans de bons services, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire; actes de dévouement pendant l'hiver 1879-1880.

M. Lormet (Jules-Pierre), agent secondaire à l'Administration centrale (bureau des articles d'argent); 34 ans d'excellents services dans l'Administration; 7 ans de services militaires.

M. Huet (Guillaume-Marie), courrier auxiliaire à Roscoff (Finistère), ancien sur-

veillant des lignes télégraphiques; 53 ans de bons et loyaux services, pendant lesquels il s'est toujours acquitté avec zèle de ses fonctions.

M. **Lamy** (Simon), facteur rural à Mouthe (Doubs); 44 ans de très bons services dans l'Administration, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire.

M. **Pallo** (Étienne), facteur-chef à Béziers; 36 ans d'excellents services; a toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles.

M. **Cence** (Célestin-Bertin), facteur-chef à Arras; 31 ans de services dans l'Administration, pendant lesquels il a constamment fait preuve de zèle et de dévouement; 6 ans de services militaires.

M. **Annate** (Nicolas-Joseph), facteur-boîtier à Dombrot-le-Sec (Vosges); 30 ans de très bons services dans l'Administration; s'est toujours acquitté avec zèle et dévouement de ses obligations professionnelles; 6 ans de services militaires.

M. **Carrot** (Jean-Pierre), facteur-boîtier à Saint-Pal-de-Mons (Haute-Loire); 30 ans de bons services dans l'Administration; 4 ans de services militaires.

M. **Bloch** (Jacques-Jules-André), facteur-chef des télégraphes à Nancy; 31 ans de bons services, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de zèle et de dévouement; 6 ans de services militaires.

M. **Raynaud** (Pierre), courrier auxiliaire à Avignon, ancien facteur de ville; 40 ans de services dans l'Administration, pendant lesquels il s'est toujours acquitté d'une manière irréprochable de ses fonctions.

M. **Roucoules** (Pierre-Julien), chef-surveillant des télégraphes à Tulle; 26 ans d'excellents services, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires.

M. **Margouet** (Jacques), entrepreneur du transport des dépêches à Perpignan; 44 ans de très bons services, pendant lesquels il a toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles.

M. **Berna** (Jean-Baptiste), facteur local à Lourdes (Hautes-Pyrénées); 27 ans d'excellents services dans l'Administration; a fait preuve de dévouement dans un accident de chemin de fer.

M. **Bedon** (François), facteur rural à Najac (Aveyron); 40 ans d'excellents services dans l'Administration; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. **Bozillard** (Jean-Claude), facteur-chef à Saint-Omer; 36 ans de bons services dans l'Administration; a toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles; 7 ans de services militaires.

M. **Pedijean** (Jean), facteur-chef à Mâcon; 33 ans d'excellents services, pendant lesquels il n'a encouru aucune mesure disciplinaire; a toujours fait preuve de zèle et de dévouement au service.

M. **Granje** (Alexis), facteur rural à Voreppe (Isère); ancien postillon en rang; 39 ans de très bons services; s'est toujours acquitté avec dévouement de ses obligations professionnelles.

M. **Chopin** (Benoît), facteur local au Donjon (Ailier); 39 ans d'excellents services, pendant lesquels il n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours acquitté de ses fonctions avec dévouement.

M. **Corby** (Pierre-Isidore), facteur rural à Gournay-sur-Aronde (Oise); 29 ans d'excellents services; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. **Bouvier** (Jean-Antoine), gardien de bureau à Saint-Flour; 34 ans de très bons services dans l'Administration; a fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles; 6 ans de services militaires.

M. **Balian** (Alphonse-Hyacinthe), chef-surveillant des télégraphes à Paris; 26 ans

de bons services dans l'Administration; n'a jamais encouru de mesure disciplinaire; 8 ans de services militaires.

M. Eymery (François), surveillant faisant fonctions de facteur-chef des télégraphes à Paris; 29 ans de bons services dans l'Administration; 14 ans de services militaires.

M. Jugeau (Jean-Marie), facteur local à Herbignac (Loire-Inférieure); 41 ans de bons et loyaux services; s'est toujours acquitté avec le plus grand dévouement de ses obligations professionnelles.

M. Cheyron (Jean-Martial), facteur local à Ain-sur-Vienne (Haute-Vienne); 40 ans de très bons services pendant lesquels il s'est toujours acquitté avec le plus grand dévouement de ses obligations professionnelles et n'a encouru aucune mesure disciplinaire

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER :

Byng Inlet North (Muskoka).....	Ontario.
Calgary.....	Alberta Territory.
Chemainus (Vancouver).....	British Columbia.
Cheticamp Chapel (Inverness).....	Nova Scotia.
Flesherton (Grey).....	Ontario.
Maniwaki (Ottawa).....	Québec.
Middle Stewiacke (Colchester).....	Nova Scotia.
S ^t -Barthelemi (Berthier).....	Québec.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER :

La Baie (Yamaska).....	Québec.
Little Glace Bay (Cape Breton).....	Nova Scotia.
Sylvan (Middlesex).....	Ontario.
West Flamboro' (Wentworth).....	Ontario.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Edgware Boad, n° 441, Paddiagton.....	W.
Westminster Palace Hôtel.....	S. W.

Angleterre.

Abercanaid.....	Merthyr Tyd.	Newton (Glam.)....	Bridgend (Glam.).
Acton Burnell.....	Shrewsbuyvil.	Old Goole.....	Goole.
Arkengarthdale.....	Richmond (Yorks).	Parkmill.....	Swansea.
Bexhill Station.....	Hastings.	Ruislip.....	Uxbridge.
Hayes End.....	Uxbridge.	Saudiway.....	Northwich.
Higher Brinksway..	Stockport.	Shaw Street.....	Liverpool.
High Road Well...	Halifax.	Worsley Road.....	Bolton.
Long Street.....	Atherstone.	Ysceifiog.....	Holywell (Flints).
Mardy (Mon.).....	Abergavenny.		

Écosse.

Letham..... Forfar.
 Mintlaw Station..... "

Irlande.

North Main Street..... Wexford.
 Summerhill..... Enfield.
 Thomas Street..... Dublin.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Au lieu de Hoxton, High Street, N, inscrire Hoxton Street, n° 217, N.

Angleterre.

*Au lieu de Leamington, inscrire Leamington Spa.
 Après Great Harwood, remplacer Accrington par Blackburn.
 Après Dromahair, remplacer Carrick-on-Shannon par Sligo.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Maida Hill..... W

Angleterre.

Bank Top..... Darlington.
 Poulton Boad..... Southport.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste allemands.

1^o BUREAUX NOUVELLEMENT CRÉÉS À AJOUTER À LEUR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Achenheim.....	Alsace-Lorraine.	Bruttig.....	Prusse.
Alexisbad ⁽¹⁾	Anhalt.	Buchholz (Harz).....	<i>Idem.</i>
Almstedt.....	Prusse.	Bürvenich.....	<i>Idem.</i>
Alterranova.....	<i>Idem.</i>	Bulmke.....	<i>Idem.</i>
Altwilmsdorf.....	<i>Idem.</i>	Burgsolms.....	<i>Idem.</i>
Apelern.....	<i>Idem.</i>	Calle.....	<i>Idem.</i>
Ay (Mosel).....	Alsace-Lorraine.	Carow (Bz. Magdeburg)..	<i>Idem.</i>
Badeborn.....	Anhalt.	Copitz (Elbe).....	Saxe.
Bärsdorf.....	Prusse.	Crampas ⁽¹⁾	Prusse.
Bahrendorf.....	<i>Idem.</i>	Curau.....	Oldenbourg.
Barmen (Bz. Aachen)....	<i>Idem.</i>	Dalbke.....	Prusse.
Bastei Sächsische (Sch- weiz ⁽¹⁾).....	Saxe.	Daubitz.....	<i>Idem.</i>
Bendlewo.....	Prusse.	Deutsch-Thierau.....	<i>Idem.</i>
Bergkirchen.....	<i>Idem.</i>	Diera.....	Saxe.
Beuern (Hessen).....	Hesse.	Dirmingen.....	Prusse.
Bielen.....	Prusse.	Dirschel.....	<i>Idem.</i>
Bietikow.....	<i>Idem.</i>	Dobbin.....	Mecklembourg- Schwerin.
Biskupitz (Bz. Posen)....	<i>Idem.</i>	Domanze.....	Prusse.
Breitenfelde (Lauenburg). <i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	Dossoczyn.....	<i>Idem.</i>
Brocken ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>	Dreieichenhain.....	Hesse.

⁽¹⁾ Bureau temporaire.

Drense.....	Prusse.	Hombressen.....	Prusse.
Edemissen.....	<i>Idem.</i>	Hoogstede.....	<i>Idem.</i>
Eilsen ⁽¹⁾	Schaumbourg - Lippe.	Horsten.....	<i>Idem.</i>
Emmerke.....	Prusse.	Ieinsen.....	<i>Idem.</i>
Etzhorn.....	Oldenbourg.	Iembke.....	<i>Idem.</i>
Fahretoft.....	Prusse.	Ihmert.....	<i>Idem.</i>
Feldberg (Taunus) ⁽¹⁾ ...	<i>Idem.</i>	Ihringshausen.....	<i>Idem.</i>
Freienhagen.....	Waldeck.	Ilvesheim.....	Bade.
Freiersbach ⁽¹⁾	Bade.	Inselsberg ⁽¹⁾	Saxe-Cobourg - Gotha.
Freudenfier.....	Prusse.	Juist.....	Prusse.
Friedrichswalde (Bz. Dres- den).....	Saxe.	Kawitsch bei Bojanowo ..	<i>Idem.</i>
Frohse (Elbe).....	Prusse.	Kinderhaus.....	<i>Idem.</i>
Gadenstedt.....	<i>Idem.</i>	Kirchhatten.....	Odenbourg.
Geisslitz.....	Saxe.	Kirchtimke.....	Prusse.
Geschwenda.....	Schwarzbourg - Sendershaus ^{en} .	Kleingustkow.....	<i>Idem.</i>
Goczalkowitz ⁽¹⁾	Prusse.	Königlich Beschpol.....	<i>Idem.</i>
Godnicken.....	<i>Idem.</i>	Krakau (Bz. Dresden)...	Saxe.
Goldhausen.....	<i>Idem.</i>	Krekow bei Stettin (Schliess- platz ⁽¹⁾	Prusse.
Granitz (Rügen) ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>	Kruglinnen.....	<i>Idem.</i>
Greene.....	Brunswick.	Krumknie.....	<i>Idem.</i>
Gresse.....	Mecklembourg- Schwerin.	Langeoog.....	<i>Idem.</i>
Gressenich.....	Prusse.	Lauf (Baden).....	Bade.
GrossBuchwalde.....	<i>Idem.</i>	Lenglern.....	Prusse.
Grossfelda.....	Hesse.	Leopoldshagen.....	<i>Idem.</i>
Grossheidorn.....	Schaumbourg - Lippe.	Lipsa.....	<i>Idem.</i>
Grosslenka.....	Prusse.	Lockstedter (Lager) ⁽¹⁾ ...	<i>Idem.</i>
Grosrinderfeld.....	Bade.	Löderburg.....	<i>Idem.</i>
Gross-Wokern.....	Mecklembourg- Schwerin.	Ludwigshütte.....	<i>Idem.</i>
Günstedt.....	Prusse.	Madfeld.....	<i>Idem.</i>
Gützlaffshagen.....	<i>Idem.</i>	Mariensfeld (Westfalen)..	<i>Idem.</i>
Hagenow (Pommern)....	<i>Idem.</i>	Marienhagen.....	<i>Idem.</i>
Handorf (Westfalen)....	<i>Idem.</i>	Merxhausen (Bz. Cassel).	<i>Idem.</i>
Harichausen.....	<i>Idem.</i>	Metschow.....	<i>Idem.</i>
Hausen (Bz. Wiesbaden).	<i>Idem.</i>	Miedzichod.....	<i>Idem.</i>
Hedersleben (Bz. Halle)..	<i>Idem.</i>	Minken.....	<i>Idem.</i>
Heidelberg (Altes Sch- loss) ⁽¹⁾	Bade.	Mittelneuland.....	<i>Idem.</i>
Heiligendamm ⁽¹⁾	Mecklembourg- Schwerin.	Mittelstapel.....	<i>Idem.</i>
Heimburg.....	Brunswick.	Mockritz.....	Saxe.
Heisingen.....	Prusse.	Mödrath.....	Prusse.
Hennersdorf (Kr. Rei- chenbach Schl.).....	<i>Idem.</i>	Mosigkau.....	Anhalt.
Hesborn.....	<i>Idem.</i>	Müritz ⁽¹⁾	Mecklembourg- Schwerin.
Hohenlohehütte.....	<i>Idem.</i>	Nesselröden (Bz. Cassel).	Prusse.
Holsthum.....	<i>Idem.</i>	Neuendorf (Bz. Cöslin)...	<i>Idem.</i>
		Neuguth-Heinzenburg ...	<i>Idem.</i>
		Neukuhren ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>
		Neuwaldau.....	<i>Idem.</i>
		Niederhannsdorf (Bz. Breslau).....	<i>Idem.</i>
		Niederwald ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>

⁽¹⁾ Bureau temporaire

Nienberge	Prusse.	Schwachenwalde	Prusse.
Niendorff (Ostsee) ⁽¹⁾	Oldenbourg.	Seestermühe	<i>Idem.</i>
Nilbau	Prusse.	Sewen	Alsace-Lorraine.
Noisseville	Alsace-Lorraine.	Siemianice	Prusse.
Nordheim (Hessen)	Hesse.	Skoppen	<i>Idem.</i>
Oberschönau	Prusse.	Slawno	<i>Idem.</i>
Ohorn	Saxe.	Spie-Kerog	<i>Idem.</i>
Oldenstadt	Prusse.	Stellichte	<i>Idem.</i>
Ossig	<i>Idem.</i>	Ströbel	<i>Idem.</i>
Otterstedt	<i>Idem.</i>	Ströhen (Kr. Diepholz)	<i>Idem.</i>
Ottweiler (Lothringen)	Alsace-Lorraine.	Stubbenkammer ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>
Pamiatkowo	Prusse.	Süd-Kirchen	<i>Idem.</i>
Pillgram (Mark)	<i>Idem.</i>	Szallgirren	<i>Idem.</i>
Planig	Hesse.	Taben	<i>Idem.</i>
Plusnitz (Westpreussen)	Prusse.	Taczanow	<i>Idem.</i>
Poischwitz	<i>Idem.</i>	Teschendorf	<i>Idem.</i>
Ponitz	Saxe-Altenbourg	Tiefenau	<i>Idem.</i>
Pretsch (Kr. Merseburg)	Prusse.	Ummendorf (Bz. Magde- burg	<i>Idem.</i>
Rankau	<i>Idem.</i>	Unterschwarzach	Bade.
Rauschen ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>	Unter-Vlatten	Prusse.
Ravensberg (Harz) ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>	Uszballen	<i>Idem.</i>
Reinhardsbrunn ⁽¹⁾	Saxe-Cobourg- Gotha.	Velmede	<i>Idem.</i>
Rhumspringe	Prusse.	Vielbrunn	Hesse.
Rittermanushagen	Mecklembourg- Schwerin.	Wangeroog	Oldenbourg.
Rochsburg	Saxe.	Wansdorf	Prusse.
Rogau	Prusse.	Wartburg ⁽¹⁾	Saxe-Weimar.
Rohrbeck	<i>Idem.</i>	Weisser Hirsch ⁽¹⁾	Saxe.
Rosbach (Pr. Sachsen)	<i>Idem.</i>	Weissuhnen	Prusse.
Rüttenscheid	<i>Idem.</i>	Wensin	<i>Idem.</i>
Sachseuhausen (Mark)	<i>Idem.</i>	Wernswig	<i>Idem.</i>
Säpzig	<i>Idem.</i>	Wiesby	<i>Idem.</i>
Samswegen	<i>Idem.</i>	Wilhelmshöhe (Bz. Cas- sel ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>
Sanct-Albrecht	<i>Idem.</i>	Wilhelmsthal (Thürin- gen ⁽¹⁾	Saxe-Weimar.
Sasbach (Amt-Achern)	Bade.	Wokuhl	Mecklembourg- Strelitz.
Scharbeutz ⁽¹⁾	Oldenbourg.	Wulferstedt	Prusse.
Schillersdorf (Schlesien)	Prusse.	Zalesie (Bz. Bromberg)	<i>Idem.</i>
Schneekoppe ⁽¹⁾	<i>Idem.</i>	Zeithain bei Riesa-Schiess- platz	Saxe.
Schönermark (Kr. Anger- münde)	<i>Idem.</i>		
Schönwerder	<i>Idem.</i>		
Schreibitz	Saxe.		
Schreibendorf (Riesenge- birge)	Prusse.		

2° BUREAU SUPPRIMÉ À BIFFER.

Basslitz Saxe.

3° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Au lieu de :

Mettre :

Augustwalde,
Beuren,

Augustwalde (Neumark).
Beuren (Eichsfeld).

⁽¹⁾ Bureau temporaire.

Au lieu de :

Breitenfeld,
Frose,
Gernsbach,
Gummin,
Gutstadt,
Handorf,
Heinrichau,
Jucha,
Marienfelde,
Menden,
Merken,
Merxhausen,
Nesselröden,
Neundorf (Sachsen).
Oldendorf (Stader-Geestkreis),
Ottweiler,
Pretzsch,
Pulsnitz,
Sasbach,
Schillersdorf,
Thiemendorf,
Wahlscheid,
Walscheid,
Zalésie,

Mettre :

Breitenfeld (Bz. Posen).
Frose (Anhalt).
Gernbach (Murgthal).
Gummin (Bz. Stettin).
Guttstadt.
Handorf (im Lüneburgischen).
Heinrichau (Bz. Breslau).
Jucha (Ospreussen).
Marienfelde bei Berlin.
Menden (Bz. Arnsberg).
Merken (Rheinland).
Merxhaussen (Braunschweig).
Nesselröden (Hannover).
Neundorf (Bz. Dresden).
Oldendorf (Kr. Stade).
Ottweiler (Bz. Trier).
Pretzsch (Elbe).
Pulsnitz (Sachsen).
Sasbach (Kaiserstuhl).
Schillersdorf (Mecklbg).
Thiemendorf (Bz. Liegnitz).
Wahlscheid (Bz. Cöln).
Walscheid (Lothringen).
Zalesie (Bz. Posen).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2° BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Autry-le-Châtel M ☒ R. G. (Loiret).....	10 juillet 1885.	Beynat M ☒ (Corrèze)...	25 juillet 1885.
Bédoin M ☒ R. G. (Vau- cluse).....	<i>Idem.</i>	Bussière (La) M ☒ (Loiret).	<i>Idem.</i>
Bussièrès M ☒ R. G. (Seine- et-Marne).....	<i>Idem.</i>	Camps M ☒ (Var).....	<i>Idem.</i>
Gua (Le) M ☒ R. G. (Isère).	<i>Idem.</i>	Castanet M ☒ (Haute-Ga- ronne).....	<i>Idem.</i>
Mouliherne M ☒ R. G. (Maine-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Courtine (L.) M ☒ (Creuse)	<i>Idem.</i>
Pont-à-Vendin M ☒ R. G. (Pas-de-Calais).....	<i>Idem.</i>	Hénanbihen M ☒ (Côtes- du-Nord).....	<i>Idem.</i>
Reffroy M ☒ (Meuse)....	<i>Idem.</i>	Mamirolle M ☒ (Doubs).	<i>Idem.</i>
Sainte-Foy-la-Mulatière M ☒ (Rhône).....	<i>Idem.</i>	Mauléon - Barousse M ☒ (Hautes-Pyrénées)....	<i>Idem.</i>
Usson M ☒ R. G. (Loire) ..	<i>Idem.</i>	Plouër M ☒ (Côtes - du - Nord).....	<i>Idem.</i>
		Saône M ☒ R. G. (Doubs).	<i>Idem.</i>

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Erbray M (Loire-Inférieure)	10 juillet 1885.	Mont-Ventoux (Observa- toire du) M (Vaucluse).	25 juillet 1885.
Escales M (Aude).....	25 juillet 1885.	Saint-Jacut-de-la-Mer M (Côtes-du-Nord).....	<i>Idem.</i>
Fraissé - des - Corbières M (Aude).....	<i>Idem.</i>	Sion M (Loire-Inférieure).	<i>Idem.</i>
Molitz M R. G. (Pyrénées- Orientales).....	<i>Idem.</i>	Valbonne M (Alpes-Mari- times).....	<i>Idem.</i>

c) Gares.

Euzet D. (Gard) 25 juillet 1885.
Vienne-la-Ville. 1 kil. (Marne)..... *Idem.*

d) Bureaux d'intérêt privé.

Paramé (Casino de) I. P. (1) (Ille-et-Vilaine)..... 1^{er} juillet 1885.

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Saint-Malo pour la correspondance spéciale du personnel de l'établissement et des voyageurs y résidant.

Puisieux I. P. (1) (Aisne).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Laon pour la correspondance spéciale de M. Bazin, fabricant de sucre.

Clermont-les-Fermes I. P. (1) (Aisne).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Laon pour la correspondance spéciale de M. Bazin, fabricant de sucre.

2° Fusions et transferts.

Scorbé - Clairvaux M ☒ (Vienne)..... 21 juin 1885.	Luxey M ☒ R. G. (Landes). 1 ^{er} juillet 1885
Portets M ☒ (Gironde), rouvert 22 juin 1885.	Izieux M ☒ (Loire)..... <i>Idem.</i>
Dammarié - les - Lys M ☒ R. G. (Seine-et-Marne). 1 ^{er} juillet 1885.	Villers - Saint - Christophe M ☒ (Aisne)..... <i>Idem.</i>
	Courtisols M ☒ R. G. (Marne)..... <i>Idem.</i>

3° Modifications et transformations.

Camps D. (Var), lire : Camps V. (Var)
Champigny D. (Indre-et-Loire), lire : Champigny-sur-Veudre D. (Indre-et-Loire).
Plerguer V. (Ille-et-Vilaine), lire : Plerguer D. (Ille-et-Vilaine).
Dangu I. P. (4) (Eure), lire au renvoi :

(4) Bureau d'intérêt privé relié à Gisors pour la correspondance spéciale de la société la Vieille-Montagne.

Gabès L ☒ (Tunisie), supprimer l'indice L.
Djerba L ☒ (Tunisie), supprimer l'indice L.
Mahdia L ☒ (Tunisie), supprimer l'indice L.
Bizerte ☒ (Tunisie), ajouter l'indice L.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Chemilly M (Allier).	Bouscat (Le) M ☒ (Gironde).	S ^t - Germain-l'Herm M ☒
Thorens M ☒ (H ^{te} -Savoie).	Jouy-le-Châtel M ☒ (Seine-et-Marne).	(Puy-de-Dôme).
Ceton M ☒ (Orne).	Ressons M ☒ (Oise).	Talence M ☒ (Gironde).
Ambleny M ☒ (Aisne).	Oyonnax M ☒ (Ain).	Bulles M ☒ (Oise).
Marcols M ☒ (Ardèche).		Gonnord M ☒ (Maine-et-Loire).
Pujols M ☒ (Gironde).		

4° Récouvertures.

Amphion (Bains d') B. M. (Haute-Savoie).	Andabre-Gissac B. M. (Aveyron).
Bains-de-S ^t -Gervais B. M. (Haute-Savoie).	Lisors M. (Gironde).
Barbotan B. M. (Gers).	Oum-Théboul M. (Constantine).
Portets M ☒ (Gironde).	

5° Suppressions et fermetures.

Vitry-en-Artois, 1 kil. (Pas-de-Calais).	Testour (Tunisie).
Aïn-Tunga (Tunisie).	Bordj-Messaoudi (Tunisie).

6° Additions.

Page 147 de la nomenclature :

Charenton-magasins-généraux ☒ (Seine).

N. B. Le bureau succursale de Rouen, boulevard Jeanne-d'Arc, portera désormais le nom de : Rouen, rue Verte. (Décision du 25 juin 1885.)

Un nouveau bureau succursale est créé à Rouen-Bourse, indicatif 07. (Décision du 31 juillet 1884.)

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Jura.....	Aumont.....	12 juin 1885.....	7643
Saône-et-Loire.....	Saint-Agnan.....	27 juin 1885.....	7645
Haute-Saône.....	Mollans.....	1 ^{er} juillet 1885.....	7646
Vienne.....	Champagné-Saint-Hilaire.....	<i>Idem</i>	7647

Le bureau mixte composé « Rouen, boulevard Jeanne-d'Arc », dont le transfert a été autorisé au palais de la Bourse, portera le nom de « Rouen-Bourse » et le numéro d'ordre 7644.

D'autre part, la recette mixte simple, créée au lieu et place du bureau « Rouen, boulevard Jeanne-d'Arc », prendra la dénomination « Rouen, rue Verte » et le numéro d'ordre 6757.

Par décision ministérielle en date du 9 juin 1885, un établissement de facteur-boîtier municipal est concédé à Kherba, commune mixte des Braz (Alger).

Par décision ministérielle en date du 13 juin 1885, il est créé :

1° Un établissement de facteur-boîtier à Isserville (Alger);

2° Un bureau de distribution-entrepôt dans chacune des localités de Pont-du-Caïd, Camp-des-Chênes, Ben-Chicao, Bir-Saf-Saf (Alger) et Sidi-el-Hemessi (Constantine).

Par décision ministérielle en date du 7 juillet 1885, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Birmaudreiss et à St-Pierre-St-Paul (Alger); traitement, 1,000 francs.

Changement de dénomination de certains établissements de facteur-boîtier en Algérie et des distributions-entrepôts en Algérie et en Tunisie.

Par décision ministérielle en date du 1^{er} juillet 1885, les établissements de facteurs-boîtiers gérés en Algérie par des auxiliaires municipaux ou militaires prendront la dénomination de « facteurs-boîtiers auxiliaires ».

En conséquence, les établissements désignés ci-dessous prendront la nouvelle dénomination :

Chellala et Ghardaïa.....		Alger.
Aïn-Rouah, Barika, Bordj-di-Chéraïa, Bou-Hadjar, El-Méridj, Fedj-M'Zala, Meskiana, Oum-el-Bouaghi, Tug-gurth.....		Constantine.
Aflou, Bedeau, El-Aricha, Kreider.....		Oran.

Les établissements de poste en Algérie et en Tunisie dénommés jusqu'ici « distribution-entrepôt » prendront à l'avenir le titre de « distribution auxiliaire ».

Corrections à l'instruction générale.

ART. 30. Renvoi⁽¹⁾, biffer la dernière phrase et ajouter :

En Algérie et en Tunisie et dans le Levant, il existe une catégorie spéciale d'établissements de

poste gérés par des agents auxiliaires dénommés « distributeurs ». Ces agents ne sont chargés que de la réception et de l'expédition des correspondances ordinaires. La distribution des objets reçus se fait au domicile même du distributeur et par les soins de cet agent qui porte le titre de distributeur auxiliaire.

Dans le Levant, les distributeurs effectuent en outre les opérations ordinaires du guichet ; ils sont désignés spécialement sous la dénomination de « distributeurs ».

ART. 35. 4° §, ajouter « dans le Levant ».

5° §, 2° ligne, remplacer les mots « sédentaires des distributeurs » par « des receveurs ».

Ajouter un 6° § ainsi conçu : « 3° par des distributeurs auxiliaires » (en Algérie et en Tunisie).

Biffer le renvoi 1 et le remplacer par les mots : « voir renvoi n° 1 de l'article 30 ».

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription des bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aisne	Garmouzet, commune de Nouvion-en-Thiérache...	Nouvion-en-Thiérache ..	Fontenelle. (Except.)
	Villers-Saint-Christophe ...		
	Aubigny.....		
	Beauvois.....		
	Douchy.....	Ham (Somme).....	Villers-St-Christophe (1).
	Foreste.....		
	Germaine.....		
Aveyron	Lanchy.....		
	Silvanès.....	Fayet.....	Fayet. (Du 16 septembre au 15 juin.)
Calvados.....	Montagnol	Idem.....	Silvanès (2). (Du 16 juin au 15 septembre.)
	Saint-Vigor-des-Mézereux...	Saint-Jean-le-Blanc.....	Saint-Vigor-des-Méze- retz (1).
	Lassy.....	Condé-sur-Noireau.....	
Corrèze.....	La Chapelle-Engerbold		
	Perpezac-le-Noir.....	Vigeois	Perpezac-le-Noir (1).
	Estivaux.....		
Creuse.....	Saint-Bonnet l'Enfantier. . .		
	Peyrat la-Nonière.....	Chénérailles	Peyrat-la-Nonière (1).
	Saint-Julien-le-Châtel.....	Gouzon	
Doubs.....	Grand'Combe (La)	Morteau.....	Grand'Combe (La) (1).
	Saône.....	Besançon.....	Saône (1).
	Gennevilliers.....		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.
(2) Bureau temporaire.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4	
Eure.....	Bray (Le), commune de Saint-Pierre-de-Bailleul..	Gaillon.....	Vernon. (Except.)	
Finistère.....	Quillien (Château), com- mune de Pleyben.....	Pleyben.....	Brasparts. (Except.)	
Ile-et-Vilaine.....	Médréac.....	Montauban.....	Médréac (1).	
Landes.....	Luxey..... Callen.....	Sore.....	Luxey (1).	
Loire.....	Izieux..... Valla (La).....	Saint-Chamond.....	Izieux (1).	
Haute-Loire.....	Lavoûte-sur-Loire..... Beaulieu..... Saint-Vincent.....	Vorey-sur-Arzon.....	Lavoûte-sur-Loire (1).	
Morne.....	Courtisols..... Poix..... Sommevesle.....	L'Épine.....	Courtisols (1).	
Haute-Marne.....	Bettaincourt..... Roches-sur-Rognon.....	Doulaincourt.....	Roches-sur-Rognon (1).	
Puy-de-Dôme.....	Néronde.....	Thiers.....	Courpière.	
Basses-Pyrénées...	Louvie-Juzon..... Castet..... Izeste.....	Arudy.....	Louvie-Juzon (1).	
Haute-Saône.....	Nervezain.....	Combeaufontaine.....	Lavoncourt.	
	Vauconcourt..... Vendue (La), commune de Vauconcourt.....	Lavoncourt. (Except.)..		
	Jonvelle..... Ameuvelle..... Bourbeville..... Bousseraucourt..... Montcourt.....	Corre.....	Jouvelle (1).	
	Dammarie-les-Lys..... Villiers-en-Bière.....	Melun.....	Dammarie-les-Lys (1).	
	Seine-et-Marne....	Route de Pon- thierry.....	Idem.....	Melun. (Except.).
		Avenue de Dam- marie.....		
Croix - Saint - Jacques.....				
Sainte-Marie..				
	Cabane (La), poste fores- tier, commune de Mort- cerf.....	Mortcerf.....	Villeneuve - le - Comte. (Except.)	
Seine-Inférieure...	Dieppedalle, commune de Cantelu.....	Deville.....	Dieppedalle (1).	
	Croisset, idem.....	Idem.....	Dieppedalle. (Except.)	
	Biessard, commune de Can- telou.....			
	Val-de-la-Haye.....	Grand'Couronne.....	Dieppedalle.	
	Hautot-sur-Seine.....			
Tarn-et-Garonne...	Belbèze.....	Beaumont-de-Lomagne..	Larrazet.	

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
1	2	3	4
Vaucluse	Bédoin	Mormoiron.....	Bédoin (1).
	Flassan	Villes-sur-Auzon.....	
	Crillon.....	Caromb.....	
Vienne.....	Saint-Pierre-de-Vassols.....		
	Jazeneuil	Lusignan.....	Jazeneuil (1).
	Curzay		
	Clerjus (Le)	Bains.....	Clerjus (Le) (1).
	Landres (Les), commune de Clerjus.....	<i>Idem</i>	Bains. (Except.).
	Molien (Le).. } commune Roulier (Le).. } de Clerjus.	Xertigny. (Except.)....	Clerjus (Le)
	Semouze		
Vosges.....	Fargette (La) } commune Basses (Les).. } de Allangis..... } Clerjus.	Plombières. (Except.)..	
	Petimpouche ..		
	Maconcourt.....		
	Pleuvezain		
	Vicherey.....	Removille.....	Vicherey (1).
	Soncourt.....		
	Aroffe.....		
Yonne.....	Monéteau.....	Auxerre.....	Monéteau (1).
	Gurgy.....	Seignelay.....	

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
220	2	Intercaler : « Cabano (La) (Seine-et-Marne), poste forestier, commune de Mortcerf. — Exc. Villeneuve-le-Comte. »
188	1	« Bray (Le) (Eure), commune de Saint-Pierre-de-Bailleul. — Exc. Vernon. »
92	1	Bédouin (Vaucluse); biffer ce qui suit et mettre : « Voir Bédoin ».
91	3	Intercaler : « Bédoin (Vaucluse), arrondissement de Carpentras, canton de Mormoiron, 2,374 h. ☒. »
1146	3	« Route de Ponthierry (Seine-et-Marne), commune de Dammarie-les-Lys. — Exc. Melun. »
47	1	« Avenue de Dammarie (Seine-et-Marne), commune de Dammarie-les-Lys. — Exc. Melun. »
416	1	« Croix-Saint-Jacques (Seine-et-Marne), commune de Dammarie-les-Lys. — Exc. Melun. »
1275	3	« Sainte-Marie (Seine-et-Marne), commune de Dammarie-les-Lys. — Exc. Melun. »

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Fleur-de-Marie..	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Marie-Charlotte.	Idem.....	Hauchecarne.
3	Pointe-à-Pître.....	Idem.....	Idem.....	A.-C.-L.....	Idem.....	H. Auger.
4	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Louise-et-Mar- guerite.	Idem.....	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Tropique.....	Vap. rég....	E. Grisos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Vic- toria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ju- neiro.	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Villo-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	15.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
8	Idem.....	29.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
9	Caracas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
11	Cayes.....	20.....	Idem.....	Gaston-et-Mau- rice.	Voilier....	Leblon l.
12	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Vap. rég....	Brostrom.
13	Colon.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	29.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
15	Céa. a.....	9.....	Idem.....	Amazonense....	Idem.....	Genard.
16	Curacao.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
17	Guayaquil.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Marie.....	Voilier....	Ch. Halm-Courant.
18	Gouaves.....	29.....	<i>idem</i>	Saxonia.....	Vapeur....	Brostrom.
19	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	Vap. rég... <i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
20	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
21	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
22	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tropique.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
23	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville - de - Vic- toria.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
24	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
25	Mayaguez.....	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
26	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
27	Maragnan.....	9.....	<i>Idem</i>	Amazonense....	<i>Idem</i>	Cunard.
28	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Bernard.....	<i>Idem</i>	Currie.
29	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Monté- vidéo.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
30	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Belgrano.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
31	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
32	Para.....	9.....	<i>Idem</i>	Amazonense....	<i>Idem</i>	Cunard.
33	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Bernard.....	<i>Idem</i>	Currie.
34	Puerto-Cabello.....	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
35	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
36	Port-au-Prince.....	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
37	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>idem</i>	<i>Idem</i> .
38	Progresso.....	5.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>idem</i> .
39	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Mexico.....	<i>Idem</i>	Génestad.
40	Puerto-Plata.....	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
41	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville - de - Vic- toria.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
42	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
43	Rio-Grande-du-Sud.	1.....	<i>Idem</i>	S.-Laurenço....	Voilier....	J.-B. Fleury.
44	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	Vap. rég... <i>Idem</i>	Brostrom.
45	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
46	Santo-Domingo.....	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
47	Savanilla.....	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>idem</i>	<i>Idem</i> .
48	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
49	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
50	Tampico.....	54.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
51	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Mexico.....	<i>Idem</i>	Génestad.
52	Ténériffe.....	15.....	<i>Idem</i>	Belgrano.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
53	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
54	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tropique.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
55	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	France.....	Voilier....	Pastel.
56	Vera-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	Vap. rég... <i>Idem</i>	Brostrom.
57	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	La Guna.....	Voilier....	Veuve Oriot.
58	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Mexico.....	Vap. rég... <i>Idem</i>	Génestad.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

Le jeune facteur THÉOULIER, attaché au bureau d'Annonay, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 30 francs, qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. CAUDRÉ, facteur à la recette principale de la Seine, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 34 francs, qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police du quartier.

M. BÉDUGNEAU, facteur de ville à Saumur, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau un portefeuille contenant 3,700 francs, qu'il a pu rendre à son propriétaire.

M. DARCOURT, facteur rural à Gravelines, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 73 francs, un collier et un médaillon, qu'il a pu, après recherches, rendre à la personne intéressée.

M. JÉRENTE, surnuméraire à Narbonne, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 140 francs, qui a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. MAUBOUSSIN, facteur intérimaire à Maucigné (Sarthe), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 700 francs, qu'il a rendu au propriétaire.

M. LEVESQUE, facteur rural à Mortagne (Orne), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 6 francs, qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police.

M. TAVAN, facteur rural à Savines (Hautes-Alpes), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant cinq francs, qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. ROCHE, facteur à Audance (Ardèche), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de restituer à son propriétaire.

M. DEBUT, facteur rural à Cambrai, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 20 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. THIÉBAULT, facteur au bureau de Paris n° 32, a trouvé sur la tablette extérieure du guichet 3 lettres valeurs déclarées d'une valeur totale de 958 francs, qu'il a remises entre les mains du receveur.

M. VERDET, commis auxiliaire à Crest (Drôme), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. BORIES, facteur rural à Saint-Mamet-la-Salvetat (Cantal), a trouvé, en cours de tournée, une action de 500 francs et 4 billets de loterie qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du maire de Roumégont.

M. BORELLI, commis à Toulon, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 56 francs, qui a été déposé au bureau central de police.

MM. BEAUCE et HÉRISSET, facteurs ruraux à Argentré (Ille-et-Vilaine), ont trouvé une somme de 1,000 francs en or, qu'ils se sont empressés de remettre entre les mains de leur receveuse.

M. HEURTAUX, entrepreneur du service de transport des dépêches à Ressons (Oise), a trouvé sur la voie publique une montre et une chaîne en or, qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

Le jeune facteur GOUAULT, attaché au bureau de Paris n° 47, a trouvé dans la salle d'attente 4 pièces de 10 francs, qui ont été déposées au commissariat de police du quartier.

M^{me} FEUILLET, factrice locale à Sargé (Loir-et-Cher), a trouvé, en cours de tournée un porte-monnaie contenant 5 francs, qu'elle a déposé à la mairie de Sargé.

M. DUBREUIL, facteur rural à Chizé (Deux-Sèvres), s'est empressé de restituer 50 francs qui lui avaient été donnés en trop.

M. VEIRUN, facteur des télégraphes à Lyon, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant des papiers d'affaires, qu'il a déposé entre les mains du commissaire de police.

M. REYNAUD, facteur des télégraphes à Lyon, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 5 francs, qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. NOWACK, facteur rural à Marcilly-sur-Seine (Marne), a trouvé, en cours de tournée, un paquet de vêtements qu'il a pu restituer à la personne qui l'avait perdu.

M. DAVID, facteur rural à Cernay-la-Ville (Seine-et-Oise), a trouvé, en cours de tournée, 500 francs en billets de banque, qu'il a pu restituer à la personne qui les avait perdus.

M. TANGUY, gardien de bureau à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau 2 une pièce de 10 francs, qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur.

M. GANTOIS, facteur à Coulonges-en-Tardenois (Aisne), a remis à la personne qui l'avait perdue, une somme de 5 francs trouvée par lui sur la voie publique.

M. SAZERAT, facteur rural à la Meyze (Haute-Vienne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 1 fr. 20, qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. CONAN, facteur rural à Vern (Ille-et-Vilaine), a trouvé, en cours de tournée, une montre qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. MOREL, gardien de bureau à Fongères, a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il a pu rendre au propriétaire.

M. GODEFROY, facteur à la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), a restitué à la personne intéressée une somme de 10 francs qui lui avait été remise en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. MICHAUT, facteur rural à Domèvre-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

M. PLAQUEVENT, facteur rural à Goderville (Seine-Inférieure), a sauvé la vie à un vieillard infirme qui s'était endormi au milieu d'une côte de joncs marins incendiés.

M. LAGARDE, facteur rural à Sarlat (Dordogne), a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté attelé à une charrette.

M. RIGAUD, facteur rural à Salles-la-Valette (Charente), a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. ARNAUD, facteur rural à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), a fait preuve de courage en abattant un chien enragé.

M. PAPILLON, facteur rural à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), a fait preuve de courageux dévouement en sauvant trois personnes tombées dans une rivière.

M. COISY, facteur à Lille-Saint-Martin, a arrêté un cheval emporté attelé à un camion.

M. L'AVRE, facteur des télégraphes à Marseille, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

M. OLIVIER, facteur de ville à Saint-Brieuc, a sauvé une personne âgée qui était tombée dans une excavation remplie d'eau.

M. TOURNIER, facteur rural à Auch, a arrêté un voleur poursuivi et l'a remis entre les mains des gendarmes.

M. PAGEAULT, facteur local à Jaulnay (Vienne), a sauvé une personne en danger de se noyer.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Lorin.....	Chief de bu- reau.	Service centr., 2 ^e bu- reau.	fr. 8,000	Chief de bu- reau.	Service centr., 1 ^{er} bu- reau.	fr. 8,000
Chazaren.....	Directeur...	Ambulant, ligne de l'Est.	5,000	Directeur...	Ambulant, ligne de Lyon.	5,000
Guelfucci.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	8,000	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	8,000
Torbier.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	5,000	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest et du N.-O.	5,000
Latapie.....	Inspecteur.	Ambulant, ligne des Pyrénées.	5,000	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	5,000
Rivaud.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	4,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	5,000
Devant.....	Chief de bri- gade.	Ambulant, ligne des Pyrénées.	4,000	Inspecteur..	Ambulant, ligne des Pyrénées.	4,000
Montignault..	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	4,000	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée..	4,000
Rocchisani....	Inspecteur..	Alger.....	4,000	<i>Idem</i>	Oran.....	4,000
Vinsot.....	Com. princ. de direct.	Alençon, direction départementale.	3,000	Sous-inspec- teur.	Bourg-en-Bresse...	3,000
Routaboul....	<i>Idem</i>	Alger, direction dé- partementale.	3,000	<i>Idem</i>	Alger.....	3,000
Tournier.....	<i>Idem</i>	Périgueux, direction départementale	3,000	<i>Idem</i>	Constantine.....	3,000
Collas.....	Commis de direction.	Epinal, direction dé- partementale.	2,700	Com. princ. de direct.	Dijon, direction dé- partementale.	2,700
Sancé.....	<i>Idem</i>	Caen, direction dé- partementale.	2,700	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon, direct. départem.	2,700
Cluzel.....	<i>Idem</i>	Toulouse, direction départementale.	2,700	<i>Idem</i>	Nice, direction dé- partementale.	2,700
Besson.....	Commis....	Alger R. P.	2,700	Commis de direction.	Alger, direction dé- partementale.	2,700
Rogier.....	<i>Idem</i>	Nîmes, gare.....	2,400	<i>Idem</i>	Ajaccio, direction départementale.	2,400
Tamalet.....	Commis de direction.	Ajaccio, direct ^{on} dé- partementale.	2,100	<i>Idem</i>	Toulouse, direction départementale.	2,100
Mutel.....	Commis....	Paris, poste cen- tral.	2,100	Commis....	Paris, service de la vérific. et de la récep. du matériel	2,100
Ritter.....	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,900	<i>Idem</i>	Pau, direction dé- partementale.	1,800
David.....	<i>Idem</i>	Dijon, direction dé- partementale.	1,800	<i>Idem</i>	Epinal, direction dé- partementale.	1,800
Regnier.....	<i>Idem</i>	Arras, direction dé- partementale.	1,800	<i>Idem</i>	Alençon, direction départementale.	1,800
Gruyer.....	<i>Idem</i>	Lille, place Saint- Martin.	1,800	<i>Idem</i>	Arras, direction dé- partementale.	1,800
Langlois.....	<i>Idem</i>	Versailles R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Versailles, direction départementale.	1,800
Tarbouricq... Guichard.....	<i>Idem</i>	Paris 20.....	1,500	<i>Idem</i>	Bureau des récla- mations.	1,600
Gardebled....	Commis auxi- liaire.	Paris 5.....	800	Expédition- naire.	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	1,000
Sagot.....	Expédition ^{re} .	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	1,000	Commis auxi- liaire.	Paris 5.....	800
Vitras.....	"	Expédition ^{re} .	D ^{on} du mat. et de la constr., 1 ^{er} bur.	1,000
	Surnumér ^{re} ..	Paris 76.....	600	Surnumér ^{re} ..	D ^{on} de la comptabi- lité, 2 ^e bureau.	600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENT. fr.
MM. David.....	C ^{is} de direct.	Oran.....	2,400	Receveur....	Saïda.....	2,400
Arnold.....	Receveur....	Saïda.....	2,400	Commis.....	Oran R. P.....	2,700
M ^{me} Marchand.....	"	Receveuse...	Renault.....	1,000
M ^{lle} Monrond.....	"	<i>Idem</i>	Pierre-Besse.....	800
M ^{me} v ^e Poigeaut.....	"	<i>Idem</i>	Cheilly.....	800
M. Sauvajon.....	Commis.....	Annonay.....	2,100	Receveur....	Serrières.....	1,400
M ^{lle} Magenc.....	Receveuse...	Ferté-Alais.....	1,400	Receveuse...	Bry-sur-Marue.....	1,400
Perrioud.....	<i>Idem</i>	Labosse.....	1,200	<i>Idem</i>	Ferté-Alais.....	1,200
Collas.....	"	<i>Idem</i>	Labosse.....	800
M ^{mes} Lapique.....	Receveuse...	Removille.....	1,200	<i>Idem</i>	Coussey.....	1,200
v ^e Pierron.....	<i>Idem</i>	Cruas.....	1,200	<i>Idem</i>	Rochemaure.....	1,200
Jeay.....	"	<i>Idem</i>	Cruas.....	800
MM. Petit.....	Com. princ..	Ambulant, ligne du Nord.	2,700	Receveur....	Rouen, rue Verte..	2,700
Favier.....	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	3,000	Com. princ..	Bourg-en-Bresse...	3,000
Goyflon.....	<i>Idem</i>	Bayonne.....	2,700	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	2,700
De Carné de Carnavalet.	<i>Idem</i>	Lorient.....	2,700	<i>Idem</i>	Bayonne.....	2,700
Boisson.....	<i>Idem</i>	Paris, service officiel	3,300	<i>Idem</i>	Lorient.....	3,300
Guyot.....	<i>Idem</i>	Reims, gare de con- trôle.	3,000	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	3,000
Daban.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	3,300	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	3,300
Arnaud.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.....	2,700	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest.	2,700
Dumas.....	<i>Idem</i>	Paris 22.....	3,000	<i>Idem</i>	Béziers.....	3,000
Guillot.....	<i>Idem</i>	Paris 18.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 22.....	2,700
Guyot.....	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	3,000	<i>Idem</i>	Compiègne.....	3,000
Baert.....	Commis.....	Dunkerque.....	2,700	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	2,700
Michel.....	Com. princ..	Paris 3.....	3,300	<i>Idem</i>	Paris 78.....	3,300
Noilhan.....	<i>Idem</i>	Ligne des Pyrénées.	2,700	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest...	2,700
Lacombe.....	<i>Idem</i>	Paris 51.....	2,700	Com. princ..	Paris 81.....	2,700
Ratazzi.....	<i>Idem</i>	Paris 66.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 2.....	3,000
Rocquemont.....	<i>Idem</i>	Paris 45.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 66.....	3,000
Bourdet.....	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 45.....	2,700
Pehu.....	<i>Idem</i>	Paris 67.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,700
Jalain.....	<i>Idem</i>	Paris 2.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 67.....	3,000
Tanguy.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	3,000	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	3,000
Davalon.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	3,600	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	3,600
Caudy.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,300	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	3,300
Rougé.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	Paris 5.....	3,000
Maximin.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	3,000	<i>Idem</i>	Salon.....	3,000
Rousseau.....	<i>Idem</i>	Sénégal.....	3,500	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	3,600
Didelot.....	<i>Idem</i>	Paris 6.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 85.....	3,000
Silvestre.....	Commis.....	Chaumont.....	2,400	Commis.....	Paris, service officiel	2,400
Pelloux.....	<i>Idem</i>	Beaune.....	1,500	<i>Idem</i>	Granville.....	1,500
Porcherot.....	<i>Idem</i>	Pont-Audemer.....	1,800	<i>Idem</i>	Beaune.....	1,800
Desdoutils.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Pont-Audemer.....	1,500
Bernadac.....	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Granville.....	1,800
Rosé.....	<i>Idem</i>	Rennes, central...	1,800	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	1,800
Postel.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	2,700	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	2,700
Grapin.....	<i>Idem</i>	Melun.....	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	1,800
Étiennot.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Melun.....	2,100
Payelle.....	<i>Idem</i>	Saint-Omer.....	2,400	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer, casino.	2,400
Huret.....	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Bazin.....	<i>Idem</i>	Mâcon, gare de con- trôle.	1,800	<i>Idem</i>	Mâcon R. P.....	1,800
Ray.....	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	1,500
Grandvalet.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500
Taillandier.....	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,500
Ravier.....	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lécubin.....	<i>Idem</i>	Paris 17.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Chresteil.....	Commis....	Cambrai.....	1,500	Commis....	Le Gateau.....	1,500
Otiu.....	<i>Idem</i>	Le Gateau.....	1,800	<i>Idem</i>	Cambrai.....	1,800
Rivot.....	<i>Idem</i>	Le Creusot.....	1,800	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,800
Paillère.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100	<i>Idem</i>	Caubourg.....	2,100
Serin.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	2,400
Benoit.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest.	1,500
Gereet.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Loison.....	<i>Idem</i>	Lyon, central....	2,100	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	2,100
Drevet.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	1,500
Ribard.....	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	2,100	<i>Idem</i>	Lyon, central....	2,100
Bastior.....	<i>Idem</i>	Bordeaux - Fondau- dège.	1,800	<i>Idem</i>	Arcachon.....	1,800
Derruau.....	<i>Idem</i>	Angoulême.....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux - Fondau- dège.	1,500
De Roquard...	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Angoulême.....	2,400
Remy.....	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	1,500
Nicolas.....	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc, gare de contrôle.	2,400	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc R. P....	2,400
Forestier.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne - Ba- douillère.	2,400	<i>Idem</i>	Le Mont-Doro....	2,400
Fourgon.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, gare de contrôle.	2,400	<i>Idem</i>	Saint-Étienne - Ba- douillère.	2,400
Niorthe.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	Biarritz.....	1,500
Loiseau.....	<i>Idem</i>	Paris 23.....	2,400	<i>Idem</i>	Royal.....	2,400
Péres.....	<i>Idem</i>	Brest, central....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 23.....	2,100
Carichon.....	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Brest, central....	1,800
Bernard.....	<i>Idem</i>	Rennes, gare de con- trôle.	2,400	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	2,400
Jamme.....	<i>Idem</i>	Marseille-Bourse...	1,800	<i>Idem</i>	Les Eaux-Bonnes..	1,800
Dalard.....	<i>Idem</i>	Menton.....	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,800
Bedin.....	<i>Idem</i>	Paris 20.....	1,500	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	1,500
Clougnel.....	<i>Idem</i>	Paris 32.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 20.....	1,500
Lebreton.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 32.....	2,100
Foissey.....	<i>Idem</i>	Paris 25.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,700
Thiébaud.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500
Audibert.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,700	<i>Idem</i>	Cauterets.....	2,700
Carivene.....	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,500
Garry.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^l .	2,400	<i>Idem</i>	Paris 5.....	2,400
Priou.....	<i>Idem</i>	Versailles, direction départementale.	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^l .	2,100
Pouret.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,800	<i>Idem</i>	Cauterets.....	1,800
Fabre.....	<i>Idem</i>	Béziers.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Coldier.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Béziers.....	1,500
Delon.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Saint-Étienne R. P.	1,800
Chamois.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, cours S ^t - Jean.	2,400	<i>Idem</i>	Cauterets.....	2,400
Lourisseau...	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux, cours S ^t - Jean.	2,100
Sée.....	<i>Idem</i>	Montpellier, central	1,500	<i>Idem</i>	Cauterets.....	1,500
Ginières.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, gare de la Bastide.	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Siauve.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, gare de la Bastide.	1,800
Reicheld.....	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan...	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Bustarret.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan...	1,500
Tisnès.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,800	<i>Idem</i>	Lourdes.....	1,800
Gal.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Martinet.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	2,100	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains....	2,100
Desjobert.....	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Nevers.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Brévis.....	<i>Commis</i>	En disponibilité...	"	<i>Commis</i>	Laon R. P.....	1,500
Baillaud.....	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière...	2,400	<i>Idem</i>	Evian le-Bains...	2,400
Costamagno....	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,800	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière...	1,800
Marvillet.....	<i>Idem</i>	Paris 52.....	2,700	<i>Idem</i>	Chamonix.....	2,700
Remy.....	<i>Idem</i>	Paris 21.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 52.....	1,800
Favarel.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 21.....	1,500
Perret.....	<i>Idem</i>	Dijon, central...	1,500	<i>Idem</i>	Sallanches.....	1,500
Gauthier.....	<i>Idem</i>	Lyon, central....	1,500	<i>Idem</i>	Dijon, central....	1,500
Marcouyré....	<i>Idem</i>	Mâcon R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon, cent al....	1,500
Colliex.....	<i>Idem</i>	Mâcon, gare de con- trôle.	2,100	<i>Idem</i>	Macon R. P.....	2,100
Mauranges....	<i>Idem</i>	Angoulême.....	2,100	<i>Idem</i>	Prades.....	2,100
Bonifai.....	<i>Idem</i>	Nice, central....	2,100	<i>Idem</i>	Anancy.....	2,100
Fouques.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Edel.....	<i>Idem</i>	Cochinchine.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,100
Laitang.....	<i>Idem</i>	Château-Gontier...	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.....	1,800
Guizot.....	<i>Com. princ.</i>	Ligne de l'Ouest...	2,700	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,700
Descubes - Des- gueraînes.	<i>Commis</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest...	2,100
Blaquier.....	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,500
Elophé.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Germain.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central.	2,700	<i>Idem</i>	Royat.....	2,700
Fille.....	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,500	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Bellard.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central.	2,100	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, R. P.	2,100
Vabrin.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Belleville....	<i>Idem</i>	Laon, gare.....	2,400	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	2,400
Louveau.....	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Laon, gare.....	1,800
Jeanne.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Valery.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Bascou.....	<i>Idem</i>	Lorient.....	1,800	<i>Idem</i>	Bayonne.....	1,800
Laruelle.....	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc.....	1,800	<i>Idem</i>	Lorient.....	1,800
Capdazé.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Bayonne.....	1,800
Mottin.....	<i>Idem</i>	Rouen, central...	2,400	<i>Idem</i>	Enghien-les-Bains..	2,400
Bertrand.....	<i>Idem</i>	Alençon.....	1,500	<i>Idem</i>	Rouen, cental....	1,500
Dupré.....	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,800	<i>Idem</i>	Dieppe.....	1,800
Borgère.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,800
Vacher.....	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,800	<i>Idem</i>	Dieppe.....	1,800
Briois.....	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Dochez.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Cambrai.....	1,500
Jorry.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Dieppe, gare de con- trôle.	2,100
Petiteau.....	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon..	1,800	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	1,800
Pomès.....	<i>Idem</i>	Cette.....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	1,800
Peladan.....	<i>Idem</i>	Monaco.....	1,800	<i>Idem</i>	Cette.....	1,800
Séchaud.....	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Anancy R. P.....	1,800
Rabréaud.....	<i>Idem</i>	Poitiers.....	1,500	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon..	1,500
Lortholary....	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon..	1,500	<i>Idem</i>	Poitiers R. P.....	1,500
Vessièrè....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,800
Vernhet.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,500
Serres.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Rogie.....	<i>Idem</i>	Paris 3.....	2,100	<i>Idem</i>	Trouville.....	2,100
Dallet.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Cleugnot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Buquet.....	<i>Idem</i>	Paris 21.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Saulais.....	<i>Idem</i>	Pécigieux.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 21.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Boyer	Commis	Paris R. P. Transb ^l .	1,800	Commis	Paris R. P. Départ.	1,800
Vergne	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Roussillon.	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Gibert.	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Busquet.	Idem.	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Lafont.	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Fructus.	Idem.	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Collinet.	Idem.	Idem.	2,400	Idem.	Paris R. P. Transb ^l .	2,400
Souciet	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Dalbéra.	Idem.	Marseille, cours du Chapitre.	1,500	Idem.	Nice R. P.	1,500
Goudey.	Idem.	Nice R. P.	1,800	Idem.	Marseille, cours du Chapitre.	1,800
Vicuney.	Idem.	Roubaix.	1,500	Idem.	Le Havre, central.	1,500
Louchez.	Idem.	Le Havre, central.	1,500	Idem.	Roubaix.	1,500
Salle.	Idem.	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Idem.	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	1,500
Grimaud.	Idem.	Paris 82.	2,100	Idem.	Carpentras.	2,100
Blanc.	Idem.	Carpentras.	1,800	Idem.	Paris 82.	1,800
Soleillant.	Idem.	Paris 7.	1,500	Idem.	Paris 33.	1,500
Blanc.	Idem.	Arcaehou.	1,800	Idem.	Nîmes R. P.	1,800
Pretot.	Idem.	Paris 1.	1,800	Idem.	Arcaehou.	1,800
Bellavoine.	Idem.	Paris 36.	1,500	Idem.	Paris 18.	1,500
Bellangreville.	Idem.	Lyon-Perrache, Etat	1,800	Idem.	Lyon, central.	1,800
Bouffrat.	Idem.	Lyon, central.	1,500	Idem.	Lyon-Perrache, Etat	1,500
Couvers.	Idem.	Paris R. P. Transb ^l .	1,500	Idem.	Paris 48.	1,500
Bois du.	Idem.	Paris 48.	1,500	Idem.	Paris R. P. (Transb ^l)	1,500
Gourrin.	Idem.	Marseille, Bourse.	1,800	Idem.	Marseille, central.	1,800
Sabardu.	Idem.	Marseille, central.	2,400	Idem.	Marseille, Bourse.	2,400
Bêche.	Idem.	Idem.	2,100	Idem.	Bagnères-de-Luchon	2,100
Bonardi.	Idem.	Paris, central.	1,800	Idem.	Marseille, central.	1,800
Thiboudin.	Idem.	Bourges.	1,500	Idem.	Le Mont-Dore.	1,500
Marguerith dit Dupré.	Idem.	Saint-Quentin, prin- cipal.	1,800	Idem.	Bourges.	1,800
Genay.	Idem.	Nancy R. P.	1,800	Idem.	Saint-Quentin, prin- cipal.	1,800
Jacob.	Idem.	Sénégal.	1,800	Idem.	Nancy R. P.	1,800
Augé.	Idem.	Montpellier, central.	1,800	Idem.	Bagnères-de-Luchon	1,800
Maschrez.	Idem.	Paris 22.	2,100	Idem.	Biarritz.	2,100
Barrère.	Idem.	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,100	Idem.	Cauterets.	2,100
Laussel.	Idem.	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	2,100	Idem.	Ambulant, même ligne.	2,100
Verger.	Idem.	Mâcon, gare de con- trôle.	2,100	Idem.	Mâcon R. P.	2,100
Bazin.	Idem.	Mâcon R. P.	1,800	Idem.	Mâcon, gare de con- trôle.	1,800
Vilac.	Idem.	La Rochelle	1,500	Idem.	Perpignan.	1,500
Payelle.	Idem.	Boulogne-sur-Mer, casino.	2,100	Idem.	Saint-Omer.	2,100
Pouquet.	Idem.	Paris, central.	2,700	Idem.	Boulogne-sur-Mer, casino.	2,700
Debot.	Idem.	Paris R. P. Départ.	2,100	Idem.	Paris 16.	2,100
Bigorgne.	Idem.	Paris 16.	1,800	Idem.	Paris R. P. Départ.	1,800
Pinçon.	Idem.	Meaux.	1,500	Idem.	Charleville	1,500
Bordel-Perrou- cel.	Idem.	Charleville	1,800	Idem.	Meaux.	1,800
Paoli.	Idem.	Oran R. P.	2,700	Idem.	Cochinchine.	2,700
Laborie.	Idem.	Idem.	2,100	Idem.	Idem.	2,100
Raffi.	Idem.	Mostaganem.	1,800	Idem.	Idem.	1,800
Portes.	Idem.	Oran R. P.	1,800	Idem.	Idem.	1,800
Coqueugnot.	Idem.	Paris 35.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Filarem.	Idem.	Paris 51.	1,500	Idem.	Sénégal.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENT.
			fr.			fr.
MM. Pock	Commis.	Sidi-bel-Abbès	1,800	Commis.	Oran R. P.	1,800
Saintourens.	<i>Idem.</i>	Constantine R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Batna	1,800
Parrain	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Paris 35.	1,500
Duboy	<i>Idem.</i>	Bordeaux, Bourse.	1,500	<i>Idem.</i>	Boulogne-sur-Mer, casino.	1,500
Porcherot	<i>Idem.</i>	Pont-Audemer.	1,800	<i>Idem.</i>	Beaune	1,800
Pelloux	<i>Idem.</i>	Granville.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Robert	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Granville.	2,400
Règhem	<i>Idem.</i>	Yvetot	1,500	<i>Idem.</i>	Lille-Saint-Martin.	1,500
Aubanel	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	1,500
Verpy	<i>Idem.</i>	Troyes, gare de con- trôle.	1,800	<i>Idem.</i>	Troyes R. P.	1,800
Fourestier	<i>Idem.</i>	Batna	1,500	<i>Idem.</i>	Cochinchine	1,500
Cottel	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,500
Denis	<i>Idem.</i>	Constantine R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	1,800
Cognet	<i>Idem.</i>	La Calle.	1,500	<i>Idem.</i>	Constantine R. P.	1,500
Nozeran	<i>Idem.</i>	Monton	1,800	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,800
Téchené	<i>Idem.</i>	Nice, central.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Gras	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
De'ort	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Félix	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Le Guillon - Creisquer.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Ribeyre	<i>Idem.</i>	Fontainebleau.	1,500	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Clément	<i>Idem.</i>	Nice, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Fontainebleau	1,500
Docelle	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Rumeau	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Saurel	<i>Idem.</i>	Nice, central.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Nicolas	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Dumas	<i>Idem.</i>	Rouen-Saint-Sever.	1,800	<i>Idem.</i>	Granville.	1,800
Marchand	<i>Idem.</i>	Ku	1,500	<i>Idem.</i>	Rouen-Saint-Sever.	1,500
Bouquet	<i>Idem.</i>	Nice, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Perpignan.	1,500
Clerc	<i>Idem.</i>	Alger, place du Gou- vernement.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Besthod	<i>Idem.</i>	Bône	1,800	<i>Idem.</i>	Alger, place du Gou- vernement.	1,800
Boudou	<i>Idem.</i>	Philippeville.	1,500	<i>Idem.</i>	Bône	1,500
Hébert	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	1,800	<i>Idem.</i>	S ^t -Valery-en-Caux.	1,800
Faute	<i>Idem.</i>	Villefranche - sur - Saône.	1,800	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	1,800
Cottel	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Ard	<i>Idem.</i>	Cannes	2,100	<i>Idem.</i>	Le Tréport	2,100
Schemel	<i>Idem.</i>	Reims, principal ..	1,500	<i>Idem.</i>	Epinal, r. d'Arches.	1,500
Buffat	<i>Idem.</i>	Reims, gare de con- trôle.	2,100	<i>Idem.</i>	Reims, bureau prin- cipal.	2,100
Cocheri	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,800	<i>Idem.</i>	Saint-Nazaire	1,800
Lehuche	<i>Idem.</i>	Nantes, préfecture.	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Mangin	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Nantes, préfecture.	1,500
Gentils	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	1,800	<i>Idem.</i>	Saint-Nazaire.	1,800
Masseaux	<i>Idem.</i>	Reims, gare de cont.	1,500	<i>Idem.</i>	Rouen, central.	1,500
Augier	C ^{is} de direct.	Nice	2,400	<i>Idem.</i>	Nice R. P.	2,400
Narbonne	Commis	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Privas	1,800
Prévot	<i>Idem.</i>	Orleans R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Nogent-le-Rotrou.	1,800
Peux	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Paris 20.	1,800
Bessou	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Pau	1,500
Pambrun	<i>Idem.</i>	Auch	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Giletta	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Piacentino	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Moura	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,400
Blayac	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Jourdain.....	Commis....	Le Havre, central..	1,500	Commis....	Trouville.....	1,500
Droniou.....	Idem.....	Le Havre-Ingouville	1,800	Idem.....	Le Havre, central..	1,800
Péchon.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Le Havre-Ingouville	1,500
Arteaux.....	Idem.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Trouville.....	2,100
Dujantieux.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Le Roy.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Trouville.....	2,400
Barberet.....	Idem.....	Paris 37.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Manet.....	Idem.....	Orléans, rue du Co- lombier.	2,100	Idem.....	Paris 37.....	2,100
Séchaud.....	Idem.....	Annecy.....	1,800	Idem.....	Orléans, rue du Co- lombier.	1,800
Granier.....	Idem.....	Pantin 1 ^o	1,500	Idem.....	Annecy.....	1,500
Paget.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500	Idem.....	Royau.....	1,500
Lizet.....	Idem.....	Blois.....	1,800	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Sarraill.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Blois R. P.....	1,800
Déjean.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Royan.....	2,400
Moulin.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Lafargue.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Orthez.....	1,500
Zuccarelli.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Chantereau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	2,100
Boussuge.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Le Donge.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Bignon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ducaud.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Lacroux.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bresson.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800
Ayral.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Vichy.....	1,800
Laguerre.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Pretot.....	Idem.....	Areachon.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Deniel.....	Idem.....	Paris 13.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Pretot.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Trouville.....	1,800
Brochery.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Idem.....	Paris 13.....	1,800
Roux.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500
Godin.....	Idem.....	Paris 6.....	2,100	Idem.....	Paris 85.....	2,100
Gindre.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bessières.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Deydier.....	Idem.....	Paris 98.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Buisson.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Fronton.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Estève.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Trumel.....	Idem.....	Blidah.....	1,500	Idem.....	Alger R. P.....	1,500
Puechmaller.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Royan.....	1,800
Bourgeot.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800
Bonnell.....	Idem.....	Paris 3.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,800
Marlin.....	Idem.....	Limoges R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 3.....	2,100
Penégre.....	Idem.....	S ^t -Denis-sur-Seine..	1,500	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500
Tisserand.....	Idem.....	Besançon R. P.....	2,400	Idem.....	S ^t -Denis-sur-Seine..	2,400
Jeunet.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,500	Idem.....	Besançon R. P.....	1,500
Thomas.....	Idem.....	Moulins.....	2,400	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	2,400
Chady.....	C ^{is} de direct.	Nevers.....	2,100	Idem.....	Moulins R. P.....	2,100
Pichon.....	Commis....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Dubois.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
David.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Nord.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Courden.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,700	Idem.....	Versailles, préfet..	2,700
Serre.....	Idem.....	Avesnes.....	1,800	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Delcroix.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,500	Idem.....	Avesnes.....	1,500
Theeten.....	Idem.....	Yvetot.....	1,500	Idem.....	Tourcoing.....	1,500
Carles.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Yvetot.....	1,500
Campiglia.....	Idem.....	Service de la Trésor- erie et des postes aux armées.	2,700	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.
MM. Osmond.....	Surnumér ^{re} ..	Cherbourg.....	"	Comuis.....	Même bureau.....	1,500
Bergeret.....	<i>Idem</i>	Paris 8.....	"	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500
Corbin.....	<i>Idem</i>	Amiens.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Bardy.....	<i>Idem</i>	Bastia, central.....	"	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500
Mandar.....	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc.....	"	<i>Idem</i>	Paris 17.....	1,500
Couhey.....	<i>Idem</i>	Valence.....	"	<i>Idem</i>	Le Creusot.....	1,500
Romary.....	<i>Idem</i>	Versailles R. P.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,500
Babra.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	"	<i>Idem</i>	Château-Gontier.....	1,500
Premont.....	<i>Idem</i>	Paris 4.....	"	<i>Idem</i>	Paris 18.....	1,500
Caudron.....	<i>Idem</i>	Vernon.....	"	<i>Idem</i>	Dunkerque.....	1,500
Brunet.....	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer.....	"	<i>Idem</i>	Dieppe.....	1,500
Poyart.....	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Bosson.....	<i>Idem</i>	Vervins.....	"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500
Pestel.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Cureaut.....	<i>Idem</i>	Montereau.....	"	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	1,500
Bertrand.....	<i>Idem</i>	Belleville-sur-Saône.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Charrière.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"	<i>Idem</i>	Paris 67.....	1,500
Mathé.....	<i>Idem</i>	Abulins.....	"	<i>Idem</i>	Château-lun.....	1,500
Miller.....	<i>Idem</i>	Besançon R. P.....	"	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,500
Guépratte.....	<i>Idem</i>	Saintes.....	"	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon.....	1,500
Blanchet.....	<i>Idem</i>	Ad ^{on} centr., dir. de la comptabilité.	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.....	1,500
Billoud.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i>	Paris 51.....	1,500
Moléon.....	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	"	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,500
Coulomb.....	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Philippe.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"	<i>Idem</i>	Dieppe.....	1,500
Thomas.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Montard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Gabrol.....	<i>Idem</i>	Lodève.....	"	<i>Idem</i>	Paris 7.....	1,500
Reybaud.....	<i>Idem</i>	Soukarras.....	"	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500
Rouzaud.....	<i>Idem</i>	Fréjus.....	"	<i>Idem</i>	Paris 30.....	1,500
Clapier.....	<i>Idem</i>	Paris 5.....	"	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,500
Mouraret.....	<i>Idem</i>	Bellys.....	"	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès.....	1,500
Chevalier.....	<i>Idem</i>	Mostaganem.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Piétri.....	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Troteau.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Lacau.....	<i>Idem</i>	Etampes.....	"	<i>Idem</i>	Paris 51.....	1,500
Verquin.....	<i>Idem</i>	Le Havre - Quatre- Chemins.	"	<i>Idem</i>	Yvetot.....	1,500
Larrieu.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ.).....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Couillabin.....	<i>Idem</i>	Mayenne.....	"	<i>Idem</i>	Bayeux.....	1,500
Leconte.....	<i>Idem</i>	Amiens, central.....	"	<i>Idem</i>	Eu.....	1,500
Jamet.....	<i>Idem</i>	Issoudun.....	"	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500
Chambon.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	"	<i>Idem</i>	Privas.....	1,500
Bonnet.....	<i>Idem</i>	Gannat.....	"	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	1,500
Reynaud.....	<i>Idem</i>	Marseille, central.....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse.....	1,500
Lacassie.....	<i>Idem</i>	Limoux.....	"	<i>Idem</i>	Auch.....	1,500
Lès.....	<i>Idem</i>	Aumale.....	"	<i>Idem</i>	Bône.....	1,500
Dumas.....	<i>Idem</i>	Gannat.....	"	<i>Idem</i>	Pantin 1 ^o	1,500
Anquetil.....	<i>Idem</i>	Toulouse, place Du- puy.	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.....	1,500
Durand (Casi- mir).	<i>Idem</i>	Marseille, central.....	"	<i>Idem</i>	Arcachon.....	1,500
Bages.....	<i>Idem</i>	Medeah.....	"	<i>Idem</i>	Blidah.....	1,500
Duhalt.....	<i>Idem</i>	Oloron-St ^c -Marie.....	"	<i>Idem</i>	Paris 20.....	1,500
Potel.....	<i>Idem</i>	"	Surnumér ^{re}	Paris 8.....	"
Chachereau.....	Surnumér ^{re} ..	Laval.....	"	<i>Idem</i>	Fontoise.....	"
Auffret.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Laval.....	"
Lefèvre.....	Surnumér ^{re} ..	Montereau.....	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"
Laurent.....	<i>Idem</i>	Epinal, r. d'Arches.....	"	<i>Idem</i>	Montereau.....	"
Bougré.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc.....	"
Spatz.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 82.....	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"
Coupeau.....	<i>Idem</i>	Flers.....	"	<i>Idem</i>	Versailles.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Oueil de Bès..			"	Surnumér ^{re} ..	Angoulême.....	"
Delaveau.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 3	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	"
Auriel (Cons- tant).....	<i>Idem</i>	Boissy-Saint-Léger.	"	<i>Idem</i>	Paris 3	"
Chopard.....	<i>Idem</i>	Lure	"	<i>Idem</i>	Boissy-Saint-Léger.	"
Milletot.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lure	"
CADEUX.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris central.....	"
André.....	<i>Idem</i>	Cholet.....	"	<i>Idem</i>	Vernon.....	"
La Lanne.....	<i>Idem</i>	Rouen, central...	"	<i>Idem</i>	Le Havre, port...	"
Boulo.....	<i>Idem</i>	Guingamp.....	"	<i>Idem</i>	Rennes, central...	"
Riou.....	<i>Idem</i>	Condé-sur-Noireau..	"	<i>Idem</i>	Guingamp.....	"
Moulin.....			"	<i>Idem</i>	Brignoles.....	"
Petit.....	Surnumér ^{re} ..	Roubaix.....	"	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	"
Ribeyre.....	<i>Idem</i>	Nogent-le-Rotrou ..	"	<i>Idem</i>	Vervins.....	"
Nicolas.....	<i>Idem</i>	Fontivy.....	"	<i>Idem</i>	Nogent-le-Rotrou..	"
Boudet.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Montceau.....	"
Daran.....			"	<i>Idem</i>	Saintes.....	"
Saint-Marc ..	Surnumér ^{re} ..	Amélie-les-Bains... Saint-Trappez.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	"
Bouguignon..	<i>Idem</i>	Vierzon.....	"	<i>Idem</i>	Amélie-les-Bains..	"
Chavy.....			"	<i>Idem</i>	Moulins.....	"
Pégurie.....			"	<i>Idem</i>	Vierzon.....	"
Dureau.....			"	<i>Idem</i>	Besançon R. P.....	"
Malbouysson..	Surnumér ^{re} ..	Orléans.....	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	"
Laflière.....	<i>Idem</i>	Bressuire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Gournay-en-Bray... Bressuire.....	"
Arné.....	Aide.....	Paris.....	"	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	"
Henner.....			"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Calot.....	Surnumér ^{re} ..	Châlons-sur-Marne.	"	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne. Moulins R. P.....	"
Chaumard.....	<i>Idem</i>	Moulins R. P.....	"	<i>Idem</i>	Moulins R. P.....	"
Viguié.....			"	<i>Idem</i>	Paris 91.....	"
Loyet.....	Surnumér ^{re} ..	Semur.....	"	<i>Idem</i>	Semur.....	"
Feuillebois... Savy.....	Aide.....	Chambéry..... Murat.....	"	<i>Idem</i>	Paris 17	"
Dalmas.....	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris 39.....	"
Lerignoy.....	<i>Idem</i>	Saumur.....	"	<i>Idem</i>	Paris 36.....	"
Mereau.....	<i>Idem</i>	Cholet.....	"	<i>Idem</i>	Saumur.....	"
Limouzia.....	<i>Idem</i>	Blois R. P.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	"
Diers.....			"	<i>Idem</i>	Blois R. P.....	"
Gallin.....	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P. Départ.	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée..	"
Raybaud.....			"	<i>Idem</i>	Fréjus.....	"
Jouhaeau.....	Com. aux ^{re} ..	S ^e e-Foy-la-Grande..	"	<i>Idem</i>	Cholet.....	"
Marty dit Gau- bert.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 31.....	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"
Chotard.....	<i>Idem</i>	Paris 20.....	"	<i>Idem</i>	Paris 31.....	"
Pradel.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 5.....	"
Sasias.....	<i>Idem</i>	Vernon.....	"	<i>Idem</i>	Cochinchine.....	"
Quillou.....	<i>Idem</i>	Condé-sur-Noireau..	"	<i>Idem</i>	Vernon.....	"
Jehan.....			"	<i>Idem</i>	Condé-sur-Noireau..	"
Taffin.....	Surnumér ^{re} ..	Péronne.....	"	<i>Idem</i>	Etampes.....	"
Boanafous....	<i>Idem</i>	Châtelleraut.....	"	<i>Idem</i>	Coupiègne.....	"
Rabaïsson....	<i>Idem</i>	Vannes.....	"	<i>Idem</i>	Le Havre-Quatre- Chemins.....	"
Bosc.....			"	<i>Idem</i>	Mayenne.....	"
De Bienassis de Coulson....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Philippeville.....	"
Jouvent.....	<i>Idem</i>	Châteauroux.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	"
Issatier.....			"	<i>Idem</i>	Châteauroux.....	"
Millaud.....	Surnumér ^{re} ..	Alais.....	"	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	"
Nozières.....	<i>Idem</i>	Médeah.....	"	<i>Idem</i>	Paris 76.....	"
Boucherie.....	Aide.....	Villefagnon.....	"	<i>Idem</i>	Saintes.....	"
Lavallée.....			"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	"
Parent.....	Surnumér ^{re} ..	Montpellier R. P....	"		Nîmes, boulevard Gambetta.....	"
Rey.....	Facteur rural	Abondance.....	720	Agent trieur.	Séd ^{re} , ligne de l'Est	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Robert.....	Facteur.....	Paris 23.....	1,000	Agent trieur.	Séd ^{re} , ligne de l'Est.	1,200
Bizon.....	Stagiaire....	Annemasse.....	"	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , lig. du Nord.	1,200
Paoli.....	Agent trieur.	Ambulant, ligne de le Méditerranée.	1,300	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,300
Couraule.....	<i>Idem</i>	Séd., ligne de Lyon.	1,200	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , lig. des Pyrén.	1,200
Géraud.....	Facteur.....	Paris R. P.	1,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Lemonie.....	Facteur rural	Consenvoye.....	800	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , ligne de l'Est.	1,200
Granier.....	"	<i>Idem</i>	Séd., lig. du N.-O.	1,200
Camus.....	Facteur rural	Bar-le-Duc.....	750	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , lig. du Sud-O.	1,200
Vallée.....	Facteur local	St-Valéry-en-Caux..	690	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,200
Sollacaro.....	Com. aux ^{re} ..	Milianah.....	"	<i>Idem</i>	Séd ^{re} , lig. du Nord.	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		2,800 ^f à 3,100 ^f .	
	CHEF DE BUREAU. 8,000 ^f à 9,000 ^f .	MM. Ffault.....	Correspond ^{ce} intérieure.
M. Ungerer.....	D ^{on} des serv. sédentaires.	Dervin.....	Personnel.
	SOUS-CHEFS DE BUREAU. 5,500 ^f à 6,000 ^f .	2,500 ^f à 2,800 ^f .	
M. Croze-Fourton....	D ^{on} des corresp. post.	MM. Mamy.....	Articles d'argent.
	5,000 ^f à 5,500 ^f .	Loidreau.....	Réclamations.
M. Maugars.....	D ^{on} de la Caisse d'éparg.	Cornu.....	Articles d'argent.
	COMMIS PRINCIPAUX. 4,000 ^f à 4,500 ^f .	2,200 ^f à 2,500 ^f .	
M. Etlicher.....	Caisse d'épargne.	MM. Simon.....	Réclamations.
	3,500 ^f à 4,000 ^f .	Plocquo.....	Corre-pond ^{ce} étrangère.
MM. Grandclément....	Vérification des produits.	Perruchon.....	Personnel.
Cuper.....	Caisse d'épargne.	Antoni.....	Caisse d'épargne.
Vallon.....	<i>Idem</i> .	Portefaix.....	<i>Idem</i> .
	3,000 ^f à 3,500 ^f .	1,900 ^f à 2,200 ^f .	
MM. Magnien.....	Correspond ^{ce} étrangère.	M. Dangeville.....	Caisse d'épargne.
Pancssot.....	Cabinet.		1,600 ^f à 1,900 ^f .
Ffault.....	Caisse d'épargne.	MM. Petibon.....	Réclamation.
	COMMIS. 3,100 ^f à 3,500 ^f .	Marignac.....	Articles d'argent.
MM. Théry.....	Transmissions télégraph.	Ouy.....	Caisse d'épargne.
Leroux.....	Service intérieur.	EXPÉDITIONNAIRES. 1,000 ^f à 1,100 ^f .	
Jonvaux.....	Correspond ^{ce} étrangère.	MM. Braun.....	Réclamation.
Dubaux.....	Personnel.	Prouille.....	<i>Idem</i> .
		Clément.....	<i>Idem</i> .
		SERVICES SPÉCIAUX.	
		INSPECTION GÉNÉRALE AU CONTRÔLE. 6,000 ^f à 7,000 ^f .	
		M. Guillebert.....	Inspecteur.
			5,000 ^f à 5,500 ^f .
		M. Clavel.....	Inspecteur adjoint.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
<p align="center">FABRICATION DES TIMBRES-POSTE. 6,000^f à 7,000^f.</p> <p>M. Gilibert..... Agent comptable.</p>		<p align="center">3,500^f à 4,000^f.</p> <p>MM. Gaillard..... Alençon. Marzarit..... Angoulême. Granet..... Melun.</p>	
<p align="center">SERVICE TECHNIQUE.</p> <p align="center">DIRECTEUR INGÉNIEUR. 8,000^f à 9,000^f.</p> <p>M. Guérin..... Rouen.</p> <p align="center">INSPECTEUR INGÉNIEUR 6,000^f à 7,000^f.</p> <p>M. Sambourg..... Paris, Est.</p> <p align="center">SOUS-INGÉNIEUR. 2,500^f à 3,000^f.</p> <p>M. Cailho..... Montpellier.</p> <p align="center">CONTRÔLEURS. 4,000^f à 4,500^f.</p> <p>MM. Mathet..... Melun. Soustelle..... Poitiers. 3,500^f à 4,000^f.</p> <p>MM. Dubois..... Clermont-Ferrand. Vermeil de Con- chard. Bordeaux. 3,000^f à 3,500^f.</p> <p>M. Debaisieux..... Chartres.</p>		<p align="center">3,000^f à 3,500^f.</p> <p>MM. Hadery..... Mâcon. Bourdonnais..... Saint-Brieuc.</p> <p align="center">CHEFS ET SOUS-CHEFS DE SECTION. 5,500^f à 6,000^f.</p> <p>M. Bonvalot..... Paris, R. P.</p> <p align="center">4,500^f à 5,000^f.</p> <p>M. Bressy..... Paris, R. P.</p> <p align="center">4,000^f à 4,500^f.</p> <p>MM. Simonin..... Paris, Bourse. Carême..... Paris, central. Martinet..... Paris, R. P.</p> <p align="center">RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS. 5,000^f à 5,500^f.</p> <p>M. Monjot..... Toulouse, R. P. 4,000^f à 4,500^f.</p> <p>MM. Grenot..... Paris, bureau n° 26. Corniquel..... Rennes, R. P. Cuvellier..... Avignon, R. P. Gillet..... Marseille, central. 3,500^f à 4,000^f.</p> <p>MM. Demarle..... Paris, Boissy-d'Anglas. Fournier..... Bureau n° 34. Boutiron..... Cercle du Louvre. Baetz..... Bureau n° 49. Menut..... Ministère de l'Intérieur. Doré..... Bureau n° 30. Cristol..... Place Vendôme. Dupont..... Sedan. Richard..... Auch, R. P. Méliodon..... Lyon, Guillotière. Moner..... Nice, central. Chardin..... Versailles, R. P. Deglaire..... Rethel. Moureau..... Lyon-Saint-Jean. Davillé..... Luçon. Hantraye..... Avranches. Vachez..... Dax. Gentil..... Saint-Denis. Cave..... Nancy, gare. Poydessus..... Bordeaux-Salinières. Miniac..... Lisieux. 3,000^f à 3,500^f.</p> <p>MM. Dorléans..... Saint-Brieuc, R. P. Danizan..... Castres. Bérard..... Arles. Picard..... Mantes. Vautrin..... Saint-Germain.</p>	
<p align="center">SERVICE DE L'EXPLOITATION.</p> <p align="center">DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX. 10,000^f à 11,000^f.</p> <p>M. Renduel..... Paris. 9,000^f à 10,000^f.</p> <p>M. Duportal..... Marseille. 8,000^f à 9,000^f.</p> <p>MM. Hudot..... Dijon. Lechevallier..... Melun. 7,000^f à 8,000^f.</p> <p>M. Fourier..... Saint-Lô. 6,000^f à 7,000^f.</p> <p>MM. Ridoux..... Arras. Coutard..... Saint-Brieuc. Robert..... Le Puy. Picot..... Albi.</p> <p align="center">INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS. 4,500^f à 5,000^f.</p> <p>MM. Hénon..... Lille. Baffet..... Limoges. Dubos..... Paris. 4,000^f à 4,500^f.</p> <p>MM. Matagrín..... Paris. Fretard d'Écoyeux.. Bordeaux.</p>			

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Lalé.....	Lodève.	MM. Durand.....	Toulouse.
Nourry.....	Montluçon.	Foutray.....	Albi.
Courlet.....	Pontarlier.	Bouquette.....	Aurillac.
Baudry.....	Dinan.	Du Pac de Marsolès.	Toulouse.
Leguen.....	Guingamp.	Cantagrel.....	Montauban.
Cuche.....	Orange.	Dangel.....	Épinal.
Dupuich.....	Vincennes.	Millet.....	Châlons-sur-Marne.
Capelle.....	Mascara.	Allaire.....	Le Mans.
Marchal.....	Batna.	Giard.....	Alençon.
Colnat.....	Bougie.	Méhault.....	Rennes.
Dumouchel.....	Mostaganem.	Nigoul.....	Inspect ^{on} gén ^{le} du contr ^{le} .
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Lefèvre.....	Vérif ^{on} et réc ^{on} du mat ^{el} .
M. Verlhac.....	Nogent-le-Rotrou.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
2,500 ^f à 3,000 ^f .		MM. Baudère.....	Besançon, technique.
MM. Légiér-Desgranges..	Bagnères-de-Luchon.	Belfond.....	Limoges, technique.
Wagner.....	Étampes.	Milan.....	Paris, d ^{on} de la Seine.
Bachès.....	Foix, R. P.	Chevalier.....	Mézières.
Royer.....	Aurillac, R. P.	Schneider.....	Lons-le-Saunier.
2,400 ^f à 2,500 ^f .		Bourdonnais.....	Lille.
M. Monestier.....	Nérac.	Acquier.....	Roiez.
2,200 ^f à 2,500 ^f .		Mesnard.....	Angoulême.
M. Serres.....	Bédarrioux.	Mascarel.....	Nantes.
2,000 ^f à 2,500 ^f .		Thiot.....	Beauvais.
M. Durand.....	Orthez	Queyrot.....	Guéret.
COMMIS PRINCIPAUX DE DIRECTION.		Odin.....	Clermont-Ferrand.
3,600 ^f à 4,000 ^f .		Foucade.....	Alger.
MM. Legrand.....	Paris, d ^{on} de la Seine.	COMMIS DE DIRECTION.	
Lestrade.....	<i>Idem.</i>	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Vellard.....	Paris, d ^{on} régionale.	MM. Paris.....	Paris, d ^{on} régionale.
Coutéry.....	Paris, d ^{on} de la Seine.	Redon.....	<i>Idem.</i>
3,300 ^f à 3,600 ^f .		Vidal.....	<i>Idem.</i>
MM. Watrigant.....	Paris, d ^{on} régionale.	Goupil.....	<i>Idem.</i>
Michaut.....	<i>Idem.</i>	Blanc.....	Grenoble, technique.
Driencourt.....	Montpellier, technique.	Thébé.....	Toulouse.
Cumenge.....	<i>Idem.</i>	Gaillat.....	Nice.
Couturier.....	Paris, d ^{on} régionale.	Senoze.....	Rouen, technique.
Rohr.....	Dépôt central du matériel.	Rigou.....	Bordeaux, technique.
Tronquez.....	Fab ^{on} des timbres-postes.	Saïdey.....	Dion, technique.
3,000 ^f à 3,300 ^f .		Pierret.....	Lyon, technique.
MM. Toussenel.....	Paris, d ^{on} régionale.	Picard.....	Reims, technique.
Rivière.....	Toulouse, technique.	Petit-Devoize.....	Nantes, technique.
Dassibat.....	Bordeaux.	Dussoux.....	Alger, technique.
Gaude-roy.....	Rouen.	Thomas.....	Constantine, technique.
Muselier.....	Marseille.	Crespy.....	Paris, d ^{on} de la Seine.
Denis.....	Tours.	Lefranc.....	<i>Idem.</i>
Gilbert.....	Paris, d ^{on} de la Seine.	Toussaint.....	Paris, d ^{on} régionale.
Gresser.....	<i>Idem.</i>	Faucilhon.....	Chambéry.
Goury.....	<i>Idem.</i>	Mounot.....	Poitiers.
Maquet.....	Rennes.	Gary.....	La Rochelle.
Pacaud.....	Valence.	Segonzac.....	Toulouse.
		Charles.....	Évreux.
		Serraire.....	Draguignan.
		Capelle.....	Clermont-Ferrand.
		Gazeau.....	La Rochelle.
		Liotard (Jules)....	Orléans.
		Baby.....	Foix.
		Bonoron.....	Troyes.
		Bruneau.....	Draguignan.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Pillot	Vesoul.	MM. Groupierre.....	Albi.
Barnier.....	Digne,	Giot.....	Tulle.
Michel.....	Bordeaux.	Froment.....	Épinal.
Bachéré.....	Pau.	Mauchier.....	Clermont-Ferrand.
Grandmaitre.....	La Roche-sur-Yon.	Guin. hat (J.).....	Alençon.
Déchamp.....	Pau.	Chapelon.....	Montauban.
Piton.....	Arras.	Lesage.....	Lille.
Poussé.....	Bourges.	Barillot.....	Poitiers.
Jomau.....	Rouen.	Meyrat.....	Tours.
De Mauheulles.....	Mézières.	Autbier.....	Moulin.
Laugo.....	Angoulême.	Allafort-Duverger...	Bord. aux.
Tellier.....	Périgueux.	Dunur.....	Melun.
Debeaume.....	Limoges.	Vuarnet.....	<i>Idem.</i>
Gatellier.....	Dijon.	Foucault.....	Tours.
Marty.....	Perpignan.	Blanc.....	Cahors.
Bastide.....	Versailles.	Arnoux.....	Beauvais.
Gros.....	Evreux.	Peyrafitte.....	Bourges.
Maréchal.....	Moulins.	Serpoul.....	Draguignan.
Durousseau.....	Angoulême.	Dugoux.....	Poitiers.
Leloussey.....	Dijon.	Delard.....	Tunis.
Estradier.....	Périgueux.	Niel.....	Constantine.
Yzarl.....	Alger.	Coasdoné.....	Usine de la Seyne.
Bister.....	Ocan.	Vaunois.....	Vérifi ^{on} et réc ^{on} du mat ^{el} .
Mercadier.....	École sup ^{re} de télégraphi ^e	Thomas.....	École sup ^{re} de télégraphi ^e
Montpellier.....	Vérifi ^{on} et réc ^{on} du mat ^{el} .	Montignault.....	Fabr ^{on} de timbres-poste.
Perrin.....	École sup ^{re} de télégraphi ^e	Pailou.....	Mende.
2,100 ^f à 2,400 ^f	Bordeaux.
MM. Abriol.....	Paris, d ^{on} régionale.	1,800 ^f à 2,100 ^f .	
Brion.....	<i>Idem.</i>	MM. Villemain.....	Paris, d ^{on} régionale.
Vallier.....	Lyon, technique.	Duval.....	Rouen, technique.
Floch.....	Brest, <i>idem.</i>	Bosse.....	Lyon, <i>idem.</i>
Tournel.....	Limoges, <i>idem.</i>	Laubin.....	Orléans, <i>idem.</i>
Morel.....	Rouen, <i>idem.</i>	Moizelle.....	Oran, <i>idem.</i>
Georges.....	Besançon, <i>idem.</i>	P. rance.....	Lyon.
Guy.....	Tours, <i>idem.</i>	Joanin.....	Saint-Étienne.
Gilbert.....	Toulouse, <i>idem.</i>	Le Ménèlec.....	Chartres.
Juste.....	Lille, <i>idem.</i>	Dauré.....	Perpignan.
Thevenon.....	Clermont Ferrand, <i>idem.</i>	Dartois.....	Amiens.
Besnard.....	Rennes, <i>idem.</i>	Ravault.....	Auxerre.
Lenormand.....	Rouen, <i>idem.</i>	François dit Bauny..	Melun.
Lapiro.....	Bordeaux, <i>idem.</i>	Henry.....	Besançon.
Parmet.....	Paris, d ^{on} régionale.	Le Gonté.....	Saint-Brieuc.
Daumasson.....	Ajaccio.	Delamour.....	Auxerre.
Tarroux.....	Carcassonne.	Vitoux.....	Chaumont.
Pabst.....	Lyon.	Corson.....	Arras.
Trastour.....	Nice.	Berger.....	Saint-Lô.
Galabert.....	Melun.	Mercier-Despontoilles	Poitiers.
Legendre.....	Saint-Lô.	Michault-Lavergne..	La Rochelle.
Charrier.....	Niort.	Moine.....	Épinal.
Pennelier.....	Laon.	Roujouan.....	Rennes.
Quillier.....	Rouen.	Tinel.....	Nîmes.
Adoue.....	Toulouse.	Trouche.....	Marseille.
Poujoulat.....	Gap.	Bontems.....	Beauvais.
Renard.....	Montpellier.	Danel.....	Nantes.
Le Gall.....	Nantes.	Sossac.....	Le Mans.
Brette.....	Amiens.	Rey.....	Amiens.
Pastre.....	Le Puy.	Papon.....	Auxerre.
Geoffroy.....	Châlons-sur-Marne.	Combrisson.....	Nevers.
Guinhot (P.).....	Alençon.	Perrot.....	Bourg.
Magnien.....	Lyon.	Requier.....	Alençon.
Gravier.....	Chambéry.	Saint-André.....	Melun.
Sartelot.....	Versailles.	Boussaroques.....	Aurillac.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Lupano.....	Valence.	MM. Margier.....	Versailles.
Philippe.....	Beauvais.	Divignon.....	Ancey.
Knibis.....	Quimper.	Bourroux.....	Châteauroux.
David.....	Epinal.	Duquenne.....	Paris, 5.
Geffrier.....	Orléans.	Cadas.....	Paris R. P.
Carbonnel.....	Marseille.	Basley.....	<i>Idem.</i>
Homont.....	Laon.	Brugier.....	<i>Idem.</i>
Sevestre.....	Rouen.	Grenier.....	<i>Idem.</i>
1,500 ^f à 1,800 ^f .		Richard.....	<i>Idem.</i>
MM. Lainé.....	Bourges.	Orsatelli.....	<i>Idem.</i>
Dorlhac-de-Bome...	Draguignan.	Florent.....	<i>Idem.</i>
Petitjean.....	Blois.	Duvoye.....	Paris, 49.
Rousselot.....	Lille.	Desprès.....	Paris, 50.
Lahadille.....	Alençon.	Urwiller.....	Paris, 5.
CHEFS DE BRIGADE.		Atlix.....	Paris R. P.
3,600 ^f à 4,000 ^f .		Caruel.....	<i>Idem.</i>
MM. Montoriol.....	Ligne du Nord-Ouest.	Mézières.....	<i>Idem.</i>
Lepy.....	Ligne du Sud-Ouest.	Desnoyer.....	<i>Idem.</i>
Ganlon.....	<i>Idem.</i>	George.....	Paris, service officiel.
Fournier.....	Ligne du Nord-Ouest.	Leroy.....	<i>Idem.</i>
Anfray.....	Ligne de Lyon.	Rehm.....	Paris, central.
3,300 ^f à 3,600 ^f .		3,300 ^f à 3,600 ^f .	
MM. Carel.....	Ligne du Sud-Ouest.	MM. Pierre.....	Saint-Pierre-les-Calais.
Hervé.....	Ligne de l'Ouest.	Martigné.....	Rennes.
Maitrot.....	Ligne de Lyon.	Garnies.....	Angoulême.
Jamme.....	Ligne des Pyrénées.	Gouillard.....	Rouen.
Martinot.....	Ligne du Nord.	De Lécluse.....	Brest.
Goubet.....	Ligne de Lyon.	Ansart.....	Lille, central.
Balogna.....	Ligne des Pyrénées.	Guille.....	Nîmes.
Levéque.....	Ligne de Lyon.	Machon.....	Laval.
Dubois.....	<i>Idem.</i>	Ducieux-Launay...	Vichy.
Plantier-de-Montvert	<i>Idem.</i>	Cantal.....	Lyon.
Salze.....	Ligne des Pyrénées.	Suin.....	Mûcon.
Depetasse.....	Ligne de l'Est.	Morisot.....	Grenoble.
3,000 ^f à 3,300 ^f .		Rousset.....	Tours.
MM. Coince.....	Ligne du Sud-Ouest.	Ferran.....	Hendaye, gare.
Theriat.....	Ligne de Lyon.	Egely.....	Paris, R. P.
Montalti.....	Ligne des Pyrénées.	Godfroy.....	Paris, 1.
Guérinot.....	Ligne de Lyon.	Bourgeois.....	Paris, 49.
Courgeon.....	Ligne du Sud-Ouest.	Perrin.....	Paris, 1.
Vautrin.....	Ligne de Lyon.	Mertian.....	Paris, 20.
Tranchard.....	Ligne du Sud-Ouest.	Milerin.....	Paris, central.
Bardenet.....	Ligne de Lyon.	Serval.....	<i>Idem.</i>
Bouyer.....	Ligne du Sud-Ouest.	Durr.....	Alger.
Cordier.....	Ligne de Lyon.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Ferran.....	Ligne du Nord.	MM. Valet.....	Bourges.
Petit.....	Ligne du Sud-Ouest.	Liberge.....	Marseille.
Sambre.....	Ligne de la Méditerranée.	Glamagirand.....	Bourges.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Delacourt.....	Saint-Omer.
MM. André.....	Ligne des Pyrénées.	Aubry.....	Saint-Denis-sur-Seine.
Frédiani.....	Ligne du Sud-Ouest.	Lesperles.....	Brest, gare.
Noilhan.....	Ligne de l'Ouest.	Maisse.....	Lunéville.
COMMIS PRINCIPAUX.		Robinet.....	Dijon.
3,600 ^f à 4,000 ^f .		Filhiot.....	Valence.
MM. Embry.....	Toulouse.	Daryau.....	Libourne.
Coupette.....	Melun.	Malaingre.....	Périgueux.
		Mieusset.....	Dôle.
		Lallemant.....	Auxerre.
		Guiraud.....	Toulouse.
		Morin.....	Marseille, R. P.
		Fratini.....	Bordeaux, central.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Martin.....	Le Havre.	MM. Brégrand.....	Paris, central.
Mibelle.....	Bordeaux.	Vincent Anatole....	Paris, R. P.
Brun-Bourguet....	Marseille.	Joly Auguste.....	<i>Idem.</i>
Miclet.....	Lille.	Vincent Th.....	<i>Idem.</i>
Poirson.....	Lyon.	Tricoche.....	<i>Idem.</i>
Feichter.....	Rouen.	Delahaye.....	<i>Idem.</i>
Boumiol.....	Paris R. P.	Moulin.....	<i>Idem.</i>
Rattazzi.....	Paris 66.	Firbach.....	Paris, Bourse.
Humaun.....	Paris 32.	Martin.....	Alexandrie.
Caignan.....	Paris, central.	Delsol.....	Tunis.
Lévy.....	Paris, boul. St-Germain.		
Thiériot.....	Paris 37.	COMMIS.	
Roger.....	Paris 76.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Chatonet.....	Paris R. P.	MM. Arieu.....	Ligne des Pyrénées.
Mette.....	Paris, 13.	Bidault.....	Ligne de Lyon.
Receveur.....	Paris R. P.	Raspiller.....	Ligne de l'Est.
Cagniard.....	<i>Idem.</i>	Sauvat.....	Ligne de Lyon.
Hugo.....	Paris 1.	Luciani.....	Ligne de la Méditerranée.
Breuil.....	Paris R. P.	Mufroggi.....	<i>Idem.</i>
Jullion.....	Paris 51.	Masson.....	Grenoble.
Chevillot.....	Paris R. P.	Beux.....	Grenoble, gare.
Aubert.....	Paris, central.	Lagoustène.....	Draguignan.
Benoit.....	Paris, Bourse.	Bertho.....	Rouen, central.
Bulliard.....	<i>Idem.</i>	Mourisse.....	Amiens, central.
Tanguy.....	Paris R. P.	Brichet.....	Bernay.
Hébert.....	Paris 4.	Le Hégarat.....	Rennes.
Doulet.....	Paris R. P.	Raciquot.....	Granville.
Masson.....	Paris, central.	Delon.....	Villefranche-sur-Saône.
Leroy.....	Paris R. P.	Guillaumaud.....	Limoges, gare.
Buges.....	<i>Idem.</i>	Pelle-Desforges....	Brest, central.
Marc.....	Paris, central.	Perrigault.....	Mayenne.
Michaud.....	Paris R. P.	Besançon.....	Vesoul.
Lachère.....	Bône.	Des laux.....	Lyon.
Dufond.....	Alger.	Lassalle.....	Pau.
Trollé.....	Sidi-Bel-Abbès.	De Roton.....	Lyon R. P.
Fontaine.....	Alger.	Leclère.....	Fécamp.
Moretti.....	Alger R. P.	Martel.....	Aix.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Schmidt.....	Bourges.
MM. Axtmann.....	Ligne de l'Est.	Ferrer.....	Marseille.
Rigal.....	Ligne de Lyon.	Dugré.....	Brest.
Bizouard.....	Ligne de Lyon.	Carias.....	Avignon.
Weynaud.....	Ligne du Nord-Ouest.	Le Flécher.....	Toulouse, central.
Arnaud.....	<i>Idem.</i>	Lazare.....	Dax.
Franchi.....	Ligne de la Méditerranée.	Trécourt.....	Vincennes.
Foucault.....	Ligne du Nord-Ouest.	Balent.....	Marseille.
Ranchet.....	Ligne du Sud-Ouest.	Goste.....	Auch.
Soubiran.....	<i>Idem.</i>	Fau.....	Marseille.
Badar.....	Le Puy.	Merle.....	Toulouse.
Privat.....	Mende.	Prugent.....	Tarbes.
Kointzmann.....	Reims.	Davé.....	Marseille.
Delmas.....	Aurillac.	François-de-la-Pous- sardière.	<i>Idem.</i>
Roder.....	Nantes, gare.	Guyomard.....	Le Havre.
André.....	Reims.	Vergnaud.....	Bordeaux, central.
Barthlen.....	Lyon R. P.	Mathieu.....	Lille.
Fabre.....	Caen.	Ducellier.....	Vichy.
Delbos.....	Limoges.	Marin.....	Marseille.
Eglin.....	Angers.	Claverie.....	Pau.
Ouret.....	Carcassonne.	Humbert.....	Lyon.
Humbert.....	Dunkerque.	Lefort.....	Dijon.
Brunet.....	Fontainebleau.	Vuillemot.....	Auverre.
Terff.....	Paris-Montmartre 3 ^o .	Fleury.....	Saint-Brieuc.
Hervieu.....	Paris-Montrouge.	Lebreton.....	Angers.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Langlois.....	Le Havre.	MM. Laborie.....	Ligne du Sud-Ouest.
Leroy.....	Le Havre, central.	Thomas.....	Ligne du Nord-Ouest.
Moisnard.....	Nantes, central.	André (Eugène)...	Ligne de Lyon.
Bourlier.....	Monthéliard.	Brunias.....	Ligne du Nord.
Briaud.....	Brest.	Santinacci.....	Ligne de Lyon.
Morizot.....	Vesoul.	Salvagy.....	Ligne de la Méditerranée.
Terrin.....	Marseille, central.	Clossel.....	Ligne de l'Est.
Durand.....	<i>Idem.</i>	Roucoules.....	Ligne de l'Ouest.
Laplesse.....	Le Havre, central.	Paulon.....	Ligne de Lyon.
Mortier.....	Lille.	Pajanacci.....	Ligne de la Méditerranée.
Mouchy.....	Le Havre.	Cousinou.....	Ligne du Sud-Ouest.
Gousdoudé.....	Brest.	Poinsot.....	Ligne de Lyon.
Rival.....	Bordeaux, central.	Antarrieu.....	Ligne du Sud-Ouest.
Peiran.....	Marseille.	Pouillard.....	Ligne de Lyon.
Barès.....	Nice.	Barre.....	Ligne de la Méditerranée.
Bricu.....	Paris, central.	Seigneur.....	Ligne du Nord.
Mouqueron.....	Paris, service officiel.	Rahoteau.....	Ligne du Sud-Ouest.
Petizon.....	Paris, Bourse.	Pieraldi.....	Bastia.
Roubertie.....	Paris, central.	Nivard.....	Le Mans.
Brassier.....	Paris, présidence.	Leclerc.....	Aurillac.
Philippe.....	Paris, 10.	Fabre.....	Canterots.
Hentz.....	Paris, R. P.	Arnal.....	Montpellier.
Berthe.....	<i>Idem.</i>	Best.....	Melun.
Brunet.....	Paris, 25.	Roussel.....	Alençon.
Heyd.....	Paris, service officiel.	Castaignède.....	Tours, R. P.
Le Cavorzin.....	Paris, 25.	Truphème.....	Vichy.
Cognard.....	Paris, central.	Godart.....	Arras.
Fontaine.....	Paris, R. P.	Laurent.....	Reims.
Calais.....	<i>Idem.</i>	Habert.....	Bourges.
Lapeyre.....	Paris, 14.	Rapatel.....	Bordeaux, central.
D'escargues.....	Paris, R. P.	Mittre.....	Marseille, bourse.
Duris.....	Paris, central.	Pethiot.....	Brest.
Gérardin.....	<i>Idem.</i>	Prat (Adrien).....	Nîmes.
Ravasse.....	<i>Idem.</i>	Pougeard du Limbert	Beauvais.
Rousseau.....	<i>Idem.</i>	Rosignol.....	Châteauroux.
Chardon.....	<i>Idem.</i>	Tassou.....	Marseille.
Herbert.....	Paris, Bourse.	Lottin.....	Bordeaux, central.
Bentajou.....	<i>Idem.</i>	Luceau.....	Nantes.
Muller.....	Paris, central.	Laurenti.....	Menton.
Perré.....	<i>Idem.</i>	Lanes.....	Toulouse.
Breton.....	<i>Idem.</i>	Privolt.....	Dijon.
Marx.....	Paris, Bourse.	Doucet.....	Cherbourg.
Montrieux.....	Paris, service officiel.	Fnyolle.....	Marseille, bourse.
Bobin.....	Paris, 17.	Hain.....	Brest.
Chavastel.....	Paris, Bourse.	Pellet.....	Limoges, R. P.
Grouazel.....	Paris, central.	Raynal.....	Marseille.
Amiot (Jules).....	<i>Idem.</i>	Delpech.....	<i>Idem.</i>
Vennat.....	<i>Idem.</i>	Couffin.....	Limoges.
Vitalis.....	Tunis.	Poméon.....	Eaux-Bonnes.
Carante.....	<i>Idem.</i>	Desaugo.....	Le Havre.
Rousseau.....	Oran.	Darand.....	Caen.
Mongin.....	Bône.	Delannay.....	Lille.
Carmentraud.....	Oran, R. P.	De Tanouarn.....	Rennes.
Testoud.....	Alger, gouvernement.	Turel.....	Charleville.
Miche.....	Philippeville.	Dubois.....	Fontenay.
Fabre.....	Alger.	Gabalda.....	Lucl.
2,100 ^f à 2,400 ^f .		Montagne.....	Aurillac.
MM. Gauzit.....	Ligne du Sud-Ouest.	Charpentier.....	Épinal, R. P.
Thouvenot.....	Ligne du Nord.	Cristofini.....	Marseille, central.
Coldey.....	Ligne du Sud-Ouest.	Roulet.....	Lyon.
Barran.....	<i>Idem.</i>	Le Seigle.....	Lorient.
Brun.....	<i>Idem.</i>	Lamouroux.....	Valence.
		Buffat.....	Reims, principal.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Bouniol.....	Mende.	MM. Chartus.....	Alger.
Allain.....	Avranches.	Melin.....	Paris, R. P.
Bouilland.....	Cholet.		1,800 à 2,100 ^f .
Dolbec.....	Caen.	MM. Laporte.....	Ligne du Nord.
Masseran.....	Montpellier.	Gesnot.....	<i>Idem.</i>
Lesperon.....	Toulon.	Simon.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bandet.....	La Rochelle.	Le Moullac.....	Ligne de l'Ouest.
Bonnet.....	Poitiers.	Molosse.....	Ligne de Lyon.
Granjo.....	Lorient.	Galtier.....	Ligne du Sud-Ouest.
Issandou.....	Bordeaux, central.	Morisot.....	Ligne de Lyon.
Levaufre.....	Granville.	Grappe.....	<i>Idem.</i>
Mathelier.....	Nantes.	Lavagne.....	Ligne de la Méditerranée.
Mercier.....	Melun.	Chentrier.....	<i>Idem.</i>
Michel.....	Toulon.	Lacoste.....	Ligne du Nord.
Obis.....	Béziers.	Cérède.....	Ligne du Sud-Ouest.
Plessis.....	Auxerre.	Besson.....	Ligne de Lyon.
Vautier.....	Evreux.	Girbes.....	Ligne du Sud-Ouest.
Davaux.....	Brest.	Lacaze.....	Ligne du Nord-Ouest.
Zamore.....	Marseille.	Dorat.....	Ligne du Sud-Ouest.
Vianès.....	Lyon.	Baylac.....	Ligne des Pyrénées.
Bourdillat.....	Paris, 18.	Michel.....	Ligne de la Méditerranée.
Dauvert.....	Paris, 42.	Poincin.....	Ligne de l'Est.
Varlet.....	Paris, 18.	Latour.....	Ligne du Sud-Ouest.
Chevalier.....	Paris, central.	Charles.....	Ligne de Lyon.
Duhourdiou.....	<i>Idem.</i>	Laborde.....	Ligne des Pyrénées.
Bonore.....	Paris, 66.	Nabat.....	Ligne du Nord.
Maurer.....	Paris, 45.	Evrat.....	Ligne de Lyon.
Béraud.....	Paris, central.	Barlet.....	<i>Idem.</i>
Laurent.....	Paris, 84.	Douslebès.....	Pau.
Monmasson.....	Paris, central.	Garin.....	Marseille.
Jorel.....	Paris, R. P.	Thuillet.....	Nantes.
Benz.....	Paris, Bourse.	Gentils.....	Saint-Nazaire.
Queinnec.....	Paris, central.	Sillot.....	Caen.
Laboureau.....	Paris, R. P.	Raffin-Peyloz.....	Lyon, R. P.
Augé.....	<i>Idem.</i>	Redatès.....	Lyon, central.
Berger.....	Paris, central.	Chabroullet.....	Lisieux.
Relu.....	Paris, 11.	Betteinger.....	Saint-Amand-Mont-Rond.
Rouault.....	Paris, R. P.	Bodescot.....	Boulogne-sur-Mer.
Dayon.....	<i>Idem.</i>	Sirof.....	Péronne.
Baligand.....	<i>Idem.</i>	Gonnet.....	Lille, R. P.
De Mercy.....	Paris, 32.	Dollet.....	Trouville.
Bandis.....	Paris, R. P.	Boudot.....	Nancy, R. P.
Dewingle.....	Paris, 53.	Bazin.....	Mâcon, gare.
Guyot.....	Paris, 39.	Bonardi.....	Marseille, contral.
François.....	Paris, 45.	Gaon.....	Béziers.
Van Parys.....	Paris, 50.	Grivel.....	Montpellier.
Brochier.....	Paris, central.	Chatagnier.....	Grenoble, gare.
Rousseau.....	<i>Idem.</i>	Hérodote.....	Vichy.
Sécheresse.....	<i>Idem.</i>	Briau.....	Nantes.
Hullet.....	<i>Idem.</i>	Jacotot.....	Châteauroux.
Ely.....	Salonique.	Pellut.....	Lyon.
Demarguilly.....	Tunis.	Dutrevis.....	Tours, gare.
Waghette.....	Alger, R. P.	Couty.....	Blois, R. P.
Floch.....	Alger.	Étienne.....	Épinal.
Buffard.....	Bône.	Pioger.....	Le Mans, gare.
Elie.....	Alger.	Cirier.....	Lyon.
Hiard.....	<i>Idem.</i>	Conte.....	La Rochelle, R. P.
Besson.....	Guelma.	Puech.....	Rodoz.
Bouteille.....	Alger.	Richard.....	Annecy.
Berger.....	<i>Idem.</i>	Ayrault.....	La Rochelle.
Husson.....	Oran.	Augé.....	Montpellier.
Savy.....	Constantine.	Ghyzel.....	Saint-Pierre-lès-Calais.
Canavaggio.....	<i>Idem.</i>		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Lurcat.....	Dijon R. P.	MM. Mangin.....	Paris, central.
Molinery.....	Rodez.	Pochard.....	<i>Idem.</i>
Jaubert.....	Marseille.	Boussin.....	Paris 1.
Belguise.....	<i>Idem.</i>	Peloux.....	Paris, central.
Gastamagno.....	Lyon-Guillotière.	Lelarge.....	Paris 30.
Léger.....	Châtellerault.	Alquié.....	Paris, R. P.
Perillon.....	Nice.	Gamot.....	Paris, central.
Julien-Laferrière...	Saintes.	Millot.....	<i>Idem.</i>
Besnard.....	Montargis.	Pierson.....	Paris 65.
Calmel.....	Fontenay-le-Comte.	Cazottes.....	Paris, central.
Daveries.....	Tarbes.	Fréchet.....	Paris, Bourse.
Renault.....	Troyes.	Lucas.....	Paris, central.
Joulia.....	Narbonne.	Raffray.....	<i>Idem.</i>
Robant.....	Monte-Carlo.	Souzot.....	<i>Idem.</i>
Brabant.....	Saint-Quentin.	De la Mare.....	Paris, R. P.
Péquignot.....	Épinul.	Leméré.....	<i>Idem.</i>
Canonne.....	Roubaix.	Maillard.....	Paris, central.
Caminade.....	Périgueux.	Mayer (Gustave)...	Paris 61.
Gallimard.....	Roanne.	Pouyès.....	Paris, central.
Nioré.....	Troyes.	Mignard.....	Paris R. P.
Durègne.....	Orléans.	Thomas.....	<i>Idem.</i>
Ollivier.....	Saint-Etienne, central.	Vannereau.....	<i>Idem.</i>
Ventron.....	Marseille.	Alliaume.....	Alexandrie.
Petit-Léon.....	Orléans-Colombier.	Ollier.....	Oran, R. P.
Boucheron.....	Limoges.	Marchal.....	Alger, Gouvernement.
Auvara.....	Marseille.	Accati.....	Batna.
Chauvey.....	Gray.	Lescure.....	Alger.
Cozanet.....	Brest.	Minvielle-Bayle....	Saïda.
Henry-Adolphe.....	Lunéville.	Casanon.....	Oran, R. P.
Mazerolle.....	Vichy.	Pelenc.....	Oran.
Sillard.....	Rocheport, gare.	de Ralin de la Raffinie	Alger.
Zaeppfel.....	Sannur.	Morel.....	<i>Idem.</i>
Sotlys.....	Dunkerque.	Vercier.....	Oran, R. P.
Asselin.....	Le Havre.	Droz.....	Oran.
Borthaut.....	Troyes.	Leone.....	Alger.
Fabre.....	Tours, gare.	1,500 ^f à 1,800 ^f .	
Padeuille.....	Bordeaux-Bastide.	MM. Pichon.....	Ligne de Lyon.
Formel.....	Saint-Dizier.	Crampon.....	Ligne du Nord.
Griesmayer.....	Nantes, central.	Beurton.....	<i>Idem.</i>
Petiteau.....	Angers.	Beray.....	Ligne de Lyon.
Strack.....	Le Havre.	Durrasourd.....	<i>Idem.</i>
Guillard.....	Poitiers.	Decourt.....	Ligne du Nord-Ouest.
Laffargue.....	Villeneuve-sur-Lot.	Lassus.....	Ligne du Sud-Ouest.
Viot.....	Sedan.	Clerc.....	Ligne des Pyrénées.
Bordel-Perroncel..	Meaux.	Brandstetter.....	Ligne de l'Est.
Chassang.....	Versailles.	Souétre.....	Ligne de l'Ouest.
Constant.....	Roanne.	Lazare-Lyon.....	Ligne du Sud-Ouest.
Raynaud (Louis)...	Vichy.	Martin.....	Ligne de Lyon.
Daguerre.....	Biarritz.	Pouland.....	<i>Idem.</i>
Chatré.....	Nevers.	Augier.....	<i>Idem.</i>
Laplesse.....	Le Havre.	Azaïs.....	Ligne des Pyrénées.
Genay.....	Paris, place du Havre.	Bouffo.....	Ligne de l'Ouest.
Reynaud.....	Paris, central.	Buravand.....	Ligne de Lyon.
Cammas.....	Paris 43.	Carbasse.....	<i>Idem.</i>
Grasset.....	Paris, R. P.	Delanghe.....	Ligne du Nord.
Reboul.....	<i>Idem.</i>	Forgeron.....	Ligne de Lyon.
Leca.....	Paris 15.	Laffèche.....	Ligne des Pyrénées.
Carrot.....	Paris R. P.	Lafon.....	Ligne du Sud-Ouest.
Rucoules.....	Paris, central.	Laporte.....	<i>Idem.</i>
Janstoone.....	<i>Idem.</i>	Le Guistrennee...	Ligne de l'Ouest.
Gallépe.....	Paris, R. P.	Monmarson.....	Ligne du Sud-Ouest.
Déluc.....	<i>Idem.</i>	Montagné.....	Ligne de Lyon.
Malassagne.....	Paris, central.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Puechguiral.....	Ligne de Lyon.	MM. Le Meur.....	Rouen, hôtel de ville.
Thiébaud.....	Ligne de l'Est.	Pougy.....	Lyon, R. P.
Séchaud.....	<i>Idem.</i>	Portagnier.....	Marseille, chapitre.
Debrach.....	Ligne du Sud-Ouest.	Kœnig.....	Marseille.
Foulon.....	Ligne du Nord.	Bagnaninchi.....	<i>Idem.</i>
Lambinet.....	Ligne de l'Est.	Borda (Jean).....	Bordeaux, cours St-Jean.
Braidv.....	Ligne du Nord.	de Saint-Martin....	Rouen-Martainville.
Morand.....	Ligne de Lyon.	Doquin-court.....	Abbeville.
Codomier.....	Ligne du Nord-Ouest.	Drullion.....	Nîmes, gare.
Devoitine.....	Ligne du Nord.	Granier.....	Marseille.
Estignard dit l'Abbé.	Ligne de Lyon.	Gueth.....	Besançon.
Gense.....	Ligne du Sud-Ouest.	Herbet.....	Amiens.
Renard (Jules)....	Ligne du Nord.	Le Ray.....	Rouen.
Vuillaud.....	Ligne de l'Est.	Mavoly.....	Gap.
Queisel.....	Villefranche-sur-Saône.	Papin.....	Rochefort.
Coupu-Lambert....	Fougères.	Parolieu.....	Dax.
Moulines.....	Lyon-Brotteaux.	Sauvage.....	Bar-sur-Aube.
Girard.....	Salon.	Bubigny.....	Saint-Quentin.
Bouchet.....	Saint-Denis-sur-Seine.	Blanc.....	Digne.
Jouffrey.....	Ancecy.	Bonnaud.....	Niort.
Abadie.....	Bordeaux-Bastide.	Borromé.....	Tarbes.
Bert.....	Nice R. P.	Capeau.....	Valence.
Vilac.....	Perpignan.	Giron.....	Royat.
Gal (Pierre).....	Bordeaux, central.	Aldebert.....	Morlaix.
Lentilhac.....	Marseille R. P.	Bajolle-Dupont....	Toulouse, gare Matabiau.
Galbrun.....	Nantes.	Barnier.....	Orléans.
Regagnon.....	La Rochelle.	Belangez.....	Lille, R. P.
Cossas.....	Bordeaux.	Bouillac.....	Bordeaux, R. P.
Bedin.....	Bagnères-de-Bigorre.	Cannes.....	Fougères.
Milan.....	Nîmes, gare.	Chabert.....	Marseille, central.
Bourrasset.....	Montpellier.	Chamel.....	Mazanet.
Galand.....	Cambrai.	Clément (A).....	Cette, gare.
Delérué.....	Reims, principal.	Crespon.....	Narbonne.
Erbe.....	Laigle.	Dedieu.....	Toulouse, central.
Cuisinier.....	Douai.	Etcheverry.....	Biarritz.
Gratias.....	Marmande.	Fache.....	Rouen.
Lhoumeau.....	Limoges.	Ferrat.....	Dôle.
Meunier.....	Nevers.	François.....	Laon.
Moulin.....	Marseille, Bourse.	Granger.....	Limoges.
Soulé.....	Toulouse.	Hennocq.....	Vervins.
Deslandes.....	Dieppe.	Jaffry.....	Rouen, R. P.
Gabaudan.....	Cette.	Lades.....	La Rochelle.
Limite.....	Marseille, central.	Lapointes.....	Versailles.
Poturat.....	Neufchâteau.	Lavielle-Prosper..	Tours, R. P.
Vincent.....	Nîmes.	Lefort.....	Angoulême.
Carpentier.....	Péronne.	Le Quenne.....	Brest.
Bourdon.....	Alençon.	Mallet (Léon)....	Chambéry.
Cholley.....	Saint-Dié.	Moisan.....	Nantes.
Jourdain.....	Le Havre, central.	Molitor.....	Nancy.
Larroque.....	Agen.	Naudier.....	Lyon.
Pellé.....	Lusieux.	Péoch.....	Rennes.
Marin.....	Lyon-Guillotière.	Perret.....	Besançon.
Bérieux.....	Belfort-Ancêtres.	Pinçon.....	Charleville.
Duez.....	Valenciennes, gare.	Plas.....	Tours.
Gabach.....	Limoges.	Robert (Louis)....	Saint-Étienne, R. P.
Gary (Jean).....	Bordeaux, central.	Sémat.....	Narbonne.
Ginières.....	Cauterets.	Sénéchal.....	Le Havre, central.
Lapédagne.....	Tours.	Teyssié.....	Tarbes.
Maumey.....	Bordeaux.	Touzart.....	Calais.
Mouilleron.....	Cognac.	Vie (Ét.).....	Nîmes.
Nicolas.....	Clermont-Ferrand.	Baron.....	Melun.
Delaune.....	Granville.	Barreau.....	Narbonne.
Costes.....	Montauban.	Capron.....	Boulogne-sur-Mer.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Charbonneau.....	Marseille, R. P.	MM. Aréne.....	Paris, R. P.
Durand.....	Toulouse, R. P.	Clavier.....	<i>Idem.</i>
Escaillas.....	Lille, R. P.	Gérard.....	<i>Idem.</i>
Faux.....	Nîmes.	Proux.....	Paris 76.
Follot.....	Belfort.	Convers.....	Paris 48.
Louvrier.....	Montpellier.	Mourgues.....	Paris 59.
Pons.....	Cannes.	Raibaud.....	Paris, Bourse.
Pouzolles.....	Béziers.	Alliés.....	Paris 11.
Rigole.....	Perpignan.	Aurignac.....	Paris R. P.
Achart.....	Mézières.	Bardet.....	Paris, central.
Alexis.....	Privas.	Bertrand.....	<i>Idem.</i>
Allard.....	Marseille, central.	Blanchon.....	Paris 35.
Arnaud.....	Saint-Étienne, central.	Bonahont.....	Paris R. P.
Aymes.....	Lyon.	Bourrillon.....	Paris, R. P.
Bedouet.....	Lugon.	Chinaud.....	<i>Idem.</i>
Brisset (H.).....	Boulogne-sur-Seine.	Collonne.....	Paris, central.
Collignon.....	Nancy, R. P.	Cornu.....	Paris, R. P.
Dazin.....	Cambrai.	Dambrive.....	<i>Idem.</i>
Dedebant.....	Marseille, central.	Grèzes.....	Paris 36.
Delbar.....	Cambrai.	Maire.....	Paris 37.
Delmas.....	Marseille.	Simon.....	Paris, Bourse.
Dumézat.....	Pau.	Thomas.....	<i>Idem.</i>
Godeau.....	Havre, central.	Tremoulet.....	Paris, R. P.
Granjo.....	Nantes R. P.	Vaillmary.....	Paris, central.
Grégoire.....	Bayonne.	Vié (François).....	Paris R. P.
Huet.....	Bordeaux, central.	Espardeau.....	Paris 45.
Hylas.....	Orléans-gare.	Dutaur.....	Paris, R. P.
Keilling.....	Roubaix.	Langlois.....	Paris 59.
Lachaud.....	Libourne.	Le Derf.....	Paris, R. P.
Leblaye.....	Douai.	Le Forestier.....	Paris 47.
Lefebvre.....	Fourmies.	Petit.....	Paris 20.
Legouarin.....	Cherbourg-gare.	Lecler.....	Paris R. P.
Maupais.....	Rouen-Hôtel-de-Ville.	Debarle.....	Paris, central.
Pichard.....	Poitiers.	Deguilly.....	Paris 18.
Renaud.....	Clamecy.	Ortoli.....	Paris R. P.
Saurat.....	Bordeaux.	Péron-Michel.....	Paris, central.
Verrouil.....	Gannat.	Piquiral.....	Paris, central.
Chrétien.....	Marseille, central.	Tellier.....	Paris R. P.
Mialhe.....	Bordeaux.	Thiebaut.....	Paris, 76.
Marang.....	Paris R. P.	Vergue.....	Paris R. P.
Hervouet.....	Paris, central.	Tallet.....	Paris R. P.
Le Bescond.....	<i>Idem.</i>	Querelle.....	Orléanville.
Soudart.....	<i>Idem.</i>	Laquièze.....	Alger R. P.
Béjannin.....	<i>Idem.</i>	Delouche.....	<i>Idem.</i>
Denjean.....	<i>Idem.</i>	Duco.....	Alger, central.
Cleugnet.....	Paris 20.	Trochon.....	Alger R. P.
Gourlau.....	Paris, central.	Vignier.....	Bône.
Roubichou.....	<i>Idem.</i>	Achard.....	Aumale.
Gillet.....	<i>Idem.</i>	Clément (J.).....	Cette, gare.
Marcot.....	<i>Idem.</i>	Robinet de Plas.....	Saint-Nazaire.
Broquier.....	Paris 32.		
Taquet.....	Paris 17.		
Calinaud.....	Paris, central.		
Dagrou.....	Paris, V ^{lles} . Haudriettes.		
Dumetz.....	Paris, La Villette.		
Foulon.....	Paris, central.		
Freyche.....	<i>Idem.</i>		
Jarrier.....	Paris 52.		
Picavet.....	Paris, centr. 3.		
Saint-Paul.....	Paris, rue de Crimée.		
Sionon.....	Paris 91.		
Vidal.....	Paris, central.		
Floret.....	Paris 83.		
		RECEVEURS DES BUREAUX SIMPLES. 1 ^{re} classe. 2,400 ^f à 2,700 ^f .	
		MM. Bertrand.....	Briançon.
		Dupré.....	La Goulette.
			2,200 ^f à 2,400 ^f .
		MM. Zaëgel.....	Cherbourg-Val-Desaire.
		Lecroq.....	Bolbec.
		Abbas.....	Brioude.
		Moulin-Garon.....	Apt.

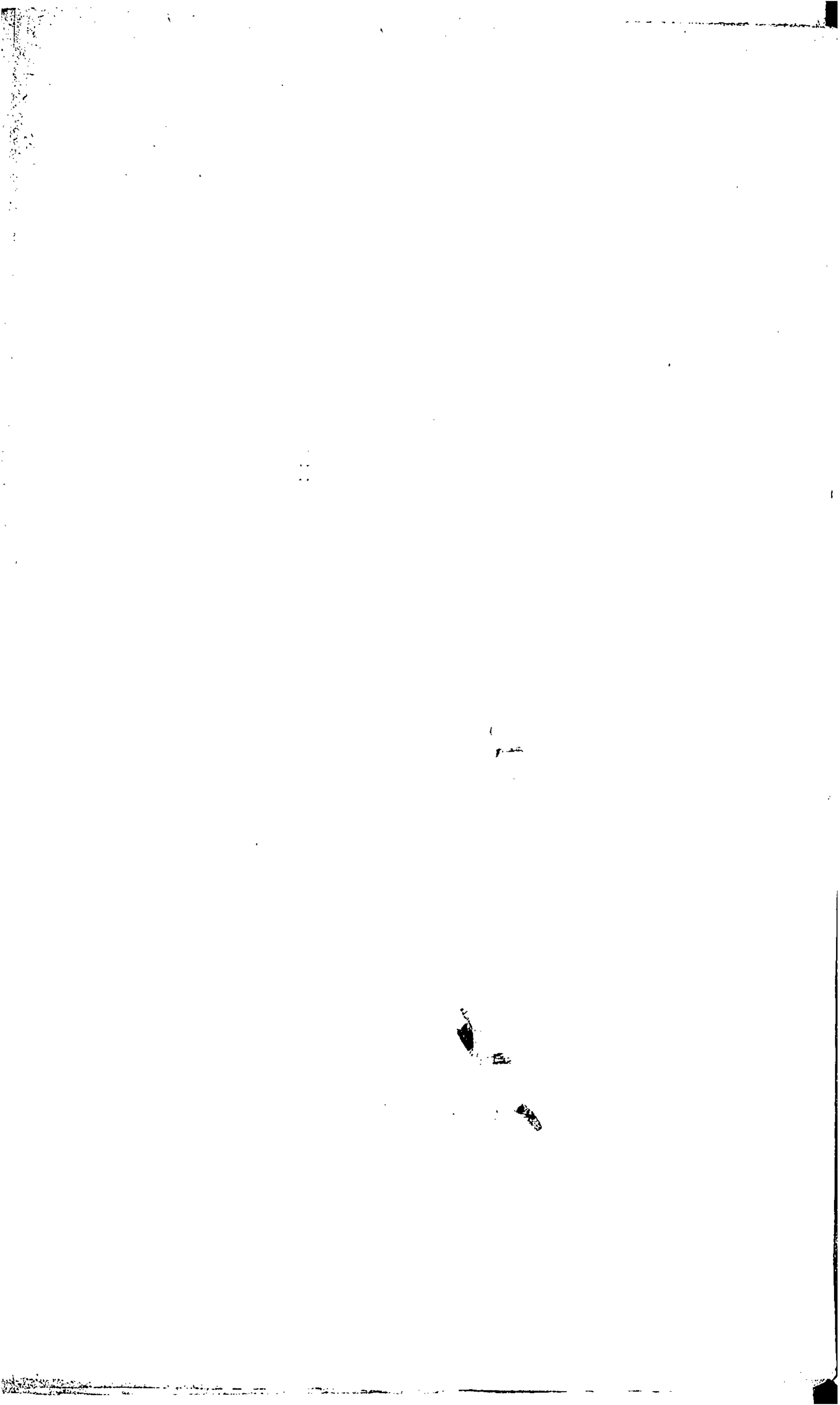
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
	2,000 ^f à 2,200 ^f .	MM. Bumat.....	Modane.
M ^{lle} Bourdot.....	Méru.	Hérils.....	Livaret.
	1,800 ^f à 2,000 ^f .		1,000 ^f à 1,200 ^f .
M ^{lle} Paravisini.....	Sartène.	M ^{lle} Ritouret.....	Salies-du-Salat.
	2 ^e CLASSE. 1,800 ^f à 2,000 ^f .		3 ^e et 4 ^e CLASSES. 1,400 ^f à 1,600 ^f .
M. Jalaguier.....	Ganges.	M ^{me} Naumann.....	Sannois.
M ^{lle} Foucher.....	S ^t -Vaast-la-Hougue.	M. Gaubert.....	Lagrasse.
M ^{me} Grandmaître.....	Montmirail.	M ^{lle} Magnan.....	Desvres.
M ^{lles} La Peyrère.....	Revel.	M ^{me} Coignard.....	Saint-Saens.
Limouzain.....	Aigre.	M. Gerbié.....	Villefort.
M ^{me} Roger.....	Mer.	M ^{lles} Proux.....	Bourmont.
M. Pravaz.....	La Clayette.	Vat.....	Saint-Romain.
M ^{me} Fricheu.....	Aiguillon.	M ^{me} Lamberty.....	Saint-Céré.
M. Poutrel.....	Orbec-en-Auge.	M ^{lles} Olier.....	Donzy.
M ^{lles} Pérennès.....	Concarneau.	Saignat.....	Bègles.
Mayer.....	Flenry-sur-Andelle.	M. Gomel.....	Anor.
Dubuisson.....	Comines.	M ^{mes} Durieu.....	Objat.
M ^{mes} Regnard.....	Saint-André-de-Cubzac.	Coldebœuf.....	Chabanaïs.
Héraud.....	Montoire.	Martin.....	Meung-sur-Loire.
M. Larrieu.....	Lombes.	Mathieu.....	Wigehies.
M ^{me} Demongeot de Con- févron.	Nogent-le-Roi.	M ^{lles} Lafarge.....	Martel.
M ^{lle} Simon.....	Gérardmer.	Gondran.....	Aixe-sur-Vienne.
M ^{me} V ^e Perrey.....	Baccarat.	Demongeot.....	Doulevant.
	1,600 ^f à 1,800 ^f .	M. Lazuech.....	Caussade.
M ^{lles} Chassaing.....	Bourbourg.	M ^{lle} Mio.....	Somain.
Brunet.....	Saint-Gilles-sur-Vie.	MM. Maréchal.....	Candé.
M. Humbert.....	Nogent-Haute-Marne.	Gautier.....	L'Isle-d'Yeu.
M ^{lle} Martineourt.....	Essonnes.	M ^{mes} Jacquelin.....	Mirebeau-de-Poitou.
M ^{mes} Rodet.....	Laignes.	Pollet.....	Seclin.
Letellier.....	Chazelles.	M. Boussuge.....	Roujan.
M ^{lle} Hauet.....	Ribémont.	Cug.....	Gemozac.
M. Firmin.....	La Ferté-Milon.	M ^{me} Bouisset.....	Leucate.
M ^{lle} Tisseuil.....	Paey-sur-Eure.	M ^{lle} Mielle.....	Recey-sur-Ource.
MM. Michel.....	Saint-Tropez.	M ^{me} Vignolles.....	Boulogne-sur-Gesse.
Didier.....	Crécy-sur-Serre.	M ^{lle} Gaubert.....	Ax-sur-Ariège.
Mesplède.....	Souillac.	M ^{mes} Blanchet.....	Saint-Laurent-du-Pont.
M ^{mes} Dornat.....	Matha.	Guigal.....	Feurs.
Monneaux.....	Darnetal.		1,200 ^f à 1,400 ^f .
M ^{lle} Archambor.....	Gujan.	M ^{mes} Dècle.....	Grigny.
M. Kirch.....	Confolens.	Allenou.....	Crécy-en-Ponthieu.
	1,400 ^f à 1,600 ^f .	M ^{lles} D'Aubert-de-Résie..	Conchil-le-Temple.
MM. Lancelin.....	Poligny.	Llobes.....	Millas.
François.....	Saint-Pourçain.	M. Daujean.....	Bassoues-d'Armagnac.
M ^l Gauthier.....	Marcigny.	M ^{lles} Pradère.....	Saint-Pé-d'Ardet.
M. Bernicat.....	Grenade-sur-Garonne.	Renard.....	Gramois.
M ^{me} Longevial.....	Chauvigny.	Lecomte.....	Lury-sur-Arnon.
M. Valette.....	Azille.	M ^{me} Langeron.....	Cervon.
M ^{me} Arnaud.....	Bourbon-Lancy.	MM. Bara.....	Châteauneuf-de-Bretagne
M ^{lles} Guérin.....	Châteauneuf-sur-Loire.	Ruin.....	Duingt.
Clayeux.....	Charny.	M ^{mes} Marchand.....	Villeneuve-la-Comtesse.
Laugère.....	Mussidan.	Migne.....	Ruines.
	1,200 ^f à 1,400 ^f .	Farget.....	Anost.
M ^{lles} Sabatté.....	Casteljaloux.	Guyot.....	Beaumont-la-Ferrière.
Bouvet.....	Monthéry.	Carouget.....	La Croix-en-Brie.
M ^{me} Alliot.....	Colombes.	Soret.....	Bedée.
		Chassang.....	Fournels.
		Carle.....	Ventavon.
		Guée.....	Savigny.
		Olivary.....	Le Puy-Saint-Martin.

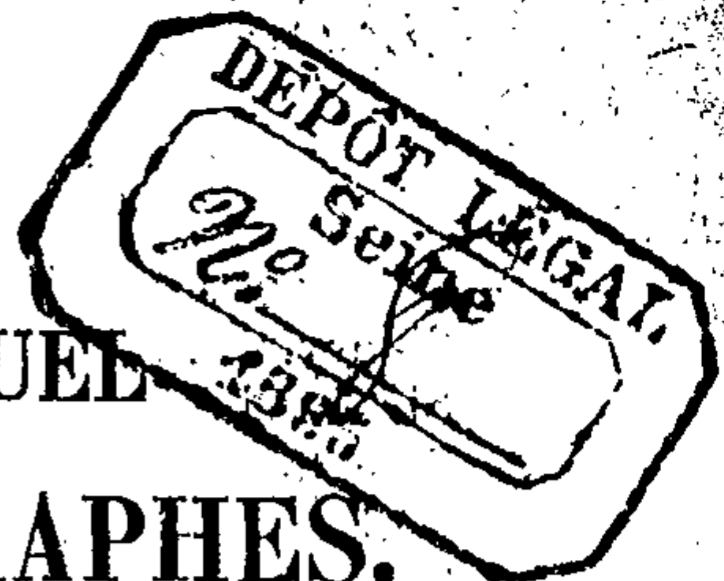
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{me} Robin.....	Authon.	M ^{lle} Girard.....	Péaule.
M ^{lles} Girard.....	Séverac.	M ^{mes} Hamon.....	Plouaret.
Gautier.....	La Fresnais.	Brouhot.....	Fayl-Billot.
Vertamy.....	Andrest.	M ^{lle} Lairet.....	Saulces.
Saucet.....	Noyal.	MM. Gillant.....	La Mure.
Thorembez.....	Saint-Sorlin.	Golé.....	Ogéville.
M ^{mo} Paquelin.....	Chassagne.	M ^{lle} Legros.....	Saint-Étienne.
M. Nougarède.....	Poussan.	M ^{mes} Gardon.....	Rousset.
M ^{me} Rivière.....	Soulac.	Saunier.....	Moëlan.
M. Hervé.....	Combours.	M. Bolze.....	Vesseaux.
M ^{lle} Pujaguet.....	Verfeil.	M ^{mes} Rey.....	Beurepaire.
M. Marchadier.....	Rancon.	Pascal.....	Brazey.
M ^{me} Bédunes.....	Bagnac.	Peiriga.....	Bourg-de-Bigorre.
M ^{lle} Pradel de Lamaze.....	Vignols.	M ^{lles} De Maraumont.....	Perros-Guirec.
M ^{me} Raulo.....	Ptumelec.	D'Aguel.....	Besse-sur-Issole.
M. Bartharès.....	Valence-sur-Baise.	M ^{mo} Manguier.....	Goux.
M ^{lles} Sardi.....	Eyguières.	M ^{lles} Bourgey.....	La Fare.
Coupin.....	Riotord.	Dusausoys.....	Vallery.
Lamoureux.....	Gonnord.	MM. Gausse.....	Montjoux.
Martin.....	Champtoceaux.	Bruel.....	Saint-Georges.
Neveu.....	Fréville.	M ^{lle} Dureau.....	Terminiers.
M ^{mes} Touzot.....	Bouloire.	M ^{mes} Marsat.....	Guitres.
Penel.....	Gif.	Laurent.....	Le Portel.
M ^{lles} Morel.....	Cruseilles.	M. Charlin.....	Saint-Pierre.
Lechelle.....	Nicul-sur-Mer.	M ^{lle} Sichel.....	Longui.
M ^{mes} Laurens.....	Ivre-l'Évêque.	M ^{me} Baton.....	Lanildut.
Galiaune.....	Tuzaguet.	M ^{lles} Chatel.....	Touques.
Hugot.....	Athies.	Lemoine.....	Francheville.
Monmessin.....	Vérizet.	M ^{me} Grassand.....	Moussac.
M ^{lle} Tilloy.....	Auchel.	M. Roux.....	Buxy.
M ^{me} Delmon.....	Cabans.	M ^{mes} Hamel.....	Équeurdreville.
M ^{lles} Blétry.....	Montbozon.	Barbe.....	Lapleau.
Mérignand.....	Meursac.	M ^{lle} Tatur.....	Chasseneuil.
M ^{mes} Giraud.....	Saint-Cannat.	M ^{me} Gérard.....	Marhiennes.
Roche.....	S ^t -Saturnin-lès-Avignon.		
M ^{lles} Ménagé.....	La Ferté-Saint-Aubin.	1,000 ^f à 1,200 ^f .	
Aupinel.....	Seraucourt.	M ^{lles} Descamps.....	Maison-Rouge.
M ^{mes} Lahitte.....	Simacourbe.	Rossi.....	Vallabrègues.
Louis.....	Seac.	Fortin.....	Cussy.
M ^{lles} Lipphardt.....	Fouras.	M ^{mes} Tauvel.....	Chevry-Cossigny.
Rousse.....	Carnac.	Arnaud.....	Thiron-Gardais.
M ^{mes} Lebarquo.....	Oissol.	M ^{lle} Mutel.....	Bourron.
Fanton.....	Solignac.	M. Louveau.....	La Bazoge.
Tulasne.....	Argentré.	M ^{mes} Barla.....	Grambois.
M ^{lles} Marcou.....	Cazaubon.	Colin.....	La Capelle-Biron.
Sudre.....	Breval.	Cuzin.....	Herbault.
Bessodes.....	Auzits.	M ^{lles} Portulier.....	La Canourgue.
Mauduit.....	Percy.	Fauré.....	Seutein.
Ducanhez.....	Bauvin.	Courtaud - Diverne- resse.	Bussière.
M ^{mo} Delaune.....	L'Isle-en-Jourdain.	M ^{mes} Aubin.....	Trun.
M ^{lle} Gaurier.....	Saint-Georges-d'Oléron.	Joss-rand.....	Chantenay.
M ^{mes} Giboz.....	Ingré.	M ^{lle} Boizard.....	Plomion.
Lingée.....	Puyoo.	M ^{me} Dabos.....	Uchaud.
M ^{lle} Tridon de Rey.....	Champagné.	M ^{lle} Demmartin.....	Cousances.
M ^{me} Dumilieu.....	La Villeneuve.	M. Casanova.....	Sainte-Marie-et-Sicche.
M ^{lle} Caillaux.....	Suèvres.	M ^{lle} Priez.....	Saint-Quentin-sur-Isère.
M ^{mes} Armand.....	Caderousse.	M ^{me} Normand.....	Longueval.
Gagnier.....	Verdes.	M ^{lle} Furrelli.....	Olmeto.
M. Bigot.....	Saint-Georges.	M ^{me} Goimbault.....	Saint-Mammès.
M ^{lles} Jourdaneau.....	Sardent.	M ^{lle} Bocage.....	Les Martres.
Charlot.....	Le Puy-Notre-Dame.	M. Montels.....	Villeneuve.
Gez.....	Colomiers.	M ^{lle} Chrétien.....	Véretz.
Coquat.....	Saint-Julien.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{me} Pinchont	Évaux.	M ^{lle} Degoux	Mouthier.
M ^{lles} De Comblat	Le Fleix.	M. Forestier	Arfeuilles.
Geuffroy	Pontfarcy.	M ^{lles} Jamet	Belâbre.
M ^{me} Broussoux	Sainte-Croix.	Mazard	Mur-de-Barrez.
M. Rodet	Villelaure.	M ^{mes} Thomas	Saint-Remy.
M ^{lles} Rocard	Jouy-sur-Morin.	Margerie	Ally.
Scribaux	Manois.	M. Ferry	Moussey.
M ^{me} Lépaulle	Luzarches.	M ^{lle} Leprevost	Saint-Sauveur.
M ^{lle} Chatrier	Le Chable.	M ^{me} Rastié	La Bastide.
M ^{me} Marre	Couiza.	M. Nicolini	Pietra-di-Verde.
M ^{lles} Bazin de Fontenelle.	Quinson.	M ^{lles} Poitoux	Les Laumes.
Daudeville	Le Breuil.	Rigodon	Fournols.
M ^{me} Fournier	Domérat.	M ^{me} Elloy	Moutiers.
M ^{lle} Hory	Gironville.	800 ^f à 1,000 ^f .	
M ^{me} Lagrave	Hérisson.	M ^{me} Badimon	Prayssac.
M ^{lles} Pelet	Le Muy.	M ^{lles} Delzangles	Les Pilles.
Sigfrid	Saint-Germain.	Chausy	Montmort.
M ^{me} Gamblin	Fontaine-les-Grès.	M ^{mes} Ducros	Loriol.
M. Faivre	Fuans.	Blanchet	Saint-Christophe.
M ^{mes} Grosgrain	Saint-Jean-le-Vieux.	M ^{lle} Chauflard	Mauguio.
Guittard	Castelnau.	M ^{mes} Drivet	Prémontéré.
M ^{lle} Peltre	Bonne.	Brogat	Champpeaux.
M ^{me} Perrin	Rom.	M ^{lle} Girardon	Ville-sur-Ilon.
M. Saulnier	Pleurs.	M ^{me} Charlotte	Ranville.
M ^{lle} Billault	Autry.	M ^{lle} Derré	Prunay.
M ^{mes} Rogue	Saint-Aubin.	M ^{me} Gayot	Saint-Georges.
Chapelard	Pléchatel.	M ^{lles} Gellroy	Pfounévez.
M ^{lle} Hennecart	Fins.	Grélier	Faux-la-Montagne.
M ^{mes} Mouchie	Fontaine-le-Dun.	Guillermier	Polliat.
Maurice	Arvert.	Guion de St-Victor.	Favières.
M ^{lles} Toussaint	Chars.	Maillet	Les Petites-Loges.
Hauret	Saint-Vincent-de-Reins.	Maulavé	Ballots.
Voillery	Corgoloin.	M ^{mes} Michel	Hostun.
Jaquet	Ladignac.	Pechmalbec	Livernon.
Depoutly	Vis-en-Artois.	M ^{lle} Peyre	Fleury-d'Aude.
M ^{me} Chauller	Marcillac-Lanville.	M. Quesne	Fontaine-le-Bourg.
M ^{lles} Lefèvre	Tigy.	M ^{lles} Sabatier	Aps.
Peysson	Coligny.	Siron	Vaufrey.
M ^{me} Pradel	Saint-Ciers.	M ^{me} Toussaint	Alfortville.
M ^{lle} Redarès	Tuchan.	M ^{lles} Varaigne	Somme-dieu.
M. Rougier	Peyruis.	Viénot	Rechésy.
M ^{lle} Olive	Cayoux.	Tison	Wattignies.
M ^{me} Molland	Grugies.	Bouquet	Le Pertre.
M ^{lle} Cousin	Montlignon.	Burtin	Sciez.
M ^{me} Homs	Prats.	Deschamps	Villaines.
M ^{lles} Rebe	Saint-Igny.	Michaud	Mégeve.
Mercier	Champagnac.	Collard	Romagne.
M ^{mes} Lebrun	Septeuil.	Chauvin	Beaumont.
Garas	Ferrals.	M ^{me} Dassencourt	Loon.
M. Chagou	Meillant.	M ^{lles} De Kermel	Vue.
M ^{lles} Millot	Chambolle.	Fourichon	Carlux.
Bedery	Villers-Bocage.	Guiovez	Tournecoupe.
M ^{me} Simonis	Moyvillars.	M ^{me} Lefèvre	Fontenelle.
M ^{lle} Huguenin	Raon.	M ^{lle} Monnier	Le May.
M. Langot	Sandillon.	M ^{mes} Prouillo	Neully.
M ^{lles} Bory	Mosnes.	Remy	Thiéblemont.
Hémery	Saint-Denis-d'Orques.	M. Hure	Boiscommun.
Flandin	Robiac.	M ^{lles} Fério	Omont.
Belhomme	Saint-Fraimbault.	Jeannot	Élven.
Petit	Jouy.	M. Delelaux	Vernoux.
Joubert	Saint-Même.	M ^{lles} Guerif	Oisseau.
M ^{me} Bourguignon	Pierrepont.	Hérvé	Azay.
M ^{lle} Cure	Fumel.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{mes} Corda.....	Monceau.	M ^{lles} Malguy.....	Besse.
Mayeur.....	Crespin.	Clere.....	Quinoie.
Sotty.....	Traey.	Joubin.....	Saint-Samson.
M ^{lles} Cresson.....	Tronville.	Colpin.....	Crévecoeur.
Marchand.....	Essigny.	Lecorchev.....	Montagny.
Romanet.....	Lion-sur-Mer.	Paynot.....	L'Isle-Aumont.
M ^{me} Nickoll.....	Reffroy.	Saulnier.....	Saint-André.
M ^{lle} Le Cun.....	Saint-Erblon.	Calvayrac.....	Saint-Laurent.
Baugeois.....	Froncles.	Debray.....	Thiais.
M ^{me} Le Floch.....	Plauc.	Ranchin.....	Saint-Marcel.
M ^{lles} Armand.....	Mormoiron.	Fontaine.....	May-sur-Orne.
Bablot.....	Aisy.	M ^{me} Dufestel.....	Toury.
Petipas.....	Barbonne.	M ^{lles} Dumoulin.....	Dourlers.
Doucet.....	Regnéville.	Garreau.....	Neuschâtel.
Thin.....	La Barre.	Jarrige-Lemas.....	Carsac.
Houdain.....	Marcuil.	Maigrot.....	Sommepey.
Deschamps.....	Amillis.	Ungerer.....	Octeville.
Auradou.....	Hautefage.	Boiron.....	Saint-Didier.
Fleschelle.....	Feuquières.	Grand.....	Blet.
Janin.....	Les Marches.	Crépeaux.....	Siecq.
Martial.....	Préveranges.	Viella-Abadie.....	Bordères.
M ^{me} Monchain.....	Ferrière.	Bénil.....	Consenvoye.
M ^{lles} Rottier.....	Bais.	M ^{me} Homerville.....	Warmeriville.
Thévenin.....	Mons.	M ^{lles} Teillard.....	Coullons.
M ^{me} Danos.....	Saint-Juéry.	Velay.....	Fontenay.
M ^{lle} Grouzeilles.....	Thère.	Bonnardot.....	Pothières.
M ^{me} Camajou.....	Montestruc.	M ^{mes} Dumoutier.....	Laons.
M ^{lles} Piérobe.....	Montferrand.	Robert.....	Dunières.
Lardon.....	Dornes.	M ^{lles} Decourrière.....	Lourches.
Robert.....	Saint-Julien.	Lajoinie.....	Lonzac.
Auzary.....	Marthon.	M ^{mos} Boncourt.....	Arracourt.
M ^{me} Chantret.....	Brevannes.	Blancher.....	Gerzat.
M ^{lles} Coquille.....	Louroux.	M ^{lles} Saint-Paul.....	Pont-de-Salars.
Drapeau.....	Les Épesses.	Demangeon.....	Cormatin.
M ^{me} Lavache.....	Sainte-Adresse.	Gallais.....	Bonneuil.
M ^{lles} Lépine.....	Grandfresnoy.	Giry.....	Marlas.
Leroy.....	Pont-à-Vendin.	Gourdal.....	Sartrouville.
Monnier.....	Étalans.	Névissas.....	Saint-Gonis.
M ^{mes} Puichafray.....	Landes.	Le Bigot.....	Plouha.
Treil.....	Saint-Jouin.	Barbary.....	Tocane.
M ^{lles} Caron.....	Fleury-Vallée.	M ^{me} Blondel.....	Lieurey.
Collomb.....	Flumet.	M ^{lle} Massip.....	Éyragues.
Éluère.....	Luché.	M ^{mes} Arraudeau.....	Aunac.
Kopp.....	Bèges.	Chanut.....	Manzao.
Dongny.....	Saint-Aubert.	M ^{lle} Chauvin.....	Billiat.
M. Monteil.....	Lamalou.	M ^{me} Delhay.....	Vaulx.
M ^{lle} Leroux.....	Mauron.	M ^{lles} Genot.....	Palau.
M ^{mes} Jolibois.....	Roches.	Goudemand.....	Hersin.
Manville.....	Brècy.	Lederubey.....	Hasnon.
M ^{lle} Villiaume.....	Cergy.	M ^{me} Noblet.....	Louverné.
M ^{me} Monti.....	Chaillevette.	M ^{lles} De Recoulès.....	Saint-Christol.
M ^{lles} Edeline.....	Chalo.	Jobard.....	Saône.
Bongendre.....	La Chapelle.	Peysson.....	Lanslebourg.
M. Roux.....	Parizot.	M ^{me} Philippe.....	Monteresson.
M ^{lles} Brun.....	Cabannes.	M ^{lles} Bertrand.....	Cheilly.
Cordier.....	Arcy.	Pernel.....	Allarmont.
M ^{mes} Franquelin.....	Ardres.	Bornsclégel.....	Vandeleville.
Gardelli.....	Saint-Laurent.	Gibert.....	Saint-André-les-Alpes.
M ^{lles} Geoffroy.....	Le Grand-Lemps.	M. Latzarus.....	Montchamp.
Gout.....	Missègre.	M ^{lle} Mouline.....	Les Ollières.
Marcadier.....	Nersac.	M ^{me} Denis.....	Heudinourt.
M ^{me} Molié.....	Quiberon.	M ^{lles} Loubère.....	Rochefort.
M ^{lle} Nouvellon.....	Pocé.	Métayer.....	Coulon.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{lle} Barbé.....	Saramon.	AGENTS TRIEURS ET AGENTS SECONDAIRES.	
M ^{me} Belin.....	Saint-Gengoux.	1,600 ^f à 1,700 ^f .	
M ^{lle} Démery.....	Le Châtelet.	M. Brosset.....	Ligne de l'Ouest.
M ^{me} Gérard.....	Bellevue.	1,500 ^f à 1,600 ^f .	
M ^{lles} Labelle.....	Druses.	M. Loyet.....	Ligne de l'Ouest.
Lavale.....	Chambourg.	1,300 ^f à 1,400 ^f .	
Lucet.....	Dercy.	MM. Lopin.....	Paris R. P.
Moucheront.....	Maing.	Adam.....	<i>Idem</i>
M ^{mes} Page.....	Rouziers.	Chéron.....	Ligne du Nord.
Donnet.....	Sainte-Tulle.	Didierjean.....	Ligne du Sud-Ouest.
M ^{lle} Lahataille.....	Brassac.	Provost.....	Ligne du Nord.
M ^{me} Boishardy.....	Corseul.	Carton.....	Ligne de Lyon.
M ^{lles} Lapelle.....	Montesquiou.	Paoli.....	<i>Idem</i> .
Bonniard.....	Acy.	Segond.....	Ligne de la Méditerranée
Desse.....	Ligny.	1,200 ^f à 1,300 ^f .	
Jorlin.....	Villiers.	MM. Joulié.....	Ligne du Sud-Ouest.
Mazereau.....	Saint-Sauvant.	Bompas.....	Ligne du Nord.
Paltrié.....	Leyme.	Bouvier.....	Ligne de Lyon.
M ^{me} Seguin.....	Grésy.	Lambert.....	Gap.
M ^{lles} Verdier.....	Clarensac.		
Fuma.....	Osséja.		
M ^{me} Pein.....	Mareilly.		
M ^{lle} Tissot.....	Villers-Farlay.		





DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 8.

SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste américains, britanniques et italiens.....	206
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	207
CRÉATIONS d'établissements de poste.....	209
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	210
LISTES des journaux belges et suisses.....	211
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	212
BÂTIMENTS en partance.....	214
FAITS DIVERS.....	216
NOMINATIONS et promotions.....	219

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste américains.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la nomenclature des bureaux de poste américains admis à l'échange des mandats internationaux.

NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER :

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Berne.....	Adams.....	Indiana.
Big Stone City.....	Grant.....	Dakota.
Birmingham.....	Eric.....	Ohio.
Caldwell.....	Summer.....	Kansas.
Cambridge.....	Story.....	Iowa.
Dayton.....	Rhea.....	Tennessee.
Dixon.....	Scott.....	Iowa.
Emmetsburgh.....	Palo Alto.....	Iowa.
Everett.....	Middlesex.....	Massachusetts.
Fort Dade.....	Hernando.....	Florida.
Grundy Centre.....	Grundy.....	Iowa.
Higginsville.....	La Fayette.....	Missouri.
Huntington.....	Huntington.....	Indiana.
Larimore.....	Grand Forks.....	Dakota.
Mitchell.....	Davison.....	Dakota.
Nephi.....	Juah.....	Utah.
North Auburn.....	Nemaha.....	Nebraska.
Pawnee City.....	Pawnee.....	Nebraska.
Piedmont.....	Wayne.....	Missouri.
Presque Isle.....	Aroostook.....	Maine.
Redding.....	Shasta.....	Californie.
Salida.....	Chaffee.....	Colorado.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Sidney.....	Cheyenne.....	Nebraska.
Slatersville.....	Providence.....	Rhode Island.
Stockton.....	Rooks.....	Kansas.
Telluride.....	San Miguel.....	Colorado.
Trinidad.....	Las Animas.....	Colorado.
Weir.....	Cherokee.....	Kansas.
Winooski.....	Chittenden.....	Vermont.

MODIFICATION DE NOM.

Au lieu de : Sparta Centre (Michigan), inscrire : Sparta (Michigan).

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Maïda Vale (n° 227)..... W.

Angleterre.

Anisdale.....	Southport.	Ladywood Road....	Birmingham.
Bargate.....	Boston.	Lower Newton.....	Southampton.
Barrow Island.....	Barrow-in-Furness.	Middle Wallop.....	Stockbridge (Hants).
Bridge Road.....	Maidenhead.	Midland Road.....	Wellingborough.
Cwmburla.....	Swansea.	Newbold Road.....	Chesterfield.
East Marsh.....	Grimsby.	North Deal.....	Deal.
Fitzhugh.....	Southampton.	Paradise Street....	Margate.
Gaywood.....	King's Lynn.	St Giles, Wilts....	Salisbury.
High Street.....	Lymington.	St. Pauls.....	Southampton.
High Street.....	Uxbridge.	Saxthorpe.....	Reepham (Norfolk).
Holywell Cross.....	Chesterfield.	South Street.....	Derking.
Horse Market.....	Darlington.	Upper Deal.....	Deal.
Kingsley (Lanc.)...	Preston Brook (Ches-	Victoria Road.....	Exeter.
	hire.	Wickford.....	Battles Bridge (Es-
King Street.....	Coventry.		sex).
Kirby Wiske.....	Thirsk.	Winteringham....	Doncaster.

Écosse.

East Wemyss.....	(Fife.)	Ormiston.....	Pencaitland (Had-
Melvich.....	Thurso.		dingtonshire).
		Parliamentary Road.	Glasgow..

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Au lieu de Old Ford, Middlesex, E., inscrire : Old Ford Road, n° 265, E.

Au lieu de Upper Holloway, Crown Terrace, N., inscrire Upper Holloway, n° 630, Holloway Road, N.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Hainton Square..... Grimsby.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Aradeo.....	Lecce.	Pocenia.....	Udine.
Corleto Monforte.....	Salerno.	Polcenigo.....	Udine.
Correzzola.....	Padova.	Posina.....	Vicenza.
Cotronei.....	Catanzaro.	Recetto.....	Novara.
Fontanafredda.....	Udine.	Sedegliano.....	Udine.
Fragueto Monforte.....	Benevento.	Tramonti di Sotto.....	Udine.
Genova via Minerva.....	Genova.	Vertova.....	Bergamo.
Grumo Nevano.....	Napoli.	Vellano.....	Lucca.
Montereale Cellina.....	Udine.	Villavallelunga.....	Aquila.
Nervesa.....	Treviso.	Vomero (Napoli).....	Napoli.
Nimis.....	Udine.	Zagarolo.....	Roma.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Auzon M ☒ (Haute-Loire).	10 août 1885.	Sury-le-Comtal M ☒ R. G.	
Blesle M ☒ (Haute-Loire).	<i>Idem.</i>	(Loire).....	10 août 1885.
Celles M ☒ (Aube).....	<i>Idem.</i>	Wimy M ☒ R. G. (Aisne).	<i>Idem.</i>
Marcilly-en-Villette M ☒		Chanzly M ☒ (Oran)....	25 août 1885.
(Loiret).....	<i>Idem.</i>	Chélan M ☒ (Gers).....	<i>Idem.</i>
Mervans M ☒ (Saône-et-		Quinzier M ☒ R. G.	
Loire).....	<i>Idem.</i>	(Loire).....	<i>Idem.</i>
Saint-Aubin M ☒ (Gi-		Fougères-sur-Bièvre M ☒	
ronde).....	<i>Idem.</i>	(Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Sainte-Maxime M ☒		Meylan M ☒ R. G. (Isère).	<i>Idem.</i>
(Var).....	<i>Idem.</i>	Salbris M ☒ (Loir-et-Cher).	<i>Idem.</i>
Saint-Paul-en-Jarret M ☒		Selles-Saint-Denis M ☒	
R. G. (Loire).....	<i>Idem.</i>	(Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Saint-Romain M ☒ R. G.			
(Lot-et-Garonne).....	<i>Idem.</i>		

b) *Bureaux gérés par des agents des communes.*

Bouinan M (Alger).....	25 août 1885.
Ferté-Imbault (La) M (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Pralognan M (Savoie).....	<i>Idem.</i>
Saint-Viaud M (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>

c) Bureau d'intérêt privé.

Besançon-Saint-Claude I. P. (1). Doubs.

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Besançon pour la correspondance spéciale de MM. Froment, Veil et C^{ie}.

d) Gares.

Abilly, 1 kil. (Indre-et-Loire).
 Asnières, 1 kil. (Cher).
 Aubigny, V. (Cher).
 Bagnères-de-Bigorre, V. (Hautes-Pyrénées).
 Bazouges, V. (Sarthe).
 Chapelle-d'Angillon (La), V. (Cher).
 Chaumussay, 1 kil. (Indre-et-Loire).
 Durtal, V. (Maine-et-Loire).
 Eunordres, 2 kil. (Cher).
 Grand-Pressigny (Le) V. (Indre-et-Loire).
 Haye-Descartes (La), V. (Indre-et-Loire).
 Henrichemont, V. (Cher).
 Journet, 1 kil. (Vienne).
 Lésigné, 1 kil. (Maine-et-Loire).
 Longeville-sur-Aine, D. (Haute-Marne).

Mennetou-Salon, V. (Cher).
 Messein, 1 kil. (Meurthe-et-Moselle).
 Plessis-Pellouailles, par Plessis, 2 kil. (Maine-et-Loire).
 Preuilly, V. (Indre-et-Loire).
 Saint-Martin-Saint-Georges, V. (Cher).
 Seiches V. (Maine-et-Loire).
 Trimouille (La) V. (Vienne).
 Versigny, D. (Aisne).
 Villevêque, 2 kil. (Maine-et-Loire).
 Crouzilles-Saint-Gilles, D. (Indre-et-Loire).
 Nouâtre-Mailly, D. (Indre-et-Loire).
 Pouzay, D. (Indre-et-Loire).
 Septponts, D. (Lot).
 Tébourba, D. (Tunisie).
 Trogues, D. (Indre-et-Loire).

2° Fusions et transferts.

Prémontré M ☒ (Aisne)..... 8 août 1885.
 Carvin M ☒ (Pas-de-Calais)..... 11 août 1885.

3° Modifications et transformations.

Blesle, 2 kil. (Haute-Loire), rayer 2 kil. ; y substituer l'indice V.
 Mervans, 1 kil. (Saône-et-Loire), rayer 1 kil. ; y substituer l'indice V.
 Pressigny-le-Grand M ☒ (Indre-et-Loire), lire : Grand-Pressigny (le) M ☒ (Indre-et-Loire).
 Sury-le-Comtal, 1 kil. (Loire), rayer 1 kil. ; y substituer l'indice V.
 Saint-Quentin, 1 kil. (Isère), lire : Saint-Quentin-fallavier, 1 kil. (Isère).
 Salbris, 1 kil. (Loir-et-Cher), rayer 1 kil. ; y substituer l'indice V.
 Saint-Viaud D (Loire-Inférieure), rayer D. ; y substituer l'indice V.
 Page 183 de la nomenclature, supprimer, Moux (Gare) par Moux, 1 kil. (Aude).
 Page 199 de la nomenclature, lire : Saint-Christoly-de-Médoc ou Saint-Christoly-et-Conquèques, au lieu de Saint-Christoly et Conquèques.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Péage-de-Roussillon M ☒ (Isère).
 Villers-Saint-Christophe M ☒ (Aisne).
 Oullins M ☒ (Rhône).
 Carronges M ☒ (Orne).
 Saint-Étienne-Vallée-française M ☒ (Loire).

Aulnay M ☒ (Charente-Inférieure).
 Abrets (Les) M ☒ (Isère).
 Betz M ☒ (Oise).
 Saignac-les-Églises M ☒ (Dordogne).

4° Réouvertures.

Aire-sur-la-Lys. Ecl. (Pas-de-Calais), 25 août 1885.

5° Suppressions et fermetures.

Camp du Pas-des-Lanciers ☒ (Bouches-du-Rhône).
 Fermé temporairement : Soisy-sur-École M (Seine-et-Oise).
 Guertoufa M (Oran).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Lot-et-Garonne	Allemands.....	17 juillet 1885	7649
Saône-et-Loire.....	La Grande-Verrière.....	21 juillet 1885	7650
Morbihan.....	Guilliers	23 juillet 1885	7651
Loire.....	Renaison.....	24 juillet 1885	7652
Nièvre.....	Brassy.....	29 juillet 1885	7638
Vau.....	Le Puget-de-Fréjus (1).....	1 ^{er} août 1885.....	4378

(1) Conversion en recette de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette commune.

Par décision ministérielle en date du 16 juillet 1885, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de Dun-les-Places (Nièvre) en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7648.

Par décision ministérielle en date du 18 juillet 1885, le bureau de distribution auxiliaire de Lavarande (Alger) est converti en établissement de facteur-boîtier, traitement mille francs.

Par décision ministérielle en date du 18 juillet 1885, l'établissement de facteur boîtier de Merdes (Constantine), prendra le nom de « Combes ».

Par décision ministérielle en date du 20 juillet 1885, l'établissement de facteur-boîtier existant à Kouba (Alger) est transformé en recette municipale.

Par décision ministérielle en date du 29 juillet 1885 :

1° La recette mixte municipale créée à Aboakir (Oran), par décision du 21 mars 1885, en remplacement du facteur-boîtier qui fonctionnait dans cette localité, est convertie en recette mixte de l'État à partir du 1^{er} juillet 1885, traitement mille francs.

2° Il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Fortassa (Oran).

Par décision ministérielle en date du 5 août 1885, la recette mixte d'Oued-el-Hammam (Oran) s'appellera désormais « Dublineau ».

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Corse.....	Sermano..... Alando..... Alzi..... Bustanico..... Castellare di Mercurio..... Favalello..... Mazzola..... Saint-André di Bozio..... Santa-Lucia-di-Mercurio.....	Corte.....	Sermano (1).
Doubs.....	Saône..... Genes.....	Besançon.....	Saône (1).
Gironde.....	Pont-de-Langon (Château), commune de Cadaujac...	Villeneuve-d'Ornon (Ex- cept ¹).....	Cadlaujac.
Pas-de-Calais.....	Beaucamp (Ferme de), com- mune de Clerques.....	La Recousse.....	Ardres-en-Calais (Ex- cept ¹).
Haute-Vienne.....	Saint-Sornin-Leulac.....	Châteauponsac.....	Saint-Sornin-Leulac (1).
Seine.....	Bicêtre, commune de Gen- tilly..... Kromlin, commune de Gen- tilly.....	Gentilly.....	Kromlin-Bicêtre (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
1301	2	Saint-Quentin (Isère), arrondissement de Vienno, biffer ce qui suit et mettre : V. Saint-Quentin-Fallavier.
1302	1	Intercaler : « Saint-Quentin-Fallavier (Isère), arrondissement de Vienno, canton de la Verpillière, 1,505 habitants. — La Verpillière. »
681	3	Intercaler : « Kremlin-Bicêtre (Seine), commune de Gentilly ☒. »
1031	1	Au lieu et place de : « Poncey-les-Pellerey ou sur l'Ignon », mettre : « Poncey-sur- l'Ignon ».
80	3	Intercaler : « Beaucamp [Ferme de] (Pas-de-Calais), commune de Clerques. — Exc. Ardres-en-Calais. »
1439	3	Intercaler : « Villards (Haute-Vienne), commune de Fromental. — Exc. Bossines. »

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Listes des journaux belges et suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNAUX BELGES.						
1 ^o NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER À LEUR ORDRE ALPHABÉTIQUE :						
<i>L'Illustration horticole</i>	Gand.....	12 mois.	30 00	29 10	0 90	Il n'est pas délivré d'abonnement de moins d'un an.
<i>Le Moniteur européen des tirages.</i>	Bruxelles....	12 mois.	5 25	5 00	0 25	
<i>Revue homéopatique</i> , 61, rue Belliard.	Bruxelles....	12 mois.	10 00	9 70	0 30	
2 ^o CHANGEMENTS DE PRIX :						
<i>Stad Gent</i>	Gand.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	7 46 14 85 29 70	7 21 14 12 28 84	0 25 0 43 0 86	Les abonnements partent du 1 ^{er} et du 15 de chaque mois.
<i>L'Indépendance belge</i>	Bruxelles....	1 mois.	5 00	4 75	0 25	
JOURNAUX SUISSES.						
1 ^o NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER À LEUR ORDRE ALPHABÉTIQUE :						
<i>Allgemeines Fremdenblatt</i>	Coire.....	Par saison.	7 50	7 00	0 50	
<i>Allgemeine Verkehrs und Reisezeitung.</i>	Zurich.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	3 25 5 00 9 50	2 75 4 50 9 00	0 50 0 50 0 50	
<i>Le Jour du repos</i>	Vevey.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois.	2 00 3 50 5 50	1 50 3 00 5 00	0 50 0 50 0 50	
<i>La Prospérité</i>	Genève.....	12 mois.	2 50	2 00	0 50	
<i>Werdenberger Anzeiger Buchs.</i>	Saint-Gall...	6 mois.. 12 mois.	4 70 8 80	4 20 8 30	0 50 0 50	
2 ^o JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE, À BIFFER :						
<i>Fremdenblatt für ober Engadin</i>	Chur.					<i>Petite Revue populaire</i> Porrentruy.
<i>Grarhischer Anzeiger</i>	Zurich.					<i>Schweizerische Eisenbahnzeitung</i> Zurich.
<i>Hirtzkirchertaler (der)</i>	Lucerne.					<i>Wehrmann (der)</i> Zurich.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Ardennes républicaines (Les)</i> , à Charle- ville (Ardennes).					
<i>Ardennes et départements limitrophes.</i>	3 mois ..	4 50	4 35	0 15	
	6 mois ..	8 50	8 31	0 19	
	1 an	16 00	15 74	0 26	
<i>Autres départements.....</i>	3 mois ..	5 25	5 09	0 16	
	6 mois...	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	19 00	18 71	0 29	
<i>Avenir de la Creuse (L')</i> , à Guéret (Creuse).					
<i>Creuse.....</i>	1 an	5 00	4 85	0 15	
<i>Autres départements.....</i>	1 an	8 00	7 82	0 18	
<i>Crédit des Halles centrales</i> , 30, rue des Halles, à Paris.					
<i>France.....</i>	3 mois ..	1 00	0 89	0 11	
	6 mois ..	1 50	1 38	0 12	
	1 an	2 00	1 88	0 12	
<i>Gaga (Le)</i> , à Saint-Étienne (Loire).					
<i>Loire et départements limitrophes ...</i>	6 mois..	3 00	2 87	0 13	
	1 an	6 00	5 84	0 16	
<i>Autres départements.....</i>	6 mois..	3 50	3 36	0 14	
	1 an	6 50	6 33	0 17	
<i>Libéral de la Vendée (Le)</i> , à la Roche- sur-Yon (Vendée).					
<i>Vendée et départements limitrophes..</i>	3 mois..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois..	10 00	9 80	0 20	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
<i>Nouvelle de Fourmies Wignehies (La)</i> , à Hirson (Aisne).					
<i>France.....</i>	3 mois..	2 00	1 88	0 12	Les abonnés reçoivent, en outre, l'histoire des communes du canton de Trélon.
	6 mois..	4 00	3 86	0 14	
	1 an	8 00	7 82	0 18	
<i>Revue des Beaux-Arts</i> , 30, rue des Capucines, à Paris.					
<i>France et colonies.....</i>	3 mois..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois..	12 00	11 78	0 22	
	1 an	20 00	19 70	0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
<i>Vigneron Narbonnais (Le)</i> , 7, rue de l'Ancienne - Mairie, à Narbonne (Aude). France.....	1 an	8 00	7 82	0 18	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois.
<i>Yonne (Journal l')</i> , à Auxerre. Yonne et départements limitrophes... Autres départements et Algérie.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an. ... 6 mois .. 1 an	6 00 11 00 20 00 13 00 25 00	5 84 10 79 19 70 12 77 24 65	0 16 0 21 0 30 0 23 0 35	
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Petit Caporal (Le)</i> , 30, rue Saint-Marc, à Paris. Paris.....	1 mois .. 3 mois .. 6 mois .. 1 an. ...	2 00 5 00 9 50 18 00	1 88 4 85 9 30 17 72	0 12 0 15 0 20 0 28	
Départements.....	1 mois .. 3 mois .. 6 mois .. 1 an. ...	2 00 5 00 10 00 20 00	1 88 4 85 9 80 19 70	0 12 0 15 0 20 0 30	
<i>Succès (Le)</i> , 13, rue de la Grange-Batelière, à Paris. Paris.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an. ...	9 00 16 00 30 00	8 81 15 74 29 60	0 19 0 26 0 40	
Départements.....	3 mois .. 6 mois .. 1 an. ...	10 00 18 00 35 00	9 80 17 72 34 55	0 20 0 28 0 45	
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Page 228, biffer le tarif du journal « <i>Le Moniteur des valeurs à lots</i> », 17, rue de Londres, à Paris.					
Page 72, biffer le tarif du journal « <i>Le Conseiller de l'épargne</i> », 177, boulevard Saint-Germain, à Paris.					
RECOMMANDATIONS. — Par la 222 ^e liste, du 13 février 1885, le service a déjà été informé que « <i>le Moniteur des valeurs à lots</i> » avait cessé de paraître. Certains agents n'ont pas tenu compte de cette notification et ont continué à émettre des mandats d'abonnement au profit de ce journal.					
Il est recommandé aux agents, de la manière la plus pressante, de ne plus émettre de mandats au profit du journal « <i>le Moniteur des valeurs à lots</i> », non plus qu'au profit du journal « <i>le Conseiller de l'épargne</i> », qui a également cessé de paraître.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} sep....	Le Havre..	Fernand - Ga - brielle.	Voilier....	Hauchecorne.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Hélène-et-Geor- gina.	Idem.....	D. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	5.....	Idem.....	Louise-et-Mar- guerite.	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	Idem.
5	Réunion.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Stras- bourg.	Vapour....	
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} sept. . .	Le Havre..	Ville-de-Palermo	Vapeur....	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	15.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
8	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
9	Caracas.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
11	Cayes.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
12	Colon.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	9.....	Idem.....	Lisbonense....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	21.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	Curie.
16	Curaçao.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Vap. rég...	Brostrom.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
17	Guayaquil.....	1 ^{er} sept...	Le Havre..	Ct-Ws Boman..	Voilier....	Hartog.
18	Gonaïves.....	25.....	Idem.....	Alphonse-Eliza.	Idem.....	Tisset frères.
19	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Vap. rég...	Brostrom.
20	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
21	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
22	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
23	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Palerm	Idem.....	E. Grosos.
24	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
25	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
26	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
27	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
28	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Lisbonense.....	Idem.....	Cunard.
29	Idem.....	31.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	Currie.
30	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Idem.....	15.....	Idem.....	Dom-Pédre....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
33	Para.....	9.....	Idem.....	Lisbonense.....	Idem.....	Cunard.
34	Idem.....	21.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	Currie.
35	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
36	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
37	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
39	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
41	Progreso.....	50.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
42	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
43	Rio-Janeiro.....	3.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
45	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
46	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
47	Santo-Domingo....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
48	Savanilla.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
49	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
50	Tampico.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	28.....	Idem.....	Tamaulipas....	Idem.....	Génestad.
52	Ténériffe.....	15.....	Idem.....	Dom-Pédre....	Idem.....	Chargeurs réunis.
53	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
54	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Palerm	Idem.....	E. Grosos.
55	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Fénelon.....	Voilier....	Pastel.
56	Idem.....	10.....	Idem.....	France.....	Idem.....	E. Grosos.
57	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
58	Idem.....	10.....	Idem.....	Laguna.....	Voilier....	Veuve Oriot.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MEYRE, facteur rural à Ruines (Cantal), a trouvé, en cours de tournée, un portefeuille contenant deux effets d'une valeur de plus de 400 francs, qu'il s'est empressé de restituer au propriétaire.

M. FOSSART, gardien de bureau à la recette principale de la Seine, a trouvé un billet de banque de 100 francs, qui a pu être rendu à la personne à laquelle il appartenait.

M. CHALIFOUR, facteur rural à Villefagnan (Charente), s'est empressé de restituer une somme de 50 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. LORIOUX, facteur-boîtier à La Ferrière-en-Parthenay (Deux-Sèvres), a déposé entre les mains du chef de station de cette localité deux valeurs, représentant une somme de 112 francs, trouvées par lui sur la voie publique et qui ont pu être rendues à la personne intéressée.

M. LIOTTET, facteur rural à Aix-d'Angillon (Cher), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 21 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. BRIOT, courrier-convoyeur à Neufchâteau, a trouvé un porte-monnaie contenant 40 francs, qu'il a rendu à son propriétaire.

M. LE MOING, commis auxiliaire à Lannion, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 48 francs, qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. DUCLOS, facteur des télégraphes à Jonzac, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un sac renfermant 145 francs, qui a pu être restitué au propriétaire.

M. PUJOL (Pierre), facteur rural à Castillon-en-Conserans (Ariège), s'est empressé de restituer une somme de 100 francs qu'il avait reçue en trop.

M. TERRION, facteur à Paris, bureau 51, a trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie en argent, renfermant 27 francs, qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. LAMÉ, facteur rural à Dinan, a trouvé en cours de tournée, un billet de banque de 100 francs, qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. MILCENT, commis auxiliaire à Paris, bureau 41, a trouvé sur la tablette du guichet, un portefeuille contenant 800 francs en billets de banque, cet objet a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. COURTEMANCHE, commis à Vannes, s'est empressé de remettre au receveur principal un porte-monnaie contenant 5 francs, trouvé par lui sur la tablette du guichet.

M. ROUXEL, facteur rural à Redon, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 5 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. DOUCET, facteur rural à Dangé (Vienne), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 180 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. RIVES, facteur rural à Casteljaloux, a déposé à la mairie de Poussignac deux draps de lit qu'il avait trouvés sur la voie publique.

M. RICHAIN, facteur rural à Tulle, a remis au receveur principal un portefeuille, contenant 2,000 francs en billets de banque et valeurs, qu'il avait trouvé sur la voie publique, et qui a pu être restitué à son propriétaire.

M. CARRIÈRE, facteur local à Hasparren, a trouvé, sur la voie publique, une montre en argent qu'il a pu, après recherches, rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. PETTÉ, commis à Bellegarde (Ain), a trouvé sur le guichet du bureau un portefeuille contenant 150 francs en billets de banque qui a été restitué au propriétaire.

M. JOLY, facteur à Charolles, a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BELILLE, facteur rural à Catillon (Nord), a trouvé, sur la voie publique, une bourse contenant 3,100 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. Bayot, facteur des télégraphes au Havre, a trouvé, sur la voie publique, deux billets de banque de 100 francs, qu'il a pu remettre à la personne qui les avait perdus.

Le jeune facteur GANAULT, attaché au bureau de Paris n° 25, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 14 francs et des coupons de valeurs, qui a pu être rendu au propriétaire.

M. SPIRIDION, facteur local au Tréport, s'est empressé de restituer 50 francs qu'il avait reçus en trop.

M. ABD EL MOUMEN, facteur à Sfax, s'est empressé de remettre à son receveur une somme de 250 francs, trouvée par lui en balayant le bureau. Ce même sous-agent a trouvé sur le guichet un portefeuille contenant des valeurs importantes qui a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. JUBAULT, facteur à Montfort-sur-Meu (Ile-et-Villaine), a déposé à la mairie de Montfort un porte-monnaie, renfermant 11 francs, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. FANTON, receveur à Vitré, a déposé entre les mains du commissaire de police de Chartres une montre d'une valeur de 300 francs, trouvée par lui sur la voie publique.

M. Cazebonne, facteur auxiliaire du télégraphe à Hyères, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, une pièce de 5 francs, qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M. MEHON, facteur à Laudeville (Vendée), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 7 francs, qui a pu être restitué à la personne intéressée.

M. ZINZINS, gardien de bureau à Mascara, a remis à la personne intéressée un billet à ordre de 400 francs, trouvé par lui sur la voie publique.

M. CAUVEL, brigadier-facteur à Amiens, a trouvé un porte-monnaie renfermant 42 francs, qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. LABAT, facteur rural à Mont-de-Marsan a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 500 francs en billets de banque et d'autres valeurs. Ce portefeuille a été restitué au propriétaire.

MM. LABORDE et COUGET, facteurs ruraux à Francescas (Lot-et-Garonne), ont trouvé, en cours de tournée, un portefeuille contenant 200 francs qu'ils ont pu restituer à la personne qui l'avait perdu.

M. SANZÈDE, facteur des télégraphes à Narbonne, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il a rendu au propriétaire.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. ROLLET, commis auxiliaire à Dijon, a sauvé un jeune homme en danger de se noyer.

M. PALOT, commis à Vichy, a arrêté un cheval emporté qui avait désarçonné son cavalier.

M. GEFROY, facteur à Lannion, a été blessé en voulant arrêter un cheval emporté, attelé à une voiture, dont le conducteur avait été jeté à terre.

M. MELQUIOUD, facteur rural à la Bessée-sur-Durance, a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. MAFFRAUD, commis auxiliaire à Ussel, a sauvé la vie à quatre enfants sur le point de se noyer.

M. FATIGON, facteur local à Cabannes (Bouches-du-Rhône), a abattu un chien enragé.

M. SEIGNE, facteur local à Chalus (Haute-Vienne), a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. NONY, facteur local à Château-Ponsac, a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. MAUREL, facteur à Paris, a fait preuve de courageux dévouement en portant secours à une femme en danger de se noyer.

M. GRENNEROT, facteur rural à Tanlay, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté, attelé à un tombereau.

M. AUDIBERT, facteur à Orpierre (Hautes-Alpes), a arrêté une mule emportée, attelée à une charrette.

M. LACROIX, facteur local à Mont-Cenis (Saône-et-Loire), a fait preuve de dévouement et a couru les plus grands dangers en retirant d'un puits une personne qui y était tombée accidentellement.

M. HENMAN, facteur à Bab el Oued (Algérie), a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

M. GAUDRÉ, commis auxiliaire au Mans, a retiré de la Sarthe un homme en danger de se noyer.

M. NAYRAL, facteur à Cassagne-Bégontrès (Aveyron), a arrêté un cheval emporté à une voiture.

MM. SEVEAU, MAZAUBERT, BERLUREAU et CAILLAUD, facteurs à Montguyon (Charente-Inférieure), ont arrêté et maîtrisé un cheval emporté, attelé à une voiture.

M. CHARPENTIER, commis à Épinal, a sauvé un enfant sur le point de se noyer dans la Moselle.

M. RELIER, facteur rural à Objat (Corrèze), a sauvé un vieillard paralysé, en danger de périr dans un incendie.

M. MICHAUDEL, facteur-boîtier à Saint-Antoine-de-Breuilh (Dordogne), a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.

M. JOURDAIN, facteur rural à Lisieux, s'est jeté résolument à la tête d'un cheval emporté, attelé à une voiture qui venait de renverser un enfant.

M. CASSAET, receveur à Chélan (Gers), a fait preuve de dévouement en mettant à l'abri les correspondances, les registres et les archives de son bureau envahi par une inondation et en traversant la partie inondée de la route, au milieu de la nuit, pour faire l'échange des dépêches avec le courrier.

M. HAUTRAYE, receveur, MM. THÉAULT, commis, et LECOQ, commis auxiliaire, ont préservé le bureau d'Avranches d'une complète destruction, par le dévouement et le sang froid avec lesquels ils ont combattu un incendie allumé en plusieurs endroits par la foudre.

Le Ministre a adressé l'expression de sa satisfaction à M. FALCOZ, receveur du bureau de Thiers, et à MM. BAYLE, CHALVON, REYNARD, commis auxiliaires, ASTIER, stagiaire, BARTHOMENT, BOIS, facteurs, et CHANTELOUBE, gardien de bureau, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exécution de leur service à la suite de la catastrophe survenue le 10 juin dans cette ville.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCE ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Sivanne.....	Commis principal.	Ad ^{on} centrale, dir. des services sédentaires, 2 ^e bureau.	4,500	Sous-chef de bureau.	Ad ^{on} centrale, d ^{on} de la comptabilité, bur. de la vérific. des produits.	4,500
Bonnery.....	Commis....	Paris, poste central.	1,800	Commis....	Ad ^{on} cent., dir. des services sédent., 2 ^e bureau.	1,900
Poujol.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 17.....	600	Surnumér ^{re} ..	Administration centrale, bureau des réclamations.	600
Déprad.....	"	Idem.....	Idem.....	600
Jobey.....	"	Idem.....	Ad ^{on} cent., dir. des corresp. postales, 1 ^{er} bureau.	600
Proust.....	Commis auxiliaire.	Paris, poste central.	1,200	Expédition ^{re} .	Ad ^{on} cent., dir. des services sédent., 2 ^e bureau.	1,200
Vidal.....	"	Surnumér ^{re} ..	Administration centrale, bureau des réclamations.	600
Grossiord.....	Commis....	Bureau des réclamations.	2,500	Commis....	Direction de la caisse nation. d'épargne.	2,500
Ortoli.....	Idem.....	Recette princip. de la Seine.	1,500	Idem.....	Bureau des réclamations.	1,600
Jaccottey.....	Idem.....	D ^{on} du service cent., 1 ^{er} bureau.	3,100	Idem.....	D ^{on} des corresp. postales, 2 ^e bureau.	3,100
Besson.....	Commis de direction.	Alger, direction départementale.	2,700	Commis....	Alger, recette principale.	2,700
Lignères.....	Commis....	Alger, recette principale.	2,100	Commis de direction.	Alger, direction départementale.	2,100
Biot.....	Commis de direction.	Nantes, direct. départementale.	2,100	Idem.....	Oran, direction départementale.	2,100
Chancellay....	Com. princ. de direct.	Vannes, direct. départementale.	3,000	Com. princ. de direct.	Nantes, direction départementale.	3,000
Briant.....	Commis....	Niort (Deux-Sèvres).	1,800	Commis....	Vannes, direction départementale.	1,800
Lamercier....	Commis de dir. en disponibilité.	"	Commis de direction.	Nevers, direction départementale.	2,400
Pauchade....	Sous-inspect ^r	Le Mans.....	3,000	Sous-inspect ^r	Nantes.....	3,000
Duclos.....	Commis....	Auch.....	1,800	Commis....	Angoulême, direct. départementale.	1,800
Ravaut.....	Com. princ. de direct.	Arras.....	3,000	Sous-inspecteur.	A la disposition de M. le Ministre de la marine et des colonies pour le service de la Cochinchine.	3,000
Fridblatt....	Contrôleur l ^r fous de s.-ingénieur.	Alger.....	4,000	Inspecteur-ingénieur.	Même service.....	4,000
de Boissonneux de Chevigny.	Commis principal.	Montpellier, central.	2,700	Contrôleur..	Caen.....	3,000
Nicolaï.....	Com. princ. fais. fous de contrôleur.	Constantine.....	3,000	Idem.....	Même service.....	3,000
Aymérich....	Idem.....	Orléans.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,500
Franchi.....	Com. princ..	Ligne de la Méditerranée.	2,700	Chef de brigade.	Ligne des Pyrénées.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Prudenti.....	Com. princ.	Ligne de la Méditerranée.	3,000	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	3,000
Vignoli.....	<i>Idem</i>	Paris 63.....	3,000	Com. princ.	Paris 53.....	3,000
Clere.....	<i>Idem</i>	Paris 10.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 63.....	2,700
Balthazard.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Caen R. P.	3,000
Rousseau.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	3,600	<i>Idem</i>	Sénégal.....	3,600
Paillet.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 18.....	2,700
M ^{me} v ^e Demare....	Receveuse...	Blangy-suz-Bourbince.	1,400	Receveuse...	Romanèche-Thorins	1,600
M. Poussardin...	Brigadier-facteur.	Mâcon.....	1,000	Receveur...	Blangy-sur-Bourbince.	1,400
M ^{lle} Le Bail.....	Receveuse...	Châteauneuf-du-Faon.	1,400	Receveuse...	Sauzais-Vaussais...	1,400
M. Brauwiers.....	Receveur...	Sauzais-Vaussais...	1,400	Receveur...	Le Donjon.....	1,400
M ^{lles} Beaujeu.....	Receveuse...	La Guerche-sur-l'Aubois.	1,400	Receveuse...	Bourmont.....	1,400
Proux.....	<i>Idem</i>	Bourmont.....	1,400	<i>Idem</i>	Châteauneuf-de-Faou.	1,400
M ^{mes} v ^e Jacquet....	<i>Idem</i>	Coclois.....	1,400	<i>Idem</i>	Dompierre-les-Ormes.	1,400
v ^e Leveau.....			"	<i>Idem</i>	Coclois.....	800
Petitfaux.....	Receveuse...	Azat.....	1,400	<i>Idem</i>	Valence-d'Albigeois.	1,400
M ^{lle} Cazet.....			"	<i>Idem</i>	Azat.....	800
M. Deberne.....	Receveur...	Fongères-sur-Bievre	1,200	Receveur...	Montpinçon.....	1,200
M ^{lle} Prebay.....	Receveuse...	Morienvil.....	800	Receveuse...	Perrotte.....	800
M ^{me} v ^e Dapoigny...	<i>Idem</i>	Achiet-le-Grand...	800	<i>Idem</i>	Montigny.....	800
M ^{lles} Luiggi.....	<i>Idem</i>	Villards-de-Lans...	800	<i>Idem</i>	Les Chartrettes...	800
Boissier.....			"	<i>Idem</i>	Villard-de-Lans...	800
Fournier.....	Receveuse...	Pondaurat.....	800	<i>Idem</i>	Caudrot.....	800
Dupuy.....			"	<i>Idem</i>	Pondaurat.....	800
Fort.....	Receveuse...	Cerisiers.....	800	<i>Idem</i>	Malay-le-Vicomte..	1,000
M ^{me} v ^e Trouillet...	<i>Idem</i>	Malay-le-Vicomte..	1,400	<i>Idem</i>	Cerisiers.....	1,400
M ^{lles} Jomain.....			"	<i>Idem</i>	Saint-Genest-Malieux.	800
Bodin.....	Receveuse...	Fyé.....	1,000	<i>Idem</i>	Cosny-Bois-Halbout.	1,000
Dupuy.....			"	<i>Idem</i>	Port-Brilley.....	800
M ^{me} v ^e Derôme....	Receveuse...	Aurignac.....	1,400	<i>Idem</i>	Dignac.....	1,400
M ^{lle} Bleyne.....	<i>Idem</i>	Castelnau-de-Montatier.	1,000	<i>Idem</i>	Aurignac.....	1,000
MM. Le Bihan.....	C ^{ie} princ., 1 ^{er} sous de contrôleur.	Tunis.....	3,000	Receveur...	Madhia.....	2,700
Guès.....	Receveur...	L'Alma.....	1,600	<i>Idem</i>	Biskra.....	1,800
Béraud.....	<i>Idem</i>	Robertville.....	1,000	<i>Idem</i>	L'Alma.....	1,200
M ^{me} v ^e Noguès.....			"	Receveuse...	Robertville.....	1,000
M ^{lles} Ballière.....			"	<i>Idem</i>	Longrave.....	800
Mercier.....			"	<i>Idem</i>	Removille.....	800
Delbos.....			"	<i>Idem</i>	Montchamp.....	800
Douillard.....			"	<i>Idem</i>	Saint-Agnan.....	800
M. Bossanno.....	Receveur...	Saint-Félicien...	1,000	Receveur...	Etoile.....	1,000
M ^{lles} de Tourreau...	Receveuse...	Etoile.....	1,400	Receveuse...	Saint-Félicien.....	1,400
Ollier.....	<i>Idem</i>	Saint-Just-en-Chevalet.	1,000	<i>Idem</i>	Renaison.....	1,000
Zachéo.....	<i>Idem</i>	Saint-Just-la-Pendue	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Just-en-Chevalet.	1,000
Bachelet.....			"	<i>Idem</i>	Saint-Just-la-Pendue	800
Chardon.....			"	<i>Idem</i>	Mollans.....	800
Berget.....	Receveuse...	Omont.....	800	<i>Idem</i>	Prémont.....	800
Maxe.....			"	<i>Idem</i>	Omont.....	800
M ^{me} v ^e Coyard.....	Receveuse...	Calviat.....	1,400	<i>Idem</i>	Salviae.....	1,400
Fayout.....	<i>Idem</i>	Cherveix.....	1,200	<i>Idem</i>	Calviat.....	1,200
M ^{lle} Frotet.....	<i>Idem</i>	Champagnac-les-Mines.	800	<i>Idem</i>	Cherveix.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITÉ- MENT. fr.
M ^{lle} Chastaing...	Receveuse...	Ségur.....	800	Receveuse...	Champagnaec - les - Mines.	800
M. Perrin.....	Com. aux r ^o o.	Chinon.....	1,300	Receveur....	Ségur.....	1,200
M ^{lles} Rigodon.....	Receveuse...	Fournols.....	1,000	Receveuse...	Ennezat.....	1,200
Boyard.....	<i>Idem</i>	Les Grandes-Ventes.	1,000	<i>Idem</i>	Foucarmonth.....	1,000
Gremaud.....	<i>Idem</i>	Montigny.....	1,400	<i>Idem</i>	Les Grandes-Ventes.	1,400
M ^{me} Sisco.....	<i>Idem</i>	Bulles.....	1,200	<i>Idem</i>	Achiet-le-Grand....	1,200
M ^{lle} Dufayet.....	<i>Idem</i>	Hauville.....	1,000	<i>Idem</i>	Bulles.....	1,000
M ^{me} Treillard.....	<i>Idem</i>	Port-Brillet.....	1,000	<i>Idem</i>	Hauville.....	1,000
M ^{lles} Bossaron.....	Employée ti- tulaire.	Bordeaux, poste cen- tral.	1,300	<i>Idem</i>	Alleman.....	1,200
Luccioni.....	Receveuse...	Novi.....	800	<i>Idem</i>	Champagnaec - le - Vieux.	800
Blondeau.....	"	<i>Idem</i>	Saint - Parize - le - Châtel.	800
MM. Lugan.....	Com. princ.	Lyon, recette prin- cipale.	2,700	Receveur....	Tournon.....	2,700
Coulais.....	Receveur....	Vautebis.....	1,400	<i>Idem</i>	Sauzais-Vaussais...	1,400
M ^{lle} Many.....	"	Receveuse...	Vautebis.....	800
MM. Faure.....	Receveur....	Bouffarick.....	2,200	Receveur....	Soukaras.....	2,400
Durousseau...	Commis de direction.	Angoulême.....	2,400	<i>Idem</i>	Jarnac.....	2,400
M ^{me} Pein.....	Receveuse...	Marcilly-le-Hayer..	800	Receveuse...	Castelnau-de-Mon- tratier.	800
M. Benoit.....	Receveur...	Rosnay-l'Hôpital... 1,200	1,200	Receveur....	Marcilly-le-Hayer..	1,200
M ^{lles} Mermet.....	"	Receveuse...	Rosnay-l'Hôpital... 800	800
Flo y.....	Receveuse...	Herment.....	800	<i>Idem</i>	Le Brouil.....	800
Barre.....	<i>Idem</i>	Le Breuil.....	800	<i>Idem</i>	Herment.....	800
Collot.....	<i>Idem</i>	Châtenois.....	1,600	<i>Idem</i>	Héricourt.....	1,600
Grégoire.....	<i>Idem</i>	Blénod-les-Toul... 1,400	1,400	<i>Idem</i>	Châtenois.....	1,600
MM Gadel.....	Receveur....	Saint-Laurent..... 1,000	1,000	Receveur....	Blénod-les-Toul... 1,000	1,000
Alessandri....	<i>Idem</i>	Cargèse.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Laurent..... 1,200	1,200
M ^{lles} Giscalon.....	Receveuse...	Le Chambon - de - Tence.	800	Receveuse...	Cargèse.....	800
Brouard.....	<i>Idem</i>	Soumières-du-Clain	800	<i>Idem</i>	Champagné - Saint - Hilaire.	800
M ^{mes} Poulain.....	<i>Idem</i>	En disponibilité... "	"	<i>Idem</i>	Fournols.....	1,200
v ^e Locamus.....	<i>Idem</i>	Vabre.....	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Amand-Soult.	1,000
M ^{lle} Rahoux.....	<i>Idem</i>	Boissezon.....	1,200	<i>Idem</i>	Vabre.....	1,200
MM. Douart.....	Com. princ.	Quimper.....	3,300	Receveur....	Chinon.....	3,000
Schmitt.....	Receveur....	Calais.....	3,500	<i>Idem</i>	Dunkerque.....	3,500
Kling.....	<i>Idem</i>	Saint - Pierre - les - Calais.	3,500	<i>Idem</i>	Calais.....	3,500
Duquenoy.....	<i>Idem</i>	Guise.....	2,500	<i>Idem</i>	Saint - Pierre - les - Calais.	2,500
Louis.....	<i>Idem</i>	Nogent-sur-Seine... 2,400	2,400	<i>Idem</i>	Guise.....	2,500
Lalande.....	Com. princ.	Pau.....	3,300	<i>Idem</i>	Biarritz.....	3,000
Oudin.....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	3,300	<i>Idem</i>	Vernou.....	3,000
M ^{me} v ^e Cartier....	"	Receveuse...	Boissezon.....	800
MM. Fosse.....	Commis prin- cipal.	Dépôt du matériel postal à Paris.	4,500	Chef du ser- vice inté- rieur.	Hotel des postes à Paris.	5,000
Gentil.....	Receveur....	St-Denis-sur-Seine.. 4,000	4,000	Receveur....	Paris 47.....	4,000
Queste.....	<i>Idem</i>	Corbeil.....	3,000	<i>Idem</i>	St-Denis-sur-Seine.. 3,000	3,000
Nizery.....	Inspecteur.	En disponibilité... "	"	<i>Idem</i>	Corbeil.....	3,500
Bossanne.....	Receveur....	Saint-Félicien..... 9,000	9,000	<i>Idem</i>	Etoile.....	1,000
Vigier.....	<i>Idem</i>	Pinols.....	800	<i>Idem</i>	Le Chambon - du - Tence.	1,800
M ^{mes} Monnier.....	Receveuse...	En disponibilité... "	"	Receveuse...	Pinols.....	1,400
Nickoll.....	<i>Idem</i>	Reffroy.....	1,000	<i>Idem</i>	Beauzée.....	1,000
M ^{lle} Guillemin....	"	<i>Idem</i>	Reffroy.....	800

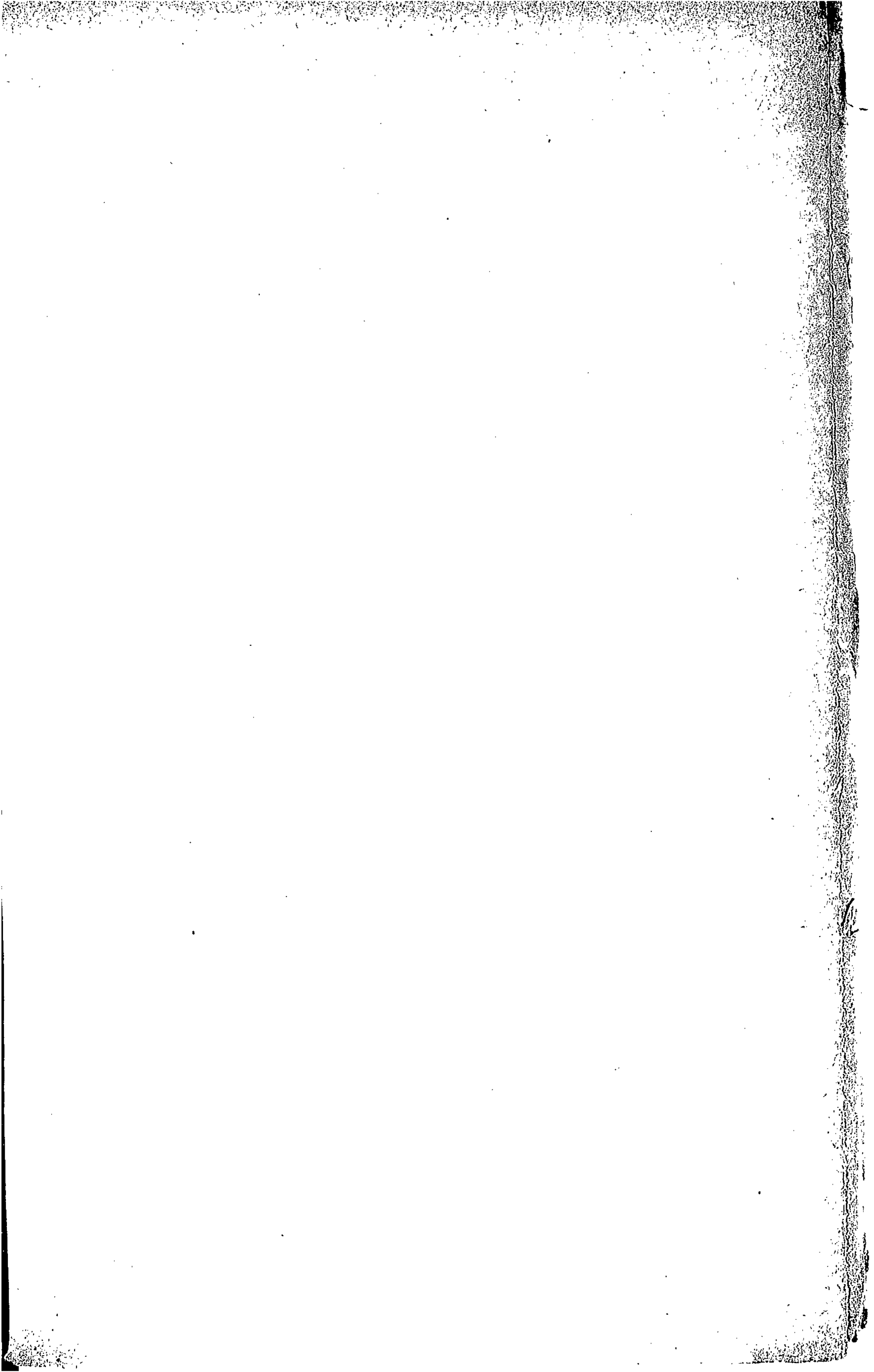
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{me} Thomas.....	Receveuse...	Uzel.....	1,400	Châtelaudren.....	1,400
M ^{lles} Penauhoat....	Idem.....	Vieux-Marché....	1,000	Uzel.....	1,000
Demeuré.....	"	Fougères-sur-Bièvre	800
MM. Jansoone.....	Commis.....	Paris, central....	1,800	Commis.....	Bagnères-de-Luchon	1,800
Saulais.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Mondet.....	Idem.....	Paris 71.....	2,400	Idem.....	Paris 24.....	2,400
Marc.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Paris 71.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Ripert.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Jarry.....	Idem.....	Dieppe, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Dieppe, bur. prin- cipal.	2,100
Jean.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Templeux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Abbeville.....	2,100
Martot.....	Idem.....	Évreux.....	1,500	Idem.....	Saint-Valery-en- Caux.	1,500
Daburon.....	Idem.....	Paris 68.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Jean.....	Idem.....	Rochefort.....	1,800	Idem.....	Paris 68.....	1,800
Coulon.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,500	Idem.....	Reims, bureau prin- cipal.	1,500
Simon.....	Idem.....	Reims, bureau prin- cipal.	1,500	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,800
Mangin.....	Idem.....	Nantes, préfecture.	1,500	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500
Luceau.....	Idem.....	Nantes R. P.....	2,100	Idem.....	Nantes, préfecture.	2,100
Dupouy.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Cazenave.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières.	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,800
Regagnon.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,500	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,500
Biessy.....	Idem.....	Fontainebleau....	1,500	Idem.....	Paris 13.....	1,500
Lemarchal....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Cabourg.....	1,800
Airault.....	Idem.....	Niort.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Marsault.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,100	Idem.....	Niort.....	2,400
Morin.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Trouville.....	1,800
Choblet.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Guillaumand..	Idem.....	Limoges, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Limoges R. P.....	2,400
Bossoutrot....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800	Idem.....	Limoges, gare de contrôle.	1,800
Gladin.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Biarritz.....	1,800
Duffayet de la Tour.	Idem.....	Paris 35.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Derrey.....	Idem.....	Paris 51.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Boucheron....	Idem.....	Paris 8.....	1,800	Idem.....	Biarritz.....	1,800
Dousdebès....	Idem.....	Pau.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Portaier.....	Idem.....	Le Havre, principal.	1,800	Idem.....	Pau.....	1,800
Courson.....	Idem.....	Le Havre, port....	1,800	Idem.....	Le Havre, principal.	1,800
Toucheard....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,500	Idem.....	Le Havre, port....	1,800
Rieu.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Cossas.....	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Larcher.....	Idem.....	Reims, porte Mars.	1,800	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,800
Maurel.....	Idem.....	Paris 10.....	1,800	Idem.....	Trouville.....	1,800
Lavit.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Royan.....	1,500
Sauget.....	Idem.....	Paris 37.....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Riou.....	Idem.....	Paris 22.....	2,100	Idem.....	Paris 37.....	2,100
Julliot de la Morandière.	Idem.....	Le Mans, central..	1,500	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Tulleau.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	2,100	Idem.....	Le Mans, central..	2,100
Paulic.....	Idem.....	Cochinchine.....	1,800	Idem.....	Eyonne.....	1,800
Capy.....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Biarritz.....	2,100
Genet.....	Idem.....	Compiègne.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Colinet.....	Idem.....	Lyon, central....	1,500	Idem.....	Compiègne.....	1,500
Guichon.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux....	1,500	Idem.....	Lyon central....	1,500
Loe.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Biarritz.....	1,500
Pourcenoux...	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500

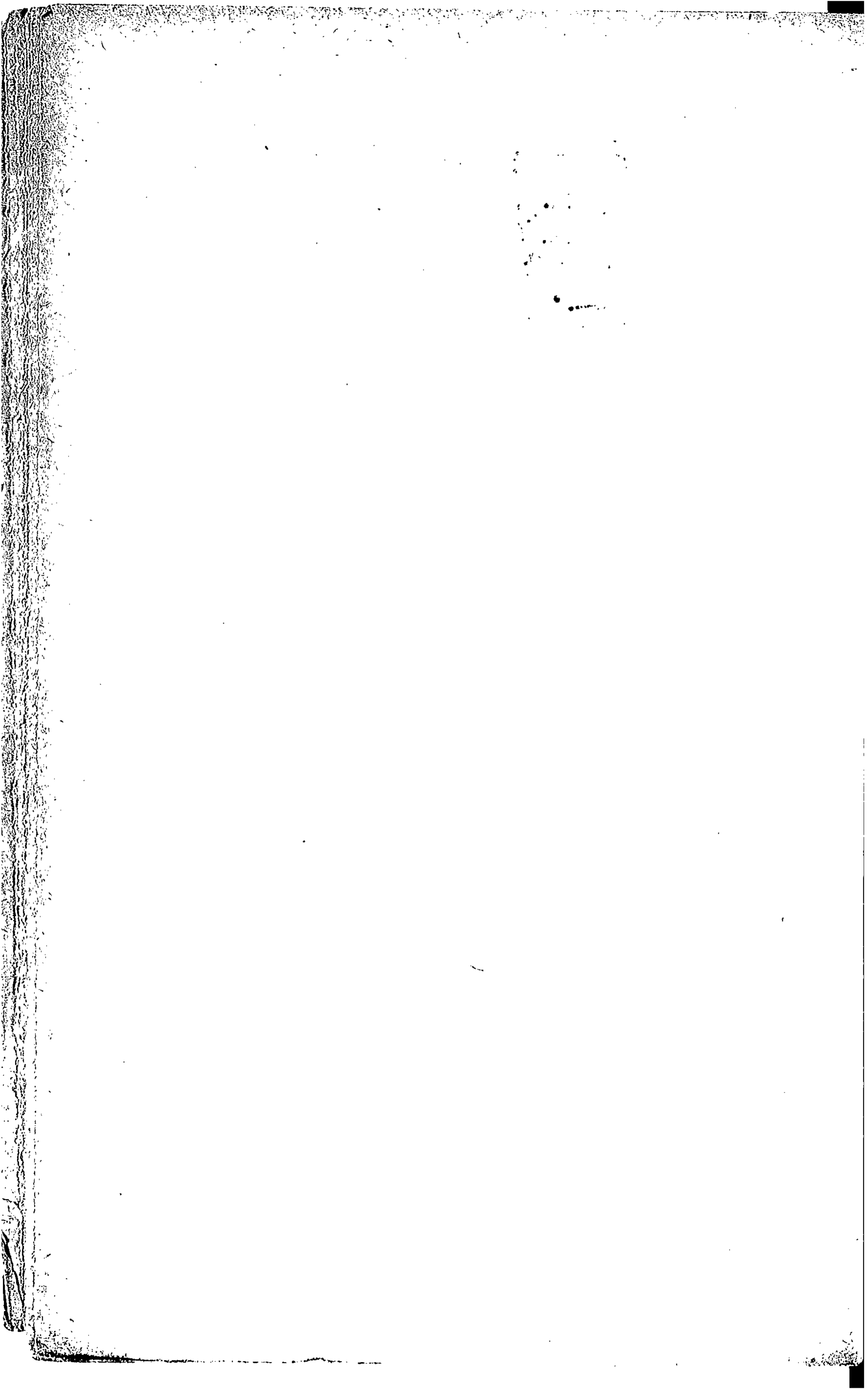
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENT.
MM. Mellet.....	Commis.....	Toulouse, central..	fr. 2,100	Commis.....	Paris, central.....	fr. 2,100
Moutte.....	<i>Idem</i>	Milianah.....	1,800	<i>Idem</i>	Toulouse, central..	1,800
Perron.....	<i>idem</i>	Château-Gontier...	1,500	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,500
Glachet.....	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 35.....	1,500
Roux.....	<i>Idem</i>	Paris 82.....	2 100	<i>Idem</i>	Paris 25.....	2,100
Poli.....	<i>Idem</i>	Paris 17.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 82.....	2,700
Lalil.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 17.....	2,100
Mouraille.....	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	1,500	<i>Idem</i>	Menton.....	1,500
Dalmas.....	<i>Idem</i>	Nice R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	2,700
Michel.....	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	1,500	<i>Idem</i>	Nice R. P.....	1,500
Seure.....	<i>Idem</i>	Rouen, boulevard Jeanne-d'Are.	2,100	<i>Idem</i>	Rouen, Bourso....	2,100
Quéré.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Brochery.....	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,800	<i>Idem</i>	Fontainebleau....	1,800
Corrotte.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 10.....	1,800
Busy.....	<i>Idem</i>	Paris 41.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,700
Serieys.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	1,500	<i>Idem</i>	Paris 41.....	1,500
Milot.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Gas.....	<i>Idem</i>	Béziers.....	1,800	<i>Idem</i>	Nîmes, gare de cou- trôle.	1,800
Combriès.....	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	2,100	<i>Idem</i>	Béziers.....	2,100
Benézech.....	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,500	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	1,500
Mauham.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne des Pyrénées.	1,500
Guelfucci.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	2,100
Soulagés.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,800
Houchard.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Morillon.....	<i>Idem</i>	Paris 7.....	1,500	<i>Idem</i>	Brest, central....	1,500
Bocquet.....	<i>Idem</i>	Brest, central....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 7.....	2,100
Le Jannou.....	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Alouçon.....	2,100
Guinaud.....	<i>Idem</i>	Angers R. P....	1,800	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	1,800
Tixier.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	1,500	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	1,500
Marque.....	<i>Idem</i>	Archenon.....	1,500	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500
Doublemart... Matossy.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Hoschstetter.. Fallendeau... Capy.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central.	1,800	<i>Idem</i>	Trouville.....	1,800
Jacotot..... Trouvé..... Flon.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,800	<i>Idem</i>	Royan.....	1,800
Berger.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	Trouville.....	1,500
Bellat.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100
Morfaux.....	<i>Idem</i>	Châteauroux.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,800
Buquet.....	<i>Idem</i>	Belhort, ville....	1,500	<i>Idem</i>	Châteauroux.....	1,500
Ferrier.....	<i>Idem</i>	Belfort, faubourg des Ancêtres.	1,800	<i>Idem</i>	Belfort, ville....	1,800
Marchand..... Cabardos.....	<i>Idem</i>	Toul.....	1,500	<i>Idem</i>	Belfort, faubourg des Ancêtres.	1,500
Huet.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400	<i>Idem</i>	Trouville.....	2,400
Capy.....	<i>Idem</i>	Besançon R. P....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Allary.....	<i>Idem</i>	Trouville.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 67.....	1,500
Laborde.....	<i>Idem</i>	Valence.....	1,500	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains....	1,500
Séchaud.....	<i>Idem</i>	Trouville.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400
Barnier.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 17.....	1,500
	<i>Idem</i>	Biarritz.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,100
	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,800	<i>Idem</i>	Biarritz.....	1,800
	<i>Idem</i>	Poitiers.....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central.	1,500
	<i>Idem</i>	Orléans, rue du Co- lombier.	1,800	<i>Idem</i>	Orléans R. P....	1,800
	<i>Idem</i>	Orléans R. P....	1,800	<i>Idem</i>	Orléans, rue du Co- lombier.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	FRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	FRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Bouteuil	Commis	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,100	Commis	Ligne de Lyon	2,100
Palméro	Idem	Ambulant, ligne du Lyon.	1,500	Idem	Lig. de la Méditer.	1,500
Barron	Idem	Roche fort-sur-Mer..	1,500	Idem	Niort	1,500
Conte	Idem	La Rochelle	1,800	Idem	Roche fort-sur-Mer..	1,800
Philippe	Idem	Paris 10	2,400	Idem	Paris 7	2,400
Ferrez	Idem	Paris 7	1,500	Idem	Paris 10	1,500
Abadie	Idem	Mont-de-Marsan	1,800	Idem	Pau	1,800
Tamisier	Idem	Paris 14	2,700	Idem	Paris, gare de l'Est, contrôle.	2,700
Rapatel	Idem	Paris 8	1,800	Idem	Paris 14	1,800
Château	Idem	Paris 2	1,800	Idem	Paris 8	1,800
Dallet	Idem	Trouville	1,800	Idem	Paris 2	1,800
Rigaud	Idem	Toulouse, central..	1,500	Idem	Toulouse R. P.	1,500
Malitourne	Idem	La Rochelle	1,800	Idem	Idem	1,800
Gustave-Mayer	Idem	Paris 61	1,800	Idem	Paris 32	1,800
Le Roch	Idem	Paris 79	1,500	Idem	Paris 77	1,500
Revel	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Biarritz	1,500
Krauner	Idem	Paris 32	1,500	Idem	Paris 43	1,800
Maunavil	Idem	Biarritz	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Vaignedroye	Idem	Marseille, Bourse..	1,500	Idem	Marseille R. P.	1,500
Clugnot	Idem	Trouville	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Allard	Idem	Armontières	2,100	Idem	Versailles R. P.	2,100
Frayon	Idem	Calais	1,800	Idem	Armentières	1,800
Petit	Idem	En disponibilité..	"	Idem	Oran R. P.	1,500
Bouchépillon	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem	Ambulant, même ligne.	1,500
Audibert	Idem	Cauterets	2,700	Idem	Paris 1	2,700
Collongues	Idem	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem	Ligne des Pyrénées.	2,100
Doumeng	Idem	Bagnères-de-Luchon	2,700	Idem	Paris 7	2,700
Gez	Idem	Châtellerault	1,800	Idem	Cauterets	1,800
Hervé	Idem	Paris 16	1,500	Idem	Dinan	1,500
Moreau	Idem	Châlons-sur-Marne..	2,700	Idem	Paris 16	2,700
Delerue	Idem	Reims, bureau principal.	1,500	Idem	Châlons-sur-Marne.	1,500
Kioffer	Idem	Beaune	1,500	Idem	Compiègne	1,500
Encrenaz	Idem	Le Kef	1,800	Idem	Beaune	1,800
Queisel	Idem	Villefranche - sur - Saône.	1,800	Idem	Le Kef	1,800
Huard	Idem	Gabès	2,400	Idem	Tunis	2,400
Vincent	Idem	Tunis	1,500	Idem	Gabès	1,500
Ellien	Surnumér ^{ro} .	Sablé	"	Idem	Evreux	1,500
Clavier	Idem	Lons-le-Sauvier	"	Idem	Paris R. P. Transbordement.	1,500
Tichit	Idem	Lyon, central	"	Idem	Même bureau	1,500
Horvé	Idem	Le Havre, central..	"	Idem	Idem	1,500
Droguet	Idem	Beauvais	"	Idem	Le Havre, central..	1,500
Peretti	Idem	Ad ^m centr., bur. des réclamations.	"	Idem	Paris 35	1,500
Émerie	Idem	Albertville	"	Idem	Paris 84	1,500
Sarrazin	Idem	Ad ^m centr., dir. des correspondances.	"	Idem	Paris 8	1,500
Lacroix	Idem	Reims, p ^{te} Mars.	"	Idem	Même bureau	1,500
Fortage	Idem	Bordeaux, central..	"	Idem	Idem	1,500
Delcamp	Idem	Ad ^m centr., bur. des réclamations.	"	Idem	Paris 10	1,500
Gosset	Idem	Chartres	"	Idem	Angers R. P.	1,500
Fort	Idem	Angoulême	"	Idem	Le Mans R. P.	1,500
Dafau	Idem	Toulouse, central..	"	Idem	Bayonne	1,500
Girounet	Idem	Valence	"	Idem	Lyon-Botteaux	1,500
Poretti	Idem	Guélma	"	Idem	Milianah	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT.
			fr.			fr
MM. Nadal	Surnumér ^{re}	Alger R. P.	"	Commis	Même bureau	1,500
Martin	Idem	Reunes R. P.	"	Idem	Château-Gontier...	1,500
Spatz	Idem	Paris, central.....	"	Idem	Même bureau	1,500
Gornet	Idem	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"	Idem	Le Havre - Ingou- ville.	1,500
Aguillon	Idem	Gap	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Dumazert	Idem	Clermont-Féruult..	"	Idem	Arcachon	1,500
Foury	Idem	Laon R. P.	"	Idem	Rouen R. P.	1,500
Quiri	Idem	Châteaudun	"	Idem	Le Havre, central..	1,500
Barette	Idem	Paris 14	"	Idem	Toul	1,500
Pelet	Idem	Besançon R. P. ...	"	Idem	Même bureau	1,500
Ricard	Idem	Paris, central.....	"	Idem	Trouville	1,500
Millot	Idem	Montpellier, central.	"	Idem	Poitiers	1,500
Roman	Idem	Beaucaire	"	Idem	Cauterets	1,500
Roux-Serret	Surnumér ^{re}	Saint-Chamond	"	Idem	Paris 4	1,500
Lageste	Idem	Mont-de-Marsan ...	"	Idem	Même bureau	1,500
Bonhomme	Idem	Agen	"	Idem	Lunoges R. P.	1,500
Coloni	Idem	Toulouse R. P. ...	"	Idem	Même bureau	1,500
Bertaux	Idem	Bordeaux, central..	"	Idem	Bordeaux R. P. ...	1,500
Barbe	Idem	Jonzac	"	Idem	Idem	1,500
Laulanié	Idem	Marmande	"	Idem	Saint-Nazaire	1,500
Roze	Idem	Pont-Labbé	"	Idem	Fiers	1,500
Robert	Idem	Rothel	"	Idem	Calais	1,500
Rouget	Idem	Reims, bureau prin- cipal.	"	Idem	Même bureau	1,500
Darnaud	Idem	Villefranche - sur - Saône.	"	Idem	Idem	1,500
Ducaud	Idem	Ambert	"	Idem	Châtellerault	1,500
Texier	Idem	Baugé	"	Surnumér ^{re}	Neufchâtel-en-Bray.	"
Guérillot	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Sablé	"
Delmas	Idem	Toulouse, allées St- Michel.	"	Idem	Marans	"
Baritel	Aide	Annecy	"	Idem	Roanne	"
Jouclard	Surnumér ^{re}	Lyon, central.....	"	Idem	Albertville	"
Petenot	Idem	Vitré	"	Idem	Reims, porte Mar..	"
Naguard	Idem	Epinal, rue d Arches	"	Idem	Lure	"
Lantier	Idem	"	Idem	Reunes R. P.	"
Dewacle	Idem	"	Idem	Saint-Quentin	"
Acquaviva	Idem	"	Idem	Soukaras	"
Beilvaire	Aide	Nantes R. P.	"	Idem	Baugé	"
Hagron	Surnumér ^{re}	Honfleur	"	Idem	Fiers	"
Drouillet	Idem	La Réole	"	Idem	Biskra	"
Perrin	Idem	"	Idem	Reims, bureau prin- cipal.	"
Bloch	Idem	"	Idem	Aïn-Beïda	"
Cousinou	Idem	"	Idem	Châteaudun	"
Martin	Surnumér ^{re}	Paris 67	"	Idem	Besançon R. P. ...	"
Alongue	Idem	Epinal, rue d Arches	"	Idem	Paris, central.....	"
Robin	Idem	Montereau	"	Idem	Paris 26	"
Bertemont	Idem	"	Idem	Laon R. P.	"
Cunier	Surnumér ^{re}	Belfort, faubourg des Ancêtres.	"	Idem	Montereau	"
Forges	Idem	"	Idem	Saint-Chamond	"
Robinet de Plas	Surnumér ^{re}	Mascara	"	Idem	Jonzac	"
Bonnefoy	Idem	"	Idem	Mascara	"
Magnoux	Idem	"	Idem	Lisieux	"
Luiggi	Surnumér ^{re}	Orléansville	"	Idem	Oran R. P.	"
Hermann	Idem	"	Idem	Paris 2	"
Jamet	Surnumér ^{re}	Lyon, central.....	"	Idem	Paris, central.....	"
Faucon	Idem	Saint-Etienne, cen- tral.	"	Idem	Lyon, central.....	"
Houdouin	Idem	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"	Idem	Baugé	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Petitier.....			fr.	Surnumér ^{re} ..	Villefranco - sur - Saône.	fr.
Pied.....	Surnumér ^{re} ..	Niort.....	"	Idem.....	Parthenay.....	"
Roux.....			"	Idem.....	Niort.....	"
Coudar.....			"	Idem.....	Chinon.....	"
Sollacaro.....	Com. aux ^{re} ..	Milianah.....	"	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200
Vachier.....	Chargeur ...	Gare de TOURS.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Briegne.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200
Hupin.....	Gardien de bureau.	Nantes R. P.....	1,000	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Farges.....	Facteur rural	Agonac.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Pave.....	Idem.....	Romille.....	750	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Paly.....	Agent secon- daire.	Ligne de Lyon....	1,600	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,600
Colas.....	Facteur rural	Sennecey-le-Grand.	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,200
Blanquart....	Commis auxi- liaire.	Lille, central.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Gérard.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Moureau.....			"	Idem.....	Idem.....	1,200
Flourou.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Duffau.....	Agent trieur.	Ambulant, ligne du Nord.	1,300	Idem.....	Ligne du Sud Ouest Sédentaire, ligne de	1,300
Clotes.....	Facteur rural	Caudies - de - Saint- Paul.	"	Idem.....	Lyon.	1,200
Roux.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Viborel.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200





DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 9.

SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques et italiens	227
LISTES des journaux italiens et suisses.....	228
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	229
CRÉATIONS de recettes simples des postes	230
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	231
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	233
ANNOTATIONS à faire aux carnets n°s 220 et 220 bis.....	234
BÂTIMENTS en partance	236
FAITS DIVERS.....	238
NOMINATIONS et promotions.....	241

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Craven Park, Willesden.....	N. W.
Mill Lane, West End.....	N. W.
St. John's College Park.....	N. W.
Stanstead Road (Swiss Terrace) Forest Hill.....	S. E.
The Burroughs, Hendon.....	N. W.

Angleterre.

Brislington..... Bristol.	North Road..... Darlington.
Cookham Dean..... Maidenhead.	Park Gate..... Darlington.
Hartington Road... Liverpool.	Portland Place..... Darlington.
Hildertherpe..... Bridlington Quay.	Roker..... Sunderland.
Inkberrow..... Redditch.	Southchurch Road.. Southend.
Kidg's Lynn..... "	Uttoxeter Old Road. Derby.
Laira..... Plymouth.	Wattstown..... Pontypridd.
Market Place..... Kingston-on-Thames.	West Marina (St.
Norfolk Park..... Maidenhead.	Leonards-on-Sea). Hastings.

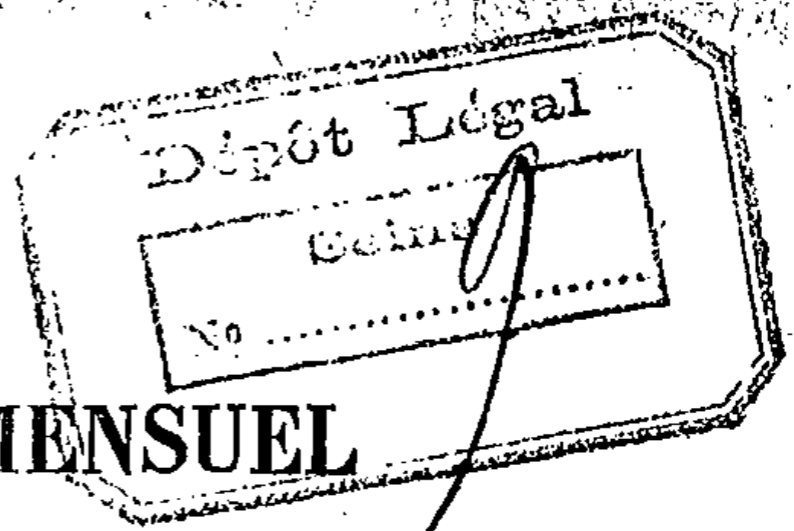
Écosse.

Pennyghael.....	Auchnacraig (Argyllshire).
-----------------	----------------------------

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Hoxton (St. John's Road) N., remplacer n° 8 par n° 22.
 Au lieu de Millwall (Ebenezer Terrace) E., inscrire Millwall (West Ferry Road), E.
 Au lieu de York Road, n° 177, near Camden Road, N., inscrire York Road, n° 177, near the « Brecknock », N. W.



Angleterre.

Après Frizinghall, Bradford, Yorks, rétablir Shipley.
Après Malpas, remplacer Whitchurch (Salop), par Crewe.
Après Smethwick, supprimer Birmingham.
Après Tilston, remplacer Whitchurch (Salop), par Crewe.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

West Kent Park, Forest Hill..... S. E.

Angleterre.

Aberlechau.....	Pontypridd.	Market Place.....	Wolverhampton.
Lynn.....	"	Porter's Town.....	Southend, Essex.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Bertiolo.....	Udine.	Marciana.....	Livorno.
Castigliosi Fibocchi.....	Arezzo.	Mestrino.....	Padova.
Cellere.....	Roma.	Pagnano.....	Udine.
Cicerale Cilento.....	Salerno.	Pontasserchio (Bagni di San Giuliano).....	Pisa.
Cison di Valmarnio.....	Treviso.	Roccapiemonte.....	Salerno.
Conco.....	Vicenza.	Torreglia.....	Padova.
Conflenti.....	Catanzaro.	Vigo.....	Belluno.
Cortazzone.....	Alessandria.	Villa Santina.....	Udine.
Forgaria.....	Udine.		
Fresagrandinaria.....	Chieti.		

Liste des journaux italiens.

JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE, À BIFFER :
« *Le Courrier d'Italie.* »

Liste des journaux suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1° NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER À LA NOMENCLATURE :						
<i>Illustrte Arbeiterfreund (der).</i>	Vevey.....	6 mois..	1 25	0 75	0 50	
		12 mois.	2 00	1 50	0 50	
<i>Petite Tribune littéraire.....</i>	Porrentruy..	6 mois..	3 00	2 50	0 50	
		12 mois.	5 50	5 00	0 50	
<i>Rivista Patria e Progresso...</i>	Bellinzona...	6 mois..	5 00	4 50	0 50	
		12 mois.	9 50	9 00	0 50	
2° JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE, À BIFFER.						
<i>Werdenberger-Volksfreund</i> , à Buchs (Saint-Gall).						

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2° BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et Télégraphes.*

Brezé M ☒ R. G. Maine-et-Loire.....	10 sept. 1885.	Brusque M ☒ (Aveyron).	25 sept. 1885.
Connerré M ☒ (Sarthe)...	<i>Idem.</i>	Chaumont-sur-Tharonne M ☒ (Loir-et-Cher)...	<i>Idem.</i>
Couture M ☒ Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>	Courlon M ☒ R. G. (Yonne).....	<i>Idem.</i>
Droué M ☒ (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>	Fayet M ☒ (Aveyron)...	<i>Idem.</i>
Gaja-la-Selve M ☒ R. G. (Aude).....	<i>Idem.</i>	Festieux M ☒ (Aisne)...	<i>Idem.</i>
Isbergues M ☒ R. G. (Pas-de-Calais).....	<i>Idem.</i>	Hardingham M ☒ (Pas-de-Calais).....	<i>Idem.</i>
Issy-l'Évêque M ☒ (Saône-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Héry M ☒ R. G. (Yonne).	<i>Idem.</i>
Josnes M ☒ R. G. (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>	Kremlin-Bicêtre M ☒ (Seine).....	<i>Idem.</i>
Langeais M ☒ (Indre-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Saint-Aubin-Château-Neuf M ☒ R. G. (Yonne)...	<i>Idem.</i>
Lans M ☒ R. G. (Isère)...	<i>Idem.</i>	Saunacq-et-Muret M ☒ R. G. (Landes).....	<i>Idem.</i>
Mesvres M ☒ (Saône-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Séderon M ☒ R. G. (Drôme).....	<i>Idem.</i>
Quintenas M ☒ (Ardèche).	<i>Idem.</i>	Soumières M ☒ R. G. (Vienne).....	<i>Idem.</i>
Saint-Julien-de-Civry M ☒ (Saône-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Thury M ☒ R. G. (Yonne).	<i>Idem.</i>
Saint-Mars-la-Brière M ☒ (Sarthe).....	<i>Idem.</i>	Valbonne (Camp de la) M ☒ (Ain).....	<i>Idem.</i>
Villaines-en-Duesmois M ☒ R. G. (Côte-d'Or)....	<i>Idem.</i>	Carsac M ☒ (Dordogne).	1 ^{er} oct. 1885.
		Champagne-et-Fontaine M ☒ (Dordogne)....	<i>Idem.</i>

b) *Bureaux gérés par des agents des communes.*

Autrans M R. G. (Isère).	10 sept. 1885.	Moustey M R. G. (Landes).	25 sept. 1885.
Pralognan M (Savoie)...	<i>Idem.</i>	Pia M (Pyrénées-Orientales).....	<i>Idem.</i>
Claira M (Pyrénées-Orientales).....	25 sept. 1885.	Pujet (Le) M (Var)....	<i>Idem.</i>

c) *Bureau d'intérêt privé.*

Dontilly I P ⁽¹⁾ (Seine-et-Marne)..... 15 août 1885.

⁽¹⁾ Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Donnemarie-en-Montois pour la correspondance spéciale de M. Husson.

Gares.

Saint-Ouen-l'Aumône, D. (Seine-et-Oise).	Saint-Rémy-Boscrocourt, V. (Seine-Inférieure).
Éclaron, V. (Haute-Marne).	Saint-Quentin-Bailly-en-Rivière, V. (Seine-Inférieure).
Envermeu, V. (Seine-Inférieure).	Sauchay-Bellengreville, V. (Seine-Inférieure).
Esternay, V. (Marne).	Sézaunc, V. (Marne).
Martin-Église-Ancourt, V. (Seine-Inférieure).	Touffreville-Griel, V. (Seine-Inférieure).
Mézy, V. (Aisne).	Vaillant, 1 kil. (Haute-Marne).
Révigny, V. (Meuse).	Valentigny, V. (Aube).
Rouxmesnil, V. (Seine-Inférieure).	Vertolay, 1 kil. (Puy-de-Dôme).
Saint-Waast-d'Équiqueville, 1 kil. (Seine-Inférieure).	

2° Fusions et transferts.

Pomérols M ☒ (Hérault)..... 16 août 1885.
 Conflans-Sainte-Honorine M ☒ (Seine-et Oise)..... 26 août 1885.
 Quinsac M ☒ R. G. (Gironde)..... 1^{er} sept. 1885.

3° Modifications.

Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire)..... }
 (pour Brézé, 2 kil. (Maine-et-Loire)..... } Rayer pour Brézé, 2 kil. (Maine-et-Loire).
 } pour Saint-Cyr-en-Bourg, 2 kil. (Maine-et-Loir)..... }

Chapeauroux, V D (Lozère), Rayer V D.; y substituer la mention 1 kil.
 Connerré, 2 kil. (Sarthe), rayer 2 kil.; y substituer l'indice V.
 Langeais, 1 kil (Indre-et-Loire), rayer 1 kil.; y substituer l'indice V.
 Mesvres, 1 kil. (Saône-et-Loire), rayer 1 kil.; y substituer l'indice V.
 Ws-Marines, V. (Seine-et-Oise), rayer V; y substituer l'indice D.
 Grisy-Suisnes, M (Seine-et-Marne), ajouter l'indice ☒.
 Maringues M ☒ (Puy-de-Dôme), lire M C ☒ etc.
 Notre-Dame-du-Hamel V, (Eure), rayer V; y substituer la mention 1 kil.
 Pompadour ⁽¹⁾, 1 kil. (Corrèze), rayer 1 kil.; y substituer l'indice V.
 Rivière-Thibouville (La) ⁽³⁾ (Eure), lire Rivière-Thibouville (La) — Nassandres, M ☒ ⁽³⁾ (Eure), et au renvoi ne laisser subsister que l'indication suivante :

⁽¹⁾ Percevoir pour Nassandres 1 franc et pour la sucrerie de M. Cartier 50 centimes de frais d'expres.

Saint-Mars-la-Brière V D (Sarthe), rayer D.
 Châteauroux, 2 kil (Hautes-Alpes), rayer 2 kil.; y substituer l'indice D.
 Valbonne (La), 1 kil. (Ain), rayer 1 kil.; y substituer l'indice V.
 Courlon, Ecl. (Yonne), supprimer la mention F M^{al}.

Ajouter la mention R G après les noms des bureaux suivants :

Cadalen, M ☒ (Tarn).	Étrépilly, M ☒ (Seine-et-Marne).
Castets, M ☒ (Landes).	Juilly, M ☒ (Seine-et-Marne).
Lieusaint, M ☒ (Seine-et-Marne).	Montigny-Lencoup, M ☒ (Seine-et-Marne).
Guignes-Rabutin, M ☒ (Seine-et-Marne).	Mormant, M ☒ (Seine-et-Marne).
Lanouaille, M ☒ (Dordogne).	Samois, M ☒ (Seine-et-Marne).
Conty, M ☒ (Somme).	Torcy, M ☒ (Seine-et-Marne).
Tramayes, M ☒ (Saône-et-Loire).	Lahoussaye, M ☒ (Seine-et-Marne).
Coudray-Saint-Germer, M ☒ (Oise).	Seyches, M ☒ (Lot-et-Garonne).
Chapelle-la-Reine (La), M ☒ (S ^{me} -et-Marne).	St-Gervais-les-Bains, M ☒ (Haute-Savoie).
Croix-en-Brie (La), M ☒ (Seine-et-Marne).	Montfaucon-sur-Moine, M ☒ (M ^{ne} -et-Loire).

4° Fermetures.

Lisors (Eure).	Châteauneuf-l.-Bains, BM ☒ (Puy-de-Dôme)
Amphion, (Bains d') B M (Haute-Savoie).	Berthemout-les-Bains, M (Alpes-Maritim.).
Bains de Saint-Gervais, B M (Haute-Savoie).	Manufacture de Bains, Ecl. (Vosges) (fermeture provisoire).

N. B. — Les bureaux de Bourboule (La), Mont-Dore (Le) et Royat (Puy-de-Dôme) n'ont plus qu'un service de jour limité.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Eure.....	Illiers-P'Évêque.....	18 août 1885.....	7653
Loire-Inférieure.....	Bouguenais.....	20 août 1885.....	7654
Seine-Inférieure.....	Le Houllme.....	<i>Idem</i>	7655
Rhône.....	Irigny.....	21 août 1885.....	7656
Eure-et-Loir.....	Fontaine-la-Guyon.....	22 août 1885.....	7657
Sarthe.....	Oisseau-le-Petit.....	28 août 1885.....	7658
Pyrénées-Orientales.....	Espéra-de-l'Agly.....	2 septembre 1885....	7659

Par décision ministérielle en date du 4 septembre 1885, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de Fonsorbes (Haute-Garonne), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7660.

Par décision ministérielle en date du 25 août 1885, il est créé un établissement de facteur-boîtier auxiliaire à Marhoum (Oran).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES OU autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Rillieux.....	Miribel.....	Sathonay.
Gers.....	Larroque-sur-Losse.....	Montréal.....	Condom.
Gironde.....	Martignas.....	Pessac.....	Mérignac.
Hérault.....	Pomerols.....	Florensac.....	Pomerols (1).
	Pinet.....		
Ile-et-Vilaine.....	Chasné.....	Liffré.....	Saint-Aubin-d'Aubigné.
	Saint-Sulpice-la-Forêt.....		
Indre.....	Venet, commune de Ba- gneux.....	Graçay [Cher]. (Except.)	Saint-Christophe.
Lot-et-Garonne....	Allemans.....	Miramont.....	Allemans (1).
	Moustier.....	Lévig-nac-sur-Seyches...)	
	Monteton.....	Verberie.....	Barbery.
Oise.....	Raray.....	Coudray-Saint-Germer...)	Ons-en-Bray (Except.)
	Lauquelin (Usine), com- mune de Saint-Aubin-en- Bray.....		
Pyrénées-Orientales	Blancs (Métairie), com- mune de Pezilla-de-la-Ri- vière.....	Perpignan (Except.)...)	Pezilla-de-la-Rivière.
Saône-et-Loire....	Saint-Agnan.....	Digoin.....	Saint-Agnan (1).
	Guerroaux (Les).....		
Sarthe.....	Boëssé-le-Sec.....	Ferté-Bernard (La)....	Sceaux-sur-Huisne.

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
1	2	3	4
Somme.	Domvast.	Abbeville.	Crécy-en-Ponthieu.
Vienne.	Bas-Fontaine, commune de Montamisé.	Poitiers.	Saint-Georges-les-Baillargeaux. (Except.)
	Champagné-Saint-Hilaire...	Gençais.	Champagné-Saint-Hilaire (1).
Haute-Vienne.	Villards, commune de Fro- mental.	Mortierolles.	Bessines. (Except.)
Alger.	Isserville.	Bordj-Menaïel.	Isserville (1).
	Kherba, commune de Braz.	Duperré.	Kherba (1).
	Birmandreïs.	Kouba.	Birmandreïs (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
70	1	Intercaler : « Bas-Fontaine (Vienne), commune de Montamisé. — Exc. Saint-Georges-les-Baillargeaux. »
11	3	Aux lieu et place de : « Allemans-du-Drot » mettre : « Allemans. »
122	2	Intercaler : « Bimare (Seine-Inférieure), commune de Saint-Germain-des-Essourts. — Exc. Buchy. »
1035		_____ « Pont-de-la-Roche (Doubs), communes de Morteau et des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
375	3	_____ « Corchère (Doubs), commune des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
719	1	_____ « Lavonne (Doubs), commune des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
620	1	_____ « Guillemotte (La) (Doubs), commune des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
1473	3	_____ « Voyant (Doubs), commune des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
719	3	_____ « Laviant (Doubs), commune des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
86	3	_____ « Beauregard (Doubs), commune des Combes. — Exc. Grand'Combe. »
308	3	_____ « Chateaux (Doubs), commune de Grand'Combe. — Exc. Morteau. »
317	1	_____ « Chauvrière (Doubs), commune de Grand'Combe. — Exc. Morteau. »
433	3	_____ « Derrière-le-Cotard (Doubs), commune de Grand'Combe. — Exc. Morteau. »
819	3	_____ « Meix-Bosson (Doubs), commune de Grand'Combe. — Exc. Morteau. »
819	3	_____ « Meix-Dessus (Doubs), commune de Grand'Combe. — Exc. Morteau. »
377	3	« Cornabey (Doubs), 31 h., commune de Grand'Combe » ajouter : « et Montlebon. — Exc. Morteau. »

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.
Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décier. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Charente (Journal La)</i> , rue d'Aguesseau, n° 18, à Angoulême.	3 mois ..	9 00	8 81	0 19	
Charente et départements limitrophes.	6 mois ..	17 00	16 73	0 27	
	1 an	33 00	32 57	0 43	
Autres départements.....	3 mois ..	11 00	10 79	0 21	
	6 mois ..	22 00	21 68	0 32	
	1 an	44 00	43 46	0 54	
<i>Écho de la Charente (L)</i> , rue d'Aguesseau, 18, à Angoulême.					
Charente.....	6 mois ..	7 00	6 83	0 17	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
Autres départements.....	6 mois ..	8 00	7 82	0 18	
	1 an	14 00	13 76	0 24	
<i>Libéral de l'Aube (Le)</i> , à Troyes.					
Aube et Yonne.....	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
<i>Libéral de l'Yonne (Le)</i> , à Sens.....					
Aube et Yonne.....	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
<i>Mémorial Artésien (Le)</i> , à Saint-Omer (Pas-de-Calais).					
Pas-de-Calais.....	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
Autres départements.....	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	12 00	11 78	0 22	
	1 an	24 00	23 66	0 34	
Prix de faveur pour les instituteurs du Pas-de-Calais	3 mois ..	3 50	3 36	0 14	
	6 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
<i>Petite Charente (La)</i> , rue d'Aguesseau, 18, à Angoulême.					
France et Algérie.....	1 an	4 00	3 86	0 14	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Propagateur médical (Lc)</i> , rue Dussoubs, n° 18, à Paris. France, Algérie et Tunisie.....	1 an.	fr. c. 5 00	fr. c. 4 85	fr. c. 0 15	Il n'est pas reçu d'abon- nement de moins d'une année.
MODIFICATION DANS LES PRIX D'ABONNEMENT. (Coller le tarif ci-dessous sur le tarif du journal.)					
<i>Annales politiques et littéraires (Les)</i> , rue Hérold, n° 8, à Paris.					
France..	Édition ordinaire; texte	6 mois..	3 50	3 36	0 14
		1 an.	6 00	5 84	0 16
	Édition illustrée; texte et supplément.....	6 mois..	5 50	5 34	0 16
		1 an.	10 00	9 80	0 20
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE, À RAYER DU CARNET N° 217. Page 118. « <i>École (L')</i> ». — Page 120. « <i>École laïque (L')</i> ». — Page 38. « <i>Banque populaire</i> ».					
CHANGEMENT DE TITRE. Page 332. Biffer le titre : « <i>Revue financière et économique</i> », et remplacer par : « <i>Revue économique et financière</i> ». Page 332. Biffer le tarif du journal : « <i>Revue financière (La)</i> », qui a cessé de paraître.					
OBSERVATIONS. Le service a été informé, le 5 juin 1884 (186 ^e liste), que le journal « <i>LES Travaux publics</i> », directeur, M. Ed. ROUSSET, 26, rue Cadet, avait cessé de paraître et qu'il devait être rayé du carnet n° 217. Malgré cette notification, des mandats d'abonnement ont encore été délivrés au profit du journal « <i>LES Travaux publics</i> ». Il est recommandé de nouveau aux agents, de la manière la plus expresse, de biffer entièrement en tête de la page 384 du carnet n° 217 les mots : « <i>Travaux publics (Les)</i> », directeur, M. Ed. ROUSSET et C ^{ie} , 26, rue Cadet, à Paris, ainsi que la durée et les prix d'abonnement de ce journal. D'autre part, lorsqu'un mandat d'abonnement sera demandé au profit du « <i>Journal DES Travaux publics</i> », les agents devront porter sur l'enveloppe 16 <i>undécies</i> destinée à renfermer ce mandat l'adresse exacte et complète du « <i>Journal DES Travaux publics</i> », 35, rue Le Peletier, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien journal « <i>Les Travaux publics</i> »					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations aux carnets n°s 220 et 220 bis (51^e, 52^e et 53^e listes).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE. — Page 27. — Entre le bureau de *Raphèle* et celui de *La-Roque-d'Antheron*, inscrire : *Rognes*.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS. — Page 30. — Entre le bureau de *Saint-Sylvain* et celui de *Thaon*, inscrire : *Saint-Victor-des-Mézereys*.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE. — Page 39. — Entre le bureau d'*Objat* et celui de *Salon-la-Tour*, inscrire : *Perpezac-le-Noir*.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE. — Page 40. — Entre le bureau de *Rogliano* et celui de *Vescovato*, inscrire : *Sermano*.

DÉPARTEMENT DU DOUBS. — Page 50. — Entre le bureau de *Quingey* et celui de *Russey*, inscrire : *Roche-les-Beaupré*. — Entre le bureau de *Sancey-le-Grand* et celui de *Saint-Hippolyte*, inscrire : *Saône*.

DÉPARTEMENT DU GARD. — Page 59. — Entre le bureau de *Bellegarde* et celui de *Bessèges*, inscrire : *Bezoucé*.

DÉPARTEMENT DU GERS. — Page 63. — Entre le bureau de *Montesquiou* et celui de *Montréal*, inscrire : *Montpezat*.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT. — Page 67. — Entre le bureau d'*Aniane* et celui de *Bédarieux*, inscrire : *Avène*.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE. — Page 73. — Bureau de *Cormery*, biffer : *Reignac*.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. — Page 75. — Après le bureau de *Pontcharra*, inscrire : *Renage*.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE. — Page 93. — Entre le bureau de *Fumel* et celui d'*Houcillès*, inscrire : *Hauteville*.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. — Page 99. — Biffer le bureau de *Pontorson*.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE. — Page 101. — Entre le bureau de *Châtillon-sur-Marne* et celui de *Dommartin*, inscrire : *Courtisols*.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE. — Page 109. — Biffer le bureau de *Damvillers*. — Bureau de *Marville*, ajouter : (moins les communes de *Rupt-sur-Othain* et de *Saint-Laurent*.)

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS. — Page 121. — Bureau de *l'Arbret*, biffer : *Pommier*.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME. — Page 123. — Biffer le bureau de *Leroux*.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE. — Page 133. — — Biffer le bureau de *Corre*. — Entre le bureau de *Fougerolles* et celui de *Jussey*, inscrire : *Jonvelle* (pour la commune d'*Ameuvelle* [Vosges]) seulement.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE. — Page 139. — Biffer le bureau de *La Rochette*.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE. — Page 143. — Entre le bureau de *Joinville-le-Pont* et celui de *Maisons-Alfort*, inscrire : *Kremlin-Bicêtre*.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE. — Page 147. — Entre le bureau de *La Croix-en-Brie* et celui de *Donnemarie*, inscrire : *Dammarié-les-Lys*.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE. — Page 161. — Entre le bureau de *Bédarides* et celui de *Bollène*, inscrire : *Bedoin*. — Entre le bureau de *Camaret* et celui de *Cavaillon*, inscrire : *Caromb* (pour la commune de *Modène* seulement). — Entre le bureau de *Malauca* et celui de *Mormoiron*, inscrire : *Mazan* (pour la commune de *Malemort* seulement). — Page 162. — Entre le bureau de *Valréas* et celui de *Visan*, inscrire : *Villes-sur-Auzon*.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. — Page 163. — Entre le bureau de *Bournezeau* et celui de *La Caillière*, inscrire : *Brouzils*.

DÉPARTEMENT DES VOSGES. — Page 170. — Entre le bureau de *Ventron* et celui de *Wissembach*, inscrire : *Vicherey*.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE. — Page 171. — Entre le bureau de *Coulange-sur-Yonne* et celui de *Courson*, inscrire : *Coulon*. — Entre le bureau de *Migé* et celui de *Mont-Saint-Sulpice*, inscrire : *Monéteau*.

Liste n° 220 bis.

TABLEAU N° 2. — DÉPARTEMENT D'ALGER. — Entre le bureau de *Laghout* et celui de *Ménerville*, inscrire : *Maison-Carrée*.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i>						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} octobre.	Le Havre..	Gaston-Auger...	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Cécile-Auger...	Idem.....	Idem.
3	Pointe-à-Pitre.....	1 ^{er}	Idem.....	Caroline.....	Idem.....	H. Auger.
4	Idem.....	30.....	Idem.....	Louise-et-Mar- guerite.	Idem.....	D. Auger.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i>						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} octobre.	Le Havre..	Atlantique.....	Vapeur....	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Ceara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	Canadien.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
12	Cayes.....	1 ^{er}	Idem.....	Claire.....	Voilier....	D. Auger.
13	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Vapeur....	Brostrom.
14	Colon.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
16	Céara.....	9.....	Idem.....	Amazonense....	Idem.....	Cunard.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
17	Céara.....	21 octobre.	Le Havre..	Jérôme.....	Vapeur....	Curie.
18	Caracao.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
19	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Hélène.....	Voilier....	Ch. Halm.
20	Gonaves.....	10.....	Idem.....	Alphonse-Eliza.	Vapeur....	Tisset.
21	Idem.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
22	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
23	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
25	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique....	Idem.....	E. Grosos.
26	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
27	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
28	Mavaguez (Porto - Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
29	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
30	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
32	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
33	Idem.....	10.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
34	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	30.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
36	Para.....	9.....	Idem.....	Amazonense....	Idem.....	Cunard.
37	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Curie.
38	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
39	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
40	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Vap. rég... Idem.....	Idem.
42	Progreso.....	5.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
43	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
44	Rio-Janeiro.....	3.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
46	San-Juan (Porto - Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
48	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
49	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
51	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
53	Tampico.....	5.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
54	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
56	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Président - Ma- bire.	Idem.....	Pastel.
57	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique....	Idem.....	E. Grosos.
58	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
59	Idem.....	10.....	Idem.....	Tabasco.....	Idem.....	Veuve Oriot.
60	Idem.....	28.....	Idem.....	Oaxaca.....	Idem.....	Génostad.

FAITS DIVERS.

DIRECTION DU PERSONNEL.

Mesure disciplinaire.

Par décision en date du 26 août dernier, une suspension de fonctions pendant quinze jours a été infligée à un commis de l'un des bureaux de Paris, pour attitude inconvenante à l'égard du public. En outre, cet agent a été changé de bureau.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MORIN, facteur rural à Conlie (Sarthe), a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 10 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. BOIREAU, facteur rural à Tournon-Saint-Martin (Indre), s'est empressé de déposer à la mairie une somme de 40 francs trouvée par lui en cours de tournée.

M. GAUDILLER, facteur local à Romenay (Saône-et-Loire), a déposé à la mairie une pièce de 20 francs trouvée par lui sur la voie publique.

M. BAUDIER, facteur rural à Mont-sous-Vaudrey (Jura), a trouvé sur la voie publique un porte-feuille contenant un billet de 50 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. TESTE, facteur à Saint-Laurent-sur-Gorre, a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. DEBERGUE, facteur rural à Chenoise, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 1 fr. 40 cent., qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. LECOMTE, facteur local à Briey, s'est empressé de restituer une pièce de 10 francs qu'il avait reçue en trop dans le paiement d'une valeur à recouvrer.

M. SOUFFLIER, gardien de bureau à Laon, a déposé à la mairie une bague en or trouvée par lui sur la voie publique.

M. CHEVALIER, facteur des télégraphes à Valence, a remis au chef de gare de cette ville un porte-monnaie contenant 23 fr. 75 cent., trouvé par lui à l'extérieur de cette gare. Ce porte-monnaie a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. HERBUNOT, facteur local à Combs-la-Ville, s'est empressé de restituer un billet de banque de 100 francs qu'il avait reçu en trop dans le paiement d'une valeur à recouvrer.

M. MARTIN, brigadier-facteur à Nancy, a remis au chef de gare de cette ville une pièce de 20 francs trouvée par lui dans l'intérieur de cette gare.

M. LALLEMAND, facteur à Montbéliard, a trouvé deux billets de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui les avait perdus.

M. POPARD (Arsène), facteur à Puteaux, a trouvé sur la voie publique une obligation de 250 francs, qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police.

M. POTARD, facteur-chef à Montpellier, s'est empressé de remettre au receveur principal un porte-monnaie contenant 7 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. ARMIEZ, facteur local à Ribérac, a déposé entre les mains du commissaire de police un porte-monnaie contenant 6 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. JANCEL, facteur rural à Dieulefit (Drôme), a trouvé, en cours de tournée, une somme de 4 francs qu'il a déposée entre les mains de son receveur.

M. ALIBERT, chargeur à Marseille, a trouvé sur la voie publique une valeur de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. ROYAUD, courrier-auxiliaire à Châteaubriant, a remis au chef de gare de cette résidence une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans un wagon.

M. GUILLAUMAT, facteur local à Bohain, a trouvé, en cours de tournée un billet de banque de 50 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

Le jeune facteur RENOARD, attaché à Bordeaux-central, a trouvé un billet de banque de 50 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. DEBRAY, facteur au bureau de Paris n° 95, a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille contenant des timbres-poste et des papiers d'affaires qu'il a rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. VALDEYRON, facteur rural à Vallerauque (Gard), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 58 francs qu'il s'est empressé de rendre au propriétaire.

M. MATHIEU, commis à Nîmes, a trouvé sur la tablette du guichet une enveloppe contenant 2 billets de banque de 100 francs, qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. BOUDSOQ, facteur rural à Mohon (Ardennes), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. DUGNE, facteur à Clermont-Ferrand, a remis au receveur principal une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. BAUTIER, facteur à Clermont-Ferrand, a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il a déposée au commissariat de police.

M. FÉLUT, gardien de bureau à Paris, bureau n° 14, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 75 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur. Ce porte-monnaie a pu être rendu à son propriétaire le jour même.

M. LEPIN, gardien de bureau à Paris, bureau n° 58, a trouvé en effectuant la levée de la boîte du bureau, une lettre scellée de 5 cachets et portant sur la suscription la mention « valeur déclarée six cents francs », qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. GUICHARD, facteur des télégraphes à Granville, a trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 50 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. GUITTON, facteur rural à la Ferté-Bernard, a remis à son receveur un porte-monnaie renfermant 25 francs.

M. FRANÇAIS, commis au bureau de Vitry-le-François, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 147 francs, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. PROUX, facteur de ville à Niort, a trouvé dans la salle d'attente de la Trésorerie générale, un portefeuille contenant un billet de 500 francs, qu'il a remis au trésorier-payeur général pour être restitué à la personne intéressée.

M. ROBERT, gardien de bureau à Saint-Malo, a remis à son receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente et qui a été rendue à la personne qui l'avait perdue.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. DARIDAN, facteur-boîtier à Mont (Loir-et-Cher), a sauvé un enfant tombé dans une fosse remplie d'eau.

M. GÉRARD, facteur des télégraphes à Lille, a fait preuve de courage et de dévouement dans différentes circonstances, notamment au mois d'octobre 1884, lors de l'incendie d'une usine, en montant sur le pignon d'une maison à l'endroit le plus dangereux pour jeter de l'eau, et, le 28 juillet 1885, en arrêtant un cheval échappé dans les rues de Lille.

M. QUEIREL, facteur local à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), a fait preuve de dévouement en soignant deux personnes atteintes du choléra, qui, sans lui, auraient manqué de secours.

M. BERNARD, facteur à Serres (Hautes-Alpes), a fait preuve d'énergie et de dévouement dans un incendie.

Lors de l'incendie qui, le 9^e août 1885, a détruit 19 maisons de Saint-Jean-de-Maurienne, MM. TOCHON, commis. RAMBAUD, commis auxiliaire, ainsi que MM. BIZEL, TRUCHET, BALMAIN, FOUBNIER, ARNAGD et ALEX, facteurs ruraux, se sont distingués par leur dévouement.

M. GUILLARD, facteur des télégraphes à Lyon, a été blessé en portant secours à une personne dont les vêtements étaient en feu.

M. BONTOUT, facteur rural à Sederon (Drôme), a sauvé un enfant tombé dans un bassin.

M. DEBARRE, facteur rural à Montescourt (Aisne), a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. MAUGNIER, facteur rural au Cateau, a fait preuve de courage en se jetant à la tête d'un cheval emporté.

M. LEPOITTEVIN, facteur rural à Quettehon, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

M. SABATÉRY, facteur rural à Saint-Mamers, a arrêté un cheval emporté.

M. GOMMERAIS, facteur rural au Pertre (Ile-et-Vilaine), s'est distingué par son dévouement dans un incendie.

M. GALLISSIAN-DOL, facteur rural à Sisteron, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté.

M. MIÈGE, facteur rural à Cessieu (Isère), a fait preuve de courage en arrêtant deux chevaux emportés attelés à un chariot.

MM^{lles} DROUART et GATIN, aides au bureau de Revin (Ardennes), ainsi que MM. ROBEAUX, facteur rural et GILLARD, courrier d'entreprise, ont fait preuve de zèle et de dévouement en mettant en sûreté les valeurs, registres, archives et objets de correspondance de ce bureau, menacé par l'incendie d'une maison voisine.

MM. COLDEBŒUF, receveur en disponibilité, TINGAUD, et CHADOTAUD, facteurs à Chabanais, ont fait preuve de courage et de dévouement, lors du déraillement survenu le 1^{er} janvier dernier entre Excideuil et Chabanais, en aidant au dégagement du wagon-poste et en recherchant les dépêches qu'ils ont ensuite transportées à Limoges.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Millet.....	Commis principal.	Châlons-sur-Marne.	3,000	Sous-inspec- teur.	Le Mans.....	3,000
Chevron.....	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne, R. P.	3,000	Com. princ. de direct.	Châlons-sur-Marne.	3,000
Martinet.....	Commis....	Bureau des réclama- tions.	2,200	Commis....	D ^{on} des services sé- dentaires, 3 ^e bur.	2,200
Baillon.....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	1,500	<i>Idem</i>	Arras, direction dé- partementale.	1,500
Morier.....	Surnumér ^{re} .	Paris 80.....	1,200	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,600
Bérard.....	<i>Idem</i>	Direction du per- sonnel.	1,200	<i>Idem</i>	Direction du per- sonnel.	1,600
Colnat.....	Receveur....	Bougie.....	3,500	Receveur....	Bône.....	3,500
Moulinas.....	Com. princ. de direct.	Marseille, direction départementale.	3,000	<i>Idem</i>	Bougie.....	3,000
Bigot.....	Empl. auxi- liaire.	Gourbevoie.....	800	<i>Idem</i>	Grosville.....	800
Pierre.....	Receveuse...	Néci.....	1,000	<i>Idem</i>	Le Merlerault....	1,000
Zacchéo.....	<i>Idem</i>	Saint-Just-en-Che- valet.	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Just-la-Pen- due.	1,000
Bachelet.....	<i>Idem</i>	Saint-Just-la-Pen- due.	800	<i>Idem</i>	Saint-Just-en-Che- valet.	800
M ^{me} Paban.....	<i>Idem</i>	Seillans.....	1,400	<i>Idem</i>	Le Puget-de-Fréjus	1,400
M. Benoit.....	Receveur....	Saint-Zacharie....	1,000	Receveur....	Seillans.....	1,000
M ^{lle} Fournié.....	Receveuse...	Cancon.....	800	Receveuse...	Piégut-Pluviers....	800
M ^{me} Deschamps- Monnier.	<i>Idem</i>	Piégut-Pluviers....	1,400	<i>Idem</i>	Cancon.....	1,400
M ^{lle} Lemoisac.....	<i>Idem</i>	Cousolre.....	1,400	<i>Idem</i>	Wassigny.....	1,400
Caplet.....	<i>Idem</i>	Wassigny.....	1,200	<i>Idem</i>	Consolre.....	1,200
M ^{mes} Pein.....	<i>Idem</i>	Castelnau-de-Mon- tratier.	1,000	<i>Idem</i>	Marcilly-le-Hayer..	1,000
Fayout.....	<i>Idem</i>	Calviat.....	1,200	<i>Idem</i>	Cherveix.....	1,200
MM. Trebillon....	Receveur....	Romilly-sur-Seine..	2,000	Receveur....	Nogent-sur-Seine..	2,200
Lucquin.....	<i>Idem</i>	Clairvaux-sur-Aube.	1,800	<i>Idem</i>	Romilly-sur-Seine..	2,000
M ^{me} Gondeau.....	Receveuse...	Solre-le-Château... Sars-Poteries.....	1,600	Receveuse...	Clairvaux-sur-Aube.	1,600
MM. Lelong.....	Receveur....	Bollezoelle.....	1,400	Receveur....	Solre-le-Château... Sars-Poteries.....	1,800
Merlier.....	<i>Idem</i>	"	"	<i>Idem</i>	Bollezoelle.....	1,400
M ^{lles} Teillier.....	Précédem ^{nt} receveuse.	"	"	Receveuse...	Bollezoelle.....	1,000
Fréret.....	Receveuse...	Cherveix.....	800	<i>Idem</i>	Calviat.....	800
M ^{me} Doré.....	<i>Idem</i>	Morée.....	1,400	<i>Idem</i>	Champdeniers....	1,400
M ^{lle} Boyer.....	<i>Idem</i>	Ivoy-le-Pré.....	1,200	<i>Idem</i>	Morée.....	1,200
M ^{me} Gonin.....	<i>Idem</i>	"	"	<i>Idem</i>	Ivoy-le-Pré.....	800
M. Majorel.....	Commis....	Marseille, central..	2,400	Receveur....	Saint-Florent....	2,400
M ^{mes} Champean....	Receveuse...	Bois-Colombes....	1,400	Receveuse...	Créteil.....	1,400
veuve Ivorel..	<i>Idem</i>	Créteil.....	1,200	<i>Idem</i>	Bois-Colombes....	1,200
veuve Guy.....	<i>Idem</i>	Le Bouscat.....	1,600	<i>Idem</i>	Revel.....	1,600
veuve Blanc... M ^{lles} Estorges.....	<i>Idem</i>	Terrasson.....	2,000	<i>Idem</i>	Le Bouscat.....	2,000
Berger.....	<i>Idem</i>	Langon.....	1,800	<i>Idem</i>	Terrasson.....	1,800
Maxe.....	<i>Idem</i>	Prémont.....	800	<i>Idem</i>	Omont.....	800
M. Dauchez.....	Facteur local.	Omont.....	800	<i>Idem</i>	Prémont.....	800
M ^{lle} Salin.....	Receveuse...	Fruges.....	800	Receveur....	Leforest.....	800
M ^{me} veuve Liénard.	<i>Idem</i>	Comps-du-Var....	1,400	Receveuse...	Saint-Zacharie....	1,400
M ^{lles} Furet.....	<i>Idem</i>	"	"	<i>Idem</i>	Comps-du-Var....	800
Bertillon.....	<i>Idem</i>	"	"	<i>Idem</i>	La Grande-Verrière.	800
M ^{me} Collet.....	<i>Idem</i>	"	"	<i>Idem</i>	Grignoville.....	800
M ^{lle} Chauvin.....	<i>Idem</i>	"	"	<i>Idem</i>	Sommières-du-Clain	800
				<i>Idem</i>	I'yé.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{lles} Labourier	Receveuse . . .	Morteau	1,800	Receveuse . . .	Audincourt	1,800
Maïti	<i>Idem</i>	Larceveau	1,000	<i>Idem</i>	Tardets	1,000
MM. Trebillon	Receveur . . .	Nogent-sur-Seine . . .	2,200	<i>Idem</i>	Romilly-sur-Seine . . .	2,000
Lucquin	<i>Idem</i>	Romilly-sur-Seine . . .	1,800	<i>Idem</i>	Nogent-sur-Seine . . .	2,000
M ^{mes} Danjon	Receveuse . . .	Pont-d'Ouilly	1,200	<i>Idem</i>	Néci	1,200
veuve Tricard	<i>Idem</i>	Quelaines	1,000	<i>Idem</i>	Pont-d'Ouilly	1,000
M ^{lles} Ducerf			"	<i>Idem</i>	Quelaines	800
Paulait	Receveuse . . .	Léognan	1,400	<i>Idem</i>	Charmant	1,400
Ferranty	<i>Idem</i>	Charmant	1,200	<i>Idem</i>	Léognan	1,200
Lespinasse	<i>Idem</i>	Jullié	800	<i>Idem</i>	Irigny	800
Oriol	<i>Idem</i>	Haute-Rivoire	800	<i>Idem</i>	Jullié	800
Legras	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-du-Bois	800	<i>Idem</i>	Bouguenais	800
Billon	<i>Idem</i>	Isneauville	800	<i>Idem</i>	Le Houleme	800
Lemoisne	<i>Idem</i>	Wasigny	1,400	<i>Idem</i>	Consolre	1,400
Caplet	<i>Idem</i>	Consolre	1,200	<i>Idem</i>	Wasigny	1,200
M. Buzard	Commis	Ad ^{on} centr., direct. du personnel	2,200	Receveur	Langon	2,000
M ^{me} Trouvé	Receveuse . . .	Valdoie	1,000	Receveuse . . .	Palluau-sur-Indre . . .	1,000
M ^l es Viénot	<i>Idem</i>	Réchézy	1,000	<i>Idem</i>	Valdoie	1,000
Gallien	<i>Idem</i>	Saint-Gorgon	800	<i>Idem</i>	Pont-Royal	800
Petithory			"	<i>Idem</i>	Saint-Gorgon	800
MM. Lafay	Commis	Recette principale de la Seine. Dép ^t	2,400	Receveur	Morteau	2,000
Benoit	Receveur	Marcilly-le-Hayer . . .	1,200	<i>Idem</i>	Rosnay-l'Hôpital	1,200
M ^{me} veuve Lefort	Receveur	Pontanevaux	1,200	Receveuse . . .	Vénissieux	1,200
M ^{lle} de Tourreau	<i>Idem</i>	Saint-Félicien	1,400	<i>Idem</i>	Pontanevaux	1,400
M. Armand	Receveur	Epinouze	1,000	Receveur	Étoile	1,000
M ^{lle} Mermet	Receveuse . . .	Rosnay-l'Hôpital	800	Receveuse . . .	Epinouze	800
M. Herlequin	Receveur	Villo-sur-Tourbe	1,400	Receveur	Sanvie	1,400
M ^{lles} Josset	Receveuse . . .	Saint-Amand-sur-Fion	800	Receveuse . . .	Ville-sur-Tourbe	800
Rétif			"	<i>Idem</i>	Saint-Amand-sur-Fion	800
Sochaczewski	Receveuse . . .	Usson-du-Poitou	1,000	<i>Idem</i>	Availles-Limouzine . . .	1,000
M ^{me} Martinet	<i>Idem</i>	Luchapt	1,000	<i>Idem</i>	Usson-du-Poitou	1,000
M ^{lles} Dien	<i>Idem</i>	Huismes	800	<i>Idem</i>	Luchapt	800
Leduc			"	<i>Idem</i>	Vermelles	800
Fournié	Receveuse . . .	Piégut-Pluviers	800	<i>Idem</i>	Castelnau-de-Montratier	800
Le Barzic	<i>Idem</i>	Plouzévédé	800	<i>Idem</i>	Vieux-Marché	800
Armand	<i>Idem</i>	Theix	800	<i>Idem</i>	Plouzévédé	800
M ^{mes} Pilbouc			"	<i>Idem</i>	Saint-Dyé-sur-Loire . . .	800
Martin	Receveuse . . .	Istres	1,400	<i>Idem</i>	Raphèle	1,400
MM. Dinard	Receveur	Raphèle	1,000	Receveur	Istres	1,000
Guès	<i>Idem</i>	Biskra	1,800	<i>Idem</i>	L'Alma	1,600
Ferrand	Commis	Constantine	2,100	<i>Idem</i>	Biskra	2,000
Béraud	Receveur	L'Alma	1,000	<i>Idem</i>	El-Arrouch	1,200
M ^{lle} Maurice			"	Receveuse . . .	Kouba	1,000
M ^{me} veuve Doradil			"	<i>Idem</i>	Aïn-el-Hadjar	1,000
M ^{lles} Jacquier			"	<i>Idem</i>	Brassy	800
Nicolas			"	<i>Idem</i>	Fontaine-la-Guyon	800
M ^{mes} Gille	Receveuse . . .	Vouillé	1,400	<i>Idem</i>	Piégut-Pluviers	1,400
Barthélemy			"	<i>Idem</i>	Vouillé	800
M ^{lle} Arnail			"	<i>Idem</i>	Oisseau-le-Petit	800
M ^{me} veuve Jalabert	Receveuse . . .	Le Bousquet-d'Orb	1,200	<i>Idem</i>	Latresne	1,200
M. Thoulouze	Receveur	Crépol	1,400	Receveur	Le Bousquet-d'Orb	1,400
M ^{lles} Peyssard			"	Receveuse . . .	Boyelles	800
Molimard			"	<i>Idem</i>	Guillien	800
M. Boutheron	Receveur	Poissons	1,400	Receveur	Saint-Julien-Genvois . . .	1,600
M ^{lles} Paillotin	Receveuse . . .	Echenay	1,400	Receveuse . . .	Poissons	1,400
Rétif	<i>Idem</i>	S ^t -Amand-sur-Fion	600	<i>Idem</i>	Echenay	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{me} veuve Houlié.....			"		Vicq.....	1,000
M ^{lle} Barairon.....			"		Calviat.....	800
M. Herlequin.....	Receveur.....	Sanvic.....	1,400	Receveur....	Ville-sur-Tourbe...	1,400
M ^{les} Jossel.....	Receveuse...	Ville-sur-Tourbe...	800	Receveuse...	Saint-Amand-sur-Fion.	800
Armand.....	Idem.....	Plouzévédé.....	800	Idem.....	Theix.....	800
M ^{me} veuve Costy....	Idem.....	La Selle-Graonnaise	1,000	Idem.....	Plouzévédé.....	1,000
M ^{lle} Delisle.....			"	Idem.....	La Selle-Graonnaise	1,000
M. Comnard.....	Fact. boîtier.	Labergement - les - Seurre.	850	Receveur....	Labergement - les - Seurre.	1,000
M ^{lle} Schmitt.....	Employée titulaire.	Paris, poste central.	1,400	Receveuse...	Sanvic.....	1,400
M. Baudeau.....	Receveur..	Villenauxe.....	1,000	Receveur....	Croisilles.....	1,000
M ^{me} v ^o Pissonnet de Bellefonds.			"	Receveuse...	L'Herbergement...	800
MM. Mordellès.....	Receveur....	Aïn-Draham.....	2,000	Receveur....	Laghouat.....	2,000
Belot.....	Com. aux ^{tes} ..	La Calle.....	1,400	Idem.....	Aïn-Draham.....	1,200
M ^{cs} Dingirard.....			"	Receveuse...	Larcaveau.....	800
Welcker.....			"	Idem.....	Réchézy.....	800
MM. Lesperles.....	Com. princ..	Brest, gare de contrôle.	3,000	Com. princ..	Rennes R. P.....	3,000
Salzes.....	Idem.....	Avignon.....	2,700	Idem.....	Montpellier, central	2,700
Denis.....	Idem.....	Vichy.....	3,000	Idem.....	Avignon.....	3,000
Briquet.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	3,300	Idem.....	Lyon R. P.....	3,300
Depret.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,700	Idem.....	Saint-Quentin, bureau principal.	2,700
Boron.....	Idem.....	Dijon R. P.....	2,700	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700
Lesperles.....	Idem.....	Rennes R. P.....	3,000	Idem.....	Quimper.....	3,000
Ducieux - Lauenay.	Idem.....	Vichy.....	3,600	Idem.....	Rennes R. P.....	3,600
Dumestre.....	Idem.....	Tarbes.....	3,000	Idem.....	Pau.....	3,000
Delacour.....	Idem.....	Bourg.....	3,000	Idem.....	Grenoble R. P.....	3,000
Laurent.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	2,700	Idem.....	Nevers R. P.....	2,700
Cardot.....	Idem.....	Nevers.....	3,000	Idem.....	Bourg.....	3,000
Lefort.....	Chef de brigade.	Lig. du Nord-Ouest	3,000	Chef de brigade.	Ligne de l'Est....	3,000
Weynard.....	Com. princ..	Idem.....	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,000
Plancassagne..	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	2,700	Com. princ..	Idem.....	2,700
Roch.....	Idem.....	Carcassonne.....	2,700	Idem.....	Narbonne.....	2,700
Berthelemy..	Idem.....	Paris 74.....	3,000	Idem.....	Levallois-Perret...	3,000
Filhiot.....	Idem.....	Valence.....	3,000	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000
Boron.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700	Idem.....	Valence.....	2,700
Peltier.....	Idem.....	Paris 65.....	3,300	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	3,300
Dabadie.....	Idem.....	Paris 7.....	2,700	Idem.....	Paris 65.....	2,700
Martin.....	Idem.....	Alexandrie.....	3,000	Agent du service maritime.	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,000
Mehouas.....	Agent du service maritime.	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,300	Idem.....	Ligne de l'Indo-Chine et de la N ^{lle} -Calédonie.	3,300
Segur.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Guélon.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,000	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,000
Lumet.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Riche.....	Commis principal.	Vérification et réception du matériel.	2,700	Com. princ..	Alexandrie.....	2,700
Daban.....	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	3,300	Idem.....	Nice, central.....	3,300
Blazi.....	Commis.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100	Commis....	Ligne du Sud-Ouest.	2,100
Rives.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,400
Reboul.....	Idem.....	Paris 10.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Marcot.....	Idem.....	Paris central.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500

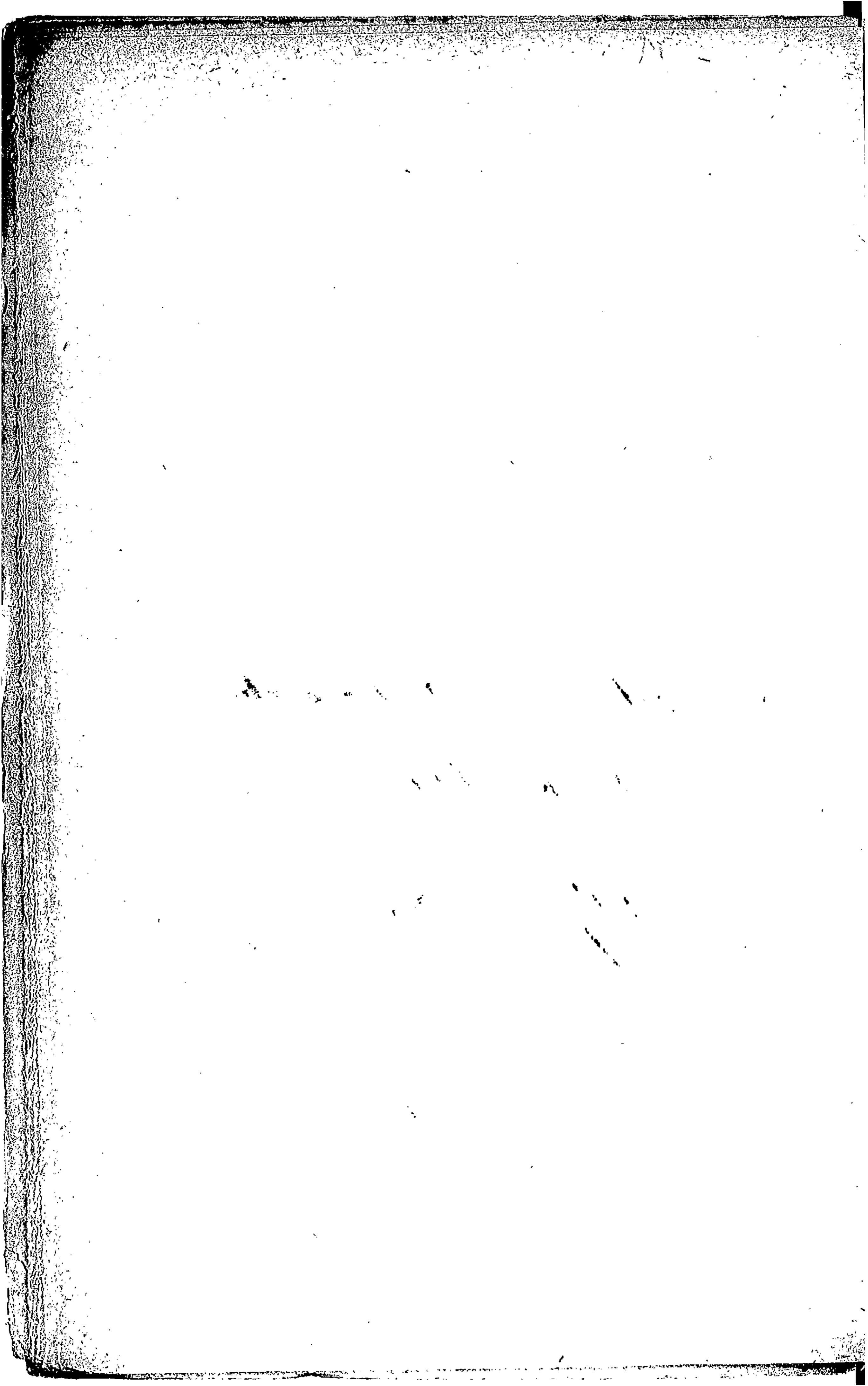
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Geroy	Commis	Paris, central	1,800	Commis	Rennes, central	1,800
Tesson	<i>Idem.</i>	Rennes, central	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central	1,800
Dauné	<i>Idem.</i>	Angoulême	1,500	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.	1,500
Fort	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Angoulême	1,500
André	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de Lyon	1,800	<i>Idem.</i>	Ligne de l'Est	1,800
Martin	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de l'Est	1,800	<i>Idem.</i>	Ligne de Lyon	1,800
Hiard	<i>Idem.</i>	Milianah	1,500	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	1,500
Waghette	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	2,100	<i>Idem.</i>	Milianah	2,100
Coméat	<i>Idem.</i>	Lyon R. P.	2,100	<i>Idem.</i>	Saint-Etienne, R. P.	2,100
Robert	<i>Idem.</i>	Saint-Etienne R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Lyon R. P.	1,800
Gachet	<i>Idem.</i>	Saint-Etienne-Ba- douillère	1,500	<i>Idem.</i>	Annonay	1,500
Gégonne	<i>Idem.</i>	Saint-Etienne, gare de contrôle	1,800	<i>Idem.</i>	Saint-Etienne-Ba- douillère	1,800
De Vendomois	<i>Idem.</i>	Cauterets	2,400	<i>Idem.</i>	Dijon R. P.	2,400
Puechmalbec	<i>Idem.</i>	Royan	1,800	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	1,800
Cobigot	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest	1,500	<i>Idem.</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Geoffroy	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest	1,500	<i>Idem.</i>	Ligne de l'Ouest	1,500
Docquois	Com. princ.	Rennes R. P.	2,700	Com., sur sa demande	Rennes, central	2,700
Morvan	Commis	Rennes, central	2,400	Commis	Paris 18	2,400
Hylas	<i>Idem.</i>	Orléans, gare de contrôle	1,500	<i>Idem.</i>	Brest, gare de con- trôle	1,500
Fargue	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Orléans, gare de contrôle	1,500
Salvetat	<i>Idem.</i>	Carcassonne	2,400	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	2,400
Fourié	<i>Idem.</i>	Paris, central	1,500	<i>Idem.</i>	Carcassonne	1,500
Gérard	<i>Idem.</i>	Royal	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central	1,800
Massabie	<i>Idem.</i>	Vichy	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 22	1,500
Beneyton	<i>Idem.</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem.</i>	Vichy	2,100
Carion	<i>Idem.</i>	Dijon, central	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central	1,500
Rivot	<i>Idem.</i>	Vichy	1,800	<i>Idem.</i>	Dijon, central	1,800
Duboy	<i>Idem.</i>	Boulogne-sur-Mer, casino	1,500	<i>Idem.</i>	Boulogne-sur-Mer, bureau principal	1,500
Porcherot	<i>Idem.</i>	Pont-Audemer	1,800	<i>Idem.</i>	Dijon R. P.	1,800
Morin	<i>Idem.</i>	Trouville	1,800	<i>Idem.</i>	Pont-Audemer	1,800
Givaudan	<i>Idem.</i>	Le Mont-Dore	2,700	<i>Idem.</i>	Grasso	2,700
Filhol	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées	1,500	<i>Idem.</i>	Lig. du Sud-Ouest	1,500
Mousquès	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne des Pyrénées	1,800	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne	1,800
Chaseray	<i>Idem.</i>	Constantine R. P.	2,400	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	2,400
Grignon	<i>Idem.</i>	Saida	1,800	<i>Idem.</i>	Oran R. P.	1,800
Hamelin	<i>Idem.</i>	Paris, central	2,400	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	2,400
Bailly	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	2,400	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	2,400
Lavieille	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Dreux	1,800
Messan	<i>Idem.</i>	Dreux	1,800	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	1,800
Pouquet	<i>Idem.</i>	Boulogne-sur-Mer, casino	2,700	<i>Idem.</i>	Paris, central	2,700
Frigière	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de Lyon	1,800	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne	1,800
Fabre	<i>Idem.</i>	Cauterets	2,400	<i>Idem.</i>	Carcassonne	2,400
Latour	Receveur	Saint-Florent	2,400	<i>Idem.</i>	Sfax	2,400
Toussaint	Commis	Belfort, faubourg des Ancêtres	2,400	<i>Idem.</i>	Belfort, ville	2,400
Flon	<i>Idem.</i>	Belfort, ville	1,800	<i>Idem.</i>	Belfort, faubourg des Ancêtres	1,800
Benazet	<i>Idem.</i>	Cette	1,500	<i>Idem.</i>	Béziers	1,500
Pouzolles	<i>Idem.</i>	Béziers	1,800	<i>Idem.</i>	Cette	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Hautehache...	Commis...	Paris 8.....	1,500	Commis...	Auch.....	1,500
Bergeret.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Chambéry.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 26.....	1,500
Paget.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Angers R. P.....	1,500
Illy.....	Idem.....	Asnières.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500
Choquer.....	Idem.....	Trouville.....	1,800	Idem.....	Asnières.....	1,800
Gasiglia.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,400	Idem.....	Limoux.....	2,400
Laurent.....	Idem.....	Perpignan.....	1,800	Idem.....	Alais.....	1,800
Giraud.....	Idem.....	Le Mont-Dore.....	1,800	Idem.....	Perpignan.....	1,800
Lyonnet.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Alger, place du Gou- vernement.	1,800
Marguerith dit Dupré.	Idem.....	Bourges.....	1,800	Idem.....	Bône.....	1,800
Giroir.....	Idem.....	Royat.....	1,500	Idem.....	Bourges.....	1,500
Humblot.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	2,100	Idem.....	Le Mans R. P.....	2,100
Curaté.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800	Idem.....	Paris R. P. (Transb ^t)	1,800
Villard.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Hourdeaux.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Laon R. P.....	1,800
Pailhière.....	Idem.....	Caenourg.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Loison.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,700	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700
Balizet.....	Idem.....	Melun.....	1,800	Idem.....	Morez-du-Jura.....	1,800
Cottel.....	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,500	Idem.....	Melun.....	1,500
Portier.....	Idem.....	Pontarlier.....	1,500	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Minnard.....	Idem.....	En disponibilité...	0	Idem.....	Pontarlier.....	1,800
Gargam.....	Idem.....	Laval.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Barrière.....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Laval.....	1,500
Pamart.....	Idem.....	Creil.....	1,500	Idem.....	Calais, gare de con- trôle.	1,500
Pellieux.....	Idem.....	Beauvais.....	1,800	Idem.....	Creil.....	1,800
Penner.....	Idem.....	Rouen, central....	1,800	Idem.....	Beauvais.....	1,800
Madee.....	Idem.....	Calais, gare de con- trôle.	1,500	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Posseau.....	Idem.....	Dinan.....	2,100	Idem.....	Condom.....	2,100
Eveillard.....	Idem.....	Elbeuf.....	1,500	Idem.....	Dinan.....	1,500
Gervot.....	Idem.....	Sables-d'Olonne...	2,100	Idem.....	Elbeuf.....	2,100
Raulin.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Troyes.....	1,800
Vallage.....	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	2,100	Idem.....	Lille, central....	2,100
Rogissart.....	Idem.....	Orléans, R. P....	1,500	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	1,500
Morisset.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P....	1,500
Grasdos.....	Idem.....	Troyes.....	1,500	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,500
Bourcet.....	Idem.....	Pantin 1 ^o	1,500	Idem.....	Limoges R. P....	1,500
Hérodote.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Pantin 1 ^o	1,800
Jamet.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Issoudun.....	1,500
Champion.....	Idem.....	Issoudun.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Costant.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Vandapivez.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,800
Broeg.....	Idem.....	Châteauroux.....	2,400	Idem.....	Dax.....	2,400
Creusot.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Châteauroux.....	1,500
Larippe.....	Idem.....	Paris 29.....	2,700	Idem.....	Paris 1.....	2,700
Jourdain.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Paris 29.....	1,500
Mensier.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Le Tonkin.....	1,500
Proux.....	Idem.....	Paris 76.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Charlier.....	Idem.....	Paris 12.....	2,100	Idem.....	Paris 76.....	2,100
Maire.....	Idem.....	Orléans R. P....	1,800	Idem.....	Paris 12.....	1,800
Merlin.....	Idem.....	Le Tonkin.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P....	1,500
Cazottes.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Cette.....	1,800
Georges.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Grantelle.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Malet.....	Commis.....	Le Mans R. P.....	fr. 1,800	Commis.....	Tours R. P.....	fr. 1,800
Parrel.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem.....	Paris 74.....	2,400
Foulon.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Lartel.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Forestier.....	Idem.....	Paris 47.....	1,500	Idem.....	Paris 4.....	1,800
Tartivel.....	Idem.....	Coulommiers.....	1,800	Idem.....	Paris 47.....	1,800
Briand.....	Idem.....	Saint-Quentin, principal.	1,800	Idem.....	Coulommiers.....	1,800
Delmas.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Layuyouse.....	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Dejean.....	Idem.....	Royan.....	2,400	Idem.....	Lyon R. P.....	2,400
Teyssier.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 80.....	2,100
Guilhaumaud - d'Arfeuilles.	Idem.....	Versailles, préfecture.	2,400	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,400
Girard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles, préfecture.	1,500
Chamoin.....	Idem.....	Cauterets.....	2,400	Idem.....	Bordeaux R. P.....	2,400
Gabaudan.....	Idem.....	Cette, bureau principal.	1,500	Idem.....	Cette, gare de contrôle.	1,500
Marimon.....	Idem.....	Cette, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Cette, bureau principal.	2,700
Beurier.....	Idem.....	Paris 32.....	1,500	Idem.....	Royan.....	1,500
Tuffier.....	Idem.....	Paris 63.....	1,800	Idem.....	Paris 32.....	1,800
Cassard.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,100	Idem.....	Paris 63.....	2,100
Dols.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Triquenaux.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris 42.....	2,400
Garry.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Cordeil.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonnefoy.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Pautré.....	Idem.....	Paris 84.....	2,100	Idem.....	Paris 58.....	2,100
Milloux.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Paris 84.....	1,800
Gonnettaut.....	Idem.....	Paris 11.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Gauder.....	Idem.....	Vannes.....	1,800	Idem.....	Paris 11.....	1,800
Tatin.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Vannes.....	2,100
Vandrepote.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Dupuy.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Baron.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Durbecq.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500
Borie.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Martinet.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100	Idem.....	Lyon, central.....	2,100
Chotard.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Martel.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Gibert.....	Idem.....	Paris 23.....	2,100	Idem.....	Alais.....	2,100
Barrier.....	Idem.....	Toulouse, central.	1,800	Idem.....	Paris 23.....	1,800
Rigaud.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	1,500	Idem.....	Toulouse, central..	1,500
Anel.....	Idem.....	Perpignan.....	1,500	Idem.....	Toulouse R. P.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Alais.....	1,800	Idem.....	Perpignan.....	1,800
Duris.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Angoulême.....	2,700
Dallet.....	Idem.....	Paris 2.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Castera.....	Idem.....	Angoulême.....	1,800	Idem.....	Paris 2.....	1,800
Viala.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Perin	Commis	Bagnères-de-Luchon	fr. 2,400	Commis	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	fr. 2,400
Delmouly.	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P. ...	1,800
Dufour.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	1,800
Maubon.....	<i>Idem.</i>	Paris 83.....	1,500	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Poncet.....	<i>Idem.</i>	Paris 18.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 83.....	1,800
Rozet.....	<i>Idem.</i>	Paris 89.....	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 18.....	2,400
Duhoux.....	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 89.....	1,800
Roqueplo.....	<i>Idem.</i>	Paris 51.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,800
Diemert.....	<i>Idem.</i>	Aix-les-Bains.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 51.....	1,800
Roger.....	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,400	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400
Payrière.....	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Nologues.....	<i>Idem.</i>	Paris 42.....	2,100	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	2,100
Chaix.....	<i>Idem.</i>	Paris 1.....	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 42.....	2,400
Prétot.....	Aide.....	Trouville.....	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 1.....	2,100
Vincent.....	<i>Idem.</i>	Les Sables-d'Olonne	1,800	<i>Idem.</i>	Flers.....	1,800
Demilly.....	<i>Idem.</i>	Lille, central.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,800
Lefebvre.....	<i>Idem.</i>	Fourmies.....	1,800	<i>Idem.</i>	Lille, central.....	1,800
Bojeat.....	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,500	<i>Idem.</i>	Fourmies.....	1,500
De Lapière ..	Receveur.....	Constantine - Cou-diat.	2,400	<i>Idem.</i>	Cochinchine.....	2,400
Portais.....	Commis	Le Mans R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Flers.....	1,500
Boiteau.....	<i>Idem.</i>	Flers.....	1,500	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.	1,500
Wattremez ...	Surnumér ^{ro} ..	Constantine R. P. ..	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.....	1,500
Chapulliot....	<i>Idem.</i>	Laghout.....	"	<i>Idem.</i>	Saïda.....	1,500
Perrin.....	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	"	<i>Idem.</i>	Même service.....	1,500
Dubief.....	<i>Idem.</i>	Tizi-Ouzou.....	"	<i>Idem.</i>	Alger R. P.	1,500
Durieux.....	<i>Idem.</i>	Bougie.....	"	<i>Idem.</i>	Constantine R. P. ..	1,500
Germain.....	<i>Idem.</i>	Troyes.....	"	Surnumér ^{ro} ..	Rouen, rue Verte..	"
Lainé.....	<i>Idem.</i>	Baugé.....	"	<i>Idem.</i>	Chinon.....	"
Lavillenie....	<i>Idem.</i>	Bressuire.....	"	<i>Idem.</i>	Baugé.....	"
Mourguès.....			"	<i>Idem.</i>	Bressuire.....	"
Colombani.....			"	<i>Idem.</i>	Ajaccio.....	"
Roty.....			"	<i>Idem.</i>	Constantine R. P. ..	"
Durrieu.....	Surnumér ^{ro} ..	Collioure.....	"	<i>Idem.</i>	Lyon, central.....	"
Grard.....	<i>Idem.</i>	Laon R. P.	"	<i>Idem.</i>	Le Havre, central..	"
Colombani....	<i>Idem.</i>	Ajaccio.....	"	<i>Idem.</i>	Laghout.....	"
Canale.....	Aide.....	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.....	"
Beudiu.....			"	<i>Idem.</i>	Abbeville.....	"
Laurent.....	Surnumér ^{ro} ..	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Bougie.....	"
Labatut.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Biskra.....	"
Ricux.....	<i>Idem.</i>	Philippeville.....	"	<i>Idem.</i>	Aïn-Beïda.....	"
Millot.....			"	<i>Idem.</i>	Philippeville.....	"
Fersing.....			"	<i>Idem.</i>	Laval.....	"
Courcol.....			"	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	"
Vernon.....	Surnumér ^{ro} ..	Avignon.....	"	<i>Idem.</i>	Yssingaux.....	"
Leray.....	<i>Idem.</i>	Le Havre, central..	"	<i>Idem.</i>	Baugé.....	"
Gastera.....	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon..	"	<i>Idem.</i>	Le Havre, central..	"
Beilvaire....	<i>Idem.</i>	Baugé.....	"	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon..	"
Turpin.....	<i>Idem.</i>	Paris 15.....	"	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	"
Rouquette....	<i>Idem.</i>	Uzès.....	"	<i>Idem.</i>	Saint-Chamond....	"
Bouchet.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Pontoise.....	"
Besquent.....	Surnumér ^{ro} ..	Auxerre.....	"	<i>Idem.</i>	Laghout.....	"
Bodran.....			"	<i>Idem.</i>	Auxerre R. P.	"
Tavernier.....			"	<i>Idem.</i>	Milianah.....	"
Baudot.....			"	<i>Idem.</i>	Laval.....	"
Durme.....	Surnumér ^{ro} ..	Paris 2.....	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Arrivée.	"
Laplaine....	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Arrivée.	"	<i>Idem.</i>	Paris 2.....	"
Bazouin.....	Agent trieur.	Paris R. P. Départ.	1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Letemplier ...	Gardien de bureau.	Trouville.....	1,000	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ..	1,200

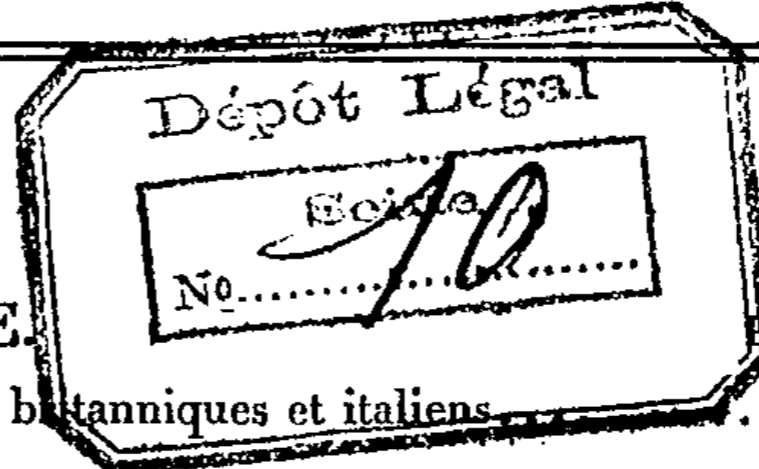
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Caffarel.....	fr. "	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	fr. 1,200
Igier.....	Facteur rural	Triaucourt.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Puigsagur....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Départ).	1,200
Vidal.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Gisclon.....	Com. aux ^{re} .	Le Puy.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Le Moign.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Leclère.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Soubies.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Busquet.....	Fact.-boitier.	Malause.....	800	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Lemoine.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Labat.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Catherinet....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 10.

SOMMAIRE.



NOMENCLATURES des bureaux de poste allemands, belges, britanniques et italiens.....	249
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	253
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	255
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	256
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	258
BÂTIMENTS en partance.....	260
FAITS DIVERS.....	262
NOMINATIONS et promotions.....	264

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste allemands.

1° CRÉATIONS.

Noms à porter sur la nomenclature à leur ordre alphabétique.

Adelmannsfelden.....	Wurtemberg.	Finsterbergen.....	Saxe - Cobourg - Gotha.
Alexandersbad.....	Bavière (1).	Förstenu (Bz. Bromberg).	Prusse.
Altcüstrinchen.....	Prusse.	Gebling.....	Alsace-Lorraine.
Altdorf in der Pfalz.....	Bavière.	Gersbach (Bz. Konstanz).	Bade.
Altendorf (Schlesien)....	Prusse.	Godow.....	Prusse.
Augustwalde (Pommern).	<i>Idem.</i>	Gross-Schmöllen.....	<i>Idem.</i>
Bärenklau.....	<i>Idem.</i>	Gross-Schwansfeld.....	<i>Idem.</i>
Baiensfurt.....	Wurtemberg.	Gross-Treben.....	<i>Idem.</i>
Balandszen.....	Prusse.	Gumbin (Bz. Cöslin)....	<i>Idem.</i>
Billwärder.....	Hambourg.	Hämmern.....	Saxe - Meinin - gen.
Brand (Rheinland).....	Prusse.	Hammerbrücke.....	Saxe.
Carlswalde.....	<i>Idem.</i>	Handorf im Lüneburgis- chen.....	Prusse.
Comptendorf.....	<i>Idem.</i>	Hansühn.....	<i>Idem.</i>
Costau.....	<i>Idem.</i>	Hausen a-Lauchers.....	Wurtemberg.
Dembowalonka.....	<i>Idem.</i>	Heeslingen.....	Prusse.
Dietzhausen.....	<i>Idem.</i>	Heinersdorf (Kr. Lebus).	<i>Idem.</i>
Döllnitz (Saalkreis)....	<i>Idem.</i>	Heinrikau (Ostprensens).	<i>Idem.</i>
Emmingen.....	Wurtemberg.		
Ettersburg.....	Saxe-Weimar.		
Fechenbach.....	Bavière.		

(1) Bureau temporaire.

Hessheim.....	Bavière.	Pfarrweisach.....	Bavière.
Heusenstamm.....	Hesse.	Prittiz.....	Prusse.
Hillbringen.....	Prusse.	Ramsau.....	Bavière.
Horst bei Steele.....	<i>Idem.</i>	Reichenbach (Amt Lahr).....	Bade.
Hütte.....	<i>Idem.</i>	Rocherath.....	Prusse.
Hundeluft.....	Anhalt.	Saal (Pommern).....	<i>Idem.</i>
Hochemmerich.....	Prusse.	Schirrheim.....	Alsace-Lorraine.
Immekeppel.....	<i>Idem.</i>	Schlossbeichlingen.....	Prusse.
Iuchow (Pommern).....	<i>Idem.</i>	Schwenningen (Baden).....	Bade.
Klinge.....	<i>Idem.</i>	Seehesten.....	Prusse.
Körnitz.....	Prusse.	Sindorf.....	<i>Idem.</i>
Kukehnen.....	<i>Idem.</i>	Storzigen.....	<i>Idem.</i>
Laaske.....	<i>Idem.</i>	Szczuka.....	<i>Idem.</i>
Lubiewo.....	<i>Idem.</i>	Thiemendorf (Bz. Breslau).....	<i>Idem.</i>
Mangern.....	Bavière.	Tiefensee.....	<i>Idem.</i>
Mayschoss.....	Prusse.	Unterleichtersbach.....	Bavière.
Mierzewo.....	<i>Idem.</i>	Walbach.....	Alsace-Lorraine.
Montjoie-Mützenich.....	<i>Idem.</i>	Waldorf (Bz. Cöln).....	Prusse.
Mühlheim (Bz. Coblenz).....	<i>Idem.</i>	Walporzheim.....	<i>Idem.</i>
Neubulach.....	Wurtemberg.	Wasserburg am Bodensee.....	Bavière.
Neuenkirchen bei Gram- bow.....	Prusse.	Weintenhagen.....	Prusse.
Neufrost.....	<i>Idem.</i>	Weyersheim.....	Alsace-Lorraine.
Neundorf (Vogtland).....	Saxe.	Wiebelsbach.....	Hesse.
Niechanowo.....	Prusse.	Wierzchutzin (Pommern).....	Prusse.
Niederbrombach.....	<i>Idem.</i>	Windtken.....	<i>Idem.</i>
Obermarschacht.....	<i>Idem.</i>	Winzer.....	Bavière.
Osthausen.....	Alsace-Lorraine.	Zehdenick-Dammhast.....	Prusse.
Perwilten.....	Prusse.	Zelice.....	<i>Idem.</i>
		Züntersbach.....	<i>Idem.</i>

2° SUPPRESSIONS.

Bureaux à biffer sur la nomenclature.

Alexisbad.....	Anhalt.	Niendorf (Ostsee).....	Oldenbourg.
Crampas.....	Prusse.	Rauschen.....	Prusse.
Eilsen.....	Schaumbourg- Lippe.	Ravensberg (Harz).....	<i>Idem.</i>
Goczalkowitz.....	Prusse.	Reinhardsbrunn.....	Saxe-Cobourg- Gotha.
Granitz (Rügen).....	<i>Idem.</i>	Scharbeutz.....	Oldenbourg.
Heiligendamm.....	Mecklembourg- Schwerin.	Schneekoppe.....	Prusse.
Inselsberg.....	Saxe-Cobourg- Gotha.	Stubbenkammer.....	<i>Idem.</i>
Müritz.....	Mecklembourg- Schwerin.	Wilhelmsthal (Thürin- gen).....	Saxe-Weimar.
Neukuhren.....	Prusse.	Zeithain bei Riesasschies- platz.....	Saxe.

3° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Au lieu de :

Altchemnitz,
Altdorf in Bayern,
Altdorf (Kr. Bochum),
Altkemnitz,
Hedersleben,

Mettre :

Altchemnitz (Sachsen).
Altdorf in Mittelfranken.
Altdorf (Kr. Hattingen).
Altkemnitz (Riesengebirge).
Hedersleben (Bz. Magdebourg).

Au lieu de :

Mettre :

Karow,
Pillnitz,
Potschappel,
Rokietnica (Bz. Posen),
Ströhen,
Uelsen (Kr. Lingen),
Wahn (Kr. Meppen),
Wasserburg in Oberbayern,
Wellen,

Karow (Mecklbg).
Pillnitz (Elbe).
Potschappel.
Rokietnice (Bz. Posen).
Ströhen (Bz. Bremen).
Uelsen (Grafschaft Bentheim).
Wahn (Hannover).
Wasserburg am Inn.
Wellen (Mosel).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste belges.

L'Office des Postes de Belgique notifie la suppression des bureaux de :

Denterghem,	Ledeghem,	Oignies,	Wynkel-Saint-Éloi,
Gheluwe,	Leysele,	Piéton,	Wyschaete.
Lauwe,	Nismes,	Villers-devant-Orval,	

Les agents sont invités, en conséquence, à biffer les noms de ces bureaux sur la nomenclature belge.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Cottenham Park, Wimbledon.....	Wandsworth.
Finchley, East End, near Railway station.....	N.
King Henry's Walk, n° 49.....	N.
Starch Green Road, n° 105.....	W.
Tuffnell Park, Campdale Terrace.....	N.

Angleterre.

Alexandra Dock.... Hull.	Mount Pleasant.... Stoke-on-Trent.
Beoley Road..... Redditch.	Perry Street..... Gravesend.
Bewdley Street.... Kidderminster.	Port Tennant..... Swansea.
Bishopston..... Bristol.	Prendergast..... Haverfordwest.
Booth Ferry Road.. Goole.	Regent Road (More-
Bradshaw..... Bolton.	cambe)..... Lancaster.
Darlington Street... Wolverhampton.	Rowlands Castle.... Havant.
Dinas Powis..... Cardiff.	St. Peters..... Newcastle-en-Tyne.
Emery Down..... Lyndhurst.	Snitterfield..... Stratford-on-Avon.
Farnham Common.. Slough.	The Colonnade.... Malvern.
First Tower..... Jersey.	The Promenade.... Bridlington Quay.
George Town..... Jersey.	Tunstall Road.... Sunderland.
Melmerby..... Thirsk.	Weston Green.... Kingston-on-Thames.

Écosse.

Crossmyloof. Glasgow.

Irlande.

Kerrykeel. Letterkenny.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Au lieu de Finchley East End, N., inscrire Finchley East End, Market Place, N.

Au lieu de Hornsey Rise, N., inscrire Hornsey Rise, Hornsey Road, n° 518, N.

Au lieu de Hornsey Road, N., inscrire Hornsey Road, n° 285, near the Plough, N.

Au lieu de Upper Holloway, Market Place, N., inscrire Upper Holloway, n° 667, Holloway Road, N.

Angleterre.

Après Cogan Pill, remplacer Cardiff par Penarth.

BUREAU SUPPRIMÉ À BIFFER.

Londres.

Gobbold Terrace, Starch Green Road. W.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Aşınara-Lazzeretto.	Sassari.	Pinzano al Tagliamento. . .	Udine.
Borgo Maggiore.	République de Saint-Marin.	Piombino Dese.	Padova.
Calenzano.	Firenze.	Ponte di Nossa.	Bergamo.
Caprile (Alleghe).	Belluno.	Tortoreto.	Teramo.
Fiume.	Udine.	Vaccarizzo Albanese.	Cosenza.
Gambellara.	Vicenza.	Valli dei Signori.	Vicenza.
Monta.	Cuneo.	Varmo.	Udine.
Osoppo.	Udine.	Vestenanova.	Verona.
Percile.	Roma.	Vidor.	Treviso.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Gaudissart, Gazette du commis voya- geur, 8, rue Hérold, Paris.</i>					
France.....	6 mois ..	7 00	6 83	0 17	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
<i>Journal illustré (Le), 61, rue La- fayette, à Paris.</i>					
Paris et Seine.....	6 mois ..	3 50	3 36	0 14	
	1 an.....	6 50	6 33	0 17	
Départements.....	6 mois ..	4 00	3 86	0 14	
	1 an.....	7 50	7 32	0 18	
Union postale.....	6 mois ..	5 00	"	"	
	1 an.....	9 00	"	"	
<i>Petite Gazette de Paris (La), 4, rue Paul-Lelong, à Paris.</i>					
Paris.....	3 mois ..	2 00	1 88	0 12	
	6 mois ..	4 00	3 86	0 14	
	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
Départements.....	3 mois ..	3 00	2 87	0 13	
	6 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
<i>Petit Journal (Le), 61, rue Lafayette, à Paris.</i>					
Paris et Seine.....	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	9 00	8 81	0 19	
	1 an.....	18 00	17 72	0 28	
Départements.....	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	12 00	11 78	0 22	
	1 an.....	24 00	23 66	0 34	
Union postale.....	3 mois ..	8 00	"	"	
	6 mois ..	15 00	"	"	
	1 an.....	30 00	"	"	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
<i>Supplément du Petit Journal</i> , 61, rue Lafayette, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris et Seine	3 mois ..	1 00	0 89	0 11	
	6 mois ..	1 50	1 38	0 12	
	1 an.	2 50	2 37	0 13	
Départements.	3 mois ..	1 00	0 89	0 11	
	6 mois ..	2 00	1 88	0 12	
	1 an.	3 50	3 36	0 14	
Union postale.....	3 mois ..	1 50	"	"	
	6 mois ..	2 50	"	"	
	1 an.	5 00	"	"	
<i>Revue catholique (La)</i> , 7, rue Royale, à Paris.					
France.. {	Abonnement ordinaire. . .	6 00	5 84	0 16	
	_____ avec primes. . .	7 00	6 83	0 17	
<i>Universel (Le Journal)</i> , 47, rue Taitbout, à Paris.					
France.	1 an.	5 00	4 85	0 15	
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Financier des Communes (Le)</i> , Organe de la Banque des communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.					
France, Algérie et Alsace-Lorraine ..	6 mois ..	4 00	3 86	0 14	
	1 an.	8 00	7 82	0 18	
Abonnement au Supplément seul :					
France, Algérie et Alsace-Lorraine ..	1 an.	3 00	2 87	0 13	
MODIFICATIONS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Soleil (Le)</i> , 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.					Biffer les prix d'abonnement d'un an pour les départements et les remplacer par :
.....	1 an.	30 00	29 60	0 40	
<i>Concours médical (Le)</i> , 105, boulevard Saint-Michel, à Paris.					Ajouter aux prix ordinaires les prix suivants :
Prix de faveur pour les membres de la Société du <i>Concours médical</i>	1 an.	10 00	9 80	0 20	
JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Biffer le journal : <i>Opinion nationale (L')</i> , 8, place de l'Opéra, à Paris.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires. ☞

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Côte-d'Or.....	Labergement-les-Seurre (1)	4 septembre 1885 ...	6253
Côtes-du-Nord.....	Saint-Jacut-de-la-Mer.....	9 septembre 1885 ...	7602
Pas-de-Calais.....	Douvrin.....	<i>Idem</i>	7610
Seine-et-Oise.....	Sevrans.....	<i>Idem</i>	7661
Lot.....	Bétaille.....	<i>Idem</i>	7662
Maine-et-Loire.....	Cuon.....	19 septembre 1885..	7663

(1) Conversion en recette de l'établissement de facteur-boîtier de l'État existant dans cette commune.

Par décision ministérielle en date du 4 septembre 1885, l'établissement de facteur-boîtier municipal fonctionnant actuellement dans la commune de Villennes (Seine-et-Oise) a été converti en établissement de facteur-boîtier de l'État.

Par décision ministérielle en date du 4 septembre 1885, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de Ballancourt (Seine-et-Oise) en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 7664.

Par décision en date du 15 septembre 1885, la recette simple des Postes de Pont-du-Fossé (Hautes-Alpes) prendra à l'avenir la dénomination de Saint-Jean-Saint-Nicolas qui est le nom officiel de la commune sur le territoire de laquelle ce bureau est situé.

Par décision ministérielle en date du 18 septembre 1885 :

1° Est rétablie la recette simple mixte qui avait été créée à Sidi-el-Hani (Tunisie) par décision du 27 février 1884 ;

2° Est créée une recette simple mixte à El-Guettar (Tunisie) ;

3° Est transférée à Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie) la recette simple mixte qui a été créée à Oued-Gilma par décision du 27 février 1884.

En vertu d'une décision ministérielle du 25 septembre 1885, l'établissement de facteur-boîtier municipal de Bastelicaaccia (Corse) a été supprimé, à partir du 1^{er} octobre de la même année.

Par décision ministérielle en date du 8 octobre 1885 :

1° Le bureau de facteur-boîtier de Hammam-Khira (Alger), est converti en recette mixte, traitement 1,000 francs ;

2° Il est créé un établissement de facteur-boîtier à Mahelma (Alger), traitement 1,000 francs.

3° Il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Aïn-el-Ousseuk (Oran).

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Carsac M ☒ (Dordogne).. 1 ^{er} oct. 1885.	Cébazat M ☒ (Puy-de-Dôme)..... 10 oct. 1885.
Champagne - et - Fontaine M ☒ (Dordogne)..... <i>Idem.</i>	Choux (Les) M ☒ (Loiret). <i>Idem.</i>
Ger M ☒ (Manche)..... <i>Idem.</i>	Brassy M ☒ (Nièvre).... 11 oct. 1885.
Recousse (La)-Zoualques M ☒ R. G. (Pas-de-Calais)..... <i>Idem.</i>	Cuges M ☒ (Bouches-du-Rhône)..... 25 oct. 1885.
Saint-Août M ☒ (Indre). <i>Idem.</i>	Frayssinet M ☒ R. G. (Lot)..... <i>Idem.</i>
Saulzoir M ☒ R. G. (Nord) <i>Idem.</i>	Frette (La) M ☒ R. G. (Isère)..... <i>Idem.</i>
Castelnau - d'Estrefonds M ☒ (Haute-Garonne). 4 oct. 1885.	Gesté M ☒ (Maine-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Cuxac-Cabardès M ☒ R. G. (Aude)..... <i>Idem.</i>	Gizeux M ☒ R. G. (Indre-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Aillevillers M ☒ (Haute-Saône)..... <i>Idem.</i>	Jallais M ☒ R. G. (Maine-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Vaour M ☒ (Tarn)..... <i>Idem.</i>	Onzain M ☒ R. G. (Loir-et-Cher)..... <i>Idem.</i>
Lignières M ☒ R. G. (Charente)..... <i>Idem.</i>	Passenans M ☒ (Jura)... <i>Idem.</i>
Montigny M ☒ R. G. (Somme)..... <i>Idem.</i>	Renage M ☒ R. G. (Isère). <i>Idem.</i>
Neuvis M ☒ R. G. (Dordogne)..... 10 oct. 1885.	Saint-Quentin M ☒ R. G. (Gard)..... <i>Idem.</i>
Saint-Jory M ☒ (Haute-Garonne)..... <i>Idem.</i>	Saint-Trojan M ☒ R. G. (Charente-Inférieure).. <i>Idem.</i>
Villefranche-de-Belvès M ☒ (Dordogne)..... <i>Idem.</i>	Virieu M ☒ R. G. (Isère). <i>Idem.</i>
Warloy-Baillon M ☒ R. G. (Somme)..... <i>Idem.</i>	Vrécourt M ☒ (Vosges).. <i>Idem.</i>

b) *Bureaux gérés par des agents des communes.*

Lullin M R. G. (Haute-Savoie)..... 4 oct. 1885.	Randon) M (Constantine)..... 25 oct. 1885.
Lavarande M (Alger).... 10 oct. 1885.	Barbaira M (Aude)..... <i>Idem.</i>
Verneuil M R. G. (Seine-et-Oise)..... 10 oct. 1885.	Cournou M (Puy-de-Dôme)..... <i>Idem.</i>
Luc-sur-Orbièu M (Aude). 25 oct. 1885.	Nully M (Haute-Marne).. <i>Idem.</i>
Morris (commune de	Vourles M R G (Rhône). <i>Idem.</i>

c) *Gares.*

Brouzet, 2 kil. (Gard)... 10 oct. 1885.	Paizay-le-Sec, 1 kil. (Vienne)..... 25 oct. 1885.
Mognéville, 1 kil. (Meuse). <i>Idem.</i>	Saint-Savin, V (Vienne). <i>Idem.</i>
Fleix, D (Vienne)..... 25 oct 1885.	

d) *Bureau d'intérêt privé.*

Nassandres I. P. (1) (Eure, 6 octobre 1885).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de la Rivière-Thibouville-Nassandres pour la correspondance spéciale de M. Bouchon.

Querrieu I. P. (2) (Somme), 15 août 1885.

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau municipal d'Allonville pour la correspondance spéciale de MM. Simon, Legrand et Machery.

2° Fusions et transferts.

Montauroux M ☒ (Var).. 16 sept. 1885.	Saint-Jean - Saint - Nicolas
Pleyben M ☒ (Finistère). 1 ^{er} oct. 1885.	M ☒ (Hautes-Alpes).. 1 ^{er} oct. 1885.

3° Modifications et transformations.

Le bureau de Tours (Indre-et-Loire) est pourvu d'un service de demi-nuit. Ajouter N/2 1^{er} octobre 1885.

Carsac, 2 kil. (Dordogne), rayer 2 kil., y substituer l'indice V.

Neuic, 2 kil. (Dordogne), rayer 2 kil., y substituer l'indice V.

Villefranche-de-Belvès, 4 kil. (Dordogne), rayer 4 kil., y substituer l'indice V.

Les bureaux de la Bourboule et du Mont-Dore (Puy-de-Dôme) n'ont plus qu'un service municipal, 1^{er} octobre.

Aillevillers, 1 kil. (Haute-Saône), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Bains, V D (Vosges), rayer V D, y substituer l'indice D.

Lusangers-Treffieux V (Loire-Inférieure), lire : Lusangers V (Loire-Inférieure).

Onzain, 2 kil. (Loir-et-Cher), rayer 2 kil., y substituer l'indice V.

Passenans, 1 kil. (Jura), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Poillé, D (Sarthe), rayer l'indice D, y substituer la mention 1 kil.

Poinson-Beneuvre D (Haute-Marne)	} Poinson- Beneuvre.	pour Poinson-lès-Grancey, 3 kil. (Haute-Marne).
lire.....		

Virieu-sur-Bourbre, 1 kil. (Isère), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Plouigneau M ☒ (Finistère).
 Darnetal M ☒ (Seine-Inférieure).
 Champeaux M ☒ (Seine-et-Marne).
 Yon-Artemare M ☒ (Ain).
 Argueil M ☒ (Seine-Inférieure).
 Blainville-Crevon M ☒ (Seine-Inférieure).
 Boos M ☒ (Seine-Inférieure).
 La Feuillie M ☒ (Seine-Inférieure).
 Grandes-Ventes (Les) M ☒ (Seine-Inférieure).
 Héricourt M ☒ (Seine-Inférieure).
 Guerbaville-la-Mailleraye M ☒ (Seine-Inférieure).

Malaunay M ☒ (Seine-Inférieure).
 Monville M ☒ (Seine-Inférieure).
 Octeville M ☒ (Seine-Inférieure).
 Ouville-la-Rivière M ☒ (Seine-Inférieure).
 Petit-Quévilly (Le) M ☒ (Seine-Inférieure).
 Ry M ☒ (Seine-Inférieure).
 Sainte-Adresse M ☒ (Seine-Inférieure).
 Saint-Martin-de-Boscherville M ☒ (Seine-Inférieure).
 Saint-Saëns M ☒ (Seine-Inférieure).

4° Réouvertures.

Guertoufa M (Oran).... 1 ^{er} oct. 1885.	Soisy-sur-École M (Seine-et-Oise)..... 10 oct. 1885.
Oum-Théboul M (Constantine)..... 10 oct. 1885.	

5° Fermetures.

Rosendaël B M (Nord)... 30 septembre.	Saulzoir I. P. (2) (Nord) et supprimer le renvoi (2) correspondant.
Barbotan B M (Gers).... 1 ^{er} octobre.	Aire Ecl. (Pas-de-Calais).. 21 octobre.
Royat B ☒ (Puy-de-Dôme). <i>Idem.</i>	Lovagny B M (Haute-Savoie)..... 12 octobre.
Saint-Sauveur - les - Bains B M ☒ (Hautes-Pyrénées)..... <i>Idem.</i>	Petites-Dalles (Les) M ☒ (Seine-Inférieure).... 15 octobre.
Brides-les-Bains B M ☒ (Savoie)..... <i>Idem.</i>	
Pralognan M (Savoie).... <i>Idem.</i>	

Barèges B M ☒ (Hautes-Pyrénées)..... 16. octobre.
 Montanvert (Le) B M (Haute-Savoie)..... *Idem.*

Méditg. M. ☒ R. G. (Pyrénées-Orientales)..... 1^{er} novembre.

6^e Rectifications.

Bulletin mensuel n° 9. Ouvertures, lire:
 Hardingham M ☒ (Pas-de-Calais).
 et Puget (Le) M (Var), au lieu de:
 Hardinghen et Pujet (Le).

Nomenclature page 211, au lieu de Tannay-Châtillon V D (Nièvre), lire: Tamnay-Châtillon V D (Nièvre) et reporter à l'ordre alphabétique.

Bulletin mensuel n° 9. Modifications. Annuler la modification relative à Saint-Mars-la-Brière et rétablir la mention V D.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Conflans, commune de Saint-Maurice.....	Chavannes (Ain).....	Thoiretto {Jura}. (Excep ^t .)
Corse.....	Bastelicaccia..... Caldarello..... Monacia.....	Bastelicaccia (1)..... Bonifacio.....	Ajaccio. Caldarello (2).
Doubs.....	Pont-de-la-Roche, communes de Morteau et des Combes. Corchère..... Laveune..... Guillemotte (La) } commune des Combes. Voyant..... Lavian..... Beauregard..... Chateaux..... Chauvrèche..... } commune de Grand'-Combe. Derrière-le-Cotard..... Meix-Bosson..... Meix-Dessus..... Cornabey, communes de Grand'Combe et de Montlebon.....	Morteau..... Grand'Combe.....	Grand'Combe. (Excep ^t .) Morteau. (Excep ^t .)

(1) Établissement de facteur-boîtier supprimé.
 (2) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX, QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
1	2	3	4
Gironde.....	Quinsac.....	Latresno.....	Quinsac (1).
Isère.....	Anjou..... Agnin..... Souvay.....	Bougé-Chambalud.....	Anjou (1).
Loiret.....	Chénevières, commune de Montbouy..... Choux (Les).....	Châtillon-sur-Loing..... Nogent-sur-Vernisson.....	Monteresson. (Except.) Choux (Les) (1).
Haute-Marne.....	Rougoux.....	Hortes.....	Fayl-Billot.
Nièvre.....	Brassy, Dun-les-Places..... Château-Gaillard) Chevré.....) Crevi.....) commune Epiry (Gare d')) d'Epiry. Grenouillère (La)) Montauté.....)	Lormes..... Aunay-en-Bazois. (Except.).....	Brassy (1). Montreuillon.
Orne.....	Saint-Cornier-des-Landes...	Tinchebray.....	Saint-Cornier-des-Landes (1).
Saône-et-Loire.....	Dommartin-lès-Cuiseaux, Condal, Frontenaud.....	Cuiseaux.....	Dommartin-lès-Cuiseaux (1).
Haute-Savoie.....	Savigny.....	Frangy.....	Valleiry.
Seine-et-Marne.....	Lissy.....	Coubert.....	Moissy-Cramayel.
Tarn.....	Saint-Martin-du-Taur, commune de Montans.....	Gaillâç.....	Isle-d'Albi. (Except.)
Var.....	Montauroux.....	Calliau.....	Montauroux (1).
Alger.....	Saint-Pierre et Saint-Paul..	Reghaïa (La).....	Saint-Pierre et Saint-Paul (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
650	3	Houssaye (La) (Seine-Inférieure), commune de la Mailleraye-sur-Seine. — Exc. Hauville (Eure).
700	3	Landin (Le) (Seine-Inférieure), commune de la Mailleraye-sur-Seine. — Exc. Hauville (Eure).
743	3	Londe (La) (Seine-Inférieure), commune de Vatteville. — Exc. Routot (Eure).
964	3	Parquet (Le) (Seine-Inférieure), commune de Vatteville. — Exc. Routot (Eure).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises</i> (1). (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} novemb.	Le Havre..	Angèle.....	Voilier....	H. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Cécile-Auger...	Idem.....	D. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	15.....	Idem.....	Louise-et-Marguerite.	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Général-Berge..	Idem.....	A. Irasque.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale</i> (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} novemb.	Le Havre..	Pacifique.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	1.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja-noiro.	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Buenos-Ayres.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
8	Caracas.....	9.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
10	Cayes.....	1 ^{er}	Idem.....	Claire.....	Voilier....	D. Auger.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Vap. rég...	Brostrom.
12	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	29.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
14	Colon.....	9.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	29.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
16	Céara.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
17	Idem.....	21.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
18	Curaçao.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
19	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Maria.....	Voilier....	Hartog et C ^{ie}

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
20	Gonaïves.....	29 novemb.	Le Havre..	Holsatia.....	Vap. rég...	Brostrom.
21	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
22	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
23	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
24	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Pacifique.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
25	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Président - Ma- bire.	Voilier....	Postel.
26	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	Vap. rég...	Chargeurs réunis.
27	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
28	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
29	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
30	Maragnan.....	9.....	<i>Idem</i>	Paraense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
31	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Augustine.....	<i>Idem</i>	Currie.
32	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Buenos- Ayros.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
33	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Dom-Pédro....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
34	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
35	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Canadian.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
36	Para.....	9.....	<i>Idem</i>	Paraense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
37	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Augustine.....	<i>Idem</i>	Currie.
38	Puerto-Cabello.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
39	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
40	Port-au-Prince.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
41	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
42	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
43	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
44	Progresso.....	5.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
45	Puerto-Plata.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
46	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
47	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
48	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
49	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
50	Santo-Domingo.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
51	Savanilla.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
52	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
53	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
54	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
55	Tampico.....	5.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
56	Ténériffe.....	10.....	<i>Idem</i>	Dom-Pédro....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
57	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
58	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Pacifique.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
59	Vera-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
60	<i>Idem</i>	28.....	<i>Idem</i>	Oaxaca.....	<i>Idem</i>	Génostad.
61	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Laguna.....	Voilier....	Veuve Oriot.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. AUBERT, facteur rural à Dôle, a déposé entre les mains du commissaire de police un porte-monnaie renfermant 8 fr. 50 cent. qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. THIOLIER, facteur rural à Châteauncuf-sur-Cher, a trouvé un porte-monnaie contenant 37 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. LABORIE, facteur local à Salviac (Lot), a restitué à la personne intéressée une somme de 10 francs qu'il avait reçue en trop dans le recouvrement d'effets de commerce.

M. LARCHEVÊQUE, facteur rural à Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 14 fr. 50 cent. qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. LOISELEUR, facteur rural à Senonches (Eure-et-Loir), a déposé à la mairie de cette localité un porte-monnaie renfermant 3 fr. 50 cent. qu'il a trouvé sur la voie publique.

M. BIZIOU, facteur rural à Châteaurenault (Indre-et-Loire), s'est empressé de déposer entre les mains de sa receveuse une montre en argent qu'il a trouvée en cours de tournée.

M. PETITIMBERT, facteur rural à Châtillon-en-Bazois (Nièvre), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 200 francs en billets de banque, qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Châtillon, où il a pu être remis à la personne qui l'avait perdu.

M. SCHLÖGEL, commis auxiliaire à Paris, bureau n° 16, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 300 francs en billet de banque qui a pu être rendu au propriétaire.

M. RENVELET, facteur local à Rilly-la-Montagne (Marne), a trouvé sur le quai de la gare une pièce de 2 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du chef de station.

M. ROAS, facteur des télégraphes à Boulogne-sur-Mer, a trouvé une montre en or, avec sa chaîne, qu'il a remise à son receveur.

M. AYASSE, gardien de bureau à Constantinople, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il a remis à son receveur.

M. DOLÉ, facteur-boîtier à Grivesnes (Somme), s'est empressé de remettre à la personne intéressée une pièce de 10 francs qui lui avait été donnée pour une pièce de 0 fr. 50 cent.

M. TEILHAUMAS, facteur local à Razès (Haute-Vienne), a trouvé en cours de tournée une montre et une chaîne en argent qu'il a déposées entre les mains de sa receveuse.

M. MANY, commis auxiliaire à Challaus, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 69 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. DURÈS, facteur-boîtier à Léspéron (Landes), s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 10 francs qu'il avait reçue en trop.

M. NEVEUX, commis à Laon, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille renfermant 570 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. TABART, commis à la ligne du Sud-Ouest, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 100 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. DEBARGE, entreposcur à Clermont-Ferrand, a trouvé un porte-monnaie renfermant 26 francs qu'il a déposé entre les mains du receveur principal.

M. SEYRAT, facteur rural à Ribérac, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 150 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. DUCROS, facteur rural à Tournon-sur-Rhône, a trouvé sur la voie publique une somme de 305 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BROUSSE, facteur local à Tournon-sur-Rhône, a trouvé, en cours de distribution, une montre en argent qu'il a déposée entre les mains du commissaire de police.

M. JOYEUSE, facteur à la Reghaïa (Algérie), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 20 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. FAGARD, facteur à Bois-Colombes, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant 82 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. TABARDIN, facteur rural à Chaumont-en-Vexin, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 7 francs qu'il a remis à son receveur.

M. LECOUFFLÉ, facteur des télégraphes à Caen, a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il a déposée entre les mains du receveur principal.

M. BORGNE, surnuméraire au Vigan, a trouvé sur le guichet du bureau un porte-monnaie contenant 62 francs qu'il a pu rendre à son propriétaire.

M. POLI, facteur à Lyon, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant une lettre chargée de 100 francs, qui a été rendu à la personne intéressée.

M. MIGNOT, facteur rural à Montreuil l'Argillé, s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. MICHEL, entreposcur à Rambouillet, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. QUÉRÉ, facteur des télégraphes à Lannion, a fait preuve de courage et de dévouement en se jetant à l'eau pour sauver un enfant en danger de se noyer.

M. BALAT, facteur rural à Provins, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes.

M. DEMANGEI., facteur rural à Xertigny (Vosges), a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. BAUCKAERT, facteur rural à Bourbourg (Nord), a fait preuve d'énergie en arrêtant un cheval emporté attelé à un chariot dans lequel se trouvait un enfant.

M. CHENTIN, facteur rural à Briçon-les-Allemands (Nièvre), a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. CARLE, gardien de bureau à Privas, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté, attelé à un chariot.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. d'Estocquois..	Commis prin- cipal.	Cabinet du Ministre.	fr. 3,500	Commis prin- cipal.	Direction du per- sonnel.	fr. 3,500
Riffort.....	Commis	D ^{on} des serv. séden- taires, 2 ^e bureau.	2,800	Commis	Direction de la caisse d'épargne.	2,800
Serraire.....	Commis de direction.	Draguignan, direct. départementale.	2,700	Com. princ. de direct.	Même résidence...	2,700
Fremin.....	<i>Idem</i>	Marseille, direction départementale.	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Chardonnet...	Commis	Paris 15.....	2,400	Commis....	Dépôt du matériel.	2,400
Serpoul.....	Commis de direction.	Draguignan, direct. départementale.	2,400	Commis de direction.	Marseille, direction départementale.	2,400
David.....	Commis....	Alger, poste cen- tral.	2,400	Commis	Alger, direction dé- partementale.	2,400
Bordelongue..	<i>Idem</i>	D ^{on} du service cen- tral, 2 ^e bureau.	2,200	<i>Idem</i>	Même service, 1 ^{er} bureau.	2,200
Mellet.....	<i>Idem</i>	Paris, poste central.	2,100	<i>Idem</i>	Dépôt du matériel.	2,100
Rollin.....	<i>Idem</i>	Alger, direction ré- gionale.	2,100	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. sédent., 2 ^e bureau.	2,200
Bonzom.....	Commis de direction.	Constantine, direct. départementale	2,100	Commis de direction.	Perpignan, direct. départementale.	2,100
Rouët.....	Commis....	Bône.....	2,100	<i>Idem</i>	Constantine, direct. départementale.	2,100
Tremeau.....	<i>Idem</i>	Lille, direction dé- partementale.	2,100	Commis	Direct. de la caisse d'épargne.	2,200
Dupré.....	<i>Idem</i>	Dieppe.....	1,800	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,900
Messic.....	<i>Idem</i>	Port-de-la-Nou- velle.	1,800	<i>Idem</i>	D ^{on} de la comptabi- lité, 2 ^e bureau.	1,900
Ouy.....	<i>Idem</i>	Direction de la caisse d'épargne.	1,900	<i>Idem</i>	D ^{on} du service cen- tral, 2 ^e bureau.	1,900
Baudrillard...	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,800	<i>Idem</i>	Lille, direction dé- partementale.	1,800
Blanchet.....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	1,500	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. sédent., 3 ^e bureau.	1,600
Faure.....	<i>Idem</i>	Paris 8.....	1,500	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. sédent., 2 ^e bureau.	1,600
Barles.....	<i>Idem</i>	Draguignan R. P..	1,500	<i>Idem</i>	Draguignan, direct. départementale.	1,500
Millet.....	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,500	<i>Idem</i>	Cahors, direct. dé- partementale.	1,500
Machu.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,500	<i>Idem</i>	Lille, direction dé- partementale.	1,500
Lecorre.....	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	900	Surnumér ^{re} ..	Direct. de la caisse d'épargne.	900
Colnard.....	"	<i>Idem</i>	Direction du per- sonnel.	600
Cagniard.....	"	<i>Idem</i>	Direction du service central.	600
Sajous.....	Recev. princ.	Agen.....	3,500	Receveur....	Bergerac.....	3,500
Gaspard.....	Com. princ..	Versailles R. P....	3,300	<i>Idem</i>	Vernon.....	3,000
Joulié.....	Receveur...	Beaucaire.....	2,700	<i>Idem</i>	Salon.....	3,000
M ^{lle} Ladet.....	"	Receveuse...	Peyreleau.....	800
M ^{me} v ^e Vidaillet...	Receveuse...	Castelnau-sur-Gu- pie.	1,000	<i>Idem</i>	Bruniquel.....	1,000
M ^{lle} Lanna.....	Saint-Germain-d'Es- teuil.	1,000	<i>Idem</i>	Castelnau-sur-Gu- pie.	1,000
MM. Vidal.....	Commis	Brest.....	2,700	Receveur....	Bizerte.....	2,700
Oudin.....	Receveur. ..	Vernon.....	3,000	Com. princ..	Recette principale de la Seine.	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M. Lafay.....	Receveur....	Morteau.....	2,000	Commis....	Rec. pr ^{le} de la Seine.	2,400
M ^{me} Grillot.....	Receveuse...	Savigny-les-Beaune.	1,400	Receveuse...	Morteau.....	1,600
M ^{lles} Jacquin.....	<i>Idem</i>	Damprichard.....	1,000	<i>Idem</i>	Savigny-les-Beaune.	1,000
Jeannerod.....			"	<i>Idem</i>	Damprichard.....	800
de Gourlet.....	Receveuse...	Épône.....	1,400	<i>Idem</i>	Villemonble.....	1,400
M ^{me} Lozé.....	<i>Idem</i>	Neuvilly.....	1,000	<i>Idem</i>	Marets.....	1,000
M ^{lles} Lantoine.....			"	<i>Idem</i>	Neuvilly.....	800
Bourguet.....	Receveuse...	Thauniers.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Laurent-la-Vernède.	800
M. Thibaut.....	Facteur....	En disponibilité...	1,000	Receveur....	Harbonnières.....	1,000
M ^{lles} Alexandre.....	Receveuse...	Demange-aux-Eaux.	1,400	Receveuse...	Dun-sur-Meuse....	1,400
Filió.....	<i>Idem</i>	Mauvages.....	1,000	<i>Idem</i>	Demange-aux-Eaux.	1,000
Systemans.....			"	<i>Idem</i>	Crépol.....	800
Clara.....			"	<i>Idem</i>	Espira-de-l'Agly...	800
M ^{me} v ^o Brunot.....			"	<i>Idem</i>	Mollans.....	800
MM. Courden.....	Commis....	Versailles, préfec-ture.	2,700	Receveur....	Saint-Valéry-sur-Somme.	2,700
Guès.....	Receveur....	L'Alma.....	1,600	<i>Idem</i>	Bouffarich.....	1,600
Federici.....	<i>Idem</i>	Les Attafs.....	1,000	<i>Idem</i>	L'Alma.....	1,200
M ^{llo} Sance.....			"	Receveuse...	Les Attafs.....	1,000
M. Monier.....		Adjudant sous-offi-cier.	"	Receveur....	La Regliana.....	1,000
M ^{lles} Ringuellet....	Receveuse...	Brénod.....	1,400	Receveuse...	Saint-Paul-de-Va-rax.	1,400
Journet.....			"	<i>Idem</i>	Brénod.....	800
M ^{me} Tauvel.....	Receveuse...	Chevry-Cossigny...	1,200	<i>Idem</i>	Vaujours.....	1,200
M ^{lles} Pujol.....	<i>Idem</i>	Berchères-sur-Ves-gre.	800	<i>Idem</i>	Chevry-Cossigny...	800
Beller.....			"	<i>Idem</i>	Ris-Orangis.....	800
Herblay.....			"	<i>Idem</i>	Douvain.....	800
M. Gandolphe....	Commis....	Constantine.....	2,400	Receveur....	Constantine-Cou-diat.	2,400
M ^{me} Sambuc.....	Receveuse...	Lus-la-Croix-Haute.	800	Receveuse...	Montmeyran.....	800
M. Armand.....	Facteur local.	<i>Idem</i>	800	Receveur... ..	Lus-la-Croix-Haute.	800
M ^{lles} Bonain.....	Receveuse...	Castelfranc.....	800	Receveuse...	Bétaille.....	800
Grégoire.....	<i>Idem</i>	Cuzorn.....	1,200	<i>Idem</i>	Castelfranc.....	1,200
Mouniq.....			"	<i>Idem</i>	Cuzorn.....	800
M ^{me} v ^o Cernesson..	Receveuse...	Santenay.....	1,400	<i>Idem</i>	Bains-en-Vosges...	1,600
M ^{llo} Dutruge.....			"	<i>Idem</i>	Corgoloin.....	800
M ^{me} v ^o Boishardy..	Receveuse...	Corseul.....	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Jacut-de-la-Mer.	1,000
M. Pietri.....	Commis....	Recette principale de la Seine.	1,800	Receveur....	La Manouba.....	1,800
M ^{lles} Cablat.....	Empl. auxi-liaire.	Largentièrè.....	900	Receveuse...	Saint-Germain-d'Es-teuil.	800
Jullien.....			"	Empl. auxi-liaire.	Largentièrè.....	600
M ^{me} Fleury.....			"	Receveuse...	Illiers-l'Évêque....	800
Laporte.....	Receveuse...	Caudebec-en-Caux..	1,600	<i>Idem</i>	Bouchain.....	1,600
M ^{lles} Lambert.....	<i>Idem</i>	Deuil.....	1,400	<i>Idem</i>	Caudebec-en-Caux.	1,600
Obalski.....	<i>Idem</i>	Le Pallet.....	1,000	<i>Idem</i>	Machecoul.....	1,000
Legras.....	<i>Idem</i>	Bouguenais.....	800	<i>Idem</i>	Le Pallet.....	800
Legendre.....			"	<i>Idem</i>	Berchères-sur-Ves-gre.	800
Prat.....			"	<i>Idem</i>	Saint-Laurent-de-Cerdans.	800
Grégoire.....	Receveuse...	Castelfranc.....	1,200	<i>Idem</i>	Cuzorn.....	1,200
Charrière.....			"	<i>Idem</i>	Les Trois-Moutiers.	800
Mouniq.....	Receveuse...	Cuzorn.....	800	<i>Idem</i>	Castelnau-sur-Gu-pie.	800
Wathier.....	<i>Idem</i>	Olonne.....	800	<i>Idem</i>	Aizenay.....	800
de Reys.....	<i>Idem</i>	Frossay.....	1,000	<i>Idem</i>	Olonne.....	1,000
M ^{me} v ^o Curet.....	<i>Idem</i>	Rougé.....	800	<i>Idem</i>	Frossay.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
M ^{me} v ^e Hardouin			"	Receveuse...	Rougé.....	800
M ^{lles} Jaquet.....	Receveuse...	Germigny-l'Exempt	800	Idem.....	Thauniers.....	800
Thombreau.....	Idem.....	Saint-Martin-d'Aux.	1,200	Idem.....	Germigny-l'Exempt.	1,200
Sevet.....	Idem.....	Peillac.....	800	Idem.....	Guéméné-sur-Scorff.	800
Tiger.....	Idem.....	Vallon-sur-Gée.....	1,200	Idem.....	Noyon-sur-Sarthe..	1,200
Charrier.....			"	Idem.....	Guon.....	800
M. Chieusse de Combaud.	Receveur...	Saint-Maximin....	2,200	Receveur....	Beaucaire.....	2,400
M ^{lles} Seymat.....	Receveuse...	Les Vans.....	1,800	Receveuse...	Saint-Maximin....	1,800
Parisat.....	Idem.....	Monsol.....	1,400	Idem.....	Les Vans.....	1,600
Rébé.....	Idem.....	Saint-Igny-de-Vers.	1,200	Idem.....	Monsol.....	1,200
Dutruge.....	Idem.....	Gorgolain.....	800	Idem.....	Santenay.....	800
M. Bihouée.....	Agent trieur.	Bur. amb ^{ls} , Paris, ligne de l'Ouest.	1,200	Receveur....	Veriana.....	1,200
M ^{me} Pilboué.....	Receveuse...	Saint - Dyé - sur - Loire.	800	Receveuse...	S ^t - Martin - d'Auxi- gny.	800
M ^{lles} Cha rière.....	Idem.....	Les Trois-Moutiers.	800	Idem.....	Saint - Dyé - sur - Loire.	800
Bonain.....	Idem.....	Bétaille.....	800	Idem.....	Castelfranc.....	800
Pages.....	Idem.....	Beauville.....	800	Idem.....	Bétaille.....	800
Brugère.....	Idem.....		"	Idem.....	Beauville.....	800
Favier.....			"	Idem.....	Saint - Pierre - de - Chartreuse.	800
Lanoix.....	Receveuse...	Annot.....	1,400	Idem.....	Épône.....	1,400
Muller.....			"	Idem.....	Annet.....	800
Mortillet.....	Receveuse...	Moliens.....	"	Idem.....	Gargenvillo.....	800
Autoine.....	Employée...	En disponibilité...	900	Idem.....	Moliens.....	800
Beller.....	Receveuse...	Ris-Orangis.....	800	Idem.....	Deuil.....	800
M ^{mes} v ^e Brière.....	Idem.....	Tourny.....	1,400	Idem.....	Ris-Orangis.....	1,400
Ducrot.....	Employée...	Poste central.....	1,200	Idem.....	Sevran.....	1,200
M ^{lles} Leroy.....			"	Idem.....	Vallon-sur-Gée.....	800
Bernot.....			"	Idem.....	Payns.....	800
MM. Forcade.....	Commis....	Marseille R. P....	2,700	Com. princ..	Même service....	2,700
Soubiran.....	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	3,000
André.....	Chef de brig.	Lig. des Pyrénées..	2,700	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest.	2,700
Ducieux - Lau- nay.	Commis prin- cipal.	Rennes R. P.....	3,600	Idem.....	Compiègne.....	3,600
Martin.....	Idem.....	Lisieux.....	2,700	Idem.....	Rounes.....	2,700
Venturini.....	Idem.....	Nouvelle-Calédonie.	2,700	Idem.....	Lisieux.....	2,700
Dabadie.....	Idem.....	Paris:65.....	2,700	Idem.....	Cochinchine.....	2,700
Santini.....	Commis....	Oran R. P.....	2,700	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	2,700
Kermorvant ..	Commis prin- cipal.	Paris 31.....	2,700	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700
Gérardin.....	Idem.....	Paris 44.....	3,000	Com. princ.	Paris 31.....	3,000
Chardon.....	Idem.....	Paris 51.....	2,700	Idem.....	Paris 44.....	2,700
Servant de Be- zaure.	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,600	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne de l'Indo- China et de la N ^{lle} -Calédonie.	3,600
Dosson.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	2,700
Léon.....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord....	3,600	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,600
Rousseau.....	Com. princ..	Sénégal.....	3,500	Com. princ..	Niort R. P.....	3,600
Boulleau.....	Idem.....	Caen R. P.....	3,000	Idem.....	Versailles R. P....	3,000
Grammont.....	Idem.....	Lyon R. P.....	4,000	Idem.....	Cochinchine.....	4,000
Lallement.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	3,300	Idem.....	Paris R. P. (Trans- bordement.)	3,300
Dequen.....	Commis....	Boulogne-sur-Mer..	2,100	Commis....	Lille, central.....	2,100
Le Roy.....	Idem.....	Trouville.....	2,400	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,400
Poncet.....	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Paris 18.....	1,800
Reynaud.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800	Idem.....	Marseille R. P....	1,800
Fauvez.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Alger R. P.....	1,500

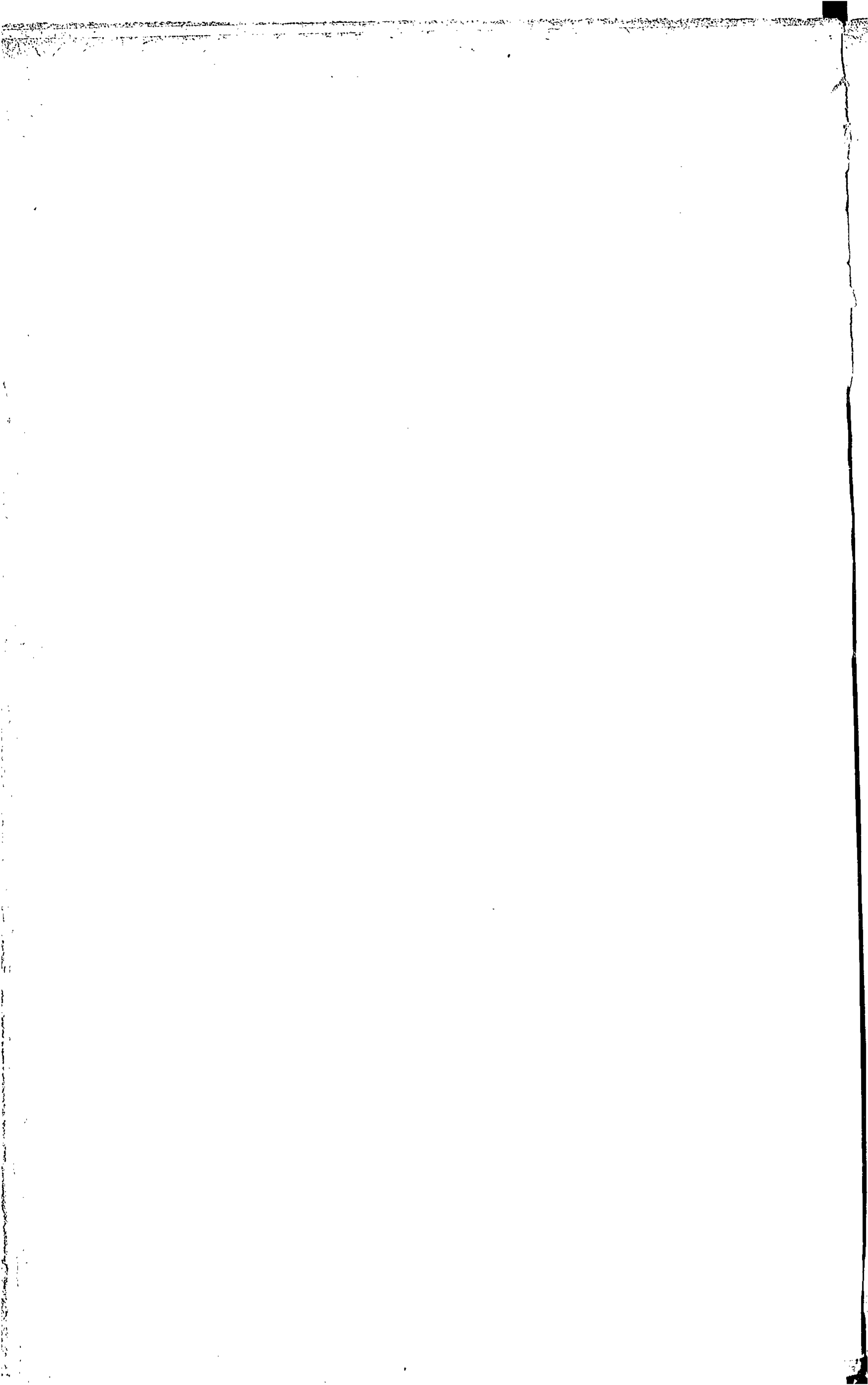
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lautier.....	Commis....	Marseille, Bourse..	1,800	Commis....	Marseille, central..	1,800
Golse.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	1,800	<i>Idem</i>	Lig. de la Méditer.	1,800
Alauze.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne des Pyrénées.	2,100
Bernard.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	2,100
Portalès.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Delcamp.....	<i>Idem</i>	Paris 10.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	1,500
Arteaux.....	<i>Idem</i>	Trouville.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 10.....	2,100
Graujon.....	<i>Idem</i>	Paris 40.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,100
Ravier.....	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 40.....	1,500
Reybaud.....	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500
Ricard.....	<i>Idem</i>	Mascara.....	1,500	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500
Cernon.....	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	1,800	<i>Idem</i>	Mascara.....	1,800
Boiron.....	Receveur....	Bizerte.....	2,000	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	2,100
Latour.....	Commis....	Aix-les-Bains....	2,400	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,400
Lagarde.....	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Delotête.....	<i>Idem</i>	Lille, place Saint- Martin.	1,500	<i>Idem</i>	Laon R. P.	1,500
Faurt.....	<i>Idem</i>	Lille, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Lille, place Saint- Martin.	2,100
Bomard.....	<i>Idem</i>	Laon R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Lille, central.....	1,500
Plubeau.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100	<i>Idem</i>	Paris I.....	2,100
Dujontieu....	<i>Idem</i>	Paris I.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Durieux.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500
Cassagnou....	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500
Guillard.....	<i>Idem</i>	Poitiers.....	1,800	Commis mé- canicien.	Même bureau....	1,800
Hugues de Va- laurie.	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,700	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700
Barthélemy...	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de la Méditerranée..	1,800	Commis....	Ambulant, même ligne.	1,800
Guiraldeng...	<i>Idem</i>	Aix-en-Provence...	1,800	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,800
Truphèno....	<i>Idem</i>	Vichy.....	2,100	<i>Idem</i>	Aix-en-Provence...	2,100
Ginières.....	<i>Idem</i>	Cauterets.....	1,500	<i>Idem</i>	Le Mans, central..	1,500
Girard.....	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains....	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,400
Polard.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500
Sallat.....	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Dessus.....	<i>Idem</i>	Sallanches.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Loiseau.....	<i>Idem</i>	Royat.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris I.....	2,400
Cordier.....	<i>Idem</i>	Lodève.....	2,100	<i>Idem</i>	Toulon.....	2,100
Fabre.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Forgue.....	<i>Idem</i>	Libourne.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Hortigue.....	<i>Idem</i>	Saint-Chamond...	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Beaufils.....	<i>Idem</i>	Paris 16.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Bardy.....	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Regimbaud...	<i>Idem</i>	Annonay.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Chambon.....	<i>Idem</i>	Privas.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Sée.....	<i>Idem</i>	Cauterets.....	1,500	<i>Idem</i>	Lodève.....	1,500
Soytro.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,500
Forestier.....	<i>Idem</i>	Le Mont-Dore....	2,400	<i>Idem</i>	Saint-Chamond....	2,400
D'hemery....	<i>Idem</i>	Nevers.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,800
Cagnat.....	<i>Idem</i>	Bourges.....	1,500	<i>Idem</i>	Nevers.....	1,500
Augé.....	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	1,800	<i>Idem</i>	Bourges.....	1,800
Delaye.....	<i>Idem</i>	Evian-les-Bains...	1,800	<i>Idem</i>	Annonay.....	1,800
Bèche.....	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	2,100	<i>Idem</i>	Privas.....	2,100
Decomberousse	<i>Idem</i>	Vichy.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 84.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM.Poulaud.....	Commis....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Commis....	Paris 30.....	1,500
Barescut.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Marquès.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Miller.....	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Milloux.....	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,800
Verdier.....	<i>Idem</i>	Reims, bureau principal.	2,400	<i>Idem</i>	Epernay.....	2,400
Guyot.....	Commis principal.	Compiègne.....	3,000	Com., sur sa demande.	Reims, bureau principal.	2,700
Mauquat.....	Commis....	Chamonix.....	1,800	Commis....	Paris, central....	1,800
Argellies.....	<i>Idem</i>	Paris 55.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 28.....	1,800
Sauget.....	<i>Idem</i>	Baguères-de-Luchon	1,500	<i>Idem</i>	Paris 55.....	1,500
Parpère dit Menu.	<i>Idem</i>	Mâcon.....	1,800	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Bazin.....	<i>Idem</i>	Mâcon, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Mâcon R. P.....	2,100
Luceau.....	<i>Idem</i>	Nantes, préfecture	2,100	<i>Idem</i>	Limoges R. P.....	2,100
Haileau.....	<i>Idem</i>	Vitré.....	1,800	<i>Idem</i>	Nantes, préfecture.	1,800
Valette.....	<i>Idem</i>	Limoges R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Vitré.....	2,100
Trollet.....	Com. princ.	Sidi-bel-Abbès....	3,000	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	3,000
Mauranges....	Commis....	Prades.....	2,400	<i>Idem</i>	Libourne.....	2,400
Tisnés.....	<i>Idem</i>	Lourdes.....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,800
Thibaudin....	<i>Idem</i>	Le Mont-Dore.....	1,500	<i>Idem</i>	Laigle.....	1,500
Lavit.....	<i>Idem</i>	Royan.....	1,500	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500
Bolard.....	<i>Idem</i>	Élbeuf.....	1,500	<i>Idem</i>	Yvetot.....	1,500
Choblet.....	<i>Idem</i>	Trouville.....	2,400	<i>Idem</i>	Elbeuf.....	2,400
Ducaud.....	<i>Idem</i>	Cauterets.....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	1,500
Janssoone....	<i>Idem</i>	Bugnères-de-Luchon	1,800	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bureau principal.	2,100
Broquedis....	Agent du service maritime.	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,400	Agent du service maritime.	Ligne de l'Indo-Chine et de la N ^{lle} -Calédonie.	2,400
Michelangeli..	Commis....	Hyères.....	2,400	Commis....	Nice R. P.....	2,400
Biessy.....	<i>Idem</i>	Lyon, bureau des Terreaux.	1,800	<i>Idem</i>	Hyères.....	1,800
Baillaud.....	<i>Idem</i>	Évian-les-Bains...	2,400	<i>Idem</i>	Lyon, bureau des Terreaux.	2,400
Marullaz.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500
Bonardi.....	<i>Idem</i>	Marseille, central.	2,100	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	2,100
Quilichini....	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,800
Chabasseur....	<i>Idem</i>	Paris 77.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 81.....	2,100
Comat.....	<i>Idem</i>	Bordeaux-Chartrons.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 77.....	1,500
Roure.....	<i>Idem</i>	Eaux-Bonnes.....	2,700	<i>Idem</i>	Bordeaux-Chartrons	2,700
Rogie.....	<i>Idem</i>	Trouville.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 8.....	2,100
Lebreton.....	<i>Idem</i>	Paris 32.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 15.....	2,100
Beurier.....	<i>Idem</i>	Royan.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 32.....	1,500
Lomarchal....	<i>Idem</i>	Caboug.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Alquié.....	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-Badouillère.	1,500	<i>Idem</i>	Port-de-la-Nouvelle.	1,500
Fouque.....	<i>Idem</i>	Saint-Etienne, central.	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-Badouillère.	1,500
Rédarès.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	2,100	<i>Idem</i>	S ^t -Étienne, central.	2,100
Morizot.....	<i>Idem</i>	Grenoble R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,500
Chatagnier...	<i>Idem</i>	Grenoble, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Grenoble R. P....	2,100
Lecot.....	<i>Idem</i>	Paris 84.....	2,100	<i>Idem</i>	Haut-Sénégal.....	2,100
Marvillet....	<i>Idem</i>	Chamonix.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 84.....	2,700
Vanschoor....	<i>Idem</i>	Epernay.....	2,400	<i>Idem</i>	Haut-Sénégal.....	2,400
Robert.....	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Davé.....	Commis....	Marseille, contral..	2,700	Commis....	Marseille R. P....	2,700
Lanfranchi...	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800	Idem.....	Marseille, central.	1,800
Poméon.....	Idem.....	Eaux-Bonnes.....	2,100	Idem.....	Condou.....	2,400
Le Meur.....	Idem.....	Rouen, Hôtel de ville.	1,500	Idem.....	Pontivy.....	1,500
Boissel.....	Idem.....	Paris R. P. Trans- bordement.	1,500	Idem.....	Rouen, Hôtel de ville.	1,500
Matringes....	Idem.....	Évian-les-Bains...	1,500	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,500
Lavergne.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	2,100	Idem.....	Villeneuve-sur-Lot.	2,100
Rieu.....	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Faucher.....	Idem.....	Angers R. P.....	2,400	Idem.....	Niort R. P.....	2,400
Gervot.....	Idem.....	Elbeuf.....	2,100	Idem.....	Angers R. P.....	2,100
Ricard.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Elbeuf.....	1,500
Roubiro.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Luz..	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Beraud.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Perret.....	Idem.....	Sallanches.....	1,500	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Hérodote.....	Idem.....	Pantin 1°.....	1,800	Idem.....	Brest, central....	2,100
Delaplanche..	Idem.....	Vichy.....	2,100	Idem.....	Pantin 1°.....	2,100
Girard.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Laon R. P.....	1,500
Bellat.....	Idem.....	Trouville.....	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Mader.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,500	Idem.....	Paris 2 ^a	1,500
Robert.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Paris R. P. (Transb ^t)	1,800
Lacroix.....	Idem.....	Paris 40.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Charlemagne..	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Paris 40.....	1,800
Santinacci...	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400
Brun.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400
Huguet.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,100
Barrère.....	Idem.....	Cauterets.....	2,100	Idem.....	Amb., fig. du S.-O.	2,100
Germain.....	Idem.....	Royat.....	2,700	Idem.....	Caen R. P.....	2,700
Perron.....	Idem.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Decomberousse	Idem.....	Paris 8 ^a	2,400	Idem.....	Paris 22.....	2,400
Milloux.....	Idem.....	Paris 3.....	1,800	Idem.....	Paris 8 ^a	1,800
Le Forestier..	Idem.....	Paris 4.....	1,800	Idem.....	Paris 3.....	1,800
Rogie.....	Idem.....	Paris 8.....	2,100	Idem.....	Paris 4.....	2,100
Bazin.....	Idem.....	Mâcon.....	2,100	Idem.....	Paris 8.....	2,100
Balvay.....	Idem.....	Grenoble R. P....	1,500	Idem.....	Mâcon R. P.....	1,500
Boux.....	Idem.....	Grenoble, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Grenoble R. P....	2,700
Millet.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Marican.....	Idem.....	Cahors, direction..	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Niorthe.....	Idem.....	Biarritz.....	1,500	Idem.....	Paris, contral....	1,500
Durbecq.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Boucheron...	Idem.....	Biarritz.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Vedère.....	Idem.....	Bône.....	1,500	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Rauch.....	Idem.....	Sétif.....	1,800	Idem.....	Bône.....	1,800
Hanryé.....	Receveur...	Feriana.....	1,800	Idem.....	Sétif.....	1,800
Caroy.....	Commis....	En disponibilité..	*	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Picavet.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Arras R. P.....	1,800
Godart.....	Idem.....	Arras R. P.....	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Loques.....	Idem.....	Tarare.....	1,800	Idem.....	Nice R. P.....	1,800
Ferrier.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500	Idem.....	Tarare.....	1,500
Hochstetter..	Idem.....	Royan.....	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800
Bachès.....	Idem.....	Perpignan, direct ^{on} .	1,800	Idem.....	Cochinchine.....	1,800
Millot.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Jacquemin...	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Voisin.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Brocherie....	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lacroux.....	Commis.....	Cauterets.....	1,800	Commis.....	Bordeaux, central..	1,800
Vercier.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Allary.....	Idem.....	Biarritz.....	1,800	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Givaudan.....	Idem.....	Grasse.....	2,700	Idem.....	Nice, central.....	2,700
Peysson.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,700	Idem.....	Grasse.....	2,700
Castaignède.....	Idem.....	Tours R. P.....	2,400	Idem.....	Nice, central.....	2,400
Verdun.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^l .	1,800	Idem.....	Tours R. P.....	1,800
Serre.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,400
Portet.....	Idem.....	Paris 16.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Maurel.....	Idem.....	Trouville.....	1,800	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Rostagni.....	Idem.....	Sousa.....	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Carante.....	Idem.....	Tunis.....	2,400	Idem.....	Sousa.....	2,400
Melzessard.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Matringes.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Taillandier.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Transb ^l .	1,500
Blary.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Mottlin.....	Idem.....	Enghien-les-Bains.	2,400	Idem.....	Rouen, central.....	2,400
Honoré.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Vincent.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Nayroles.....	Idem.....	Paris 43.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Moreau.....	Idem.....	Paris 16.....	2,700	Idem.....	Paris 43.....	2,700
Imbert.....	Idem.....	Versailles, préfec- ture.	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Lamignot.....	Idem.....	Limoges, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Versailles, préfec- ture.	1,800
Portères.....	Idem.....	Limoges R. P.....	2,400	Idem.....	Limoges, gare de contrôle.	2,400
Goz.....	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Boudet.....	Idem.....	Porpignan.....	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Delphy.....	Idem.....	Paris 29.....	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100
Maschrez.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Paris 29.....	2,100
Beneyton.....	Idem.....	Vichy.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Lacroux.....	Idem.....	Bordeaux, central.	1,800	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,800
Noll.....	Surnumér ^{re} .	Aurillac.....	"	Idem.....	Libourne.....	1,500
Gros.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Paris 16.....	1,500
David.....	Idem.....	Gien.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Millet.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Sédentaire, même ligne.	1,500
Weltzer.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Gérard.....	Idem.....	Paris 51.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leroy.....	Idem.....	Paris 59.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maignet.....	Idem.....	Paris 9.....	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Hugonin.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Épernay.....	1,500
Vauquois.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Paris 83.....	1,500
Giron.....	Idem.....	Paris 77.....	"	Idem.....	Paris 55.....	1,500
Cattin.....	Idem.....	Rive-de-Gier.....	"	Idem.....	Fécamp.....	1,500
Brun.....	Idem.....	Paris 71.....	"	Idem.....	Paris 66.....	1,500
Lacgor.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bressuire.....	"
Langin.....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité..	"	Idem.....	Meaux.....	"
Rigot.....	"	Idem.....	Argentan.....	"
Gautier.....	Surnumér ^{re} .	Paris 30.....	"	Idem.....	Paris 9.....	"
Pradel.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Frechet.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Petelin.....	Idem.....	Paris 55.....	"	Idem.....	Paris 77.....	"
Ricros.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Idem.....	Paris 65.....	"
Dugourc.....	Idem.....	Châteaudun.....	"	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"
Rehoul.....	Idem.....	Montbrison.....	"	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Chappuis.....	Surnumér ^{re} .	Ligne de Lyon....	"	Surnumér ^{re} ..	Montbrison.....	"
Tournier.....	<i>Idem</i>	Dôle.....	"	<i>Idem</i>	Auxonne.....	"
Cérède.....	<i>Idem</i>	Paris 66.....	"	<i>Idem</i>	Paris 71.....	"
Fleuret.....	<i>Idem</i>	Remiremont.....	"	<i>Idem</i>	Mantes-sur-Seine..	"
Lafont.....	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.	"	<i>Idem</i>	Briançon.....	"
Daure.....	<i>Idem</i>	Gisors.....	"	<i>Idem</i>	Fécamp.....	"
Prost.....	<i>Idem</i>	Melun.....	"	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	"
Gallié.....	<i>Idem</i>	Adm. centr., dir. du service central.	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	"
Le Fèvre.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	"
Raymon.....	<i>Idem</i>	Civray.....	"	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	"
Ducros.....	<i>Idem</i>	Carcassonne.....	"	<i>Idem</i>	Tunis.....	"
Chenel.....	<i>Idem</i>	Belley.....	"	<i>Idem</i>	Bar-sur-Aube.....	"
Riguet.....	Com. aux ^{re} ..	Poitiers.....	"	<i>Idem</i>	Sablé.....	"
Montaigne.....	<i>Idem</i>	Lille, central.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	"
Porcher.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Oudet.....	<i>Idem</i>	Lille, central.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Desbordes.....	<i>Idem</i>	Bourges.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Faraut.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
du Fayel.....	"	<i>Idem</i>	Rennes, central...	"
Masse.....	Surnumér ^{re} ..	Draguignan.....	"	<i>Idem</i>	Beauvais.....	"
Lamouret.....	Commis auxi- liaire.	Dunkerque.....	"	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Cadiac.....	Facteur de ville.	Bordeaux.....	1,000	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Dornand.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,200



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 11.

SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques, canadiens et italiens	273
LISTES des journaux belges et suisses	275
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	276
CRÉATIONS de recettes simples des postes	278
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	279
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	281
BÂTIMENTS en partance	283
MESURE disciplinaire	285
FAITS divers.....	285
NOMINATIONS et promotions.....	287

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Hertford Road, n° 108, de Beauvoir Square..... N.
Wood Green, Salisbury Road..... N.

Angleterre.

Ashley Road (Boscombe)	Bournemouth.	Monkton	Jarrow.
Ashton Gate.....	Bristol.	Normanton Village..	Normanton.
Astley	Manchester.	Par Station.....	Cornwall.
Aston (Herts).....	Stevenage.	Porth.....	Pontypridd.
Aylestone Park.....	Leicester.	Port Talbot	Pontypridd.
Bramdean	Alresford.	Pwllgwaun.....	Pontypridd.
Denman Street.....	Nottingham.	Queen Street.....	Exeter.
Dobwalls	Liskeard.	St. David's Hill	Exeter.
Ellacombe.....	Torquay.	Sharnley Green....	Guildford.
Haverton Hill.....	Stockton-on-Tees.	Waterhouses (Derbyshire).....	Ashbourne (Derbyshire).
High Street.....	Portsmouth.	Woodhouse Road...	Normanton.
Keinton-Mandeville..	Somerton (Somerset).		
Mears Ashby	Earls Barton (Northamptonshire).		

Écosse.

Beattock.....	Dumfriesshire.
Freuchie.....	Ladybank.
Sinnahard.....	Gartly (Aberdeenshire).

Irlande.

Farranfore.....	Kerry.
Killavullen.....	Mallow.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Angleterre.

Après Taibach, inscrire Port Talbot, dans la 2^e colonne.
Après Kirkoswald, remplacer Penrith par Carlisle.
Après Longmarton, remplacer Penrith par Appleby.
Après Bolton-le-Sands, remplacer Lancaster par Carnforth.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Somerset House, Wellington Street..... W G.

Angleterre.

Coronation Road... Bristol.		Saint Sidwell..... Exeter.
Landport, Hants... Portsmouth.		Streatley..... Reading.

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux de poste canadiens admis à l'échange des mandats internationaux :

Nouveaux bureaux à ajouter.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Bridgeport.....	Cape Breton.....	Nouvelle-Écosse.
Dundalk.....	Grey.....	Ontario.
East Selkirk.....	Lisgar.....	Manitoba.
Gore Bay.....	Algoma.....	Ontario.
Grand Valley.....	Wellington.....	Ontario.
Little Glace Bay.....	Cape Breton.....	Nouvelle-Écosse.
Meteghan.....	Digby.....	Nouvelle-Écosse.
Saint-Félix-de-Valois.....	Joliette.....	Quebec.
Sainte-Martine.....	Chateaugay.....	Quebec.
Saint-Sylvester East.....	Lotbinière.....	Quebec.
Stanley Bridge.....	Queen's.....	Île du Prince-Edward.
Swift Current.....	Territoire d'Assiniboia Territory.
Upper Musquodoboit.....	Halifax.....	Nouvelle-Écosse.
Windsor Mills.....	Richmond.....	Quebec.

Bureaux supprimés à biffer.

Dundalk Station.....	Grey.....	Ontario.
Luther.....	Wellington.....	Ontario.
Michipicoten River.....	Algoma.....	Ontario.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange

des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Bassano di Sutri.....	Roma.	Miglicrina.....	Catanzaro.
Boccioleto.....	Novara.	Monsano.....	Ancona.
Canosa Sannita.....	Chieti.	Peri (Dolic).....	Verona.
Francavilla d'Éte.....	Ascoli Piceno.	Pontelongo.....	Padova.
Gradara.....	Pesaro.	Renate.....	Milano.
Graniti.....	Messina.	San Leonardo.....	Udine.
Lequio Tanaro.....	Cuneo.	San Stefano (Ventolene)..	Napoli.
Maiano.....	Udine.	Taurasi.....	Avellino.

Listes des journaux belges et suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNAUX BELGES.						
1° NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER :						
<i>La Nation</i>	Bruxelles...	3 mois..	8 25	8 00	0 25	
		6 mois..	15 97	15 50	0 47	
		12 mois.	30 90	30 00	0 90	
<i>Le Journal de Namur</i>	Namur.....	3 mois..	3 00	2 75	0 25	
		6 mois..	5 50	5 25	0 25	
		9 mois..	8 00	7 75	0 25	
		12 mois.	10 00	9 70	0 30	
<i>Le Patriote illustré</i>	Bruxelles...	3 mois..	2 00	1 75	0 25	
		6 mois..	4 00	3 75	0 25	
		9 mois..	6 00	5 75	0 25	
		12 mois.	7 50	7 25	0 25	
2° MODIFICATIONS DE PRIX :						
<i>Annales parlementaires</i> (Compte rendu.)	Bruxelles...	Session.	11 33	11 00	0 33	
<i>Compte rendu analytique des débats de la Chambre.</i> (Édition française ou fla- mande.)	Bruxelles...	Session.	7 25	7 00	0 25	
<i>L'Écho de la Bourse</i>	Bruxelles...	6 mois..	7 00	6 75	0 25	
		12 mois.	13 00	12 61	0 39	
3° JOURNAUX À BIFFER :						
<i>L'Écho du Parlement. — L'Écho de Bruxelles.</i>						
JOURNAUX SUISSES.						
1° NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER :						
<i>Stichindustrie</i>	Saint-Gall...	3 mois.	2 00	1 50	0 50	
		6 mois..	3 40	2 90	0 50	
		12 mois.	6 20	5 70	0 50	
<i>Urner Volksblatt</i>	Altorf.....	6 mois..	3 80	3 30	0 50	
		12 mois.	6 90	6 40	0 50	
2° JOURNAUX À BIFFER :						
<i>Illustrirte Schweizerische Volkszeitung, à Zurich; — Urner Volksfreund, à Altorf.</i>						

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Avenir diplomatique (L')</i> , 12, rue Ser- vandoni, Paris.					
Seine.....	6 mois..	15 00	14 75	0 25	
	1 an....	30 00	29 60	0 40	
Autres départements	6 mois..	16 00	15 74	0 26	
	1 an....	32 00	31 58	0 42	
<i>Bourse pour tous (La)</i> , 32, rue Saint- Marc, Paris.					
France	1 an....	1 00	0 89	0 11	<i>Bourse pour tous (La)</i> a pour supplément : <i>Ti- rages financiers authen- tiques (Les)</i> .
Pris en même temps que <i>Tirages finan- ciers authentiques (Les)</i> . Pour les deux journaux :					
France	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Lecture française (La)</i> , 65, rue de la République, à Lyon.					
France	6 mois...	3 00	2 87	0 13	Publication hebdoma- daire illustrée.
	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Normandie médicale (La)</i> , à Rouen.					
France	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Sténographie à l'école (La)</i> , Journal mensuel pédagogique, Directeur : J. D. Mougeot, à Gravelle, par le Havre.					
France	{ Avec la méthode	1 an.... 2 15	2 02	0 13	
	{ Sans la méthode	1 an.... 2 00	1 88	0 12	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Tirages financiers authentiques (Lcs)</i> , 32, rue Saint-Marc, Paris. France	1 an	4 00	3 86	0 14	Ce journal est le supplé- ment de <i>La Bourse pour</i> <i>tous</i> .
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Express de Lyon (L')</i> , 65, rue de la République, à Lyon.					
Rhône et départements limitrophes...	3 mois ..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois ..	12 00	11 78	0 22	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
Autres départements	3 mois ..	8 00	7 82	0 18	
	6 mois ..	15 00	14 75	0 25	
	1 an	25 00	24 65	0 35	
<i>Dépêche de l'Est (La)</i> , à Reims (Marne).					
Marne et départements limitrophes ..	3 mois ..	4 00	3 86	0 14	
	6 mois ..	8 00	7 82	0 18	
	1 an	16 00	15 74	0 26	
Autres départements	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
<i>Oculistique et de Chirurgie (Journal d')</i> , 5, rue d'Abbeville, à Paris. France	1 an.	2 00	1 88	0 12	
CHANGEMENTS D'ADRESSE.					
<i>Courrier des Halles</i> . Biffer : « rue Mandar, n° 5, » et remplacer par : « rue Dussoubs, n° 22. »					
<i>Nouveaux remèdes (Les)</i> . Biffer : « rue J.-J.-Rousseau, n° 41, » et remplacer par : « quai Bourbon, n° 55. »					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Ain	Peyrieu	4 novembre 1885....	7665
Manche.....	Blainville.....	<i>Idem</i>	7398

(1) Conversion en recette simple des postes de 4^e classe de l'établissement de facteur-boîtier municipal existant actuellement dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 20 octobre 1885, le bureau mixte créé à Montpellier, quartier de la Gare, prendra désormais la dénomination de « Montpellier, place de la Gare ».

Par décision ministérielle en date du 4 novembre 1885 :

- 1° Il est créé un établissement de facteur-boîtier mixte de l'État à Maillot (Alger);
- 2° Est supprimé l'établissement de facteur-boîtier mixte de Beni-Mançour (Alger) à partir de la mise en activité du bureau de Maillot.

Par décision ministérielle en date du 5 novembre 1885 :

- 1° L'établissement de facteur-boîtier de Rio-Salado (Oran) est converti en recette, traitement 1,000 francs;
- 2° Il est créé un établissement de facteur-boîtier à Chabet-El-Leham, Mocta-Douz et Saint-André-de-Mascara (Oran), traitement 1,000 francs;
- 3° Il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Mulcy-Abd-el-Kader (Oran).

Par décision ministérielle en date du 16 octobre 1885, l'établissement de facteur-boîtier d'Oued-Cham (Constantine) est converti en recette.

Par décision ministérielle en date du 9 novembre 1885, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de Faugères (Hérault), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Ce nouvel établissement a pris le n° d'ordre 7666.

Par décision ministérielle en date du 11 novembre 1885 le bureau de poste existant dans la commune de Luché-Pringé (Sarthe), sous l'appellation de « Luché » prendra à l'avenir la dénomination de « Luché-Pringé » qui est le nom officiel de la commune dans laquelle ce bureau est situé.

Par décision ministérielle en date du 16 novembre 1885, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Ain-el-Hadjar, près Lamtar, et à Tabia (Oran), traitement 1,000 francs.

Le bureau mixte succursale créé à Montpellier, par décision du 29 mai 1885, prendra la dénomination de « Montpellier, place de la Gare »; la date d'ouverture est fixée au 1^{er} décembre prochain.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) *Bureaux gérés par des agents des Postes et Télégraphes.*

Cailar (Le) M ☒ (Gard). 10 nov. 1885.	Audun-le-Roman M ☒ (Meurthe-et-Moselle).. 25 nov. 1885.
Cognat-Lyonne M ☒ (Allier)..... <i>Idem.</i>	Courtivron M ☒ (Côte-d'Or)..... <i>Idem.</i>
Fos M ☒ (Haute-Garonne) <i>Idem.</i>	Ferté Saint-Cyr (La) M ☒ (Loir-et-Cher)..... <i>Idem.</i>
Fyé M ☒ R. G. (Sarthe).. <i>Idem.</i>	Laneuvilleroy M ☒ R. G. (Oise)..... <i>Idem.</i>
Jullié M ☒ (Rhône)..... <i>Idem.</i>	Marainviller M ☒ (Meurthe-et-Moselle)..... <i>Idem.</i>
Landes M ☒ (Loir-et-Cher)..... <i>Idem.</i>	Saint-Dyé M ☒ R. G. (Loir-et-Cher)..... <i>Idem.</i>
Montbrehain M ☒ R. G. (Aisne)..... <i>Idem.</i>	Saint-Jean-Brévelay M ☒ (Morbihan)..... <i>Idem.</i>
Ouroux-sur-Saône M ☒ (Saône-et-Loire)..... <i>Idem.</i>	Saint-Julien-sur-Reyssouze M ☒ (Ain)..... <i>Idem.</i>
Preixan M ☒ R. G. (Aude) <i>Idem.</i>	Souigny M ☒ R. G. (Allier)..... <i>Idem.</i>
Romenay M ☒ (Saône-et-Loire)..... <i>Idem.</i>	
Saint-Claude M ☒ R. G. (Loir-et-Cher)..... <i>Idem.</i>	
Alan M ☒ R. G. (Haute-Garonne)..... 25 nov. 1885.	

b) *Bureaux gérés par des agents des communes.*

Arcachon-Saint-Ferdinand M (Gironde)..... 10 nov. 1885.	Sidi-Merouane M (Constantine)..... 10 nov. 1885.
Beaurevoir M (Aisne).... <i>Idem.</i>	Zéraïa M (Constantine).. <i>Idem.</i>
Juliéna M R. G. (Rhône). <i>Idem.</i>	Cercic M (Rhône)..... 25 nov. 1885.
Kherba (commune des Braz) M (Alger)..... <i>Idem.</i>	Plouézec M (Côtes-du-Nord) <i>Idem.</i>

c) *Gares.*

Mignaloux-Nouaillé... { pour Mignaloux, 3 kil. } (Vienne).
 { pour Nouaillé, 3 kil. }
 Moyenneville D (Oise).
 Vercheny D (Drôme).

d) *Bureau d'intérêt privé.*

Fontaine l P (1) (Seine-Inférieure) 1^{er} novembre 1885.

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Bolbec pour la correspondance spéciale de M^{me} veuve Desgenétais.

2^o Fusions et transferts.

Saint - Martin - d'Auxigny M ☒ (Cher)..... 28 oct. 1885.	Saint - Jacut - de - la - Mer M ☒ (Côtes-du-Nord). 1 ^{er} nov. 1885.
Saint - Laurent - du - Pont M ☒ (Isère)..... 30 oct. 1885.	Saint-Pierre-Église M ☒ (Manche)..... 11 nov. 1885.

3° Modifications.

Audun-le-Roman, 1 kil. (Meurthe-et-Moselle), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
Souvigny, 1 kil. (Allier). Rayer 1 kil., y substituer l'indice V.
Cailar (Le) 1 kil. (Gard). Rayer la mention 1 kil., y substituer l'indice V.
Port-de-Piles (gare) 1 kil. (Indre-et-Loire). Lire : Port-de-Piles, 1 kil. (1) (Vienne).
(1) La gare de Port-de-Piles est située dans le département d'Indre-et-Loire et dessert la localité de même nom située dans le département de la Vienne.

Tassin M ☒ (Rhône). Lire : Tassin-la-Demi-Lune M ☒ (Rhône).

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Amillis M ☒ (Seine-et-Marne).	Fresneaux-Monchevreuil M ☒ (Oise).
Avon M ☒ (Seine-et-Marne).	Hermes M ☒ (Oise).
Beaumont-en-Gâtinais M ☒ (Seine-et-Marne).	Lizy-sur-Ourcq M ☒ (Seine-et-Marne).
Besson M ☒ (Allier).	Loué M ☒ (Sarthe).
Beton-Bazoches M ☒ (Seine-et-Marne).	Marlieux M ☒ (Ain).
Bourron M ☒ (Seine-et-Marne).	Roisel M ☒ (Somme).
Brassy M ☒ (Nièvre).	Saint-Méard-de-Gurçon M ☒ (Dordogne).
Coubert M ☒ (Seine-et-Marne).	Sérignan M ☒ (Vaucluse).
Fonquevillers M ☒ (Pas-de-Calais).	Steenvoorde M ☒ (Nord).
	Trilport M ☒ (Seine-et-Marne).

4° Réouvertures.

Lisors M (Eure), 10 novembre 1885.
Aire Ecl. (Pas-de-Calais) 1^{er} novembre 1885.

5° Fermetures.

Pont-sans-Pareil (Le) (sucrerie d'Ardres) I P (3) (Pas-de-Calais).
Supprimer le renvoi (3) correspondant.
Marcorignan M (Aude), 24 octobre.
Saint-Christau-Lurbe B M (Basses-Pyrénées), 27 octobre.
Levallois-Perret B^{5e} (Seine.)

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ardèche	Ardoix.....	Quintenas.....	Sarras.
Calvados.....	Sainte-Honorine-des-Perthes	Vierville-sur-Mer.....	Port-en-Bessin.
Charente-Inférieure	Hyvrai..... } commune Salle (La)..... } de Sources (Les).. } Saint- Moulin - d'Azay } Crépin. (Le)..... }	Tonnay-Boutonné.....	Genouillé. (Except.)
Côtes-du-Nord.....	Saint-Jacut-de-la-Mer.....	Ploubalay.....	Saint-Jacut-de-la-Mer (1)
Haute-Garonne....	Fonsorbes.....	Saint-Lys.....	Fonsorbes (1).
Jura	Aumont..... } Montholier..... } Oussières..... } Mare (La)..... } Écart de Vallon (Le).... } l'Aberge- Remée (La).... } ment Tournolle (La.) } le-Grand.	Poligny..... } Colonne..... } Arbois..... }	Aumont (1).
Loire.....	Renaizon, Saint-André-d'Ap chon..... } Arcon, Saint-Alban..... }	Saint-Haon-le-Châtel ...	Renaizon (1).
Nièvre... ..	Saint-Parize-le-Châtel	Magny-Cours.....	Saint-Parize-le-Châtel (1)
Orne.....	Planches.....	Merlerault (Le).....	Sainte-Gauburge.
Pas-de-Calais.....	Aux Clairs, commune de Loison..... } Douvrin..... }	Lens..... } Bassée-Nord (La)..... }	Vendin-le-Vieil (Except). Douvrin (1).
Puy-de-Dôme	Cellule, Saint-Bonnet-près- Riom..... }	Riom.....	Cellule (1).
Rhône.....	Irigny.....	Saint-Genis-Laval.....	Irigny (1).
Saône-et-Loire. ...	Verrière (La Grande)	Saint-Léger-sous-Bouvray	Verrière (La Grande) (1).
Haute-Savoie.....	Desingy.....	Frangy.....	Seysssel.

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4			
Seine-Inférieure...	Houssaye (La). Laudin (Le)...	La Mailleraye.....	Hauville (Eure). (Excepté)			
	Parquet (Le)... Londe (La)....					
Somme.....	Framerville..... Hainecourt..... Vauvillers.....	Caudefec..... Chaumes.....	Routot (Eure). (Excepté). Harbonnières.			
				Moulinet (Le), commune de Sainte-Gécile.....	Les Essarts.....	Sainte-Gécile.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des Postes.

PAGES. 1	COLONNES. 2	CHANGEMENTS À OPÉRER. 3
789	1	Ajouter : Mare (La) (Jura), écart de l'Abergement-le-Grand. — Aumont.
1,087	3	——— Ramée (La) (Jura), écart de l'Abergement-le-Grand. — Aumont.
1,352	2	——— Tournelle (La) (Jura), écart de l'Abergement-le-Grand. — Aumont.
1,392	2	——— Vallon (Le) (Jura), écart de l'Abergement-le-Grand. — Aumont.
654	3	——— Hyvrai (Charente-Inférieure), commune de Saint-Crépin. — Exc. Genouillé.
1,164	1	——— Salle (La) (Charente-Inférieure), commune de Saint-Crépin. — Exc. Genouillé.
1,207	3	——— Sources (Les) (Charente-Inférieure), commune de Saint-Crépin. — Exc. Genouillé.
899	1	——— Moulin-d'Azay (Le) (Charente-Inférieure), commune de Saint-Crépin. — Exc. Genouillé.
345	3	——— Clairs (Aux) (Pas-de-Calais), commune de Loison. — Exc. Vendin-le-Vieil.

NOTA. — Bulletin n° 10, page 259, ajouter devant la mention de chacune des localités figurant au tableau des annotations à transcrire textuellement au Dictionnaire des postes, le mot : « Intercaler ».

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i> (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} décemb.	Le Havre..	Intrépide-Corse.	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Caroline.....	<i>Idem</i>	H. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	5.....	<i>Idem</i>	Périgny.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Réunion.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Ville-de-Metz..	Vapeur....	E. Grosos.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i> (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} décemb.	Le Havre..	Laurium.....	Vap. rég....	E. Grosos.
2	Bahia.....	3.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-San-Ni- colas.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Dom-Pedro....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Canadian.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
9	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
15	Céara.....	9.....	<i>Idem</i>	Sobralhense....	<i>Idem</i>	Cunard.
16	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Bernard.....	<i>Idem</i>	Currie.
16bis	San-Francisco.....	1/1.....	Bordeaux..	Nantes.....	<i>Idem</i>	C ^{ie} Commerciale.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
17	Curacao.....	24 décemb.	Le Havre..	Allemania.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	Guayaquil.....	5.....	Idem.....	Maria.....	Voilier....	Hartog.
19	Idem.....	15.....	Idem.....	Morning-Star..	Idem.....	Ch. Halm.
20	Gouaïves.....	29.....	Idem.....	Rhenania.....	Vap. rég...	Brostrom.
21	Jaemel.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
22	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
23	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
24	Lana.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	E. Grosos.
25	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
26	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Maccio.	Idem.....	Idem.
27	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
28	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
29	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Sobralhense....	Idem.....	Cunard.
30	Idem.....	21.....	Idem.....	Bernard.....	Idem.....	Currie.
31	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Sau-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
32	Idem.....	10.....	Idem.....	Dom-Pedro....	Idem.....	Idem.
33	Idem.....	20.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
34	Idem.....	30.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
35	Para.....	9.....	Idem.....	Sobralhense....	Idem.....	Cunard.
36	Idem.....	21.....	Idem.....	Bernard.....	Idem.....	Currie.
37	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
38	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
39	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	29.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
41	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Maccio.	Idem.....	Idem.
43	Progreso.....	5.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
44	Puerto-Plata.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
45	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Maccio.	Idem.....	Idem.
47	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
48	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
49	Santo-Domingo....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
50	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
52	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
54	Tampico.....	5.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Idem.
55	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Dom-Pedro....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	20.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
57	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	E. Grosos.
58	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	Brostrom.
59	Idem.....	9.....	Idem.....	Tamaulipas....	Idem.....	Génestad.

DIRECTION DU PERSONNEL.

Mesure disciplinaire.

Par décision ministérielle du 20 octobre dernier, la peine de la révocation a été prononcée contre un courrier-convoyeur pour importation frauduleuse de tabac étranger qu'il avait dissimulé dans des sacs à dépêches.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. SAULNIER, facteur rural à Ozoir-la-Ferrière, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 78 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. LEPAGE, gardien de bureau à Versailles, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 20 francs qu'il a déposée entre les mains de son receveur.

M. COISY, facteur de ville à Lille, a trouvé sur la voie publique une pièce de drap qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police.

M. ROY, facteur rural à Poligny (Jura), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qui a pu être remise à la personne qui l'avait perdue.

M. LONGENAL, facteur des télégraphes à Bordeaux, a remis à son receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. PÉTRIS, commis à Marseille, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant une lettre de crédit et 850 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. DÉCHOUX, facteur rural à Château-Thierry, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 10 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. BRIOT, facteur rural au Thillot, a trouvé, en cours de tournée, une montre en or qu'il a rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. MABON, facteur rural à Fyé (Sarthe), a trouvé un porte-monnaie renfermant 3 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. GRANGÉ, commis auxiliaire à Aumale (Algérie), s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 10 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. OURY, facteur rural à Saint-Amand-de-Vendôme, a remis à son propriétaire un porte-monnaie renfermant 35 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. RICHARD, facteur rural à Longué (Maine-et-Loire), a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 1 franc qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. BAUCILHON, commis à Saint-Étienne-Badouillère, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille renfermant 300 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. MAZÉAS, gardien de bureau à Brest, a trouvé dans le bureau une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BALMAIN, surveillant des télégraphes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Boghari (Algérie) un billet de banque de 20 francs qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. CUBAYNES, surnuméraire à la Châtre, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie renfermant 100 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. JENESSE, facteur rural à Brest, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 100 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. DUJARDIN, commis à Fontainebleau, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 7 francs trouvé par lui sur la tablette du guichet.

M. KUSSLING, facteur rural à Nemours, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 8 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. GAY, facteur rural à Paray-le-Monial, a trouvé en cours de tournée une montre en or qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de la receveuse.

M. LANCIEN, facteur rural à Neufchâtel (Aisne), a trouvé sur la voie publique une somme de 6 francs qu'il a déposée à la mairie de Prouvais.

M. PETITCOLIN, facteur rural à Raddon (Haute-Saône), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 2 fr. 50 cent. et une bague en argent qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Breuchotte.

M. PRADEL, facteur chef à Tulle, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 5 francs qui lui avait été donnée en trop.

M^{me} LECLER, receveuse à Vauchassis (Aube), a remis à la personne intéressée un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs, ainsi que d'autres valeurs, qui avait été oublié dans la salle d'attente.

M. HUEZ, facteur rural à Vauchassis (Aube), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. COURAYER, facteur auxiliaire au Havre, a trouvé dans la salle d'attente un mandat-poste de 10 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. CHARTIER, facteur de ville à Corbeil, a déposé au commissariat de police un porte-monnaie renfermant une pièce de 10 francs, trouvé par lui sur la voie publique.

M. DESPOLLES, facteur rural à Jaligny (Allier), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant la somme de 100 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. PÉGUILLER, facteur local à Ignéraude (Saône-et-Loire), a trouvé sur la voie publique un paquet d'étoffes de soie et de dentelle estimé 30 francs qu'il s'est empressé de restituer à son propriétaire.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. CHASTEL, facteur rural à Turriers (Basses-Alpes), a sauvé un enfant en danger de se noyer.

M. MARTIN, facteur rural à Docelles (Vosges), a sauvé la vie à un homme sur le point de se noyer.

M. PESNEAU, facteur rural à Saint-Étienne-de-Montluc, a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

M. CARBONNIER, facteur rural à Senlis, a fait preuve de courage en se jetant à la tête d'un cheval emporté qui venait de désarçonner son cavalier.

M. GOMMERAIS, facteur rural au Pertre (Ille-et-Vilaine), a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie.

M^{lle} MARLAUD, aide au bureau de Douzy (Ardennes), a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie qui s'était déclaré dans le bureau.

M. CUNY, facteur rural à Grandrieu (Lozère), a fait preuve de courage en sauvant un enfant sur le point de glisser dans un précipice.

Le même sous-agent a porté secours à un enfant sur lequel s'était abattu un essaim d'abeilles.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Caillat.....	Com. princ. de direct.	Montpellier, direct. départementale.	2,700	Com. princ. de direct.	Grenoble, direction départementale.	2,700
Cabrol.....	Commis de direction.	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Même service.....	2,700
Buet.....	Commis....	Nantes, gare.....	2,700	Commis de direction.	Oran, service tech- nique.	2,700
Pennellier....	Commis de direction.	Laon, direction dé- partementale.	2,400	<i>Idem</i>	Paris, direction dé- partementale.	2,400
Planchon.....	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan, di- rect. départ.	2,400	<i>Idem</i>	Montpellier, direct. départementale.	2,400
Richier.....	Commis....	Marseille, central..	2,400	<i>Idem</i>	Gap, direction dé- partementale.	2,400
Faure.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	2,400	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan, di- rect. départ.	2,400
Miquelon.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	2,400	<i>Idem</i>	Constantine, direct. départementale.	2,400
Bosse.....	<i>Idem</i>	Lyon, direction ré- gionale.	2,100	Commis....	Marseille, direction régionale.	2,100
Petit.....	Commis de direction.	Constantine, direct. départementale	2,100	Commis de direction.	Laon, direction dé- partementale.	2,100
Béthoux.....	<i>Idem</i>	Grenoble, direction départementale.	2,100	<i>Idem</i>	Gap, direction dé- partementale.	2,100
Silly.....	Commis....	Vendôme.....	2,100	<i>Idem</i>	Blois, direction dé- partementale.	2,100
de Bouët du Portal.	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. séden- taires, 3 ^e bureau.	1,900	Commis....	La Rochelle, direct. départementale.	1,800
Armagis.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,900	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. sédent., 3 ^e bureau.	1,900
Marty.....	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,800	<i>Idem</i>	Rouen, direction dé- partementale.	1,800
Chorin.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,800	<i>Idem</i>	Lyon, direction ré- gionale.	1,800
Faux.....	<i>Idem</i>	Nîmes, recette prin- cipale.	1,800	<i>Idem</i>	Nîmes, direction dé- partementale.	1,800
Magail.....	<i>Idem</i>	Direction de la caisse d'épargne.	1,600	<i>Idem</i>	Même service.....	1,900
Prugnaud....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	1,500	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,600
Faucon.....	Surnumér ^{re} ..	Direct. de la caisse d'épargne.	1,200	<i>Idem</i>	Direction du maté- riel et de la con- struct., 3 ^e bureau.	1,600
du Fayel.....	<i>Idem</i>	Rennes, central...	600	Surnumér ^{re} ..	Bureau des réclama- tions.	600
Rigault.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	600	<i>Idem</i>	Direct. de la caisse d'épargne.	600
Augst.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	600
Damel.....	"	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	600
Cimetière....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	600
Heugas.....	Sous-chef de section.	Paris, poste central.	4,000	Recev. prin- cipal.	Tarbes.....	4,000
Sajous.....	Receveur....	Bergerac.....	3,500	<i>Idem</i>	Agen.....	3,500
de la Salle de Rochemaure.	Recev. prin- cipal.	Mont-de-Marsan...	3,500	Receveur....	Issoudun.....	3,500
Rousseau.....	Commis prin- cipal.	A la disposition du ministre de la ma- rine et des colo- nies.	3,500	<i>Idem</i>	Carpontras.....	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Verlhac.....	Receveur. . .	Nogent-le-Rotrou...	fr. 3,000	Recev. prin- cipal.	Mont-de-Marsan...	fr. 3,000
Boyer.....	<i>Idem</i>	Issoudun.....	3,000	Receveur....	Saint-Malo.....	3,000
Viaque.....	<i>Idem</i>	Relizans.....	3,000	<i>Idem</i>	Bergerac.....	3,000
Klecker.....	<i>Idem</i>	Lesparre.....	2,700	<i>Idem</i>	Relizane.....	3,000
Bouchet.....	<i>Idem</i>	Paris 20.....	4,000	<i>Idem</i>	Paris 51.....	4,000
Marchand.....	<i>Idem</i>	Paris 67.....	3,500	<i>Idem</i>	Paris 20.....	3,500
Nourry.....	<i>Idem</i>	Montluçon.....	3,500	<i>Idem</i>	Paris 67.....	3,500
Grand.....	Recev. prin- cipal.	Blois.....	3,000	<i>Idem</i>	Montluçon.....	3,000
Bruneau.....	Receveur....	Sancerre.....	2,400	Recev. princ.	Blois.....	2,500
Baqué.....	<i>Idem</i>	Royan.....	3,000	Receveur....	Nogent-le-Rotrou..	3,000
Champy.....	<i>Idem</i>	Paris, bureau télé- graphique n° 96.	3,500	<i>Idem</i>	Paris, bureau télé- graphique n° 35.	3,500
Digne.....	Commis.....	Avignon.....	2,700	Receveur....	Montpellier, place de la Gare.	2,700
M ^{me} v ^e Minaud.....	"	Receveuse...	Saint-Etienne-du- Bois.	1,000
M ^{lle} Chatrier.....	Receveuse...	Le Châble.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Gervais-les- Bains.	1,200
M ^{mes} v ^e Breton.....	<i>Idem</i>	Abondance.....	800	<i>Idem</i>	Le Châble.....	800
Bauquis.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,200	<i>Idem</i>	Abondance.....	1,200
M ^{lles} Gaillard.....	<i>Idem</i>	Saint-Georges-en- Couzan.	800	<i>Idem</i>	Roulet.....	800
Napoly.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Georges-en- Couzan.	800
Bazille.....	Receveuse...	Romilly-la-Puthe- naye.	800	<i>Idem</i>	Coësmes.....	800
M ^{me} v ^e Dalibert.....	<i>Idem</i>	La Chapelle-Yvon..	800	<i>Idem</i>	La Cambe.....	800
M ^{lles} Meury.....	"	<i>Idem</i>	La Chapelle-Yvon..	800
Le Cun.....	Receveuse...	Saint-Erblon.....	1,000	<i>Idem</i>	Liffré.....	1,000
M ^{mes} Liard.....	<i>Idem</i>	Vassy-près-Vire...	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Erblon.....	1,400
v ^e Prunier.....	<i>Idem</i>	Montsecret.....	1,200	<i>Idem</i>	Vassy-près-Vire...	1,200
M ^{lles} Guérin-Villeau- breil.	<i>Idem</i>	Liffré.....	800	<i>Idem</i>	Montsecret.....	800
Mary.....	"	<i>Idem</i>	Bouguenais.....	800
M ^{me} Moirez.....	Receveuse...	En disponibilité...	800	<i>Idem</i>	Remy.....	800
M ^{lles} Payeur.....	"	<i>Idem</i>	Ouzouer-sur-Loire..	800
Loze.....	Receveuse...	Rennes-les-Bains..	1,200	<i>Idem</i>	Saissac.....	1,200
M ^{me} Pagès.....	<i>Idem</i>	Saissac.....	1,000	<i>Idem</i>	Rennes-les-Bains..	1,000
MM. Astay.....	Receveur....	Nyons.....	1,600	Receveur....	Viviers.....	1,600
Béranger.....	<i>Idem</i>	Viviers.....	1,600	<i>Idem</i>	Nyons.....	1,800
M ^{lle} Pagès.....	Receveuse...	Bétaille.....	800	Receveuse...	Beauville.....	800
M ^{me} Pein.....	<i>Idem</i>	Marcilly-le-Hayer..	1,000	<i>Idem</i>	Villenaux.....	1,000
M ^{lle} Tissouil.....	<i>Idem</i>	Pacy-sur-Eure.....	1,800	<i>Idem</i>	Maisons-Alfort....	1,800
M ^{me} v ^e Moreau.....	<i>Idem</i>	Livry.....	1,600	<i>Idem</i>	Pacy-sur-Eure.....	1,800
M ^{lle} Robert.....	<i>Idem</i>	Bagneux.....	1,400	<i>Idem</i>	Livry.....	1,600
M ^{mes} Garlaudat.....	<i>Idem</i>	Vaux.....	1,000	<i>Idem</i>	Bagneux.....	1,000
v ^e Mottet.....	<i>Idem</i>	Champignol.....	1,000	<i>Idem</i>	Vaux.....	1,000
M ^{lle} Gombert.....	"	<i>Idem</i>	Vannes-le-Châtel... Genas.....	800
Valentin.....	Receveuse...	Le Frency-d'Oisans.	800	<i>Idem</i>	Le Frency-d'Oisans.	800
Ribelin.....	"	<i>Idem</i>	Auzon.....	1,400
Fournier.....	Receveuse...	Pontgibaud.....	1,400	<i>Idem</i>	Pontgibaud.....	1,000
Meunier.....	<i>Idem</i>	Auzon.....	1,000	<i>Idem</i>	Collonges-sur-Sa- lène.	1,200
M ^{me} v ^e Lavillat.....	<i>Idem</i>	Boège.....	1,200	<i>Idem</i>	Boège.....	1,000
M ^{lle} Lefèvre.....	<i>Idem</i>	Collonges-sur-Sa- lène.	1,000	<i>Idem</i>	Vallerangue.....	800
M. Ribard.....	"	Receveur....	Condé-en-Brie.....	800
M ^{me} v ^e Cesson.....	"	Receveuse...	Peillac.....	800
M ^{lles} Chédane.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Igny-de-Vers.	800
Bertheliet.....	"	<i>Idem</i>	Tourny.....	1,400
M ^{me} Brière.....	Receveuse...	Ris-Orangis.....	1,400	<i>Idem</i>	

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENT. fr.
M ^{lles} Mortillet.	Receveuse. . .	Gargenville.	800	Receveuse. . .	Moliens.	800
Henry.	<i>Idem</i>	Lardy.	1,000	<i>Idem</i>	Ris-Orangis.	1,000
Lesné.	Employée ti- tulaire.	Direction de la caisse d'épargne.	1,300	<i>Idem</i>	Lardy.	1,200
Antoine.	Receveuse. . .	Moliens.	800	<i>Idem</i>	Gargenville.	800
Gazard.	<i>Idem</i>	Marmanhac.	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Augeau.	1,200
M ^{mes} Garinot.	<i>Idem</i>	Ségur-les-Villas.	800	<i>Idem</i>	Marmanhac.	800
v ^e Parlier.	<i>Idem</i>	Grandrieu.	800	<i>Idem</i>	Ségur-les-Villas.	800
M ^{lles} Josnet de la Violais.	<i>Idem</i>	Boussay.	1,400	<i>Idem</i>	Varades.	1,400
Guionnet.	Employée ti- tulaire.	Paris, Bourse.	1,200	<i>Idem</i>	Boussay.	1,200
M ^{me} v ^e Maillard.	"	<i>Idem</i>	Piomion.	1,000
M ^{lles} Pierre.	"	<i>Idem</i>	Mauvages.	800
Le Dantec.	"	<i>Idem</i>	Corseul.	800
Marquand.	"	<i>Idem</i>	Réchésy.	800
Dubost.	"	<i>Idem</i>	Grandrieu.	800
MM. Pupin.	Receveur.	La Rigaia.	1,000
Grenet.	Commis prin- cipal.	Nîmes.	3,000	<i>Idem</i>	Beaucaire.	2,700
M ^{me} Perret.	Receveuse. . .	En disponibilité.	1,000	Receveuse. . .	La Plaine.	1,000
M ^{lle} Martin.	<i>Idem</i>	Saint-Hippolyte-sur- le-Doubs.	1,600	<i>Idem</i>	L'Isle-sur-le-Doubs.	1,600
M ^{me} v ^e Dupont.	<i>Idem</i>	Dampierre - sur - Sa- lon.	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Hippolyte-sur- le-Doubs.	1,400
M ^{lle} Beaupère.	<i>Idem</i>	Fontaines.	1,400	<i>Idem</i>	Dampierre - sur - Sa- lon.	1,400
M ^{me} v ^e Lorgèron.	<i>Idem</i>	Gergy.	1,400	<i>Idem</i>	Fontaines.	1,400
M ^{lles} Renaud.	<i>Idem</i>	Ain-ol-Arba.	1,000	<i>Idem</i>	Gergy.	1,000
Levrat.	<i>Idem</i>	Morzine.	800	<i>Idem</i>	Serrières-de-Briord.	800
M. Portier.	Receveur.	Morzine.	800
M ^{me} v ^e Dalibert.	Receveuse. . .	La Cambé.	800	Receveuse. . .	Romilly - la - Pathe- uaye.	800
M ^{lles} Bertillon.	<i>Idem</i>	Grigneville.	800	<i>Idem</i>	Fontenay-sur-Loing.	800
Brun.	<i>Idem</i>	Serrières-de-Briord.	1,200	<i>Idem</i>	Montmorle.	1,200
Cépède.	<i>Idem</i>	Bétaille.	800
M. Oliver.	Facteur boi- tier.	Oued-Cham.	1,000	Receveur.	Même bureau.	1,000
M ^{lle} Guinaud.	"	Receveuse. . .	Peyrien.	800
M ^{mes} Lonchamp.	Receveuse. . .	Paray-le-Monial.	1,800	<i>Idem</i>	S ^t -Nicolas-du-Port.	1,800
v ^e Fié.	"	<i>Idem</i>	Grignoville.	800
M ^{lles} Lépine.	Receveuse. . .	Grandfresnoy.	1,000	<i>Idem</i>	Hartennes-et-Taux.	1,000
Tilloy.	<i>Idem</i>	Démisionnaire.	"	<i>Idem</i>	Grandfresnoy.	1,000
Simon.	"	<i>Idem</i>	Champignol.	800
Teillard.	Receveuse. . .	Vitry-aux-Loges.	800	<i>Idem</i>	Marcilly-le-Hayer.	800
Billault.	<i>Idem</i>	Autry-le-Chatel.	1,200	<i>Idem</i>	Vitry-aux-Loges.	1,200
Limanton.	"	<i>Idem</i>	Autry-le-Chatel.	800
Flory.	Receveuse. . .	Le Breuil.	800	<i>Idem</i>	Jumeaux.	800
MM. Brassier.	Commis	Paris, présidence.	2,700	Contrôleur. . .	Le Mans.	3,000
Soubiran.	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées.	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest.	3,000
Charles.	Commis prin- cipal.	Ligne de l'Est.	2,700	<i>Idem</i>	Ligne des Pyténées.	2,700
François.	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon.	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.	3,000
Pouillon.	Commis prin- cipal.	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	Même ligne.	3,000
Arnaud.	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest.	3,000	<i>Idem</i>	Ligne du Nord.	3,000
Vinot.	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.	2,700	Commis prin- cipal.	Lig. du Nord-Ouest.	2,700
Guillemard.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Clerc.	<i>Idem</i>	Paris 63.	2,700	<i>Idem</i>	Paris 72.	2,700
Calvet.	<i>Idem</i>	Paris 17.	2,700	<i>Idem</i>	Paris 63.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Monié.....	Commis.....	Caen R. P.....	fr. 2,100	Commis.....	Nice, central.....	fr. 2,100
Jouffrey.....	Idem.....	Annecy.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Fille.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Delort.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Manivet.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gonnet.....	Idem.....	Lille R. P.....	2,100	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100
Briois.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Lille R. P.....	1,500
Ayral.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Paris 2 ^e	1,800
Manrot.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Aubusson.....	1,800
Dousdelès.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Béziers.....	2,100
Canet.....	Idem.....	Constantine R. P.....	2,100	Idem.....	Alger R. P.....	2,100
Azéma.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Constantine R. P.....	1,500
Rieucan.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,400	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,400
Arnal.....	Idem.....	Paris 72.....	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Tallendeau.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Paris 72.....	1,500
Chanfroy.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 7.....	1,800
Revel.....	Idem.....	Biarritz.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Blampain.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Pierre-lès- Calais.	1,800
Bazin.....	Idem.....	Luxeuil.....	1,500	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,500
Bichat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Blois R. P.....	1,500
Bœhler.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,500	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	1,500
Gentils.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	2,100	Idem.....	Rouen, central.....	2,100
Martin.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Defer.....	Idem.....	Nevers.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Lefol.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nevers.....	1,800
Manceau.....	Idem.....	Saumur.....	1,800	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Fayolle.....	Idem.....	Marseille, Bourse.	2,400	Idem.....	Gabès.....	2,400
Reffrèger.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, central.	1,800
Raynaud.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Durand.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Paris 51.....	2,700
Rosé.....	Idem.....	Rennes R. P.....	1,800	Idem.....	Rennes, central.....	1,800
Tranchemer.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Rennes R. P.....	1,500
Chameroy.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800
Thirion.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800
Suc.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Nancy, central.....	1,800
Bermond.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Cazaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Richard.....	Idem.....	Annecy.....	1,800	Idem.....	Idem.....	2,100
Bonifai.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Gras.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mourics.....	Idem.....	Draguignan.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Fauvère.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Amilhau.....	Idem.....	Toulouse, central..	2,700	Idem.....	Toulouse R. P.....	2,700
Huguet.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	1,500	Idem.....	Toulouse, central..	1,500
Cabasson.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Commis mé- canicien.	Bône.....	1,800
Loret.....	Idem.....	Paris 2.....	1,800	Commis.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800
Saint-Blancat.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Nabat.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	2,100
Bizet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Bonnefoi.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Paris 35.....	1,500
Bouchu dit Gas- tou.	Idem.....	Paris 18.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT.
			fr.			fr.
MM. Bénéch	Commis	Paris 82.....	1,500	Commis.....	Paris 18.....	1,500
Bertrand (E.)	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 82.....	1,800
Basset.....	Com. princ..	Ligne de Lyon....	2,700	Ci ^s s. sa dem ^{de}	Paris R. P. Arrivée.	2,700
Leloup	Commis.....	En disponibilité..	"	Commis.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Sleich.....	Com. princ..	Ligne du Nord- Ouest	2,700	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,700
Masson	Comvais	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Grandidier... ..	<i>Idem</i>	Paris 49.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500
Gladin	<i>Idem</i>	Biarritz.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 49.....	1,800
Dangos	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,800
Bœhler	<i>Idem</i>	Saint-Amand-Mont- Rond.	1,500	<i>Idem</i>	Vierzon.....	1,500
Cadène.....	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Martin.....	<i>Idem</i>	Château-Gontier... ..	1,500	<i>Idem</i>	Rennes R. P.....	1,500
Pezard.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	1,800
Cocheri.....	<i>Idem</i>	Saint-Nazaire.....	1,800	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,800
Blaising	<i>Idem</i>	Paris 8.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 54.....	2,100
Marchal.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 8.....	1,500
Belperehe.....	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500
Polard.....	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 5.....	1,500
Duminil	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 54.....	1,800
Deussault	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	2,100
Giraud	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée	1,800
Favier.....	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, boulevard Baille.	1,500
Épalle.....	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Seine.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	1,800
Jardin.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Versailles R. P....	1,800
Leclerc.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Rochefort-sur-Mer, gare de contrôle.	1,800
Gasiglia.....	<i>Idem</i>	Limoux.....	2,400	<i>Idem</i>	Nice, place Garibaldi	2,400
Pépin	<i>Idem</i>	Bourbonne-les-Bains	1,500	<i>Idem</i>	Limoux.....	1,800
Costamagna... ..	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière... ..	1,800	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	2,100
Baillaud	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	2,400	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière... ..	2,400
Jammie	<i>Idem</i>	Eaux-Bonnes.....	1,800	<i>Idem</i>	Cannes.....	1,800
Nozeran.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Menton.....	1,800
Daniel.....	<i>Idem</i>	Gap.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Ailhaud.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	Gap.....	1,500
Loo.....	<i>Idem</i>	Biarritz.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500
Bosc.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,800
Barjavel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Thuiller.....	<i>Idem</i>	Paris 67.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 66.....	1,500
Raison.....	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 67.....	2,700
Masfrand	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 68.....	1,500
Julliet de la Morandière.	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 79.....	1,500
Cardot.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,500
Rémy.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Tallendeau... ..	<i>Idem</i>	Paris 72.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Luquet.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 72.....	1,500
Pères.....	<i>Idem</i>	Paris 23.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100
Mottin.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 23.....	2,400
Hébert	<i>Idem</i>	S ^t -Valery-en-Caux..	1,800	<i>Idem</i>	Rouen, central....	1,800
Orlanducci... ..	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400
Lanfranchi... ..	<i>Idem</i>	Marseille, central.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,800
Costo.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500
Durand.....	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	2,100
Maignac.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	2,100	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
MM. Sol	Commis	En disponibilité...	"	Commis	Paris 5.....	2,100
Moizelle	<i>Idem.</i>	Oran, inspection technique.	2,100	<i>Idem.</i>	Cochinchine.....	2,100
Mousnier-Des- champs.	<i>Idem.</i>	Boulogne-sur-Mer..	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,500
Salvat.....	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem.</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Mercier.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Jacquot.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800
Bril.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P. (Transb ⁴)	1,800
Parcollet.....	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	Reims, bur. princip.	1,500
Genoux.....	<i>Idem.</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.....	1,500
Philippe	<i>Idem.</i>	Dieppe	1,500	<i>Idem.</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Bedin	<i>Idem.</i>	Bagnères-de-Bigorre	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 3.....	1,800
Jarlet	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.....	1,800
Carrière	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	Narbonne.....	1,800
Prat	<i>Idem.</i>	Mantes-sur-Seine..	1,500	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P.....	1,500
Charneau	<i>Idem.</i>	Besançon R. P.....	2,100	<i>Idem.</i>	Mantes-sur-Seine..	2,100
Vialar.....	<i>Idem.</i>	Narbonne.....	2,100	<i>Idem.</i>	Besançon R. P.....	2,100
Pagès	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Thomas.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Transb ⁴ .	1,500
Pouzet.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Vendôme.....	1,500
Rondet	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon..	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	1,500
Durand	<i>Idem.</i>	Arcachon.....	1,500	<i>Idem.</i>	Nice, central	1,500
Legris.....	<i>Idem.</i>	Cochinchine	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Bocens	<i>Idem.</i>	Paris 9.....	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 1.....	2,100
Tresseire.....	<i>Idem.</i>	Paris 1.....	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 9.....	2,400
Barthélemy...	<i>Idem.</i>	S ^t -Germain-en-Laye	1,500	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Transb ⁴ .	1,500
Barbier.....	<i>Idem.</i>	Cholet.....	2,100	<i>Idem.</i>	Niort.....	2,100
Lailhugue....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Cholet.....	1,800
Monhoven....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Fournol.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Neveux	<i>Idem.</i>	Laon, gare.....	1,500	<i>Idem.</i>	Amiens R. P.....	1,500
Bégé.....	<i>Idem.</i>	Amiens R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	Laon, gare.....	1,500
Verzura.....	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,500	<i>Idem.</i>	Dijon, central....	1,500
Coquet	<i>Idem.</i>	Caen R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,800
Guerber.....	<i>Idem.</i>	Lagny.....	1,500	<i>Idem.</i>	Gien.....	1,500
Robin.....	<i>Idem.</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	<i>Idem.</i>	Lagny.....	1,500
Imbert	<i>Idem.</i>	Paris 48.....	1,800	<i>Idem.</i>	Marseille, cours du Chapitre.	1,800
Mognier	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Paris 48.....	1,500
Maurel	<i>Idem.</i>	Paris 16.....	1,800	<i>Idem.</i>	Marseille R. P.....	1,800
Barbier.....	<i>Idem.</i>	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 16.....	1,500
Violet.....	<i>Idem.</i>	Paris 22.....	1,800	<i>Idem.</i>	Sens.....	1,800
Dequirot.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Paris 22.....	1,500
Grenier.....	<i>Idem.</i>	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Ligne de l'Est....	1,500
Bugeat	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P....	1,500
Caroff.....	<i>Idem.</i>	Le Havre, port....	1,500	<i>Idem.</i>	Le Havre, principal.	1,500
Quiri.....	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Le Havre, port....	1,500
Rouillard.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,500
Malige	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800	<i>Idem.</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Général.....	<i>Idem.</i>	Tunis	2,400	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,400
Claudel.....	<i>Idem.</i>	La Goulette	1,800	<i>Idem.</i>	Tunis.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Jaubert.....	Commis.....	Paris 27.....	1,500	Commis.....	La Goulette.....	1,500
Vican.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Idem.....	Paris 27.....	1,500
Couston.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 26.....	1,800
Loison.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,700	Idem.....	Lyon central.....	2,700
Chieusse de Combaud.	Receveur...	Beaucaire.....	2,400	Idem.....	Lyon R. P.....	2,400
Ard.....	Commis.....	Le Tréport.....	2,100	Idem.....	Epernay.....	2,100
Boisse.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Ercole.....	Idem.....	Marseille R. P....	1,500	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Rieu.....	Idem.....	Paris 37.....	2,100	Idem.....	Marseille R. P....	2,100
Thoreux.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Bertrand.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Emanuelli....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Bernardini...	Idem.....	Bastia, central....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Girard.....	Idem.....	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Quilichini....	Idem.....	Marseille, central.	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800
Mittré.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	2,400	Idem.....	Marseille, central.	2,400
Giraud.....	Idem.....	Perpignan.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Raynal.....	Idem.....	Marseille, central.	2,400	Idem.....	Perpignan.....	2,400
Robert.....	Idem.....	Paris R. P. Transh ^t .	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Grandidier...	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Transh ^t .	1,500
Landragin....	Idem.....	Paris 14.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500
Moreau.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Paris 14.....	1,500
Guillebert...	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Thiéry.....	Idem.....	Vincennes.....	2,100	Idem.....	Nancy R. P.....	2,100
Guyard.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Vincennes.....	2,700
Boussuge.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Elbeuf.....	1,800
Accard.....	Idem.....	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Bourton.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800
Febvre.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Blaquière....	Idem.....	La Rochelle.....	1,800	Idem.....	Tours, gare.....	1,800
Tuffier.....	Idem.....	Paris 32.....	1,800	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,800
Fontaine.....	Idem.....	Paris 25.....	1,800	Idem.....	Paris 32.....	1,800
Luquet.....	Idem.....	Paris 72.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Tixier.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Lehuédé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Nicolas.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Grasse.....	1,800
Jaulin.....	Idem.....	Paris, cent., détaché à l'école supér ^{te} .	2,100	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	2,100
Leconte.....	Idem.....	Eu.....	1,500	Idem.....	Douai.....	1,500
Billiet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Grégoire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Lefèvre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 26.....	1,500
Deschandol...	Idem.....	Valence.....	1,500	Idem.....	Annonay.....	1,500
Templeux....	Idem.....	Abbeville.....	2,100	Idem.....	Paris 67.....	2,100
Brochery.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Périé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Fontainebleau....	1,500
Lacasse.....	Idem.....	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Bourbon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Monmirel....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Marty.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest.	1,800
Decré.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Prompt.....	Commis. . . .	En disponibilité...	fr. "	Commis. . . .	Lig. du Nord-Ouest.	fr. 1,800
Martinot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris 4 ^e	1,500
Portères.....	<i>Idem</i>	Versailles R. P. . . .	1,500	<i>Idem</i>	Limoges R. P. . . .	1,500
Rochedix.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Bugeja.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500
Hochstetter...	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P. . . .	1,800	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,800
Lageste.....	C ^{is} de direct.	Rouen.....	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P. . . .	2,100
Montalaut....	Commis.....	Neuilly-sur-Seine ..	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Tauril.....	<i>Idem</i>	Mobilisé au Tonkin.	2,400	<i>Idem</i>	Gien.....	2,400
Dubertand....	<i>Idem</i>	Bayonne.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,400
Boissel.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	2,100	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100
Baron.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Nord.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Vert.....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Pambrun.....	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500	<i>Idem</i>	Tarbes.....	1,500
Bousrez.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Verlun.....	1,500
Fouque.....	<i>Idem</i>	Saint - Etienne - Ba- douillère.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500
Rumeau.....	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand, central.	1,800	<i>Idem</i>	Saint - Etienne - Ba- douillère.	1,800
Bertruc.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P. . . .	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Lafargue.....	<i>Idem</i>	Orthez.....	1,500	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan ...	1,500
Binétruy.....	<i>Idem</i>	Dunkerque.....	1,800	<i>Idem</i>	Calais.....	1,800
Lebrun.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Beauvais.....	1,500
Point.....	<i>Idem</i>	Moulins.....	1,500	<i>Idem</i>	Mâcon.....	1,500
Milloux.....	<i>Idem</i>	Paris 8 ^e	1,800	<i>Idem</i>	Moulins.....	1,800
Clavier.....	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône ..	2,100	<i>Idem</i>	Paris 8 ^e	2,100
Blondeau.....	<i>Idem</i>	Pois-y.....	1,500	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône..	1,500
Tatin.....	<i>Idem</i>	Yannes.....	2,100	<i>Idem</i>	Elbeuf.....	2,100
Arnsl.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Rathuile.....	<i>Idem</i>	Beauvais.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Barrat.....	<i>Idem</i>	Paris 70.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Pizou.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 70.....	2,100
Séchaud.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Pietri.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800
Lombart.....	<i>Idem</i>	Thiers.....	2,100	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	2,100
Decelle.....	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand, central	1,800	<i>Idem</i>	Thiers.....	1,800
Constant.....	<i>Idem</i>	Roanne.....	2,100	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, cen- tral.	2,100
Mialhé.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Vazeilles.....	<i>Idem</i>	La Guyane.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ...	2,100
Serre.....	<i>Idem</i>	Paris 12.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 40.....	2,100
Clapier.....	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 12.....	1,500
Colas.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,800
Noble.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Malga.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Rémy.....	<i>Idem</i>	Paris 52.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Le Fricc.....	<i>Idem</i>	Paris, cent., détaché à l'école sup ^{re} de télégraphie.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 52.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Le Donge	Commis	Caen R. P.	1,800	Commis	Vendôme	1,800
Dejean	Idem	Lyon R. P.	2,400	Idem	Marseille, central..	2,400
Godreau	Idem	Valence	1,800	Idem	Marseille R. P.	1,800
Cotlet	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Darricades	Idem	Pau	2,400	Idem	Bordeaux, central..	2,400
Sée	Idem	Lodève	1,500	Idem	Montpellier R. P.	1,500
Teissier	Idem	Bédarieux	1,800	Idem	Lodève	1,800
Pelleng	Idem	Port-Vendres	1,500	Idem	Marseille, central..	1,500
Allain	Idem	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem	Vannes	2,400
Rieucan	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	2,400	Idem	Ambulant, même ligne.	2,400
Specel	Idem	En disponibilité	"	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Labouré	Idem	Abbeville	1,500	Idem	Arras	1,500
Matossy	Idem	Paris 8	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Allain	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Paris 8	2,100
Arteaux	Idem	Paris 10	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Maschrez	Idem	Paris 29	2,100	Idem	Paris 10	2,100
Barbier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 29	1,500
Laroche	Idem	Cochinchine	1,800	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Tissier	Idem	En disponibilité	1,800	Idem	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Serrano	Idem	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	2,100	Idem	Ambulant, même ligne.	2,100
Cantelaube	Idem	En disponibilité	"	Idem	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Lang	Idem	Paris R. P. Départ.	2,400	Idem	Rouen R. P.	2,400
Mus	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris R. P. Départ.	1,500
Robert	Idem	Granville	2,400	Idem	Valognes	2,400
Delaye	Idem	Annouay	1,800	Idem	Valence	1,800
Vasseur	Idem	Chartres	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Hervé	Idem	Dinan	1,500	Idem	Chartres	1,500
Durand	Idem	Caen R. P.	2,400	Idem	Paris, central	2,400
Nègre	Idem	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,800	Idem	Ambulant, même ligne.	1,800
Lafèche	Idem	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,800	Idem	Idem	1,800
Boitel	Idem	Toulouse R. P.	1,800	Idem	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,800
Prat	Idem	Nîmes R. P.	2,400	Idem	Toulouse R. P.	2,400
Nogarède	Commis mé- canicien.	Sousa	2,100	Idem	Nîmes R. P.	2,100
Fondère	Commis	Avignon	1,800	Commis mé- canicien.	Sousa	1,800
Saurel	Idem	Clermont-Ferrand, central.	1,500	Commis	Avignon	1,500
Farreyré	Idem	En disponibilité	"	Idem	Angoulême R. P.	1,500
Laplanche	Idem	Idem	"	Idem	Brive	1,500
Saint-Pérou	Idem	Marseille, central	2,100	Idem	Marseille R. P.	2,100
Couillabin	Surnumér ^{re} .	Bayeux	1,500	Idem	Châteaudun	1,500
Lauriaux	Idem	Asnières	"	Idem	Vincennes	1,500
Ropenot	Idem	Poissy	"	Idem	Versailles, préfec- ture.	1,500
Isnard	Idem	Tunis	"	Idem	Tunis	1,500
Montoriol	Idem	Paris, central	"	Idem	Même service	1,500
Jacotey	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Le Page	Idem	Angers R. P.	"	Idem	Château-Gontier	1,500
de Condé	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Même bureau	1,500
Blanc	Idem	Angers R. P.	"	Idem	Même service	1,500
Lefevre	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Guillen	Idem	Narbonne	"	Idem	Menton	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Cordier	Surnumér ^{re} .	Bône	fr.	Commis	Vitry-la-François . . .	fr. 1,500
Molinier	Idem	Lézignan	"	Idem	Port-de-la-Nouvelle.	1,500
Fromaget	Idem	Dijon R. P.	"	Idem	Même service	1,500
Lassalle	Idem	Beauvais	"	Idem	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Reilly	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Rouen, boulevard Cauchoise.	1,500
Renault	Idem	Caen R. P.	"	Idem	Laval	1,500
Purguète	Idem	Brignoles	"	Idem	Marseille, central.	1,500
Vigreux	Idem	Le Mans, central.	"	Idem	Nogent-le-Rotrou . . .	1,500
Bernard	Idem	Paris R. P. Départ.	"	Idem	Paris 58	1,500
Macillon	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris, central	1,500
Roualdies	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Demourgues	Idem	Idem	"	Idem	Lyon-Terreaux	1,500
Arnal	Idem	Ligne du Nord	"	Idem	Sédentaire, même ligne.	1,500
Charvet	Idem	Paris R. P. Départ.	"	Idem	Même service	1,500
Fauchier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Prout	Idem	Paris 7	"	Idem	Idem	1,500
Barré	Idem	Marvejols	"	Idem	Voiron	1,500
Bourbon	Idem	Boissy-Saint-Léger.	"	Idem	Versailles R. P.	1,500
Cavel	Idem	Rouen, central	"	Idem	Vernon	1,500
Ducasse	Idem	Argelès	"	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Laporte	Idem	Narbonne	"	Idem	Saint-Etienne R. P. . .	1,500
Espagnon	Idem	Saint-Flour	"	Idem	Roanne	1,500
Sommet	Idem	Semur	"	Idem	Orléans R. P.	1,500
Moreau	Idem	Saumur	"	Idem	Tours, gare	1,500
Sarthou	Idem	La Tremblad	"	Idem	Laval	1,500
Donnève	Idem	Laigle	"	Idem	Même bureau	1,500
Malbranque	Idem	Marennes	ES	Idem	Poitiers	1,500
Pascal	Idem	Montpellier, central	CI	Idem	Lyon-Guillotière . . .	1,500
Tailleferro	Idem	Nice, central	"	Idem	Même bureau	1,500
Herzoch	Idem	Cette	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Dechelle	Idem	Bonneville	"	Idem	Annonay	1,500
Rognon	Idem	Port-de-la-Nou- velle.	"	Idem	Marseille, central . . .	1,500
Delmas	Idem	Le Creusot	"	Idem	Même bureau	1,500
Fannius	Idem	Marseille, central . .	"	Idem	Idem	1,500
Jongla	Idem	Port-de-la-Nou- velle.	"	Idem	Marseille, central . . .	1,500
Dartois	Idem	Dinan	"	Idem	Même bureau	1,500
Ducros	Idem	Montpellier, central	"	Idem	Marseille, central . . .	1,500
Sautet	Idem	Paris R. P. Départ.	"	Idem	Même service	1,500
Nognes	Idem	Le Tréport	"	Idem	Saint-Germain-en- Laye.	1,500
Lauquin	Idem	Le Creusot	"	Surnumér ^{re} .	Chalon-sur-Saône . . .	"
Bussière	Commis auxi- liaire.	Louhans	"	Idem	Bar-sur-Aube	"
Larrivière	Idem	Saint-Sever	"	Idem	Saint-Calais	"
Bustaret	Surnumér ^{re} .	Blois R. P.	"	Idem	Tunis	"
Thibaut	Idem	Idem	"	Idem	Angers R. P.	"
Vérité	Surnumér ^{re} .	En disponibilité . . .	"	Idem	Yvetot	"
de Varès	Idem	Idem	"	Idem	Salata	"
Allegre	Idem	Idem	"	Idem	Angers R. P.	"
Carrey	Idem	Idem	"	Idem	La Rochelle	"
Moine	Aide	Bar-sur-Seine	"	Idem	Melun	"
Coulon	Surnumér ^{re} .	Saint-Pons	"	Idem	Le lève	"
Lacurie	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Reims, bureau prin- cipal.	"
Belle	Idem	Idem	"	Idem	Chalon-sur-Saône . . .	"
Juhel	Idem	Idem	"	Idem	Argentan	"
Coulon	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Joigny	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Billerey.....	Surnumér ^{re} .	Vesoul.....	"	Surnumér ^{re} ..	Mantes-sur-Seine..	"
Reverdin.....	Idem.....	Marseille, place de la République.	"	Idem.....	Cannes.....	"
Barberis.....	Aide.....	Menton.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gauthier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chopard.....	Surnumér ^{re} ..	Boissy-Saint-Léger.	"	Idem.....	Gisors.....	"
Declerc.....	Idem.....	Joinville-sur-Mar- ne.	"	Idem.....	Boissy-Saint-Lé- ger.	"
Marchais.....	Idem.....	Dreux.....	"	Idem.....	Saint-Valery-en- Caux.	"
Jouclard.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Chaumont.....	"
Veillerant.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Audierne.....	"
Juhel.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Deflacellière..	Idem.....	Mantargis.....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Blavier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"
Jolly.....	Commis auxi- liaire.	Marseille, central..	"	Idem.....	Même service.....	"
Pellegrin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mas.....	Aide.....	Hérépian.....	"	Idem.....	Brignoles.....	"
Crépin.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	"
Baldaci.....	Surnumér ^{re} ..	Sartène.....	"	Idem.....	Bastia, central....	"
Olivier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Bollereda.....	Idem.....	Mende.....	"	Idem.....	Marvejols.....	"
Lebeuffe.....	Com. aux ^{re} ..	Dijon, central....	"	Idem.....	Boissy-Saint-Léger.	"
Levet.....	Surnumér ^{re} ..	Le Havre, central.	"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Fauvel.....	Idem.....	Châteaubriant....	"	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	"
Plouzané.....	Idem.....	Le Havre, central.	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Cané.....	Idem.....	Provins.....	"	Idem.....	Poissy.....	"
Petitot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Troyes.....	"
Yvon.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Vernon.....	"
Bellot.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Veyrenche....	Aide.....	Florac.....	"	Idem.....	Saint-Flour.....	"
Davaze.....	Idem.....	Saint-Sover-de-Rus- tan.	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Vergné.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	La Tremblade....	"
Harriboy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marennes.....	"
Ducroeq.....	"	Idem.....	Péronne.....	"
Barthès.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Cette.....	"
Féraud.....	Com. aux ^{re} ..	Draguignan.....	"	Idem.....	Bonneville.....	"
Dupuy.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Port-de-la-Nouvelle.	"
Genthon.....	Com. aux ^{re} ..	Valence.....	"	Idem.....	Trévoux.....	"
Bernard.....	Surnumér ^{re} ..	Chaumont.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Bassier.....	"	Idem.....	Autun.....	"
Salles.....	Surnumér ^{re} ..	Mirande.....	"	Idem.....	Baugé.....	"
Babou.....	Commis auxi- liaire.	Carcassonne.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Lantier.....	Surnumér ^{re} ..	Rennes R. P.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Pegouret.....	Idem.....	Aubin.....	"	Idem.....	Loudan.....	"
Dardignac.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saujon.....	"
Wintérier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Pellas.....	Idem.....	Brignoles.....	"	Idem.....	Port-de-la-Nou- velle.	"
Lambert.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Le Tréport.....	"
Foutel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Montfort-sur-Meu..	"
Granier.....	Agent trieur.	Ligne du Nord - Ouest.	1,200	Agent trieur.	Paris R. P. Départ..	1,200
Vachier.....	Idem.....	Ligne du Nord....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Ber.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Fauvelle.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		DIRECTIONS ET SERVICES SPÉCIAUX.	
COMMIS.		COMMIS PRINCIPAUX.	
3,100 ^f à 3,500 ^f .		3,300 ^f à 3,600 ^f .	
MM. Rible	Direction du personnel.	MM. Bernard	Insp ^{on} génér ^{le} du contrôle.
Fleury	D ^{on} de la comptabilité.	d'Ennery de la Ches-	Paris, direction régionale.
		naye.	
2,800 ^f à 3,100 ^f .		3,000 ^f à 3,300 ^f .	
M. Tourneux	Direction du matériel.	MM. Sagnes	Paris, direction régionale.
		Davillé	Nancy.
2,500 à 2,800 ^f .		Chevron	Châlons-sur-Marne.
M. Parent	Direction du matériel.	Laffargue	Foix.
		2,700 ^f à 3,000 ^f .	
2,200 ^f à 2,500 ^f .		MM. Perrigault	Saint-Brieuc.
MM. Normandin	Direction du matériel.	Collas	Dijon.
Jacques	D ^{on} de la comptabilité.	Hee	Constantine.
Depelay	D ^{on} des corresp. postales.	Cluzel	Nice.
		Morenvillé	Lille, technique.
1,900 ^f à 2,200 ^f .		Rolland	Rennes.
MM. Barabau	Bureau des réclamations.	Dutartre	Chartres.
Despieres	D ^{on} de la comptabilité.	Boulou	Usine de la Seyne.
Seigneur	D ^{on} des serv. sédentaires.	COMMIS.	
		2,400 ^f à 2,700 ^f .	
1,600 ^f à 1,900 ^f .		MM. Moules	Tarbes.
MM. Faure	D ^{on} des serv. sédentaires.	Sombrun	Pau.
Magail	D ^{on} de la Caisse d'épargne.	Vassogne	Laon.
EXPÉDITIONNAIRES.		Libault	Moulins.
1,400 ^f à 1,500 ^f .		Thièvre	Melun.
M. Proust	D ^{on} des serv. sédentaires.	Mongot	Chaumont.
		Rugot	Vesoul.
1,000 ^f à 1,100 ^f .		Raphanch	Privas.
MM. Vielle-Grosjean	Bureau des réclamations.	Le Conte	Saint-Brieuc.
Lefrançois	Idem.	Marcillac	Marseille, technique.
Pelizza	D ^{on} des serv. sédentaires.	2,100 ^f à 2,400 ^f .	
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.		MM. Lailheugue	Mont-de-Marsan.
4,000 ^f à 4,500 ^f .		Lignères	Alger.
MM. Poggi	Saumur.	Vidal de Lirac	Vérification et réception du matériel.
Delteil	Marseille, rue de la Ré- publique.	Labie	Marseille.
		Calas	Carcassonne.
3,500 ^f à 4,000 ^f .		Planchon	Mont-de-Marsan.
M. Kling	Calais.	Joanny	Aurillac.
		1,800 ^f à 2,100 ^f .	
3,000 ^f à 3,500 ^f .		MM. Dartencet	Agen.
M. Renault	Pamiers.	Gilloire	Amiens.
		1,500 ^f à 1,800 ^f .	
2,500 ^f à 3,000 ^f .		MM. Ruchier	Bourg.
M. Le Guillou	Neuschâtel-on-Bray.	Lemont	Rouen.
		Trives	Tours, technique.
SERVICE MARITIME.		3,600 ^f à 4,000 ^f .	
		M. Leyder	Ligne de l'Indo-Chine.

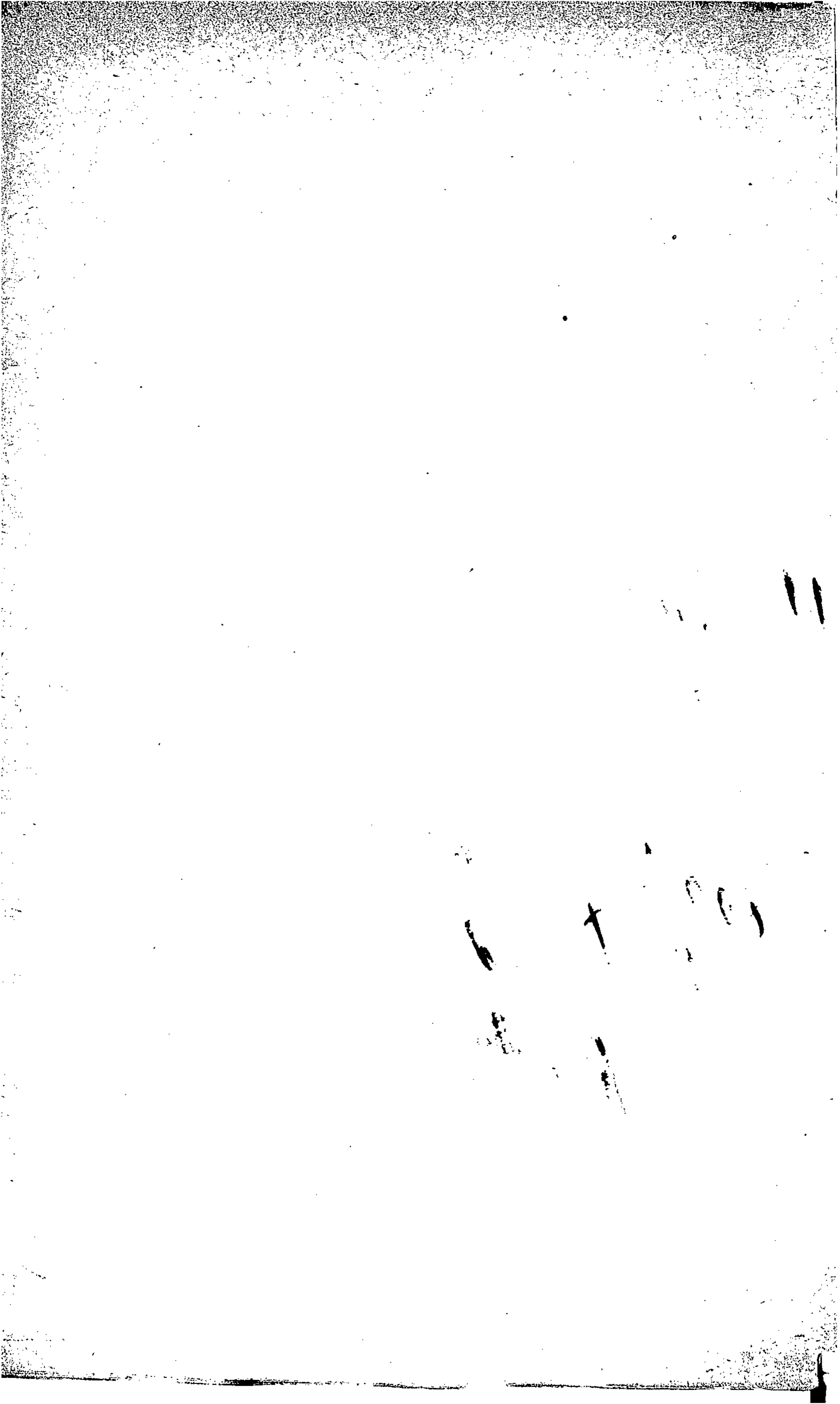
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
	2,400 ^f à 2,700 ^f .		
M. Federici.....	Ligne de l'Indo-Chine.	MM. Campana.....	Grenoble.
SERVICES DE L'EXPLOITATION.		Bonnard.....	Montpellier.
	CHEFS DE BRIGADE.	Montagne.....	Paris, place du Havre.
	3,600 ^f à 4,000 ^f .	Bourne.....	Paris, Archives.
M. Launay.....	Ligne de l'Ouest.	Martin (Ch.).....	Paris, palais Bourbon.
	3,300 ^f à 3,600 ^f .	Marmagne.....	Paris, central.
MM. Gillet.....	Ligne du Sud-Ouest.	Porcher.....	Paris, 4.
Wagner.....	Ligne de l'Est.	Magnin.....	Paris, central.
Janin.....	<i>Idem.</i>	Pierre.....	Paris, Bourse.
Raffaelli.....	Ligne de la Méditerranée.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Chambon.....	Ligne de Lyon.	MH. Fradet.....	Poitiers.
Vonthron.....	Ligne de l'Est.	Bonnaud.....	Rochefort.
Vallier.....	Ligne de la Méditerranée.	Roesch.....	Sens.
Duponnois.....	Ligne de l'Est.	Lecocq (Jules).....	Guéret.
Mougeat.....	<i>Idem.</i>	Bettinger.....	Vendôme.
	3,000 ^f à 3,300 ^f .	Vier.....	Moulins.
MM. Fourier.....	Ligne du Nord-Ouest.	Didelot.....	Paris, 85.
Bougaud.....	Ligne de Lyon.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
Verger.....	Ligne de l'Ouest.	MM. Richard (Camille).....	Ligne de Lyon.
Delarivière.....	<i>Idem.</i>	Charles.....	Ligne de l'Est.
Mantotelli.....	Ligne de la Méditerranée.	Barbe.....	Ligne du Sud-Ouest.
Colson.....	Ligne du Nord.	Laget.....	<i>Idem.</i>
Meynant.....	Ligne de Lyon.	Champion.....	<i>Idem.</i>
Maillard.....	Ligne du Sud-Ouest.	Balagna.....	Ligne des Pyrénées.
Dupont.....	Ligne du Sud-Ouest.	Charrier.....	Ligne du Sud-Ouest.
Benezeth.....	Ligne de la Méditerranée.	F. de Boisrambaud.....	Ligne de Lyon.
Lamontre.....	Ligne du Nord.	Forcade.....	Marseille.
Griffe.....	Ligne de Lyon.	Boron.....	Lyon, R. P.
Le Monnier.....	Ligne de l'Ouest.	Thibault-Reste.....	Perpignan.
Roussel.....	Ligne du Sud-Ouest.	Gayet.....	Le Havre, gare.
Robert (G.-H.).....	<i>Idem.</i>	Bettou.....	Angoulême.
Causse.....	Ligne du Nord.	Blanc.....	Paris, 48.
Mathieu.....	Ligne du Sud-Ouest.	Jacques (A.).....	Paris, 56.
Bouzou.....	<i>Idem.</i>	Lacombe.....	Paris, 84.
Béguin.....	Ligne de la Méditerranée.	Laroumet.....	Paris, 52.
Campana.....	Ligne du Sud-Ouest.	Léonard.....	Paris, central.
Morel.....	Ligne de Lyon.	Gillet.....	<i>Idem.</i>
Barthe.....	Ligne des Pyrénées.	Monnory.....	Paris, R. P.
Roygeal.....	Ligne du Nord-Ouest.	COMMIS.	
Charles (P.).....	Ligne du Sud-Ouest.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Turquais.....	<i>Idem.</i>	MM. Frelupt.....	Ligne de Lyon.
Aristide.....	Ligne de Lyon.	Bellan.....	Ligne des Pyrénées.
Bôzes.....	<i>Idem.</i>	Delastre.....	Ligne du Nord.
	2,700 ^f à 3,000 ^f .	Gache.....	Ligne du Sud-Ouest.
M. Pégneaux.....	Ligne du Nord.	Quiez.....	Ligne du Nord.
	COMMIS PRINCIPAUX.	Colle.....	Ligne de la Méditerranée.
	3,600 ^f à 4,000 ^f .	Héricord.....	Ligne du Sud-Ouest.
MM. Viguiet.....	Paris, 27.	Sennequin.....	<i>Idem.</i>
Lallement.....	Paris, R. P.	Augier.....	Nice, R. P.
	3,300 ^f à 3,600 ^f .	Lefebvre.....	Cherbourg.
MM. Peltier.....	Châlons-sur-Marne.	Monin.....	Lyon, R. P.
Dassier.....	Nantes.	Juge.....	Valence.
		Pnoux.....	Valence, gare.
		Saubert.....	Clermont-Ferrand, gare.
		Tauril.....	Tonkin.
		Mainguet.....	Nantes, gare.
		Daussat.....	Bordeaux.
		Dupuy.....	Paulliac.
		Blot.....	Redon, gare.
		Schwartz.....	Amiens.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Tounadre.....	Agen.	MM. Dupin	Bordeaux, R. P.
Bourret	Lyon.	Royer.....	Paris, 58.
Fleurial.....	Toulouse.	Lafferrerie.....	Paris, R. P.
Fuynel.....	Lille, rue de Tournai.	Lebœuf.....	Paris, 31.
Pidolot.....	Châlons-sur-Marne.	Georgen.....	Paris, 1.
Armand	Menton.	Wallimann.....	Paris, Bourse.
Bailly.....	Tours, R. P.	Jarlier.....	Paris, R. P.
Michel (M.).....	Saint-Omer.	Moysset.....	Paris, central.
Roche.....	Limoges, R. P.	1,800 ^f à 2,100 ^f .	
Fabre.....	Marseille, R. P.	MM. Long	Oran.
Perré	Rennes.	Vergnes.....	Ligne des Pyrénées.
Barrau.....	Toulouse, central.	Tapin.....	Ligne de Lyon.
Gayral.....	Toulouse.	Baron.....	Ligne du Nord.
Larnac.....	Paris, 29,	Michaud.....	Ligne de Lyon.
Maréchal.....	Paris, présidence.	Fouré.....	Ligne de la Méditerranée.
Fontaine.....	Paris, Bourse.	Harel.....	Honfleur.
Porcheret.....	Paris, 44.	Plumereau.....	Poitiers.
Skopetz.....	Paris, Sainte-Cécile.	Rumeau.....	Clermont-Ferrand.
Jeanmasson.....	Paris, central.	Provost.....	Rouen-Saint-Sever.
Toussaint.....	<i>Idem.</i>	Louveau.....	Laon, gare.
Aucompte.....	Paris, Bercy.	Senès.....	Marseille, R. P.
Priser.....	Paris, central.	Astruc.....	Marseille.
Niclause.....	<i>Idem.</i>	Bruand.....	Nice.
Latour.....	Sfax.	Abadie.....	Toulouse, central.
Granier.....	Tunis.	Robert.....	Paulliac.
2,100 ^f à 2,400 ^f .		Gouin.....	Marseille.
MM. Desauti.....	Philippeville.	Baleney.....	Bordeaux, central.
Beulagnet.....	Ligne de Lyon.	Berthomieu.....	Cette.
Jurjon.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bertrand.....	Soissons.
Liantaud.....	Ligne de Lyon.	Garric.....	Cahors.
Ricard.....	<i>Idem.</i>	Giral.....	Perpignan.
Guérin.....	Ligne de la Méditerranée.	Juillet.....	Montélimar.
Malafosse.....	Ligne du Sud-Ouest.	Maitrot.....	Troyes.
Lapouza.....	Ligne du Nord.	Maurand.....	Périgueux, gare.
Nicolas.....	Ligne de Lyon.	Vuret.....	Givet.
Chady.....	Moulins, R. P.	Norel.....	Boulogne-sur-Mer.
Paulin.....	Bourges.	Casimir.....	Mâcon.
Pétiot.....	Nîmes.	Bécamel.....	Nîmes.
Meynier.....	Lyon, Croix-Rousse.	Villeroy.....	Paris, 79.
Leduc.....	Avesnes.	Bruneau.....	Paris, 70.
Laborde-Porte.....	Oloron-Sainte-Marie.	Moustès.....	Paris, R. P. Départ.
Fillol.....	Nice, R. P.	Jouart.....	Paris, gare S ^t -Lazare.
Caye.....	Reims.	Bonard.....	Paris, central.
Lecourt.....	Charleville.	Jolly.....	Paris, 20.
Roy.....	Nevers.	Montégut.....	Paris, R. P. Départ.
Soleil.....	Marseille.	Fauché.....	Paris, 2.
Cassegrain.....	Marseille, R. P.	1,500 ^f à 1,800 ^f .	
Haley.....	Coutances.	MM. Devoucoux.....	Ligne du Nord.
Bouvier.....	Bourg.	Cavallès.....	Ligne du Sud-Ouest.
Le Floch.....	Le Havre.	Tixier.....	<i>Idem.</i>
Saludes.....	Marseille.	Legal.....	Ligne de l'Ouest.
Champion.....	Troyes.	Monnier.....	Ligne de l'Est.
Bossus.....	Maubeuge.	Cholé.....	<i>Idem.</i>
Gibert.....	Alais.	Sourd.....	Ligne du Sud-Ouest.
Laveine.....	Remiremont.	Artières.....	Ligne de Lyon.
Lehuche.....	Saint-Nazaire.	Verney.....	<i>Idem.</i>
Maillet.....	Rochefort, gare.	Grandidier.....	Ligne de l'Est.
Solleret.....	Charleville, gare.	Robert (J.).....	Ligne du Sud-Ouest.
Azeau.....	Narbonne.	Boussac.....	<i>Idem.</i>
Bellier.....	Digne.	Barascud.....	<i>Idem.</i>
Vairière.....	Angers.	Galtié.....	Bordeaux, R. P.
Paul (J.).....	Toulon.	Le Bailleux.....	Granville.
Rollin.....	Orléans, gare		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Delzongles.....	Pontoise.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 1 ^o CLASSE.	
Quatre.....	Sens.	1,800 ^f à 2,000 ^f .	
Véginet.....	Cette.	M. Bonhomme.....	Bourganeuf.
Destruel.....	Montélimar.	1,600 ^f à 1,800 ^f .	
Jussot.....	Joigny.	M. Gandouin.....	Saint-Jean-de-Luz.
Petit.....	Coulommiers.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 2 ^o CLASSE.	
Bonal.....	Clermont-Ferrand.	1,800 ^f à 2,000 ^f .	
Boquillon.....	Bourges.	M ^{lle} Berthiot.....	Brienon-sur Armançon.
Cagnat.....	Nevers.	M ^{me} veuve Desmoulins...	Firminy.
Cambefort.....	Bordeaux, central.	1,600 ^f à 1,800 ^f .	
Carlier.....	Tourcoing.	M ^{lles} Corpé.....	Vailly-sur-Aisne.
Chiffier.....	Lons-le-Saunier.	Collot.....	Héricourt.
Decugis.....	Marseille, R. P.	M. Firigoule.....	Solliès-Pont.
Faure.....	Saint-Etienne.	M ^{me} veuve Hastignac....	Châteauneuf-s ^c -Charente.
Le Roy.....	Neufchâtel-en-Bray.	1,400 ^f à 1,600 ^f .	
Lescoul.....	Bordeaux, central,	M ^{me} Barnicaud.....	Pelletin.
Perret.....	Asnières.	1,200 ^f à 1,400 ^f .	
Renac.....	Charleville.	M ^{lle} Barnouvin.....	Rozoy-en-Brie.
Roques.....	Toulouse, central.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES DE 3 ^o CLASSE.	
Senne.....	Nevers.	1,400 ^f à 1,600 ^f .	
Simon.....	Rethel.	M ^{mes} Grandin.....	Florensac.
Sirdey.....	Lyon, R. P.	M ^{lle} Quénot.....	Montfort-l'Amaury.
Guigne.....	Marseille, R. P.	M ^{me} Técherot.....	Verberie.
Bonnière.....	Arras.	1,200 ^f à 1,400 ^f .	
Codron.....	Calais.	M ^{mes} Chabrier.....	Olliergues.
Cousin.....	Roubaix.	Allechon.....	Saint-Avit.
Espiau.....	Marseille, central.	M ^{lles} Magnin.....	Rosillon.
Gauthier.....	Dijon.	Giraud.....	La Garde-Froinet.
Izard.....	Poitiers.	M ^{me} Gilles.....	Mas-Thibert.
Lelong.....	Arras.	M ^{lle} Cuzin.....	La Frette.
Maillot.....	Nantes, préfecture.	M ^{mes} Ramboud.....	Frogès.
Maury.....	Marseille, R. P.	veuve Louis.....	Viplaix.
Villain.....	Dijon.	M ^{lle} Benoist.....	Attichy.
Kieller.....	Compiègne.	M. Habert.....	Neuvy-sur-Barangeon.
Hénaf.....	Mayenne.	M ^{me} veuve Robert.....	Anet.
Joly.....	Paris, R. P. Départ.	M ^{lle} Darnault.....	Ourouer-les Bourdelins.
Gisbert.....	<i>Idem.</i>	M ^{mes} Labau.....	Canet-d'Aude.
Lagarde.....	Paris, central.	Lenormand.....	Saint-Jory.
Seguin.....	Paris, R. P. Départ.	M ^{lles} Gollard.....	Boué.
Vasselin.....	Paris, 55.	Laurent.....	Campagne-les-Hèsdin.
Malture.....	Paris, R. P. Départ.	M ^{me} Laurens.....	Montblanc.
Clorc.....	Paris, 4.	MM. Cozlin.....	Saint-Jean-le-Chevelu.
Fricotel.....	Paris, 24.	Roche.....	Caromb.
Lachat.....	Paris, 33.	M ^{lle} Aillaud.....	Fuveau.
Launay.....	Paris, 64.	M. Lefebvre.....	Fougerolles-du-Plessis.
Leconte.....	Paris, central.	M ^{me} Lavelle.....	Mézin.
Legros.....	Paris, 2.	M ^{lle} Destenay.....	Jouarre.
Rieu.....	Paris, R. P. Départ.	M. Teissier.....	Saint-Jean-de-Maruéjols.
Terrible.....	Paris, central.	M ^{lles} Tricot.....	Saint-Août.
Manzagol.....	Paris, 24.	Deribier.....	Bugeat.
Belin.....	Paris, 13.	Gazats.....	Hasparen.
Haniet.....	Paris, 12.	M ^{me} Ruffier.....	Vercel.
Los.....	Paris, central.	M. Galas.....	Mauzé.
Pauly (Léon).....	<i>Idem.</i>	M ^{mes} David.....	Mouthiers-sur-Boëme.
Niorthe.....	<i>Idem.</i>	Col.....	Epehy.
Séguy.....	Paris, R. P.	Devert.....	Saint-Martin-de-Hinx.
Lamoure.....	Paris, 31.	M ^{lles} Blanchard.....	Cluis.
AGENTS TRIEURS.		Grégoire.....	Cuzorn.
1,400 ^f à 1,500 ^f .		Rahoux.....	Vabre.
M. Rabourdin.....	Ligne du Sud-Ouest.	M ^{mes} vouve Billon.....	Buchy.
1,300 ^f à 1,400 ^f .		Seguin.....	Vias.
M. Duffau.....	Ligne du Sud-Ouest.		
1,200 ^f à 1,300 ^f .			
M. Feuillet.....	Ligne de Lyon.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{lles} Docteur.....	Ladoix-Serrigny.	M ^{lles} Sprécher.....	Chamborigaud.
Guasson.....	Corrèze.	Bertheux.....	La Trinité.
Kolczynski.....	Coulmier-le-Sec.	M ^{me} Cervetti.....	Barbentane.
Gamet.....	Anglards.	M ^{lle} Marcoul-Lagorce...	Iliersac.
M. Gallet.....	Veynes.	M ^{me} Rocher.....	Saint-Hilaire-la-Palud.
M ^{me} Garrigous.....	Najac.	M ^{lle} Mochet.....	Dampierre.
1,000 ^f à 1,200 ^f .		800 ^f à 1,000 ^f .	
M ^{lle} Hodoyer.....	Saint-Gingolphe.	M ^{lles} Le Vaillant.....	Plénée-Jugon.
M. Brousse.....	Grimaud.	Bellanger.....	Lescheraines.
M ^{mes} Aufan.....	Tourves.	Riveron.....	Genouillé.
Roger.....	Béthisy-Saint-Pierre.	M ^{mes} Delétoille.....	Huppy.
Quissac.....	Varages.	veuve Mollin.....	Fraugy.
Fontaine.....	La Chapelle-aux-Pots.	M ^{lle} Mouchet.....	Melisey.
Galinet.....	Châteauneuf-la-Forêt.	M ^{me} Barathon.....	Pionsat.
Fabre.....	Saint-Amans.	M ^{lles} Milet.....	Villecresnes.
M ^{lle} Barde.....	Sos.	Rolin.....	Charost.
M ^{mes} veuve Chauvin.....	Septfonds.	Bonnigal.....	Noizay.
veuve Suzzoni.....	Lhuis.	Pauze.....	La Talandière.
Capgrand.....	Laroque-Timbaut.	M ^{mes} Robin.....	Saint-Ennemond.
M ^{lle} Morel.....	Landiras.	Bataille.....	Arbas.
M ^{me} Guyon.....	Blainville-Crevon.	Delage.....	Condé-sur-Vègre.
M ^{lles} Bruyer.....	Fréville-Escarbotin.	M ^{lles} Mancheron.....	Meux.
Lagarde.....	Cubjac.	Crouillard.....	Sauviat.
Moulié.....	Villecomatal-sur-Arros.	Zominy.....	Montpont-en-Bresse.
M ^{me} Rocher.....	Mainsat.	M ^{mes} Teulat.....	La Villedieu-du-Temple.
M. Bourrel.....	Capendu.	Frécon.....	Eglise neuve-d'Entraygues
M ^{mes} veuve Bulleux.....	Montberon.	M ^{lle} Ory.....	Bierné.
veuve Besnard.....	Champs.	M. Favre.....	Chamonix.
Rabec.....	Landelles.	M ^{lle} Hitte.....	Portet.
Desouche.....	Rochefort-Montagne.	M ^{me} veuve Messenguiral.	La Bastide-Murat.
M. Chupin.....	Bécon.	M ^{lles} Autran.....	La Chapelle-en-Vercors.
M ^{me} Briffaud.....	Saint-Laurs.	Brunot.....	Sereilhac.
M ^{lle} Biais.....	Saint-Bonnet.	Bricou.....	Lit-et-Mixe.
MM. Faudrin.....	Mazan.	Gendrot.....	Pontvallain.
Brotelande.....	Bérigny.	M ^{me} Martin.....	Joullat.
Reynaud.....	Montbrun.	M ^{lles} Lafon.....	Gontaud.
M ^{me} Leroy.....	Ailly-sur-Somme.	Bennes.....	Puch.
M. Meneau.....	Bizo.	Massiou.....	Senarpont.
M ^{lles} Lachapelle.....	Bourdeaux.	M ^{me} Jouffre.....	Genis.
Triaire.....	Bonnieux.	M ^{lle} Bouguet.....	Portrieux.
M ^{me} Cheyrou.....	Savignac-les-Églises.	M ^{me} Lasne.....	Chezal-Benoit.
M ^{lles} Labeirie.....	Conques-sur-Orbiel.	M ^{lles} Bonnafous.....	Lacaze.
Seigte.....	Meyzieux.	Prayer.....	Pont-en-Royans.
M ^{me} veuve Barbaroux.....	Saint-Denis-sur-Sarthon.	M ^{me} veuve Beaulat.....	Meaulne.
MM. Froment.....	Ligueil.	M ^{lles} Boissier.....	Gallargues.
Geneuvre.....	Biscarosse.	Boyer.....	Abriès.
M ^{lles} Gombert.....	Saint-Saturnin-d'Apt.	M ^{me} Buot.....	Maizières.
Lacoste.....	Duras.	M ^{lle} Chevassu.....	Chapelle-Voland.
Lemaire.....	Soligniac-la-Trappe.	M. Degioanni.....	Breil.
Lesbats.....	Ychoux.	M ^{lles} Delcourt.....	Bersée.
M. Védie.....	Brulon.	Deschamps.....	Hondouville.
M ^{lle} Eyssartier.....	La Bachellerie.	Faure.....	Viverols.
M ^{me} Hormidas.....	Laruns.	Girard.....	Ury.
M ^{lles} Marty.....	Beaumont-du-Périgord.	Guidon.....	Saint-Fortunat.
Dufayet.....	Bulles.	Leclercq.....	Gondécourt.
Duval.....	Bazoches-les-Gallerandes.	Lionnet.....	La Lizolle.
M. Jourand.....	Sainte-Marie-de-Ré.	Mennessier.....	Précy-sur-Oise.
M ^{lles} Mary.....	Villefranche-de-Conflent.	Nègre.....	Milhaud.
Michel.....	Puget-Ville.	M ^{me} veuve Papon.....	Les Grands-Chézeaux.
Rollé.....	Pleubian.	M ^{lles} Populus.....	Vitrey-sur-Mance.
Thomas.....	Aubières.	Santonax.....	Vaivre.
M ^{me} Castang.....	Aubais.	Sézille.....	Igny.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{lles} Simon.....	Nods.	M ^{lles} Saulnier.....	Chazelles.
Legras.....	Le Pallet.	Sevet.....	Guéméné-sur-Scorff.
Pillette.....	Saint - Maurice - sur - l'ès- sard.	M ^{me} Piriou.....	Quettehou.
Brunet.....	Limonest.	M ^{lles} Lagier.....	Saint-Jeoire-Challes.
Bernard.....	Morizès.	Lesellier.....	Ségrie-Fontaine.
M ^{me} veuve Dufresne.....	Bavent.	M ^{me} Serres.....	Monétier-de-Briançon.
M ^{lles} Martinon.....	Bellhomert.	M ^{lles} Goor.....	Dombusle-en-Argonne.
Mitraud.....	Cherves-de-Cognac.	Bernard.....	Monchecourt.
M ^{me} veuve Mouisset....	Ceilhes-et-Rocozeis.	Lafont.....	Sainte-Feyre.
		Taviel de Mastaing.	Martizay.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 12.

SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques et italiens.....	305
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	306
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	306
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	308
BÂTIMENTS en partance.....	309
FAITS divers.....	311
NOMINATIONS et promotions.....	314

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

L'Administration vient de faire réimprimer la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

Ce document sera transmis à tous les bureaux français à la fin du mois de décembre courant.

Les agents devront, dès la réception de la nouvelle nomenclature, traiter l'ancienne liste comme imprimé hors d'usage.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des bureaux de poste italiens.*

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Casale sul Sile.....	Treviso.	Saletto.....	Padova.
Castellino sul Biferno....	Campobasso.	Sambuca Pistoiese.....	Firenze.
Castorano.....	Ascoli Piceno.	Teana.....	Potenza.
Cordenons.....	Udine.	Trebaseleghe.....	Padova.
Grignano di Polesine....	Rovigo.	Trevignano.....	Treviso.
Lupara.....	Campobasso.	Valle di Pompei (Scafati).	Salerno.
Ponte Chiasso (Como)....	Como.	Varano dei Melegari.....	Parma.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Aude.....	Serviès-en-Val.....	20 novembre 1885...	7667
Corrèze.....	Lagraulière.....	<i>Idem.</i>	7668
Allier.....	Beaulon.....	23 novembre 1885...	7669
Doubs.....	Boujeailles.....	25 novembre 1885...	7670
Puy-de-Dôme.....	Gelles.....	28 novembre 1885...	7671
Dordogne.....	Montferrand.....	<i>Idem.</i>	7672
Bouches-du-Rhône.....	Port-Saint-Louis-du-Rhône.....	7 décembre 1885....	7673
Nord.....	Haspres.....	8 décembre 1885....	7674
Yonne.....	Sermizelles.....	<i>Idem.</i>	7675

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes

Anost M ☒ (Saône-et-Loire).....	10. déc. 1885.	Saint-Germain-l'Espinasse	M ☒ R. G. (Loire)...	10 déc. 1885.
Bazoches M ☒ (Nièvre).....	<i>Idem.</i>	Saint-Géry M ☒ R. G.	(Lot).....	<i>Idem.</i>
Eurville M ☒ (Haute-Marne).....	<i>Idem.</i>	Varenne-Saint-Hilaire (La)	(commune de S ^t -Maur)	
Kouba M ☒ (Alger).....	<i>Idem.</i>	M ☒ (Seine).....		<i>Idem.</i>
Mailly-le-Château M ☒ (Yonne).....	<i>Idem.</i>	Vitry M ☒ R. G. (Pas-de-Calais).....		<i>Idem.</i>
Sainte-Fortunade M ☒ R. G. (Corrèze).....	<i>Idem.</i>			

b) Bureaux gérés par des agents des communes.

Aulon M..... (Haute-Garonne)

c) Gares.

Fonneuve V..... (Tarn-et-Garonne).

2^o Fusions et transferts.

Breteuil M ☒ (Oise) 1^{er} novembre 1885.

Hadjeb-el-Aïoum ☒ (Tunisie) 15 novembre 1885. Supprimer l'indice M^{re}.

Sidi-el-Hani ☒ (Tunisie) 26 novembre 1885. Supprimer l'indice M^{re}.

3° Modifications.

Eurville, 1 kil. (Haute-Marne), rayer 1 kil., y substituer l'indice V.

Fouchères - Vaux, } lire : Fouchères-Vaux { pour Fouchères, 1 kil. } (Aube).
1 kil. (Aube)... } pour Vaux, 4 kil. }

Gennes-Longuefuye V. (Mayenne), rayer V, y substituer l'indice D.

Lioran (Le) (gare) (Cantal), rayer le mot (gare) y substituer la mention 1 kil.

Nieul-Oulmes D (Vendée), lire : Nieul-Oulmes D (Vendée).

Page 131, renvoi (4) lire : pour la correspondance spéciale de MM. Péreire.

Page 158, renvoi (4) lire : pour la correspondance spéciale de MM. J. Marcellot et compagnie.

Page 163, Golfe Jouan, commune de Vallauris M ☒ (Alpes-Maritimes); lire : Golfe Juan, etc.

Page 163, Golfe Jouan-Vallauris V (Alpes-Maritimes); lire : Golfe Juan-Vallauris, etc.

Page 212, Thiat - Oradour { pour Thiat, 4 kil. (Haute-
Vienne), } supprimer pour Oradour-St-
Genest, 6 kil. (Haute-
Vienne.)
pour Oradour-St-Genest, }
6 kil. (H^{te}-Vienne), }

Page 191, Pont-du-Fossé ou Saint-Jean-Saint-Nicolas M ☒ (Hautes-Alpes); lire : Pont-du-Fossé (commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas) M ☒ (Hautes-Alpes).

Page 202, Saint-Jean-Saint-Nicolas (ou Pont-du-Fossé) M ☒ (Hautes-Alpes); lire : Saint-Jean-Saint-Nicolas (1) Voir Pont-du-Fossé (Hautes-Alpes).

(1) Saint-Jean-Saint-Nicolas est le nom officiel de la commune desservie par le bureau télégraphique de Pont-du-Fossé. Les télégrammes à destination des hameaux de Saint-Jean et de Saint-Nicolas sont passibles d'une surtaxe de 1 franc pour frais d'expres.

Ajouter la mention R. G. après les noms des bureaux suivants :

Anzin M C ☒ (Nord).

Comblès M ☒ (Somme).

Laudrecies M ☒ (Nord).

Romenay M ☒ (Saône-et-Loire).

Sainte-Croix M ☒ (Ariège).

Treffort M ☒ (Ain).

Supprimer la mention R. G. après le nom du bureau de Miallet M ☒ (Dordogne).

4° Réouvertures.

Marcorignan M ☒ (Aude) 25 novembre 1885.

5° Fermeture.

Ardres I P (1) (Pas-de-Calais). Supprimer le renvoi (1) correspondant.

Maureilhan M (Hérault), 2 décembre.

6° Suppression.

Mesnières, N (Seine-Inférieure)

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

Changements dans la circonscription des bureaux de poste.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES OU autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Loire-Inférieure...	Bouguenais.....	Pont-Rousseau.....	Bouguenais (1).
Morbihan.....	Guilliers..... Evrigoet..... S ^t -Malo-des-Trois-Fontaines.	Ploërmel..... La Trinité..... Idem.....	Guilliers (1).
Nièvre.....	Gouloux.....	Saint-Brisson.....	Montsauche.
Pas-de-Calais.....	Courcelles, commune de Rollancourt.....	Auchy-les-Hesdin.....	Blangy-sur-Ternoise. (Except.)
Pyrénées (Basses-).	Larreja (Quartier de), commune de Saint-Goin-Gens-et-Aren.....	Oloron.....	Barcus. (Except.)
Saône (Haute-)...	Mollans..... Genevreville..... Pomoy..... Château-Gaillard (Le), commune de Genevreville....	Lure..... idem.....	Mollans (1). Lure. (Except.)
Seine-Inférieure...	Robertot..... Oherville.....	Doudoville.....	Héricourt-en-Caux.

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

Annotations à transcrire textuellement au dictionnaire des postes.

CHANGEMENTS À OPÉRER. 3	PAGES. 1	COLONNES. 2
Intercaler : « Poux (Le) (Seine-et-Oise), commune de Poissy. Except Orgeval. »	1052	3
« Larreja (Quartier de) (Basses-Pyrénées), commune de Saint-Goin-Gens-et-Aren. Except Barcus. »	708	3
« Château-Gaillard (Le) (Haute-Saône), commune de Genevreville. Except Lure. »	304	1
« Courcelles (Pas-de-Calais), commune de Rollancourt. Except Blangy-sur-Ternoise. »	393	2
« Sainte Geneviève (Moulin) (Seine-et-Oise), commune de Gommécourt. Except Vernon (Eure). »	1246	1

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1): (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} janvier.	Le Havre..	Henrika.....	Voilier....	Hauchecorne.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Sempiterncl....	Idem.....	D. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	5.....	Idem.....	Ville-de-Ripasto.	Vapour....	E. Grosos.
4	Idem.....	15.....	Idem.....	Louise-et-Mar- guerite.	Voilier....	D. Auger.
5	Gabon.....	1 ^{er}	Idem.....	Prudent.....	Idem.....	Duquesne.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1). (Sections 1 et 2 du Tarif international.)						
1	Arica.....	1 ^{er} janvier.	Le Havre..	Tafna.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Victoria.	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Maccio.	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	29.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
12	Cayos.....	24.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
13	Colon.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	29.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Céara	9 janvier..	Le Havre..	Maracense.....	Vap. rég...	Cunard.
16	<i>Idem</i>	21	<i>idem</i>	Clément.....	<i>Idem</i>	Currie.
17	Curacao.....	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
18	Guayaquil.....	10	<i>Idem</i>	Maria	Voilier....	Hartog et C ^{ie}
19	Jacmel.....	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
20	Gonaïves.....	29	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
21	La Guayra.....	9	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
22	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
23	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tafna	<i>Idem</i>	E. Grosos.
24	Lisbonne.....	3	<i>Idem</i>	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
25	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
26	Mayaguez (Porto- Rico).	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	Brostrom.
27	<i>idem</i>	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
28	Maragnan.....	9	<i>Idem</i>	Maracense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
29	<i>Idem</i>	21	<i>Idem</i>	Clément.....	<i>Idem</i>	Currie.
30	Montévidéo.....	8	<i>Idem</i>	Ville-de-Monté- vidéo.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
31	<i>Idem</i>	10	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
32	<i>Idem</i>	20	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
33	Para	9	<i>Idem</i>	Maracense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
34	<i>Idem</i>	21	<i>Idem</i>	Clément.....	<i>Idem</i>	Currie.
35	Puerto-Cabella...	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	Brostrom.
36	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
37	Port-au-Prince...	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
38	<i>Idem</i>	29	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
39	Pernambuco.....	2	<i>Idem</i>	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
40	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
41	Progresso	5	<i>Idem</i>	Bavaria	<i>Idem</i>	Brostrom.
42	Puerto-Plata...	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
43	Rio-Janeiro.....	2	<i>Idem</i>	Ville-de-Victoria	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
44	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
45	San-Juan (Porto- Rico).	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	Brostrom.
46	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
47	Santo-Domingo...	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
48	Savanilla.....	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
49	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
50	Saint-Thomas...	9	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
51	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
52	Tampico	5	<i>Idem</i>	Bavaria	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
53	Ténériffe.....	10	<i>Idem</i>	Ville-de-Maccio.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
54	<i>Idem</i>	20	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
55	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tafna.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
56	Vera-Cruz	5	<i>Idem</i>	Bavaria	<i>Idem</i>	Brostrom.
57	<i>Idem</i>	9	<i>Idem</i>	Mexico.....	<i>Idem</i>	Genestal.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. HOURBLAIN, facteur rural à Asfeld (Ardennes), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. MORGAND, entreposeur à Lyon, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. HUGON, facteur rural à Malzicu-Ville, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 28 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. SABARDU, commis à Marseille, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 150 francs qui a pu être rendu à la personne qui l'avait oublié.

M. GIOVONI, facteur-boîtier à Morris (Algérie), a trouvé dans la salle d'attente de son bureau un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du maire de la commune.

M. BOUGLIER, facteur des télégraphes à Nantes, a trouvé dans la salle d'attente du bureau quatre billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. MEYER, facteur-releveur au bureau de Paris n° 17, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 14 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

Le jeune facteur BURON, attaché au bureau de Saumur, a trouvé dans la salle d'attente une somme de 45 francs qui a été déposée au commissariat de police.

M. TERPEUD, facteur local à Voreppe, a trouvé sur la voie publique une somme de 26 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. MARTIN, facteur local à Aigneperse, a rendu à la personne intéressée une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M^{lle} PANCONI, receveuse à Medjek-Sfa, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 120 francs qu'elle s'est empressée de déposer à la mairie.

M. CALLENDRET, facteur rural à Albens (Savoie), a trouvé, en cours de tournée, une croix en or qu'il a déposée à la mairie.

M. FARMON, facteur local à Verton (Loire-Inférieure), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une somme de 23 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. CORNU, facteur rural à Plombières (Vosges), a trouvé en cours de tournée une sacoche contenant 1,550 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. MOREAU, facteur local à Crenat (Saône-et-Loire), s'est empressé de rendre à la personne intéressée un billet de banque de 50 francs qu'il avait reçu en trop.

M. BERNARD, facteur rural à Saint-Germain-Lembron, a trouvé en cours de tournée une tasse en argent. Il s'est empressé d'en faire la déclaration.

M. GUIBERT, facteur de ville à Millau, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de dix francs qu'il avait reçue en trop.

M. BOUCHET, facteur rural à Sciez (Haute-Savoie), s'est empressé de rendre à la personne intéressée une pièce de 5 francs qu'il avait reçue en trop.

M. JUDIC, facteur de ville à Saint-Nazaire, s'est empressé de déposer au commissariat de police un porte-monnaie contenant 15 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. TACHAIRES, facteur local à Montfort en Chalosse (Landes), s'est empressé de rendre à la personne intéressée une pièce de 20 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. MAQUIN, facteur local à Origny en Hiérache a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 250 francs en billets de banque et d'autres valeurs importantes qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. RORGÉ, facteur de ville à Nérac, s'est empressé de rendre à la personne intéressée un billet de 500 francs qui lui avait été donné par erreur pour un billet de 100 francs.

M. THOMAS, facteur rural à Montiérender, s'est empressé de déposer à la mairie une montre en or avec sa chaîne qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. JAMNET, commis auxiliaire à La Souterraine, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 70 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. ACHAUME, facteur à la recette principale de la Seine, a trouvé dans les couloirs de la recette un billet de banque de 100 francs qu'il a déposé entre les mains de ses chefs.

M. SIMON, facteur à Bordeaux, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une pièce de 10 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. BERNARD, facteur rural à Serres (Hautes-Alpes), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il a remis entre les mains de sa receveuse.

M. GUERRIER, facteur rural à Tombebœuf (Lot-et-Garonne), a trouvé sur la voie publique trois lettres de change qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui les avait perdues.

M. AMIEU, facteur de ville à Digne, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 20 francs et une bague en or, qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. TOURNIÉ, facteur à Toulouse a trouvé sur la voie publique un chapelet en ébène monté en argent, qu'il a déposé entre les mains du receveur principal.

M. CHARRA, facteur à Chambon-de-Tence (Haute-Loire), s'est empressé de rendre à son receveur une somme de 5 francs que celui-ci lui avait donné en trop.

M^{me} CAPGRAND, receveuse à Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne), a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant des papiers d'affaires qu'elle s'est empressée de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M^{me} RAVEROT, receveuse à Bessé-sur-Braye (Sarthe), a trouvé dans la salle d'attente de son bureau un billet de banque de 100 francs qu'elle s'est empressée de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. LAURENT, facteur à Menat (Puy-de-Dôme), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 350 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. DUHENNOIS, facteur rural à Chaulnes (Somme), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a déposée entre les mains de sa receveuse.

Le jeune facteur DELACOUR, attaché au bureau de Paris n° 54, a trouvé sur la tablette

du guichet un porte-monnaie contenant 91 francs, qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. VALLÉE, facteur rural à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne), a rendu à la personne intéressée une somme de 5 francs qui lui avait été donnée en trop.

M. TERRION, facteur des télégraphes, attaché au bureau de Paris n° 51, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie renfermant 10 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du receveur.

M. BASTIDE, facteur rural à Anduze (Gard), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une chaîne de montre en or qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. PENGLAN, facteur rural à Gestel (Morbihan), a eu la jambe brisée en portant secours à un individu qui était exposé à être grièvement blessé dans une rixe.

M. GRIMAUD, facteur rural à Barcelonnette (Hautes-Alpes), a fait preuve de dévouement dans un incendie.

M. RENAUDEAU, facteur rural à Mareuil-sur-Lay (Vendée), a fait preuve de dévouement en sauvant une femme et un enfant en danger de se noyer.

M. ROUGEMONT, facteur rural à Mervans (Saône-et-Loire), a sauvé deux jeunes enfants qui étaient en danger d'être brûlés.

M. GEOFFROY, facteur à Paris, s'est mis à la poursuite de deux individus qui venaient de voler une certaine somme au guichet d'un bureau de Paris et a pu, après une longue course, arrêter un des voleurs.

MM. GENDRE, facteur local à Verdun-sur-Garonne,

DUHENNOIS, facteur rural à Chauluc,

COUTURE, facteur rural à Azille,

COGNET, facteur local à Fourchambault,

PIERREL, facteur rural à Brugères,

et PALOT, commis à Vichy,

ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

M. Schuster, entreposeur à Igney-Avrincourt, malgré un incendie qui détruisait son logement, n'a pas abandonné son poste à la gare et a continué son service.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bonnin.....	Commis prin- cipal.	Recette principale de la Seine.	4,000	Com. prin- cipal.	Caisse d'épargne postale.	4,000
Arnaud.....	Commis de direction.	Direction de la Seine	2,700	Commis.....	Idem.....	2,800
Busoni.....	Commis.....	Serv. de la vérific. et de la réc. du mat.	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Montignault..	Idem.....	Fabric. des timbres- poste.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Decomberousse	Idem.....	Paris 22.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Doby.....	Idem.....	Direct. départemen- tale de la Seine.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Villemain....	Commis de direction.	Direction régionale de Paris.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Bobin.....	Commis.....	Paris 17.....	2,700	Commis de direction.	D ^{on} départementale de la Seine.	2,700
Viney.....	Idem.....	Paris 10.....	2,100	Commis.....	Idem.....	2,100
Soaux.....	Commis de direction.	Toulouse, central..	2,100	Idem.....	Serv. de la vérific. et de la réc. du mat.	2,100
Brabetz.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400	Idem.....	Fabric. des timbres- poste.	2,400
Drilhon.....	Idem.....	Paris 15.....	2,400	Commis de direction.	Direction régionale de Paris.	2,400
Boudot.....	Commis.....	Ligne de l'Est....	2,100	Idem.....	Quimper, direction départementale.	2,100
Borne.....	Commis de direction.	Privas, direction dé- partementale.	2,400	Idem.....	Valence, direction départementale.	2,400
Charras.....	Commis.....	Privas, recette prin- cipale.	2,100	Idem.....	Privas, direction dé- partementale.	2,100
Tarbouriech..	Idem.....	Cette.....	2,100	Idem.....	Marseille, direction départementale	2,100
Thouron.....	Idem.....	Montauban R. P....	2,400	Idem.....	Montauban, direct. départementale.	2,400
Guénin.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne R. P.	1,800	Idem.....	Châlons-sur-Marne, insp ^{on} technique.	1,800
Noin.....	Expédition ^{re} .	Cabinet du Ministre	1,400	Surnumér ^{re} ..	Même service.....	1,400
Warrant.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
Pelizza.....	D ^{on} des serv. sédent., 3 ^e bureau.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Treuet.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 7.....	600	Idem.....	Direction de la caisse d'épargne.	600
George.....	"	Idem.....	D ^{on} des correspond. postales, 2 ^e bur.	600
Guichard.....	Expédition ^{re} .	D ^{on} de la comptabi- lité, 1 ^{er} bureau.	1,000	Expédition ^{re} .	Bureau des réclama- tions.	1,000
Caillard.....	Idem.....	"	Idem.....	Cabinet du Ministre	1,000
Amiot.....	Idem.....	"	Idem.....	D ^{on} des serv. séden- taires, 3 ^e bureau.	1,000
Duranton.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Barbarin.....	Idem.....	"	Idem.....	Réclamations.....	1,000
Fourcaud.....	Idem.....	"	Idem.....	Ordonnancement..	1,000
Bricon.....	Idem.....	"	Idem.....	Direct. de la caisse d'épargne.	1,000
César.....	Com. princ.	Laon.....	3,300	Receveur....	Compiègne.....	3,000
Aubert.....	Idem.....	Paris, poste central.	3,300	Idem.....	Relizane.....	3,000
Pagin.....	Idem.....	Belfort, faubourg des Ancêtres.	3,300	Idem.....	Carpentras.....	3,000
Lang.....	Receveur....	Cauterets.....	2,700	Idem.....	Royan.....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Bressier.....	Receveuse...	Chemillé-sur-Dême.	1,000	Receveuse...	Sonzay.....	1,000
Liard.....	<i>Idem</i>	Saint-Erblon.....	1,400	<i>Idem</i>	Chemillé-sur-Dême.	1,400
veuve Aubert..	<i>Idem</i>	Burzet.....	1,200	<i>Idem</i>	Jaujac.....	1,200
M ^{lles} Tourrel.....			"	<i>Idem</i>	Burzet.....	1,000
Paravey.....	Receveuse...	Bray-et-Lù.....	1,200	<i>Idem</i>	Auvers-sur-Oise...	1,200
Laurent.....	<i>Idem</i>	Noidans-le-Ferroux.	1,200	<i>Idem</i>	Châtenois.....	1,200
Didion.....	<i>Idem</i>	Châtenois.....	800	<i>Idem</i>	Noidans-le-Ferroux.	800
Rabec.....			"	<i>Idem</i>	Blainville.....	800
Legrand.....			"	<i>Idem</i>	Cahagnes.....	800
Guérin-Villeau- breil.	Receveuse...	Montsecret.....	800	<i>Idem</i>	Liffré.....	800
Le Cun.....	<i>Idem</i>	Liffré.....	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Erblon.....	1,000
M ^{me} veuve Mottet..	<i>Idem</i>	Vaux.....	1,000	<i>Idem</i>	Champignol.....	1,000
M ^{lles} Mény.....	<i>Idem</i>	Savonnières-en-Per- thois.	1,000	<i>Idem</i>	Vaux.....	1,000
Simon.....		Champignol.....	800	<i>Idem</i>	Savonnières-en-Per- thois.	800
Guy.....			"	<i>Idem</i>	Bray-et-Lù.....	800
M ^{mes} Laisney.....	Receveuse...	Cerisy-la-Forêt....	1,400	<i>Idem</i>	Littry.....	1,400
Ferlicot.....			"	<i>Idem</i>	Cerisy-la-Forêt....	800
MM. Cardusi.....	Receveur....	Douera.....	1,600	Receveur....	Perregaux.....	1,600
Demorgny.....	<i>Idem</i>	Perregaux.....	1,400	<i>Idem</i>	Douera.....	1,400
Rampiti.....			"	<i>Idem</i>	Hammam-libira...	1,000
M ^{lle} Grenier.....	Receveuse...	Buzet.....	1,400	Receveuse...	Saverdun.....	1,400
M ^{mes} veuve Planoles. v ^e de Noual..	<i>Idem</i>	Lalbenque.....	1,400	<i>Idem</i>	Buzet.....	1,400
M ^{lle} Christ.....	<i>Idem</i>	Loulay.....	1,400	<i>Idem</i>	Lalbenque.....	1,400
M ^{me} Salis.....	<i>Idem</i>	Clermont - en - Ar- gonne.	1,600	<i>Idem</i>	Vertus.....	1,600
M ^{me} Salis.....	<i>Idem</i>	Vertus.....	1,400	<i>Idem</i>	Clermont - en - Ar- gonne.	1,400
M. Hainoz.....			"	Receveur....	Lanslebourg.....	800
M ^{mes} Berran.....	Receveuse...	Garcin.....	1,000	Receveuse...	Houcillès.....	1,000
v ^e Grillhon.....	<i>Idem</i>	La Montjoie.....	1,000	<i>Idem</i>	Garcin.....	1,000
M ^{lle} Brugère.....	<i>Idem</i>	Beauville.....	800	<i>Idem</i>	La Montjoie.....	800
James.....			"	<i>Idem</i>	Le Breuil.....	800
Treuil.....			"	<i>Idem</i>	La Graulière.....	800
M ^{me} Bosson.....			"	<i>Idem</i>	Villeneuve-sur-Allier	800
M ^{lles} Voissier.....	Receveuse...	Randan.....	1,400	<i>Idem</i>	La Chapelle - d'An- gillon.	1,400
Lapertot.....	<i>Idem</i>	La Chapelle - d'An- gillon.	1,400	<i>Idem</i>	Randan.....	1,400
Grué.....	<i>Idem</i>	Sergines.....	800	<i>Idem</i>	Saint - Martin - de- Bossenay.	800
M. Transy.....	Receveur....	Samois.....	1,000	Receveur....	Sergines.....	1,000
M ^{lles} Druot.....	Receveuse...	Saint - Martin - de- Bossenay.	1,200	Receveuse...	Samois.....	1,200
Beaure de La- bussière.	<i>Idem</i>	Bougival.....	1,600	<i>Idem</i>	Bonnières.....	1,600
Painparcy.....	<i>Idem</i>	Bonnières.....	1,600	<i>Idem</i>	Bougival.....	1,600
M. Rebouillat....	Commis....	Paris 7.....	2,400	Receveur....	Paray-le-Monial...	2,000
M ^{me} v ^e Lorgerond..	Receveuse...	Fontaines.....	1,400	Receveuse...	Gerzy.....	1,400
M ^{lle} Renaud.....	<i>Idem</i>	Gerzy.....	1,000	<i>Idem</i>	Fontaines.....	1,000
M. Lesage.....	C ^{is} auxiliaire.	Valognes.....	1,300	Receveur....	Grosville.....	1,200
M ^{lle} Caron.....	Employée...	Lille.....	1,100	Receveuse...	Vron.....	1,000
M ^{me} v ^e Vidaillet..	Receveuse...	Bruniquet.....	1,000	<i>Idem</i>	Négrepelisse.....	1,000
M ^{lle} Pujaguet.....	<i>Idem</i>	Verfeil-sur-Seye...	1,400	<i>Idem</i>	Bruniquet.....	1,400
M ^{me} Rey.....	<i>Idem</i>	Bourg-de-Visa...	1,400	<i>Idem</i>	Verfeil-sur-Seye...	1,400
M ^{lle} Boyé.....			"	<i>Idem</i>	Bourg-de-Visa...	800
M ^{me} Peyrouzelle...	Receveuse...	Lugon.....	1,400	<i>Idem</i>	Loulay.....	1,400
M. Pistre.....	Receveur....	Atzonne.....	1,400	Receveur....	Lugon.....	1,200
M ^{lle} Darnault.....	Receveuse...	Onrouer - les - Bour- delins.	1,400	Receveuse...	Le Guétin.....	1,400
M. Bossuet.....	Brigadier-fac- teur.	La Roshelle.....	1,600	Receveur....	Saint-Porchaire...	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{lle} Remy.....			"	Receveuse...	Ingré.....	800
M. Audri.....	Receveur....	Tagnon.....	1,400	Receveur....	Vireux-Molhain. . .	1,400
M ^{lles} de Puthaux...	Receveuse...	Vireux-Molhain....	1,000	Receveuse...	Tagnon.....	1,000
Pollerin.....			"	<i>Idem</i>	Plougouven.....	800
Vessereau.....			"	<i>Idem</i>	Ourouer-les-Bourse- lins.....	800
M ^{me} Baudinet.....	Receveuse...	Châteauneuf - en - Thymerais.	1,600	<i>Idem</i>	Essonnes.....	1,600
M ^{lle} Laly.....		S ^t -Aignan-du-Cher.	1,600	<i>Idem</i>	Châteauneuf - en - Thymerais.	1,600
MM. Savarin.....	Receveur....	Louhans.....	2,000	Receveur....	S ^t -Aignan-du-Cher.	1,800
Vuillemin....	Com. princ.	Orléans.....	2,700	<i>Idem</i>	Louhans.....	2,700
Randon.....	<i>Idem</i>	Paris 57.....	2,700	<i>Idem</i>	Sancerre.....	2,400
Pagès.....	Commis....	Recette principale de la Seine.	2,700	<i>Idem</i>	Cauterets.....	2,400
M ^{lle} Fauvel.....			"	Receveuse...	Montsecret.....	800
M ^{me} Roy de Bonne- val.	Receveuse...	Velines.....	1,200	<i>Idem</i>	Alzonne.....	1,200
M ^{lles} Fuzet.....	<i>Idem</i>	S ^t -Victor-l'Abbaye..	1,000	<i>Idem</i>	Châteldon.....	1,000
Guillot.....		Géménos.....	1,200	<i>Idem</i>	Alleins.....	1,200
Castueil.....		Alleins.....	1,400	<i>Idem</i>	Lambesc.....	1,400
M ^{me} veuve Méry...		Lambesc.....	1,200	<i>Idem</i>	Géménos.....	1,200
M. Loujou.....	Receveur....	Varen.....	1,200	Receveur....	Velines.....	1,200
M ^{me} Thomas.....	Receveuse...	Castillon - de - Ga- gnières.	1,200	Receveuse...	Sermizelles.....	1,200
M ^{lle} Polin.....			"	<i>Idem</i>	Boujailles.....	800
MM. Mézière.....	Commis prin- cipal.	Paris R. P. Transb ^t .	4,000	Sous-chef de section.	Même service....	4,000
Manteaux.....	<i>Idem</i>	Versailles R. P....	3,000	Com. princ..	Melun.....	3,000
Dryjard des Garniers.	<i>Idem</i>	Melun.....	3,300	<i>Idem</i>	Versailles R. P....	3,300
Pastol.....	<i>Idem</i>	Saumur.....	2,700	<i>Idem</i>	Quimper.....	2,700
Coupat.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	3,000	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	3,000
Cantaloup....	<i>Idem</i>	Saint-Chamond....	3,000	<i>Idem</i>	Perpignan.....	3,000
Venturini.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Saint-Chamond... .	2,700
Yves.....	<i>Idem</i>	Paris central.....	3,300	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	3,300
de Busnel....	Commis....	Tours R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Saumur.....	2,700
Dore.....	<i>Idem</i>	Toulouse, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem</i>	Hendaye, gare....	2,700
Jarriet.....	<i>Idem</i>	Paris 52.....	1,800	Commis....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Soulié.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 52.....	1,800
Blandez.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du l'Est.	1,800
Gilabert.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Debons.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Brethon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Rodier.....	<i>Idem</i>	Paris 69.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Charlemagne..	<i>Idem</i>	Paris 40.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 69.....	1,800
Giron.....	<i>Idem</i>	Paris 55.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 40.....	1,500
Mathieu.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Bedin.....	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,800	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	1,800
Magnier.....	<i>Idem</i>	Paris 48.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,500
Bernard.....	<i>Idem</i>	Moissac.....	1,500	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	1,500
Brocq.....	<i>Idem</i>	Dax.....	2,400	<i>Idem</i>	Châteauroux.....	2,400
Lageste.....	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan... .	1,500	<i>Idem</i>	Dax.....	1,500
Dufau.....	<i>Idem</i>	Bayonne.....	1,500	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan... .	1,500
Wuart.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,400
Roger.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Marcaillou....	Commis....	Cochinchine.....	2,100	Commis....	Marseille, central..	2,100
Tournier.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Cochinchine.....	2,400
Calonne.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 26.....	1,500
Clavier.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,500	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Granjon.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,100	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	2,100
Bruneton.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Labonne.....	Idem.....	Lyon, central.....	2,400	Idem.....	Montluçon.....	2,400
Pierre-Grosse.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Dalmas.....	Idem.....	Nice, Grimaldi....	2,400	Idem.....	Nice, pl. Garibaldi.	2,400
Gasiglia.....	Idem.....	Nice, place Garibaldi	2,400	Idem.....	Nice, Grimaldi...	2,400
Ricaux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,800
Bauduffe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500
Guichard.....	Idem.....	Paris 23.....	2,400	Idem.....	Mâcon.....	2,400
Garagnon.....	Idem.....	Paris 2.....	1,800	Idem.....	Paris 23.....	1,800
Chambon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Luçon.....	1,500
Podevin.....	Idem.....	Béthune.....	1,800	Idem.....	Armentières.....	1,800
Chambou.....	Idem.....	Toulon.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.	1,500
Bardy.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lucot.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Dijon, central....	1,800
Fabre.....	Idem.....	Toulon.....	2,100	Idem.....	Nice, central.....	2,100
Sauget.....	Idem.....	Paris 55.....	1,500	Idem.....	Paris 37.....	1,500
Marcocelles...	Idem.....	Paris 8 ^t	2,100	Idem.....	Paris 55.....	2,100
Droguet.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Paris 8 ^t	1,500
Herry.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central....	1,800
Veillot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Chalaye.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ,	1,500
Lapique.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central....	1,800
Lambert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Lavabre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Novel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Gauthier.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Laforge.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Masson.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Bouveret.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Perrin.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Martinet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Giraud.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Marin.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Severac.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Dussutour....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Villéval.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,500
Bedel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Bruat.....	Idem.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Le Puy.....	1,500
Viennet.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Besançon R. P....	1,500
Jacquin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Dizier.....	1,500
Cordier.....	Idem.....	Toulon.....	2,100	Idem.....	Marseille, central.	2,100
Dubois.....	Idem.....	Melun.....	1,500	Idem.....	S ^t -Germain-en-Laye	1,500
Paquet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Melun.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Godeau.....	Commis.....	Le Havre, central..	1,800	Commis.....	Douai.....	1,800
Jacquier.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	Commis.....	Châlons-sur-Marne R. P.	1,500
Pellieux.....	<i>Idem</i>	Creil.....	1,800	<i>Idem</i>	Rouen, boulevard Gambetta.	1,800
Druilles.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Gasquet.....	<i>Idem</i>	Paris 49.....	1,800	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Prévéraud.....	<i>Idem</i>	Houffleur.....	1,500	<i>Idem</i>	Cognac.....	1,500
Reynaud.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,500
Blancher.....	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	2,700	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	2,700
Lautier.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,500
Bresson.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Avignon.....	1,500
Guillebert.....	<i>Idem</i>	Paris 16.....	1,500	<i>Idem</i>	Charenton-le-Pont..	1,500
Maléty.....	<i>Idem</i>	Périgueux, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 16.....	2,100
Hugnet.....	<i>Idem</i>	Bergerac.....	1,800	<i>Idem</i>	Périgueux, gare de contrôle.	1,800
Rival.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500
Caillavet.....	<i>Idem</i>	Angoulême R. P...	1,800	<i>Idem</i>	Agen.....	1,800
Forest.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Angoulême.....	1,500
Gilletta.....	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Loiseau.....	<i>Idem</i>	Paris 77.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lassagne.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 77.....	1,500
Baby.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Pamiers.....	1,800
Valentini.....	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	2,400	<i>Idem</i>	Marseille R. P...	2,400
Reynaud.....	<i>Idem</i>	Marseille R. P...	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,800
Davin.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Marseille R. P...	1,800
Rannou.....	<i>Idem</i>	Paris 15.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Parrain.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 15.....	1,500
Galget.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Simon.....	<i>Idem</i>	Paris 91.....	1,800	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800
Quinet.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris 91.....	1,500
Fouques.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,500
Wissocq.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800
Demai.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central.	2,100	<i>Idem</i>	Nice, central.....	2,100
Imbert.....	<i>Idem</i>	Laon R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,500
Sarda d' Mar- quis.	<i>Idem</i>	Challans.....	1,500	<i>Idem</i>	Niort.....	1,500
Bécam.....	<i>Idem</i>	Brest, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Quimper.....	1,500
Roger.....	<i>Idem</i>	Lorient.....	1,800	<i>Idem</i>	Brest, central.....	1,800
Madec.....	<i>Idem</i>	Roubaix.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Beaubois.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Roubaix.....	1,800
Riondel.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	2,400	<i>Idem</i>	Montélimar.....	2,400
Bachasse.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Lyon central.....	1,500
Gruet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Philippeville.....	1,500
Podévin.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Dupin.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Majorcel.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Bourges.....	1,500
Revers.....	<i>Idem</i>	Havre-Ingouville..	1,500	<i>Idem</i>	Le Havre, principal.	1,500
Gestroy.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	1,500	<i>Idem</i>	Havre-Ingouville..	1,500
Sauvaigo.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Nice R. P.....	2,100
Hortigue.....	<i>Idem</i>	Toulon.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Carteret.....	<i>Idem</i>	Roanne.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Etienne R. P.	1,500
Regimbaud.....	<i>Idem</i>	Toulon.....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille R. P...	1,500
Masclat.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Tourcoing.....	1,500
Ungerer.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Narbonne.....	1,500
Gervot.....	<i>Idem</i>	Angers R. P...	2,100	<i>Idem</i>	Nantes, g ^{re} de cont ^{le} .	2,100
Magneau.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Angers R. P...	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Accati.....	Commis.....	Batra.....	2,100	Commis.....	Constantine R. P..	2,100
Vernières.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500
J. ly.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Marseille, central.	2,100
Jalinier.....	<i>Idem</i>	Saumur.....	2,100	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	2,100
Manceau.....	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Saumur.....	1,800
Teissonnier...	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Meaux.....	1,800
Laé.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800
Michel.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Bourgat.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Gustave-Mayer.	<i>Idem</i>	Paris 32.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 21.....	2,100
Daligault.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	1,800
Cabrol.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée	2,400
Fournier.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Gibelin.....	<i>Idem</i>	Grenoble R. P. ...	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,100
Pichoud.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Grenoble R. P. ...	1,800
Jacquet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Bilhard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris 14.....	1,800
Bussière.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Treney.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Hardouin.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,100
Lombart.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Transb ^t)	1,500
Lecamp.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Feret.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris 2.....	1,500
Dixmier.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris, Présidence..	2,400
Turenne.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Balestrier...	<i>Idem</i>	Cette.....	1,800	<i>Idem</i>	Montpellier R. P..	1,800
Brouillet.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées.	2,400	<i>Idem</i>	Cette.....	2,400
Rapatel.....	<i>Idem</i>	Paris 14.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 82.....	1,800
Parisel.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 14.....	1,500
Campiglia...	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,700	<i>Idem</i>	Paris R. P. (Trans)	2,700
Depuntis.....	<i>Idem</i>	Le Mans R. P. ...	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> Départ.	1,800
Scudart.....	<i>Idem</i>	Paris 91.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800
Dérozier.....	<i>Idem</i>	Saint-Cloud.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 91.....	2,100
Achard.....	<i>Idem</i>	Aumale.....	1,800	<i>Idem</i>	Avignon.....	1,800
Dubois.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500
Docourcelle...	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Bonoil.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800
Mourier.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Brandstetter .	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800
Genx.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,800
Martin.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Girardon.....	<i>Idem</i>	Avignon.....	1,500	<i>Idem</i>	Montélimar.....	1,500
Avias.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Avignon.....	1,800
Coulon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Djerba.....	1,800
Grucit.....	<i>Idem</i>	Cavaillon.....	1,500	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,500
Félix.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Fortoul.....	<i>Idem</i>	Montauban, direc- tion département.	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Grignon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Paulie.....	<i>Idem</i>	Bayonne.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Piacentino ..	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Monard.....	<i>Idem</i>	Annecy.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Fouques.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Beauhls.....	<i>Idem</i>	Toulon.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Soulas.....	Commis.....	En disponibilité...	fr.	Commis.....	Nice, central.....	fr
Meyssonnier..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fobis.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Auteroche....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Olive.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perrissol.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,500	Idem.....	Menton.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Monmarson...	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Courtois.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500
Limite.....	Idem.....	Marseille, central.	1,800	Idem.....	Grasse.....	1,800
Vacher.....	Idem.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Marseille, central.	1,800
Cognord.....	Idem.....	Paris 25.....	1,500	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Cardot.....	Idem.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Caud.....	Idem.....	Paris 16.....	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Bardon.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Paris 16.....	2,400
Quillien.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Flers.....	1,500
Bailly.....	Idem.....	Flers.....	1,800	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800
Chesnel.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Marseille R. P....	1,500
Charbonneau..	Idem.....	Marseille R. P....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Jacob.....	Idem.....	Toulon.....	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Brun.....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Toulon.....	2,100
Tallet.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Gariel.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Truphène....	Idem.....	Aix-en-Provence...	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Héraud.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Aix-en-Provence...	1,800
Delmotte.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Calais.....	1,800
Demailly.....	Idem.....	Calais.....	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Ponsot.....	Idem.....	Besançon R. P....	1,500	Idem.....	Belfort, faubourg des Ancêtres.	1,500
Bérieux.....	Idem.....	Belfort, faubourg des Ancêtres.	1,800	Idem.....	Besançon R. P....	1,800
Régnier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Cambrai.....	1,500
Winequel....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	1,500
Guépratto....	Idem.....	La Roche-sur-Yon.	1,500	Idem.....	Saintes.....	1,500
Dhers.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Privas.....	1,500
Koenig.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Marseille, gare de contrôle.	1,800
Gand.....	Idem.....	Nancy R. P.....	2,400	Idem.....	Paris 15.....	2,400
Mosbach.....	Idem.....	Épinal, r. d'Arches.	2,100	Idem.....	Nancy R. P.....	2,100
Galibert.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,800	Idem.....	Sarlat.....	1,800
François.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	2,700
Paris.....	Idem.....	Paris 63.....	2,700	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,700
Rolland.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 63.....	1,500
Biguet.....	Idem.....	Lille R. P.....	2,100	Idem.....	Arras.....	2,100
Flajollet...s.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lille R. P.....	1,500
Barbin.....	Idem.....	Bourges, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Nantes, gare de contrôle.	1,800
Montagne....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bourges; gare de contrôle.	1,500
Turqueti.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laigle.....	1,500
Frossard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nevers.....	1,800
Dom.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun.....	1,500
Busquet.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Orange.....	1,500
Barrière.....	Idem.....	Paris 34.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Poudézon....	Idem.....	Paris 22.....	2,100	Idem.....	Paris 34.....	2,100
Delabode....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Maurice.....	Idem.....	Maubeuge, bureau principal.	1,500	Idem.....	Maubeuge, gare de contrôle.	1,500
Cousin.....	Idem.....	Roubaix.....	1,800	Idem.....	Maubeuge, bureau principal.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Dumazert	Commis	Arcachon	1,500	Commis	Béziers	1,500
Forgue	Idem	Toulon	1,800	Idem	Arcachon	1,800
Jorry	Idem	Dieppe	2,100	Idem	Rouen, central	2,100
Lefèvre	Idem	Noyon	1,500	Idem	Charleville	1,500
Barroy	Idem	Soissons	2,100	Idem	Idem	2,100
Fleury	Idem	Laon R. P.	2,400	Idem	Soissons	2,400
Wagnier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Laon R. P.	1,500
Laborit	Idem	Idem	"	Idem	Poitiers	1,500
Capdazé	Idem	Bayonne	1,800	Idem	Dax	1,800
Delon	Idem	En disponibilité	"	Idem	Narbonne	1,500
Colliex	Idem	Mâcon R. P.	2,100	Idem	Bellegarde, gare de contrôle	2,100
Titard	Idem	En disponibilité	"	Idem	Mâcon R. P.	1,800
Vizié	Idem	Idem	"	Idem	Annonay	1,500
Pecoste	Idem	Idem	"	Idem	Paris, central	1,800
Tingaud	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P. Arrivée	1,500
Thomas	Idem	Paris I	1,500	Idem	Paris 74	1,500
Michot	Idem	En disponibilité	"	Idem	La Rochelle, gare de contrôle	1,800
Compayré	Idem	Bordeaux, central	1,800	Idem	Toulouse, central	1,800
Bérieux	Idem	Besançon R. P.	1,800	Idem	Autan	1,800
Germain	Idem	En disponibilité	"	Idem	Besançon R. P.	1,500
Fauchon	Idem	Idem	"	Idem	Tours R. P.	1,500
Codomier	Idem	Idem	"	Idem	Tours, gare	1,500
Bucaille	Idem	Le Havre, port	1,500	Idem	Le Havre, bureau principal	1,500
Ruolland	Idem	Le Havre, central	1,500	Idem	Le Havre, port	1,500
Saint-Martin	Idem	Toulouse R. P.	2,400	Idem	Toulouse, gare de contrôle	2,400
Poncet	Idem	Paris 83	1,800	Idem	Cochinchine	1,800
Gagne	Idem	Clermont-Ferrand, central	2,100	Idem	Tours R. F.	2,100
Carrière	Idem	Cannes	1,800	Idem	Montpellier R. P.	1,800
Simard	Idem	Lyon R. P.	2,700	Idem	Cannes	2,700
Fournier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Grammont	Idem	Aix-les-Bains	1,800	Idem	Chambéry	1,800
Régnier	Idem	Sédentaire, ligne de l'Est	1,800	Idem	Ambulaut, même ligne	1,800
Rey	Idem	Lyon R. P.	1,500	Idem	Privas	1,500
Farina	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Puech	Idem	Lunel	1,500	Idem	Cotte	1,500
Verdeille	Idem	Nîmes R. P.	1,500	Idem	Lunel	1,500
Granier	Idem	Alais	1,500	Idem	Nîmes R. P.	1,500
Dalby	Idem	En disponibilité	"	Idem	Alais	1,500
Poletti	Idem	Idem	"	Idem	Paris 24	2,100
Loubet	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Paris I	2,100
David	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris, central	1,800
Paccot	Idem	St-Denis-sur-Seine	1,500	Idem	Anancy	1,500
Michenon	Idem	Brest, central	2,100	Idem	Quimper	2,100
Jean	Idem	En disponibilité	"	Idem	Aix-en-Provence	1,800
Prat	Idem	Tours, gare	1,800	Idem	Tours R. P.	1,800
Mirobent	Idem	Ambulant, ligne des Pyrénées	2,400	Idem	Toulouse R. P.	2,400
Sicre	Idem	Bordeaux R. P.	2,100	Idem	Ambulant, ligne des Pyrénées	2,100
Bros	Idem	En disponibilité	"	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Tulleau	Idem	Le Mans, central	2,100	Idem	Nantes, gare de contrôle	2,100
Nivolle	Idem	En disponibilité	"	Idem	Le Mans, central	1,500
Bascou	Idem	Bayonne	1,800	Idem	Bordeaux R. P.	1,800
Roubiro	Idem	Poitiers	1,500	Idem	Bayonne	1,500
Pujade	Idem	Bayonne	2,400	Idem	Poitiers	2,400
Pigual	Idem	Bonneville	1,500	Idem	Chambéry	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Serres.....	Commis.....	Poitiers.....	fr. 1,800	Commis.....	Tours R. P.....	fr. 1,800
Rolland.....	Surnumér ^{re} ..	Abbeville.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Dupuy.....	Idem.....	La Réole.....	"	Idem.....	Blaye.....	1,500
Maury.....	Idem.....	Bourges R. P.....	"	Idem.....	Paris 55.....	1,500
Bouchardy.....	Idem.....	Paris 41.....	"	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Peltier.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Laffèche.....	Idem.....	Paris 12.....	"	Idem.....	Paris 48.....	1,500
Deshordes.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Georget.....	Idem.....	Cle-mont-le-Poisc.	"	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Hédon.....	Idem.....	Lille R. P.....	"	Idem.....	Guis.....	1,500
Benoit.....	Idem.....	Montdilier.....	"	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Negre.....	Idem.....	Charolles.....	"	Idem.....	Mâcon.....	1,500
Buchart.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Béthune.....	1,500
Perignon.....	Idem.....	Tulle.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Germain.....	Idem.....	Besançon R. P.....	"	Idem.....	Même service.....	1,500
Jaston.....	Idem.....	Adm cent., don des services sédent.	"	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Tencin.....	Idem.....	Angers R. P.....	"	Idem.....	Chartres.....	1,500
Pouillau le.....	Idem.....	Chauny.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Dayt.....	Idem.....	Seulis.....	"	Idem.....	Creil.....	1,500
Bourgeois.....	Idem.....	Paris 53.....	"	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Coupet - Sar- railh.....	Idem.....	Nérac.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Tassin.....	Idem.....	Bolbec.....	"	Idem.....	Evreux.....	1,500
Poulaud.....	Idem.....	Vierzon.....	"	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Saint-Marc.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Linarès.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Bordeaux, Bourse.	1,500
Maurin.....	Idem.....	Lyon-Guillotière...	"	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Guerdelle.....	Idem.....	Reims, bur. princip.	"	Idem.....	Laon R. P.....	1,500
Tastet.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Glin.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Calais.....	1,500
Sautour.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Les Andelys.....	1,500
Secret.....	Idem.....	Alais.....	"	Idem.....	Beaune.....	1,500
Robert.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Roanne.....	1,500
Devy.....	Idem.....	Reims, bur. princip.	"	Idem.....	Epernay.....	1,500
Rosorey.....	Idem.....	Le Havre, central.	"	Idem.....	Les Andelys.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Blois R. P.....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500
Devèze.....	Idem.....	Djidjelly.....	"	Idem.....	Batna.....	1,500
Vignier.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Toulouse R. P.....	1,500
Pouyès.....	Idem.....	Paris 27.....	"	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Riou.....	Idem.....	Guingamp.....	"	Idem.....	Paris 32.....	1,500
Agasse.....	Idem.....	Adm. centrale, dir. des correspond ^{ces} postales.	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Merlin.....	Idem.....	Neuilly sur-Seine..	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Porcher.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Même service.....	1,500
Lemaître.....	Idem.....	Mamers.....	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500
Daurel.....	Idem.....	Djidjelly.....	"	Idem.....	Annale.....	1,500
Royet.....	Idem.....	Paris 81.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Coulou.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Kerbérenès.....	Idem.....	Mamers.....	"	Idem.....	Le Mans, central..	1,500
Cugnet.....	Idem.....	Versailles R. P.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Isnard.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lesbaupin.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"	Idem.....	Même service.....	1,500
Blai.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fournols.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bounet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Froment.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chapoutie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernat.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Raulet.....	Idem.....	Foix.....	"	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Delivré.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,500
Pouzeau.....	Idem.....	Laon R. P.....	"	Idem.....	Saint-Amand-Mont- Rond.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT fr.
MM. Lainé	Surnumér ^{re} .	Chinon	"	Commis	Orléans R. P.	1,500
Gourvenel	Idem	Bayeux	"	Idem	Chartres	1,500
Clause	Idem	Tergnier, gare de contrôle.	"	Idem	Roubaix	1,500
Ravillon	Idem	Noyon	"	Idem	Noyon	1,500
Lucas	Idem	Pont-l'Evêque	"	Idem	Versailles R. P.	1,500
Gaspard	Idem	Bagnères-de-Luchon	"	Idem	Cognac	1,500
Oroguen	Idem	Olerou-S ^{te} -Marie	"	Idem	Idem	1,500
Brissi	Idem	Rive-de-Gier	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Balard	Idem	Montes-sur-Seine	"	Idem	Paris R. P. Arrivée	1,500
Béguinot	Idem	Chaumont-en-By	"	Idem	Paris 1	1,500
Etchecopar	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Même bureau	1,500
Hugues	Idem	Annemasse	"	Idem	Tarare	1,500
Lavergne	Idem	Narbonne	"	Idem	Lézignan	1,500
Beline	Idem	Senlis	"	Idem	Tours, gare	1,500
Villon	Idem	Avignon	"	Idem	Besançon R. P.	1,500
Chrétien	Idem	Laval	"	Idem	Le Mans R. P.	1,500
Garaud	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Toulouse R. P.	1,500
Vèze	Idem	Villeneuve-sur-Lot	"	Idem	Poitiers	1,500
Briandet	Idem	Voiron	"	Idem	Aix-les-Bains	1,500
Amadiou	Idem	Tours, gare	"	Idem	Même bureau	1,500
Larguier	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Swieszewski	Idem	Cahors	"	Idem	Tours R. P.	1,500
Lefebvre	Idem	Abbeville	"	Surnumér ^{re} .	Péronne	"
Abadie	Idem	En disponibilité	"	Idem	La Réole	"
Ottavi	Idem	"	"	Idem	Sousa	"
Cayot	Stagiaire	Moulins	"	Idem	Bourges	"
Delouye	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Paris 41	"
Alméras	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P. Départ	"
Letrange	Idem	Idem	"	Idem	Paris 12	"
Richard	Stagiaire	Saint-Lô	"	Idem	Rouen R. P.	"
Lebel	"	"	"	Idem	Clermont-de-l'Oise	"
Bauzil	Com. aux ^{re} .	Carcassonne	"	Idem	Charolles	"
Latourelle	"	"	"	Idem	Carcassonne	"
Pauquet	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Abbeville	"
Thevenot	Com. aux ^{re} .	Charolles	"	Idem	Pontarlier	"
Renard	Aide	Tournus	"	Idem	Charolles	"
Olivier	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Angers R. P.	"
Douphy	"	"	"	Idem	Chauny	"
Gâcon	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Senlis	"
Clavel	Idem	Aix-les-Bains	"	Idem	Paris 53	"
Delcroix	Com. aux ^{re} .	Saint-Omer	"	Idem	Bolbec	"
Thoisson	Aide	Montargis	"	Idem	Provins	"
Chamayou	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Paris R. P. Départ	"
Olivier	Com. aux ^{re} .	Moulins	"	Idem	Vierzon	"
Fontaine	Stagiaire	Anancy	"	Idem	Arcis-sur-Aube	"
Armand	Com. aux ^{re} .	Clermont-Ferrand	"	Idem	Paris, central	"
Barthe	Idem	Castelnaudary	"	Idem	Thizy	"
Jalade	Surnumér ^{re} .	Perpignan	"	Idem	Carcassonne	"
Fanchon	Aide	Rambouillet	"	Idem	Château-Thierry	"
Pagès	"	"	"	Idem	Lodève	"
Nedellec	"	"	"	Idem	Lorient	"
Coaraze	"	"	"	Idem	La Rochelle	"
Dupau	"	"	"	Idem	Dijon, central	"
Dessaux	"	"	"	Idem	Amiens R. P.	"
Parizot	Com. aux ^{re} .	Dijon, central	"	Idem	Wassy-sur-Blaise	"
Monnet	"	"	"	Idem	Dijon, central	"
Dubès	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Blois R. P.	"
Maubon	Idem	Idem	"	Idem	Montpellier, gare	"
Cocard	Idem	Idem	"	Idem	Rambouillet	"
Delmon	"	"	"	Idem	Nevers	"
Bordières	Surnumér ^{re} .	Langon	"	Idem	Mamers	"
Marchais	Idem	S ^t -Valery-en-Caux	"	Idem	Langon	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Rousseaux.....	Com. aux ^{re} ..	Givet.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	St-Valery-en-Caux..	fr.
Pasquet.....	Idem.....	Tarascon.....	"	Idem.....	Belleville-sur-Saône	"
Gensonnet.....	Idem.....	Langon.....	"	Idem.....	Mamers.....	"
Puech.....	Surnumér ^{re} ..	Rodez.....	"	Idem.....	Le-parre.....	"
Bec.....	Com. aux ^{re} ..	Montpellier, central	"	Idem.....	Monte-Carlo.....	"
Parado.....	Idem.....	Quimper.....	"	Idem.....	Montpellier, central	"
Wimel.....	Com. aux ^{re} ..	Lyon, central.....	"	Idem.....	Même service.....	"
Gaillard.....	Idem.....	Vichy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Caillau.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Favier.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Bourrouilh- Junqua.....	Idem.....	Riom.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roux.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brin.....	Idem.....	Bourbonne-l.-Bains.	"	Idem.....	Idem.....	"
Thibaut.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Idem.....	"
Salze.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ducarre.....	Idem.....	Château-Thierry...	"	Idem.....	Idem.....	"
Benoist.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Idem.....	"
Jaloustre.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Joly.....	Idem.....	Bourg.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Poncin.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Alandry.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Pagès.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Marini.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lignon.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blein.....	Idem.....	Grenade-s ^r -Garonne	"	Idem.....	Idem.....	"
Marty.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Silvil.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne..	"	Idem.....	Idem.....	"
Taveny.....	Idem.....	Paris 25.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grandhomme..	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Niort.....	"
Darnaud.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Eichler.....	Com. aux ^{re} ..	Creil.....	"	Idem.....	Chinon.....	"
Jourde.....	Idem.....	Vervins.....	"	Idem.....	Tergnier, gare de contrôle.....	"
Dubois.....	Surnumér ^{re} ..	Ruffec.....	"	Idem.....	Creil.....	"
Ribeyre.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Galais.....	"	Idem.....	Vervins.....	"
Vassal.....	Surnumér ^{re} ..	Montpellier, central	"	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	"
Barbé.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Ruffec.....	"
Guillot.....	Idem.....	Angers.....	"	Idem.....	Saint-Galais.....	"
Lagarde.....	Com. aux ^{re} ..	Albi.....	"	Idem.....	Rive-de-Gier.....	"
Fan.....	Com. aux ^{re} ..	En disponibilité..	"	Idem.....	Montpellier, central	"
Couret.....	Surnumér ^{re} ..	Chaumont-en-By...	"	Idem.....	Beaune.....	"
Cochet.....	Com. aux ^{re} ..	En disponibilité..	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Banchereau..	Com. aux ^{re} ..	La Flèche.....	"	Idem.....	Angers.....	"
Allard.....	Com. aux ^{re} ..	Valognes.....	"	Idem.....	Châtelleraut.....	"
Guibaud.....	Surnumér ^{re} ..	Vervins.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Brunier.....	Surnumér ^{re} ..	Nancy R. P.....	"	Idem.....	Bar-sur-Seine.....	"
Ravier.....	Com. aux ^{re} ..	Toulouse, central..	"	Idem.....	Chaumont-en-By...	"
Mirabel.....	Surnumér ^{re} ..	Toulouse, pl. Dupuy	"	Idem.....	Lagny.....	"
Mirabel.....	Idem.....	Carpentras.....	"	Idem.....	La Flèche.....	"
Hébert.....	Com. aux ^{re} ..		"	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	"
Mauger.....	Com. aux ^{re} ..		"	Idem.....	Chaumont-en-By...	"
Pelletier.....	Idem.....		"	Idem.....	Narbonne.....	"
Payot.....			"	Idem.....	Senlis.....	"
Bru.....			"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Teneur.....			"	Idem.....	Troyes.....	"
Feuillerac...			"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Wathier.....	Com. aux ^{re} ..		"	Idem.....	Tonneins.....	"
Noirot.....	Com. aux ^{re} ..		"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Lamy.....	Surnumér ^{re} ..		"	Idem.....	Bonifacio.....	"
Verbois.....	Surnumér ^{re} ..		"	Idem.....		
Brès.....	Com. aux ^{re} ..		"	Idem.....		

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Faucou			fr.	Surnuméraire	Carpentras	fr.
Gastaud	Surnuméraire.	Laghouat	"	Idem.....	Milianah.....	"
Roy.....	Facteur boî- tier milit ^{re}	Gardaïa.....	"	Idem.....	Laghouat.....	"
Masseron.....	Surnuméraire.	En disponibilité...	"	Idem.....	Soukaras.....	"
Buffet.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Treuet			"	Idem.....	Paris 7.....	"
Poisson.....	Aide.....	St-Vaast-la-Hougue.	"	Idem.....	Vernon.....	"
Bessoule.....			"	Idem.....	Étampes.....	"
Macary.....			"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Descotes - Ge- non.	Surnuméraire.	En disponibilité...	"	Idem.....	Voiron.....	"
Bontemps.....	Aide.....	Lunéville.....	"	Idem.....	Troyes.....	"
Delteil.....			"	Idem.....	Tours, gare.....	"
Moutet			"	Idem.....	Avignon.....	"
Caponi.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200	Agent trieur.	Paris R. P. Départ.	1,200
Mouret.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée..	1,200
Sollacaro.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,200
Calamel.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200
Boisserie.....	Com. aux ^{re} ..	Ribérac.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Boillot.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Lefort.....	Agent secon- daire.	En disponibilité...	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200
Lemoine.....			"	Idem.....	Idem.....	1,200
Vallet.....	Facteur rural	Pont-de-Passy. ...	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Boulié.....	Com. aux ^{re} ..	Évreux.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,200
Rouzier.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Sauvos.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,200
Millet.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Charrin.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Boillod.....	Aide.....	Morteau.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Vaillant.....			"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Landeau.....			"	Idem.....	Laval.....	1,200
Becart.....	Gardien de bureau.	La Fère.....	1,100	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Mouret.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Vaissière.....	Facteur rural	Sorèze.....	720	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200